MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE

F
La
S

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE

DE PARIS

t. 5 (1882-1883)

TOME CINQUIÈME

191163
30. a. 24

PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67. RUE DE RICHELIEU, 67
1884

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS

AU 15 JUILLET 1884.

LISTE DES MEMBRES PERPÉTUELS.

MM. Ascoli.
Baudouin de Courtenay.
Bibesco (le prince).
Bonnardot.
Bréal.
Delaire.
Derenbourg (Hartwig).
Durand-Gréville.
Egger.
Ernault.
Fleury.
Gonnet.
Goullet.
Guimet.
Haverfield.
Havet.
Jackson.
Joret.
Laborde (le marquis de).
MM. Leger.
Melon.
Menagios (de).
Meyer (Paul).
Oltramare.
Paris.
Parmentier (le général).
S. M. dom Pedro II.
MM. Ploix.
Rhys.
Rolland.
Rosapelly.
Sayce.
Storm.
Tegner.
Vogüé (le marquis de).
Wilbois.
Wimmer.

LISTE GÉNÉRALE.

MM.

Abbadie (Antoine-*Thomson* d'), membre de l'Institut (Académie des sciences, section de géographie et navigation), 120, rue du Bac, Paris. — Membre de la Société depuis l'origine, et son premier président.

Acollas (Émile), inspecteur général des établissements pénitentiaires, 4, rue Balzac, Paris. — Élu membre de la Société le 10 février 1877.

Arbois de Jubainville (*Marie*-Henry d'), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de langue et littérature celtiques au Collège de France, 84, boulevard du Mont-Parnasse, Paris. — Membre de la Société en 1867; vice-président en 1881 et 1882; président en 1883.

Ascoli (Graziadio *I.*), correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Institut royal, Milan (Italie). — Élu membre de la Société le 22 juillet 1876; membre perpétuel.

Aymonier (Étienne-*François*), capitaine d'infanterie de marine, administrateur des affaires indigènes de Cochinchine en mission au Cambodge, Phnom Penh (Cambodge). Adresser : aux soins de M. Aymonier, notaire, à Chatelard (Savoie). — Élu membre de la Société le 4 février 1882.

Badareu, élève de l'École des hautes études, 50, rue des Écoles, Paris. — Élu membre de la Société le 26 avril 1884.

Bailly (Anatole), professeur au lycée, Orléans (Loiret). — Admis dans la Société en 1868.

Baize (Louis), professeur au lycée Fontanes, 20, rue des Écoles, Paris. — Élu membre de la Société le 22 janvier 1881; bibliothécaire depuis 1882.

Barbier de Meynard, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France et à l'École spéciale des langues orientales vivantes, 18, boulevard de Magenta, Paris. — Membre de la Société depuis le 2 février 1884.

Barth (Auguste), 6, rue du Vieux-Colombier, Paris. — Élu membre de la Société le 10 mars 1873.

Barthélemy, bibliothécaire adjoint de la Société asiatique, 9, quai Bourbon, Paris. — Élu membre de la Société le 16 février 1884.

Baudat (Émile), professeur à l'Académie, Lausanne (Suisse). — Élu membre de la Société le 5 janvier 1878, bibliothécaire en 1879.

Baudouin de Courtenay (J.), professeur de grammaire comparée des langues slaves à l'Université, Dorpat (Russie). — Élu membre de la Société le 3 décembre 1881; membre perpétuel.

Baudry (Frédéric), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur de la bibliothèque Mazarine, 23, quai Conti, Paris. — Membre de la Société en 1867; vice-président en 1868; président en 1869.

Bauer (Alfred), 17, rue Tournefort, Paris. — Élu membre de la Société le 9 janvier 1875.

Baunack (Le docteur Johannes), 9, Ross-strasse, Leipzig (Saxe). — Élu membre de la Société le 26 juin 1880.

Beljame (Alexandre), maître de conférences de langue et littérature anglaises à la Faculté des lettres, professeur à l'École des sciences politiques, 29, rue de Condé, Paris. — Membre de la Société en 1867.

Benloew (Louis), 26, rue Desbordes-Valmore, Paris. — Admis dans la Société en 1868.

Benoist (*Louis*-Eugène), professeur de poésie latine à la Faculté des lettres, 23, avenue d'Orléans, Paris. — Élu membre de la Société le 7 mai 1870; président en 1877.

Bercuem (Maximilien de), 16, rue des Granges, Genève (Suisse). — Élu membre de la Société le 14 avril 1883.

Bergaigne (Abel-*Henri-Joseph*), maître de conférences de langue sanscrite à l'École pratique des hautes études, chargé des cours de langue et littérature sanscrites à la Faculté des lettres, 12, rue d'Erlanger, Auteuil, Paris. — Membre de la Société en 1867; secrétaire adjoint en 1868 et 1869; vice-président de 1873 à 1878; président en 1879.

Berger (Philippe), sous-bibliothécaire de l'Institut, chargé du cours d'hébreu à la Faculté de théologie protestante, 1, rue de Seine, Paris. — Élu membre de la Société le 1er juin 1872; trésorier depuis le 11 avril 1874.

Bezsonov, professeur à l'Université, Kharkov (Russie). — Élu membre de la Société le 23 novembre 1878.

Bianu (Jean), professeur au lycée Saint-Sava et à l'Académie roumaine, Bukarest (Roumanie). — Élu membre de la Société le 3 mars 1883.

Bibesco (Le prince Alexandre), 73, boulevard Saint-Michel, Paris. — Élu membre de la Société le 6 juin 1874; membre perpétuel.

Bikélas (D.), 4, rue de Babylone, Paris. — Élu membre de la Société le 5 juillet 1884.

Blanc (Alphonse), Massale, par Ganges (Hérault). — Élu membre de la Société le 20 février 1875.

Boissier (*Marie-Louis-Antoine*-Gaston), de l'Académie française, professeur de poésie latine au Collège de France, maître de conférences à l'École normale

supérieure, 79, rue Claude-Bernard, Paris. — Élu membre de la Société le 8 mai 1869.

Boldakov. — Élu membre de la Société le 9 janvier 1875.

Bonnardot (François), archiviste paléographe, sous-inspecteur du service des travaux historiques de la ville de Paris, 46, rue de la Santé, Paris. — Admis dans la Société en 1868; membre perpétuel.

Borel (Frédéric), licencié en droit, élève de l'École des chartes, 22, rue de l'Arcade, Paris. — Élu membre de la Société le 3 mars 1883.

Bossert (A.), inspecteur d'académie, 143, rue d'Assas, Paris. — Élu membre de la Société le 2 décembre 1882.

Boucherie (Adhémar), chef de bataillon à la légion étrangère, Sidi-bel-Abbès (Algérie). — Élu membre de la Société le 12 mai 1883.

Bouslaiev (Théodore), professeur à l'Université, Moscou (Russie). — Élu membre de la Société le 18 juillet 1874.

Bovier-Lapierre, ancien professeur de l'Université, 8, rue Garancière, Paris. — Présenté pour être membre de la Société le 9 juin 1871; bibliothécaire du 25 mai 1878 au 1er janvier 1879.

Bréal (Michel-*Jules-Alfred*), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur général de l'enseignement supérieur, professeur de grammaire comparée au Collège de France, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, 63, boulevard Saint-Michel, Paris. — Membre de la Société en 1867; secrétaire depuis 1868; membre perpétuel.

Bugge (Sophus), professeur à l'Université, Christiania (Norvège). — Élu membre de la Société le 5 janvier 1878.

Calle (Antonio de la), 16, rue Stanislas, Paris. — Élu membre de la Société le 18 novembre 1882.

Calloïano (Michel *B. C.*), à Craiova (Roumanie). — Élu membre de la Société le 8 mars 1879.

Carrière (Auguste), maître de conférences de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque à l'École pratique des hautes études, professeur de langue arménienne à l'École spéciale des langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris. — Élu membre de la Société le 10 février 1872; vice-président en 1875 et 1876.

Chabaneau (Camille), chargé du cours de langues romanes à la Faculté des lettres, Montpellier (Hérault). — Élu membre de la Société le 21 novembre 1868.

Chaignet (*Anthelme*-Édouard), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques, section de philosophie), recteur de l'Académie, Poitiers (Vienne). — Élu membre de la Société le 13 janvier 1872.

Charencey (Le comte H. de), membre du conseil général de l'Orne, 3, rue Saint-Dominique, Paris. — Membre de la Société depuis l'origine et son premier secrétaire; bibliothécaire de 1868 à 1873; vice-président en 1874 et en 1883; vice-président pour 1884.

Chassang (A.), inspecteur de l'Université, 9, rue de l'Odéon, Paris. — Élu membre de la Société le 19 novembre 1870.

Chenevière (Adolphe), licencié en droit et ès lettres, 38, rue Vignon, Paris. — Élu membre de la Société le 20 janvier 1883.

Chodzko (Alexandre), chargé du cours de langues et littératures d'origine slave au Collège de France, 77, rue Notre-Dame-des Champs, Paris. — Membre de la Société depuis l'origine.

Clément, agrégé de l'Université. — Élu membre de la Société le 18 novembre 1876.

Collard, professeur à l'Université, Louvain (Belgique). — Élu membre de la Société le 25 mai 1878.

Comte (*Marie-Camille*-Charles), professeur de rhétorique au lycée, Angers (Maine-et-Loire). — Élu membre de la Société le 4 février 1882.

Cornu (J.), professeur à l'Université, 9, Salmgasse, Prague (Autriche). — Élu membre de la Société le 19 juillet 1873.

Coubronne (Louis), professeur au lycée, Nantes (Loire-Inférieure). — Élu membre de la Société le 25 janvier 1879.

Cust (Robert), 64, Saint-George square, Londres. — Élu membre de la Société le 27 mai 1876.

Darmesteter (Arsène), professeur de langue et littérature françaises du moyen âge à la Faculté des lettres, 7, place de Vaugirard, Paris. — Était membre de la Société le 1er février 1870.

Darmesteter (James), directeur adjoint pour la langue zende à l'Ecole pratique des hautes études, 7, place de Vaugirard, Paris. — Élu membre de la Société le 20 décembre 1873; vice-président pour 1884.

David (René), ingénieur, 60, rue des Ecoles, Paris. — Élu membre de la Société le 18 février 1882.

Delaire (Alexis), 135, boulevard Saint-Germain, Paris. — Élu membre de la Société le 18 novembre 1876; membre perpétuel.

Delaplane (A.), chef de bureau au Ministère des travaux publics, 211, boulevard Saint-Germain, Paris. — Admis dans la Société en 1868.

Delondre (Gustave), 16, rue Mouton-Duvernet, Paris. — Membre de la Société en 1867.

Derenbourg (Hartwig), professeur d'arabe littéral à l'École spéciale des langues orientales vivantes, 39, boulevard Saint-Michel, Paris. — Membre de la Société depuis l'origine; secrétaire adjoint jusqu'en 1867; membre perpétuel.

Derenbourg (Joseph), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur adjoint pour l'hébreu rabbinique à l'École pratique des hautes études, 27, rue de Dunkerque, Paris. — Élu membre de la Société le 22 juillet 1871.

Des Michels (Abel), professeur de langue annamite à l'École spéciale des langues orientales vivantes, 30, rue des Abbesses, Versailles (Seine-et-Oise). — Admis dans la Société en 1868.

Devic (Marcel), chargé du cours de littérature arabe à la Faculté des lettres, 3, rue de la Cavalerie, Montpellier (Hérault). — Élu membre de la Société le 19 février 1876; vice-président en 1878.

Dobranich, professeur de langues vivantes. — Élu membre de la Société le 29 mai 1880.

Donner (O.), professeur à l'Université, Helsingfors (Finlande). — Élu membre de la Société le 19 juin 1869.

Drême (H.), président de la Cour, Agen (Lot-et-Garonne). — Membre de la Société en 1867.

Duchinski. — Membre de la Société en 1867.

Dufriche-Desgenettes. — Membre de la Société depuis l'origine.

Durand-Gréville (Émile-*Alix*), 1, rue Tourlaque, Paris (Montmartre). — Élu membre de la Société le 1er avril 1882; membre perpétuel.

Dussouchet (J.), professeur au lycée Henri IV, 46, rue Madame, Paris. — Élu membre de la Société le 2 décembre 1876.

Dutens (Alfred), 50, rue François Ier Paris. — Élu membre de la Société le 19 juillet 1879.

Duval (*Paul*-Rubens), membre de la Société asiatique et de la Société des études juives, 18, boulevard de Magenta, Paris. — Élu membre de la Société le 18 février 1882.

Édon, professeur au lycée Henri IV, 21, rue de Vaugirard, Paris. — Élu membre de la Société le 29 mai 1880.

Egger (Émile), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'éloquence grecque à la Faculté des lettres, 68, rue Madame,

Paris. — Président de la Société en 1866, en 1870-1871, en 1876; membre perpétuel.

Eichthal (Gustave d'), 152, boulevard Haussmann, Paris. — Membre de la Société en 1867.

Ernault (Émile-*Jean-Marie*), maître de conférences à la Faculté des lettres, 2, rue Saint-Maixent, Poitiers (Vienne). — Élu membre de la Société le 18 décembre 1875; administrateur de 1882 au 24 mai 1884; membre perpétuel.

Estlander (Carl-G.), professeur à l'Université, Helsingfors (Finlande). — Membre de la Société en 1867.

Fécamp (Albert), bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire, 15, rue du Manège, Montpellier (Hérault). — Élu membre de la Société le 13 janvier 1877.

Fleury (Jean), lecteur à l'Université impériale, 33, rue des Officiers, Saint-Pétersbourg (Russie). — Élu membre de la Société le 21 décembre 1878; membre perpétuel.

Florent-Lefèvre, député, 23, rue Madame, Paris. — Élu membre de la Société le 29 mars 1873.

Gaidoz (Henri), directeur adjoint pour les langues et littératures celtiques à l'École pratique des hautes études, professeur à l'École des sciences politiques, directeur de la *Revue celtique*, 22, rue Servandoni, Paris. — Membre de la Société en 1867; administrateur de 1870-1871 au 27 janvier 1877; vice-président en 1879 et 1880; président en 1881.

Georgian (Le professeur Dr C.-D.), 23, strada Serban-Voda, Bukarest (Roumanie). — Élu membre de la Société le 21 mars 1875.

Gilliéron (Jules), maître de conférences de langues romanes à l'École pratique des hautes études, 3, rue Saussier-Leroy, Paris. — Élu membre de la Société le 28 avril 1877.

Godefroy (Frédéric), 20, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris. — Élu membre de la Société le 24 mai 1879.

Gonnet (L'abbé), maison Sainte-Catherine, Écully (Rhône). — Élu membre de de la Société le 12 juin 1875; membre perpétuel.

Goullet, 14, place de la Chapelle, Paris. — Elu membre de la Société le 7 juin 1873; membre perpétuel.

Guimet (Émile), place de la Miséricorde, Lyon (Rhône). — Élu membre de la Société le 22 janvier 1881; membre perpétuel.

Guyard (Stanislas), professeur de langue arabe au Collège de France, maître de conférences de langues arabe et persane à l'École pratique des hautes études, correcteur de la typographie orientale à l'Imprimerie nationale, l'un des directeurs de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 45, rue Saint-Placide, Paris. — Élu membre de la Société le 13 avril 1878; vice-président en 1882 et 1883; président pour 1884.

Halévy (Joseph), maître de conférences de langue éthiopienne à l'École pratique des hautes études, 26, rue Aumaire, Paris. — Élu membre de la Société le 13 janvier 1872.

Harlez (C. de), professeur à l'Université, Louvain (Belgique). — Élu membre de la Société le 18 novembre 1876.

Hasdeu (Bogdano *Petriceïcu*), membre de l'Académie roumaine, de la Société littéraire serbe, etc., professeur de philologie comparée à l'Université de Bukarest, directeur général des Archives royales, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, directeur de la revue *Columna lui Traianu*, rue Mihaiu-voda, Bukarest (Roumanie). — Élu membre de la Société le 4 février 1882.

Hatzfeld, professeur au lycée Louis-le-Grand, 7, rue de l'Odéon, Paris. — Elu membre de la Société le 1er février 1873.

Hauvette-Besnault, directeur adjoint pour la langue sanscrite à l'École pratique des hautes études, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Université, 51, rue Monsieur-le-Prince, Paris. — Était membre de la Société le 1er février 1870.

Haverfield (F.), New College, Oxford (Grande-Bretagne). — Élu membre de la Société le 18 novembre 1882; membre perpétuel.

Havet (*Pierre-Antoine*-Louis), maître de conférences de philologie latine à l'École pratique des hautes études et à la Faculté des lettres, professeur remplaçant d'éloquence latine au Collège de France, l'un des directeurs de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 16, place Vendôme, Paris. — Élu membre de la Société le 20 novembre 1869; secrétaire adjoint de 1870 à 1882; membre perpétuel.

Heinrich (*G. A.*), doyen de la Faculté des lettres, 29, avenue de Noailles, Lyon (Rhône). — Membre de la Société en 1867.

Henry (Victor), docteur en droit et ès lettres, maître de conférences de grammaire comparée à la Faculté des lettres, 30, rue Bellain, Douai (Nord). — Élu membre de la Société le 22 janvier 1881.

Hingre, chanoine de la cathédrale, Saint-Dié (Vosges). — Élu membre de la Société le 23 novembre 1878.

Hovelacque (Abel), ancien conseiller municipal, professeur à l'École d'anthropologie, 39, rue de l'Université, Paris. — Élu membre de la Société le 4 décembre 1869.

Jackson (James), bibliothécaire de la Société de géographie, 15, avenue d'Antin, Paris. — Élu membre de la Société le 22 juin 1879; membre perpétuel.

100 Joret (Charles), professeur à la Faculté des lettres, 5, rue Saint-Michel, Aix (Bouches-du-Rhône). — Élu membre de la Société le 10 janvier 1874; membre perpétuel.

Kern, professeur de sanscrit à l'Université, 41, Noordeinde, Leyde (Pays-Bas). — Élu membre de la Société le 15 mars 1873.

Kirpitchnikov (Alex.). — Élu membre de la Société le 4 juillet 1874.

Kirste (Le docteur *Ferdinand-Otto*-Jean), 2, Enge Gasse, Graz (Autriche). — Élu membre de la Société le 7 janvier 1882.

Laborde (Le marquis Joseph de), archiviste aux Archives nationales, 5, rue de l'Oratoire-du-Roule, Paris. — Élu membre de la Société le 20 décembre 1873; membre perpétuel.

Laurent, agrégé de grammaire, château d'Eu (Seine-Inférieure). — Élu membre de la Société le 14 avril 1883.

Ledrain (Eugène), conservateur adjoint des antiquités orientales du Louvre, professeur d'épigraphie sémitique et d'archéologie assyrienne à l'École du Louvre, 122, rue du Bac, Paris. — Élu membre de la Société le 15 avril 1882.

Leger (Louis-*Paul*), professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, 5, rue de Laval, Paris. — Membre de la Société depuis l'origine; administrateur vice-président de 1866 à 1869, en 1880 et en 1881; président en 1882; membre perpétuel.

Lesage (Julien), 1, rue d'Angivilliers, Versailles (Seine-et-Oise). — Admis dans la Société en 1868.

Lévy (B.), inspecteur général de l'instruction publique, 59, rue Madame, Paris. — Élu membre de la Société le 24 janvier 1874.

110 Lévy (Israël), secrétaire de la rédaction de la *Revue des études juives*, rue Saint-Georges, Paris. — Élu membre de la Société le 18 février 1882.

Liétard (Le docteur), Plombières (Vosges). — Membre de la Société en 1867.

Loth (Joseph), professeur à la Faculté des lettres, 31, boulevard de la Tour-d'Auvergne, Rennes (Ille-et-Vilaine). — Élu membre de la Société le 25 mai 1878.

Luchaire (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres, Bordeaux (Gironde). — Élu membre de la Société le 2 mars 1878.

Malvoisin (Édouard), agrégé de grammaire, des lettres et de langue anglaise, professeur de rhétorique au collège Stanislas, professeur d'anglais à l'École commerciale (rue d'Argenteuil), 175, avenue du Maine, Paris. — Membre de la Société en 1867; bibliothécaire du 7 février 1880 à la fin de 1881.

Maspero (Gaston), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de philologie et archéologie égyptiennes au Collège de France, directeur d'études pour la philologie et les antiquités égyptiennes à l'École pratique des hautes études, conservateur du musée de Boulaq et directeur des fouilles en Égypte, au Caire (Égypte). — Membre de la Société en 1867; vice-président en 1877, 1879; président en 1880.

Massieu de Clerval, 113, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise). — Membre de la Société en 1867.

Maury (*Louis-Ferdinand*-Alfred), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'histoire et morale au Collège de France, directeur des Archives nationales, aux Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris. — Admis dans la Société en 1868.

Méchineau (L'abbé), 35, rue de Sèvres, Paris. — Élu membre de la Société le 29 mars 1884.

Melon (Paul), 59 *bis*, rue Jouffroy, Paris. — Élu membre de la Société le 19 novembre 1870; membre perpétuel.

Menagios (Le docteur Démétrios de), docteur en droit et en philosophie. — Élu membre de la Société le 10 janvier 1874; membre perpétuel.

Merwart (Le docteur K.), professeur au collège du 11e arrondissement, 2, Glockengasse, Vienne (Autriche). — Élu membre de la Société le 21 juin 1884.

Metzger (Moïse), rabbin, Belfort. — Élu membre de la Société le 9 mai 1874.

Meyer (Alphonse), professeur au lycée, Talence (Gironde). — Élu membre de la Société le 6 février 1875.

Meyer (*Marie*-Paul-*Hyacinthe*), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de langues et littératures de l'Europe méridionale au Collège de France, directeur de l'École des chartes, 26, rue Boulainvilliers, Paris. — Membre de la Société en 1867; membre perpétuel.

Michel, 18, rue de la Cathédrale, Carcassonne (Aude). — Élu membre de la Société le 16 décembre 1876.

Michel (Charles), chargé de cours à l'Université, 38, rue de la Paix, Liège (Belgique). — Élu membre de la Société le 16 février 1878.

Moisy, Lisieux (Calvados). — Élu membre de la Société le 12 juin 1875.

Morteveille (Stanislas), professeur à l'Université, 15, rue Vineuse, Paris. — Élu membre de la Société le 11 janvier 1879.

Mowat (Robert), chef d'escadrons d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines, Paris. — Membre de la Société depuis l'origine; président en 1878.

Nersès (*Boyadjian*). — Élu membre de la Société le 8 janvier 1881.

Nicole (Jules), professeur à l'Université, rue de Candolle, Genève (Suisse). — Élu membre de la Société le 7 mars 1874.

Nigoles (O.), professeur de seconde au Prytanée militaire, 64, Grande-Rue, la Flèche (Sarthe). — Élu membre de la Société le 13 juillet 1878.

Nommès (P.-H.), 87, rue d'Assas, Paris. — Membre de la Société en 1867.

Oltramare (Paul), professeur au gymnase, rue Bonivard, Genève (Suisse). — Élu membre de la Société le 27 mai 1876; membre perpétuel.

Oppert (Jules), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de philologie et archéologie assyriennes au Collège de France,

40, avenue d'Eylau, Paris. — Membre de la Société en 1867; vice-président en 1868 et 1869.

Paplonski (J.), directeur de l'Institut des sourds et muets, place Saint-Alexandre, Varsovie (Pologne). — Élu membre de la Société le 27 février 1869.

Paris (Gaston-*Bruno-Paulin*), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de langue et littérature françaises du moyen âge au Collège de France, directeur d'études pour les langues romanes à l'École pratique des hautes études, 11, rue de Varennes, Paris. — Membre de la Société en 1867; vice-président en 1869, en 1870-1871 et en 1872; président en 1873; membre perpétuel.

Parmentier (Le général de division Théodore), membre du Comité des fortifications, 5, rue du Cirque, Paris. — Élu membre de la Société le 17 mars 1883; membre perpétuel.

Pauli (Le docteur Carl), directeur de la Real-Schule, Uelzen (Hanovre). — Élu membre de la Société le 3 mars 1883.

140 Paysant, professeur au lycée Henri IV, 5, rue Bréa, Paris. — Admis dans la Société en 1868.

Pedro II (S. M. dom), empereur du Brésil, membre de l'Institut de France. Adresser : à la Légation du Brésil, 12, rue de Téhéran, Paris. — Membre de la Société depuis le 12 mai 1877; membre perpétuel.

Pelletan (*Charles*-Camille), député, 20, rue de Condé, Paris. — Admis dans la Société en 1868.

Pierret, conservateur du musée égyptien, au Louvre, Paris. — Était membre de la Société le 1er février 1870.

Plessis (Frédéric), maître de conférences à la Faculté des lettres, 6, place de la République, Caen (Calvados). — Élu membre de la Société le 26 avril 1884.

Ploix (Charles), ingénieur hydrographe, 47, rue de Verneuil, Paris. — Membre de la Société en 1867; vice-président en 1873; président en 1874; membre perpétuel.

Pognon (H.), consul suppléant de France à Beyrouth (Syrie). — Élu membre de la Société le 16 février 1884.

Ponton d'Amécourt (Le vicomte Gustave de), Trilport (Seine-et-Marne), et Paris, 18, rue de l'Université. — Membre de la Société en 1867.

Psichari (Jean), 96, rue de Rennes, Paris. — Élu membre de la Société le 16 février 1884; délégué aux fonctions d'administrateur pour les mois de juin à décembre 1884.

Queux de Saint-Hilaire (Le marquis de), 3, rue Soufflot, Paris. — Élu membre de la Société le 4 novembre 1882.

150 Reinach (Salomon), membre de l'École française d'Athènes, 31, rue de Berlin, Paris. — Élu membre de la Société le 21 février 1880.

Renan (*Joseph*-Ernest), membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur du Collège de France, au Collège de France, Paris. — Président de la Société en 1867.

Renier (*Charles-Alphonse*-Léon), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'épigraphie et antiquités romaines au Collège de France, président de la section des sciences historiques et philologiques à l'École pratique des hautes études, conservateur de la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne, Paris. — Admis dans la Société le 24 avril 1869.

Rhys (Prof. John), ancien fellow de Merton College, 79, Woodstick Road, Oxford (Grande-Bretagne). — Élu membre de la Société le 9 janvier 1875; membre perpétuel.

Riant (Le comte Paul-*Édouard-Didier*), membre de l'Institut (Académie des in-

scriptions et belles-lettres), 51, boulevard de Courcelles, Paris. — Membre de la Société en 1867.

Riemann (Othon), maître de conférences à l'École normale supérieure, l'un des directeurs de la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, 5, rue Méchain, Paris. — Élu membre de la Société le 3 décembre 1881.

Robiou (Félix), professeur de littérature et institutions grecques à la Faculté des lettres, 15, quai Châteaubriand, Rennes (Ille-et-Vilaine). — Membre de la Société depuis l'origine.

Rochemonteix (Le marquis Maxence de Chalvet de), au Caire (Égypte). — Élu membre de la Société le 7 juin 1873.

Rolland (Eugène), château de Grantmon, Aunay-sous-Auneau, par Auneau (Eure-et-Loir), et à Paris, 6, rue des Fossés-Saint-Bernard. — Admis dans la Société en 1868; membre perpétuel.

Romanelli (Rocco). — Élu membre de la Société le 11 janvier 1879.

Ronel (Charles), chef d'escadron de cavalerie en retraite, 18, rue des Boulets, Paris. — Élu membre de la Société le 8 janvier 1881.

Rosapelly (Le docteur), ancien interne des hôpitaux, 10, rue de Buci, Paris. — Élu membre de la Société le 27 mai 1876; membre perpétuel.

Rudy (Charles), 7, rue Royale, Paris. — Membre de la Société depuis l'origine.

Saussure (Ferdinand de), maître de conférences de gothique et vieux haut-allemand à l'École pratique des hautes études, 3, rue de l'Odéon, Paris. — Élu membre de la Société le 13 mai 1876; secrétaire adjoint en 1883 et pour 1884.

Sauvayre (Constantin), professeur de linguistique, Buenos-Ayres (République Argentine). Adresser : aux soins de M. Cosson, libraire, Buenos-Ayres. — Élu membre de la Société le 12 mai 1877.

Sayce (H.-A.), professeur à l'Université, Oxford (Grande-Bretagne). — Élu membre de la Société le 5 janvier 1878; membre perpétuel.

Schlumberger (Gustave-*Léon*), membre résidant de la Société des antiquaires de France, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris. — Élu membre de la Société le 3 décembre 1881.

Schœbel (Ch.), 15, rue Campagne-Première, Paris. — Membre de la Société depuis l'origine.

Sébillot (Paul), 4, rue de l'Odéon, Paris. — Élu membre de la Société le 28 avril 1883.

Senart (Emile), château de la Pelisse, près la Ferté-Bernard (Sarthe), et à Paris, 16, rue Bayard. — Admis dans la Société en 1868.

Sepet (Marius-*Cyrille-Alphonse*), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 112, rue Saint-Dominique, Paris. — Était membre de la Société le 1er février 1870.

Sevrette, professeur au lycée Louis-le-Grand, 35, rue du Sommerard, Paris. — Était membre de la Société le 1er février 1870.

Specht (Édouard), 195, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris. — Membre de la Société en 1867.

Speijer (Le docteur J.-S.), professeur de grammaire comparée à l'Université, 72, Stadhouderskade, Amsterdam (Pays-Bas). — Élu membre de la Société le 2 février 1878.

Spiro (*Jean-Henri*), professeur au collège Sadiki, Tunis. — Élu membre de la Société le 18 février 1882.

Stokes (Whitley), correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien member of the Governor's Council à Calcutta, Carrig Breac Howth, près Dublin (Irlande). — Élu membre de la Société le 5 novembre 1881.

Storm (Johan), professeur à l'Université, Christiania (Norvège). — Élu membre de la Société le 23 novembre 1872; membre perpétuel.

Sturm (P.-V.), professeur à l'Athénée, Luxembourg (grand-duché de Luxembourg). — Élu membre de la Société le 20 février 1875.

Sturzinger. — Élu membre de la Société le 2 décembre 1876.

Stussy (Henri), avocat, 12, rue du Bellay, Paris. — Élu membre de la Société le 3 mars 1883.

Svrljuga (J.-Krst.), professeur au gymnase royal supérieur, Varazdin, Croatie (Autriche-Hongrie). — Élu membre de la Société le 17 avril 1880.

Taverney (Adrien), élève de l'École des hautes études, 15, quai Saint-Michel, Paris. — Élu membre de la Société le 17 mars 1883.

Tegner, professeur à l'Université, Lund (Suède). — Élu membre de la Société le 17 avril 1875; membre perpétuel.

Thomsen (Vilh.), professeur à l'Université, 16, Lykkesholm Allee, Copenhague (Danemark). — Élu membre de la Société le 21 mai 1870.

Tournier (Édouard), directeur adjoint pour la philologie grecque à l'École pratique des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure, 16, rue de Tournon, Paris. — Membre de la Société depuis l'origine; vice-président en 1872.

Tourtoulon (Le baron Charles de), Valergues par Lansargues (Hérault). — Élu membre de la Société le 25 avril 1869.

Vogüé (Le marquis *Charles-Jean*-Melchior de), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur de France à Vienne, 2, rue Fabert, Paris. — Admis dans la Société le 27 mars 1879; membre perpétuel.

Wall (Charles-*Henry*), professeur à Halbrake School, New Wandsworth, S. W., Londres. — Élu membre de la Société le 26 avril 1879.

Watel, professeur au lycée Fontanes, 7, rue Bapst, Asnières (Seine). — Élu membre de la Société le 13 janvier 1872.

Wilbois, commandant de gendarmerie, Orléans (Loiret). — Élu membre de la Société le 15 avril 1876; membre perpétuel.

Wimmer (Ludv.-F.-*A.*), professeur à l'Université, 9, Nörrebrogade, Copenhague (Danemark). — Élu membre de la Société le 29 mars 1873; membre perpétuel.

Zobel de Zangroniz, 5, via Serrano, Madrid (Espagne). — Élu membre de la Société le 7 janvier 1882.

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS

DEPUIS 1866.

	MM.		MM.
1866.	EGGER.	1876.	EGGER.
1867.	RENAN.	1877.	BENOIST.
1868.	† BRUNET DE PRESLE.	1878.	MOWAT.
1869.	BAUDRY.	1879.	BERGAIGNE.
1870-1871.	EGGER.	1880.	MASPERO.
1872.	† THUROT.	1881.	GAIDOZ.
1873.	Gaston PARIS.	1882.	LEGER.
1874.	PLOIX.	1883.	D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.
1875.	† VAÏSSE.	1884.	GUYARD.

MEMBRES

ENLEVÉS PAR LA MORT À LA SOCIETE.

† Boucherie (A.), chargé du cours de langues romanes à la Faculté des lettres de Montpellier. — Élu membre de la Société le 21 novembre 1868. Décès notifié à la Société le 14 avril 1883.

† Brunet de Presle, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes. — Membre de la Société en 1867; président en 1868. Décédé le 12 septembre 1875.

† Chasles (Philarète), professeur au Collège de France. — Élu membre de la Société le 15 février 1873. Décès notifié à la Société le 19 juillet 1873.

† De la Berge. — Élu membre de la Société le 3 décembre 1870. Décédé le 13 mars 1878.

† Deville (Gustave), ancien membre de l'École d'Athènes. — Membre de la Société en 1867. Décédé en 1868.

† Didion (Charles), inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, délégué général de la Compagnie d'Orléans. — Élu membre de la Société le 26 avril 1873. Décédé le 26 janvier 1882.

† Didot (Ambroise-Firmin). — Admis dans la Société en 1868. Décédé en 1876.

† Fournier (Eugène), docteur en médecine et ès-sciences naturelles. — Membre de la Société depuis l'origine. Décédé le 10 juin 1884.

† Goldschmidt (Siegfried), professeur de sanscrit à l'Université de Strasbourg. — Élu membre de la Société le 8 mai 1869. Décédé le 31 janvier 1884.

† Grandgagnage (Charles), sénateur du royaume de Belgique. — Élu membre de la Société le 24 avril 1869.

† Graux (Charles-*Henri*), maître de conférences de philologie grecque à l'École pratique des hautes études, maître de conférences d'histoire grecque à la Faculté des lettres de Paris, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, l'un des directeurs de la *Revue critique d'histoire et de littérature*. — Élu membre de la Société le 9 mai 1874. Décédé le 13 janvier 1882.

† Grimblot (Paul), ancien consul de France à Ceylan. — Membre de la Société en 1867. Décès notifié à la Société le 4 juin 1870.

† Hallégüen (Le docteur). — Élu membre de la Société le 9 juin 1877. Décès notifié à la Société le 5 avril 1879.

† Hervé (Camille). — Membre de la Société en 1867. Décédé le 30 août 1878.

† Jaubert (Le comte), membre de l'Institut. — Admis dans la Société en 1868. Décédé le 1er janvier 1875.

† Jozon, député. — Présenté pour être membre de la Société dans la séance du 2 décembre 1876. Décès notifié à la Société le 9 juillet 1881.

† Judas (Le docteur A.-C.), ancien médecin principal de première classe. — Membre de la Société depuis l'origine. Décédé le 17 janvier 1873.

† Lachaise (L'abbé Romain Czerkas). — Membre de la Société en 1867. Décès notifié à la Société le 26 avril 1873.

† Lambrior, professeur à l'Université de Jassy (Roumanie). — Élu membre de la Société le 26 mai 1877. Décès notifié à la Société le 17 novembre 1883.

† Lenormant (*Charles*-François), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale. — Membre de la Société en 1867. Décédé le 9 décembre 1883.

† Le Saint, ancien officier. — Décédé en 1867 ou 1868.

† Littré (*Maximilien-Paul*-Émile), membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Admis dans la Société en 1868. Décédé en 1881.

† Lottner (Le docteur Carl). — Membre de la Société en 1867. Décédé le 5 avril 1873.

† Meunier (*Louis*-Francis), docteur ès lettres. — Membre de la Société en 1867; trésorier de 1872 à sa mort. Décédé le 11 mars 1874.

† Meyer (Maurice), ancien professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, inspecteur de l'enseignement primaire. — Admis dans la Société en 1868. Décédé en 1870.

† Muir (John), correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres). — Élu membre de la Société le 21 novembre 1868. Décédé le 15 mars 1882.

† Pannier (Léopold), attaché à la Bibliothèque nationale. — Était membre de la Société le 1er février 1870. Décès notifié à la Société le 20 novembre 1875.

† Pellat, doyen de la Faculté de droit. — Était membre de la Société le 1er février 1870. Décès notifié à la Société le 18 novembre 1871.

† Pierron (Alexis), professeur au lycée Louis-le-Grand. — Admis dans la Société en 1868. Décès notifié à la Société le 7 décembre 1878.

† Rieutord, propriétaire. — Élu membre de la Société le 15 mars 1873. Décédé le 14 janvier 1884.

† Rougé (Le vicomte Emmanuel de), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France. — Membre de la Société en 1867. Décès notifié à la Société le 4 janvier 1873.

† Seillière (Aimé). — Élu membre de la Société le 13 février 1869. Décès notifié à la Société le 19 novembre 1870.

† Thurot (*François*-Charles), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), maître de conférences à l'École normale supérieure, l'un des directeurs de la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*. — Admis dans la Société en 1868, vice-président en 1870-1871, président en 1872. Décédé le 17 janvier 1882.

† Todd (J. *Henthorn*), senior fellow of Trinity College, professeur d'hébreu à Trinity College (Dublin) et conservateur de la bibliothèque. — Admis dans la Société en 1868. Décédé le 28 juin 1869.

† Vaïsse (Léon), directeur honoraire de l'École des sourds et muets. — Membre de la Société en 1867; président en 1875. Décédé le 10 juin 1884.

† Vallentin (*Ludovic-Lucien-Mathieu*-Florian), substitut du procureur de la République à Montélimar, directeur du *Bulletin épigraphique de la Gaule*. — Élu membre de la Société le 21 janvier 1882. Décès notifié à la Société le 9 juin 1883.

REMARQUES

SUR

LES FORMES DU PRONOM PERSONNEL

DANS LES LANGUES ARIENNES,

EN GREC ET EN LATIN.

Un grand nombre de linguistes soutiennent encore que c'est dans la flexion du pronom personnel qu'il faut chercher les premiers commencements de toute déclinaison et attribuent aux formes qu'elle présente un caractère d'ancienneté extraordinaire. En ce qui concerne les langues slavo-lettes et germaniques, cette opinion a été combattue et réfutée avec raison par M. Leskien, qui, à la fin de son livre *Die Declination im Slavisch-Litauischen und Germanischen*, p. 138, traitant des pronoms de ces langues, donne la preuve détaillée qu'ils présentent des innovations nombreuses faites sur un fonds de racines et de formes anciennes. M. Brückner, s'attachant aux résultats acquis par M. Leskien, dans l'article *Zur Lehre von den sprachlichen Neubildungen im Litauischen* (*Archiv für slavische Philologie*, IV, 1), a traité à nouveau la même matière, et surtout il a discuté quelques formations dialectales modernes, disposées avec beaucoup de soin et de clarté, de manière que nous sommes instruits assez exactement de l'état et de l'ancienneté des pronoms personnels de ces langues. Sans doute, dans un champ aussi incertain, les conclusions, même les plus justifiées, devront souvent rester à l'état d'hypothèses. Car nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître la justesse de cette observation de M. Leskien : « Kaum irgendwo ist die Neigung, die alten Bahnen zu verlassen und auf Grund irgend einer einzelnen Form die übrigen neu zu construiren so gross als auf diesem Gebiete. » C'est néanmoins sur le pronom personnel dans les langues ariennes, grecque et latine, que je me propose de donner ici quelques notes et conjectures.

Je traiterai premièrement des *racines* et ensuite de la *flexion* du pronom personnel.

I

Un phénomène qu'on peut remarquer dans plus d'une langue, en considérant les racines des pronoms personnels, — parmi lesquels je comprends le pronom réfléchi, qui marche toujours de concert avec eux, — c'est la tendance à mettre partout, c'est-à-dire dans les racines des trois personnes, des formes commençant par une consonne simple.

En laissant de côté le nominatif singulier de la première personne, qui n'a rien de commun avec les autres cas du même nombre, les racines de ces pronoms sont au singulier :

1° *Ma-*. Outre cette racine : *ma-na-* et *ma-ya*, desquels je traiterai ci-dessous.

2° *Tu-*, *tva-*, *tava-* et *tva-ya*. Pour ces formes, veuillez comparer ma dissertation : *Studien* de Curtius, X, 63.

3° Le pronom réfléchi présente les racines *su-*, *sva-*, *sava-*, dont la première *su-* se trouve dans le neutre sanscrit *su-am*, à moins que ce neutre ne soit formé en analogie de *tu-am*. La seconde racine, égale à la première augmentée du suffixe *a-*, apparaît dans l'adjectif sanscrit *sva-*, zend *hva-* ou *hϜa-*, vieux perse *huva-*, grec *ὅς*; la troisième racine, *sava-*, se trouve dans le zend *hava-*, vieux latin *sovos*, lithuanien *savàsis*, grec *ἑ-ός*.

Il y avait donc deux motifs pour transformer, dans l'évolution postérieure des différentes langues, les racines *tva-* et *sva-* en **ta-* et **sa-* : premièrement l'analogie des formes *tava-* et *sava-*, qui commencent par une consonne simple, et deuxièmement l'analogie de la racine *ma-*.

Déjà dans les temps indo-européens, cette formation analogique s'était accomplie dans le locatif *tuai*, ce qui est prouvé par l'accord des formes : scr. *te*, zd. *tẹ*, *tôi*, vieux perse *taiy*, gr. *τοί*. Comparez M. Wackernagel, *Zeitschrift* de Kuhn, XXIV, 599. Par conséquent, il faut regarder les formes qui s'emploient parallèlement aux précédentes : scr. *tve*, zd. ϑϐẹ, ϑϐôi (selon la transcription du zend proposée par M. Hübschmann, *Zeitschrift*, XXIV, 370), comme des formes reconstruites d'après les autres cas.

Cette simplification des sons initials dans les formes de la seconde et de la troisième personne se continue ensuite séparément dans les divers idiomes de la famille. En zend, elle donne naissance au datif *taibyô* ou *taibyâcâ*, qui est mis au lieu de **ϑϐaibyâcâ* et **ϑϐaibyô* sur le modèle de *ma-ibyô* et *ma-ibyâcâ*; quant à la désinence, j'en traiterai ci-après.

Plus qu'en sanscrit, cette formation analogique se trouve répandue en pâli : acc. *taṃ* au lieu de *tvaṃ*, formé d'après *maṃ*;

loc. *tayi* au lieu de *tvayi* d'après *mayi;* instr. *tayâ* au lieu de *tvayâ* d'après *mayâ*.

Il en est de même des formes suivantes : lat. *te*, *se;* goth. *eis*, *sik*[1]; vieux norr. *sér*, *sik;* enfin des cas correspondants des autres dialectes, puisque, dans les langues germaniques aussi bien qu'en latin, le *v* se conserve partout après l'*s*. C'est uniquement à l'influence de la première personne que sont dus les génitifs *þeina* et *seina;* ils ne s'expliquent ni par les racines *tu-*, *su-*, ni par les racines *tva-*, *sva-*, et doivent avoir été formés à l'instar du type *meina*. Mais *meina*, à son tour, remonte à **mein*, vieux norr. *mín*, vieux haut allem. *mîn*. Probablement cette forme est le radical **ma-ja-* ou mieux **me-jo-* employé au neutre (comme en sanscrit *mama*, *tava* faisant fonction de génitif, *Studien* de Curtius, X, 64), muni secondairement du suffixe nasal usité en germanique : **mej-eno*, **meino*, comme **anstejes*, *ansteis*. Si nous comparons ces formes *meina*, *mîn*, *mein* et lat. *meus*, vieux pruss. *mais*, scr. *mayâ*, il en découle peut-être que la racine *maja-* avait, dans la langue indo-européenne, surtout la fonction de possessif.

Enfin, notons encore les formes slaves *ti*, *si* faisant pendant à *mi; tę* (venant de **tâm* pour *tvâm*) et *sę* (venant de **sâm* pour **svâm*) à côté de *mę*. Je renvoie le lecteur au livre de M. Leskien.

Du reste, dans des langues plus modernes, on remarque la même tendance à simplifier les sons initials dans les formes de la deuxième et de la troisième personne. Ainsi l'on a cette très intéressante équation : ital. poss. masc. *tio*, *sio* (outre *tuo*, *suo*) : *mio;* | provenç. acc. masc. *tieu*, *sieu* : *mieu;* | acc. fém. *tia*, *sia* (outre *tua*, *sua*) : *mia;* | franç. *tien*, *sien* : *mien*, etc. | = slav. *ti*, *si* : *mi*, *tę*, *sę* : *mę*.

J'ai encore à mentionner le phonème initial de la racine grecque *μο-*, qui a reçu un ε prothétique au génitif, au datif, à l'accusatif : *ἐ-μοῦ*, *ἐ-μοί*, *ἐ-μέ*. Évidemment cette voyelle est partie de *ἐγώ*, et son adjonction n'a d'autre cause que le penchant de la langue à obtenir des formes isosyllabiques dans tout le système de la déclinaison. C'est là un point dont on devrait tenir plus de compte qu'il n'a été fait jusqu'à présent.

Quant au pronom de la deuxième personne, nous n'y trouvons que deux cas isolés d'une voyelle prothétique :

a. Studien, X, 72, j'ai attiré l'attention sur l'adverbe *ἀσσέως* (*ἐπὶ σοῦ*, Hésychius), qui a l'α prothétique fréquent devant *sigma;* comparez *ἄ-σφι*, *ἄ-σφε*, *ἄ-σσα*, *ἀ-σπάλαξ*, *ἀ-σίηρ*[2]. A l'égard

[1] Par contre, les formes *þus*, *þuk* de la deuxième personne sont pour *þis*, *þik*, leur voyelle étant empruntée au nominatif *þu*.

[2] Ce vieux mot, sanscrit *star*, zend *stare*, se trouve sans voyelle prothétique dans le nom propre *Κά-στωρ*, que j'interprète par *contre-étoile* (Gegen-stern), c'est-à-dire l'astre qui brille à l'opposite de son frère jumeau *Πολυ-δεύκης*, *Pol-*

du σσ double j'adopte tout à fait l'opinion de M. Wackernagel, *Zeitschrift* de Kuhn, XXIV, 593.

b. L'autre exemple nous vient de la glose d'Hésychius : *ϖερὶ σεῖο· ϖερὶ σοῦ καὶ ϖεριέσσιον· ϖερὶ σοῦ.* Cette glose, qui nous est parvenue en cet état dans le manuscrit, en contient évidemment deux. Il faut la diviser comme suit : 1° *ϖερὶ σεῖο· ϖερὶ σοῦ*; 2° *ϖερὶ ἐσσίο*[*ν*], ou plus probablement : *ϖερὶ ἐσσίος· ϖερὶ σοῦ.* Or cette forme *ἐσσίος* est, à mes yeux, le pendant de *ἐ-μίος*; comparez aussi *τίος* pour *σοῦ.*

Cette même voyelle prothétique transportée dans le pluriel se trouve peut-être dans un génitif de la première personne qui n'a point été expliqué jusqu'à présent, savoir : *ἐ-νίων* remontant à la racine *na-*, comp. scr. *nas*, zd. *nô.* La signification en est rendue dans Hésychius par *ἡμῶν*; nous y reviendrons plus bas.

Les racines du pluriel se composent de deux couples : *na* et *va*, *a-sma*, — dans la période indo-européenne *ṇ-sma*, comp. F. de Saussure, *Syst. prim.* p. 25, — et *yu-sma* (en germanique, sans le second élément, *ṇ-* et *ju-*, voyez ci-dessous). Bornons-nous ici aux remarques suivantes : *yu-sma-* se présente en vieux bactrien : 1° dans la forme *yûšma-* avec longue secondaire provoquée ou par la forme originaire du duel **yû-*, qui a péri, ou par une assimilation avec le singulier *tû*, accomplie d'abord au nominatif *yûžem* et qui se serait communiquée ensuite aux autres cas, ou enfin par le nominatif *yûš* à côté de *yûžem;* 2° dans la forme *χšma-*, Hübschmann. *Zeitschrift*, XXIII, 352.

En grec, cette forme se retrouve dans *ὑμμε-*, lequel perd l'esprit rude dans les dialectes éoliens (*ὔμμε*), mais le conserve dans les dialectes doriens et ioniens, l'imposant même par analogie à *ἀμε-*, *ἠμε-* pour *ἀμε-*, *ἠμε-*, Curtius, *Grundzüge*, 690.

Souvent nous voyons les racines du pluriel adopter le son initial du singulier. Un exemple qui se rapporte à la première personne est le slave *my* au lieu de *ny*, pruss. *mes* au lieu de *nes* (dont a traité M. Leskien). Peut-être aussi les formes du vieux norrois *mit* et *mér* à côté de *vit* et *vér*, *þit* et *þér* à côté de *it* et *ér*,

luces «le fort brillant». Κά au lieu de *κατά* comme dans Κα-σ*ί*αλία, voyez *Studien*, X, 109. Κά-σ*ί*ωρ, Κά-σ*ί*ορος : ἀ-σ*ί*ήρ, ἀ-σ*ί*έρος = *ϖρο-πάτωρ*, *ϖρο-πάτορος* : *ϖατήρ*, *ϖατρός*. Dès lors, pour en faire ici mention, ne semble-t-il pas probable que le nom propre Κά-δμος est de même formé de *κά* (quant au second élément, comparez *ἀ-δμής*, *δμώς*, *δμητήρ*) et que Κά-δμος, c'est-à-dire *ὁ κατα-δαμάζων ἥρως*, signifie le dompteur, le vainqueur, en allemand «Nieder-zwinger»? Comparez aussi le surnom de Ποσειδῶν dans Pind. *Ol.* 13, 96 : Δαμαῖος. N'est-ce pas là le nom qui conviendrait à un héros vainqueur des autochtones de Béotie? Ajoutez que le mythe du dragon tué près de la source d'Arès s'accorde non moins bien avec notre supposition. Rien n'empêche que Κάδμος ne soit un nom hellénique, et on voit que sa forme s'explique, en effet, très facilement par le grec, bien que, du côté de l'histoire, on ait cru devoir lui chercher une étymologie étrangère.

ont-elles été déterminées en partie par l'influence des consonnes caractéristiques des singuliers; comparez cependant sur ces formes Wimmer, *Altnord. Gramm.*, trad. allemande de Sievers, p. 92, note 2, et Holtzmann, *Altdeutsche Gramm.*, 121. Aux formes norroises *þit* et *þér* répondent exactement dans le dialecte des îles Fær-oer *tit* et *taer*, et le même dialecte a introduit le son initial secondaire (*t*) dans les formes du duel : *tikkara*, *tikkum*, *tikkur*. En regard des formes norroises *ykkar*, *ykkr*, *ykkr*, l'innovation me semble être hors de doute. Voyez Heyne, *Laut- und Flexionslehre der altgermanischen Dialecte*, p. 333.

Un autre cas tout évident d'une telle assimilation s'offre dans le pronom de la deuxième personne en pâli : *tumhe*, *tumhebhi*, *tumhâkaṃ*, *tumhesu*, au lieu de *yumhe*, *yumhebhi*, etc.; puis, dans la première personne, *mayaṃ*, remplaçant *vayam*, comme en slave *my*. Comparez E. Kuhn, *Beiträge zur Pâligramm.*, p. 86.

Après ces remarques sur les racines, passons à l'analyse de leur flexion, en considérant successivement les différents cas de la déclinaison.

II

α. LE NOMINATIF DU SINGULIER ET DU PLURIEL.

Le nominatif singulier de la première personne contient évidemment, outre la racine encore inexpliquée *agh-*, la finale *-am*, qui, étant attestée sous cette forme par la majorité des langues indo-européennes, remonte nécessairement à la période proethnique (comparez scr. *ahám*, zd. *az-em*, vieux perse *ad-am*, slav. *az-ŭ*, lith. *az* et *asz*).

Il n'est pas vraisemblable en revanche que le nominatif de la seconde personne doive s'interpréter de manière analogue. Car le vieux bactrien *tû* (à côté de *tûm*, θβām), le grec τού, τύ, σύ, le latin *tû*, le slave *ty*[1], le lithuanien *tu* demandent une forme primitive indo-européenne *tu*, et je crois pouvoir supposer pour le sanscrit *tu-am* une augmentation hystérogène faite d'après son pendant *ah-am*. En vieux bactrien, la forme ancienne s'est maintenue à côté de la forme récente. Aussi le béotien τούν et le laconien τούν-η sont-ils de nouvelle date et formés sous l'influence soit de ἰών, soit de ἐγών-η (ἐγώ· Λάκωνες, Hésychius).

Le védique *su-am* nous offre une autre formation par analogie.

L'extension du même suffixe *-am* aux cas correspondants du pluriel : *vay-am*, *yûyam*, zd. *vaęm*, *yûžem*, est commune à l'indien

[1] L'allongement de la voyelle en slave et en latin est peut-être celui qu'on a souvent signalé chez les monosyllabes de toute espèce.

et à l'iranien et remonte probablement à l'époque de l'unité arienne. Ces formations, comme il faut le supposer *à priori*, sont basées sur des nominatifs pronominaux : **va-i*, **yu-i*, pareils à *te*, formé de *ta-i*, ou à *amî*, formé de *ami-i;* comparez aussi scr. *kat-i*, *yat-i*, *tat-i*, zd. *cait-i*, lat. *tot-i-dem*. Ce sont des nominatifs de formation iotacistique et qui sont à *vas*, *nas* comme ἵπποι est au scr. *açvâs*.

Le vieux bactrien *yûžem* ne saurait représenter une forme identique au sanscrit *yûyam*. L'essai de Schleicher pour l'expliquer (*Compendium der vergl. Gramm. der indo-germ. Spr.*, p. 635) me semble insoutenable. M. Hübschmann, dans ses *Iranische Studien* (*Zeitschrift*, XXIV, 323), ne résout pas davantage le problème. Tout en maintenant l'identité des deux formes autant qu'on en peut juger par les mots « *yûžem* aus *yûyam* », il relève cependant, à propos de la règle ci-après, l'anomalie qui réside dans le ž pour *y* : « *y* wurde weder zum Verschlusslaut, wie *v* zuweilen zu *b* oder *p*, noch zur Spirans (von einem Falle : *yûžem* aus *yûyam* abgesehen), blieb also *y*, auch wo es consonantisch war. » Il est indubitable, d'après cette règle, que *yûžem* est une innovation. J'ai hésité entre les deux possibilités suivantes : Aurait-on, sur le modèle de *azem*, forgé une forme *yûzem* qui devait nécessairement se changer en *yûžem*, tandis que la forme primitive **yui-am* (qui eût donné **yuęm*) tombait en désuétude? Ou faut-il supposer que primitivement en zend le seul nominatif légitime de la deuxième personne était *yûš*, lequel existe à côté de *yûžem*, — comparez lith. *jûs*, goth. *jus*, — et que, plus tard, cette forme *yûš* fut augmentée du suffixe *-am*, *-em* en analogie de *azem*, *vaęm* (=**vai-am*) et *tûm* (=**tu-am*)? On aurait obtenu de la sorte **yûš-em*, puis *yûž-em;* comparez *χšvaš* et *χšvaž-aya*, *θriš*, et *θriž-aδ*, *duš* et *duž-âpa-*. Nous posons la proportion : *tû* : *tûm* = *yûš* : *yûž-em*. Il est possible, il est même fort probable que cette dernière alternative mérite la préférence. C'est de cette manière qu'on s'explique le mieux l'*û* long de *yûžem*. Le sanscrit de même a l'*û* long dans *yûyam*. Partant de là, on devra abandonner l'explication de *yûyam* proposée précédemment (*yû-i-am*). Il est plus simple, en effet, de dire que les Hindous ont connu avant l'époque historique le nominatif *yûs*, comme les Bactriens, les Lithuaniens et les Goths, et que la forme *yûyam* est due à l'analogie de *vayam* (*yû-yam* : *yûs*, d'après *vayam*, = *tu-am* : *tu*, d'après *aham*).

Entre les formations *vayam*, *yûyam* et *svayam*, il y a certainement la connexité la plus étroite. Car *svay-am* est à *su-am* et *svâm* comme *yûyam* est à *tu-am* et *twâm*, comme *vay-am* est à *ah-am* et *mâm*. On ne saurait méconnaître un parallélisme aussi remarquable. Plus tard *svayam* fut employé aussi pour le singulier.

Quant au vieux bactrien *χaę-*, qui ne se rencontre qu'en com-

position, c'est un nominatif pronominal du pluriel, comme par exemple *taę-(ca)*.

Il n'y a rien de commun entre ces nominatifs pluriels de l'arien et les formes européennes. Les nominatifs latins *nōs* et *vōs* ne sont comparables qu'au zend *nâ* et *vâ* et représentent des formes nominales de racines pronominales : *nâ* et *nôs* = **nâs*, **na-as*. La déclinaison s'y montre extrêmement simplifiée. D'abord il se forma du nominatif-accusatif *nos*, *vos* un adjectif *noster*, *voster* (*ves-ter* de **ves* = scr. *vas*, zd. *vô*, goth. *veis* pour **vis*, **ves*), dont le génitif singulier et pluriel fournit les formes du génitif des pronoms personnels. Il manquait encore le datif : *nobis* et *vobis* sont à *nos* et à *vos* comme *duobus* à *duo*, c'est-à-dire que ces cas sont formés au moyen du suffixe pluriel ajouté à la voyelle du nominatif.

Le nominatif pluriel en grec sera examiné dans la discussion des cas obliques; voyez page 9.

Considérons maintenant :

β. L'ACCUSATIF SINGULIER ET PLURIEL.

Si, d'une part, le sanscrit *mâm*, *tvâm*, le vieux bactrien *mãm*, *θwãm* et le slave *mę*, *tę*, *sę*, descendent de primitifs *mâm*, *tvâm*, *svâm*, un autre accusatif indo-européen *ma*, *tva*, *sva* résulte certainement de la conformité du gothique *mi-k*, *si-k* avec le grec *ἐ-μέ-γε*, *σέ*, *ἕ*. Il y avait, par conséquent, dans les temps indo-européens deux formes de l'accusatif, dont l'une, la plus courte sans doute, avait apparemment l'emploi d'une enclitique, tandis que la seconde, augmentée de *-am*, se disait emphatiquement. Plus tard, les langues filles firent prévaloir tantôt l'une, tantôt l'autre. Schleicher fait remonter les accusatifs des pronoms personnels de toutes les langues de la famille aux formes primitives *ma-m*, *tva-m*. C'est une thèse difficile à justifier.

Les formes latines *mē*, *tē*, *sē* sont, à mes yeux, de la formation la plus courte aussi bien que les formes grecques. La quantité de leur voyelle est secondaire, comme au nominatif *tû* (p. 5), ce qui n'est pas inexplicable chez des monosyllabes.

Il me reste à mentionner la forme grecque *ἕ-θεν*. Évidemment, en regard du simple *ἕ*, qui est le produit de *sva*, *ἕ-θεν* doit être une innovation faite, ainsi que le pense Schleicher, sur la racine *sava-*.

La forme primitive de l'accusatif pluriel est, nous le verrons, très difficile à fixer. En sanscrit on a : *asmân*, *yushmân*, en zend *ahma*, *χšmâ*. Cette forme *χšmâ*, pour le dire en passant, est à la vérité un accusatif; mais on l'emploie comme nominatif en la remplaçant à l'accusatif par *vô*, *vâ*. Le latin, comme nous l'avons vu, n'éclaircit rien. Mais, pour la forme primitive du grec, il

faudra poser ἄμμε, ὔμμε. Car lesb. ἄμμε, ὔμμε, ἄ-σφε, dor. ἀμέ, ὑμέ, σφέ, syracus. ψέ sont manifestement plus anciens que les formes attico-ioniennes faites à l'aide de -ας : ἡμέ-ας, ὑμέ-ας, σφέ-ας, et leur conformité (ἄμμε, ὔμμε) avec les cas du singulier μέ, σέ, ἕ remonte aux temps panhelléniques. Rien n'autorise à voir dans ces accusatifs pluriels en -ε des formations nouvelles en analogie de μέ, σέ, ἕ. On remarquera en revanche que le pluriel des pronoms personnels prend à plusieurs cas les terminaisons du singulier, parce que dans ces mots l'expression de la pluralité réside dans les *racines* mêmes. Dans la suite, on voulut atténuer cette disparate en accolant par surcroît les désinences du pluriel au suffixe du singulier. Les cas ariens du pluriel offrant les terminaisons du singulier sont : l'instr. **asmâ*, **yushmâ* (comparez le véd. *yushmâ-nîta* « von euch geleitet », *yushmâ-datta* « von euch gegeben » et zd. *ẹhmâ*, χšmâ), le dat. *asma-bhi-am*, *yushma-bhi-am* (comme **ma-bhi-am*, *tu-bhi-am*), zd. *ahma-ibyâ-câ*, *yušma-ibyâ-câ*, l'abl. *asmat*, *yushmat* (comme *mat*, *tvat*), zd. *yušmaδ* et χšmaδ, enfin le génitif, qui, de même que le génitif singulier, remplace le neutre d'un possessif au singulier. Mais, tandis que le datif, l'ablatif et le génitif demeuraient intacts, « on forma de l'ancien instrumental *asmâ*, *yushmâ*, au moyen du suffixe *-bhis*, *asmâ-bhis* et *yushmâ-bhis*, la signification grammaticale de ces formes poussant peu à peu à y joindre les suffixes du pluriel » (Johannes Schmidt, *Zeitschrift*, XXV, 6). C'est un exemple de transformation tout semblable que je voudrais constater pour le cas de la déclinaison qui nous occupe. Fondé sur le double témoignage du grec ἄμμε, ὔμμε et du zend *ahma*, *ẹhma*, je pose pour la plus vieille forme de l'accusatif pluriel : *asma* et *yusma*, qui se trouvent en harmonie parfaite avec les accusatifs du singulier *ma*, *tva*, *sva*, et quant aux formes plus récentes *asmân*, *yushmân*, ion.-att. ἡμέ-ας, ὑμέ-ας, σφέ-ας (contractées en ἡμᾶς, ὑμᾶς, σφᾶς), j'admets qu'elles offrent la répétition du procédé illustré par *asmâ : asmâ-bhis*. Pour cette *pluralisation* de formes du singulier, comparez les formations plus modernes, telles que lett. *tai-s*, *tami-s*, *tani-s*, formées au moyen du suffixe pluriel *-s* attaché aux formes du singulier particulières au lette *tái*, *tamí*, *tanî* (Leskien, déclin.).

La même observation jette, ce me semble, quelque jour sur le génitif pluriel des pronoms grecs. Il est de toute impossibilité, vu la divergence des idiomes congénères sur ce point, de déterminer la forme proethnique correspondante. L'arien remonte à *asmâkam* et *yushmâkam*, tandis qu'en grec on devra reconnaître comme des formes panhellènes ἀμμέων, ὑμμέων. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer lesb. ἀμμέων, ὑμμέων, béot. ἀμίων, οὐμίων, dor. ἀμέων, crét. ἀμίων, ὑμέων (contr. ἀμῶν, ὑμῶν), aussi σφέων (Ahr. II, 259), syracus. ψέων (ainsi que ἕων, ὧν dans Sophron),

ion.-att. *ἡμέων*, *ὑμέων*, *σφέων*, contr. *ἡμῶν*, *ὑμῶν*, *σφῶν*. Dès lors, les formes d'Homère *ἡμείων*, *ὑμείων*, *σφείων* et de même le lesb. *σφείων* ne peuvent être que des innovations. A son tour, *ἀμμέων*, la forme panhellène, n'est sans doute que d'une antiquité relative. Il est difficile de dire avec certitude d'où elle peut être sortie. Le nominatif et l'accusatif paraissent avoir joué un rôle dans sa composition, et ceci nous amène à discuter le nominatif pluriel grec que nous avions réservé jusqu'ici.

Les formes : lesb. *ἄμμες* et *ὔμμες*, béot. *οὐμές* et *ὑμές*, enfin dor. *ἀμές*, *ὑμές*, d'après lesquelles *σφές*, convergent vers les primitifs **asmas*, **yusmas*, qu'on peut regarder comme assurés. Au contraire, ion.-att. *ἡμεῖς*, *ὑμεῖς*, *σφεῖς* doivent en être séparés comme plus modernes. Je ne sais, en effet, comment l'on pense à établir le trait d'union entre *ἡμεῖς* et *ἄμμες*. Ramener cette dernière forme à **ἀμμέ-ες* (pour *ἀμμεϳ-ες*), comme le veut Schleicher, est simplement impossible, et il reste à démontrer l'existence d'une racine *ἀμμι-* parallèle à *asma-*. Reconnaissons plutôt que les formes grecques nous forcent à remonter à l'archétype **asmas*, **yusmas*, si singulière que puisse paraître la formation de ce nominatif, qui aurait dû être, semble-t-il, **asme*, gr. **ἄμμοι*, ou tout au moins, en prenant la désinence nominale, **asmās* (cf. *açvās*), gr. **ἄμμως*.

Il faut donc se borner à poser que *ἄμμες* est la forme primitive en grec. Cette forme devient plus claire par la comparaison du sanscrit *nas* et *vas*, du zend *nô* et *vô*, du latin *ves-* dans *ves-ter*, tirés des racines *na-* et *va-*.

**Asmas*, *ἄμμες* : *asma-* = *nas* : *na-*.
= *jus*[1] : *ju-*.
= goth. *uns* (= *ụs*) : *ụ-*[2].

Cela étant, il est difficile de décider si la transformation du génitif pluriel indiquée plus haut est partie du nominatif ou de l'accusatif *ἄμμε*, *ὔμμε*. Il n'y aurait rien d'extraordinaire que le nominatif *ἄμμες* eût servi à former un génitif **ἀμμέσ-ων*. Ce que M. Leskien dit du slave *nasŭ* pour *nas-sŭ* fournit le meilleur commentaire à cette hypothèse[3]. Peut-être une autre forme du pronom grec s'explique-t-elle de la même manière. Hésychius offre la glose ci-dessus mentionnée *ἐνίων· ἡμῶν* que M. Reiske corrige en *ἐνίων· τινῶν*, M. Mor. Schmidt en *Ἐπειῶν· Ηλείων* (!).

[1] Zend *yûs*, lith. *jûs*, goth. *jus*.

[2] Racine qu'on trouve augmentée de *-sma-* dans *a-sma-*, gr. *ἄμμε*. Cf. F. de Saussure, *Syst. primit.*, p. 25.

[3] Je rappelle aussi le gothique *unsis* formé en ajoutant à l'accusatif *uns* le suffixe *-is* abstrait du datif singulier *mis*. Comparez encore lith. *jaunósu*. (Schleicher. *Lit. Grammatik*, 209.)

Mais, sans y rien changer, on peut interpréter *ἐνίων* comme étant pour *ἐ-νέων*, *ἐ-νέσ-ων*, c'est-à-dire que *ἐνίων* renfermerait le génitif de **νες* = arien *nas* (cf. lat. *ves* dans *ves-ter* = arien *vas*). Pour ce qui est de la voyelle prothétique, j'en ai déjà traité, et *ι* comme affaiblissement de *ε* ne fait aucune difficulté (cf. crét. *ἀμίων*, *ἴωμεν*, héracl. Τιμοκράτιος, béot. Κλίων).

D'autre part, c'est peut-être dans l'accusatif *ἄμμε* qu'il faut chercher la base de ce génitif. Il est possible enfin qu'on ait abstrait à la fois du nominatif *ἄμμες* et de l'accusatif *ἄμμε* le radical qui a donné *ἀμμέ-ων*, de même que *πολέ-οιν* s'est établi sur un thème fictif *πολε-*. Comparez *ἀμμέ-τερος* pour un ancien **ἀμμό-τερος* parallèle à *ἀμφό-τερος* et le datif lesbien plus récent *ἄμμε-σιν*.

Quelle que soit l'hypothèse à laquelle on s'arrête, le génitif *ἀμμέ-ων*, une fois créé, entrait avec l'accusatif **ἀμμέ-ας* ou *ἠμέ-ας*, qui n'est qu'une *pluralisation* de *ἄμμε* au moyen de la terminaison *-ας*, dans le paradigme de la déclinaison en *-i* (*πόλε-ων*, **πόλε-ας*). Voilà, j'en suis persuadé, ce qui donna occasion aux Ioniens de faire passer le nominatif dans la même déclinaison et de dire *ἠμεῖς*, *ὑμεῖς*, *σφεῖς* au lieu de *ἠμές*, *ὑμές*, *σφές*. Le datif pluriel, comme nous le constaterons plus tard, dut contribuer aussi pour sa part à amener ce changement.

γ. L'INSTRUMENTAL SINGULIER.

L'instrumental, comme on sait, n'est conservé que dans l'arien : scr. **mâ* et *tvâ*, zd. *θwâ*. Nous ne sommes plus à même de décider si *tvâ* se décompose en *tu-â* ou en *tva-â*. Les formes *mayâ* et *tvayâ*, d'origine plus récente, sont ou les instrumentaux des racines *maya-* et *tvaya-*, ou le résultat de transformations opérées sur **mâ*, *tvâ* et analogues à celles qui ont produit le locatif *mayi* à côté de *me*. Ce locatif a été tiré secondairement de la racine *ma-* au moyen du suffixe casuel *-i* : *mayi* : *mê* = *yayos* (gén. loc. duel) : véd. *yos*.

Les accusatifs *mâm*, *tvâm* ne ressemblaient dans le système de la déclinaison qu'aux accusatifs féminins comme *açvâm;* c'est ce point commun qui a pu provoquer les instrumentaux *mayâ*, *tvayâ*, parallèles à *açvayâ*.

La forme du pluriel *asmâ-bhis*, *yushmâ-bhis* est déjà traitée; voyez page 8.

δ. LE DATIF SINGULIER.

En considérant le datif, si nous mettons en comparaison le latin *mihi* et *tibi* avec le sanscrit *ma-hi-am*, *tu-bhi-am*, zend *ma-ibyas-ciδ*, *ma-ibyâ-câ*, *ta-ibyô* et *ta-ibyâ-câ*, nous arrivons à ce résultat

que, pour la première personne, la forme indo-européenne a été probablement **ma-hi*, né par dissimilation de **ma-bhi*, et que celle de la deuxième personne a dû être **tu-bhi*. Si la reconstruction de **ma-hi* est juste, le zend *maibyô*, présentant le *b*, aurait été formé à nouveau d'après *taibyô*. Cependant on peut aussi défendre l'opinion qui veut que le sanscrit *mahiam* et le latin *mihi* n'aient subi la dissimilation qu'après la séparation des langues et qui, en analogie de *tubhi*, suppose un indo-européen *mabhi*. C'est une question difficile à trancher.

Les formes que nous offrent les différentes langues donnent lieu à plusieurs remarques.

En latin, le vocalisme radical de *tibi* et *sibi* est sous l'influence de *mihi*.

Relativement aux suffixes des formes du zend, il faut séparer *-byas-ciδ* (ou *-byô*) de *-byâ-cô*. Le premier appartient au pluriel; nous en pouvons conclure que les Bactriens, après avoir *pluralisé* le datif pluriel qui, primitivement, avait la forme d'un singulier (scr. *asma-bhi-am*, *yushma-bhi-am*) et formé de la sorte **ahmaibyas* et **yûšmaibyas*, changèrent par analogie les formations pareilles du singulier : **maibyām* et **taibyām* en *maibyas* et *ṭaibyas*. C'est ainsi qu'en pâli les génitifs du singulier *mamaṃ* et *tavaṃ*, à côté de *mama* et *tava*, doivent leur origine à *amhâkaṃ* et *tumhâkaṃ*.

L'autre suffixe, *-byâ*, se résout en *-by-â* et contient cet *â* marquant le locatif, dont M. Osthoff a traité en détail (*Morphologische Untersuchungen*, II, 76). Ce suffixe est donc propre au singulier; mais il n'en a pas moins été transféré aux formes du pluriel *ahmaibyâ-cô* et *yûšmaibyâ-cô*, de même qu'en gothique l'agrégat suffixal *-is* de *mis*, **þis*, *sis* a passé à *ugk-is* et à *uns-is* (voy. p. 18).

Dans la forme sanscrite, nous retrouvons une fois de plus la syllabe *-am* comme suffixe dépourvu de signification. Nous avons reconnu, à l'accusatif, dans cet *-am* un simple appendice ajouté à *ma* et à *tva*, et nous pouvons constater encore ici qu'il est secondaire; peut-être le nominatif *aham*, où *-am* peut se prouver pour l'indo-européen, en est-il le seul point de départ. Un parallèle nous est offert dans le pronom latin *idem*, *eadem*, *idem*. Identifiant le nominatif-accusatif neutre *id-em* avec le sanscrit *id-am*, j'admets que c'est de là que la finale *-dem*, détachée comme suffixe déterminatif, a pénétré dans les autres cas[1]. On cherchait à étendre

[1] En général, pour le faire remarquer en passant, il n'est pas rare qu'un élément radical devienne, pour le sentiment de celui qui parle, partie intégrante du suffixe. On peut distinguer trois cas, selon que c'est une voyelle, une consonne ou toute une syllabe qui se détache de la sorte du radical. J'indique en termes succincts quelques exemples. Les Grecs se sont créé par ce procédé une terminaison adverbiale *-δις* qui était originairement *-κις* (voyez *Zeitschrift* de Kuhn, XXV, 236). En latin vulgaire, la forme tout à fait isolée *nesciocubi* a été faite sur le

à la déclinaison entière le parallélisme qui existait entre *il* et *idem*. De là *eius : eius-dem*, *eum : eun-dem*.

Les datifs pronominaux helléniques doivent rester séparés des formes ariennes et latines traitées précédemment; car le suffixe primitif *-bhi* s'est perdu en grec, peut-être sans laisser aucune trace[1].

Il a été remplacé par le suffixe du locatif. Car, indubitablement, *ἐμοί*, *σοί*, *οἵ* sont des locatifs selon la déclinaison nominale qui ont leurs parallèles dans le sanscrit *me*, *tve*, *te* et dans le zend *moi*, *mę*, *θβôi*, *θβę*, *tôi*, *tę*.

En sanscrit, au pluriel, nous attendons *à priori*, si nous comparons par exemple *tasmin*, des locatifs comme **asmin*, **yushmin* formés des racines *asma-*, *yushma-*. Cependant ces formes ne se rencontrent jamais. A leur place nous avons *asmâ-su* et *yushmâ-su*, innovations spécifiquement sanscrites munies d'un suffixe du pluriel et qui ont emprunté leur partie radicale à l'instrumental *asmâ-bhis*, *yushmâ-bhis* (comparez Joh. Schmidt, *Zeitschrift*, XXV, 6, note). Il faut encore citer les formes *asme* et *yushme*. L'explication en est des plus faciles. A mes yeux, ce sont des créations nouvelles faites à l'image des locatifs du singulier. Leur fonction n'est pas suffisamment fixée. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont été employés comme des locatifs et des datifs; et ce dernier emploi n'est pas plus extraordinaire que celui du grec *μοί* pour le datif. Selon Pâṇ. VII, 1, 39, et Nirukta VI, 7, les formes *asme* et *yushme* peuvent s'employer pour tous les cas. Peut-être la chose s'explique-

modèle de *alicubi*, *necubi*, *sicubi* (cf. Schuchardt, *Der Vocalismus des Vulgärlat.*, II, 50). Dès les temps les plus anciens, nous constatons des accidents semblables. Ainsi, le suffixe sanscrit *-tât* qui donne des adverbes de lieu s'ajoute le plus souvent à des adverbes en *-s* (lesquels sont, à mon avis, des génitifs), et de là il se propage sous la forme *-stât*. D'après les formations régulières *puras-tât* «devant», *adhas-tât* «dessous», *paras-tât* «encore, de plus», *avas-tât* «en bas», on fit : *adhara-stât* «au-dessous», *upari-stât* «au-dessus». C'est en l'honneur de ces dernières formes que M. Benfey, dans sa *Vollständige Gramm. des Sanscrit*, distingue assez inutilement un second suffixe *-stât*. Troisièmement enfin le suffixe peut englober une syllabe entière. Une forme des plus intéressantes sous ce rapport est *meridi-onalis* au lieu de *meridi-alis*, d'après *septentrion-alis*. Non moins instructif est le suffixe latin *-er-no-* traité par Corssen, *Aussprache*, I, 235, note.

[1] Ou bien est-il permis de conjecturer, pour le pronom réfléchi, que le grec a possédé primitivement une forme correspondant au latin *sibi*, qui aurait pu être **σεφί* et qui se serait abrégée en *σφί* pour une raison qui nous échappe (comparez le zend *χšmâδ* et *yušmâδ*)? Cette forme était de fondation datif singulier (ainsi *Hymnes homériques*, XIX, 19) aussi bien que datif pluriel, de même que toutes les formes du pronom réfléchi dans d'autres langues servent en même temps pour les deux nombres. Il faut croire que tout le pluriel et le duel du pronom réfléchi sont créés à l'aide de cette seule forme sur le patron de la première et de la deuxième personne : *σφεῖς*, *σφέων* et *σφῶν*, aussi *σφείων*; *σφέ*, *σφέας* et *σφᾶς*, puis *σφωέ*, *σφω-ίν* et leurs équivalents *σφώ*, *σφῶϊν* (comparez *ἵ-φι*, d'où *ἴφι-ος* (*ἴφια μῆλα*), *ἶφι-ς* *Fἰφι-ιο-ς*, *Fιφι-άδαν*, acc. (*Bull. de corr. hellén.*, 1880, p. 43, l. 136).

t-elle comme il suit. Partant des cas obliques qui étaient sortis des racines *asma-*, *yushma-*, on aurait formé, en analogie des nominatifs des autres pronoms, les nouveaux nominatifs *asme*, *yushme* (comme *te*, *ye*) pour *vayam* et *yûyam*. Et, en pâli, *tumhe* (métaplasme de **yumhe*) s'est réellement conservé pour la deuxième personne. Mais, dès lors, deux cas, tout à fait différents par leurs fonctions, le nominatif et le locatif, coïncidaient en une seule forme, et c'est peut-être pour cela qu'on employa *asme* et *yushme* comme des cas généraux.

Que ferons-nous des datifs pluriels du grec?

Voici les formes :

Lesb. ἄμμι et ἄμμιν, ὔμμι et ὔμμιν [ἀ-σφι].
Béot. ἀμῖν, οὐμῖν.
Dor. ἀμίν, ὑμίν (ἐν ὀρθῇ τάσει) et ἄμιν, ὔμιν (enclitiquement) [σφί, σφίν, syrac. ψίν, lac. φίν].
Ion. ἡμῖν, ὑμῖν [σφί].

La comparaison de toutes ces formes prouve (puisqu'en grec il faut *à priori* regarder les formes sans *ν* comme plus anciennes) que ἄμμι et ὔμμι sont les types originaires. Traduits en sanscrit, ils donneraient **a-smi*, **yu-smi*, c'est-à-dire précisément les formes que nous cherchions auparavant pour le locatif singulier et qui ont été remplacées par des formations nominales. A la vérité, les locatifs sanscrits de cette espèce finissent tous en *-smin*, et, en lithuanien, M. Hugo Weber veut de même rétablir une nasale dans cette désinence. (Voyez *Archiv für slav. Philol.*, IV, 492.) Cependant le vieux bactrien n'a que des locatifs sans *n* : *a-hmi*, *aẹta-hmi*, *hFa-hmi*, *ka-hmi*, *ya-hmi*, *ma-hmi*, *ϑa-hmi*. Et puisque les lois phonétiques de cette langue n'admettent pas plus que celles du grec la chute d'un *n* final, la forme en *-smi*, exigée par le grec, doit être, à ce qu'il semble, celle de la langue primitive. Mais, en ce cas, d'où vient l'*n* sanscrit? On le voit, c'est un embarrassant dilemme et qu'il vaut peut-être mieux trancher en disant : Les locatifs en *-smin* sont primitifs, et les formations en *-smi* sont des innovations d'après le modèle de tous les autres locatifs en *-i* de déclinaison nominale. Pour ma part, je laisse la question en suspens.

En grec, lorsqu'on *pluralisa*, comme nous l'avons vu, le génitif et l'accusatif, on attacha à ἄμμι, ὔμμι le suffixe du pluriel *-σι*; telle était, en effet, la forme de cette désinence dans les temps panhelléniques. De là ἄμμι-σι, ὔμμι-σι et, plus tard, après la chute régulière du *σ*, ἄμμι, ὔμμῑ, puis avec affixe nasal ἄμμῑν, ὔμμῑν, ou, dans l'état où ces formes sont connues historiquement, ἀμῖν, ἡμῖν, οὐμῖν, ὑμῖν.

C'est un autre procédé de formation qui produisit, à une

époque plus récente, le lesb. *ἄμμε-σιν*. Ici le suffixe *pluralisant* est venu se greffer, non sur un locatif, comme dans *σφι-σί* à côté de *σφί*, mais sur une racine *ἄμμε-* abstraite du nominatif, du génitif et de l'accusatif. Cette forme rappelle *πόλε-σι* au lieu de **πόλι-σι*.

Une fois que l'usage eut consacré les locatifs pluriels qu'on vient de voir, quelques dialectes modifièrent à leur image la forme du singulier. Ce fait d'analogie a pu être déterminé par la conformité des accusatifs au singulier et au pluriel :

Ἐμίν : ἄμμιν
Ἐμίν-η : ἄμμῑν
} = μέ : ἄμμε.

Τίν[1] : ὔμμιν
Τίν-η : ὔμῑν
} = τέ : ὔμμε.

La tendance à rendre pareils par le suffixe les mêmes cas de différents nombres nous est connue déjà par l'exemple *aham : vayam*. Ajoutons le vieux haut allemand *uns-ih*, *iw-ih*, d'après *mih*, *dih;* dans ce dernier cas probablement parce que *sih* était employé à la fois pour les deux nombres.

En grec, ces formes firent considérer *-ιν* comme suffixe caractéristique du datif, ce qui engendra, à côté de *ἐμίν*, *τίν*, *ἵν*, la nouvelle série : *τε-ΐν*, *ἑ-ΐν* (comparez *σέ-θεν*, *ἕ-θεν*), et au duel, sur la base des nominatifs *νώ*, *σφώ*, les datifs *νῶ-ιν*, *σφῶ-ιν* (cf. *açvâ-bhyâm* du nominatif *açvâ*, *akshî bhyâm* du nominatif *akshî*, Joh. Schmidt, *Zeitschrift*, XXV, 6).

ε. LES GÉNITIFS ET ABLATIFS.

Dans ce cas de la déclinaison, il faut séparer complètement les langues ariennes du grec.

Les génitifs sanscrit *mama*, zend *mana*, sanscrit-zend *tava* sont des racines employées comme des neutres et signifient réellement « le mien », « le tien » (comp. goth. *mein-a*). Nous avons parlé à la page 2 de *tava*. En ce qui concerne *mama*, on peut douter si la seconde syllabe a pris l'*m* pour s'assimiler à la première, ou s'il y a deux suffixes différents dans *mana* et *mama*, comparables, l'un au suffixe de *e-na*, l'autre à celui de *sa-ma*, *i-ma*. Cette dernière hypothèse n'aurait rien de plus étrange que la variation des suffixes qu'on observe dans *açva : eka*.

Les neutres sanscrits *asmâkam*, *yushmâkam*, zend *ahmâkem*, vieux persan *amâ-χam*, zend *yušmâkem* ou *χšmâkem* font fonction de génitifs au pluriel. La longue *â* devant le suffixe *-ka* est irrégulière

[1] Si *τίν* a été employé, ainsi que *νίν* et *μίν*, comme accusatif, c'est que cette forme, dont on oubliait l'origine, ressemblait à l'accusatif d'une racine en *-i*.

(comp. *mama-ka*, *tava-ka*), et on ne doit pas douter qu'elle n'ait été empruntée à l'instrumental déjà dans la période arienne, comme c'est le cas pour le locatif *asmâ-su*. Sur le patron de *yušmâ-kem* le zend forma ensuite analogiquement *yavâ-kem* (forme du duel), et il conserve cet *â* long devant d'autres suffixes encore, par exemple dans *yušmâ-vañδ*, dont on ne pourrait expliquer autrement la voyelle longue, étant donnés *aętă-vañδ*, *yă-vañδ*, *ă-vañδ*, *avă-vañδ*.

Nous passons aux ablatifs des pronoms personnels : scr. *mát*, *tuát*, *tvát* et *tavát*, *asmát*, *yushmát*, d'après lesquels *yuvát* (une fois dans le Rigveda) et *avát* (deux fois dans la Tâittiriya-Samhitâ, comparez Whitney, *Ind. Gramm.*, p. 181); zd. ϑϐaδ, *χšmaδ*, *yûšmaδ*. Si nous considérons que ces formes, employées partout comme des ablatifs, ressemblent absolument aux formes *yat*, *tat*, zd. *yaδ*, *taδ*, qui font fonction de neutres, il devient très probable que l'ablatif remonte, tout comme le génitif (*mama*, *tava*, *ta-sya*), à une forme neutre, c'est-à-dire que le *t* (indo-européen *d*), ainsi que *-sya*, ne sont point des désinences de cas, mais des suffixes formatifs de racines. Car *ma-t : mama* (formes signifiant toutes deux : « ce qui ME concerne ») = *ta-t : ta-sya* (« ce qui LE concerne »). Sur ce sujet, comparez Curtius, *Studien*, VI, 417, notamment les lignes suivantes : « Auf den Gedanken nämlich, dass in den indischen Ableitungen und Zusammensetzungen mit den Stämmen *mat*, *tvat*, u. s. w. wirklich Ablative standen, wird man nicht leicht verfallen. Bildungen wie *asmat-sakhâ* « unser Freund » (schon im Rigweda), *mad-yañk* (eben da) « gegen mich gewendet », *asmad-vidhas* « unsersgleichen », *tvad-rik* « auf dich zu », *mad-vat* « nach meiner Art », dann abgeleitete Adjective wie *mad-îyas* « mein », *tvad-îyas* « dein », *tvat-ka* « Du-chen », Diminutiv von *tvat*-wie das gleichbedeutende *tva-ka-t*, endlich die ablativischen Adverbien *mat-tas*, *tvat-tas*, in denen, wäre das *t* von *tvat* ablativisch, ein Ablativsuffix an das andere treten würde, lassen über die nicht ablativische Natur der Stammformen keinen Zweifel bestehen. »

Quant au génitif singulier des pronoms grecs, je maintiens d'une façon générale l'opinion que j'ai déjà eu l'occasion d'émettre dans les *Studien* (X, 69) que ce cas remonte à un ancien ablatif. Toutefois différents points de détail appellent des modifications.

Selon l'analogie des formes des ablatifs sanscrits, je suis parti, avec raison, je crois, des primitifs **mayat* (qui serait en indo-européen **mejod*), venant de la racine *maya-* = *mejo-* (comp. *meus*) et *tavat*, formation se trouvant encore dans le *Véda;* mais je me trompais en regardant le dorien *ἐμέος* comme une dérivation directe de l'archétype. En revanche, les formes posées donnent, d'après les règles grecques, **ἐ-μέjo* et **τέϝo*. La forme homérique

ἐμεῖο a conservé la trace de la spirante *j* de *ἐμέjο; dans τέϜο, la spirante a tout à fait disparu, et la plupart des nombreuses formes dialectales sont issues de ἐμέο et τέο :

Dorien : ἐμέο, lequel devient tantôt ἐμίο, tantôt ἐμεῦ: τέο, qui devient τεῦ.

Dans les poèmes d'Homère, à côté de ἐμεῖο, on a encore ἐμέο et ἐμεῦ.

Attique : ἐμοῦ, μοῦ; homér. σέο, σεῦ; att. σοῦ.

Pour réduire toutes les formes à une base commune, j'admets que les génitifs attiques sont, eux aussi, des formes d'ablatif, et je préfère cette explication à celle qui ferait de μοῦ et σοῦ les génitifs des adjectifs ἐμός et σός, à la manière du latin *mei*, *tui*, *sui*.

Les formes non contractes, ἐμέο et τέο, devaient paraître fort singulières aux Grecs habitués à des génitifs en -ος et en -ου, ou, dans certains dialectes, en -ω. C'est ce qui explique que les dialectes éolien et dorien aient cherché à leur donner un aspect de génitif plus caractérisé en changeant la désinence ablative ο en ος. Ainsi naquirent, en dorien ἐμέος, ἐμεῦς et ἐμοῦς, τέος, τίος; en crétois τέορ et τεῦς; en béotien ἐμοῦς. Les génitifs attiques échappaient naturellement à cette innovation, parce que la contraction de εο en ου les avait associés aux génitifs nominaux comme ἵππου, et qu'ils satisfaisaient ainsi le besoin d'analogie.

Peu à peu, dans les deux types de génitif qu'on vient de voir, le pronom réfléchi et la seconde personne se créèrent encore de nouvelles formes sur le modèle de la première. D'après ἐμεῖο, où la spirante s'est vocalisée, on fit σεῖο, εἶο [1]; d'après ἐμοῦς on forma τεοῦς (dor.-béot.), ἑοῦς.

En ce qui concerne τεοῦ, ἑοῦ, on peut douter s'il faut admettre une formation analogique d'après ἐμοῦ, ou si τεοῦ, ἑοῦ ont été fournis par les adjectifs τεός, ἑός, comme c'est certainement le cas pour τεοῖο, τοῖυ (dans Hésychius ἀμφὶ τοῖο· περὶ σοῦ), σοῖο (=**tva-sya*, zd. θβa-*hya*).

Les autres ablatifs qui font fonction de génitifs, ἐμέω (ἐμίω) et ἐμέως (ajoutez ἐμίως et ἐμῶς contracté de ἐμέως), τέω (τίω) et τέως (τίως), sont des ablatifs selon la déclinaison nominale et sont aux racines **mejo-* et **tevo-* comme οὕτω et οὕτως sont à οὑτο-.

Enfin, les formes ἐμέ-θεν, σέ-θεν, ἑ-θεν et Ϝέ-θεν, qui sont lesbiennes, doriennes et homériques, n'ont rien de commun avec les différentes formes de génitifs citées jusqu'ici. Syntaxiquement, en revanche, elles s'en rapprochent, puisqu'elles avaient aussi primitivement la signification d'ablatifs.

[1] Ἑεῖο doit s'expliquer comme ἑέ, ἕἰν (p. 7, 1 *h*).

NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR LE PRONOM PERSONNEL GERMANIQUE.

En terminant ces remarques sur le singulier et le pluriel et avant d'aborder le duel, nous devons considérer un peu plus en détail les formes variées des pronoms personnels en germanique. Au singulier, elles sont en général assez claires; mais les deux autres nombres offrent de sérieuses difficultés.

On peut aisément reconstruire de la manière suivante le paradigme primitif du singulier :

ik, *mîn*, *mis*, *mik*
thû, *thîn*, *this*, *thik*
sîn, *sis*, *sik*.

Comparez goth. *ik*, *mein-a*, *mis*, *mik*; *þu*, *þein-a*, *þus*, *þuk* (voyez p. 3, n. 1); *sein-a*, *sis*, *sik*, et vieux haut allem. *ih*, *mîn*, *mir*, *mih*; *dû*, *dîn*, *dir*, *dih*; *sîn*, *sih*.

Les nominatifs *ik* et *thû* (allongé comme en slave *ty*, boruss. *tou*, voyez p. 5, n.) sont très clairs; il en est de même de l'accusatif *mi-k*, *thi-k*, *si-k* (en grec ἐ-μέ-γε, σέ-γε, ἕ-γε). Pour *mîn*, *thîn*, *sîn*, voyez p. 3. Il n'y a que *mis*, *this*, *sis* qui, dans leur élément suffixal, résistent à toute explication convaincante.

Voici les formes du pluriel :

PREMIÈRE PERSONNE.

	Goth.	Vieux norr.	Anglo-sax.	Vieux sax.	Haut allem.
Nominatif.....	*veis*	*vér*	*ve*	*uuî* (*wî*)	*uuir*
Génitif.....	*unsara*	[*var*]	*ùser*	*ûser*	*unsêr*
Datif.....	*uns*	*oss*	*ûs*	*ûs*	*uns*
Accusatif.....	*unsis*		*ûs(ic)*	*ûs*	*uns-ih.*

DEUXIÈME PERSONNE.

Nominatif.....	*jus*	*ér*	*ge*	*gî*, *ge*	*ir*
Génitif.....	*izvara*	*yð(v)ar*	*eówer*	*iuuer*	*iuuêr*
Datif.....	*izvis*	*yðr*	*eów*	*iu*	*iu*
Accusatif.....			*eór-ic*	*iu*	*iuuih.*

De cet aperçu des formes il résulte :

1° Que les nominatifs de toutes les langues germaniques sont formés des racines *va-* et *ju-*. Les formes primitives étaient certainement, pour la première personne : **vis*, **ves* (comme *ik* pour **ek*, *mik* pour **me-k*, *vit* pour **ve-t*); comparez le sanscrit *vas*, le

vieux bactrien *vô*, le latin *ves-* dans *ves-ter;* la longue du vieux norrois *vér* est normale, et celle du gothique *veis* est formée d'après le modèle des nominatifs comme *ansteis*, etc. Pour la deuxième personne : *jus*. Les nominatifs *ér* et *ir* ressemblent, relativement au vocalisme, aux formes correspondantes de la première personne.

2° Que les autres cas sont dérivés de *uns-* et *iu-*. Les formes fondamentales des datifs et des accusatifs, lesquels coïncident ou ont coïncidé partout, sont *uns* et *iu;* elles sont conservées dans plusieurs des dialectes cités. Les exemples où ce type est modifié sont : le gothique *uns-is*, *izv-is* (pour **iu̯-is* [1]), le vieux norrois *yðr* (pour **yðv-r*, **yv-r*, **iu-r*), le vieux haut allemand *uns-ih*, *iw-ih*, *iu-ch*. Ils ont dû leur transformation à l'influence des cas du singulier *mis*, **this*, *sis* (en vieux norrois *mér*, *þér*, *sér*) et *mih*, *thih*, *sih*. Enfin, nous voyons de même que les génitifs ont tous pour base *uns-* et *iu-* : goth. *uns-ara*, haut allem. *uns-êr*, goth. *izv-ara* pour **iu-ara*, vieux norr. *yð(v)-ar* pour **yu-ar*, **iu-ar*, haut allem. *iw-êr*. Seul le génitif scandinave *var*, au lieu d'**ossar* que nous attendions, offre une innovation en vertu de laquelle le suffixe a été ajouté à la racine du nominatif.

Il reste à expliquer ces formes *uns* et *iu*.

A nos yeux, *iu* est indubitablement la racine employée pour l'accusatif, et ensuite aussi pour le datif, exactement comme au singulier *ma*, *tva*, *sva* (voyez p. 7) et au pluriel *asma*, *yushma*, ἄμμε, ὔμμε (p. 8). Cet *iu* atteste de nouveau l'ancienneté des accusatifs-racines. De la même racine vient le nominatif *ju-s* (p. 9).

Autre était la formation de la première personne. Qu'est-ce que *uns?* En indo-européen, pour le pluriel, « il faut *n̥-sma*, d'où sortent, avec une égale régularité, le gothique *uns*, le sanscrit *asmád*, le grec (éol.) ἄ-μμε = *ἀ-σμε » (F. de Saussure, *Syst. prim.*, p. 25). Nous obtenons de la sorte une racine *n̥-*, et nous pouvons construire un nominatif *n̥-s*, qui, en germanique, devint forcément *uns* (vieux norr. *oss*, assimilé). Mais une forme comme *un-s* est le parallèle le plus parfait de *ju-s;* et *un-s : ju-s* = ἄμμε-*s* : ὔμμε-*s* = *na-s* : *va-s*.

Le germanique employait cet ancien nominatif au lieu de l'accusatif et du datif, ce qui est arrivé aussi pour le sanscrit *nas* et *vas*.

Enfin, quant à la formation du génitif *uns-ara* (*uns-êr*), il vient de *uns* comme le lithuanien *múnsu* ou *mús-u* (gén.) de *muns*, *mùs* (acc.) et *mūsyjè* (loc.) de *mūs-* plus *-yjè* (d'après *manyjè*), comme

[1] Voyez Windisch, *Studien* de Curtius, II, 249, note; G. Schulze, *Ueber das Verhältniss des z zu den entsprechenden Lauten der verwandten Sprachen*, Gœttingue, 1867, p. 32.

le slave *nasŭ* (loc.) de *nas-* plus *-su*, et comme le sanscrit *te-shu*, *amî-shu* de *te*, *amî* (nom.) plus *-shu* (comparez Joh. Schmidt, *Zeitschrift* de Kuhn, XXV, 6).

Nous anticipons ici pour pouvoir traiter les formes du duel germanique conjointement à celles des autres nombres. Voici d'abord le tableau des cas :

PREMIÈRE PERSONNE.

	Goth.	Vieux norr.	Anglo-sax.	Vieux sax.	Haut allem.
Nominatif.....	*vit*	*vit*	*vit*	*wit*	.....
Génitif.....	*ugk-ara*	*okk-ar*	*unc-er*	*uncero*	*unk-ar*
Datif.....	*ugk-is*	*okk-r*	*unc*	*unc*	.....
Accusatif.....	*ugk, ugk-is*	*okk-r*	*unc (it)*	*unc*	.....

DEUXIÈME PERSONNE.

Nominatif.....	.....	*it*	*git*	*git*	*ëz*
Génitif.....	*igqara*	*ykkar*	*inc-er*	....	*ënk-er*
Datif.....	*igqis*	*ykkr*	*inc*	*inc*	*ënc*
Accusatif.....	*igqis*	*ykkr*	*inc*	*inc*	.....

J'expose brièvement mon opinion sur ces formes.

Ainsi qu'au pluriel, l'accusatif et le datif coïncident au duel. Leur forme primitive était indubitablement *unk* (vieux norr. *okk*) et *ink*. Nous estimons 1° que le gothique *ugk-is*, le vieux norrois *okk-r* sont formés comme *uns-is*, *yδ-r*, d'après les cas du singulier; 2° que le gothique *ugk-ara*, le vieux norrois *okk-ar* et, dans les autres langues, *unc-ér* viennent de *unk-*, comme *uns-ara* du nominatif *uns;* 3° que le gothique *igk-vara*, *igk-vis* au lieu de **igk-ara*, **igk-is*, le vieux norrois *ykk-(v)ar*, *ykk-(v)r* au lieu de **ikk-ar*, **ikk-r* (comparez Wimmer, *Altnord. Gramm.*, p. 15) sont des innovations spécialement gothiques et scandinaves faites d'après les cas du pluriel *izv-ara*, *izv-is*, soit *yδ(v)-ar*, *yδ(v)-r*.

Quant à l'analyse d'*unk* et *ink* eux-mêmes, nous adhérons à l'opinion de M. Leskien, qui pense que le *k* final est le même qu'aux accusatifs du singulier *mik*, *thik*, *sik*. En conséquence, *unk* se compose de la racine *n-*, en germanique *un-* et de l'élément *k*. A la deuxième personne, la racine étant *ju-*, le même cas devrait faire proprement **ju-k* et le génitif **juk-ara*. Je tiens pour vraisemblable que les formes **inkara*, **ink* au lieu de **iukara*, **iuk* furent engendrées par voie d'analogie d'après *unk-ara*, *unk*. Des innovations de ce genre dans les formes correspondantes de deux séries ne sont pas rares; comparez boruss. *n-ouson* d'après *jou-son*, *n-oumans* d'après *jou-mans* (voyez la discussion de M. Leskien), en latin *n-inguli* d'après *singuli*, *sen-exter* d'après *dexter* et autres exemples (*Kuhn's Zeitschrift*, XXV, 233).

Nous nous abstenons d'émettre aucune opinion à l'égard de la forme du nominatif duel germanique.

ζ. LE NOMINATIF DUEL.

Le duel du pronom ne s'est conservé que dans un petit nombre de formes. Parmi les langues sur lesquelles notre étude a porté jusqu'ici, le sanscrit et le grec sont les seules à considérer, puisque le latin n'a point de duel et que l'unique forme du zend, *yavâkem*, a déjà été traitée.

Les nominatifs du duel indiens sont : védique *vâm* « nous deux », que le sanscrit postérieur remplace par *âvâm*, et *yuvâm* « vous deux ». L'idiome védique distingue *yuvam*, pour le nominatif, de *yuvâm*, qui est l'accusatif. Formes enclitiques : *nau* et *vâm*. En grec : *νώ*, *σφώ*; *νῶ-ε*, *σφω-έ*; *νῶ-ϊ*, *σφῶ-ϊ*.

Dans le *Véda*, les thèmes masculins en *-a* connaissent pour la plupart un duel en *-â* parallèle au duel en *-au* : *aśvâ* et *aśvau* (cf. Lanman, *Noun inflection in the Veda*, dans le *Journal of the american oriental Society*, vol. X, 1880, p. 340). Les formes des pronoms, excepté *nau*, duel du radical *na-*, ne répondent à aucune de ces deux formations. Toutefois il est naturel de ramener *vâm* à un vieux duel **vâ*, auquel serait venu s'adjoindre la même syllabe *-am*, qui a été accolée aux nominatifs des deux autres nombres.

Les formes les plus difficiles sont *âvâm*, *yuvam* et *yuvâm*. Premièrement, ont-elles le caractère de duels? On le peut nier hardiment pour *yuvam*. Je préférerais, à tout prendre, voir dans *yuvam* (nominatif) et *yuvâm* (accusatif) une imitation du singulier *tuam* et *tuâm*, de même qu'à l'ablatif *yuvat* était fait d'après *tuat* en partant de la racine du pluriel *yu-* qui se trouve dans *yu-shma-*. Mais cette explication ne satisfait point. D'une part, en effet, *yuv-am*, — aussi bien que *su-am*, autre formation analogique dérivée de *tu-am* et *ah-am*, — est restreint à l'idiome védique. D'autre part, *yuvâm* est inséparable de *âvâm*, et *âvâm* ne comporte pas une telle explication.

Ceci tendrait à établir que *âvâm* et *yuvâm* sont de véritables duels. Où est alors le signe caractéristique de leur nombre? On soupçonne d'abord qu'ils contiennent l'appendice *-am* déjà observé dans les nominatifs du singulier et du pluriel. Retranchant *-am*, nous obtenons ou bien **âva(-am)*, **yuva(-am)*, ou bien **âvâ(-am)*, **yuvâ(-am)*. La première couple de formes ne répond à rien. La seconde pourrait représenter le duel des radicaux **âva-*, **yuva-*. Mais ces radicaux n'existent pas : à côté des formes *na-* et *va-* nous ne connaissons que *a-* et *yu-* (qui viennent de *a-sma-*, *yu-shma-*).

Régulièrement *a-* et *yu-* donneraient au duel : *â* (soit *au*) et *yû*.

Il semble de fait que ce duel soit encore reconnaissable dans la première personne *âvâm*. Supposons la finale *-âm* empruntée aux accusatifs du singulier *mâm*, *tvâm*, *svâm*, la forme *âvâm* se décomposera naturellement en *âu* + *âm*. Toutefois cette hypothèse n'est pas non plus exempte de difficultés. A la deuxième personne, elle ferait attendre *yâvâm* et non *yuvâm*. Quant à la première personne, il reste à savoir si l'on a le droit de supposer une racine *a-* pouvant faire *au-* au duel; car l'*a* de *asma* est expliqué par M. de Saussure comme le représentant d'une nasale sonante.

Prenons une autre voie encore pour arriver à une solution meilleure. Essayons de diviser ainsi : *â-vâm* et *yu-vâm*. Le second élément nous est bien connu : *vâm* signifie dans le *Véda* « nous deux », dans le sanscrit classique « vous deux ». J'en infère que *vâm* s'employait à l'origine pour les deux personnes indifféremment. Ainsi s'explique que la même racine *va-* ait donné *vayam*, zd. *vaęm* « nous » en même temps que *vas*, zd. *vô*, *vâ*, latin *vos* « vous ». Voici dans quel ordre les faits se seront passés : Primitivement *vâm* servait aux deux personnes; puis, lorsque *nau* fut introduit, *vâm* fut attribué à la deuxième personne dans l'emploi enclitique. Dans l'emploi emphatique, il resta commun à l'une et à l'autre : on se contenta, pour déterminer la personne, de préfixer *a-* et *yu-* (tirés de *a-sma-* et *yu-shma-*). Ceci donna **avâm* et *yuvâm*. L'explication est complète pour *yuvâm*. Elle ne rend pas compte de l'*â* long initial dans *âvâm*, et comme il serait arbitraire de le supposer dû à un allongement hystérogène, nous avouons qu'aucune hypothèse ne nous semble satisfaisante de tous points.

En grec, l'*â* indo-européen du duel se reflète, comme on devait l'attendre, dans *ω* : *ἵππω* = *açvâ*. Il n'y a aucune probabilité à reconstruire **ἀνθρώπω-ε* (d'où par contraction *ἀνθρώπω*); il y en a encore moins à supposer, avec Kühner[1] et M. Bieber[2], **ἀνθρώ-πο-ε*, qui eût donné *ἀνθρώπου*.

Les formes *νώ* (dans Homère, par ex. E 219, *o* 475) et *σφώ* (employé enclitiquement : Antimaque cité par Apollonius, *De pronom.*, 113 *c*) sont les plus anciennes, et elles concordent avec la formation nominale. Veuillez comparer, au sujet de leur emploi, une dissertation, remarquable par son exactitude, de M. Aug. Roeper : *De dualis usu Platonico*, Gedani, 1878.

Les formes *νῶε*[3] et *σφωέ*[4] sont des créations analogiques ayant

[1] *Gramm. grecque*, 2e éd., I, 291.

[2] *De duali numero apud epicos, lyricos, Atticos*. Iena, 1864, p. 4.

[3] Νῶε se trouve dans Corinne, fr. 5 (Bergk) et dans Antimaque (Apollonius, p. 373 B : *διὰ τοῦ ε ἡ νῶε παρὰ Ἀντιμάχῳ ἐν Θηβαΐδι*).

[4] Outre les références homériques (*Il.*, I, 8; X, 546; XV, 155; XVII, 531, *Od.*, VIII, 317); cf. *Etym. magnum*, p. 730, 20 : *σφωέ ἀντωνυμία ἐσπ τρίτου*

pour modèle la déclinaison des thèmes à consonnes. M. Bieber cite de même un *σφῶ-ε* appartenant à la deuxième personne d'après Apollonius Dyscole, p. 374 A, où se trouve le commencement d'un vers d'Ixion ainsi conçu : *Ἀμφοτέρω γὰρ σφῶε φιλεῖ*, et où il est dit expressément : *Βίαιος ὁ Ἰξίων ἐσῖὶ τὴν σφῶε καὶ ἐπὶ δευτέρου τάσσων*. Il était tout naturel que le duel des thèmes à consonne fît prendre *-ε* pour l'indice du duel. On imposa par superfétation cet *-ε* à des formes qui étaient déjà pleinement caractérisées comme duels. C'est le même phénomène qui a donné au nominatif pluriel des masculins en *-a*, la terminaison sanscrite *-âs-as* (Lanman, p. 344) = vieux perse *-âha*, zd. *âŋhô*. Dans le même ordre de faits se placent : l'adverbe *adharât-tât* « en bas », le datif homérique *τοίσδ-εσσι* au lieu de *τοῖσδε* (et semblablement en serbe *ti-zi-jeh*, Leskien, *Decl.* 112), le génitif *τωνδέ-ων* pour *τῶνδε*, le comparatif *ἀσσο-τέρω* (Odyssée) tiré de *ἄσσον* qui est lui-même comparatif, *πρώτισῖος* tiré de *πρῶτος* (cf. véd. *jyeshṭatama-*, goth. *aftum-ists*, ital. *ottim-issimo*). On peut comparer encore le tour pléonastique italien *con meco*, *con teco*, *con seco*, le curieux composé *ambedue*, *amendue*, vieil esp. *ambosdos* (Diez, *Gramm. des l. rom.*, II, 444).

Une inscription en vieux laconien, publiée dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, III, 96, offre un pendant intéressant à la forme *νῶε*. Il est dit que des esclaves ont été immolés à Poséidon, Ménécharidas et Andromédès étant *ἐπάκοε*. C'est le duel de *ἐπήκοος* « témoin ». Nous trouvons, d'ailleurs, *ἐπακόω* dans d'autres inscriptions du même type et relatives à des faits semblables (Foucart, 255 *a* et *b*)[1].

Une troisième forme pour le nominatif duel est *νῶϊ* (cinquante et une fois dans Homère; Cauer, *Stud.*, VII, 119), *σφῶϊ* (onze fois dans Homère; Apollonius, *De pronom.*, 109 *c*). Schleicher en donne une singulière explication : « *νῶι* scheint nach der Analogie des Dativ gebildet zu sein » (*Compend.* 640). M. Bieber dit sans plus de probabilité, *loc. cit.*, p. 15 : « Propria igitur Homeri forma erat *νῶϊ*, sed, ubi versus postulat, *νώ* posuit. » Pour l'explication de l'*i* de *νῶ-ϊ*, je suis d'accord avec M. Cauer (*Stud.*, VII, 111) : je le tiens pour un élément démonstratif ajouté à une forme déjà complète. On pense aussitôt à l'attique *οὑτοσ-ί*, *αὑτη-ί*, à l'éléen

πρόσωπον, et Hésychius : *σφωέ* (cod. *σφῶε*) · *ἑαυτούς· ἔσῖι δὲ τοῦ τρίτου προσώπου.*

[1] De même les duels védiques *deva*, *dhṛtavrata*, *mitrávaruṇa* sont des formations analogiques d'après les duels de thèmes à consonne, qui, primitivement, avaient la désinence *-a* (ou mieux *-e* = gr. *ε*), conservée encore dans *samrâj-a*, *vṛtrahaṇ-a* :

Ἐπάκοε (d'après *φύλακε*) : *ἐπακόω* = *deva* (d'après *samrâja*) : *devâ*.
= néogr. *γλῶσσες* (d'après *νύκτες*) : *γλῶσσαι*.

το-ῑ́ (*C. I. G.*, I, 11 : *ἄρχοι δέ κα τοῖ*) et *τα-ῑ́* (*αἱ δέ τιρ τὰ γρά-φεα ταῖ καδαλέοιτο κτλ. ibid.*), aux accusatifs doriens *ἐμεῖ*, *τεῖ* (Ahrens, II, 253), ainsi qu'au béotien *τε-ῑ́* (Beermann, *Stud.*, IX, 74). L'article béotien offre *τοι-ῑ́*, *το-ῑ́*, *τυ-ῑ́*. Même suffixe dans le lithuanien *tai* au neutre, dans l'ombrien *pis-i*, *pir-i*, etc. Une fois l'*ī* indissolublement uni à la forme du nominatif[1], on forma *νωῖ-τερος* (épique à partir d'Homère), *σφωῖ-τερος* (« appartenant à vous deux », *Il.*, I, 216, plus tard aussi « ton, son »), tandis qu'il faudrait régulièrement : **νό-τερος*, **σφό-τερος* (cf. *ἄμφω* et *ἀμφό-τερος*). La forme fléchie y est prise telle quelle pour base de la dérivation, comme dans le latin *nôs-ter* et *ves-ter*. Cf. zd. *cpeñtô-tema*, Brugman, *Stud.*, IX, 269.

η. LE DATIF-INSTRUMENTAL DUEL.

La première personne *âvâbhyâm* et la deuxième *yuvâbhyâm* sont parallèles à la forme nominale *açvâbhyâm*. Ainsi que l'a établi M. Joh. Schmidt, *Zeitschrift*, XXV, 6, la voyelle longue qui précède la désinence a sa source dans le nominatif. Cf. *amâ-bhyâm* d'après *amâ* (par contre *bâhubhyâm*). Une seule forme a conservé la brève, c'est *yuvăbhyâm* fréquent dans le Rigvéda. On ne peut douter qu'elle n'ait obéi à l'influence de *mă-hyam*, *asmă-bhyam*, *yushmă-bhyam*, de même que *yuv-am* a subi celle de *tu-am*, et *yuv-at* celle de *tuat*.

θ. LE GÉNITIF-LOCATIF DUEL.

Il présente les formes *âvayos*, *yuvayos* et *yuvos*. Ici le zend lui-même diffère du sanscrit dans la désinence. Son *-â* ou *-âs* (dans *-âs-ca*) suppose, selon les lois de cette langue, un ancien *-âs*. Le slave avec sa désinence *-ū* (*vlŭkū*) est moins éloigné du sanscrit; car *vlŭkū* remonte à *vlŭkaus* (Leskien, *Decl.*). Nous sommes donc amenés à admettre pour l'époque indo-européenne une double terminaison *-âs*, *-aus*, répondant à la double terminaison *-â*, *-au*, précédemment admise au nominatif.

Ce cas de la déclinaison offre en sanscrit bien des singularités. La couche la plus ancienne paraît être composée des formes comme *yos* de *ya-*, *avos* de *ava-*, *enos* de *ena-*, *ninyos* de *ninya-*, *pastios* de *pastia-*, *pâshios* de *pâshia-* (Lanman, p. 344). Voilà les formes d'où une désinence *-os* fut abstraite pour entrer dans la flexion des thèmes à consonne (en s'ajoutant à la forme faible du thème). De même, au nominatif, l'influence de *açvâ*, *açvau* avait

[1] La forme *νῶ* citée par les grammairiens est sans valeur. Apollon. Dysc., *De pron.*, 370 B; *Etym. magnum*, 609, 42.

fait naître *haritâ*, *haritau* à la place de l'ancien *harit-ă*. Les thèmes en *-i* et en *-u* formèrent également *indrâgni-os*, *bâhu-os*, les thèmes en *-r mâtros* et *mâtaros*. Dès lors *-os* était devenu le suffixe caractéristique. Partout il se détachait clairement du radical, sauf dans les thèmes en *-a*, où *-os* flottait entre thème et désinence. Pour marquer le radical, on alla emprunter un suffixe *-yos* à la déclinaison en *-i*, et, en l'adaptant au thème pur, on fit *açva-yos*, *ya-yos* à côté de *yos*. Rappelons à ce propos qu'au duel neutre *çuci-nî* et dans *çuci-nos*, *tanu-nos*, *dâṭr-ṇos*, les terminaisons *-nî* et *-nos* sont tirées par le même procédé de *nâmnî*, *nâmnos*.

Dans la déclinaison pronominale *yuvos* vient du radical *yu-*, et *âvayos*, *yuvayos* dérivent, selon la formation décrite ci-dessus, de thèmes fictifs *âva-*, *yuva-*.

En grec, les génitifs du duel des pronoms personnels sont :

Dans Homère, *νῶϊν*, employé, d'après le relevé de M. Cauer, une fois comme génitif et vingt-deux fois comme datif (cf. Apollonius, *De pronom.*, 109 *c*); l'attique *νῷν* (Roeper, p. 16); *σφῶϊν*, qui est trois fois génitif et onze fois datif dans Homère; enfin *σφῷν* dont il ne se sert qu'une fois (*Od.*, IV, 62) et *σφωΐν* qui revient huit fois.

Jusqu'ici on a toujours admis une étroite connexion entre les formes précitées et le génitif-datif duel en *-οιν* ou *-οιϊν* (*τοῖιν*, *Il.*, XI, 110; XIII, 66; XXIII, 336, etc.). Aucun essai d'explication n'a encore rendu compte de cette terminaison *-οιν*, *-οιϊν*. Les linguistes ramenaient anciennement *-οιϊν* à **-οιϕιν* = **aibhyâm*, hypothèse impossible pour deux raisons. Premièrement la contraction de *iâ*, gr. *ιω* en *i*, que supposent Schleicher (*Comp.* 573), Bopp (*Vergl. Gr.*), Legerlotz (*Zeitschr.*, VIII, 50) avec d'autres savants, n'est pas admissible d'après les lois connues du grec. En second lieu, il sera difficile de prouver que l'indo-européen *bh*, gr. *ϕ*, peut disparaître en de telles conditions. Je ne suis point satisfait, en effet, par l'explication de Leo Meyer (*Gedrängte Vergleichung der gr. und lat. Decl.*, 63) « dass das *bh* zunächst in den Halbvocal *ϝ* überging (**τοιϕιν*, **τοιϝιν*) und dann ganz wich (*τοῖιν*) ». Les exemples que Leo Meyer allègue à l'appui de cette théorie phonétique sont trop peu nombreux et trop contestables. Il y a peu de temps, M. Fick (*Beiträge* de Bezzenberger, I, 67) a proposé une autre solution. Selon lui, *τοῖϝιν ἵπποιϝιν*, — c'est sous cette forme que, d'accord avec Leo Meyer, il rétablit les primitifs grecs, — serait identique avec le *génitif duel* sanscrit *tayos açvayos*. M. Fick prétend que l'*o* de la finale sanscrite peut représenter **-ava-*. Il remonte ainsi à **tayavas*, **açvayavas*, d'où le grec aurait fait **το-ιε-ϝιν*, **ἱππο-ιε-ϝιν*, puis *το-ῖ-ιν*, *ἵππο-ι-ιν*. Comme on le voit sans peine, cette explication se heurte aux lois phonétiques, car l's final se conserve toujours en grec.

Il faut convenir que le problème est des plus difficiles. Je présenterai néanmoins ma propre hypothèse, non que je sois convaincu de son excellence, mais parce que cet essai pourra contribuer à mettre d'autres sur la bonne voie.

En premier lieu, je sépare complètement la forme pronominale en question de la forme nominale. En effet, si le radical *ta-* a donné τοῖν, on ne peut attendre que **νοῖν* du radical *na-*. Ainsi qu'il a été exposé plus haut (p. 14), *νῶ-ϊν* doit être une création nouvelle obtenue en ajoutant au nominatif duel le suffixe du datif pluriel dans ἄμμιν, etc. Donc *νῶ-ϊν : νώ = duō-bus : duo = noster : nos* = slave *nasŭ : *nas*.

Quant à la terminaison *-οιϊν*, *-οιν*, je crois qu'à l'origine elle n'avait rien de spécial au duel. J'y vois l'ancien locatif pluriel tel qu'il devait sortir du jeu régulier des lois phonétiques. La forme τοῖσι, ou, avec l'appendice nasal, τοῖσιν, répondent au sanscrit *teshu*, zd. *taęšu*, devait, par la chute normale du *σ*, devenir τοῖιν, τοῖν. Le *ν* final se place à côté de celui de ἡμῖν dont j'ai parlé plus haut.

La forme historique du datif pluriel, τοῖσιν, a été, comme l'admet M. Osthoff, restaurée d'après la déclinaison des thèmes à consonnes.

En ce qui concerne le féminin ταῖν χώραιν, il faut remarquer qu'il est à τοῖν ἀνθρώποιν comme χῶραι est à ἄνθρωποι, et sans même aller si loin, il a pu être fait directement sur le modèle de τοῖν ἀνθρώποιν.

Le fait que des formes du pluriel peuvent prendre la fonction de duels, comme nous l'avons supposé, est attesté par plus d'un exemple. En zend, *tâ*, employé comme duel du masculin, représente sans doute un nominatif pluriel **tâs* formé d'après la déclinaison nominale. De même le nominatif pluriel pronominal *tę* remplace le duel neutre. Inversement les nominatifs du pluriel *mašyâ* et *mašya*, *tâ aęsma*, etc. ne sont autre chose que des duels (Osthoff, *Morphol. Unters.*, II, 130). Le grec même nous offre, dans un exemple incontestable, une forme de pluriel employée comme duel. Je veux parler des thèmes neutres en *-s* qui, au duel, ont tantôt la forme non contracte en *-ε-ε* (ταρίχεε, Choerob., *In can. Theodos.*, I, 164 (Ox. 1842); γένεε, Plat., *Pol.* 260 B[1], et VIII, 547 B; ξυγγενέε, Aristoph., *Av.* 368; συγγενέε, Plat., *Eryxias*, 396 D), tantôt la forme contracte en *-ει* (*C. I. G.*, I, 150, § 5, σκέλει δύο, et § 48, δύο ζεύγει), mais en outre la forme en *-η*. Or cette dernière ne peut remonter qu'à *-εσ-α* et représente, par conséquent, le nominatif *pluriel*. Ainsi l'entendent Roeper, p. 12; Osthoff, *Morphol. Unters.*, II, 135.

[1] Dans tous les manuscrits, sauf Par. *b*.

Il m'a paru que l'explication de *τοῖιν*, *τοῖν* qui vient d'être proposée offrait moins de difficultés que les essais précédents. Néanmoins, je le répète, elle n'a pas la prétention d'être autre chose qu'une conjecture.

J. BAUNACK.

UN SUFFIXE DE COMPARAISON EN VANNETAIS.

Zeuss, p. 300 (2e éd.), signale en gallois un suffixe d'égalité qui s'ajoute aux adjectifs et qui est précédé de la particule *ky*, *kyn* et suivi de la conjonction *a*, *ac* « atque ». Ex. : *gwas kynuonhedicket a thi* « puer æque nobilis ac tu » (Mab., I, 264); *a chyntristet ocdynt ac agheu* « et æque tristes erant ac mors ».

En réalité, ce suffixe *et* a perdu ici toute valeur; on pourrait mettre *trist* à la place de *tristet* dans ce dernier exemple sans nuire au sens. Il n'est pas douteux qu'il faille identifier ce suffixe à celui que nous retrouvons dans certains noms de nombres ordinaux. Ex. : bret. anc. *pimpet* (Ox. 1 de mens. et pond.); irl. *coice-d.* Voir Schleicher, *Compendium*, 1re éd., p. 393.

Le seul dialecte celtique où ce suffixe ait aujourd'hui sa valeur, et même le seul, en dehors du gallois, où il apparaisse comme suffixe de gradation, est le dialecte de Vannes. Il y a le sens du superlatif. Nous lisons dans un recueil de cantiques publié à Vannes (*Guerzennеu eid ol er blai.* E Guénéd, 1864, p. 80) : *O na hirret un noz* « que longue est la nuit »; p. 81 : *Doucet ur garanté* « quelle douce affection »; *O na caërret un nehuétèd* « que belle est la nouvelle », p. 106.

Ce suffixe joue évidemment le rôle de superlatif. Les autres dialectes le transcriraient par la forme ordinaire du superlatif : *hirra noz* (*hirra* = *hirram*), *caèrra névested*, *dousa caranté.* Pour le rôle de ce suffixe dans la gradation, chez les autres branches de la langue ario-européenne, voir Schleicher, *Compendium*, p. 391-394, 1re éd.

J. LOTH.

ÉTYMOLOGIES LATINES.

Imperium, *vituperium*.

On sait qu'il existe en latin deux verbes *parare*. L'un, dérivé du substantif neutre *par*, qui veut dire « couple, paire », signifiait d'abord « faire la paire, appareiller ». Plaute, *Curc.* IV, II, 20. « Eodem hercle vos pono et paro : parissimi estis hibus. » C'est ce *paro* qui a donné *æqui-paro* « égaler », *comparo* « comparer », et son contraire *separo* « séparer ». L'idée d'appareiller conduisant à celle d'apprêter, *parare* a signifié « disposer » et a donné en ce sens les composés *apparare*, *præparare*.

Le second verbe *paro*, absolument distinct du premier, renferme la même racine qui se trouve dans les trois verbes grecs πρίασθαι, πιπράσκω et πέρνημι, et signifie « trafiquer, acheter ». Il a donné *comparare* au sens d'« acheter » et *pretium* « prix », *interpres* « courtier » [1]. L'*a* se change en *e* dans *reci-perare*, *recu-perare*, qui renferme la même partie initiale que *reci-procus* [2].

J'arrive à deux dérivés de ce verbe *parare* qui n'ont pas été expliqués jusqu'à présent.

Le premier est *imperare*. Pour le comprendre, il faut remonter à *imperium*, qui exprime le pouvoir du maître sur l'esclave. *Imperium* est, jusqu'à un certain point, un mot de même ordre que *mancipium* : il marque le pouvoir que le propriétaire tient de l'achat. Les sens si divers qu'a pris *imperium*, qui a désigné le pouvoir paternel, puis celui du mari sur la femme et enfin l'autorité publique, viennent tous de l'idée d'achat. Cette signification de commandement se retrouve dans *imperare* et son dérivé *imperator*, qui sont postérieurs à *imperium*. Ce sont des mots d'une signification énergique, qui se ressentent de leur origine.

[1] Voy. ces *Mémoires*, III, p. 163. Le sens d'acheter se trouve, par exemple, dans cette phrase de Cicéron (*Att.*, XII, 19) : « Cogito trans Tiberim hortos aliquos parare. » Le même verbe est employé trois fois dans ce sens dans l'ode X de Catulle.

[2] Voy. ces *Mémoires*, I, 412.

Vituperare suppose de même un substantif *vituperium*, qui existe encore chez Cicéron, mais seulement dans l'acception de « reproche, blâme ». A l'origine, c'était sans doute un terme de droit désignant un achat nul pour cause de défaut dans la marchandise. Comme tant d'autres mots, il est sorti de la langue du droit, où il a été remplacé par des termes nouveaux, tandis qu'il est resté dans le langage courant. L'ancien *vituperium* a été remplacé par l'*actio redhibitoria* ou par l'*actio quanti minoris*.

L'adverbe et l'adjectif que nous faisons suivre ont pris également naissance dans la langue juridique.

Sedulo.

On explique ordinairement *sedulus* par la racine *sad* « s'asseoir ». Mais cette racine, chez les anciens, sert plutôt à marquer l'inertie et la paresse que l'exactitude et l'activité (*desidia*, *reses*, certains emplois de *sedere*). Curtius songe à une autre racine sanscrite *sad* « aller »; mais il n'en peut citer d'exemple avec un *d* en latin, et il convient que l'*ē* long de *sēdulus* est embarrassant.

Je crois qu'il faut partir de l'adverbe *sedulo* et qu'il faut revenir à l'étymologie donnée par Nonius Marcellus : « Sedulo significat sine dolo. » En effet, *se dolo* est une expression consacrée comme *se fraude;* on ajoutait souvent l'adjectif *malo*[1]. Plus tard, *sedulo* a eu un sens moins technique; il a signifié simplement « avec exactitude, avec conscience ». De l'expression adverbiale on a ensuite tiré l'adjectif *sēdulus*.

On sent encore la signification primitive dans ce passage de Cicéron, *Cluent.* 21 : « Hoc quanquam sedulo faciebat, tamen interdum non defendere, sed prævaricari accusationi videbatur. »

Proportio.

Il y a des mots qui commencent leur existence par l'ablatif, comme on vient de le voir pour *sedulus*. Un autre exemple est *proportio;* ce qui a donné naissance à ce nom, c'est la locution *pro portione*. Ex. : Cic., *Verr.*, VII, 21 : « Nunquam in Sicilia frumentum publice est emptum, quin Mamertinis *pro portione* imperaretur. »

Proportio est donc un nom de même sorte que *proconsul*, *proprætor*, qui sont venus des locutions *pro consule*, *pro prætore*. Le souvenir de cette origine s'est peu à peu effacé. C'est comme quand nous disons en français *le vice-président*, *un vice-amiral :* nous ne sentons plus que le second terme est un génitif régi par le premier.

[1] « Se dulo malo. » *C. I. L.*, I, 200, 40.

Proprius.

Un autre exemple analogue au précédent est *proprius*, qui vient, ainsi que l'a déjà indiqué d'une manière générale M. Pott, de la locution *pro privo*. On sait que *proprius* s'emploie souvent avec les adjectifs possessifs, par exemple dans cette phrase de Cicéron (*Rosc. Am.*, 52) : « Cum ademerit nobis omnia, quæ nostra erant propria, ne lucem quoque hanc, quæ communis est, eripere cupiat. » Si l'on remplace *propria* par *pro privo*, on voit comment l'adjectif s'est formé. L'abréviation de *prō* en *prŏ* se retrouve dans d'autres mots, tels que *prŏfanus*, *prŏfugus*, *prŏpitius*, *prŏpago*. Pour la contraction de *prīvus* en *prĭus*, nous avons le fait absolument semblable de *Dīvus* devenu *Dĕus* et de *dīvīnus* devenu dans une inscription ancienne DEINVS [1].

Sequester. — Sculna.

Parmi les mots dérivés d'un adverbe, il faut aussi placer *sequester* (génitif *sequestri* et *sequestris*) « dépositaire d'un objet litigieux » et le verbe *sequestrare* « mettre en dépôt, séparer ». L'origine de ces mots est l'adverbe *sequestro* « à part » plusieurs fois employé par Plaute et Caton. *Sequestro* est une sorte de comparatif de l'adverbe *sĕcus* « à part ».

Il semble que *secus* ait donné naissance à un diminutif **secule* ou **seculo*. De là le mot *sculna*, *sculnæ*, qui est un synonyme de *sequester*.

Pæne.

La tendance naturelle à l'exagération pourvoit toutes les langues de mots qui signifient « à peu près, presque », mais qui à l'origine avaient une valeur beaucoup plus forte. Ainsi l'allemand *fast* « presque » est encore au temps de Luther synonyme de « beaucoup, fort ». Ainsi s'explique le latin *pæne*, qui voulait dire « tout à fait » et qui est de la famille de *peniter*, *penitus*. La différence de quantité se retrouve dans *pēnuria* à côté de *pĕnu;* on sait que tous ces mots dérivent de l'idée de provision, les provisions étant mises chez les Romains dans la partie la plus reculée de la maison, d'où l'on est arrivé au sens de « jusqu'au fond, entièrement ». Quant à l'*æ* de *pæne*, c'est affaire d'orthographe, comme dans *scæna*, *sæpes*, *cæteri*, *pælex*, *pænula*, *ræda*, *sæculum*.

[1] Voy. ces *Mémoires*, IV, p. 403 et suiv.

Obliviscor.

L'expression française « je me souviens d'une chose » vient de la locution « il me souvient d'une chose » (*subvenit mihi de aliqua re*). Nous en avons le pendant en latin dans *obliviscor rei*, qui signifie littéralement « je m'efface d'une chose ». Ce verbe est formé des mêmes éléments qu'*oblino* et *oblitero*. Le verbe *li-n-o* pour *li-nu-o* a conservé son *u* dans *obli(n)viscor*, mais aux dépens de *n* et avec allongement compensatif de la voyelle précédente[1]. Il en est de même dans *livere*, qui marque la couleur jaune ou pâle qui, semblable à un enduit, couvre le visage des malades. De là *livor* et *lividus*.

Virgile emploie encore le participe *oblītus* au sens passif. *Ecl.*, IX, 53 :

Nunc oblita mihi tot carmina.

Le génitif employé avec *obliviscor* est dû probablement à *memini*.

Luculentus « avantageux, digne de foi ».

Certains sens de *luculentus* conviennent mieux au primitif *lucrum* qu'à *lux*. Plaute, *Truc.*, II, III, 24 : « Hereditas magna atque luculenta. » *Id.*, *Mil.*, IV, I, 5 : « Condicio nova, luculenta fertur per me interpretem. » Dans ces exemples, la meilleure traduction serait « avantageux ». De là le mot a quelquefois passé au sens de « riche ». Plaute, *Cist.*, II, 3, 17 : « Ego te reduco et voco ad divitias, ubi Tu locere in luculentam familiam. »

La disparition d'un *r* n'est pas sans exemple en latin et en grec. Nous avons *rufus* pour *rufrus*, *σκηπλοῦχος* pour *σκηπλροῦχος*. *Lucrum* lui-même a fait *lūcillum*. La perte de *r* a pu être favorisée par la présence d'un autre adjectif *luculentus* signifiant « brillant, agréable » et venant de *lux*. Je serais disposé à rapporter au primitif *lucrum* le sens « digne de foi » qu'a notre mot quand il est associé à auctor. Cic., *Att.*, X, 14 : « De duabus legionibus luculentos auctores esse dicebat. » On sait que *locuples* a pris le même sens. Un homme riche est un homme qui présente des garanties.

Piget. — Tædet. — Pudet.

« *Pigere*, dit Festus (p. 213), interdum pro tardari, interdum

[1] Cf. ce que dit Cicéron de l'ī long dans *ī(n)sanus*, *ī(n)felix* (*Orat.* XLVIII). Le *r* est une consonne de durée comme le *s* et le *f*.

pro pœnitere poni solet.» Je crois que le sens de retarder est le plus ancien des deux. Nous le retrouvons dans l'adjectif *piger*. Le primitif est le mot *pix* «poix», dont le *c* s'est changé en *g* comme dans *vicesimus*, *vigesimus*. La même idée d'empoisser se trouve dans *tædet*, qui vient de *tæda* «arbre résineux». Ces expressions à signification morale ont commencé habituellement par un sens matériel. C'est ainsi que *pudet* exprime l'idée de «frapper», d'«abattre». Cf. *tripudium*.

Loqui.

Le rapprochement aujourd'hui généralement admis entre *loqui* et le grec λάσκω, aor. ἔλακον, pèche à la fois pour le sens et pour la forme. *Loquor* ne s'emploie jamais en latin que de la parole humaine, du discours intelligent; s'il est employé en poésie d'objets inanimés (Mænalus argutumque nemus pinosque loquentes Semper habet), c'est par une personnification voulue. On en peut dire autant de l'adjectif *loquax* appliqué par Virgile aux grenouilles : «ranæ loquaces»; ce sont les grenouilles bavardes. Par opposition à *dicere* qui marque la parole oratoire, *loqui* désigne le langage de la conversation et de la discussion. Cicéron a indiqué par deux fois cette différence (*Brutus*, 58; *Or.*, XXXII, 113; cf. Quintil., XII, VI, 5[1]).

Opposé à *fari*, le verbe *loqui* désigne, selon Varron, le parler intelligent, tandis qu'on peut employer le premier verbe à propos d'un enfant ou même d'une corneille. Tous ces renseignements contredisent le rapprochement avec λάσκω, qui veut dire «craquer, résonner», et qui s'emploie, par exemple, en parlant d'un bouclier traversé d'une flèche. Si λάσκω a fini par s'employer de la parole humaine, c'est toujours avec une nuance de mépris. D'autre part, le *qu* du verbe latin ferait attendre en grec, non un κ, mais plutôt un ϖ. On a rapproché, en outre, le sanscrit *lap*, *rap*, qui s'emploie, dans les Védas, du bourdonnement des mouches et qui ne convient pas plus que λάσκω pour le parler articulé et sensé qu'exprime *loqui*.

La vérité, c'est que *loquor* est seul de son espèce. Toutes les fois qu'un fait de cette nature se produit, on doit soupçonner une acception détournée et métaphorique. Une circonstance à laquelle on n'a pas assez fait attention, c'est que *loquor* est un verbe déponent, par conséquent réfléchi : il peut donc avoir bien des significations, comme on le voit, par les expressions «s'entretenir, s'exprimer, s'expliquer, s'ouvrir». C'est l'un de ces deux

[1] L'adjectif *eloquens* ne doit pas faire objection. On sait que les participes devenus adjectifs s'écartent souvent beaucoup du sens primitif.

derniers sens que je reconnais dans *loquor;* le mot latin dont il est tiré n'est autre que *locus.* Nous avons la même métaphore dans l'allemand *sich ausbreiten*, dans l'anglais *to explain one's self.* Varron avait déjà proposé *locus*, mais en y arrivant par une autre route : « quod is qui loquitur suo loco quodque verbum sciens ponit. » L'étymologie du savant grammairien prouve au moins que la parenté des deux mots était encore sensible pour les contemporains de César.

Fuscus, furvus.

Ces deux adjectifs, qui désignent une couleur noirâtre, supposent un ancien substantif **fus* « fumée » = θύος. Le suffixe *co* de *fuscus* est le même qui, joint à *ros* « rosée », a fait **roscus* « couvert de rosée », d'où *roscidus.*

Jusum.

Jusum est un adverbe latin deux fois employé par saint Augustin en opposition à *susum :* « Quod *susum*, faciens *jusum;* quod deorsum, faciens sursum. *Jusum* vis facere Deum, et te *susum?* » (Tract. 8 *in Ep.* 1 *S. Joann.* n. 2.) « *Susum* me honoras, *jusum* me calcas. » (Tract. 10, n. 5.)

Dans le premier tome de ces *Mémoires*, p. 167, j'expliquais *jusum* comme étant pour *diusum*, *deusum*, *deversum.* Mais *deversum* a déjà fait *deorsum*, et l'on ne s'expliquerait pas bien le changement de *de* en *di.*

Je crois aujourd'hui que *jusum* est pour *invorsum.* La réduction de *in* à *i* est attestée par de nombreuses formes recueillies dans le livre de Schuchardt. La contraction de *i(n)vorsum* en *jursum* et *jusum* était d'ailleurs appelée par les composés comme *rursum*, *sursum.*

Le mot dont nous allons traiter nous présente un exemple d'une contraction toute semblable.

Jocus.

La phrase ombrienne : *Estu iuku habetu* (*Tab. Eug.*, II, *b*, 23) signifie « istam invocationem habeto », et le mot masculin ou neutre dont *iuku(m)* est l'accusatif serait représenté en latin par un substantif **invocus* ou **invocum.* Ce mot s'est conservé, mais avec le sens tout spécial d'appel plaisant ou provoquant, dans *jocus*, pluriel *joca.* Il n'y a rien de surprenant à ce qu'un terme employé dans la langue religieuse chez un peuple ait été pris dans

un sens profane et familier chez un autre[1]. La forme contractée du mot, qui est empruntée au parler populaire, empêchait de sentir sa parenté avec *invocare*.

Annona.

Il y a des dieux romains dont les noms ont pris une acception tellement matérielle que la divinité a fini par être oubliée; mais la forme du nom permet quelquefois d'en reconnaître l'ancien caractère sacré. Tel est le cas pour *Annona*, qui a dû être d'abord le nom d'une déesse présidant aux approvisionnements de l'année; le mot est formé comme *Pomona*, *Bellona*. La déesse *Annona* devait donc avoir un rôle analogue à celui des Lares et des Pénates, avec cette différence qu'elle avait un caractère plutôt public que privé. Mais son nom a signifié ensuite «approvisionnement, prix du blé, cherté», à peu près comme si les noms de *Ceres* et *Liber* n'étaient restés que dans le sens de «pain» et de «vin». La linguistique suffirait, à la rigueur, pour faire rétablir dans son rang la déesse *Annona;* mais heureusement elle est confirmée par l'épigraphie. On connaît un monument (Gruter, LXXXI, 10; Orelli, 1810) élevé par un boulanger ANNONAE SANCTAE.

Donec.

Dō-nec signifie littéralement «et ne pas encore». On voit clairement ce sens dans le passage suivant des *Douze Tables* cité par Festus (p. 348) : «Quandoque sarpta donec dempta erunt (quand ils seront émondés et pas encore cueillis).» Il est aisé de comprendre comment il a passé au sens de «jusqu'à ce que» par l'exemple de phrases telles que celle-ci : «Nunquam destitit suadere, orare, usque adeo donec perpulit» (Tér., *Andr.*, IV, 1, 38).

Il est donc vrai de dire que *donec* n'est pas autre chose que *necdum* retourné. On voit, en outre, que *donicum* doit se décomposer en *do-ni-cum*.

Satelles, Metellus.

J'ai expliqué ailleurs (*Bulletin*, t. IV, p. xlj) les satellites comme les gens à gages qui accompagnaient le maître aux champs. Un diminutif inusité **satellum* a donné *satelles* comme *cælum* a donné *cælites*.

Il y a un autre nom propre, celui-là devenu illustre chez les

[1] Rapprochez, par exemple, l'anglais *gospel* «évangile», littéralement «parole de Dieu» (*god-spell*), et l'allemand *spiel* «jeu».

Romains, qui avait à l'origine une signification analogue : le nom des *Metelli*. Festus, p. 147 : « Metelli dicuntur in re militari quasi mercenarii. Accius in Annalibus : Calones famulique metellique caculæque. A quo genere hominum Cæciliæ familiæ cognomen putatur ductum. » — Gloss. Lab. *Metellus*, *μίσθιος*. — *Metellus* suppose un ancien *metulus*, formé de *metere* « moissonner », comme *bibulus* de *bibere*.

Inquam.

Inquam est ordinairement expliqué comme un présent de l'indicatif. Mais on peut, et avec plus de raison, y voir un aoriste; car, à l'exception de *sum*, on ne trouve en latin le *m* que dans les temps à désinences secondaires. La signification est celle d'un aoriste. Cicéron (*Catil.*, III, 5) raconte qu'il a fait venir l'un après l'autre plusieurs complices de Catilina et qu'il leur a fait avouer leur crime : « Tum ostendi tabellas Lentulo; et quæsivi cognosceretne signum. Annuit. Est vero, *inquam*, signum notum, imago avi tui, etc. » Dans cet endroit, le mouvement du discours appelle le passé. De même dans les répétitions. Cic., *Phil.*, II, 44 : « Sed præterita omittamus. Hunc unum diem, hunc unum, inquam, hodiernum diem, hoc punctum temporis, quo loquor, defende, si potes. » Ici encore « ai-je dit » convient au moins aussi bien que « dis-je ».

Mais de quel verbe *inquam* est-il l'aoriste? Si nous séparons le préfixe *in*, il nous reste seulement la syllabe *-quam*, laquelle est évidemment mutilée. Le mot a subi une de ces syncopes familières au vieux latin : *malo* pour *mage-volo*, *do-drans* pour *de-quadrans*, *sem-bella* pour *semi-libella*, *sortus* pour *sur-rectus*, *sursum* pour *sub-versum*. Ces syncopes sont surtout fréquentes quand le second terme commence par un *j* ou par un *v;* je rappelle les composés de *jacio*, de *verto*, de *venio*.

Un fait sur lequel la linguistique aurait dû insister davantage depuis que les recherches de M. Ascoli ont porté la lumière dans la question des deux *k* indo-européens, c'est que le grec *Fεπ* « dire » (d'où *εἶπον*) et le sanscrit *vac* « dire » (d'où *avōcam*) appellent en latin un *qu*. Au lieu de ce *qu* nous trouvons partout un *c* dans les mots comme *vox*, *vocare*, *præ-(vo)co* ou *præ-(ve)co*. Mais peut-être ces mots ne sont-ils pas en latin les plus anciens représentants de la racine en question.

Si nous avions un verbe de la troisième conjugaison, il devrait faire **vequere* ou **voquere*. C'est précisément ce verbe que je reconnais dans *in-(ve)quam* ou *in-(vo)quam*, qui est le pendant exact, pour le sens, du grec *εἶπον*. La présence d'une forme aussi archaïque qui a seule survécu à tout l'aoriste s'explique par l'emploi du mot

comme incise. Dans cette position, les termes anciens se maintiennent en dépit des changements survenus dans le vocabulaire et la grammaire. C'est ainsi que, chez Platon, et même chez Lucien, on trouve fréquemment ἦ δ'ὅς «inquit ille», quoique le verbe d'où vient ἦ fût depuis longtemps hors d'usage. Nous voyons qu'en français, dans les propositions incidentes comme *dis-je*, *dit-il*, la langue a conservé une ancienne inversion.

Il eût été étrange que le latin n'eût rien gardé d'un mot aussi fréquemment employé que le grec εἶπε, le sanscrit *uvāca; inquam*, *inquit* vient combler cette lacune. Le préfixe est le même que dans *ἐν-έπω*.

Il reste à dire un mot de l'impératif *inque*[1] et des formes *inquio* (rare), *inquiunt*, *inquies*, *inquias*, *inquiebam*. Ces dernières doivent-elles être rapportées à la conjugaison de *capio* ou à celle d'*audio?* La question a déjà occupé les anciens : Priscien (X, init.) se prononce pour la troisième conjugaison, Diomède (I, 375 P.) pour la quatrième. Je serais disposé à admettre une double conjugaison, comme pour *parĕre* et *parīre* (*reperīre*, *comperīre*), pour *arcessĕre* et *arcessīre*. Je suppose qu'on disait *invequĕre* et *invequīre*.

J'ai expliqué plus haut *jocus* par le même verbe. La différence dans le traitement de la syllabe initiale nous laisse entrevoir une différence d'accentuation; le verbe reculait l'accent sur la préposition, tandis que le substantif, même précédé d'un préfixe, gardait son accent.

Quant à la présence du *c* dans les mots cités plus haut, elle tient sans doute à un intermédiaire **vocus* ou **vocum;* c'est ainsi que *socius*, à côté de *sequor*, suppose un intermédiaire **socus* «le suivant» ou «l'action de suivre».

Duntaxat.

Le mot *inquam* me rappelle un autre mot où est restée une forme verbale très archaïque : c'est l'adverbe, ou plutôt la locution adverbiale *duntaxat*. Avant d'en donner l'étymologie, il faut d'abord en marquer la signification. *Duntaxat* signifie «jusque-là, seulement». Paul, *Dig.*, XXVI, VII, 11 : «Tutor non rebus duntaxat, sed etiam moribus pupilli præponitur.» Déjà dans l'antiquité on a discuté pour savoir dans quel sens doit être entendue la limite marquée par *duntaxat*. Ulp., *Dig.*, L, XVI, 202 : «Cum in testamento scriptum esset ut heres in funere duntaxat aureos centum consumeret, non licet minus consumere : si amplius vellet, licet, neque ob eam rem contra testamentum facere videtur.»

[1] Chremes : «Ubi Clitipho nunc est?» — Syrus : «Eccum me! inque». — Clitipho : «Eccum hic tibi».

L'étymologie est *dum taxat*. Le second mot est une forme de subjonctif aoriste de *tango*, analogue à λύσῃ, γράψῃ.

Nous avons conservé ici, comme dans *inquam*, un exemple unique d'un temps partout ailleurs tombé en désuétude.

Sōlus, *sollus*.

Quel est le rapport de ces deux mots, dont l'un veut dire « seul » et l'autre « entier »? Je crois qu'au fond ce sont deux orthographes différentes d'un seul et même mot. Le sens primitif est « entier » (ὅλος, *sarva*). Pour comprendre comment de cette signification on a passé à celle de « seul », il faut partir, non de l'adjectif, mais de l'adverbe. Cic., *Leg.*, I, 20 : *De re una* solum *dissident : de ceteris mirifice congruunt* « ils diffèrent *en tout* sur un point : pour le reste ils sont en parfait accord ». *Id.*, *Phil.*, II, 32 : *Nos nuntiationem* solum *habemus*, *consules etiam inspectionem* « nous avons *en tout* la *nuntiatio :* les consuls en outre l'*inspectio* ». Joignez-y la locution si usitée : *non solum... sed etiam...*, qui a dû beaucoup contribuer au changement du sens. En français, au lieu de « seulement », on dit, dans le langage familier, « en tout et pour tout ».

L'adverbe *solum* a donc frayé la voie à l'adjectif *solus*. Celui-ci est d'ailleurs employé souvent avec *unus*. Cic., *Har. resp.* 2 : *Uno illo solo antistite sacrorum dissentiente.*

Un amateur d'étymologies latines, M. Gréard, me fait observer que c'est ainsi, et non par hypallage, qu'il faut sans doute expliquer le vers de Virgile :

Ibant obscuri sola sub nocte per umbras.

Sola nox était une de ces locutions toutes faites, un de ces archaïsmes que Virgile aimait à encadrer dans ses vers. Il signifiait « nuit complète, nuit close »[1].

MICHEL BRÉAL.

[1] M. Louis Havet m'apprend que, pour l'étymologie de *sedulo* et pour celle de *inquam*, je me suis rencontré avec M. Bücheler (*Rheinisches Museum*, XXXV, p. 629 et 632), qui rapproche, en effet, de *inquam* l'éléen ἔνπει, sans s'expliquer sur le temps représenté par le verbe latin.

QUELQUES MOTS FRANÇAIS

D'ORIGINE ORIENTALE.

Le nombre des mots français dont l'étymologie reste à établir est encore considérable. J'ai maintes fois exposé les raisons qui permettent, pour quelques-uns de ces termes inexpliqués, de recourir aux langues orientales et spécialement à l'arabe. Sans revenir sur ces généralités, je me bornerai à exposer ici de nouvelles conjectures sur un petit nombre de ces mots, dont les idiomes européens ne semblent fournir aucune explication satisfaisante.

Housse, Gousse.

Ces deux mots sont assez voisins de son et de sens pour qu'on soit porté, avec Scheler, à leur chercher une origine commune. Mais voyons d'abord les étymologies proposées. Diez rattache *gousse* à un vocable bizarre *gallicicia*, qui peut être une fausse leçon pour *gallicia*, qui, s'il a existé, aurait pu se contracter en *galcia*, d'où serait né en français *galce*, *gausse*, qui aurait pu sans trop de difficulté passer à *gousse*. On s'élèverait ainsi de *gousse* à l'aventureux *gallicicia* par une échelle de trois ou quatre degrés d'autant plus branlants que les seules formes connues, *gousse*, ital. *guscio*, *guscia*, *gossa*, ne présentent aucune trace d'un ancien *l*. Nous aimons mieux chercher ailleurs.

Pour *housse*, l'embarras n'est guère moindre. On cite des mots bas latins *hulcia*, *hulcitum*, qui manquent dans Du Cange, et qu'on rapporte à l'ancien haut allemand *hulst* «fourreau». Cela n'est point absolument impossible. Mais il faudrait quelques notions plus certaines sur l'existence, la date et la valeur des formes *hulcia*, *hulcitum*, Du Cange n'en ayant pas d'autres que *hucia*, *hussia*, *houcia*, *housia*, où nous constatons encore l'absence de *l*. L'ancien français nous offre *huche*, *houce*, *housée*.

Sans la répugnance ordinaire des romanistes pour les étymologies arabes, quoi de plus simple que de tirer tous ces mots de l'arabe *ghouchia*, dont le sens est identique : enveloppe, voile,

étoffe qui couvre, housse, gaîne. Y a-t-il plus de difficultés à attribuer une origine orientale à ce terme qu'à d'autres mots relatifs aux tissus, meubles et objets d'habillement, tels que *baldaquin*, *mousseline*, *matelas*, *hoqueton*, *taffetas*, *aubarde*, etc., dont on ne conteste plus la dérivation arabe? On sait que le français *houce*, *housée* désignait spécialement l'enveloppe dont les chevaliers se servaient pour cacher leurs écus; c'est un des sens particuliers du mot arabe, et c'est peut-être de là que nous est venu le mot au temps des croisades.

On n'objectera pas que le terme arabe a pu être emprunté des croisés; car *ghouchia* se rattache tout naturellement à la racine arabe *ghacha* «couvrir, envelopper» [1].

Quant à notre terme *gousse*, mon sentiment est que nous l'avons pris de l'italien *guscia* (forme ancienne, comme nous l'apprend le dictionnaire *della Crusca*, passée plus tard au masculin *guscio*); et l'italien est la transcription pure et simple du même terme arabe *ghouchia*.

Gant.

Gant, nous dit-on, est le bas latin *wantus*, dont l'origine est germanique. Germanique, pourquoi? simplement parce qu'on ne lui trouve pas d'étymologie latine. Mais d'où vient ce vêtement de la main? M. Quicherat nous l'apprend (p. 100 de son *Histoire du costume en France*) : le gant est originaire de la Perse, où la chasse au faucon avait fait inventer le gantelet du fauconnier. Or ce gantelet (et plus tard le gant ordinaire) se nomme en persan *dest-wân*, mot à mot «gardien de la main», de *dest* «main» et *wân* «gardien». En passant de la Perse aux pays occidentaux, le mot a perdu sa première partie, justement la plus caractéristique (comme notre terme *vapeur* pour *bateau à vapeur*).

Wân, dans le persan moderne, ne s'emploie plus qu'en composition (comme dans *fil-wân* «gardien d'éléphants»), à moins qu'on ne veuille l'identifier à *bân* «prince, gouverneur» (d'où notre terme *banat*, mot à ajouter aussi à mon *Dictionnaire étymologique*).

Moutard.

Ce mot, au sens de «jeune garçon», n'est pas ancien dans notre langue et n'a point de correspondant dans les idiomes congénères.

[1] Il est parfois difficile de décider lequel est le primitif, du mot européen ou du mot oriental. Quand les croisés appellent le champ du Potier à Jérusalem «Charnier de *Chaudemar*,» nous sommes bien assurés que *Chaudemar* est une altération de la dénomination indigène *Haceldama*. Mais lorsqu'ils nomment *Coquet* (ou *Belvoir*) une forteresse située en Palestine, entre Beiçân et Tibériade, et que nous voyons les Arabes donner au même lieu le nom de *Kaoukeb* «étoile», nous ne saurions dire laquelle des deux appellations a donné naissance à l'autre.

L'origine en est si peu établie, que Littré en est réduit à le rapprocher de l'espagnol *muchacho* «que nos soldats pourraient avoir rapporté en le corrompant.»

Chez les musulmans aisés, en Orient, lorsqu'un petit garçon a atteint l'âge de sept à huit ans, on procède à la cérémonie de la circoncision. C'est une fête de famille qui donne lieu à une grande cavalcade à travers la ville, avec accompagnement de musiciens, de lutteurs, de faquirs chantant des complaintes. Au milieu d'un cortège d'enfants endimanchés, de femmes qui poussent des cris de joie, le *moutard*, coiffé d'un élégant tarbouch, les bras et les jambes chargés de bracelets d'argent, parcourt les rues à cheval, suivi du barbier qui doit faire l'opération le lendemain.

Ce n'est pas sans raison que nous avons désigné le héros de la fête par cette qualification, en apparence un peu familière, de *moutard*. Loin d'en être offensé, l'enfant la réclame comme lui appartenant légitimement. En effet, *moutard*, c'est-à-dire, avec l'orthographe arabe, *mouṭâher*, est l'épithète caractéristique du petit garçon qui va subir la circoncision (l'accent tonique est sur *â* et la voyelle finale atone ne s'entend point).

Ne pensez-vous pas que des voyageurs français, assistant à des fêtes de ce genre et entendant la foule répéter : voilà le *mouṭâher*, ont pu nous rapporter ce mot, et presque *sans le corrompre? Mouṭâher* est régulièrement dérivé de *ṭâhara*, proprement «purifier», et par euphémisme «circoncire».

Levanti.

Le dictionnaire de Littré confond ce terme avec le mot *Levantin*, dérivé de Levant. Il faut l'en séparer complètement. *Levanti*, qu'il vaut mieux écrire *lévanti* par un accent aigu, désigne un soldat volontaire (particulièrement ceux qui servaient dans la flotte turque). Le mot ne vient pas du substantif français *levant*, mais du persan *lewend*, proprement «libre, indépendant», puis «soldat volontaire, aventurier, homme sans foi ni loi». Appliqué aux soldats de la marine turque, il a fait le tour de la Méditerranée. On le trouve sous la forme *lebendis* (accent tonique sur la pénultième) dans le dialecte languedocien de Montpellier, où il signifie un finaud, un homme dégourdi, habile à se tirer d'affaire.

On peut voir sur *lewend* une note de Silvestre de Sacy dans les *Notices et extraits*, t. IV, p. 421.

Amaluc.

Dans l'ouvrage d'Étienne Villa intitulé *Nouveaux gasconismes corrigés* ou «Tableau des principales expressions vicieuses usitées

dans la partie méridionale de la France »[1], on trouve à son ordre alphabétique un nom, *amaluc* « la hanche », proprement « la tête supérieure du fémur », et un verbe qui en dérive, *amaluguer* « déhancher ». *Amaluc* est encore d'un usage populaire à Montpellier pour marquer la hanche et les parties charnues qui l'avoisinent. « Les Sarrazins ou Arabes, ajoute Villa, qui ont régné une quarantaine d'années dans nos départements et qu'on croit avec raison avoir fondé l'École de médecine de Montpellier, y ont introduit probablement le mot d'*amaluc* et bien d'autres. » (T. I, p. 17, 18.)

Amaluc, en effet, doit être une corruption de l'expression arabe *a'ẓm al-houqq*, prononcée *ozamalhouq*, *os amaluc*. *Houqq* en arabe signifie « boîte », et c'est le nom que les anatomistes donnent à la cavité cotyloïde, dans laquelle s'articule la tête du fémur (voir, par exemple, Avicenne, l. I^er^, p. 17 du texte arabe de Rome.) *A'ẓm al-houqq* signifie « l'os de la cavité cotyloïde », c'est-à-dire la hanche. En empruntant cette expression à l'arabe, on aura pris la première syllabe pour le mot *os*, et, pour simplifier, on aura dit simplement *amaluc*.

Aufage.

Ce mot, depuis longtemps oublié, appartient à notre vieille langue du moyen âge. Il était d'un usage assez fréquent, comme le prouvent les exemples suivants :

> Challes le roy fu de moult grant courage;
> La cité voit et l'ancien estage,
> Qu'a force tiennent li Sarrazin *aufage*[2].
>
> (*Aymeri de Narbonne*, dans l'*Archiv* de Herrig, t. LVI, p. 17.)

> Il a fait serement tel qu'i font li *aufage*.
>
> (*Baudoin de Sebourg*, II, 280.)

> Quar ·xxx· rois i ot et ·xiii· soudanz,
> Aumaçors et *aufages* ne vous sai dire quanz.
>
> (*Chanson des Saxons*, I, p. 10.)

> . . . . . Amirant, roys, *aufages*.
>
> (*Chevalier au Cygne*, v. 5226.)

Ces citations et celles que j'y pourrais joindre montrent que les écrivains qui employaient le mot *aufage* n'y attachaient point une signification bien précise. L'éditeur du *Chevalier au Cygne*, M. de

[1] Montpellier, 1802, 2 vol. in-8°.

[2] L'éditeur, M. Adolf Kressner, avait corrigé *aufage* en *sauvage*. M. Chabaneau a rétabli la vraie leçon (*Revue des langues romanes*, XI, 149).

Reiffenberg, conjecture (note au vers 5226) qu'*aufages* désignerait des personnes nobles et puissantes, des grands seigneurs. Cette conjecture est en parfait accord avec l'étymologie que je propose. Je regarde *aufage* comme représentant l'arabe *al-ḥâdjdji*, le hadji, celui qui a fait le pèlerinage de la Mecque. On sait la valeur que les musulmans ont toujours attachée à ce titre. Pour le changement de *ḥ* en *f*, fréquent dans le passage de l'arabe à l'espagnol, on peut comparer en français *fabrègue*, *falque*, venant de l'arabe *ḥabaq*, *ḥalq*.

Aumaçor.

Ce mot, qui se lit dans le troisième passage ci-dessus cité, «*aumaçors et aufages*», n'est autre que l'arabe *al-mansour* «le victorieux», épithète fréquemment appliquée aux souverains, aux princes, aux généraux, nom propre très répandu, que nous transcrivons d'ordinaire par *Almanzor*. Cette étymologie, je crois, a déjà été donnée.

Ribaud.

Le terme *ribaud*, dit Littré, est d'origine incertaine. On a proposé trois étymologies, toutes germaniques : 1° *bald* «hardi» avec un préfixe *eri*, d'où *eribald*, qui signifierait «très hardi»; 2° *reiben* «frotter», de sorte que *ribaud* répondrait au latin *perfrictus* «adroit, fourbe»; 3° *hrîpâ*, *rîbe* «prostituée». Aucune de ces trois explications n'est de nature à satisfaire pleinement, et l'on me permettra d'en proposer une quatrième.

Rappelons-nous que le sens primitif (dans le français du XII^e^ et du XIII^e^ siècle) est «soudard» (spécialement «fantassin») avec toutes les qualifications péjoratives que ce terme comporte. Lisons maintenant ce passage du géographe arabe Ibn Haouqal, qui écrivait dans la seconde moitié du X^e^ siècle :

«Il y a en Sicile, tout le long des côtes, un grand nombre de *maisons de refuge*, remplies de soudards, de bandits, de drôles effrontés, jeunes et vieux, qui feignent la dévotion pour extorquer l'argent des aumônes et insulter les femmes honnêtes. Proxénètes et sodomistes pour la plupart, ils se réfugient là, faute de ressources et faute d'autre gîte, pour y trouver protection (contre la haine publique)». (*Bibl. Geog. arabicorum*, texte arabe publié par de Goeje, t. II, p. 85.)

Ces soudards, ces drôles, hypocrites, luxurieux, effrontés, ne figurent-ils pas bien *li ribaut* de nos écrivains du moyen âge? Or ces «maisons de refuge» où ils cherchaient asile, sorte d'hôtelleries gratuites ou d'hospices, très répandues, non seulement sur les rivages siciliens, mais sur toutes les frontières musulmanes, où elles servaient souvent de casernes aux milices irrégulières,

elles se nomment en arabe *ribâṭ* (au singulier). C'est ce mot *ribâṭ* qui est devenu notre *ribaud;* le nom de l'établissement est passé aux habitants. D'après l'esquisse que trace de ceux-ci le géographe arabe, on comprend sans peine le sens peu flatteur qu'a pris le terme dans la bouche des Normands de Robert Guiscard.

Par une singulière coïncidence, *ribaud* se trouve ainsi rattaché à la même racine que *marabout* « moine ou religieux musulman ». On remarquera que ce dernier terme a pris une extension de sens analogue, mais de direction contraire à celle que nous venons de constater pour *ribâṭ;* celui-ci, après avoir désigné la demeure, a marqué les habitants; *marabout*, au contraire, après avoir signifié « un dévot, un saint », se dit maintenant en Algérie de la demeure du saint, c'est-à-dire de son tombeau ou de la chapelle élevée en son honneur.

Dans la forme italo-espagnole *ribaldo*, *rubaldo*, la lettre *l* peut être regardée comme amenée par la dentale *emphatique* du mot arabe; le *ṭ* final, s'affaiblissant en *ḍ*, appelle volontiers devant lui cet *l* dans le passage à nos idiomes méridionaux; comparez en espagnol *alcalde* = *al-qâḍi*, *albayalde* = *al-bayâḍ*, *arrabalde* = *ar-rabaḍ*.

L. Marcel Devic.

WO, *WE* EN INDIEN PRÉHISTORIQUE.

Le latin, qui change les syllabes initiales *uoi*, *uos*, *uor* en *uei*, *ues*, *uer*, semble, au contraire, avoir changé l'*e* en *o*, sous l'influence d'un *u* consonne, dans *uŏmo* = *ἔμω*, dans *nŏuem* = *ἐννέα*, etc. Et c'est le groupe *wĕ* qu'il change en *ŏ* dans *sŏcer* = *ἑκυρός*.

L'indien préhistorique a gardé la trace d'une influence analogue de l'*u* consonne. Le sanscrit *vā* « ou » suppose **wŏ*, comme *dāru* suppose **dŏru* = *δόρυ*; or ce **wŏ* est sorti de **wĕ* = latin *uĕ* = grec *-Fέ* dans *ἡέ*.

Dans le nombre six, la voyelle ario-européenne était *e :* latin *sex*, grec *ἕξ*, etc. Devant cet *ĕ*, il y avait un *u* consonne, qui subsiste encore dans le zend, le celtique, etc. Le sanscrit *ṣōḍaça* « seize » est donc pour **ṣwĕṣḍ-*, qui est devenu d'abord **ṣŏṣḍ-* à peu près comme en latin **swĕkuros* est devenu *sŏcer*[1].

[1] On ne peut attribuer le timbre de l'*ō* à la cérébrale qui suit, car c'est un *ĕ* qu'on trouve devant *ḍ* dans *tṛṇēḍhi* pour *tṛṇĕẓhṛi*, 3e p. sg. de la racine *tṛh*.

WO, *WE* EN LATIN.

I.

Vĕster est pour *uŏster*, et *uēnum* vient de **wĕsnom* pour **wŏsnom* (*Mém. de la Soc. de ling.*, IV, p. 311). *Vīcus* vient de **wĕikos* pour **wŏikos* = *οἶκος*, et *uīnum* de **wĕinom* pour **wŏinom* = *οἶνος* (*Bulletin de la Soc. de ling.*, IV, p. xlij). A côté de *uīcus*, *uīnum*, il faut citer encore *uīs*, seconde personne de *uolo*. Cette forme a une racine distincte de celle de *uolo;* elle correspond au sanscrit *vēṣi* « tu désires » (Osthoff, *Rheinisches Museum*, XXXVI, 1881, p. 486). *Vīs* ne peut venir immédiatement que de **wĕis;* mais la forme encore plus ancienne *uois* est peut-être conservée dans l'inscription du pot à trois ouvertures de *Duenos* ou Bennus (Osthoff, *ibid.;* Bücheler, *ibid.*, p. 239).

Les mots qui précèdent font voir qu'en latin les syllabes initiales *wŏs*, *wŏi* se changent en *wĕs*, *wĕi*. Je dois à M. de Saussure la remarque que *uespa* pourrait bien être pour **wŏspa*, ce qu'indiquent l'*a* du lithuanien *vapsà*, l'*o* de l'ancien breton *guohi* « fucus » (rapprochement dû à M. Loth). Les langues romanes attestent que l'*e* de *uespa* est bref.

La syllabe initiale *wŏr* se change de même en *wĕr*. Ainsi s'expliquent les alternances *uorto* et *uerto*, *uortex* et *uertex*. *Vorto* suppose un ancien **wr̥tō* comme *cor*, *cordis* suppose **krd*. Et ce mot n'est pas le seul où *er* représente un ancien *ŏr* sorti de *r̥;* on a (ainsi que me le fait remarquer encore M. de Saussure) *uerres* pour **wr̥ses* (sanscrit *vr̥ṣan*, grec *ἄρσην* « mâle »), *uermis* pour **wr̥mis* (gothique *vaurms* « serpent »), *uerbum* pour **wr̥som* (gothique *vaurd*, vieux prussien *wirde*), *uerbena* et *uerbera* (comparez *ῥάβδος*, le lithuanien *virbas* « riz » et « baguette », etc.), *uerruca* (comparez le lithuanien *wirszas* et le slavon *vrŭχŭ* « sommet »).

Verrere vient d'un ancien *uorrere*, conservé dans des composés archaïques.

Je crois qu'on peut formuler cette loi : en ancien latin un *ŏ*, précédé d'un *u* consonne initial, et suivi d'un autre phonème appartenant à la même syllabe, se change en *ĕ*.

Cette loi a dû s'exercer devant l'*l* tout comme devant l's, l'*i* et l'*r*. Il est donc très possible que *uelle* soit pour **wolle*. L'*o* se retrouve en grec comme voyelle radicale de *βούλομαι*. Mais, devant l'*l*, notre loi a été généralement annulée par l'influence de cette liquide, qui a ramené à *ŏ*, *ŭ* tous les *ĕ* qui la précédaient dans une syllabe initiale (hormis devant *ll* ou *li* et après *c* ou *g;* voir ci-dessous, p. 46). On a eu ainsi *uŏluo* pour **wĕluo* (*εἰλύω*), *uulsus* pour **welsos*. La troisième personne *uult* a très probablement passé successivement par **wolti*, **wolt*, **welt*, **wolt*.

II.

La date du changement de *wŏ* initial en *wĕ*, devant un phonème qui clôt la syllabe, est très récente, puisque nous avons des renseignements de nature historique sur les couples *uorto uerto*, *uoster uester*, etc. Elle est postérieure à la chute d'*s* devant une muette sonore, avec allongement compensatif, que l'on a, par exemple, dans *dī'duco* et *iu'glans*. En effet **wŏs*, forme latine primitive du sanscrit *vas* (devenue *uōs* en latin classique comme **tŭ* = σύ est devenu *tū* et comme **tĕd* = σέ est devenu *tēd*), a donné *uōbis*, qui suppose antérieurement **wŏsbis* et non **wĕsbis*. Mais notre loi est antérieure à la chute d'*s* devant une nasale (*pā'nis*, *dū'mus*), puisque l'on a en latin *uēnum*, qui suppose déjà **wĕsnom* et non plus **wŏsnom*. La chute d'*s* devant *g*, *d*, *b* est donc plus ancienne que la chute d'*s* devant *m*, *n;* et effectivement nous connaissons par les monuments *triresmos* et *Losna* (*Luna*), mais non **disgredior*, **disduco* ou **nosbis*.

Si l'on suit par la pensée l'idiome ario-européen, depuis la forme qu'il avait avant la séparation primitive, jusqu'à la forme qu'il a reçue dans la langue d'*oui*, on constate qu'au moins à cinq dates différentes l'*s* qui fermait une syllabe a subi l'influence d'une loi destructive :

1° Le sanscrit *sīdāmi*, par un *d* dental, et le latin *sīdo* supposent un ancien verbe **sisdō*, formé de la racine *sed* comme *gigno* de la racine *gen*, et dont l'*s* est tombée avec allongement compensatif dès l'époque ario-européenne. A la même date remontent les finales ariques de *açvō*, *açpō* = *equŏs* = ἵππος; *-ō* n'est à l'origine qu'un doublet syntactique de *-ŏs*[1];

2° Le sanscrit *nīḍas*, par un *ḍ* cérébral, et l'allemand *nest*, montrent que *nīdus* a été tiré de **nĭsdos* seulement à l'époque latine, en même temps que *uōbis* de **wŏsbis;*

3° Ainsi qu'il a été dit, c'est plus tard seulement que le latin a tiré *rēmus* de **resmos*, *uēnum* de **wŏsnom;*

4° et 5°. En français, la réduction de *pasme* à *pâme* est plus ancienne que la réduction de *paste* à *pâte*.

Elementa.

On sait que les Latins, ayant adopté les lettres grecques, leur ôtèrent leurs noms gréco-phéniciens et substituèrent à cette nomenclature incommode et arbitraire une nomenclature rationnelle. Les voyelles s'appelèrent *ā*, *ē*, *ī*, *ō*, *ū;* l'aspiration, *hā;* les

[1] *Catvārō* = τέτ*ϝ*αρες s'explique par analogie; *catvāras*, en phonétique syntactique, a été traité comme *açvas*.

muettes, *kā*, *qū*, et *cē*, *gē*, *tē*, *dē*, *pē*, *bē*; la semi-voyelle double, *ix*; les semi-voyelles simples, *ef*, *el*, *em*, *en*, *er*, *es*.

Supposons que les Latins aient cherché une façon de désigner l'ABC : ils devaient presque forcément la tirer des noms des lettres; ainsi ἀλφάβητος, ABC, en italien *abbicci*... Or les Latins ne pouvaient se contenter de joindre les deux premiers de ces noms : le radical composé *ā-bē*, soit qu'il restât sans déclinaison, soit qu'on s'ingéniât à l'allonger d'un suffixe déclinable, n'eût pas eu la transparence du grec ἀλφά-βητ-ος. Trois noms, quatre à plus forte raison, pris au commencement de l'ABC, eussent donné un radical composé bien pesant, *ābēcē*, *ābēcēdē*; c'est cette dernière forme qui sert de base au dérivé adjectif *abecedarius*, mais il date d'un temps où l'on ne prononçait plus les longues; et d'ailleurs le latin des bas temps, qui a eu l'honneur d'enfanter cet adjectif, n'a pas su pour cela créer un substantif qui signifiât l'ABC. A quel suffixe, en effet, eût-on recouru pour former un tel substantif?

Cette difficulté, les Latins de la république l'avaient tournée. Au lieu de prendre dans leur ABC les deux, trois ou quatre premières lettres, ils y choisirent une série de trois semi-voyelles consécutives, série qui seule se trouvait offrir à leur oreille un ensemble coulant et euphonique. Tandis que nous disons *un ABC*, ils dirent *des LMN*. Le radical *LMN* était facile à décliner : on en tira le pluriel *elementa*, auquel il est comme *cognomen* à *cognomenta*[1]. — La prosodie d'*ĕlĕmenta* nous apprend qu'on prononçait *ĕl*, *ĕm*; par conséquent, *ĕf*, *ĕr*, *ĕs*, et aussi *ĕn*; par conséquent, *elemĕnta*. Le suffixe des noms comme *cognomentum* avait aussi l'*e* bref, comme le prouvent des raisons diverses qui ne peuvent être développées ici.

Que l'étymologie d'*elementa* soit bien réellement *LMN*, c'est ce qu'on ne démontrera peut-être jamais par des raisons certaines; mais nous avons peu de chances de rencontrer une étymologie plus vraisemblable[2]. Un mot qui signifie tantôt *les lettres* et tantôt *les principes* ne peut être bien ancien dans aucune de ces deux acceptions, qui supposent l'existence à Rome de la grammaire et de la philosophie; s'il est peu ancien, il ne peut être tiré que de

[1] Les noms en *-mentum* paraissent dérivés de leurs pluriels, qui originairement appartenaient à la troisième déclinaison. *Cognomenta* était le pluriel de *cognomen(t)*, comme *corda* celui de *cor(d)* et aussi comme ὀνόματα celui d'ὄνομα(τ). On remarquera que, si *cognomenta* doit être supposé antérieur à *cognomentum*, *elementa* aussi a dû précéder *elementum*. Comparez d'ailleurs à la flexion d'*elementa* celle d'*elephantus* (ἐλέφας, *-αντος*), celles d'*Agrigentum* (Ἀκράγας, *-αντος*) et de *Tarentum* (Τάρας, *-αντος*)... Pour le singulier tiré de son pluriel, cf. *decemuir*.

[2] Il paraît que l'étymologie en question n'est pas neuve; que deux personnes y soient arrivées séparément (et, en effet, je ne croyais pas avoir été devancé), c'est une présomption favorable.

radicaux encore vivants dans le latin à nous connu[1]; si ces radicaux sont vivants, où les trouver hors des noms des lettres *LMN*[2]?

Il était d'usage à Rome (Quintilien blâme ce système) de faire apprendre aux enfants le nom et l'ordre des lettres avant de leur en montrer la figure, et par conséquent la valeur. Ainsi, ce que la première étude pouvait offrir de plus saillant à la mémoire de l'élève, c'étaient les groupes de lettres consécutives et qui portaient des noms analogues, comme *μῦ νῦ*, *ζῆτα ἦτα θῆτα*, *bē cē dē*, *el em en*. Le groupe *el em en* subsistait quand, plus tard, on apprenait à l'élève à classer les consonnes en muettes d'une part et semi-voyelles de l'autre. Cela peut aider à comprendre comment c'est ce groupe qui a donné naissance à une désignation des lettres en général.

Molestus, tolero.

Mŏlestus «pénible» me paraît pouvoir se rattacher à *μέλεος* «malheureux». *Molestus* est pour **melestus;* cf. *ŏliua* pour **el-* (*ἐλαία*), *ŏlus* pour *helus*, *cŏlo* pour **quelo* (cf. *inquilinus*).

Même changement phonétique dans *tŏlero* pour **tĕleso*, dérivé d'un substantif perdu identique au grec *τέλος* «charge».

Tippula.

Tippula «araignée d'eau» a l'*u* long. Peut-être ce mot est-il un composé de **pūla*, le primitif de *pūlex*. **Pūla* lui-même est pour **pŭsla*, dont le grec *ψύλλα* est la métathèse.

L. Havet.

---

[1] Je pense qu'*elementa*, créé pour désigner *les lettres*, ne devint apte à signifier aussi *les principes* que parce qu'on s'en servit systématiquement pour traduire *στοιχεῖα*. — Une preuve que le mot *ĕlementum* n'est pas ancien, c'est la conservation de l'*ĕ* initial. *E* bref devant *l* dans la première syllabe s'altère régulièrement en une voyelle labiale, *ŏ* quand cette voyelle termine la syllabe, *u* (bref) quand l'*l* fait partie de la syllabe en question : *ŏliua* = *ἐλαία*, *ŏlera* = arch. *helusa*, *cŏlo* pour **quĕlo* (cf. *inquĭlinus*), *cŏlumba* pour **quĕl-* (cf. *πέλεια*), *cŏlus* pour **quĕlus* (tour, puis) quenouille, de la racine de *πέλομαι*, *περιπλόμενος*, *πόλος* et *κυλίω*, *uŏlo* (cf. *uĕlim*), *uŏlup* (cf. *ἐλπίς*), *uŏluo* (cf. *ἑλύω*), **oliphantus* (forme populaire pour *elephantus*, qui a donné le gothique *ulbandus* et le vieux haut allemand *olpenta* «chameau», ainsi que, par quelque voie indirecte, le vieux français *olifant*), *ulcus* = *ἕλκος*, *ulmus* = vieux haut allemand *elm*, *cultus*, *pulsus* (cf. *pello*), *mulsum* de *mel*, *uulsus* (cf. *uello*), *uult*, *uultis*. L'*e* subsiste : 1° devant *ll*, ainsi *mellis* (cf. *refello* de *fallo*, mais *insulsus*); 2° devant *li*, ainsi *mĕlior* (cf. *Sicĕlia* de *Σικελία*, mais *Sicŭlus*); 3° après *c* (non issu de *qu*) ou *g* : *cĕler*, *cĕleber*, *scĕlus*, *gĕlu*, *celsus;* or *ĕlementum* ne rentrerait dans aucun de ces trois cas d'exception.

[2] Pour écarter l'étymologie *LMN*, il faudrait supposer une origine étrangère, étrusque par exemple.

ESSAI D'ÉTYMOLOGIE DU MOT *SPATIUM* ET DE SES DÉRIVÉS.

Les étymologies proposées jusqu'ici (Corssen, *Aussprache*, etc., I, p. 479; Curtius, *Griech. Etym.*, I, p. 237; II, p. 266) et qui s'appuient sur la ressemblance de ce mot avec le grec σπάδιον pour *stadium*, que nous ont conservé les lexicographes, paraît peu satisfaisante. La racine σπα, que l'on retrouve dans σπάω et dans ἀσπάζομαι, signifie plutôt *attirer à soi*, *embrasser en serrant* qu'*étendre*.

Les rapprochements suivants nous mettent sur la voie d'une explication plus naturelle et plus juste.

Le radical *spat* comparé à *pat* dans *pătēre* et *pătulus*, et peut-être dans *pătera* et *pătina*, fait songer à *spatula*, plaque ou morceau élargi, qui ainsi s'explique sans recourir à aucune analogie avec le grec σπάθη. Cela posé, le latin nous offre d'autres exemples où l'*s* prothétique est le plus souvent tombé de l'usage.

Ex. : *Strena* et *stritavus* (pour *trena*, *tritavus*), mots à propos desquels le lexique de Festus signale la prothèse de *s* comme fréquente dans le vieux latin. *Scorbis* et *scortum* comparés à *corium* et à *cortica*. *Stlis* comparé à *lis*, et *stlocus* comparé à *locus*, exemples dans lesquels la présence du *t* après l'*s* semble moins facile à expliquer dans les formes archaïques.

Les exemples analogues sont bien plus nombreux en grec, où l'*s* prothétique a été plus fréquente, surtout dans le dialecte attique. Nous avons relevé encore les exemples suivants :

σκίδναμαι et κίδναμαι,	σμήρινθος et μήρινθος,
σκνίψ et κνίψ,	σμικρός et μικρός,
σκνιφός et κνέφας,	σμίλαξ et μίλαξ,
σκορδύλη et κορδύλη,	σμογερός, σμυγερός et μογερός,
σκορδύλος et κορδύλος,	σμυδρός et μυδρός,
σκῦτος et κύτος,	σμυκτήρ et μυκτήρ,
σμάω et μάσσω,	σμύραινα et μύραινα,
σμαραγέω et μαράσσω,	σμύρνη et μύρνη,
σμήριγξ et μήριγξ,	σΤρύχνος et τρύχνος,

termes où le grec a tour à tour maintenu et supprimé le σ. Cela nous conduit aux radicaux où l'*s* alterne du grec au latin :

σφάλλω et *fallo*,	*scribo* (cf. *scrobs*) et γράφω,
σφενδόνη et *funda*,	*scalpo*, *sculpo* et γλύφω,
σφόγγος et *fungus*,	*scrofa* et γρομφάς,

où l'*s* ne s'est conservé que dans l'une des deux langues.

En remontant plus haut dans ces comparaisons, nous trouve-

rons de nombreux cas où l'*s* initiale du radical, qui existait en sanscrit, s'est perdue en grec ou en latin. Exemples :

snu, *νέω*, *navis*;
sru, *ῥέω*, *rivus*;
Skanda «dieu de la guerre», Κανδάων;
stanati, *tonat*;
stanayitnu, *tonitru*;
stamba «monceau», *τύμβος*, *tumulus*;
stag, *στέγω*, *tego*;
smara «souvenir», *me-mor*;
snuṣâ, *νυός*, *nurus*;
spaṇ, *findere*.

Inversement, le sanscrit *marakata* répond au grec *μάραγδος* et *σμάραγδος*, ce qui prouve que, dans ce dernier, l'*s* est réellement prothétique.

Par ces divers rapprochements, on est induit à croire que *pătēre* et son dérivé *pătulus* ont perdu l'*s* prothétique, qui s'est, au contraire, conservé dans *spatium* et dans ses dérivés *spatiosus*, *spatiari*, comme dans *spatula*, dont le dérivé français «épaule» (autrefois *espaule*) fait penser au composé grec *ὠμοπλάτη*, l'*omoplate*, c'est-à-dire «la surface large».

Que si *spatula*, dont les exemples sont rares et de date relativement assez récente, devait être écrit *spathula* et considéré comme dérivé du grec *σπάθη*, devenu en latin *spatha*, la comparaison du grec *λαθ* (*λανθάνω*) avec le latin *lat* (*latēre*) et de *παθ* (*ἔπαθον*) avec le latin *pat* (*patior*) permettrait toujours de reconnaître une racine commune à *spatium* et à *spathula*.

Quant à la terminaison de *spat-ium* en latin, il est à peine nécessaire de la justifier par des analogies comme celles de : *solstit-ium*, *justit-ium*, *interstit-ium*, *jurg-ium*, *fastid-ium*, et beaucoup d'autres.

É. Egger.

LA RACINE DE *REGENS* EN CELTIQUE.

M. James Darmesteter a montré (t. IV de ces *Mémoires*, 3e fasc., p. 225-226) que le latin *recens* a la même racine que le perse *a-raç-am* «je vins», etc.

Cette racine existe aussi dans le composé vieil irlandais *comrac* «réunion, rencontre, combat», nom qui se trouve, avec son verbe *comracaim* «rencontrer», dans les *Irische Texte* de Windisch (voir p. 443).

Émile Ernault.

MÉLANGES

DE

PHONÉTIQUE NORMANDE.

Margouillis.

« *Margouillis*, lit-on dans Scheler, gâchis, bourbier. D'origine inconnue; voyez *Marcassin;* peut-être le thème *marg* est-il identique avec celui du bas latin *marcasium*, marais, étang. » L'étymologie de *marcassin* étant, d'après M. Scheler lui-même, inconnue et celle de *marcasium* n'étant pas moins obscure, le savant auteur du *Dictionnaire d'étymologie française* n'a guère pu prétendre jeter, par cette explication, beaucoup de lumière sur l'origine de *margouillis*. M. Littré ne l'a pas beaucoup plus éclaircie, quoiqu'il l'ait en partie entrevue. « *Margouillis*, dit-il, tient à *merguiller* . . . *Merguiller, margouiller* a sans doute pour racine le bas latin *margila*, dérivé du latin *marga*, marne. » Dériver *margouiller* de *margila*, c'est faire une hypothèse qui ne s'accorde pas avec les lois de la phonétique et oublier que *margila*, ayant donné *marne* (a. fr. *marle*), d'où *marner*, ne saurait guère donner un mot aussi différent de ce dernier que l'est *margouiller*. Mais si, *margouillis* ne pouvant venir de *margila*, la seconde partie de l'explication de M. Littré est inexacte, la première est parfaitement exacte, au contraire, et *margouillis* vient bien de *margouiller*. (Cf. *fouillis* de *fouiller*, *torchis* de *torcher*.) Reste donc à chercher l'étymologie de ce verbe. Or cette étymologie n'est autre, je crois, que celle de *margoulette*, c'est-à-dire composée du préfixe *mar* = *male* et du radical *goule* = *gula*. *Goule*, forme normande de « gueule », a pour dérivé *goulet* (ouverture) et *goulette* (petite bouche); *margoulette* signifie donc proprement une petite bouche contrefaite, une bouche sale. D'un autre côté, *margouiller* (*margouōyé*) en normand signifie « manger mal ou malproprement, mâchonner, mordre sans manger; » une pomme margouillée, par exemple, est une pomme mordue de tous côtés, sans être entièrement mangée. C'est un sens analogue que Cotgrave donne à ce mot :

« *Margouiller*, dit-il, to mumble with the teeth, instead of kissing to bite. » On voit donc que, par le sens, ce vocable répond très bien à l'origine que je lui attribue : *mar* + *goule*. Or le normand, outre *margouiller*, a le mot *margouillage* (*margouōāje*), qui signifie, soit une chose mangée salement, soit l'action de mal manger; c'est donc, on le voit de reste, un dérivé de *margouiller*, tout comme *margouillis*, qui ne paraît guère en être qu'un doublet. D'après cela, *margouillis* doit avoir eu primitivement une signification analogue à celle de *margouillage*, c'est-à-dire le sens de « chose mangée mal ou malproprement[1] », de « résidu[2] » et par extension de « chose gâtée, en désordre, » d'où plus tard sans doute la signification de « gâchis », de « bourbier ». Mais cette signification figurée n'est point donnée par l'étymologie de *margouillis*, et c'est sans doute parce qu'on a voulu la retrouver dans la racine de ce mot qu'on a fait, pour l'expliquer, des hypothèses si peu admissibles.

n. *Dégané.*

Dégané « contrefaire ». Ce verbe est évidemment composé de *dé* = *dis* et de *gané;* mais quelle est l'origine de ce dernier mot? J'avais cru (*Mém. de la Soc. de ling.*, IV, 48) pouvoir le rattacher à l'a. h. a, *geinôn* « ouvrir la bouche »; mais cette supposition, basée d'ailleurs sur une ressemblance tout extérieure, ne convient guère pour le sens; ce n'est pas là aussi qu'il faut chercher l'étymologie de *gané*, laquelle est, je le crois, non pas allemande, mais norroise. Je rattache, en effet, ce mot à n. *góna* « to stare sillily », comme le définit Vigfusson (*An icelandic-english Dictionary* s. v.), ou à *gana*, qui signifie bien « to run frantically », mais qui s'emploie aussi dans le sens de « to glare in one's face » et est, par conséquent, *akin*, ainsi que le remarque Vigfusson, de *góna*. On voit d'après cela que *dégané*, pour la formation, offre quelque analogie avec le verbe français *dévisager*.

Frôler.

Diez (*Etym. Wörterbuch*, I, s. v. *frettare*) a voulu voir dans *frôler* une transformation de *frotler*, diminutif supposé de *frotter;* c'est là une hypothèse, je crois, que rien ne justifie et que la forme ou plutôt le doublet normand *freuler* de *frôler* est, quoi qu'il en ait pensé, bien loin d'appuyer. Scheler, sans rejeter l'étymologie de Diez, ajoute qu'il « serait tout aussi admissible d'expliquer ce mot

[1] Ce sens paraît bien être celui qu'a *margouillis* dans le passage suivant du Don Quichotte, cité par M. Littré : « Sancho était assez embarrassé à se défaire des margouillis qu'il avait avalés. »

[2] « On appelle ainsi, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, le fond du pot. »

par *frosler* pour *froisseler*». Cela ne soutient guère l'examen. Quant à M. Brachet, il fait venir *frôler* de **frictulare*, diminutif supposé du fréquentatif hypothétique **frictare*, lequel, contracté et modifié en *fritulare*, aurait donné *frot'ler*, ce qui nous ramène à l'explication de Diez. M. Littré, après avoir rapporté, sans les approuver ou les désapprouver, les deux étymologies de Diez et de Scheler, ne paraît pas éloigné d'en proposer une troisième; «on songerait encore, dit-il s. v. *frôler*, à une onomatopée de *frou frou*, mais tout historique manque.» C'est aussi à un radical *frou* qu'il faut, je crois, rattacher l'origine de *frôler*, mais non, il est vrai, par une onomatopée. Le patois normand a le mot *froe* ou *froue* (sciure de bois); ce mot, dans lequel j'ai eu tort[1] (*Mém. de la Société de linguistique*, IV, 72), à ce que je pense, de voir le substantif verbal d'un verbe *frouer*, en est, il semble, bien plutôt le radical, comme *broue* l'est de *brouer*[2]. Mais quelle est l'origine de ce substantif *froe* ou *froue*? Je crois qu'elle est norroise et n'est autre que *froða* (écume). Si cette étymologie peut paraître étrange au premier abord, il faut remarquer que l'ag. s. *freoðan*, qui appartient évidemment au même radical que le n. *froða*, et que le b. a. *fradhem* (vapeur) signifie, d'après Éd. Müller (*Etym. Wörterbuch der englischen Sprache*, s. v. *froth*), en même temps que *to froth* (écumer), *to rub* (frotter). On voit par là qu'on peut considérer la *froue*, soit comme l'écume, la vapeur du bois ou le produit de son frottement. Quoi qu'il en soit, le sens de *freodan* (*to rub*) concorde parfaitement avec celui de l'a. fr. *frouer*, Cotgr. «to crumme, crumble, break small», dérivé de *froue*. Maintenant il est clair qu'au point de vue de la forme, *frôler* peut être considéré comme le diminutif de *frouer;* cela n'est pas moins évident au point de vue du sens; en effet, *frôler* signifie en normand émietter, ce qui le rattache directement à *frouer;* on voit donc que la dérivation de ce vocable est aussi certaine que possible. Quant à *freuler* (*freûlé*), doublet de *frôler*, il représente une forme dialectale de ce mot, comme *reue* en normand à côté de *roe* ou *roue*, forme qui, elle, a le sens de frotter, d'où au figuré battre, absolument comme le verbe français *frotter* est passé de son sens primitif à celui de donner des coups. D'après cela, si *freuler* ne peut servir à établir la dérivation de *frôler*, comme diminutif de *frotter*, on peut y voir le dernier terme d'une série qui remonte au n. *froða* par les formes intermédiaires *fro(u)e*, *fro(u)er*, *frôler* et les significations «miette ou sciure, émietter, frotter légèrement, battre» et qui nous

[1] J'ai eu tort surtout de dériver *frouer* de *fricare* et *frôler*, comme M. Brachet, de **frictulare*.

[2] *Broue* (écume) de l'a. h. a. *prod* (vapeur), ag. s. *brod*, ang. *broth* (bouillon), se rattache d'ailleurs au n. *froða*, ang. *froth* (écume et bouillon).

permet ainsi d'établir la filiation de ces différents sens et des mots auxquels ils sont attachés.

Haise, haiset.

On lit dans Diez (*Etym. Wörterbuch*, II, c, 337) : « *Haise*, a. fr. *hese* . . . m. l. *hesia* DC. v. *aisantia*, norm. *haiset*, hain. *asiau* : porte en treillis d'une ferme ou d'un jardin; norm. *haisier* : ridelle de charrette; basque *hesia* : haie. Peut-être dérivé, *r* étant tombé, du latin *hirpex*, lequel a conservé aussi dans le français *herse* (qui en vient) un *h* aspiré. Cf. *crates* avec le double sens de *claie* et de *herse*. » On ne trouve point dans cet article la perspicacité habituelle de l'auteur de la *Grammaire comparée des langues romanes;* on ne voit guère, par exemple, quel rapport il y a entre une herse et une barrière; mais, en admettant même cette assimilation de sens, comment faire dériver *haise* de *hirpex?* Rien ne justifierait ici la chute de l'*r*, et, en supposant même que cet *r* fût tombé, *hi(r)picem* en normand aurait donné *hèche* et non *hese;* et puis d'où viendrait dans cette hypothèse l'*ai* de *haise(t)*? Ainsi, avec cette étymologie, on se heurte à des difficultés de toute sorte. Ce n'est pas là aussi qu'il fallait chercher l'origine de *haise* et de *haiset*, et je suis surpris que Diez, qui en rapproche le basque *hesia* (haie), ne les ait pas fait venir du mot *haie* (ags. *haga*) lui-même[1]. *Haise* est égal à *hai(e)* + *se* et *haiset* ou mieux *haizé* à *hai(e)* + *set* ou *zé; se* représente le suffixe *teus* transformé, *set* ou *zé* = *s(e)* + *et* ou *tius* + *ettum*, ou même plus simplement peut-être *cellus*. (Cf. *ouézé* = *avi* + *cellus*)[2]. On voit donc que, pour la forme, cette étymologie convient à merveille; elle ne convient pas moins au point de vue du sens; un *haiset*, en effet, est une petite barrière faite de branches entrelacées et qui sert à fermer un enclos; c'est, par suite, et comme l'indique le mot lui-même, une espèce de petite haie, ce qui justifie et explique son nom.

n. *Gamé.*

« *Gamé*, recevoir dans les mains, en parlant d'un homme; dans la gueule, en parlant d'un chien, etc.; un objet qui est jeté. *I game biin.* » Quelle est l'origine de ce mot normand, qui, avec le

[1] Peut-être Diez n'a-t-il pas pensé à cette étymologie parce que, prenant parti pour Hécart, il ne veut pas qu'une *haise* ou qu'un *haiset* soit fait de branches entrelacées; c'est pourtant ce qui est vrai et ce que dit aussi Du Cange s. v. *haisellus*, c'est-à-dire *haiset*, qu'il définit : « Ostii genus... ex ramis confectum, quo curtis clauditur ingressus. »

[2] D'après cela *haise* = *haga* + *tius* et *haiset* ou *hèzé* = *haga* + *tius* + *ettum* ou *haga* + *cellus*.

préfixe *a*, forme aussi le dérivé *agamé?* — *Agame* « reçois, attrape ». — Je crois qu'il faut la chercher dans l'a. h. a. *gaman*, ag. s. *gamen* (jouer), n. *gaman* (jeu), d'où l'anglais *game*. Au point de vue de la dérivation, il n'y a point de difficulté, le normand conservant en général au *k* et au *g* germanique leur valeur gutturale au commencement des mots[1]. — Cf. norm. *cane* (cruche) = a. *kanne*, *gardin* (jardin) = a. *garten*. — *Gamé* répond donc lettre pour lettre à *gaman*. Au point de vue du sens, cette origine ne convient pas moins bien; une espèce de jeu de paume qui consiste à recevoir un certain nombre de fois une balle dans les mains s'appelle à Bayeux *joué à gamé*[2]; nous avons donc ici le nom générique de jouer appliqué à une espèce particulière d'amusement, fait très fréquent, comme on le sait, dans la dérivation, ainsi que le procédé inverse. Il est arrivé à *gamé*, on le voit, quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé pour *jongler*, lequel dérivé de **joculare*, diminutif de *jocari* « plaisanter, badiner », a pris le sens tout différent que l'on connaît. J'ajouterai en terminant qu'à ce verbe *gamé* se rattache probablement le substantif *gamin*, encore que les dérivés en *in* viennent plutôt d'un substantif ou d'un adjectif que d'un verbe.

Récopi.

Dans mon dictionnaire du patois du Bessin (*Mém. de la Soc. de ling.*, IV, 318), il s'est glissé par inadvertance une erreur de MM. Dubois et Travers, lesquels font venir *récopi* de *re* + *copia*, erreur d'autant moins excusable que l'étymologie véritable, *re* + *écopir*, était indiquée par Ed. Duméril. *Écopir*, sous son ancienne forme *escopir*, est donnée par Du Cange (s. v. *escopare*) et par La Curne de Sainte-Palaye (*Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*) avec la signification de « cracher », quoiqu'il paraisse en avoir parfois une un peu différente[3] :

> Par nos fu traiz et desachiez
> Batus, *escopiz*, dehaciez.

Quelle est l'origine de ce mot? Elle n'est pas latine; il faut donc la chercher dans les langues germaniques; or on trouve en

[1] L'*a* germanique persiste d'ailleurs aussi en normand, comme en français, qu'il soit ou non en position, accentué ou non accentué; ainsi *sale* de l'a. h. a. *salo*, *canète* « bille » de l'a. h. a. *kan*.

[2] *Gamé* a d'ailleurs un dérivé qui sert d'appellation à un autre jeu analogue, c'est le substantif *gamé* (gamet), usité au pluriel *gamés* (gamets) dans le canton de Balleroy pour désigner le jeu d'osselets, lequel porte à Formigny le nom de *bouguès* et s'appelle *gripéte é pinchete* à Bayeux. (Joué à gripéte é pinchéte.) Je profite de l'occasion pour mentionner ces locutions et ces vocables, omis dans mon Essai sur le patois du Bessin.

[3] Je dois à une bienveillante communication de M. Godefroy, l'auteur du *Dic-*

norrois *skopa*, *skeypa* « se moquer, bafouer », ang. *to scoff*, qui semble bien convenir et est aussi sans doute l'étymologie du néerlandais *schoppen* « donner des coups de pied, chasser ». On voit d'après cela quelle aurait été la filiation des divers sens de ces mots : se moquer de, insulter, par suite cracher à la face, puis tout simplement cracher. Quant à la locution *ch'ĕe san pĕre tou récopi*, elle équivaut, on le voit, à « c'est son père tout (re)-craché »; mais maintenant que *récopi* a perdu le sens de cracher, elle veut dire tout simplement « c'est le vrai portrait de son père », comme si la terminaison *copi* de ce verbe, incompris aujourd'hui, n'éveillait plus dans l'esprit que l'idée de ressemblance, de *copie*.

Ōlué (Bessin), *auluer* (Berry).

Ce verbe, qui, avec son dérivé *ōlue*, *aulu* (Jaubert), se trouve à la fois dans le patois normand et dans celui du centre de la France, semble avoir porté malheur aux auteurs de dictionnaires qui l'ont mentionné; Duméril, qui le traduit assez exactement d'ailleurs par « retarder », le fait venir de l'islandais *aulaz* « niaiser », lequel n'existe pas et ne conviendrait ni pour le sens ni pour la forme, *auli*, d'où ce mot dériverait, signifiant « un sot ». MM. Dubois et Travers, après avoir, à la lettre *a*, donné *aulue* « retard » et *auluer* ou *oluer*, mentionnent encore, à la lettre *o*, le mot *olue*, qu'ils écrivent aussi, sans dire pourquoi, *olus;* il est vrai, en lui donnant une signification un peu différente, celle de « subterfuge, délai », et en le faisant venir de *dolus*. Le comte Jaubert n'a pas poussé la fantaisie moins loin; il fait venir le mot *aulu*, auquel il donne le sens de « but » ou « refuge », de *a ludo* « hors jeu »; quant à *auluer*, tout en le traduisant par « mettre hors du jeu », comme il signifie aussi « enlever les obstacles », il remarque que ce sens le rattacherait à *allevare*. On a là tout à la fois un exemple de l'arbitraire que l'auteur du *Glossaire du centre de la France* a porté dans les étymologies et des erreurs auxquelles peut conduire une orthographe inexacte; si le comte Jaubert, en effet, n'avait pas écrit *aulu* et *auluer* par *au*, il n'aurait probablement pas été tenté de

tionnaire de l'ancienne langue française, quelques exemples qui peuvent servir à fixer le sens de ce mot et de son dérivé :

En despit de Jhesu enz es fons *escopi*.
(Fierabras, 1616, f. 88b.)

Ens en fons beneis en despit *rescopi*.
(*Ibid.*, éd. Krœber, v. 5938.)

Com il fu batuz et *escopiz*.
(Chron. de St-Denis, m. St-Germain, f. 12d.)

Damedieu renoia si l'*escopi* assez.
(Doon de Mayence, v. 5101.)

leur assigner l'origine étrange que je viens de rappeler. Or cette orthographe n'est, on va le voir, rien moins que justifiée, et c'est par *ō*, non par *au*, qu'il faut écrire *ōluer*. *Ō* long peut bien représenter, il est vrai, *al* transformé en *au;* mais il représente aussi souvent *o* + *r* élidé devant *n* et parfois devant *l* dans nos patois; ainsi *ōgnère* pour *ornière* (**ordinaria*), *bēlin* pour *berlin*, espèce de patelle, du m. h. a. *berlin*. C'est donc le sens et les lois de la phonétique qui doivent décider. Or on trouve dans Cotgrave *orler* « to hemme, selvidge, border »; *orle* et *orlure* « a hem or hemming . . . border or bordering », formes dont la première est devenue dans le français moderne « ourler ». Ce sens archaïque de « faire obstacle », attribué par Cotgrave à *orler* et que la forme moderne « ourler » a perdu, est bien celui qu'on retrouve dans le normand *ōluer* (*ōlué*), lequel signifie « faire attendre » et, par extension, « tromper par de vaines promesses ou des subterfuges »; on peut donc conclure à l'identité d'origine de ces deux mots, et, par suite, il faut dériver *ōlué*, comme *orler*, du vieux français *orle*, dont l'étymologie, on le sait, est *or(u)la*, diminutif de *ora* « bord ». D'après cela, *ōlué*, comme *orler*, doit signifier primitivement « mettre au bord, écarter », ce qui est précisément le sens attribué par le comte Jaubert à *auluer*, qu'il explique, comme je l'ai dit plus haut, par « mettre hors du jeu ». Reste une difficulté : la présence de l'*u* de *ōlué;* ici on est réduit à des suppositions. En voici une très légitime qu'on peut faire. A côté de *orle* on trouve dans Cotgrave *orlure;* quoique la chute de *r* entre deux voyelles, dont la première n'est pas *e*[1], soit un phénomène rare, il n'est pas impossible qu'il se soit produit ici par dissimilation, et, dans ce cas, *orlure* se serait trouvé réduit à *orlue*, d'où *ōlue*. Ce serait de cet *orlue* ou *ōlue* qu'aurait été ensuite dérivé *orluer* ou *ōlué*, comme l'ancien français *orler* est dérivé de *orle*. Il a pu se faire aussi que le second *r* de *orlure* se soit transformé en *s*, tandis que le premier tombait en allongeant la voyelle précédente; *orlure* serait ainsi devenu *ōluse*, forme qu'on rencontre précisément dans le patois messin.

Harin.

Dans mon *Dictionnaire du patois du Bessin*, j'ai hésité à donner l'étymologie de ce substantif; il n'est pas toutefois, à ce qu'il me semble, impossible de la trouver. *Harin* est évidemment composé du radical *har* et du suffixe roman *in*, employé, on le sait, soit comme diminutif, soit quelquefois dans un sens péjoratif. Quant à *har*, il faut y voir, je crois, l'adjectif nor. *hárr*, a. g. s. *hear*, ang.

[1] Dans ce cas, l'*r* tombe régulièrement dans nos patois avec l'*e* précédent; ainsi *cōféte* pour *cōféreéte* « chaufferette ».

hoar(y) «gris» et, par suite, «vieux»[1]. D'après cela, *harin* serait un dérivé analogue à *roussin*. Au point de vue de la dérivation, il n'y a point de difficulté phonétique; au point de vue du sens, l'explication convient également : un *harin* est un cheval chétif et maigre, qui peut à peine marcher[2].

Mielle.

«Nom donné, dans la Manche, dit Littré, à des dunes, à des plaines de sable voisines de la mer et dont une partie est cultivée.» Quelle est l'origine de ce mot, dont notre savant linguiste n'a point donné l'étymologie? Comme elle n'est pas romane; il faut sans doute la chercher dans les langues germaniques; or on trouve précisément dans le norrois le substantif *mel-r*, lequel sert à désigner une espèce de graminée, en particulier le bent-grass, *Arundo arenaria*[3], puis, par extension, les collines de sable ou dunes sur lesquelles croît cette plante, enfin toute espèce de banc de sable stérile ou couvert de végétation. On voit que, pour le sens, cette étymologie convient bien; elle convient aussi au point de vue phonétique, *mielle* n'ayant point d'*l* mouillée[4], et *mel-r* devenant souvent *mela* dans les composés. — ainsi *mela-sól*, nom d'une papavéracée[5], — a pu être considéré comme féminin et donner *miéle*, véritable forme du mot, mais dans lequel, on le voit, l'*e* norrois a été traité comme l'*e* bref latin.

Milgreu.

Mielle n'est pas le seul mot normand dérivé de *mel-r;* on retrouve aussi, je crois, ce radical dans le substantif *milgré*, nom du *Calamagrostis* ou *Psamma arenaria*, dans lequel j'ai voulu voir à tort autrefois[6] un composé de *milium* et d'un suffixe inconnu. C'est tout simplement, il me semble, le norr. *mel-gras*[7], nom,

[1] Le sens de «gris» ou «blanc» n'est point nécessairement impliqué dans le mot *hárr*, lequel se traduit souvent par «qui a des poils ou des cheveux», la couleur de ceux-ci étant déterminée par un adjectif précédent; ainsi *raud-hárr* «qui a les cheveux rouges», *hvít-hárr* «qui a les cheveux blancs», *fagr-hárr* «qui a de beaux cheveux».

[2] Sans doute ce même radical *har* se retrouve aussi dans le wallon *havote* = *har* + *ote* «rosse» et dans *haridelle*, mot dont le second élément reste inexpliqué.

[3] *Bent-grass* est en général traduit par *agrostide;* il s'agit ici, d'après Cleasby-Vigfusson, de l'*Arundo calamagrostis* ou *Psamma arenaria*.

[4] Littré indique lui-même *mièle* comme étant la prononciation de ce mot.

[5] Vigfusson traduit tout simplement par *papaver;* je crois qu'il s'agit du *Glaucium flavum*, commun dans nos dunes.

[6] *Mémoires de la Société de linguistique*, IV, p. 163.

[7] *Passus* ayant donné *pé* dans nos patois, il n'y a rien d'extraordinaire à ce

d'après Cleasby-Vigfusson, de l'*Elymus arenarius*, graminée qui croît dans les sables maritimes avec le *Calamagrostis*.

Salicoque.

Nom, on le sait, du *Crangon vulgaris* sur une partie des côtes de Normandie. M. Littré a mentionné ce mot sans en donner l'étymologie; il me semble qu'il n'est point impossible de la trouver. Si l'on fait attention que les noms divers de la crevette grise ou la comparent à un animal sauteur, comme *chevrette*, ou l'appellent petite sauteuse, comme *sauterette* Cotgr., *sōticot*, on sera amené à chercher dans le radical de *salicoque* un mot qui signifie *sauter;* or la première partie représente précisément *sal*, radical de *salire*, qui a cette signification; si donc on admet la forme *salicot* donnée par Roquefort, ce vocable sera juste l'équivalent de *sôticot*, dérivé de *sôté* «sauter». Ici toutefois se présente une difficulté : la forme ordinaire du nom du Crangon est *salicoque* et non *salicot*. Dès lors l'explication que je viens de donner ne convient pas, du moins sans modification. Toutefois il est possible qu'il n'y ait là qu'une transformation du *t* de *salicot* en *k*, comme cela paraît avoir eu lieu parfois aussi pour *coquelicot* (cf. Littré, *s. v.*) [1], et je ne serais pas surpris qu'ici ce changement de *t* en *k*, avec la terminaison féminine, ne se fût produit sous l'influence de l'idée de *coque*, nom, sur nos côtes, d'une espèce de bucarde; *salicot* transformé en *salicoque* serait ainsi devenu pour le peuple une «coque qui saute».

DES SUFFIXES *ICOT* ET *IQUET*.

Dans l'énumération faite par Diez (*Gramm.*, II, 259, trad.) des suffixes que les langues romanes intercalent dans les dérivés «entre le mot primitif et le suffixe logique proprement dit», le savant linguiste en a oublié un qui, pour être assez peu commun, n'en est pas moins curieux et digne d'être remarqué : c'est le suffixe *ic* [2] qu'on rencontre dans les mots français *bours-ic-ot* [3] et *bours-ic-oter*, *coquel-ic-ot* [4], et, dans les vocables normands, *sōt-*

que *gras* ou *grass* y soit devenu *greu*. Quant à ce fait que, dans un cas, *mel* aurait donné *miel(e)*, *mil* dans l'autre, on peut supposer que *mil* est une simple modification de *miel*, amenée soit par l'atténuation connue de la diphtongue *iè* en *i*, soit par la ressemblance du *Calamagrostis* avec le *mil*.

[1] Cf. aussi la forme *quéloque* à côté de *guélot*, nom du *Sinapis arvensis*.

[2] Diez cite, il est vrai, *ic*, mais en italien seulement et sous la forme *ic* dans *barb-ic-ina*, etc.

[3] L'Académie écrit *boursicaut;* l'analogie et l'orthographe même de *boursicoter* montrent que la forme *boursicot* est préférable.

[4] J'incline à y joindre le normand *har-ic-oter* «marchander» que je dérive de

ic-ot, nom de la crevette grise (*Crangon vulgaris*) sur les côtes du Cotentin; *sōtel-ic-ot*, nom du grillon dans le Bessin; *sōtel-ic-oter*, sautiller; *vach-ic-ot*, eau agitée; *vach-ic-oter*, agiter l'eau [1]; ainsi que dans les dérivés français en *et*, dans lesquels *ic* prend nécessairement la forme *iqu-* : *foutr-iqu-et*, *tourn-iqu-et*. Quelle est l'origine de ce suffixe, qui n'existe point isolé dans les mots français de formation populaire? Il y faut voir évidemment la terminaison, adoptée comme suffixe français, de mots finissant en *ic* (*ique*), tels que *astic*, *bourrique*, etc.; ces mots ont précisément formé les dérivés *astic-ot*, *bourriqu-et*, norm. *bourric-ot;* oubliant que la syllabe *ic* faisait partie du thème, on l'a regardée, — ainsi que *er* dans les mots italien *acqu-er-ella*, français *séch-er-esse*, etc., — comme ne formant avec le suffixe logique et final, dont elle renforce seulement le sens, qu'un seul suffixe *icot*, *iquet* [2]. D'après cela, *sōt-icot*, nom, dans le Cotentin, comme je viens de le dire, de la crevette grise répond, pour la composition comme pour le sens, à *saut-er-elle*, nom du même crustacé donné par Cotgrave; *sōtel-ic-ot*, nom du grillon dans le Bessin, a pour équivalent *saut-er-elle*, au point de vue du sens encore et de la composition, avec cette différence toutefois que *sōt-el-ic-ot* renferme de plus le suffixe *el* qu'on trouve souvent joint à *et* ou *ot;* ainsi *roi-t-el-et* [3]. Au lieu de *ic*, on trouve d'ailleurs cette syllabe *el* dans *bours-el-ot* (Froissard cité par Littré, s. v. *boursicaut*). Quoi qu'il en soit, on voit que *ic* n'a, dans ces dérivés, d'autre rôle que de renforcer le suffixe logique *et* ou *ot*, avec lequel il a fini par faire corps.

Le *c* de *ic* s'est atténué en *g* dans *sal-ig-aud*, à côté de *sal-aud*, et ce suffixe est ainsi devenu *ig*. C'est cet *ig* qu'on trouve intercalé devant le suffixe logique *ance* dans le mot *man-ig-ance* et son dérivé *man-ig-ancer*, ainsi que dans *man-ig-otter* (Cotgr.), tirés l'un et l'autre de *manus*. Le *g* de *bousin-g-ot*, dont M. A. Darmesteter [4] déclare l'origine obscure, me paraît aussi être le reste de ce suffixe, l'*i* de la syllabe précédente ayant fait tomber ou rendu inutile celui de *ig*.

harier «crier». Peut-être y faut-il rattacher aussi le mot *haricot* dont l'origine est si obscure et qui est *caricot* dans quelques communes du Vexin.

[1] *Vachicot* est dérivé d'un vieux verbe *vachier* «laver», qui vient lui-même de l'ag. s. *vascan*, a. h. a. *vaskan*. L'origine des autres dérivés *boursicot*, *sōticot*, etc. ne présente pas de difficulté; ils viennent respectivement de *bourse*, *sôté*, etc.

[2] Dans son excellent ouvrage *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*, p. 106, M. A. Darmesteter, opposant *boursicotier* à *boursier*, parle de «la nuance de dénigrement du suffixe diminutif et péjoratif *icot*», mais sans en indiquer l'origine et la formation.

[3] Cf. Diez, *Gramm.*, II, 262. — A. Darmesteter, *op. cit.*, p. 75.

[4] A. Darmesteter, *op. cit.*, p. 101.

DE LA LETTRE INTERCALAIRE *B* ET DU SUFFIXE *BOT*.

Outre *ç* (*s*), d'un emploi rare, et *r* (*er*) étudiés par Diez, M. A. Darmesteter a fait voir [1] comment, par analogie avec les mots où il appartenait au radical, *t* a été intercalé avant le suffixe *ier* dans un grand nombre de dérivés, tels que *clou-t-ier*, *cafe-t-ier*, etc.; je viens de montrer que *c* précédé de *i* joue un rôle analogue dans les dérivés en *et* ou en *ot;* il y a encore une autre lettre que le normand intercale devant le suffixe *ot* et qui n'a point été étudiée jusqu'ici, c'est la labiale *b*. Cette lettre se trouve au radical des dérivés en *ot*, *nab-ot*, *chib-ot* (*cæpottum*)[2], norm. *cabot* = franç. *chabot*, norm. *chabot* = franç. *sabot*, *rabot*, etc.; on l'a considérée comme ne faisant qu'un avec *ot*, et le suffixe *bot* qui en résulte a été employé comme diminutif péjoratif dans trois ou quatre mots; ainsi *cailleboter* « cailloter », *nerchi-bot* « moricaud », *varibot* « bourbier » [3]. Dans *cailleboter*, le *b* ne sert qu'à renforcer le suffixe *ot;* dans *nerchibot*, qu'on peut décomposer en *nerchi-b-ot* [4], il empêche l'hiatus; dans *varibot* = *var-ib-ot*, il apparaît comme le *c* du suffixe *icot* précédé de *i* et a formé ainsi une espèce de suffixe *ibot* analogue à *icot*. Mais qu'est-ce que le radical *var* de *varibot?* Il faut y voir, je crois, le norr. *varri*, qui signifie proprement « la lymphe du sang », mais qui s'emploie aussi simplement dans le sens d'« eau »; ainsi *varr-sima* « water-cord, the wake of a ship ». Quoi qu'il en soit, ce mot, devenu *varvot* dans le patois de Cherbourg, par suite de la chute de *i* et de l'assimilation du *b* de *bot* au *v* précédent, a donné, dans le patois du Bessin, le verbe *varvoter* « patauger, barboter ». Or, si, au lieu de l'assimilation du *b* de *bot* au *v* initial, il y avait eu assimilation de ce *v* au *b* suivant, au lieu de *varvoter*, on aurait *barboter*, mot français de signification analogue, ce qui peut donner peut-être l'étymologie encore incertaine de ce vocable.

[1] *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*, p. 72.

[2] C'est le nom qu'on donne dans le Bessin aux pousses de l'oignon repiqué.

[3] C'est probablement lui aussi qu'on retrouve dans *équerboté*, mot que, par inadvertance, j'ai fait dériver (*Mém.*, IV, 60) de *ex* + *carbonem*, mais qui vient, je crois, de *ex* + *quadrare*. Dans la séance du 19 novembre 1881, M. Ernault a signalé également à la Société, comme contenant le suffixe *bot*, le gallot (français de haute Bretagne) *carnibot* « petit coin », évidemment parent de *carnichot* usité à Guernesey.

[4] *Nerchi* est la forme normande de *noirci*. On pourrait voir aussi dans l'*i* de *nerchibot* une voyelle de renforcement analogue à celle qu'on trouve dans *varibot;* cette voyelle apparaît dans un certain nombre de mots normands, comme *Harivel* (nom propre), *canivière* « chènevière », *canivi* « chènevis ». C'est elle encore qui paraît se retrouver dans le français *haridelle*.

BAS-NORM. *ê*, *ai*, *a*, *o* = *á* LATIN ACCENTUÉ.

L'*á* latin accentué, non précédé d'une gutturale ou d'une dentale[1] et non suivi d'un *i* dans la syllabe suivante, est devenu en français *é* fermé, « lorsqu'il termine le mot ou est suivi d'une consonne non prononcée, » *è* plus ou moins ouvert, « lorsqu'il est suivi d'une consonne prononcée; » ainsi *bonitátem* a donné *bonté; amátis*, *aimez* (*aimée*); *amárum*, *amèr*. Mais ces formes ne sont pas les seules que connaissent les patois et celui de la presqu'île du Cotentin en particulier en offre trois autres, dont l'une au moins ne se rencontre, à ma connaissance, dans aucun autre idiome populaire : *ái*, *a*, *o*. Comment expliquer ces diverses modifications? Se sont-elles produites indépendamment les unes des autres? Sont-elles, au contraire, des transformations successives l'une de l'autre, et, s'il en est ainsi, dans quel ordre ont-elles eu lieu? Les modifications du mot *passus*, à ce qu'il semble, permettent de répondre à ces questions; encore que l'*a* de ce vocable soit en position et que, comme tel, il ait persisté en français et même souvent en normand; il présente aussi, dans le patois de la partie occidentale de l'ancienne Neustrie, les formes *pé* ou *pè*, et, au nord de la presqu'île du Cotentin, *pée*, *pái* et même *po*[2]. Ces formes, évidemment récentes et postérieures à l'époque où l'*s* de *pas* est devenue sourde, sont sorties de l'*a* final de ce mot. Or il a pu arriver que *a* ait développé après lui le son *e* ou le son *o*, c'est-à-dire qu'il a pu devenir *ae* (a^e) ou *ao* (*å*); dans le premier cas, a^e a pu ou se réduire à *e* plus ou moins ouvert ou se diphtonguer en *ái;* dans le second cas, *å*, ayant déjà la valeur d'une diphtongue, n'a pu que se dédoubler en *a* ou *o* ou s'atténuer simplement en *o*, d'où les trois séries :

á, a^e, *e*
á, a^e, *ái*
á, *å*, (*a*), *o*.

Ces séries sont-elles également légitimes et répondent-elles à ce qui s'est passé en réalité dans la transformation de *á* latin? Avant de répondre à cette question, il convient de passer en revue toutes les modifications de cette voyelle dans le parler populaire de la presqu'île du Cotentin.

[1] Cela est vrai de l'ancien français, mais ne l'est plus toujours, on le sait, du français moderne; il l'est, au contraire, encore du patois normand. Cf. G. Paris, *Alexis*, 78, et *Romania*, IV, 122.

[2] Cette dernière forme a fait donner à l'emploi des terminaisons en *o* le nom de *poté*.

Dans la plus grande partie de cette région, *á* est remplacé par *áie* long et très ouvert :

1° A l'infinitif et au participe passé des verbes de la première conjugaison; ainsi *montáie* (**montare*), *d'valáie* (**de vallare*), etc. *I va montáie; — il a d'valáie;*

2° A la terminaison des substantifs en *átem* ou *atum* = fr. *é;* par exemple : *bontáie* (*bonitátem*), *côtáie* (**costatum*), etc.;

3° A la seconde personne pluriel du présent de l'indicatif de la première conjugaison; ainsi *vo-z émáie* (*vos amátis*), *vo hapáie* (*vos *happátis*), etc.

Cette forme *áie* est usitée dans la Hague, à l'exception de deux communes, où elle fait place à une autre dont je vais parler, aux Iles normandes, du moins à Guernesey, et dans le nord du Cotentin proprement dit; mais au sud de ce pays, et à Jersey, à la place de *áie*, on trouve *ê* très ouvert. Cet *ê* s'est aussi en général [1] substitué à *é* latin en position suivi de *r* qui est tombé; par exemple *fê* (*férrum*), *hivê* (*hibérnum*); ainsi qu'à *ê* long, — auquel cas il a pris la place d'un ancien *ei;* par exemple, *mê* (*mē*), *tê* (*tē*), — ou même à un *e* non latin produit par la modification de la syllabe finale, comme *solê*, fr. *soleil* (**soliculus*), etc.

Dans le patois du val de Saire, à l'extrémité nord-est de la presqu'île du Cotentin, à la place de *ê*, on trouve, non pas *ái*, mais *o* plus ou moins ouvert et même *a* [2] :

1° A l'infinitif et au participe passé de la première conjugaison ; par exemple, *d'valo*, *hapo*, etc. *I va d'valo; — i l'a hapo;*

2° A la terminaison des substantifs en *atem* ou *atum*, comme *bonto*, *côto*, *santo*, etc. On dit de même *pro* (*prátum*). J'ai aussi entendu à Barfleur *frore* pour «frère» (*frátrem*); mais là se borne à peu près, dans le val de Saire, l'emploi de la forme *o;* dans les deux communes d'Auderville et de Saint-Germain-des-Vaux, à l'extrémité nord-ouest de la Hague, au contraire, outre la substitution de *o* à *á* latin dans les deux cas précédents, *fratrem* peut-être excepté, on le trouve aussi à la seconde personne du pluriel de l'indicatif présent de la première conjugaison, où j'ai signalé la forme *áie* dans le patois de la Hague; ainsi *voz émo* (*vos amátis*), *vo dancho*, etc. On dit aussi dans ces deux communes *asso* (*ad sátis*), *no* (*nasus*) [3].

[1] Dans certaines communes, comme à Jobourg, l'*é* est fermé; ainsi *fé, hivé, mé, té, solé*, etc.

[2] J'ai entendu presque indifféremment se servir, du moins à l'infinitif, des deux formes *a* et *o* à Cosqueville. La forme *a* n'est point d'ailleurs particulière au patois du val de Saire; on la rencontre dans le patois du Houlme pour *o* ou *ais* (*èe*); ainsi *coutia, batia, j'étas, j'alas*, etc.

[3] Voici un exemple curieux de cet emploi des formes en *o*, que je dois, avec plusieurs renseignements précieux, à M. Le Boullenger de Cherbourg, qui, depuis de longues années, étudie avec le plus grand soin le patois de la Hague,

Comment rendre compte de ces modifications si diverses et si peu semblables aux transformations ordinaires de l'*á* latin accentué dans les dialectes français? Faut-il y voir des changements directs de cette voyelle, traitée d'une manière différente sur les divers points du Cotentin? Et les séries que j'ai établies plus haut comme pouvant rendre compte des transformations de l'*a* de *passus* conviennent-elles encore ici? S'il en était ainsi, il faudrait admettre que cette voyelle a persisté beaucoup plus longtemps dans le parler populaire de la Hague ou du val de Saire que dans les autres idiomes de la langue d'oil, ce qui serait un fait sans analogue dans la phonétique française; d'un autre côté, il serait surprenant que cette persistance de l'*a* ne se fût rencontrée que dans un coin de la presqu'île du Cotentin et nulle part ailleurs; on ne s'expliquerait pas davantage qu'aucun ancien monument d'origine normande, encore qu'on en possède d'écrit dans le dialecte de ce pays, ne conservât de trace de cette persistance, pas plus d'ailleurs que de la transformation de *a* en *ái* ou en *o*. Des faits actuels viennent encore corroborer ces objections et montrent que les formes si diverses de l'*á* latin ne se sont pas substituées directement à cette voyelle, mais à une de ses anciennes modifications.

Si les formes que je viens de passer en revue étaient des modifications nécessaires de l'*á* latin, il devrait toujours forcément être représenté par l'une d'elles; or il n'en est pas ainsi, et cette voyelle n'est, dans certains cas, représentée ni par *ái* ni par *o;* c'est ce qui a lieu en particulier à l'infinitif et au participe passé des verbes de la première conjugaison dont la désinence est précédée d'une gutturale ou encore d'une chuintante ou linguale; cette désinence est alors *ië* atténué le plus souvent en *i;* ainsi :

Cherchië ou *cherchi*,	lat.	**cercare;*
Mouéjië	*mouéji*,	*manducare;*
Najië	*naji*,	*navigare;*
Péquië	*péqui*,	**piscare;*
Trachië	*trachi*,	**tractiare*, etc.

Or *ië* étant la transformation probable et ancienne de *Èë*, antérieurement *Aè*[1], on voit que l'*a* de *are* ou *atus*, non seulement n'a pas dû, dans ce cas, persister longtemps, mais qu'il s'est de

son pays natal : *Dé poum' dë terre é du lè fet'lo* (lait caillé) *cha bard'asso, mèe cha n' dur' po.* L'emploi de ces formes est bien connu dans le nord de la Manche et est souvent tourné en ridicule; voici une phrase que j'ai entendue à Barfleur, où on les a accumulées à dessein : *J' man sieu alo dân mân pro por hapo mân j'valo* (cheval), *i s'ée min* (mis) *a ruo é a p'to, j' n'é jamèe peu l'anlicoto.*

[1] Cf. *Romania*, VI, 324.

bonne heure affaibli en *e*, lequel *e*, depuis lors, n'a point changé, peut-être grâce à l'influence de l'*i* sorti de *Èè; iè*, au lieu de se développer, tendant, au contraire, dans le patois normand, à se réduire à *i*[2]. Nous avons donc là un premier fait qui montre que la transformation première de *á* n'est ni *â* ni *ái* = a^e.

Un autre fait qui conduit à la même conclusion, c'est que, si *â* ou *ái* étaient des transformations nécessaires de *á*, on devrait retrouver ces formes à l'imparfait de l'indicatif de la première conjugaison; or cet imparfait est en *èe*, à peu près comme en français, à toutes les personnes qui peuvent avoir cette terminaison dans le patois du val de Saire, à toutes, moins la seconde personne du pluriel qui est en *o* dans le patois d'Auderville et de Saint-Germain : *J'arivèe, j'èmèe*, mais *vo-z arivio, vo-z èmio*.

Si ces deux faits prouvent que *ái*(*e*) et *o* ne sortent point nécessairement de *á* latin, en voici deux autres qui montrent qu'ils sont ou peuvent être le produit d'un autre son transformé. Tandis, en effet, que *áie* et *o* ne se trouvent point à tous les infinitifs de la première conjugaison, on les rencontre à l'infinitif de quelques verbes de la seconde, ainsi :

D'váie	ou *d'vo*,	lat. *debēre*,	v. norm.	*deveir;*
Mouváie	*mouvo*,	*movēre*,		*mouveîr;*
Pouváie	*pouvo*,	**potēre*,		*pouveir;*
Saváie	*savo*,	*sapēre*		*saveir;*
Apercheváie	*aperchevo*,	**adpercipēre*,		*apercheveir*, etc.

De même on trouve *áie* et *o* à toutes les secondes personnes du pluriel de toutes les conjugaisons et de tous les temps où elles sont *ez* en français, ainsi *vo finissáie* ou *finisso*, *vo-z acateriáie* (?) ou *acatério*, *vo veniáie* (?) ou *venio*, etc., mots où *áie* et *o* se sont évidemment substitués à *è*, qui s'y trouve dans l'ancien normand comme dans le français.

Dans les infinitifs de la seconde conjugaison que je viens de citer, au contraire, *áie* et *o* ont pris la place de *ei; ei* ou *ey* est aussi la forme qu'un ancien texte haguais du XIII[e] siècle, mais dont nous n'avons malheureusement qu'une copie du XVII[e], la *Vie du B. Thomas Hélie de Biville*, présente le plus souvent dans les mots où le patois actuel a *áie* ou *o;* ainsi *ameir, jeuneir, jureir, duchey, ney, povretey, santey*, etc. M. Havet[2] a signalé également cette notation *ei* ou *ey* dans le dialecte de Guernesey au XVI[e] siècle, là où l'on trouve *áie* dans le patois actuel. Mais quelle est la valeur de cet *ei* (*ey*)? Comme on le rencontre en même temps que *e* = *á* dans la

[2] J'ai donné des exemples de cette atténuation de *ié* en *i* dans le patois du Bessin. (*Mém. de la Société de linguistique*, II, 220 et 222.)

[2] *Romania*, VI, 325.

Vie du B. Thomas Hélie[1], — par exemple, *calenger*, *menger*, — on peut supposer qu'il était équivalent à *è;* c'est la valeur que lui a attribuée aussi M. L. Havet. Quoi qu'il en soit, on voit que *áie*, *o* sont substitués à *è*, *ei*, et qu'ils n'ont pris naissance sans doute que postérieurement au XVI^e^ siècle.

Mais il y a plus; il semble, du moins pour *o*, que ce son soit en train de se produire en ce moment même. J'ai dit qu'on ne le rencontrait pas, la seconde personne du pluriel exceptée, à l'imparfait de l'indicatif de la première conjugaison; c'est du moins ce que m'a assuré M. Le Boullenger, dont les renseignements sont certainement exacts, mais doivent se rapporter à l'état du patois tel qu'il était il y a déjà un certain nombre d'années; l'instituteur actuel d'Auderville, au contraire, m'a affirmé qu'on terminait aujourd'hui en *o* toutes les personnes anciennement en *ais* ou *èe*, ainsi *j'arivo*. Si ce fait est vrai[2], et il n'est guère probable qu'il ne le soit pas, il montre, comme ceux qui précèdent, que *o* est sorti de *è* à une époque encore peu éloignée; mais comment expliquer ces transformations? La troisième série que j'ai établie en commençant, toute vraie qu'elle est *à priori* et à quelque point qu'elle puisse convenir dans certains cas, ne peut évidemment s'appliquer au patois du val de Saire et d'Auderville, et *o*, comme *ái*, doit sortir de *a* par l'intermédiaire de *è;* la suite des transformations qui aboutit à ces sons peut être, dès lors, je crois, établie de la manière suivante :

á, *a^e^*, *é* ou *è*, *ê*, *ái* (*a* ou *o*),
á, *a^e^*, *é* ou *è*, *ê*, *a* ou *o*.

Il n'y a pas de difficulté pour *ái*, qui, au lieu d'être ancien et sorti de *a^e^*, comme je l'ai supposé plus haut et comme l'a admis M. Lücking[3], n'est que le développement de *é* ou *ei*. Quant à *a* et *o*, on peut les faire sortir de *ái* = *a^e^;* mais *a* étant, dans le patois du Houlme, sorti de *èe*, et *o* étant aujourd'hui même produit par le même son de *èe*, dans le patois d'Auderville, il vaut mieux sans doute voir dans ces deux sons une transformation diverse de *è*, *ê* = *a^e^*.

DES MODIFICATIONS DE L'*R* NORMAND.

Je ne me propose point de rechercher ici quelle est la nature de l'*r* dans les patois normands; il faudrait passer en revue cha-

[1] Dans ce texte, *e* se substitue aussi à *ai* = *a* + *j*(*c*); ainsi *fet* (*factum*), *fere* (*facere*), *mes* (*magis*), *oresons* (*orationes*), *sesons* (*sationes*), etc.

[2] Je n'ai pas été assez longtemps à Auderville pour en constater par moi-même l'exactitude.

[3] *Die ältesten französischen Mundarten*. Berlin, 1877, p. 101.

cun d'eux, ce que je ne suis point en état de faire; je voudrais seulement signaler quelques modifications que cette trémulante présente dans ces patois. Dans le tome III, p. 155 des *Mémoires de la Société*[1], j'ai établi que, dans les idiomes du centre de la France[2], il y avait eu depuis le xv^e^ siècle tendance de la spirante dentale *s* et de la trémulante *r* à se confondre, confusion dont une partie de ces idiomes offre encore aujourd'hui des exemples nombreux; mais comment se comportent à cet égard les patois normands? J'ai dit (*ibid.*, p. 159) qu'ils semblaient avoir, comme tous les dialectes du Nord, ignoré à peu près le changement de *r* en *s;* cela reste vrai, je crois, quoique certaines formes de noms de lieu que j'ai relevées alors laissent des doutes sur l'exactitude absolue de cette affirmation[3]. Quoi qu'il en soit, si le changement de *r* en *s* ne paraît point connu dans nos patois, on y trouve quelques exemples de celui de *s* en *r*. Ce changement se rencontre d'abord, comme je l'ai dit, à ce qu'il semble bien, dans *Baroche* (Orne) à côté de *Basoche* (*ibid.*) = *Basilica*[4]; on le trouve encore, à ma connaissance, dans deux mots où, ce qui le rend plus curieux et prouve son ancienneté, *s*, aujourd'hui muette, est suivie d'une consonne; le premier est le nom de lieu du val de Saire, le *Vast*, écrit par *st*, mais qui se prononce *Var;* le second exemple, tiré du patois de la vallée d'Yères, est *merlier* (**mespilarius*)[5].

Toutefois si *r* ne s'est pas changée en spirante dentale dans nos patois, elle présente d'autres modifications qu'il n'est point sans intérêt de signaler; ainsi, dans le patois du pays d'Houlme et du sud du Bocage, elle se rapproche de *l* dans un groupe de consonnes et devient *l* même entre deux voyelles, par exemple *râle* (*rarus*). Dans le patois si curieux du val de Saire au nord-est de la presqu'île de Cotentin, *r* a subi une modification toute différente; là elle a perdu sa valeur consonantique entre deux voyelles et s'est

[1] Voir aussi une note du Bulletin n° 16, p. xxxv.

[2] Dans la même note de ce Bulletin n° 16, j'ai rectifié aussi ce que j'avais dit p. 157 au sujet du prétendu oubli que le comte Jaubert aurait fait du changement de *s* en *r* et de *r* en *s;* j'ajouterai que cette double modification, ce qui m'avait échappé, avait été signalée par M. Littré (*Histoire de la langue française*, II, 115), qui cite *chemire*, (*urage*) pour *chemise*, *usage*, (*armoise*), *mose*, *mouzir*, *poise*, *praisie*, *rase*, etc. pour *armoire*, *mure*, *mourir*, *poire*, *prairie*, *rare*, etc.

[3] L'ignorance de la forme latine d'où ils dérivent empêche de dire si c'est l'*r* qui s'est changée en *s* ou l's qui s'est changée en *r* dans les noms de localité *Bérardière* et *Bézardière* (O.), *Auriez* (P.-d.-C.) et *Ausiez* (N.) ou même s'il y a eu réellement changement; en effet, des mots qui ne diffèrent que par *r*, *z* peuvent avoir une origine différente : ainsi *Béru* (Y.), *Bru* 1218, *Bézu* (E.), *Bacivum* 691.

[4] La forme *Girors* pour *Gisors* est citée dans le tome II, p. 209 du *Giornale di fil. romanza*, d'après une quittance de 1460.

[5] Je relève un exemple de rhotacisme analogue au vers 654 du *Testament* de Jean de Meun (édit. Méon, IV, 34) : *murgoe* = *musgoe*, norm. *migoe* :

Ce n'est pas por mucier, ne por faire murgoe.

changée en *y* ou est tout simplement tombée : *oyâje* (*auraticum*), *tûyie* (fr. *tuerie*), *le vâ d'Sâie* (le val de Saire), etc.[1].

n. *Abômi.*

Abômi « affadir, faire mal au cœur » dans le patois du Bessin. Me fondant sur la forme *bomir* pour *vomir* qu'on rencontre dans le patois de l'Yonne, j'ai dérivé (*Mémoires de la Société de linguistique*, III, 373) ce verbe de *ad*+**vomire*. Cette étymologie, outre la difficulté que présente le sens, en offre une au point de vue phonétique que je n'avais pas d'abord remarquée et qui empêche à elle seule d'admettre ma dérivation, c'est la quantité de l'*o*, qui est long dans *abômi* et bref dans *vomir*. Non qu'il faille sans doute écrire *abômi* par *au*, comme l'a fait Édél. Duméril, peut-être pour justifier son étymologie si singulière de *baume*. Mais si *abômi* ne doit pas s'écrire par *au* et ne vient pas de *baume*, il ne dérive pas non plus de *a*+*vomir*, et je crois maintenant qu'il faut le rapprocher du vieux français *abomé* ou *abosmé* « abattu, consterné ». Ce mot, dont Diez (*Etymol. Wörterbuch*, II[2], c, 197) fait un adjectif et qu'il dérive de *abominatus*, est bien plutôt le participe passé du verbe *abosmer* donné par M. Godefroy dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, etc., I, 29 :

> L'aventure de li *l'abosme*,
> Si que il piert joie et déduit.
> (*Fregus*, p. 95, Michel.)

Ce mot se joint souvent au mot *cœur* :

> J'ai moult le cuer dolant et *abosmé*.
> (*Huon de Bordeaux*, 3124, A. P.)
>
> Si avoit le cuer *abosmé*.
> (Adenet, *Cleomadès*, Ars. 3142, f° 42c.)
>
> Je fu molt dolans et *abosmés* en mon cuer.
> (*Ist. d'Outre-mer.*)

M. Godefroy note aussi la forme *abosmi* :

> Et chevalche dolens et *abosmis*.
> (*Mort de Garin*, 2388, Dum.)
>
> Sacies Jordain en ot le cuer tout *abomy*.
> (*Ger. Blav.*, Ars. 3144, f° 264b.)

On ne peut douter que nous ayons ici le même mot que le normand *abômi; abosmer* ou *abosmir* (le cœur) a signifié d'abord « abattre, consterner, faire défaillir », d'où, par extension, « affadir (le cœur) ».

Charles JORET.

[1] Par contre *r* est substituée à *l* dans *veur* (**volet*), troisième personne singulier et pluriel du présent de l'indicatif de *vouloir*.

IRANICA.

(TROISIÈME SÉRIE [1].)

Savaṅhavâc et *Erenavâc*

OU DEUX HÉROÏNES OUBLIÉES.

Thraêtaona (*Ferîdûn*), au moment de combattre Azhi Dahâka (Zohâk), adresse à la déesse Ardvi Sûra Anâhita deux prières; voici la première :

« Donne-moi, ô Ardvi Sûra Anâhita, que je triomphe d'Azhi Dahâka, aux trois gueules, aux trois têtes, aux six yeux, aux mille forces, très fort, *druj* démoniaque, démon fatal aux mondes, la *druj* la plus forte qu'Aŭra Mainyu (Ahriman) ait créée contre le monde matériel pour détruire le monde de l'Âsha. »

La seconde prière est conçue comme il suit : « Uta hê vañta azâni *savaṅhavâca erenavâca* yôi hen kehrpa sraêshta zazâitêê gaêthyâica yôi abdôtêmê [2]. »

Il est dit ensuite qu'Ardvi Sûra lui accorda sa prière.

Il n'y a de clair dans cette phrase que *uta . . . azâni* « et que j'emmène », et *yôi hen kehrpa sraêshta* « qui sont les plus beaux de corps » ou « qui sont du corps le plus beau ».

Anquetil traduit : « Maintenant aidez-moi, dites que je vive heureux et grand, que mon corps vive dans ce monde avec pureté et sans mal. »

M. Spiegel traduit : « Puissé-je, le frappant, chasser ceux qui le servent et lui sont dévoués, qui de corps sont les plus beaux, — afin de les repousser —, et qui sont dans l'endroit le plus caché du monde [3]. »

M. Geldner traduit : « Et que, comme vainqueur, comme auxiliaire et vengeur, je sauve ceux-là qui sont les plus beaux de

[1] *Mémoires*, III, 302; IV, 211.

[2] Yasht v, 34; ix, 14; xv, 24; xvii, 34.

[3] « Möge ich als ihn Schlagender treiben die welche (ihm) nützen und verpflichtet sind, die dem Körper nach die schönsten sind, um sie zu schieben, und die (sind) im Verborgensten der Welt. »

corps pour la reproduction et qui sont les plus utiles à l'humanité[1]. »

M. de Harlez traduit : « Que, vainqueur de ce (monstre), j'emmène, par (l'espoir d')avantages ou la contrainte, ceux qui sont les plus brillants de corps et que (je rende) à la liberté et à la vie ceux qui sont dans (la condition) la plus embarrassée[2]. »

Ces quatre traductions, malgré les différences considérables qu'elles présentent, ont cela de commun qu'elles traduisent toutes *savaŋhavâca* et *erenavâca* comme des noms communs, d'un thème *savaŋhava*, *erenava;* elles traduisent *vaŋta*, soit comme « secours », — il y a, en effet, un mot *vaŋta* que le pehlvi traduit *ayyâri* « secours », — soit « vainqueur », — il y a, en effet, une racine *van* signifiant « vaincre ». Un autre trait commun à ces quatre traductions, c'est le vague de la prière prêtée à Ferîdûn. Pour accorder la prière demandée, il faut qu'Ardvi Sûra l'ait interprétée.

Si l'on se reporte au texte, on remarque que *uta* est suivi d'une enclitique, que ne traduisent point trois des traductions citées, *hé* « de lui », c'est-à-dire apparemment d'Azhi Dahâka; la direction de la phrase est donc : « et que j'emmène ses *vaŋta savaŋhavâca erenavâca* ». Or, à côté de *vaŋta* « secours », il y a un autre mot *vaŋta* signifiant « épouse ». Le lexique zend-pehlvi porte : « *nisâman, amat khop, vaŋta;* c'est-à-dire : « la femme honnête s'appelle *vaŋta* (par opposition à la *jahi*) ». *Vaŋta* paraît avec ce sens dans l'*Avesta*, Yt. xvii, 10[3]. Si ce *vaŋta* était par hasard le mot de notre texte, la phrase signifierait : « et que j'emmène ses *deux* épouses, *Savaŋhavâca*, *Erenavâca* »; je dis « ses *deux* », parce que *vaŋta* est une forme de duel, le singulier devant être *vaŋtâm* et le pluriel *vaŋtâo*[4]. *Savaŋhavâca erenavâca* pourront, il est vrai, être des épithètes; mais il est plus probable que ce sont des noms propres, ce qui fournira une prière plus précise et plus nette.

Pour vérifier cette induction, adressons-nous à la légende de Ferîdûn dans le *Livre des Rois*. Or le *Livre des Rois* nous apprend

[1] « Und dass ich als Sieger, als Helfer und Rächer die errette, welche zur Fortpflanzung von Körper am schönsten und für die Menschheit am nützlichsten sind. » (*Journal de Kuhn*, XV, 385.) M. Geldner contracte, d'après le rythme, *savaŋhavâca* en *savaŋhvâca*, qu'il ramène à un thème *savaŋhvân* (sanscrit *çavasvan*), et assimile *erenavâ-ca* au sanscrit *ṛṇavan*.

[2] En note : « ou dans les conditions physiques inférieures. Cette phrase est très obscure. Thraêtaona veut-il dire qu'il emmènera pour son service ceux des guerriers de Dahâka qui auront des qualités supérieures et laissera aller les autres, ou qu'il tuera les premiers, ou qu'il mènera à cette guerre ses meilleurs guerriers? Il n'est guère possible de le dire. »

[3] Synonyme *vaŋtu*. (*Vendîdâd*, iii, 25 [86].)

[4] Windischmann a reconnu que *savaŋhavâca* et *erenavâca* sont des duels; mais il traduit : « Die beiden den nützenden und den tapfern »; il ne s'explique pas sur le sens d'ensemble. (*Mithra*, § 119.)

que Jemshîd, le roi détrôné par Zohak, avait deux filles d'une grande beauté, Shehrinâz, à la taille de cyprès et Arnavâz à la face de lune[1], que Zohak, après son usurpation, enleva et prit pour femmes. Elles furent délivrées par Ferîdûn. Dans *Arnavâz* (ارنواز), le lecteur reconnaît immédiatement la forme persane de *Erenavâca*, ce qui prouve :

1° Que *Savañhavâca* et *Erenavâca* sont les noms propres des deux femmes de Zohâk;

2° Que les thèmes sont, non pas *Savañhâva*, *Erenâva*, mais *Savañhavâc*, *Erenavâc;*

3° Que *Savañhavâc-a, Erenavâc-a* sont à ajouter à la série des *dvandvas* zends (Justi, *Handbuch*, p. 378, § 407);

4° Que la phrase doit se traduire : «Et que j'emmène (que je délivre)[2] ses deux femmes, Savañhavâc et Erenavâc, qui[3] sont les créatures les plus belles de corps. . . . .[4]»

Cet exemple montre la difficulté de traduire les Yashts par la seule étymologie. En l'absence de traduction indigène et de la tradition directe, il faut se rejeter sur tout ce qui reste de la légende héroïque. Le seul commentaire des Yashts est dans le *Shâh Nâmeh*, le *Bundehesh* et le *Folklore* persan.

Erenavâc est resté dans Firdousi. *Savañhavâc* est corrompu en Shahrinâz (شهر ناز). La corruption de *vâc* en *nâz* s'explique tout naturellement par les particularités de l'alphabet pehlvi, le signe de *vâc* (ou *vâj*, *vâz*) pouvant aussi se lire *nâz* ([illegible]). La corruption de *savañha*, pehlvi *savang* (cf. *sâvahi*, transcrit *savang*, Y. 1, 8) en *shahr* (شهر) est moins facile à suivre. Il est visible que *sh* (ش) est une corruption persane pour *s* (س); *r* (ر) est sans doute une faute

[1] Firdousi, éd. Mohl, I, 102 (سرو سهی شهرناز et روی ماه ارنواز).

[2] A *uta hê vañta azâni* répond dans Firdousi :

برون آورید از شبستان اوی   بتان سیه چشم خورشید روی

«Il tira de l'appartement de Zohak les deux belles aux yeux noirs, à la face de soleil.»

[3] *Yôi hen*, pluriel, se rapportant au duel *vañta*.

[4] Je traduis la fin de la phrase, *gaêthyâi ca yôi abdôtemê :* «et qui sont la merveille du monde.» *Abda* est le parsi *awad*, pehlvi [illegible], persan افد, افده, d'où افديدن «admirer». (*Minokhired*, 1, 10; *Dinkart* ap. *Ardâ Vîrâf*, p. 144; p. 16 du Lexique; cf. Yasna XXXI, 2, 6.) *Abda* se retrouve dans le *Vendîdâd*, II, 24 (59). (Remplacer, dans notre traduction de ce passage, les mots *a happy land* par *a wonderful land;* dans le texte imprimé du pehlvi correspondant, il faut corriger [illegible] en [illegible]).

Le mot *zazâitéé* est obscur; l'on ne voit pas à quel membre de phrase il se rapporte. Je le traduirais très hypothétiquement «pour les faire sortir», *zâ* étant traduit en pehlvi par *shabkûntan*, persan هشتن, *emittere*.

de lecture pour *v* (و), ce qui aura amené l'insertion de ه entre ش et ر pour remplacer un élément sans valeur significative par un élément familier et compris, شهر «ville, pays», qui paraît dans un grand nombre de noms propres.

TISHTRYÊNI.

Le yasht de Tishtrya contient l'invocation suivante :

Tishtrîmca yazamaidê Tishtryênyasca yazamaidê (§ 12) : «Nous adorons Tishtrya; nous adorons les Tishtryêni.»

Anquetil traduit : «Faites izeschné à Tashter, faites izeschné aux compagnons de Tashter.»

MM. Spiegel et Geldner traduisent de même : «Den Tishtrya rufen wir an; *die Gefährtinnen* des Tishtrya rufen wir an [1].»

M. de Harlez traduit, d'une façon beaucoup plus proche du sens, quoique trop vague : «Nous honorons Tishtrya et les biens qui proviennent de lui.» Mais en note : «Ou les étoiles en rapport avec Tishtrya.»

Tishtryêni ne peut désigner des étoiles, parce que le nom des étoiles, *star*, est masculin et que *Tishtryêni* est féminin. Cela doit faire rejeter toute traduction qui fait des *Tishtryêni* les compagnons de Tishtrya.

Le seul mot zend formé comme *Tishtryêni* est *Ahurâni; Tishtryêni* est à *Tishtrya* comme *Ahurâni* est à *Ahura*. Or *Ahurâni* est le nom des eaux, conçues comme eaux d'Ahura; donc *Tisthryêni* doit désigner les eaux de Tishtrya; or, Tishtrya est précisément l'étoile de la pluie, et le Yasht tout entier a pour principal objet de décrire la production de la pluie par Tishtrya. Le sens précis de la formule est donc : «Nous adorons Tishtrya; nous adorons les eaux que fait tomber Tishtrya.»

SHÎNA U MÛYAÎ.

Le Minokhired recommande aux fidèles de ne point se livrer dans le deuil à *shîna u mûyaî* (VI, 13; cf. XLIV, 29).

La traduction sanscrite a pour *shîna : açrupâtani* «verser des pleurs»; pour *mûyaî : keçatrotanam* «se déchirer les cheveux».

La même expression se rencontre en pehlvi, dans l'Ardâ Vîrâf; elle s'écrit 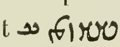 (XVI, 7, 9, 11; LVII, 4).

Le premier terme du pehlvi peut se lire *shîn* ou *shîvan;* la seconde lecture est la vraie; car c'est le persan شیون «lamentation»;

[1] *Journal de Kuhn*, XXV, 467.

le parsi *shînah* est simplement une fausse lecture du pehlvi, le premier ʃ ayant été lu *n* au lieu de *v*.

Le second terme se lit *mûyak;* c'est le persan مویه, *mûyah* « pleurs, gémissements », d'où le verbe مویدن « pleurer, gémir ». La traduction sanscrite *keçatroṭanam* semble trop précise et due probablement à une fausse étymologie, à l'attraction du persan موی « cheveu »; il n'y a aucun indice qui laisse croire que مویه soit un dérivé de موی, et il n'y a pas trace dans مویه ni dans مویدن d'un sens antérieur « s'arracher les cheveux ».

La lecture et le sens de *shîvan u mûyak* une fois établis, reste à chercher s'ils ont leur racine dans l'*Avesta*.

On lit dans le Yasna, XXXI, 20 :

« Yé ayaṭ ashavanem divamnem hôi aparem *khshayô* dareghem âyû temanhô dusqarethem avaêtas vaco. » Nous avons traduit ailleurs (*Haurvatât et Ameretât*, § 8) : « Celui qui essaye de tromper le Pur, à celui-là, après la mort, *longue habitation* dans les ténèbres, nourriture déplaisante, paroles d'insulte. »

Khshayô était traduit comme dérivé de *khshi* « demeurer » et comme ayant *temanhô* dans sa dépendance. Il n'en est rien. En effet, *khshayô* est traduit en pehlvi *shîvan*, avec la glose[1] : *Pun ravân shîvan yahvûnît* « son âme gémira » (il sera *khraojdaṭ-urva*, comme dit le *Vd.* V, 14; cf. Y. XLV, 11). Il faut donc traduire :

« Celui qui essaye de tromper le Pur, à celui-là, après la mort, pleurs[2], longues heures dans les ténèbres de l'enfer, nourriture déplaisante et paroles d'insulte. »

Donc il faut rayer du lexique zend le mot *khshaya* « demeure » (le deuxième *khshaya* de Justi) et le remplacer par *khshayu* (ou *khshi*, si *khshayô* en est le pluriel) signifiant « pleurs, lamentations »[2].

Ce mot *khshayô* se retrouve une fois encore (Y. LXX, 75) : Il s'agit de repousser *khshayasca amayavayâosca;* le pehlvi a *shîvan u mûyak*. Nous voilà en possession de la forme primitive de *mûyak*.

Mûyak (مویه) est donc contracté et dérivé de *amayava*, ἅπαξ λεγόμενον, signifiant « gémissement ». La chute de l'*a* initial est normale en passant du zend et du vieux perse au persan. Nous en avons donné quelques exemples restreints à *a* devant *n*[3]; la loi est beaucoup plus étendue, et l'on peut dire d'une façon générale que la voyelle initiale brève tend à tomber.

[1] L'édition imprimée de Nériosengh porte *astu* pour *shîvan* et rend la glose « *astu* âtmani bhavati ». Il faut évidemment *açru* « larmes », *shîvan* étant *açrupâta*.

[2] Le persan شیون répond sans doute à un zend **khshaêvan* ou *khshaêvana*.

[3] *Mémoires*, III, 309.

Exemples de la chute de *a* :
Devant *n* :

z. *anâpa* «sans eau»;	p. *nâb* «pur»;
anaosha «sans mort»;	*nôsh;*
**anyac*, **anîc* «autre»;	*nîz* «aussi»;
**anvac*, **anùc* «à la suite»;	*nûz* (*hunûz*) «encore»;
ph. *anâk* «mauvais»;	*nâk;*
anàr «grenade»;	*nâr;*
an-umid «sans espoir»;	*numùd;*
an-ákás «sans le savoir»;	*nâ-gâh*[1].

Devant *m* :

ameretât «immortalité»;	*murdâd;*
amayava;	*mâyah.*

Devant *s* :

z. *aseñga* «pierre»;	*sang;*
p. *asabara* «cavalier»;	*suvâr;*
ph. *asîm* «argent»;	*sîm.*

Devant *p*, *b*, *f* :

apâc «en arrière»;	*bâz;*
vp. *abâcarish* «marché»;	*bâzâr* (?), anciennement *vâjâr;*
api (préfixe);	*be;*
ph. *abê* «sans»;	*bê;*
abâyistan «désirer»;	*bâyistan;*
afâm «dette»;	*vâm;*
avîrân «désert»;	*vîrân;*
abar «sur»;	*bar.*

Cf. *andar* et *dar* «dans».
Cf. *mâ*, parsi et judéo-persan *émâ*, zend *ahmâkem; mé* = *hamé.*
â même tombe devant *y* :

persan *yâd* «souvenir»;	pehlvi	*âyyâd;*
yáftan «obtenir»;	cf. zend	*âyap;*
yâr «ami»;	du pehlvi	*âyyâr* (? peut-être *ayyâr*);
yâsîdan «atteindre, saisir»;	cf. zend	*âyâs;*
yâsa «désir»;	cf. zend	*âyêsê* «je désire»;
yâ «ou bien»;	cf. pehlvi	*âyèf.*

Amayava a des titres de noblesse; c'est le védique *amîvâ* qui paraît si souvent comme objet de déprécation. On le traduit en général par «maladie»; une traduction qui ferait prédominer

[1] *nā gāh* est écrit par fausse étymologie, comme si c'était le négatif de *gāh* «place»; c'est en réalité le négatif de *âgâh* «qui a connaissance», zend **an-âkâsa.*

l'idée de la souffrance et de l'angoisse serait peut-être plus exacte; comparer la vague famille de *amati*, *ama*, *am;* le sens primitif de la racine est « faire souffrir » :

Agne tvam asmad yuyodhy *amîvâ*
Anagnitrâ abhy *amanta* kṛshṭîs.
(I, 189, 3.)

« Agni, de nous écarte la souffrance; non protégés d'Agni les peuples souffrent. »

A côté d'*amîvâ* féminin existe un thème masculin *amîva*, resté dans *amîva-câtanas;* le zend *amayava* répond à *amîvâ;* c'est de *amîva* que dérive la forme persane موبه, pehlvi *mûyak*, le suffixe *ka* s'ajoutant aux thèmes masculins.

Khshayo ou *khshi* n'a pas, à ma connaissance, d'équivalent sanscrit; *xi* « détruire » est trop loin pour le sens.

HUTAOSA. — LE ZEND **TAOSA* ET L'ANGLAIS *THIGH.*

Hutaosa est le nom de la femme de Vîshtâspa (Gushtâsp), le roi de Bactre, premier prosélyte de Zoroastre. Son nom paraît Yt. IX, 26; XIII, 139; XV, 35; XVII, 46.

M. Spiegel rapproche ce nom de l'Ἄτοσσα des Grecs (*Comment. ad* Yt. IX, 26); il est suivi par M. Keiper (*Die Persen des Æschylos*, p. 75), qui dit, en s'avançant peut-être un peu trop : « Le nom d'Ατοσσα se retrouve *sans altération* dans l'*Avesta : Hutaosa.* » Sans vouloir faire de la différence de voyelle (*a* pour *u*) une fin de non-recevoir absolue, il faut observer que le grec a l'habitude de rendre fidèlement le *u* iranien : comparer Kambujiya et Καμβύσης, Bagabukhsha et Μεγάβυζος, Kurus et Κῦρος, Gaubaruva et Γωβρύας, Nabunita et Ναβύνητος, Athura et Ἀσσυρία; tout au plus trouve-t-on quelquefois *o* pour *u :* Utâna et Ὀτάνης, Suguda et Σογδία; Ἄτοσσα serait, à ma connaissance, le seul exemple de *a* pour *u*. Mais, laissant Ἄτοσσα de côté, tenons-nous à Hutaosa.

Hutaosa se laisse tout naturellement diviser en *hu* et *taosa;* autrement dit, c'est un nom formé sur le type du zend Husravah, du sanscrit Suçravas, du grec Εὐκλείης, *taosa* indiquant, soit un trait moral, comme dans Su-çravas, soit un trait physique, comme dans Su-çroṇi.

Le mot *taosa* ne se retrouve ni en zend, ni en sanscrit; mais c'est le prototype exact de l'anglais *thigh*.

L'anglais *thigh* est l'anglo-saxon *theóh* (ī étant un des représentants anglais de l'anglo-saxon *có;* cf. *fly* de *fleógan*, *fly* « mouche » de *fleóge*, *shy* de *sceóh*, *light* de *leóht*).

L'*eó* anglo-saxon est une diphtongue répondant au gothique *iu* :

deór « bête fauve » ;	gothique *dius ;*
sneóme « vite » ;	*sniumjan* « se hâter » ;
ceósan « choisir » ;	*kiusan ;*
dreósan « tomber » ;	*driusan ;*
leógan « mentir » ;	*liugan ;*
deóp « profond » ;	*diups ;*
leód « peuple » ;	*liudan ;*
beód « table » ;	*biuds ;*
beódan « offrir » ;	(faur)-*biudan ;*
leóf « cher » ;	*liubs.*

Le gothique *iu* est le grec ευ, le guṇa d'un *u* radical ; cf. *kiusan* et le latin *gus-tare*, le sanscrit *jush*, zend *zush*, *zaosha ; liubs* et le sanscrit *lubh.*

Inversement le zend *taosa*, sanscrit **toçâ*, ne pourrait donner en anglo-saxon que *theóh*, gothique **thiuh.*

Il est donc possible que *hutaosa* signifie littéralement *well-thighed*, *su-çroṇi.*

Ce n'est là, bien entendu, qu'une possibilité *phonétique : taosa* est, quant aux sons, l'équivalent précis de *thigh.* Il n'est pas moins possible qu'il faille chercher dans une tout autre direction, dans les parages du héros *Tusa* (le *Thous* de Firdousi), fils du roi Naotara (Noder dans Firdousi), à la famille de qui appartient *Hutaosa.* (Yt. xv, 35.)

LE DIEU *HADHISH.*

Ayant chassé du Panthéon mazdéen un intrus, le chien *Madhaka*[1], profitons de la place libre pour y faire entrer un dieu méconnu, le dieu *Hadhish.*

Hadhish paraît deux fois dans l'*Avesta*, l'une et l'autre fois dans les litanies du Vispered : 1° Vispered I, 34 (répété II, 34) ; 2° Vispered II, 24.

Le premier passage est ainsi conçu :

« Nivaêdhayêmi kañkârayêmi hadhishahêca vâstravatô vâstraberetahêca gavê hudhâoñhê gaodayêhêca narsh ashaonô. »

Hadhisha est une forme vocalique du thème *hadhish* que présentent quelques manuscrits dans la formule parallèle II, 34 ; c'est le perse *hadis* « maison » (vasnâ Auramazdâha ima hadish adam akunavam, Xerxes E. a. 16 : « Par la grâce d'Auramazda j'ai fait cette maison »). *Hadis* répond, avec l'équivalence des suffixes *as*, *is*, au sanscrit *sadas*, ἕδος.

L'on a jusqu'ici traduit *hadhish* comme on traduirait le perse

[1] *Mémoires*, IV, 210.

hadish, le sanscrit *sadas* «maison». Mais, d'une part, il s'agit d'une invocation à un être personnel ou au moins personnifié; car toutes les invocations du premier chapitre, dont celle-ci est la dernière, s'adressent à des êtres de ce genre; d'autre part, ce qui est décisif, la traduction pehlvie y voit un génie : *Hasish mînôî khânak* «Hadhish, le génie de la maison».

Ce dieu reçoit l'épithète de *vâstravat* «qui possède les pâturages», ce que le pehlvi commente : *aighash anbâr dar sâzînad*, c'est-à-dire qu'il procure les provisions. On reconnaît ici l'étymologie latine des Pénates, étymologie qui peut être fausse [1] philologiquement, mais qui est vraie en tant qu'elle fait connaître, en partie du moins, le rôle vrai des Pénates : *Penates*... a *penu*... est enim omne quo vescuntur homines *penu* (Cic. *N. D.* II, 27, 67); c'est en quoi ils diffèrent des dieux Lares.

La formule entière signifie :

«Je fais appel et accomplis le sacrifice au Génie domestique, maître des pâturages, à celui qui donne les pâturages aux troupeaux bienfaisants, à celui qui donne les troupeaux à l'homme de bien.»

Ces deux derniers termes sont probablement de simples épithètes de Hadhish; c'est le génie domestique qui donne la pâture aux troupeaux et les troupeaux à l'homme. Néanmoins le commentaire pehlvi semble les considérer comme deux génies indépendants; pour *vâstrôberetahê* il a la glose suivante : *Zak mînôî amat gospendân râî anbâr leakhvâr kunad pavan râsi olman* «le Génie par le fait de qui l'homme fait des provisions pour les troupeaux»; pour *gayôdâyêhê* il a *pasushkhorvô*. *Pasushkhaurvô* signifie littéralement «gardien du troupeau» et sert d'épithète au chien de berger. Ici il semble appliqué à un génie; cela signifie, selon Aspendiârji, qu'il garde les troupeaux à la façon d'un chien de berger.

Le second passage est (x, 24) :

Hadhishasca ashavatô hvâstravatô marjdikavatô (Spiegel) ou *hadhishasca ashavatô hvâthravatô marjdikavatô* (Westergaard).

La lecture *hvâstravatô* semble appuyée par le passage que nous venons d'étudier; néanmoins c'est probablement *hvâthravatô* qui est la lecture vraie. C'est celle que les auteurs de la traduction pehlvie avaient devant les yeux; car ils traduisent : *khvârîomandî aighash khvârî*. *Khvârî*, le persan خواری, est la forme persane et l'équivalent de traduction usuel du zend *hvâthra* [1], c'est «l'aise, le bien-être», sens qui concorde d'ailleurs également avec la valeur de *Hadhish* «le Génie de la maison, qui donne l'aise», le dieu du *home*. D'ailleurs, on n'attendrait pas un adjectif *hvâstravatô; hvâstra* étant lui-même un adjectif, il faudrait *hvâstrahê*.

[1] Cf. *Revue critique*, 1879, II, 166.

Ashavatô est traduit *ahlâyîmand* « maître de la sainteté, de l'*asha* ». On s'étonne d'avoir *ashavat* au lieu de l'usuel *ashavan;* mais c'est que très probablement, en réalité, *ashavat* n'a rien à faire avec l'*asha* « sainteté », et c'est par habitude et force d'inertie que la traduction le rend comme si c'était l'*asha* religieux. Cet *asha* est celui qui se rencontre dans le *Vendîdâd* (v, 52 [153]; vii, 35 [93] pour désigner un aliment fait de grain. Aussi la traduction pehlvie ajoute la même glose que pour *vâstra-bereta : aighash an(b)âr dar kunad*, c'est-à-dire qu'il produit les provisions. La formule entière signifie :

« Le Génie de la maison, qui donne le grain, qui donne le bien-être, qui est plein de miséricorde. »

L'expression védique qui se rapproche le plus de *hadhish* est le *sadas-pati* « maître de la maison », épithète donnée une fois à Brahmaṇaspati (I, xix, 6), une autre fois à Indrâgnî (I, xxi, 6); mais l'idée du génie protecteur et bienfaiteur de la maison n'est qu'indiquée : elle l'est dans *Vâstosh-pati.*

khshafnîm, sûirîm : شام *et* سور.

Vispaêibyô sastîm baraiti yaêibyô aêm hâm pacaiti khshafnîmca sûrîmca (Ys. lxi, 18).

« Atar (le Feu) adresse la parole à tous ceux pour qui il cuit le *khshafnya* et le *sûrya.* »

Khshafnya, dérivé de *khshapan*, *khshafnô* « nuit », signifie « nocturne », et *hâm pacaiti khshafnîm* signifie « fait cuire [le repas] du soir ».

Khshafnîm est rendu en pehlvi par le groupe 𐭱𐭮𐭭, qui est susceptible théoriquement de lectures multiples; mais une seule concorde avec le sens et s'impose immédiatement : c'est la lecture *sh-â-m*, le persan شام « repas du soir ». Ceci, du même coup, donne l'étymologie de شام; le pehlvi, comme souvent, n'est que le dérivé même du mot zend qu'il traduit, et *shâm* est la forme persane de *khshafnya;* il y a eu : 1° réduction de *khsh* à *sh*, comme dans شاه (*shâh*) de *khshâyathiya*, شهر (*shehr*) de *khshathra*, شش (*shash*) de *khshvash*, شیبا (*shîbâ*) de la racine *khshvip*, etc.; 2° assimilation de la nasale *n* à la labiale voisine, peut-être par épenthèse de nasale : **khshanp-nya*, **khshamp-nya;* 3° chute de la consonne avec l'allongement compensatif ordinaire.

شام est donc un dérivé de شب.

Khshafnya étant le repas du soir, il est naturel de faire de *sûirya* le repas du matin. D'ailleurs *sûra* est précisément une épithète usuelle de l'aurore : *sûrâm upa ushâonhem*, et l'on trouve

ailleurs les deux mots opposés l'un à l'autre en parlant précisément de l'alternative du jour et de la nuit :

« L'oiseau Vâraghna (le corbeau, voir l'article suivant), le plus rapide des oiseaux, le plus léger des choses qui volent, s'en va tout joyeux à l'instant où l'aube perce, « désirant que la nuit ne « soit plus nuit et que le monde sans aurore ait l'aurore » : *akhshafni khshafnîm isemnô asûiri sûirîm isemnô.* » (Yt. XIV, 20.)

La phrase du Yasna signifie donc : « à qui il fait cuire le repas du soir et le repas du matin. »

Tel est du moins le sens littéral et étymologique. Mais il paraît que ces expressions « repas du soir, repas du matin » ont pris un sens technique différent; en effet, le mot *sûiri* est rendu en pehlvi par la forme persane de *sûiri*, سور; c'est le persan سور. Or سور ne signifie pas « repas du matin », mais « repas de fête, banquet ». Et la traduction sanscrite oppose *khshafnîm* à *sûrîm*, non comme les repas de deux heures différentes de la journée, mais comme le repas de tous les jours et le repas des jours de fête : « yebhyas ayam sadâ pacati *nityapâkam utsavapâkamca.* »

Je crois que, malgré la traduction sanscrite, on doit traduire ici *sûirîm* d'après l'analogie du sens et non d'après le sens moderne de سور. En effet, le pehlvi emploie constamment *sûr* et le sanscrit *utsava*, pour rendre *draonô*, qui ne signifie point « festin », mais simplement « nourriture » [1]. (*Vd.*, XIII, 1, 129.)

La gradation historique des sens de سور est donc : « repas du matin, repas, festin ».

VÂRAGHNA ET كُلاغ.

L'oiseau Vâraghna, qui par ses cris de joie annonce l'aurore, est le corbeau, selon le maître d'Anquetil, le destour Darab.

L'exactitude de cette tradition se confirme par l'étymologie.

Le *Bundehesh*, énumérant les principales espèces d'oiseaux, cite le *varâgh* (XXXI, 71; XLVII, 8, 13); *varâgh*, comme l'a reconnu M. Justi (*Bundehesh*, s. v.), n'est autre que *vâraghna*, avec représentation irrégulière de la quantité. Ce *varâgh* est traduit par la tradition moderne *kâgaḍô* « corbeau ».

Or le pehlvi *varâgh*, le zend *vâraghna*, subsiste encore en persan, mais rendu méconnaissable par une nouvelle altération irrégulière, celle de *va* en *ku* au lieu de *gu :* c'est le persan كلاغ, *kulâgh* « corbeau ».

Vâraghna semble formé de *vâra-ghna* « qui frappe de la queue » ou peut-être « qui frappe de l'aile » [2]; mais le sens primitif,

[1] Kuhn, *Zeitschr.*, III, 299.

[2] Serait identique à l'oiseau Vâreñjana.

si tel il est, a dû être rapidement oublié; autrement le mot ne se serait pas corrompu comme il l'a fait, et il commencerait par *bâl*, بال.

FSHARMA.

Fsharma signifie « honte »; c'est le persan شرم, *sharm*.

Il est clair que cette forme *fsh-* n'est pas primitive. Pour la ramener à une forme plus organique, on a l'analogie du zend *fstâna*. *Fstâna* « sein » est le persan پستان, *pistân;* or sein se dit en sanscrit *stana;* il suit de là que *fstâna* est un composé contracté de *pistana*, *pi* étant cette forme mutilée de la préposition *api*, qui paraît en sanscrit dans un certain nombre de dérivés et ne semble pas non plus inconnue en zend; cf. *pi-skyaothana*.

D'après l'analogie de *fstâna*, *f* dans *fsharema* sera pour *pi;* reste à déterminer la valeur primitive de *sharema;* cette valeur nous est donnée par un synonyme persan de شرم, le mot *âzarm*, آزرم « honte, modestie ». Donc *fsharema* est contracté de **pi-zarema*.

Un dérivé du zend **âzarema*, base de آزرم, est peut-être caché dans *azeremya vacô mruyâo* (frag. 1, 1) « prononce des paroles *modestes* » (?).

La racine de *zarema* est probablement la même que dans *zairi;* *zarema* serait « la rougeur ».

VÎRA « INTELLIGENCE ».

Un mot qu'il faut ajouter au lexique zend, c'est le mot *vîra* « intelligence », confondu généralement avec *vîra* « homme » (*vir*).

Ce mot *vîra* est le persan ویر, *vîr* « intelligence » et plus spécialement « mémoire » et que les dictionnaires définissent فهم et یاد. Il ne se retrouve dans l'*Avesta* qu'en composition, ce qui explique en partie pourquoi on ne l'a pas encore reconnu. Il se trouve dans :

1° *Hvîra* (*hu-vîra*); l'on est naturellement tenté d'en rapprocher le sanscrit *su-vîra*, d'autant plus que *hvîra* paraît (Yt. LXI, 14) comme épithète de *frazaiñti* « descendance »; ce serait donc « la descendance mâle »; mais la traduction sanscrite a *sucetanam*, et le pehlvi porte « *huvîr*, aigh apâyishn pur shinâyis pun zake akher uakher apâyat kartan », ce qui semble signifier : « *huvîr*, c'est-à-dire qu'il sait parfaitement ce qui convient, l'ordre dans lequel il convient de faire les choses », ce qui indique que *huvîr* est bien, pour le traducteur pehlvi, *sucetana*, et prouve en tout cas que *vîra* pour lui ne signifie pas « mâle ».

Huvîra se retrouve encore dans un passage du *Farvardin yasht*, où il est dit que c'est par les Férouers que les guerriers mazdéens deviennent *huvîra* dans la bataille; il est clair qu'ici le sens de *sucetana* convient mieux.

2° *Perethu-vîra*. Le yasht XVII s'ouvre par une invocation à Ashi vaŋuhi, amavaitîm dâtô-saokâm, baêshazyâm *perethu-vîrâm* sûrâm «forte, qui donne le bien-être, qui donne la guérison, *perethu-vîra* et vaillante». «A la large intelligence» offre un sens raisonnable et concordant : que signifiera *perethu-vîra* si *vîra* est ici *vir*.

3° *Framen-narô-vîram* semble également rentrer dans cette classe. La Vispered (VIII, 14) invoque la valeur virile *framen-narâm framen-narô-vîrâm*, ce qui est traduit par le pehlvi *firâkh gabrâ*, *firâkh gabrâ vîr*, c'est-à-dire «qui élargit l'homme, qui élargit le *vîr* de l'homme»; *vîra* doit être une qualité et non un nom de personne, et ici encore c'est le sens du persan *vîr* qui convient.

Vîra «intelligence» et *vîra* «vir» sont-ils en dernière analyse le même mot? Je laisse la question de côté; dans l'usage de la langue, ce sont deux mots distincts. Il semble que *vîra* «intelligence» ait d'abord signifié «cœur»; car on voit le pehlvi employer *vîr* pour rendre *zaredho*, dans lequel la tradition reconnaît un synonyme de *zaredhayo*, du sanscrit *hṛid*, *hṛidaya* «cœur». (*Vend.*, VII, 61.)

ویر a donné un dérivé ویرا, *vîrâ* «qui retient par cœur», d'un pehlvi **vîrâk*.

C'est à ce même ویر que je rattacherais le nom du saint Sassanide *Ardâ Vîrâf*, qui est la forme pehlvie d'un nom zende **Asha-vîra*; *asha*, dérivé de **arta*, est représenté par *ardâ* comme il l'est dans *ardâ-frôhar* en regard de *ashaonâm fravashayô*; le suffixe *f* de *vîrâf* est le même qui se retrouve dans le nom d'*Afrasyâb*, pehlvi *Afrasyâf* ou *Afrasyâp*, zend *Fraŋhrasya*; *Ardâ Vîrâf* signifie «sainte intelligence».

ASPÉN, آساپ.

Aspéncît sâdrâcît (Ys. XXXIV, 7).

Traduction pehlvie : «Man pun *âsânî* umanic pun *tangî*.»

Traduction sanscrite : *samâdhânatve samkaṭatve*.

Français : «Dans l'*aise* et dans le malaise.»

Aspén est composé du préfixe *a*, abrégé de *â*, et de *spen*, forme élargie d'une racine *su*, qui marque le repos (cf. *qu-ies?*) et qui semble absolument indépendante de la racine *su* «accroître».

Âsânî, persan آسانی, n'est que la forme moderne, avec suffixe abstrait, du zend *aspen* (**â-spen*). D'après les lois ordinaires de la phonétique, on attendrait en persan **âspânî*; mais آسانی est un exemple de plus à joindre aux exemples de zend *sp* rendu en persan par *s*. L'irrégularité n'est d'ailleurs qu'apparente; car le persan *s* ne vient pas du zend *sp*, mais d'un vieux perse, plus primitif, *sv*, devenu *sp* en zend.

Déjà en persan on a :

Visa en regard du zend *vîspa :* primitif de l'un et de l'autre, **visva*, sanscrit *viçva.*

Asa-bara « cavalier » pour *aspa-bara*, tous deux dérivés de **asva-bara.*

Autre exemple en persan : سگ, *sag* « chien », en regard du mède (zend) *spaka*, forme persane et primitive **svaka.* Comparez encore در, *dar* « la porte », en regard de *dvara; dadi* (dans *dadigar* « second » du pers. *duvitiya*, en regard du zend *bitya.*

La racine *su*, d'où dérivent par élargissement, d'une part, le zend *sp-en*, d'autre part, le persan *-sân*, reparaît à nu dans آسوده, *âsûdah* « tranquille », آسودن « reposer », آسودگی « repos », آسایش, *idem.*

Sans le préfixe, on a directement le pehlvi 𐭠𐭮𐭲𐭪𐭩, *sûtakî* « repos » (Yt. XIX, 8), base de *âsudagî*, آسودگی.

La racine se présente en zend même dans le mot *an-aipi-shuta;* il s'agit d'une prière récitée sans *sûtakî*, c'est-à-dire, dit la glose, « sans s'endormir au milieu ». (Ys. XIX, 7.)

James Darmesteter.

Sumpl, aior, corruui.

Les mots celtiques empruntés au latin ont souvent donné lieu à des déductions fausses, parce qu'on en a été prendre l'original dans le latin classique. J'en cite trois exemples inexplicables sans le secours de formes de la basse latinité :

Sumpl (Zeuss, p. 1062), glose *stimulus. Stimulus* eût donné *simpl; sumpl* vient de *stumbulum* (Schuchardt, *Vocal.*, t. III, p. 257). Du Cange : *stumblum* (*Leges Henrici I*); *stumbulum* (*Gl. lat.-gr.*).

Aior. On trouve dans les gloses d'Orléans *aior* glosant *ancora.* M. Stokes en rapproche l'irlandais ancien *ingor, ingar*, et le moyen et nouveau armoricain *heor.* Il le suppose emprunté à *ancora. Ancora* eût donné *anghor*, au moins en gallois. Ex. : *ancou*, en gallois *angheu*, arm. *ankou.* Il faut supposer *angora.* Cf. *ail, ael* = *angelus; aviel* = *evangelium.* On trouve dans Schuchardt, t. I, p. 126, des exemples de *c* après *n* devenus *g.* Ex. : *congordia.*

Corruui (Zeuss, 1062, 2e éd.). *Corrigium*, qui est glosé, eût donné *corriu* ou *correi.* Pour *corruui* il faut supposer une forme *corrēgium* ou *corrēgia.* Nous trouvons dans Schuchardt, t. III, p. 167, *corregiam.*

J. Loth.

ÉTUDES

SUR LES PRĀTIŚĀKHJAS.

«Si nous observions la manière dont nous articulons, dans notre propre langue, les combinaisons de consonnes, avec cette subtilité d'analyse que les grammairiens hindous ont appliquée à la lecture du Véda, à ce sacrifice par excellence, où rien, à leurs yeux, n'est petit ni indifférent, nous y trouverions des particularités analogues à celles qu'ils ont si minutieusement, ou plutôt si religieusement, constatées et réglementées.»

(Ad. Regnier, *Journ. asiat.*, 1857, I, p. 211.)

CHAPITRE I.

LES JAMAS ET LE NĀSIKJA.

R. I, 10. *Nāsikjān, nāsikjajamānusvārān* «les nāsikjas, à savoir : le nāsikja, les jamas et l'anusvāra».

V. I, 74. *Jamānusvāranāsikjānā< nāsike* «les jamas, l'anusvāra et le nāsikja se prononcent dans le nez».

V. I, 82. *Nāsikāmūlena jamāh* «les jamas se produisent à la racine du nez».

A. I, 26. *Nāsikjānā< nāsikā* [*karaṇam*] «[l'organe] des nāsikjas est le nez».

T. II, 49-51. *Nāsikjā nāsikāsthānāh; mukhanāsikjā vā; vargavaccaiṣu* «les nāsikjas ont pour lieu le nez; ou la bouche et le nez; et dans ce dernier cas (leur organe est) le même que celui de la série de consonnes (à laquelle ils appartiennent)».

Pāṇ. S'. R. 22. *Anusvārajamānā< ca nāsikā sthānam ucjate* «le nez est le lieu de l'anusvāra et des jamas».

Les passages que nous venons de citer nous apprennent que les jamas, — nous parlerons plus tard du nāsikja proprement dit, — appartiennent aux sons nāsikjas, qui se prononcent dans le nez. Malheureusement la terminologie des prātiśākhjas est assez inconstante, et les commentateurs se sont contredits quant

à l'étendue du terme nāsikja, y rangeant quelquefois, outre les sons mentionnés, les occlusives nasales *ṅ*, *ñ*, *ṇ*, *n*, *m*, pour lesquelles les prātiśākhjas emploient généralement le terme anunāsika :

R. 1, 3. *Anunāsiko 'ntjah* «la finale (de chaque série de consonnes) est anunāsika».

V. 1, 89. *Anunāsikāś cottamāh* «les dernières (de chaque série de consonnes) sont anunāsikas».

T. II, 30. *Anusvārottamā anunāsikāh* «l'anusvāra et les dernières sont anunāsikas».

A. 1, 11. *Uttamā anunāsikāh* «les dernières sont anunāsikas».

Les sūtras suivants nous donnent la définition du terme anunāsika.

A. 1, 27. *Anunāsikānā< mukhanāsikam* «(les organes) des anunāsikas sont la bouche et le nez».

V. 1, 75. *Mukhanāsikākaraṇo 'nunāsikah* «(un son) qui a pour organes la bouche et le nez est anunāsika».

R. 1, 3, c. *Nāsikam anu varṇo jo nispadjate svakījasthānam upādāja sa dvisthāno 'nunāsika itjucjate. Tathā coktam : mukhanāsikāvacano 'nunāsika iti* «une lettre qui, en gardant son propre lieu, est prononcée par le nez, se nomme anunāsika; elle a deux lieux. C'est pour cela qu'on dit : un son qui se prononce à la fois par la bouche et le nez est anunāsika».

R. XIII, 6. *Rakto vacano mukhanāsikābhjām* «un son nasalisé est produit par la bouche et le nez».

Rakta=anunāsika, comme on le voit par :

R. 1, 7. *Raktasaṅǵño 'nunāsikah* «anunāsika est le terme technique pour un son affecté de nasalisation».

Nous nous arrêtons ici, parce que nous croyons que les sūtras cités suffiront pour établir que le terme d'*anunāsika* s'emploie toujours dans un sens très précis. Mais il n'en est pas de même du terme *nāsikja* qui, comme nous apprend la règle citée en tête de notre travail, doit avoir deux acceptions, à savoir : 1° le nāsikja proprement dit; 2° les jamas et l'anusvāra. De plus, le commentaire du sūtra A. 1, 26, interprète ce terme par : le nāsikja, les jamas, l'anusvāra et les occlusives nasales, et de même les trois sūtras T. II, 49-51, nous engagent à le prendre dans le sens général de «son nasal»; car en suivant le commentaire, qui explique le sujet de ce passage par *jamās*, on ne comprend pas bien, — et cette difficulté est signalée par M. Whitney, — pourquoi le nāsikja (proprement dit) est omis; d'un autre côté on est obligé d'appli-

quer le terme *mukhanāsikja* (son produit à la fois par la bouche et le nez) aux jamas. Mais alors on en devrait supposer au moins cinq, un pour chaque série de consonnes, tandis que le même commentaire dans un autre passage (I, 1) n'en compte que quatre. Le commentateur indigène allègue en effet cinq exemples, à savoir : *rukmam*, *jācñā*, *āṭṇāvah*, *ratnam*, *pāpmānam;* néanmoins, il ne se donne pas la peine d'écarter la contradiction que nous avons signalée. Toutes ces difficultés disparaissent du moment que l'on prend le sujet *nāsikja* dans le sens de « son nasal en général », et voici notre interprétation : les sons nasaux se prononcent ou dans le nez seul ou dans le nez et dans la bouche à la fois. Exemple pour les premiers : les jamas; pour les seconds : les occlusives nasalées.

On voit, par ce que nous venons d'établir, combien il est difficile de saisir l'acception exacte des termes employés par les prātiśākhjas, abstraction faite des interpolations, des remaniements et des commentaires, et que nous sommes peu avancés pour avoir appris que les jamas appartiennent à la catégorie des nāsikjas. Voyons s'il est possible de fixer leur valeur phonétique par l'examen des conditions où ils se produisent.

R. VI, 8. *Sparśā jamān ananunāsikāḥ svān pareṣu sparśeṣvanunāsikeṣu* « les occlusives non nasalisées se changent en leurs jamas, quand elles se trouvent devant des occlusives nasalisées ».

Les occlusives non nasalisées sont, comme on sait, les quatre premiers termes de chaque série de consonnes, à savoir : la ténue, l'aspirée sourde, la moyenne, la moyenne aspirée. Les cinquièmes sont, pour les cinq séries de consonnes : *ṅ* (guttural), *ñ* (palatal), *ṇ* (cérébral), *n* (dental), *m* (labial).

A. I, 99. *Samānapade 'nuttamātsparśād uttame jamair jathāsaṅkhjam* [*vjavadhāna< bhavati*] « quand, dans le même mot, une occlusive autre qu'une dernière se trouve devant une dernière, [on intercale] les jamas d'après l'énumération ».

Constatons que le prātiśākhja du Rigvéda considère les jamas comme se substituant aux consonnes qui sont combinées avec les nasales suivantes, tandis que le prātiśākhja de l'Atharvavéda nous apprend qu'ils sont intercalés. Toutefois on peut facilement expliquer cette différence. D'après une théorie, dont nous exposerons plus bas les détails, la première consonne dans un tel cas doit être redoublée; par exemple, dans le mot *palikn̄ī* le *k* se dit deux fois, puis le deuxième *k* subit le changement voulu, de sorte que le jama se trouve, comme on voit, entre le premier *k* et le *n*. Le commentaire du sūtra suivant entre parfaitement dans notre manière de voir :

V. IV, 160. *Antahpade 'pañcamah pañcameṣu vichedam* « dans l'intérieur d'un mot une occlusive autre qu'une dernière, se trouvant devant une dernière, subit une séparation ».

c. Antahpade iti kim? tmanjā atra dvirukter abhavāt takāramakārau sājogah « pourquoi « dans l'intérieur d'un mot »? Parce que, quand le redoublement des consonnes n'a pas lieu, par exemple, dans le mot *tmanjā*, le groupe est formé par *t* et *m* (c'est-à-dire dans ce cas on ne lie pas ces deux consonnes par un jama) ».

On comprend que nous ne pourrons éclaircir définitivement la signification de la restriction *antahpade* (*samānapade*) qu'après que nous aurons exposé notre hypothèse sur le redoublement; mais on peut, à ce qu'il nous semble, fixer la valeur phonétique des jamas sans entrer dans ce détail. C'est plutôt un autre terme qui doit attirer ici notre attention, vu qu'il est interprété un peu vaguement par les éditeurs. Citons d'abord les passages du quatrième prātiśākhja qui nous regardent.

T. XXI, 12, 13. *Sparśād anuttamād uttamaparād ānupūrvjān nāsikjāh; tān jamān eke* « après une occlusive autre qu'une dernière, suivie par une dernière, les nāsikjas sont intercalés suivant leur ordre; quelques-uns les nomment jamas ».

Avant tout, il est évident que le *svān* du R., le *jathāsaṅkhjam* de l'A., l'*ānupūrvjāt* du T. se répondent, mais sous quel rapport? Consultons les commentaires.

R. VI, 8, *c. Svāniti kimartham ucjate? saṅgñāprakaraṇe catasro 'ntahsthā, aṣṭā ūṣmāṇa iti varṇāh kṛtasaṅkhjā nirdiśjante; na tathā jamāh; tasmād iha sparśā jamān ananunāsikā itjucjamāne viśatitvāt sthāninām ādeśānām api jamānā< viśatitvaprasaṅgah; sa mā bhūt; caturṇām eva jamānā< prathamāh prathama< dvitijā dvitijam evam ā pañcamād āpadjeran itjucjate* « pourquoi ce mot *svān?* Dans le chapitre des dénominations (I, 2), les lettres ont été énumérées et comptées en ces termes : quatre intermédiaires, huit ūṣmans, etc.; les jamas n'ont pas été comptés ainsi; aussi quand il est dit ici : les occlusives non nasalisées se changent en jamas, on est porté à inférer de ce que les premières sont au nombre de vingt quant à leurs lieux, que les jamas doivent être également au nombre de vingt. Pour que cette induction n'ait pas lieu, il est dit ici que, des quatre jamas, les ténues produisent le premier, les aspirées sourdes le second, et ainsi de suite jusqu'à la cinquième (occlusive) ».

De même :

T. XXI, 12, *c. Uttamaparād anuttamāt sparśād ānupūrvjād jathākrama< nāsikjā āgamā bhavanti : prathamasparśāt prathamanāsikjah,*

dvitījād dvitījah, evam anjatrāpi « après une occlusive non nasalisée suivie d'une dernière on ajoute les nāsikjas selon leur ordre, selon l'ordre de succession; c'est-à-dire après la ténue le premier, après la sourde aspirée le second, » etc.

Le terme *jathākramam* répond, on ne peut mieux, au terme *jathāsaṅkhjam* de l'A. 1, 99, dont je ne trouve pas l'explication du commentaire hindou dans l'édition de M. Whitney. Ajoutons encore quelques autres passages, qui viennent à l'appui de la théorie de quatre jamas :

R. VI, 9, *c. Jamāhcatvārah santah.*

V. 1, 74, *c. Catvāro jamāh.*

V. 1, 82, *c. Jamāś catvārah.*

Pāṇ. S'. 4. *Catvāraśca jamāh smṛtāh.*

De même le sūtra V. VIII, 29, les commentaires des T. 1, 1, A. 1, 26, et l'extrait de la *maṇḍūka-śikṣā* donné par M. Weber (*Berl. Acad.* 1871, p. 106 et suiv.).

Seulement la glose du sūtra :

R. 1, 10. *Iti sthānānjatra jamopadeśah* « voilà les lieux (des lettres) et implicitement la notion des jamas »,

nous apprend que les Baḥvṛcas comptent vingt jamas. Mais ce nombre est purement gratuit, surtout pour le Rigvéda, qui ne connaît pas tous les groupes possibles et qui ne possède pas, non plus que les autres védas, le *gh*. De plus, nous trouvons (VI, 9) la défense expresse d'un jama produit par le *ch*. Ne serait-il pas possible de regarder les mots : *eva< vi<śatir jamā baḥvrcānā< bhavanti*, qui terminent la glose du sūtra 1, 10, comme une intercalation ultérieure amenée par une fausse interprétation des deux mots : *atra jamopadeśah*, qui, en effet, présentent quelque obscurité? Le commentaire les explique en ces termes :

Kaṇṭhjo 'kāra itjata ārabhja jāni sthānānjuktānjatra eṣu sthāneṣu jamānā< sthānopadeśah kartavjah; nāsikjās tāvat sarva eva jamā uktāh, dvitīja< tu prakṛtjāśraja< jatsthāna< tadartham idam uktam, tacca bhavadjathāntara< bhavati, palikṇūritjatra kakārasarūpo jamah, ġaghnathuritjatra ghakārararūpo jamah « c'est dans les lieux qui ont été désignés à partir de ces mots : « l'*a* est guttural, » qu'il faut aussi répartir les organes des jamas. Il a été dit seulement jusqu'ici que tous les jamas sont de nature nasale : le présent sūtra a pour objet de nous apprendre quel est le second organe relatif à leur nature. Or, ce second organe est « comme l'autre ». Ainsi dans *palikṇūh*, le jama est de même nature que le *k*, dans *ġaghnathuh*, de même nature que le *gh* ».

Eh bien, d'après nous, les mots *atra jamopadeśah* signifient : on doit ajouter pour chaque série de consonnes que les quatre premiers termes se changent dans certaines conditions en leurs jamas, et il est possible de prendre le commentaire dans le même sens. Mais, pour rendre notre idée entièrement claire, il est nécessaire que nous expliquions quelques autres passages.

R. vi, 9. *Jamah prakṛtjaiva sadṛk, śrutirvā jamena mukhjāsti samānakālā* «le jama est semblable à la lettre qui le produit, ou le son produit dans la bouche est égal en durée au jama».

Ce sūtra répond, comme nous apprend le commentaire, à la question : Comment mettre d'accord quatre jamas et vingt sparśas?

Jasmād jamā [anu]nāsikāsthānāś catvārah santo vi< śatisthāninā< sarūpā laksjante, tasmād idam ucjate «cela est dit parce que les jamas, qui ont leurs lieux dans le nez, et qui sont au nombre de quatre, sont définis comme semblables aux lettres qui sont au nombre de vingt (et dont les lieux sont dans la bouche)».

Puis il ajoute :

Jasja jamāpattirucjate tatsarūpo bhavatītjarthah : paliknīr itjatra kakārarūpo jamo veditavjah, agnir iti gakārarūpah, ǵaghnathur itjatra ghakārarūpah, pariǵmān iti ǵakārarūpah, apnasvatīr iti pakārarūpah; athavā jamoccāreṇa samānakālā mukhebhavā śrutir asti, jajā jamastadrūpo laksjate «le jama est semblable à la consonne qui doit se changer en jama, par exemple dans *paliknīh* il est semblable au *k*, dans *agnih* semblable au *g*, dans *ǵaghnathuh* au *gh*, dans *pariǵmān* au *ǵ*, dans *apnasvatīh* au *p*; ou le son qui est produit dans la bouche est de même durée que la production du jama; (le jama) est défini, semblable au son avec qui il est jama».

Or, du moment qu'on prend les expressions *kakārarūpah*, *ghakārarūpah*, etc. dans le sens de «semblable au *k*, au *gh*, etc., en tant qu'ils sont ténue, moyenne aspirée, etc.», tout est clair; tandis que l'on court le risque d'une contradiction en les interprétant par «semblable au *k*, au *gh*, etc., en tant qu'ils appartiennent à la série de gutturales, etc.».

Cette explication qui, comme on le voit, nous permet d'interpréter d'une manière assez satisfaisante les mots *atra jamopadeśah*, nous semble d'autant plus justifiée, que nous apprenons par d'autres passages que l'on doit distinguer deux jamas sonores et deux aspirés.

A. i, 13. *Anupradānah, nādo ghoṣavatsvareṣu* «l'émission est ton chez les consonnes sonores».

c. *Vjañǵana< ghoṣavatsañǵña< — parau jamau* «voici les con-

sonnes qui sont désignées par le terme technique « sonore » — les deux derniers jamas ».

R. VI, 10. *Ananjastu prakṛteḥ pratjajārthaḥ* « le rôle du substitut ne diffère pas des fonctions du son primitif ».

c. Tasmād upa dhmāteva dhamatītjatra soṣmā tu pūrvjeṇa saḥocjate sakṛditi dakāreṇa saḥocjate jamaḥ « ainsi, dans l'exemple suivant : *upa dhmāteva dhamati*, en vertu du sūtra qui dit qu'une aspirée se prononce une seule fois avec l'antécédente de son ordre, le jama se prononce une fois avec un *d* ».

C'est-à-dire, après avoir placé un *d* devant le groupe *dhm*, la moyenne aspirée se change en le quatrième jama et le groupe se compose désormais d'un *d*, d'un jama sonore et aspiré, et d'un *m*.

De même :

V. IV, 160, *c. Dadhnā, dakārajamau nakāraśca sājogaḥ* « dans le mot *dadhnā* le groupe est formé par *d*, jama et *n* ».

De même encore :

V. I, 54, *c. Ata eṣā<sājogapīḍane vājur nirgacchati, ta<nirdhārajet, jathā : dadhnā dakāro dhakāraprakṛtir jamo nakāra iti sājogaḥ, tatra dhaprakṛtitvād jamasja pīḍane ūṣmā niṣkramati, ta< sandhārajet. tathā sakthnā kakāras thakāraprakṛtir jamo nakāra iti sājogaḥ, tatra thakāraprakṛtitvād jamasja sampīḍane uṣmā niṣkramati, ta< sandhārajet* « le souffle (des aspirées) disparaît quand on presse trop un groupe de consonnes. C'est ce qu'il faut éviter. Ainsi, par exemple, dans *dadhnā*, le *d*, le jama qui a la nature d'un *dh*, et le *n* composant le groupe, on doit garder l'aspiration du *dh*, qui disparaît très facilement, parce que le jama joue ici le rôle de la moyenne aspirée. De même, quand on presse trop le *k*, le jama semblable au *th* et le *n* qui forment le groupe dans le mot *sakthnā*, on risque de perdre l'ūṣman du *th*, consonne remplacée par son jama. Qu'on évite cette prononciation ».

De l'autre côté, on doit prendre garde de prononcer trop énergiquement ce souffle.

R. VI, 10. *Jamānnāsikjā svarabhaktiruttarā Gārgjasjoṣmā soṣmaṇo varǵajettam* « d'après Gārgja, il y a, après un jama, une svarabhakti nasale, et après (un jama) aspiré, un souffle. Qu'on évite ce dernier ».

c. Nāsikāsthāna ūṣmāgamo bhavati « on ajoute un souffle qui a son lieu dans le nez ».

Exemple : *amathnāt.*

Il nous semble qu'on peut réunir ici une règle du chapitre (XIV) qui traite des vices de prononciation, et pour laquelle le scoliaste propose une triple opinion.

R. XIV, 22. *Anusvāramupadhāʻ vāñjavarṇāʻ svaropadhātsoṣmajamodajaścet* «après (une nasale) précédée d'une voyelle, on prononce un anusvāra ou un antécédent consistant en une autre lettre, si un jama aspiré vient ensuite».

Exemple : *gaṅghnatah.*

Le scoliaste sépare les deux mots *soṣma* et *jama*, que nous regardons comme un composé = jama aspiré, puis il ajoute qu'on peut sous-entendre ou non, d'un sūtra précédent, le mot *pūrvam*, et, par conséquent, appliquer cette règle à deux vices différents, à savoir : à une addition faite à la nasale, soit avant, soit après. Nous ne parlons pas de la troisième explication, parce que dans ce cas, comme le fait remarquer M. Regnier, il faut changer la construction. Dans l'exemple cité, le *gh*, se trouvant devant une nasale, doit se changer en son jama; mais alors on a trois sons nasaux faisant suite, et il est aisé de comprendre qu'il n'est pas facile de les distinguer nettement. Néanmoins nous n'insistons pas sur notre interprétation, vu que les exemples, qui ne se trouvent que dans le sūtra suivant, nous donnent en outre les groupes *ñgm*, *ñkh* et *ñgñ*.

Nous avons donc vu que les jamas sont des sons nasaux et qu'ils se distinguent comme les quatre premiers termes de chaque série de consonnes; mais les derniers sūtras nous ont appris que la distinction des jamas aspirés, c'est-à-dire des jamas qui remplacent les sourdes et les moyennes aspirées, d'avec les deux autres n'était pas facile. Cela nous dispense d'entrer dans cette question délicate qui nous éloignerait trop de notre sujet principal et que nous avons abordée ailleurs (*Die const. Verschied. der Verschl.* Graz, 1881; p. 32 ss.), — la question de savoir comment on doit fixer la valeur phonétique des deux aspirées hindoues. Remarquons seulement qu'il est presque impossible de regarder ces deux termes en question comme de véritables composés, à savoir : ténue ou moyenne $+h$, du moment que l'on admet qu'ils se changent en jamas aussi bien que les termes simples. Ne serait-il pas possible de comparer la moyenne aspirée à la moyenne danoise, au moins pour le temps des prātiśākhjas?

Nous avons examiné jusqu'ici presque tous les passages qui nous donnent des renseignements sur les sons en question, mais nous craignons que le lecteur n'en ait pas encore une idée précise. Heureusement pour nous, des phénomènes semblables ont été constatés pour la langue française par M. Coudereau (*Essai de classific. des bruits artic.* Paris, 1875, p. 2, 6, 9), pour la langue allemande par M. Kräuter (*Journ. de Kuhn*, XXI, p. 62 n.), Sievers (*Phon.*, 55, 138), Winteler (*Die Kerenzer Mundart*, p. 132), et pour la langue russe par M. Baudouin de Courtenay (*Otryvki*

iz lekcij po fonetikè russk. jaz, Voronež, 1882, p. 37) et M. Havet (*Rev. crit.*, 1876, n° 16) les a déjà identifiés avec les jamas hindous. D'après ces savants, quand une muette est suivie d'une nasale, on remplace l'explosion buccale par une explosion nasale de la luette. « Ce bruit nasal est analogue à celui qu'on produit quand, la bouche fermée, on fait une sorte d'expuition par les narines pour les débarrasser des mucosités qui les obstruent. » (Coudereau, p. 2, note). Par exemple dans le mot « battement » on colle la langue contre le palais, puis on ferme les lèvres sans avoir écarté la langue, de sorte que l'explosion dentale est retranchée. On la remplace en déplaçant brusquement la luette. Quand on prête l'oreille, on peut même distinguer plusieurs degrés dans la force qu'il faut pour baisser la luette, et il va sans dire que l'effet phonétique produit par le courant d'air sonore de la moyenne diffère un peu du bruit produit par la ténue ou l'aspirée sourde, dont l'anupradāna (l'effort de l'émission : R, XIII, 3, 4, 6; T. XXIII, 2) n'est pas le même. Toutefois nous doutons que beaucoup de personnes se soient aperçues de cette substitution phonétique, qui a été relevée par les grammairiens hindous il y a deux mille ans, et nous croyons par conséquent qu'il sera utile de figurer cette prononciation pour l'œil. L'écriture devanāgarī est la seule, autant que nous sachions, qui ait réussi à rendre compte de la suppression de l'explosion buccale en réunissant la muette et la nasale dans une ligature, sans qu'elle ait trouvé toutefois un signe pour l'explosive qu'on y substitue. Car on ne saurait admettre comme tels les efforts qui ont été faits dans les manuscrits des prātiśākhjas pour figurer les jamas et le nāsikja isolés, ou le *k* intercalé dans d'autres manuscrits entre *t* et *m* (Weber, V. 1, 80; VIII, 28, 29). A chaque occlusive on doit distinguer les trois moments suivants (Sweet, *Handb. of phon.*, p. 73; Havet, *Mém.*, II, 76) : l'implosion, l'occlusion et l'explosion, c'est-à-dire la clôture et l'ouverture des organes et la durée de la fermeture. On peut figurer ces trois moments pour les trois classes principales des sons occlusifs, à savoir : les labiales, les dentales et les gutturales de la manière suivante :

[clôt. lab. < clôt. dent. (clôt. gutt.

] expl. lab. > expl. dent.) expl. gutt.

Or : [ ] = *p*, < > = *t*, ( ) = *k*.

Tout ce qui se passe dans le nez, nous le mettons au-dessus de ces caractères; nous figurons l'ouverture du nez par ⌝, la clô-

ture par ⌈; de sorte que nous arrivons à représenter les trois nasales par :

= *m*, = *n*, = *ṅ*.

Prenons à présent le groupe *pm*. S'il est prononcé distinctement, il faut le figurer par 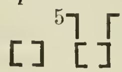 1 2 3 4. Mais il est facile de voir que 2 et 3 peuvent se réunir, ou, en d'autres termes, qu'au lieu d'ouvrir les lèvres et de les fermer de nouveau, on peut les tenir fermées et remplacer le moment 2, c'est-à-dire l'explosion du *p*, qui est essentielle, par le moment 5, l'explosion dans le nez. Et voilà le jama. La prononciation de *pm* affectée du jama doit alors être figurée par 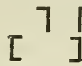 . L'affaire est un peu plus compliquée, du moment que les deux sons n'ont plus le même *sthāna*, par exemple dans le groupe *pn*, qui doit être représenté par nous 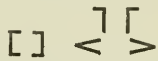 . L'explosion du *p* disparaît ici, au moins pour l'oreille, parce qu'on n'écarte les lèvres qu'après avoir appliqué la langue contre le palais; mais il se peut qu'on ouvre déjà le nez, les lèvres étant encore fermées, de sorte qu'on fait entendre comme deux jamas : l'un remplaçant l'explosion du *p*, l'autre accompagnant l'implosion du *n*. Les articulations se succèdent alors de la manière suivante : implosion pour le *p*, déplacement de la luette, implosion du *n*, explosion du *n* (et en même temps clôture des fosses narines). Cette prononciation est jugée vicieuse par le sūtra :

R. xiv, 22. *Pakāravargopahitācca raktād anja< jamam* [*pūrvam*] «devant une nasale précédée d'une labiale, on prononce un autre jama».

La règle est un peu vague; mais il nous semble que l'on peut interpréter dans notre sens le texte, ajoutant seulement les groupes *pṇ*, *pn*, *bhn*, c'est-à-dire des groupes dans lesquels la nasale a un autre lieu que l'occlusive précédente. Cette prononciation vicieuse peut être figurée par 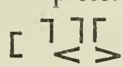 pour le groupe *pn*. Quand c'est la moyenne *b* qui se trouve devant la nasale, le caractère du jama changera légèrement, parce que, comme nous l'avons déjà dit, le courant d'air sonore ne peut déplacer si énergiquement la luette que le souffle de la ténue ou le *mahāprāṇa*, le grand souffle, de l'aspirée sourde.

Résumons-nous. Quand on déplace brusquement la luette, on fait entendre une légère explosion, qui peut remplacer l'explosion d'une occlusive tombant sur une nasale. Le caractère de cette explosive nasale dépend du degré de tension de l'air (*anupradāna*), qui distingue les quatre premiers termes de chaque série de consonnes. Le nom de jama fut choisi sans doute parce que cette articulation est un substitut, une jumelle d'une articulation buccale. Le terme *vicheda* (séparation) rappelle que l'explosion d'une muette affectée du jama n'a pas le même *lieu* que son implosion; cf. le sūtra V. IV, 160, cité plus haut. On trouve même des termes pour les quatre jamas (Weber, *Berl. Acad.*, 1871, p. 108), mais nous croyons inutile de les reproduire ici; car ils semblent être choisis par hasard et ne répondent nullement au point de vue physiologique.

Il nous reste à dire quelques mots sur le nāsikja.

Nous avons déjà cité deux sūtras (R. I, 10, V. I, 74) qui nous apprennent que le nāsikja se prononce dans le nez; le sūtra suivant nous dit que ce son n'a pas d'autre organe.

V. I, 80. *Samānasthānakaraṇā nāsikjauṣṭhāh* « chez le nāsikja et les labiales l'organe actif et passif est le même ».

c. Ḥu<kāro nāsikjah, sa ca nāsikāsthānah « le son *ḥu<* est le nāsikja; il a son lieu dans le nez ».

En d'autres termes, le nāsikja ne participe pas des nuances des lettres buccales; son karaṇa et son sthāna, c'est le nez, ainsi que les lèvres le sont pour les labiales. Le nāsikja se produit quand l'ūṣman sonore, à savoir le *ḥ*, est suivi d'une nasale :

A. I, 100. *Ḥakārānnāsikjena* [*uttame*] « après le *ḥ* [et devant une nasale], on intercale le nāsikja ».

T. XXI, 14. *Ḥakārānnaṇamaparānnāsikjam* « après le *ḥ* suivi de *n*, *ṇ* ou *m*, se produit le nāsikja ».

Mais le scoliaste veut que l'ablatif *ḥakārāt* ait le sens d'un accusatif, et il ajoute : *sānunāsikjo ḥakārah sjāt* (le *ḥ* est nasalisé). On peut, à notre avis, expliquer cette opinion de la même manière qu'on dit que le jama est intercalé entre l'occlusive et la nasale suivante, ou que la deuxième occlusive est changée en jama. Le *ḥ*, se trouvant devant une nasale, peut, comme nous verrons plus tard, être redoublé, et ce second *ḥ* se change en nāsikja ou, pour mieux dire, est nasalisé. Par exemple, dans le mot *braḥman*, on pourrait figurer cette prononciation par *braḥ<hman*. Nous trouvons la preuve de notre manière de voir dans le sūtra :

R. XIV, 10. *Para< jama< raktaparād aghoṣād ūṣmāṇa< vā ghoṣiṇas tatprajatnam* [*ūṣmaṇas*] « on prononce un jama après un

ūṣman sourd suivi d'une nasale, ou, après un ūṣman sonore, un ūṣman de même nature».

Le scoliaste explique *tatprajatnam* par *tena ghoṣiṇā tuljaprajatnam* (ayant même effort que l'ūṣman sonore), et il ajoute à l'accusatif *uṣmāṇam* en apposition *jama*, ce qui veut dire : cet ūṣman sonore et nasalisé, qu'on intercale entre le *ḥ* et la nasale suivante, répond au jama produit entre une occlusive et une nasale. Le *ḥ* et la nasale ne sont pas séparés nettement, mais on ouvre le passage par le nez en gardant encore pour un moment les positions des organes qui ont servi pour le *ḥ*. Si nous figurons la sifflante par <=>, nous aurions à représenter cette prononciation par : 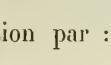 , tandis que le symbole 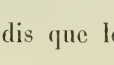 répondrait à la prononciation distincte sans son transitoire. Ajoutons que la prononciation du nāsikja est censée vicieuse par le R., et que les Mādhjandinas, comme nous apprend le sūtra V. VIII, 45, ne le reconnaissent pas.

Le sūtra R. XIV, 10, que nous venons de citer, relève encore un autre vice de prononciation qui est blâmé aussi par la règle :

V. IV, 161. *Ūṣmabhjah pañcameṣu jamāpattir doṣah* «la production des jamas entre les ūṣmans et les nasales est une faute».

Vu que, d'après les sūtras V. VI, 74, et VIII, 28, le nāsikja proprement dit fait partie de l'alphabet, cette règle ne peut s'appliquer qu'aux ūṣmans sourds; mais nous devons avouer en même temps que, d'après les données des prātiśākhjas, nous ne sommes pas tout à fait éclaircis sur la nature de ce jama. Est-ce qu'il ne serait autre chose qu'une sifflante nasalisée? Par exemple, dans le mot *aśman* prononcé *aśśman*. Cette explication s'accorderait bien avec notre définition du nāsikja, mais malheureusement la glose du sūtra V. IV, 161, nous suggère un tout autre sentiment, qui répond peut-être mieux à l'acception du terme *jama*. Nous ne pourrons en parler qu'après avoir exposé notre hypothèse sur la doctrine ingénieuse du redoublement de consonnes, qui, semble-t-il, permettra aussi de trancher la question : A quelle syllabe appartiennent les jamas et le nāsikja? Les deux sūtras qui traitent cette question (V. I, 103, T. XXI, 8) sont en contradiction.

CHAPITRE II.

L'ABHINIDHĀNA ET LE SPHOṬANA.

R. VI, 5. *Abhinidhāna< kṛtasāḥitānā< sparśāntahsthānām apavadja repha< sandhāraṇa< sāvaraṇa< śrutesca sparśodajānāmapi cāvasāne*

« l'abhinidhāna consiste à comprimer et à voiler, après que le sandhi est fait, le son des occlusives et des intermédiaires, à l'exception du *r*, quand elles sont suivies des occlusives et aussi quand elles se trouvent à la pause ».

c. Abhinidhānam = sandhāraṇa< ca varṇasja sāvaraṇa< ca varṇaśruteḥ « l'abhinidhāna = compression de l'articulation et assourdissement du son ».

A. 1, 43, 44, 45. *Vjañǵanavidhāraṇam abhinidhānaḥ pīḍitaḥ sannataro ḥīnaśvāsanādaḥ, sparśasja sparśe 'bhinidhānaḥ, padāntāvagraḥajośca* « l'abhinidhāna est l'arrêt d'une consonne; celle-ci est pressée, affaiblie, sans souffle ni ton; l'abhinidhāna affecte une occlusive qui se trouve devant une occlusive, à la fin d'un mot ou à la fin du premier terme d'un composé ».

V. 1, 90, 91. *Sparśāntasja sthānakaraṇavimokṣaḥ; avasāne ca* « une occlusive finale perd son lieu et son organe; et de même, quand elle se trouve à la pause ».

Les passages que nous venons de citer nous apprennent que l'abhinidhāna est une prononciation incomplète des occlusives, — nous parlerons plus bas des intermédiaires, — et que cet affaiblissement a lieu dans deux cas :

1° Quand une occlusive tombe sur une occlusive.

Dans le chapitre précédent, nous avons examiné l'altération d'une occlusive non nasale tombant sur une occlusive nasalisée, et nous avons vu que, dans ce cas, l'explosion buccale de l'occlusive précédente est retranchée, mais qu'elle est remplacée par le déplacement énergique de la luette. Naturellement, ce remplacement ne peut avoir lieu quand la lettre suivante n'est pas nasale; il y aura retranchement sans compensation, pour ainsi dire. Il suit de ce qui précède que le jama est un cas particulier de l'abhinidhāna, un abhinidhāna nasalisé, et que ce dernier phénomène consiste dans le passage immédiat d'une occlusive à une autre occlusive sans explosion de la précédente. Le terme abhinidhāna, aussi bien que les synonymes *abhinipāta* (A. 1, 43, *c*) et *āropaṇīja* (T. XIV, 9, *c*), qui signifient littéralement s'asseoir auprès de, tomber vers, monter sur, répondent parfaitement, comme on voit, à cette idée. Prenons, par exemple, les deux mots *arvāg devaḥ*. Quand on ne sépare pas nettement les deux consonnes *g* et *d*, en d'autres termes, quand on ne fait pas entendre l'explosion du *g*, la langue reste collée contre le palais, et, par conséquent, on ne peut entendre que l'implosion du *g* et l'explosion du *d*. Avec les signes que nous avons employés dans le chapitre précédent, nous représenterions cette prononciation par (> au lieu de ( ) < >, ce qui figurerait la prononciation complète des deux

consonnes *g et d.* Les ligatures de l'écriture devanāgarī, dans lesquelles toujours le deuxième trait de la consonne précédente est retranché, répond, on ne peut mieux, à la théorie phonétique. Nous trouvons une autre preuve de notre manière de voir dans le sūtra :

A. 1, 50. *Pūrvarūpasja mātrārdha< samānakaraṇa< param* « la dernière moitié de mesure de la consonne précédente a le même organe que la suivante ».

Des faits semblables ont été signalés par M. Sweet (*Handb. of phon.*, 83) et M. Sievers (*Phon.*, 136) pour les langues germaniques, et nous nous permettons de rappeler la prononciation française de deux occlusives, faisant suite dans le même mot, par exemple dans *Bagdad;* si, par contre, les deux lettres appartiennent à des mots différents, on fait entendre l'explosion de la première (l'*e* muet), par exemple dans *bague d'or, digue de.* Mais est-ce que l'effet est le même quand les deux consonnes sont sonores ou quand elles sont muettes? Si l'on prononce le mot *acte* avec abhinidhāna du *c*, les organes de la parole doivent passer des positions exigées par la gutturale dans celles de la dentale; il faut laisser s'écouler un certain temps pendant lequel on n'entend rien. Si, au contraire, les deux consonnes sont sonores comme dans le mot *Bagdad*, le bourdonnement qui accompagne les moyennes ne cesse pas à partir de l'implosion du *g* jusqu'à l'explosion du *d.* Ce *Blählaut* prolongé a frappé les oreilles délicates des grammairiens hindous, comme on le voit par le sūtra :

R. VI, 11. *Nādah paro 'bhinidhānād dhruva< tattatkālasthānam, aśruti tvaghoṣāt* « un son suit l'abhinidhāna, il se nomme *dhruva*, il a la durée de l'abhinidhāna, mais après un abhinidhāna sourd, le dhruva ne s'entend point ».

A cause de l'opposition *aśruti*, il faut sous-entendre dans la première partie de ce sūtra (*abhinidhāna*) *sonore*, et on pourrait même être porté à croire que le terme *dhruva* ne s'appliquait d'abord qu'à une moyenne affectée de l'abhinidhāna. (Voir plus bas.) Mais, peu importe, le fait lui-même est assez clair et notre interprétation nous permettra en même temps d'expliquer d'une manière satisfaisante le terme *kṛtasāṅhita* dans le sūtra cité en tête de ce chapitre. Voici le commentaire :

R. VI, 5, *c. Kṛtasāṅhitagraṅaṇa< jadjadjāmīti asājukte 'bhinidhāne tṛtījāśravaṇārtham* « l'expression *ayant le sandhi fait* a pour objet la non-audition des troisièmes en cas d'abhinidhāna non combiné, comme dans *jadjadjāmi* ».

D'après les règles du sandhi, une ténue devant une sonore doit

se changer en moyenne, ainsi *jat jat jāmi* devient *jad jad jāmi;* puis si le *d*, comme nous le verrons tout à l'heure, souffre l'abhinidhāna, il est accompagné d'un dhruva sonore, tandis qu'en cas de non-changement du *t* en *d*, la ténue ne pourrait produire qu'un dhruva muet : le résultat ne serait plus le même. Cette interprétation s'accorde bien avec la règle :

R. VI, 4. *Anādeśe paṭale 'smin vidhāna< sarvatra vidjād api vaikṛtānām* «qu'on sache que dans ce chapitre, lorsqu'il n'y a pas d'avis contraire, les règles s'appliquent partout, même aux lettres modifiées par le sandhi».

Toutefois, il y a lieu de s'étonner que le commentateur se serve du choc de *t* et *j*, — pourquoi ne pas se servir de l'exemple *arvāk devah*, — vu que l'abhinidhāna d'une occlusive tombant sur *j* est attribué à l'école de S'ākalja. Voilà le sūtra :

R. VI, 7. *Padāntījā jaravoṣmodajāśca sparśāḥ padādiṣvavare makārāt* «les occlusives, autres que *m*, qui finissent un mot et qui sont suivies de *j*, *r*, *v* ou d'un ūṣman, commençant le mot suivant (sont affectées de l'abhinidhāna)».

Nous trouvons une règle semblable dans :

A. I, 47. *Ṅaṇanānā< ḷakāre* «(il y a abhinidhāna) de *ṅ*, *ṇ* et *n* devant *ḷ*».

Mais, même dans cette forme, ce sūtra est trop général pour l'Atharvavéda, parce que, comme nous fait remarquer M. Whitney, on n'y rencontre pas un *ṇ* tombant sur un *ḷ*. Eh bien, le sūtra R. VI, 7, nous apprend qu'une occlusive, même quand elle n'est pas suivie d'une occlusive, mais de certaines autres consonnes, subit l'abhinidhāna; seulement il y a deux restrictions. La première repose sur l'acception du terme *padāntīja*, qui est pris par le scoliaste dans le sens de «finale naturelle, non amenée par le sandhi». «Mais comment accorder cette opinion avec la règle que le sandhi doit toujours précéder l'abhinidhāna?» (M. Müller.) Décidément, le commentaire n'est pas conséquent, puisque, en dépit de son interprétation, il prescrit *jad jad jāmi* avec l'abhinidhāna du *d*, au lieu de *jat jat jāmi* avec l'abhinidhāna du *t;* car, d'après le R., la ténue est la finale naturelle d'un mot. Cela posé, nous hasardons une autre interprétation du terme en question. Prenons *padāntīja* dans le sens de «lettre finale après que le sandhi est fait». Afin d'exposer notre opinion avec toute la netteté désirable, nous nous servirons des deux mots *tān sam*, qui sont pris à la fois pour exemple et contre-exemple. D'après le sūtra R. IV, 6, on peut, entre *n* et *s*, intercaler un *t;* si cette intercalation n'a pas lieu, le *n* est affecté de l'abhinidhāna en vertu du

sūtra qui nous occupe. (Notons, entre parenthèses, qu'on pourrait, pour la seule lettre *u*, suivre le commentaire quant à l'interprétation du terme *padāntīja*, vu qu'elle est la seule occlusive qui ne s'altère pas devant les intermédiaires et les ūṣmans.) Si, au contraire, on intercale un *t*, le *n* n'est plus *padāntīja* et ne peut, par conséquent, être affecté de l'abhinidhāna en vertu du sūtra R. VI, 7. Naturellement, il n'échappe pas à l'altération, parce qu'il est suivi d'une occlusive, mais ce n'est plus l'ūṣman suivant qui en est la cause, et nous n'avons pas à nous occuper de cette altération ici. La deuxième restriction est le terme *padādi*, qui ne peut signifier que «lettre commençant un mot, non par l'effet du sandhi». Le deuxième contre-exemple du commentaire met cette interprétation dans tout son jour. Le pada nous donne *ut u eti;* les lois du sandhi changent le *t* en *d*, c'est tout ce qui résulte de la rencontre des deux lettres *t* et *u*, si l'*u* de son côté se change en la semi-voyelle *v*, ce changement ne peut plus altérer les relations primaires, pour ainsi dire, des deux sons en question, et il n'y a pas d'abhinidhāna.

Jusqu'ici nous avons parlé de l'altération à laquelle une occlusive est exposée quand elle est suivie d'une autre occlusive; or la même altération a lieu :

2° Quand une occlusive se trouve à la pause.

Le terme *avasāne* (à la pause), qui se trouve dans deux sūtras cités plus haut, est parfaitement clair, mais il n'en est pas de même des autres. Tout d'abord on est tenté d'expliquer le sūtra A. 1, 45, *padāntāvagraḥajośca* de la même manière, mais le scoliaste ajoute *sparśasja sparśe paratah*, ce qui veut dire : il y a abhinidhāna d'une occlusive suivie d'une occlusive, même quand la première finit un mot ou le premier terme d'un composé, et, de plus, cette interprétation s'accorde bien avec l'interprétation donnée par le commentateur du sūtra V. 1, 90, qui porte le terme synonyme *sparśānta*. La voici :

Anjena prajatnenā 'njat pādam ārabdhavjam, jathā padāder dvitva< bhavati «on doit commencer le mot suivant par un nouvel effort, de sorte qu'il y a redoublement de la consonne qui commence ce mot».

La deuxième partie de cette glose peut s'expliquer par l'hypothèse que le commentateur réunit les deux consonnes liées par l'abhinidhāna, et, par conséquent, sépare les deux exemples employés par lui de la manière suivante : *ta-nnah*, *sa-jjaumi*. Notre manière de voir est, en outre, confirmée par une théorie dont nous parlerons au chapitre suivant, et qui veut que l'Atharvavéda-Prātiśākhja, en opposition aux autres prātiśākhjas, prescrit le renforcement d'une occlusive qui se trouve à la pause.

Or, la valeur phonétique que nous avons cru devoir attribuer au terme *abhinidhāna*, quand une occlusive tombe sur une occlusive, est confirmée, à ce qu'il nous semble, par l'altération que subissent les occlusives qui se trouvent à la pause. M. Whitney rappelle la prononciation des occlusives finales chinoises, qui se prononcent sans explosion, et nous avons supposé (*Const. Versch.*, 7) une prononciation semblable pour deux caractères zends, hypothèse approuvée par M. Pischel (Bezzenberger, *Beitr.*, VI, 272). Avec les caractères employés plus haut, nous aurions à représenter cette prononciation par [< (pour *p*, *t*, *k* se trouvant à la pause. Nous nous permettons de rappeler la prononciation, incomplète pour ainsi dire, des occlusives finales dans la langue allemande comparée avec la prononciation des occlusives romanes (cf. Baudouin de Courtenay, *Otryvki*, etc., p. 26). Dans la langue allemande, l'explosion est très faible, ce qui est surtout frappant chez les moyennes; comparez, par exemple, *Tag*, *Rad*, *Lob* avec *digue*, *malade*, *courbe;* la langue a, pour ainsi dire, la tendance à faire disparaître l'explosion, de là l'impossibilité de garder le *Blählaut*, qui exige une occlusion un peu prolongée, et, par conséquent, la difficulté de distinguer nettement les ténues et les moyennes. En effet, les discussions qu'eurent entre eux les grammairiens hindous sur la nature des occlusives finales (voir M. Whitney, A. 1, 8) rappellent les discussions des grammairiens allemands sur le même sujet. Les termes *saṇdharaṇam* (compression), *vidharaṇam* (arrêt) et *āsthāpitam* (arrêté, A. 1, 48) entrent parfaitement dans notre manière de voir.

Après avoir fixé la valeur phonétique du terme en question, nous devons examiner les autres passages qui traitent le même phénomène.

R. VI, 6. *Śākalena śakāre caivamudaje kakārah kśāterdhāto rapśatervā pakārah* «d'après la méthode sākaljenne, l'abhinidhāna affecte les lettres *k* et *p* devant *ś* dans les racines *kśā* (Müller, *Rg. pr.*, p. 13) et *rapś*».

L'abhinidhāna des ténues dans ces deux racines dépendant de la valeur phonétique de la sifflante palatale, que nous nous sommes proposé d'étudier dans une notice spéciale sur les sons palataux, nous notons seulement qu'un autre sūtra (R. VI, 9) nous recommande expressément d'éviter l'abhinidhāna quand une consonne est suivie du *ś*.

R. VI, 7. *Asājukta< śākala< tauna padje svitjuttare vā tvanekākṣarāntjāh* «la méthode śakaljenne est non combinée, elle ne s'applique pas devant *su*, second terme d'un composé, elle est facultative, si les consonnes qui précèdent le *su* terminent un mot polysyllabique».

Nous n'avons pas réussi à découvrir une raison suffisante de cette distinction; du terme *asājuktam* nous parlerons tout à l'heure.

R. VI, 8. *Sarvatraike karaṇasthānabhede vā śākalam, prathame sparśavarge* « quelques maîtres veulent que la méthode śākaljenne ait lieu partout facultativement, quand il y a différence de lieu et d'organe, et obligatoirement chez les gutturales ».

D'après ces maîtres, le retranchement de l'explosion n'est obligatoire que dans le cas où une consonne est suivie d'une autre entièrement semblable. Exemples : *cittam, tad devaḥ.* Cette prononciation de deux lettres comme une seule est tout à fait naturelle et se trouve dans d'autres langues. Comparez allemand *hatte*, italien *atto* (Sievers, *Phon.*, 175; Baudouin de Courtenay, *Otryvki*, etc., p. 10). De plus, le sūtra suivant entre parfaitement dans notre manière de voir :

V. IV, 141. *Dvivarṇam ekavarṇavad dhāraṇāt svaramadhje samānapade* « on prononce, dans le même mot, deux consonnes identiques, qui font suite et qui se trouvent entre deux voyelles, comme une seule consonne prolongée ».

Le commentaire ajoute : *etac cā 'bhidhānam ucjate* (cela se nomme *abhidhāna*), ce qu'il est possible, peut-être, de corriger en : *e° c° 'bhinidhānam u°*. Quant à l'abhinidhāna obligatoire chez les gutturales, on peut se figurer que, ces consonnes étant prononcées fort en arrière dans la bouche, l'implosion seule se distinguait assez de celle des autres consonnes en attribuant à la voyelle précédente un timbre sombre. Le commentaire donne comme exemples les groupes *ks*, *gr* et *ṅv*, c'est-à-dire des groupes dans lesquels la première consonne n'est affectée de l'abhinidhāna que d'après la méthode śākaljenne; mais on doit avouer que cette interprétation n'est pas tout à fait satisfaisante, parce qu'on ne voit pas bien pourquoi cette règle ne devrait pas s'appliquer aussi aux groupes composés par une gutturale suivie d'une occlusive. Il serait même possible de prendre le locatif *prathame sparśavarge* dans un autre sens que dans celui voulu par le commentaire, à savoir : de traduire ces deux mots, conformément à l'emploi général du locatif, par « (il y a abhinidhāna) devant les gutturales ». Cette explication s'accorderait bien, en outre, avec une règle dont nous parlerons sous le terme *sphoṭana*.

R. VI, 12. *Vjāleḥ sarvatrābhinidhānalopaḥ parakrame svarare-phopadhe na, savarṇapārvasja saḥadhruvasja viparjajo dhruvaśiṣṭe 'pareṣām* « d'après Vjāli, il faut supprimer partout l'abhinidhāna, excepté quand il y a redoublement de la consonne suivante, ou que la lettre précédente est une voyelle ou un *r*. Le contraire a

lieu d'après la théorie du dhruva des autres (pour un groupe) qui a une lettre antécédente semblable (à la suivante), et qui doit être accompagnée du dhruva».

Par ce qui précède, nous sommes à même d'interpréter ce sūtra assez obscur; seulement, hâtons-nous de le dire, nous touchons ici à la théorie du redoublement de consonnes, dont nous traiterons plus amplement dans le chapitre suivant. D'abord on se demande quelle est la consonne qui est affectée de l'abhinidhāna dans les trois cas exempts, selon Vjāli, de la suppression de cette altération? Commençons par la deuxième restriction. Le commentaire porte l'exemple déjà employé *arvāg devah;* ici le *g* doit être redoublé, et il va sans dire, d'après ce que nous venons d'exposer, que le premier *g* subit la suppression de son explosion, en d'autres termes, est affecté de l'abhinidhāna. Le cas est le même quand le groupe est précédé d'un *r*. L'occlusive qui suit cette lettre doit être redoublée, par exemple *vark bhārabṛt* devient *vargg bhārabṛt*, et puis le premier *g* se trouvant devant une lettre homogène perd son explosion. Reste la première restriction : une lettre est affectée de l'abhinidhāna quand la lettre suivante est redoublée. L'exemple allégué par la glose est le mot *ulbam;* dans le cas du redoublement du *b*, le *l* doit être affecté de l'abhinidhāna. Nous parlerons tout à l'heure de la valeur phonétique de cette altération, qui affecte une non-occlusive. Tirons les conclusions de ces trois restrictions. Premièrement, une occlusive suivie d'une lettre semblable à elle-même est toujours affectée de l'abhinidhāna; secondement, les consonnes qui précèdent un redoublement, à l'exception du *r*, subissent la même altération. Nous verrons dans le chapitre suivant quelles sont ces consonnes. La première conclusion est confirmée, au moins en partie, par la fin du sūtra en question. Quelques maîtres veulent qu'il n'y ait pas abhinidhāna pour une occlusive, même précédée d'une homogène, dans le cas où elle est accompagnée du dhruva. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce terme, et notre supposition qu'il s'appliquait d'abord aux moyennes seules, est confirmée par l'exemple du commentaire *jad devāh.* Il permet de conclure que, d'après certains maîtres, une ténue suivie d'une ténue homogène doit nécessairement être affectée de l'abhinidhāna, par exemple dans *jat tat*, mais qu'on peut toujours distinguer deux *d* dans les mots *jad devāh.* Cette observation, qui exige une grande finesse d'oreille, repose sur le fait qu'on peut, tout en n'écartant pas la langue du palais, faire entendre deux *d* en coupant le *Blählaut* (Sievers, *Phon.*, 175).

Avant de nous occuper de l'abhinidhāna qui affecte les consonnes autres que les occlusives, nous avons à parler de l'accep-

tion des deux termes *sājoga* et *sphoṭana*. Nous avons trouvé dans le sūtra R. VI, 7, l'opinion que la méthode śākaljenne, c'est-à-dire l'emploi de l'abhinidhāna est *asājuktam* « non combiné ». Il suit de là qu'un groupe de consonnes non affecté de cet affaiblissement est *sājuktam* « combiné ». C'est, en vérité, le sens du sūtra :

A. I, 49. *Ato 'njat sājuktam* « une autre (combinaison qui n'est pas abhinidhāna) est combinée ».

Les sūtras suivants nous donnent la définition du terme *sājoga :*

R. I, 7. *Sājogastu vjañǵanasannipātah* « la combinaison des consonnes se nomme *sājoga* ».

Le commentaire ajoute que *sannipātah* a pour équivalent *melakah* « réunion ».

R. XVIII, 19. *Sājoga< vidjād vjañǵanasaṅgamam* « que l'on sache que sājoga est une réunion de consonnes ».

A. I, 98. *Vjañǵaṁānjavjavetāni svaraih sājogah* « des consonnes non séparées par des voyelles sont nommées *sājoga* ».

V. I, 48. *Anantara< sājogah* « *sājoga* est la suite immédiate (des consonnes) ».

c. Tad jathā pakkva kiti kiti viti, aśśvah śiti śiti viti « par exemple, dans *pakkva* les deux *k* et le *v*, dans *aśśvah* les deux *ś* et le *v* (constituent le *sājoga* ».

T. XXIV, 3, *c. Sājogah=sandhanam* « combinaison ».

T. XXI, 5, *c. Asājuktam=asāḥitam* « non composé ».

On voit, par les passages cités, que le terme *sājoga* est le terme général pour désigner un groupe de consonnes, mais qu'il s'emploie aussi dans un sens plus restreint, à savoir : groupe non affecté de l'abhinidhāna.

Quant au terme *sphoṭana*, nous trouvons les renseignements suivants :

V. IV, 162. *Sphoṭana< ca kakāravarge vā sparśāt* « on peut (regarder comme faute de prononciation) le sphoṭana d'une occlusive suivie d'une gutturale ».

c. Sphoṭana< nāma piṇḍībhūtasja sājogasja pṛthaguccāraṇam « la prononciation distincte d'un groupe qui donne prise à la confusion se nomme *sphoṭana* ».

Le synonyme *vjañǵaka* (A. I, 103, *c*)=manifestant, et l'emploi d'un autre terme dérivé de la même racine, à savoir : *sphurita*, pour rendre la prononciation distincte *ūruvoh* au lieu d'*ūrvoh*, *agrija* au lieu d'*agrja* (T. II, 25, *c*), nous engagent à prendre le

terme en question dans le sens de «prononciation d'une occlusive, avec explosion». Les grammairiens hindous ont même essayé de fixer la durée de cette petite pause qui se glisse entre l'explosion de la consonne précédente et l'implosion de la suivante, et l'A. (1, 103) veut qu'elle soit égale à un quart ou un huitième *a.* M. Whitney nous fait remarquer que cette prononciation distincte se produit d'autant plus facilement, lorsque la consonne précédente a son lieu plus en avant dans la bouche que la suivante, et comme l'arrangement de l'alphabet hindou répond à une progression en avant à partir du voile du palais, on comprend le sūtra :

A. II, 38. *Vargaviparjaje sphoṭanaḥ pūrveṇa ced virāmaḥ* «*sphoṭana* a lieu quand l'ordre des séries de consonnes est renversé, dans le cas où la première consonne se trouve à la pause».

Mais le commentaire nous donne seulement des exemples de groupes dans lesquels la deuxième consonne est gutturale, et cette interprétation répond, en effet, mieux à la règle V. IV, 162, et peut-être au sūtra R. VI, 8, cité plus haut. Pour se faire une idée nette du phénomène, prononcez les deux mots *avatkam* et *akta;* il n'est pas facile, dans le groupe *tk*, de retrancher tout à fait l'explosion du *t*, encore moins celle d'une labiale, par exemple dans *triṣṭub gājatrī.*

Peut-être nous pardonnera-t-on d'intercaler ici un sūtra qui, à la rigueur, n'entre pas dans le sujet de notre travail, mais qui confirme notre théorie sur la nature du *c* (Jagić, *Archiv für slav. Phil.*, V, 377 ss.).

A. II, 39. *Na*[*sphoṭanaḥ*] *ṭavargasja cavarge kālaviprakarṣas tvatra bhavati, tam āhuḥ karṣaṇa iti* «il n'y a pas *sphoṭana* quand une cérébrale est suivie d'une palatale; mais, dans ce cas, on allonge (la cérébrale); on nomme cela allongement».

Quand il n'y a pas *sphoṭana*, il y a nécessairement abhinidhāna; or nous avons vu que l'abhinidhāna est obligatoire dans le cas où une occlusive est suivie d'une autre semblable à elle; il suit de là que la première partie du *c*, à savoir l'occlusion, n'est rien autre chose que l'occlusive cérébrale pour laquelle nous avons proposé le nom de *danka* (cf. aussi Baudouin de Courtenay, *O drev. poljsk jaz.*, p. 29). En outre, cette hypothèse s'accorde avec la règle qui veut que souvent une palatale à la fin d'un mot se change en une cérébrale (Whitney, *Gramm.*, § 142). Nous ne pouvons entrer ici dans les détails; rappelons seulement qu'une occlusive suivie d'une sifflante doit être affectée de l'abhinidhāna, autrement dit, qu'on n'entend point l'explosion du premier élément des palatales.

Après avoir fixé la valeur phonétique de l'abhinidhāna qui affecte les occlusives, il nous reste à parler d'un affaiblissement semblable que subissent les intermédiaires, à l'exception du *r*. Ces consonnes sont affectées de l'abhinidhāna quand elles se trouvent devant des occlusives ou à la pause (voir le sūtra cité au début de ce chapitre).

Les sūtras suivants nous donnent encore d'autres renseignements :

R. VI, 6. *Antahsthāh sve sve ca pare 'piraktā lakāra ūṣmasvapi śākalena* «(l'abhinidhāna affecte) les intermédiaires même nasalisées, chacune devant sa semblable, et la lettre *l* devant les ūṣmans d'après la méthode śākaljenne».

Quant au *l*, nous trouvons une règle identique dans :

A. I, 46. *Lakārasjoṣmasu* «(il y a abhinidhāna) de la lettre *l* devant les ūṣmans».

Pour produire un *l*, il y a une clôture dans la bouche, mais cette clôture n'est pas complète; l'air sort par les deux côtés entre la langue et les molaires (Sweet, *Phon.*, 33; Sievers, *Phon.*, 90; Havet, *Mém.*, II, 79). Néanmoins, le caractère de cette lettre est changé selon qu'on écarte la langue du palais avant que les organes prennent les positions exigées par la lettre suivante, ou que l'on passe immédiatement à la consonne suivante sans faire entendre la faible explosion de la liquide. La première prononciation, connue sous le nom de *svarabhakti*, est enseignée en effet par le sūtra V. IV, 16, et le *Prātiśākhyasūtra* 15. Nous avons déjà parlé de l'exemple *ulbbam*, dans lequel la liquide doit être affectée de l'abhinidhāna en vertu du sūtra R. VI, 12; pour *l* suivi d'un ūṣman, la glose du sūtra R. VI, 6, cite les deux mots *galhavah* et *śatavalśah*. Nous trouvons de nouveau le dernier exemple dans le commentaire du sūtra :

R. VI, 13. *Vichedāt sparśoṣmaparācca ghoṣiṇah* «(il y a svarabhakti) après une division sonore, suivie d'une occlusive ou d'un ūṣman».

Si l'on suit le commentaire, qui explique *vicheda* par *abhinidhāna*, en donnant comme exercices de prononciation *arvāg devāh* et *śatavalśah*, on doit admettre que *svarabhakti* est synonyme de *dhruva*, terme qui, d'après nous, signifiait primitivement le *Bläh-laut* prolongé de deux moyennes, dont la première est affectée de l'abhinidhāna. Mais cette explication est peu probable, au moins pour des cas comme *śatavalśah*, vu que *svarabhakti* aurait alors deux acceptions presque opposées, à savoir : fraction de voyelle qui suit la prononciation complète de la liquide, et affaiblissement de son du *l* à cause du retranchement de son explo-

sion. Une autre difficulté est signalée par M. Regnier dans le commentaire du sūtra suivant, qui dit que quelques maîtres nient la svarabhakti après une division, et par conséquent aussi le dhruva. «La règle relative au dhruva avait une forme absolue, qui ne laissait pas prévoir l'opinion contraire qui est exprimée ici.» Tout cela nous engage à identifier *vicheda* et *sphoṭana*, c'est-à-dire à expliquer le sūtra en question de la manière suivante : on produit un rudiment de voyelle quand on fait entendre l'explosion d'une sonore, qui est suivie d'une occlusive ou d'un ūṣman. Cette explication s'accorde, à ce qu'il nous paraît, aussi bien avec l'acception de la racine *chid* «diviser, séparer», qu'avec l'emploi général du terme *svarabhakti*.

Quand la lettre *l* est suivie d'un autre *l*, on perçoit très facilement le retranchement de l'explosion du premier, par exemple dans *aṅgāl lomnah*, si l'on prononce les deux *l* sans faire de pause.

Le *l* final est si rare, que nous croyons le pouvoir passer sous silence.

Quant aux intermédiaires *j* et *v*, qui ne se produisent pas par une fermeture complète des organes, nous ne pouvons nous servir pour eux de la définition du terme *abhinidhāna* que nous avons appliquée aux occlusives, et il nous semble qu'on doit expliquer d'une manière différente l'affaiblissement qui affecte ces consonnes, selon qu'elles se trouvent à la pause ou qu'elles sont suivies soit d'une occlusive (le *j* ne se trouve pas dans cette position) soit d'une lettre semblable à elles-mêmes. Les commentateurs des sūtras R. VI, 5, et V. IV, 99, portent l'exemple *dadhikrāvṇah*. Or si le *v* se trouve devant une voyelle (nous parlons, bien entendu, d'un *v* bilabial) on peut s'apercevoir que les lèvres, qui étaient rapprochées, produisent, en s'écartant, un son transitoire qui disparaît en revanche si les organes de la parole se ferment pendant que les lèvres sont encore rapprochées; le *v* est, pour ainsi dire, coupé court. De même, quand un *j* se trouve placé devant *j* ou quand un *v* se trouve placé devant *v*, on ne fait pas entendre deux *j* (*v*) distincts; d'après les Hindous, le premier est affecté de l'abhinidhāna.

Pour fixer la valeur phonétique de l'affaiblissement qui affecte *j* et *v* à la fin d'un mot, nous citons les sūtras suivants :

A. II, 24. *Leśavṛttiradhisparśa< śākaṭajanasya* «la prononciation affaiblie (des *j* et *v* finals) se nomme *adhisparśa*, d'après Śākaṭājana».

A. I, 9. *Adhisparśa< ca* [*padjah*] «de même *adhisparśa* est une lettre finale».

Le terme *leśa* est expliqué dans les commentaires du R. XIV, 5, par *prajatnaśaithilya* «relâchement, mollesse d'effort» et du sūtra :

T. x, 23. *Leśo vātsaprasjaitajoh* [*javajoh*] «d'après Vātsaprasja, *leśa* est un mode de prononciation de *j* et de *v* (finals)».

c. Leśonāma luptavad uccāraṇam «le terme *leśa* signifie une prononciation presque imperceptible».

En effet, quelques maîtres veulent que *j* et *v* à la fin d'un mot et suivis d'une voyelle soient supprimés (A. II, 21-23; V. IV, 124-5; T. x, 19-22; R. II, 9-11).

Pratigñāsūtra 17. *Athā 'ntjasjā 'ntahsthānā< padādimadhjāntasthasja trividha< gurumadhjamalaghuvṛttibhir uccāraṇam* «la dernière des intermédiaires (*v*) affecte une triple prononciation, à savoir : forte au commencement, moyenne au milieu, faible à la fin d'un mot».

La distinction d'une prononciation forte et moyenne (ou moyenne et faible) ne semble être qu'une subtilité des grammairiens, au moins trouve-t-on dans les manuscrits seulement les deux notations *vv* au commencement et *v* à la fin et au milieu, ce qui rappelle l'emploi semblable des deux caractères zends pour chacune des deux lettres en question. Eh bien, la physiologie moderne nous a appris qu'on doit distinguer nettement les spirantes sonores, la palatale et la labiale, qu'on figure ordinairement par *γ* et *v*, des semi-voyelles qui prennent naissance des voyelles *i* et *u* et qu'on peut figurer par conséquent par *j* et *y*. On comprend que nous ne pouvons pas entrer dans tous les détails de cette question si délicate, qui est traitée par MM. Kräuter (*Zur Lautverschiebung*, 110), Ballu (*Mém. de la Soc. de linguist.*, II, 218), Sievers (*Phon.*, 125), et nous nous permettons seulement d'avancer l'hypothèse que les Hindous avaient l'habitude de prononcer les *j* et *v* finals comme les Allemands prononcent les finales dans *Mai* et *grau*, au lieu de les prononcer comme les Français prononcent les finales des mots tels que *volaille* et *grave*.

Pour terminer ce chapitre, nous avons encore à dire quelques mots des intercalations et des retranchements des occlusives.

A. II, 20. *Sparśād uttamād anuttamasja anuttame* «après une nasale il y a retranchement d'une occlusive non nasale, suivie d'une occlusive non nasale».

Exemples : *indhe* au lieu d'*inddhe*, *chintam* au lieu de *chinttam*, *aṅtam* au lieu d'*aṅktam*, *juṅdhi* au lieu de *juṅgdhi*.

Pour passer d'une nasale à une occlusive non nasale, on n'a qu'à fermer les fosses nasales, la bouche étant déjà fermée (Havet, *Mém.*, II, 77); en d'autres termes, il n'y a pas d'implosion buccale. Mais, dans le cas où l'occlusive en question est suivie d'une autre occlusive, son explosion ne s'entend non plus, parce qu'un

abhinidhāna doit avoir lieu, et la chute complète est désormais inévitable. Seulement, quand les *lieux* de la nasale et de l'occlusive qui finit le groupe ne sont pas identiques, il faut un certain temps afin que les organes puissent changer de position; puis, si la luette, pendant ce passage, reste baissée, ce qui, d'après nos observations, est la règle, on entend comme deux nasales. C'est pour cela que le sūtra V. VI, 30, nous apprend qu'il y a deux nasales dans les mots : *aṅtām*, *pṛṅta*, *paṅtiḥ*, *pāṇṭrān*, *samaṅdhi*, *pariwṛṅdhi*, dans lesquels une nasale gutturale est suivie d'une muette dentale. On peut comparer cette « compensation » avec l'occlusion allongée produite par la suppression d'un *s* placé entre deux muettes, par exemple *utthita* au lieu d'*utsthita* (V. IV, 29). Nous trouvons cette suppression d'une occlusive en outre dans le mot *iṅja* au lieu d'*iṅgja* (T. I, 48, *c*), et peut-être est-ce le sens du sūtra A. IV, 93 *b*, que de rétablir la forme *iṅgja* dans le pada.

R. IV, 6. *Nakāre 'ghoṣoṣmapare 'ntaireke kakāra< ṭakāranakārajostu āḷuḥ sakārodajajos takāra< ñakāre śakārapare cakāram* « quand le *ṅ* est suivi d'un ūṣman sourd, quelques maîtres veulent qu'on insère un *k* entre deux, et de même un *t* après *ṭ* ou *ṇ*, suivis de *s*, et un *c* après *ñ* devant *ś* ».

A. II, 8, 9. *Takārāt sakāre takāreṇa, ṇaṇanebhjaḥ kaṭataiḥ śaṣaeṣu* « après *ṭ* suivi d'un *s* on intercale *t*, et de même après *ṅ*, *ṇ*, *n*, suivis des trois ūṣmans sourds, *k*, respectivement *ṭ*, *t* ».

T. V, 32, 33. *Napūrvaḥ kakārah saṣakāraparah, ṭanakārapūrvaśca takārah* « après *ṅ* suivi de *s* ou *ṣ*, on intercale *k*; quand les mêmes ūṣmans suivent *ṭ* ou *ṇ*, on intercale *t* ».

V. IV, 14, 15. *Nanau katābhjā< sakāre; na dālbhjasja* « on sépare *ṅ* et *n* d'un *s* suivant par *k*, respectivement *t*; mais non d'après Dālbhja ».

Il nous semble qu'il n'est pas nécessaire de passer en revue tous les cas pour lesquels les sūtras cités veulent l'insertion d'une ténue, vu que l'explication de cette insertion après un *ṅ* guttural ou *n* dental, suivi d'un *s* (ce sont les deux cas les plus fréquents), vaut pour les autres. Si l'on sépare nettement la nasale et la sifflante dans *pratjaṅ sa* ou *tān sam*, c'est-à-dire si l'on ferme les fosses nasales au moment où l'on écarte la langue du palais, aucune intercalation n'a lieu. Mais il se peut qu'on maintienne tant soit peu l'occlusion buccale, tandis que la luette est déjà levée, et ce sont justement là les conditions pour la production d'une ténue; seulement, comme nous venons de le voir, il n'y a pas d'implosion.

Quant à l'explosion, elle ne disparaît pas aussi complètement que

dans le cas où l'occlusive en question est suivie d'une autre occlusive; néanmoins elle est, au moins d'après la méthode śākaljenne, sensiblement affaiblie, surtout quand la nasale et la sifflante ont le même *lieu*, par exemple dans *tānt sam*. Comparez avec cette intercalation la prononciation des mots allemands tels que *Gans* et *ganz*. Avec *pratjaṅ sa* on peut comparer le mot allemand *Angst*, dans lequel il n'est pas facile de faire disparaître la muette gutturale. Il découle de ce qui précède que ces intercalations auront très facilement lieu dans des cas où elles ne sont pas autorisées par l'étymologie, et, de l'autre côté, que des muettes se trouvant dans les positions signalées peuvent être regardées comme des intercalations euphoniques; comme le fait par exemple le commentateur du sūtra T. XIV, 23.

Le *t* intercalé entre *ṭ* et *ṣ* n'est évidemment rien autre chose que le ṣon transitoire produit par le passage de la langue du *lieu* cérébral au *lieu* dental. Il semble que le sūtra T. V, 33 admet aussi une dentale entre *ṭ* et *ṣ*, mais M. Whitney nous fait remarquer que dans le texte un *ṭ* ne tombe jamais sur un *ṣ*, et qu'une telle intercalation serait contraire aux règles du sandhi et de la physiologie.

CHAPITRE III.

LE VARṆAKRAMA.

T. XIV, 9-11. *Aghoṣād ūṣmaṇaḥ parah prathamo 'bhinidhāna sparśaparāt tasja sasthānaḥ, aghoṣe plākṣeḥ, uttamaparāt tu plākṣājaṇasja* «après un ūṣman sourd, suivi d'une occlusive, on intercale une ténue affectée de l'abhinidhāna, du même ordre que l'occlusive; d'après Plākṣi seulement, quand l'occlusive est sourde; par contre, d'après Plākṣājaṇa seulement, quand elle est une dernière».

R. VI, 2. *Ūṣmaṇo vā* [*sparśo dvirucjate*] «après une sifflante, [une occlusive se redouble] facultativement».

V. IV, 99. *Ūṣmāntahsthābhjaśca sparśaḥ* «une occlusive précédée d'un ūṣman (sourd) ou d'une intermédiaire (se redouble)».

Les passages que nous venons de citer nous apprennent qu'il y a redoublement d'une occlusive précédée d'un ūṣman. Nous commençons par les ūṣmans sourds, vu que le passage cité en tête ajoute cette restriction qui est aussi sous-entendue dans le sūtra du V. D'après les règles de la phonologie hindoue, il ne peut y avoir après ces lettres, en fait d'occlusives, que les sourdes, c'est-à-dire les ténues et les aspirées sourdes, et les dernières, c'est-à-dire les nasales. Or, par exemple, dans le mot *asti* on doit

prononcer deux *t* : *astti;* seulement, d'après la théorie de l'abhinidhāna, une lettre suivie d'une homogène étant nécessairement affectée de cet affaiblissement, on ne prononce pas l'explosion de la ténue intercalée, en d'autres termes, on insiste seulement sur l'implosion et l'occlusion. En effet, le sūtra T. XIV, 9, a soin d'ajouter la restriction signalée. Pour se faire une idée nette du phénomène en question, on peut se servir des mots allemands *hast du* et *hastig :* quand on sépare les deux premiers mots, on prononce le *t* qui suit le *s* avec sphoṭana; mais cette prononciation est un peu lourde, et, en parlant couramment, on supprime le sphoṭana et lie les deux dentales par l'abhinidhāna de la première. Quand on parle très vite, on supprime même, pour ainsi dire, le premier *t* en ne faisant entendre que l'explosion de la dentale qui commence la syllabe suivante, on prononce un *t* comme dans *hastig* (Sievers, *Phon.*, 176; cf. Beaunis, *Physiol. hum.*, Paris, 1876, p. 616; Guyard, *Journ. as.*, 1876, I, 425). Les mêmes observations s'appliquent naturellement à l'aspirée sourde, pour laquelle l'implosion est la même que pour la ténue. L'affaire est un peu plus compliquée quand l'occlusive qui suit la sifflante est nasale; néanmoins on la peut, à ce qu'il nous semble, débrouiller de la manière suivante. Prenons l'exemple *aśman.* Le sūtra V. IV, 99, prescrit simplement le redoublement de la nasale : *aśmman*, ce qui veut dire qu'on coupe brusquement la sifflante, de sorte que la clôture des lèvres frappe l'oreille (Havet, *Mém.*, II, 77). Mais il se peut que, en s'efforçant d'articuler très distinctement «le premier *m*», on ferme les lèvres sans baisser simultanément la luette, d'où résulte une ténue. Pour en avoir la conception nette, nous nous servirons de nos symboles : la sifflante est figurée par <=> ; or, si l'on prononce le *m* avec implosion distincte, nous avons à représenter le groupe *śm* par <=> ⌐ ⌜ ⌞ ⌟ ; si la fermeture des lèvres devance le déplacement de la luette, nous obtiendrons <=> ⌐ ⌜ ⌞ ⌟ . La deuxième partie de cette figure est, comme on voit, identique au symbole tracé en vertu de notre définition du jama au chapitre I^er^, et cela nous permet d'interpréter le sūtra V. IV, 161, dont voici le commentaire :

Ūṣmabhjaḥ pareṣu pañcameṣu ūṣmāntaḥsthābhjaśca sparśa iti anena sūtreṇa pañcamānā< sparśānā< dviruktau kṛtājā< prathamānā< sparśānā< jamāpattiḥ sambhavati, sa doṣaḥ, ta< pariǵihīrṣet «quand, en vertu du sūtra qui dit qu'une occlusive précédée d'un ūṣman ou d'une intermédiaire se redouble, ils ont redoublé la nasale précédée d'un ūṣman (sourd), ils prononcent un jama qui a la nature d'une ténue, c'est une faute, il faut l'éviter».

Nous avons dit qu'il serait possible d'interpréter le sūtra en question d'une autre manière, mais l'emploi du terme *jama* et la coïncidence avec le sūtra cité en tête de ce chapitre parlent en faveur de l'explication proposée tout à l'heure.

Après avoir examiné les altérations des occlusives qui se trouvent après un ūṣman sourd, nous avons à parler des occlusives qui suivent l'ūṣman sonore, le *ḥ*. Uvaṭa, le commentateur du R., veut que le redoublement, après cette lettre, soit facultatif, et il ajoute plusieurs exemples dans lesquels le *ḥ* est suivi d'une nasale, seul genre d'occlusive qui se trouve dans cette position. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ces groupes, qui donnent naissance au son nommé *nāsikja;* notre explication se basait sur la doctrine, enseignée par le T., que c'est le *ḥ* qui se redouble et que le deuxième *ḥ* prend un caractère nasal. Toutefois, nous avouons qu'il serait possible d'admettre un redoublement de la nasale dans ce sens que l'implosion en serait renforcée, comme cela a lieu après les ūṣmans sourds. La valeur phonétique du *ḥ* étant malheureusement peu fixée, nous n'osons pas trancher la question.

Un sūtra cité nous a déjà appris que le redoublement a aussi lieu après les intermédiaires, à savoir : *v*, *r*, *l* (le *j* ne se trouvant pas devant des consonnes). Les sūtras suivants nous donnent le même renseignement :

R. VI, 2. *Para< rephāt sparśa eva lakārāt* « la consonne qui suit un *r*, et l'occlusive qui suit un *l* se redoublent ».

A. III, 31. *Rephaḥakārau para< tābhjam* « ni *r*, ni *ḥ* (ne se redoublent), mais les consonnes qui suivent ces lettres ».

V. IV, 98. *Para< tu rephaḥakārābhjām* « les consonnes qui suivent *r* ou *ḥ* (se redoublent) ».

T. XIV, 2-4. *Lavakārapūrva sparśaśca pauṣkarasādeḥ, sparśa evaikeṣām ācārjāṇām, rephāt para< ca* « une occlusive précédée du *l* ou du *v* (se redouble) d'après Pauṣkarasādi, l'occlusive seule d'après quelques maîtres, de même une consonne précédée du *r* ».

Exemples : *arkkam*, *ulbbam*, *dadhikrāvṇṇaḥ*. Parmi ces redoublements, c'est surtout celui après *r* qui est noté dans les manuscrits, et cela tient peut-être à la nature de cette consonne. Malheureusement, les prātiśākhjas sont peu exacts à cet égard, de même que pour le *l* (Whitney, *Gramm.*, 52, 53), et nous devons nous contenter d'avancer la même hypothèse, quant à la nature de la consonne redoublée, que nous avons émise en parlant des ūṣmans. En effet, quand on lie aussi étroitement que possible le *r* (*l*, *v*) avec l'occlusive suivante, prononciation qui, comme nous avons vu, amène l'abhinidhāna de *l* et *v*, on entend

très facilement l'implosion de l'occlusive suivante; si, au contraire, on n'insiste que sur l'explosion de l'occlusive, on coupe le groupe en deux, ce qui donne naissance à un son transitoire nommé *svarabhakti*.

Notre explication s'applique naturellement aussi bien aux moyennes et aux moyennes aspirées qu'aux autres occlusives, et il va sans dire que l'implosion chez les quatrièmes est notée par la prosthèse des moyennes : *arddha*, *pragalbbha*. Les sūtras suivants nous donnent ces renseignements à leur sujet :

R. VI, 1. *Soṣmā tu pūrvjeṇa saḥocjate sakṛt svena* « une aspirée se dit une seule fois accompagnée de l'antécédente de son ordre ».

R. XII, 3. *Na soṣmaṇoṣmavān* [*sājugjate*] « une aspirée ne [se combine] pas avec une aspirée ».

V. IV, 106. *Prathamair dvitījās tṛtījaiś caturthāh* « les secondes et les quatrièmes se redoublent par les premières respectivement les troisièmes ».

A. I, 94. *Soṣmaṇi pūrvasjānūṣmā* « chez une aspirée, la lettre précédente est non aspirée ».

T. XIV, 5-7. *Dvitījacaturthajostu vjañgjanottarajoh pūrvah*, *rephapūrvajośca nitjam*, *lakārapūrve ca* « quand les aspirées sont suivies de consonnes, on met les antécédentes devant elles, de même toujours quand elles sont précédées de *r* ou de *l* ».

Pour expliquer le sūtra T. XIV, 5, qui prescrit le redoublement d'une aspirée dans un cas qui n'a pas été expliqué jusqu'ici, nous passons à la seconde règle d'après laquelle l'altération en question a lieu.

R. VI, 1. *Svārānusvāropaḥito dvirucjate sājogādih sa kramo 'vikrame san* « la première consonne d'un groupe précédée d'une voyelle ou d'un anusvāra se dit deux fois, c'est là le krama, lequel a lieu quand il n'y a pas un obstacle au krama ».

Le scoliaste explique *vikrama* par *visargjanīja*, et donne comme exemple *jah prāṇatah*, dans lequel le *p*, quoique suivi d'une consonne, ne se redouble pas, parce qu'il est précédé du *h*.

Cette restriction est en contradiction avec le sūtra :

V. IV, 103. *Visargjanījād vjañgjanaparah* « (une occlusive) précédée d'un visarga et suivie d'une consonne (se redouble) ».

Exemple : *viṣṇoh kkramah*. Cette différence tient sans doute à la nature du visarga, qui, de même que l'anusvāra, n'est ni consonne, ni voyelle, mais tient une place intermédiaire.

A. III, 28. *Sājogādi svarāt* « la première consonne d'un groupe précédée d'une voyelle (se redouble) ».

V. IV, 97. *Svarāt sājogādir dvirucjate sarvatra* «la première consonne d'un groupe précédée d'une voyelle se dit toujours deux fois».

T. XIV, 1. *Svarapūrva< vjañgana< dvivarṇa< vjañganaparam* «une consonne précédée d'une voyelle et suivie d'une consonne se dit deux fois».

Exemples : *aggnih*, *āttvā*, *sājakksravanti* (nous n'examinons à présent que les occlusives), *vikkhjāja*, *megghja*, *pratjañ devānām*. D'après la théorie de l'abhinidhāna, les deux consonnes produites par le redoublement sont prononcées comme une seule ayant l'implosion renforcée, et on comprend la restriction «précédée d'une voyelle», parce que l'implosion ne peut se faire entendre, à moins qu'elle ne soit précédée d'une continue, à savoir voyelle, sifflante ou intermédiaire. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette restriction en examinant le sūtra V. IV, 160 (chap. I), qui proscrit la production d'un jama pour un groupe n'ayant rien devant lui; le jama supposant le redoublement, on comprend aisément que cette explosion nasale ne peut avoir lieu que dans l'intérieur d'un mot. Mais une autre difficulté s'élève contre notre hypothèse, et elle est d'autant plus grave qu'elle porte en même temps sur les trois phénomènes *sphoṭana*, *abhinidhāna* et *varṇakrama* (cf. Weber, *Ind. Stud.*, IV, 247; Whitney, *Journ. américc.*, VII, 384). La voici : si le sphoṭana est le contraire de l'abhinidhāna, si le varṇakrama, étant, pour ainsi dire, l'application des deux premiers phénomènes à la même lettre, est par cela opposé à tous les deux, comment se fait-il que les prātiśākhjas, et surtout le chapitre VI du R., traitent des altérations en question sans tenir compte de leur incompatibilité?

On pourrait se tirer d'embarras en disant avec Vjāḷi et quelques autres maîtres : L'abhinidhāna n'a lieu qu'entre deux consonnes identiques; or, quand j'ai redoublé le groupe *gd* dans *arvāgg devah*, la première consonne est affectée de l'abhinidhāna, la deuxième se prononce avec sphoṭana et, par conséquent, le groupe *gd* a le premier élément redoublé. Mais, d'un côté, l'auteur du R. (dans les autres prātiśākhjas la difficulté signalée n'est pas si palpable) ne semble alléguer l'autorité de Vjāḷi qu'à cause de ses opinions divergentes, et, de l'autre côté, la solution proposée ne fait qu'éluder la difficulté sans la résoudre. En effet, si la théorie de l'abhinidhāna exige la prononciation $\widehat{gd}$ ($\frown$ = abhinidhāna), la doctrine du varṇakrama nous oblige de prononcer $\widehat{ggd}$; en d'autres termes, les rapports des deux lettres *g* et *d*, et c'est de cela qu'il s'agit, ne sont plus les mêmes. Cela posé, nous nous permettons d'avancer une hypothèse qui, nous semble-t-il, répond à la fois à la manière des grammairiens hindous d'envi-

sager l'altération définitive comme ayant passé par une filière d'altérations successives bien déterminées (même quand elles n'apparaissent plus dans la langue), et à notre définition des termes en question.

Avant tout, il est clair que sphoṭana et abhinidhāna ne peuvent pas affecter la même consonne en même temps. Par exemple, les mots *arc triomphal* se prononcent ordinairement avec l'explosion (sphoṭana) du *c*, sans que l'on fasse attention à l'implosion de cette lettre; mais, au fur et à mesure que l'on cherche à lier la gutturale et la dentale, en d'autres termes que l'on affaiblit l'explosion de la première, on insiste sur l'implosion du *c*, d'où résulte qu'il y a un moment où les deux éléments sont à peu près égaux, la véritable période du varṇakrama. Mais, une fois dans cette voie, on ne s'arrêtait pas et on finissait par retrancher tout à fait l'explosion de la gutturale; voilà l'abhinidhāna. Il découle de ce qui précède que l'abhinidhāna suppose pour ainsi dire le varṇakrama, que si les deux phénomènes s'excluent dans une prononciation simultanée, ils peuvent en revanche se succéder. Aussi, s'il est permis de tirer de l'arrangement des sūtras une preuve de notre manière de voir, il est à noter que la théorie du varṇakrama commence le chapitre VI du R., tandis que l'abhinidhāna ne semble être que la dernière étape d'une filière phonétique. La prononciation par sphoṭana, qui est sans contredit la plus ancienne, est censée exclure la prononciation par varṇakrama par le commentaire du sūtra :

V. IV, 162. *Na sphoṭane sati dviruktiḥ sambhavati* « quand il n'y a pas sphoṭana, le redoublement a lieu ».

De l'autre côté, on ne peut plus s'étonner que les prātiśākhyas interdisent le varṇakrama dans les cas où l'abhinidhāna est légitime, comme on le voit par les sūtras suivants :

R. VI, 2. *Na parakramopadhā* « une consonne qui précède un redoublement postérieur ne (se redouble) pas ».

Exemples : *ulbbam dadhikrāvṇṇaḥ* dans lesquels, comme nous savons, le *l* et le *v* sont affectés de l'abhinidhāna.

A. III, 30. *Sasthāne ca* « une consonne devant une consonne du même lieu (ne se redouble pas) ».

V. IV, 108. *Savarṇe* « (il n'y a pas redoublement d'une consonne) devant l'homogène ».

T. XIV, 23. *Savarṇasavargīyaparaḥ* « une consonne suivie d'une homogène ou d'une consonne appartenant au même ordre (ne se redouble pas) ».

Quand une consonne est suivie d'une autre semblable à elle,

il y a abhinidhāna, d'après tous les maîtres, par exemple *jat tat*, et par conséquent pas de krama de la première. Quant au terme *savargīja* que nous retrouverons tout à l'heure dans un autre sūtra, il vise les ténues et les moyennes suivies de leurs aspirées, et les nasales suivies d'autres muettes.

Exemples : *astthi*, *abbhrāt*, *indra*. Dans ces trois cas, il y a abhinidhāna, d'après les auteurs des A. R. et V. L'A. étend encore l'inadmissibilité du varṇakrama au cas où les deux consonnes ont le même *lieu*.

Mais une restriction à cette défense est nécessaire pour une occlusive suivie d'une nasale, rencontre qui produit le jama, supposant de son côté, comme nous savons, le redoublement, et nous trouvons en effet les règles suivantes :

V. IV, 113. *Svavargīje cā 'nuttame* « (il n'y a pas redoublement) devant une consonne du même ordre, à moins qu'elle ne soit nasale ».

T. XIV, 24. *Nānuttama uttamaparaḥ* [*dvitva*< *nāpadjate*] « il n'y a pas redoublement d'une consonne (suivie d'une consonne appartenant au même ordre), excepté le cas où une occlusive autre qu'une dernière est suivie d'une dernière ».

Exemple : *ātman* devient *āttman*, puis le deuxième *t* se change en jama.

Nous nous permettons d'intercaler ici trois sūtras, dont deux ne sont pas approuvés par les auteurs des prātiśākhjas, mais qui, à ce qu'il nous paraît, viennent confirmer nos théories dans un autre sens.

R. VI, 3. *Sājukta*< *tu vjañǵana*< *śākalena* « d'après la méthode śākaljenne (on ne redouble aucune) consonne combinée ».

T. XIV, 27, 28. *Sparśa sparśaparaḥ*, *padāntaśca vjañǵanaparaḥ prākṛtaḥ* « une occlusive suivie d'une occlusive ne se redouble pas; ni une occlusive finale suivie d'une consonne, pourvu qu'elle soit primitive ».

En fixant l'acception du terme *sājoga*, nous avons parlé de la méthode śākaljenne, qui admet l'abhinidhāna même pour des groupes pour lesquels les autres maîtres ne permettent pas cette altération, et il nous semble que le sūtra R. VI, 3, n'est rien autre chose que la répétition négative de cette théorie. En effet, la méthode śākaljenne qui permet l'abhinidhāna de tous les groupes de consonnes devait, par une conséquence naturelle, en nier le redoublement. Il en est de même de deux derniers sūtras cités tout à l'heure. Le T. veut le redoublement d'une occlusive suivie d'une occlusive, abstraction faite des exceptions; l'auteur

du sūtra T. XIV, 27, nie ce renforcement, en d'autres termes, admet l'abhinidhāna, et se trouve naturellement blâmé par le commentateur, vu que le texte ne connaît pas la théorie de l'abhinidhāna. Mais passons. La forme du sūtra 28 rappelle le sūtra R. VI, 7, que nous avons examiné au commencement du chapitre II, et dont le sens général est : «Les occlusives finales suivies de consonnes autres que les occlusives sont affectées de l'abhinidhāna d'après la méthode śākaljenne. C'est pour cela que nous suivons le commentaire du sūtra T. XIV, 28, qui explique *padānta* par *sparśānta* et *vjañǵana* par «consonne autre qu'une occlusive» (voir l'opinion différente de M. Whitney), et que nous osons même regarder le mot *prākṛtah* comme une interpolation ultérieure. Tout d'abord on pourrait être porté à se servir de cette épithète pour combattre notre explication du terme *padānta*=finale après que le sandhi est fait, mais il nous semble, au contraire, qu'on doit soupçonner la présence légitime de l'adjectif *prākṛta* dans le sūtra du T. Voici nos raisons : quand on admet le terme en question, le sūtra se rapporte seulement à la lettre *n;* mais il y a lieu de s'étonner de la forme plus générale du sūtra, vu que les autres sūtras, qui traitent aussi des lettres seules, ne se servent pas de périphrase. Tous les prātiśākhjas nous donnent des règles spéciales sur le redoublement du *n* à la fin d'un mot (nous en exposerons les raisons s'il nous est possible de continuer ces études), de sorte que cette règle est tout à fait gratuite. Si l'on raye le terme en question, on n'a plus besoin de séparer cette règle de la règle précédente, avec laquelle elle est si étroitement liée qu'on ne peut la comprendre sans son secours. Car le sūtra 28 est alors le complément naturel du sūtra 27, comme l'abhinidhāna śākaljen de l'abhinidhāna entre deux occlusives. Enfin, comme dernier argument, il y aurait lieu de s'étonner que le texte nous donnât un sūtra approuvé par l'école, après avoir dit au sūtra 25 : «Ici suivent les opinions de quelques maîtres;» M. Whitney écarte cette difficulté en attribuant le sūtra en question à un de ces maîtres, mais si l'on garde le terme *prākṛtah*, la règle entre parfaitement dans les théories du T., tandis qu'elle doit à juste titre être attribuée à une autre autorité, du moment que l'on raye le terme dont il s'agit.

Le chapitre précédent nous a appris qu'une occlusive se trouvant à la pause est affectée de l'abhinidhāna, en d'autres termes, n'est pas redoublée, c'est ce que nous disent les sūtras suivants :

R. VI, 2. *Nāvasitam* «une consonne à la pause n'est pas (redoublée)».

V. IV, 114. [*Na*] *avasita*< *ca* « une consonne à la pause n'est pas (redoublée) ».

T. XIV, 14, 15. *Atha na*, *avasāne* « il n'y a pas (redoublement), dans la pause ».

Par contre :

A. III, 26. *Padānte vjañǵana*< *dvih* « une consonne qui se trouve à la fin d'un mot se redouble ».

Nous avons tiré de cette différence un argument en faveur de notre interprétation du sūtra A. 1, 45, et il nous semble qu'on peut en outre expliquer par la prononciation enseignée par l'A. l'adjonction des mots *pūrveṇa ced virāmah* dans le sūtra A. II, 38, qui dit qu'il y a *sphoṭana* entre deux occlusives dans le cas où la deuxième est gutturale. Si l'A. ne faisait pas la restriction : « pourvu que la première soit à la pause », il y aurait contradiction avec la théorie de l'abhinidhāna (enseignée par l'A.), qui veut que l'explosion d'une occlusive tombant sur une occlusive soit toujours retranchée. Si, au contraire, l'A., dans le sūtra II, 38, a soin d'ajouter que ce retranchement n'a pas lieu à la fin d'un mot, cette restriction s'accorde on ne peut mieux avec le précepte qui condamne l'abhinidhāna d'une occlusive dans la même situation. La seule difficulté qui reste est l'assertion du commentaire V. IV, 162, que le *sphoṭana* et le *varṇakrama* sont incompatibles, mais on peut, à notre avis, la résoudre par l'hypothèse que l'A. connaissait la prononciation d'une occlusive dont l'implosion et l'explosion sont très marquées, tandis qu'aux yeux du commentateur mentionné, le varṇakrama n'était qu'un degré intermédiaire entre le sphoṭana et l'abhinidhāna.

Après avoir fixé la valeur phonétique du varṇakrama des occlusives, il nous reste à parler du même renforcement qui affecte les ūṣmans et les intermédiaires. Commençons par les dernières. Le *r* est exempt du phénomène en question, comme on le voit par les sūtras :

R. VI, 2. *Na rephah* « la lettre *r* ne (se redouble pas) ».

A. III, 31 (déjà cité).

T. XIV, 15. *Ravisarǵanījaǵihvāmūlijopadhmānījāh* « le *r*, le *visarga*, le *ǵihv.* et l'*upadh.* (ne se redoublent pas) ».

Quant au *l*, nous avons déjà parlé de sa double prononciation, quand cette lettre est suivie d'une occlusive ou d'un ūṣman.

Par exemple, on peut ou prononcer les mots *ulbam* et *śatavalśah*, avec svarabhakti (sphoṭana) en écartant la langue du palais, ce qui égale, pour ainsi dire, le redoublement des occlusives, ou lier le *l* avec la consonne suivante, d'où résulte une sorte d'abhi-

nidhāna. C'est cette dernière prononciation qui est prescrite par le sūtra suivant (non approuvé par le commentaire) :

T. XIV, 26. *Lakāro ḥaśavakāraparah* « la lettre *l*, suivie de *ḥ*, *ś* ou *v* (ne se redouble pas) ».

Exemples : *malḥā*, *śatavalśah*, *bilvah*. Un manuscrit fait, à propos du dernier mot, la remarque intéressante que le redoublement ne peut avoir lieu parce que l'*a* est frappé du svarita, en d'autres termes, que le *v* précédent n'est pas la consonne *v*, mais la semi-voyelle, l'*u* consonne, que nous avons transcrite par *y*. Si, l'*a* étant par contre frappé de l'udātta, le *v* est consonne et amène le redoublement du *l*, à notre avis, on fait entendre la svarabhakti. Une conséquence ultérieure de cette différence est la coupe différente des syllabes : *bi-lyàh*, mais *baill-váh*. Un autre grammairien, Ḥārīta, se prononce aussi contre le redoublement du *l*, comme on le voit par le sūtra :

T. XIV, 21. *Latavargau javakāraparau* « la lettre *l* et l'ordre des dentales suivis de *j* ou *v* (ne se redoublent pas) ».

Il nous semble qu'on peut expliquer ces opinions différentes par la nature de *j* et *v*, dont nous avons parlé plus haut, car une semi-voyelle, une voyelle réduite, est toujours une voyelle et ne peut pas produire le redoublement d'une consonne précédente, tandis que les spirantes sont des consonnes, et non seulement amènent le redoublement des consonnes précédentes, d'après la règle générale, mais sont elles-mêmes susceptibles de se redoubler. Comme exemples des trois phénomènes nous donnons (cf. Havet, *Mém.*, II, 218) *buis* (voyelle), *puis* (voyelle réduite), *voir* (spirante), *gien* (voyelle), *chien* (voyelle réduite), prononciation allemande de *Iena* (spirante). Or nous avons dit que les spirantes *j* et *v* peuvent se redoubler; mais en quoi consiste cette altération? Au chapitre précédent, nous avons examiné l'abhinidhāna de ces deux lettres quand elles sont suivies de leurs semblables, et nous avons avancé l'hypothèse qu'on ne fait pas entendre deux *j* (*v*) distincts, par exemple dans *saj jaumi*, *tvav vātaih*. Nous avons, en outre, eu l'occasion d'émettre la supposition qu'un commentateur regardait les deux *jj*, liés par l'abhinidhāna, comme le commencement de la syllabe suivante, au lieu d'attribuer le premier à la syllabe précédente. Cette observation nous permet de trancher la question posée plus haut, en même temps qu'elle nous mettra à même de comprendre comment les Hindous pouvaient parler d'un redoublement des sifflantes.

Tous les prātiśākhjas s'accordent à dire qu'une consonne seule, excepté quand elle est finale, appartient à la voyelle suivante (R. I, 5, XVIII, 17; A. I, 55, 57; V. I, 100, 101; T. XXI, 2, 3), même deux consonnes, comme on le voit par les sūtras :

T. XXI, 7, 9. *Nāntahsthāparamasavarṇam; sparśaścoṣmapara ūṣmā cet paraśca* «une consonne suivie d'une intermédiaire dissemblable (n'appartient pas à la voyelle précédente); ni une occlusive suivie d'un ūṣman, pourvu que l'ūṣman appartienne à la voyelle suivante (c'est-à-dire pourvu que l'ūṣman ne soit séparée de la voyelle suivante par une consonne)».

Nous savons que, dans le cas où une occlusive est suivie d'une consonne, l'occlusive doit être redoublée, et il va sans dire que c'est l'explosion qui va avec l'ūṣman à la voyelle suivante, tandis que l'implosion est une dépendance de la voyelle précédente. Aussi faut-il séparer *tat-tsavitah* (notons en passant que, d'après quelques maîtres, la ténue devant l'ūṣman doit se changer en aspirée, mais cela ne nous regarde pas ici). Citons à présent les règles qui traitent de la séparation des consonnes constituant un groupe :

R. I, 5. *Sājogādir vā ca parakrame dve* «la première consonne d'un groupe se rattache à volonté (à la syllabe précédente ou à la suivante), et de même deux consonnes, quand c'est la seconde consonne d'un groupe qui est redoublée».

R. XVIII, 18. *Sājogādiśca vaiva< ca saḥakramjah parakrame* «la première consonne d'un groupe appartient à volonté (à la syllabe précédente ou à la suivante), et de même en cas du redoublement de la seconde, (la première) avec la consonne produite par le redoublement».

A. I, 56, 58. *Sājogādi pūrvasja; rephaḥakārakramaǵa< ca* «la première consonne d'un groupe appartient à la syllabe précédente, et de même la consonne produite par le krama après *r* et *ḥ*.

V. I, 102, 104, 105. *Sājogādi pūrvasja; kramaǵa< ca; tasmāc cottara< sparśe* «la première consonne d'un groupe appartient à la voyelle précédente, de même la consonne produite par le krama (après *r* et *ḥ*), et la consonne qui suit cette dernière, pourvu qu'une occlusive suive».

T. XXI, 4. *Sājogādi* «la première consonne d'un groupe (appartient à la voyelle précédente)».

Des passages cités nous tirons les conclusions suivantes :

1° L'implosion d'une occlusive appartient à la voyelle précédente. Ainsi il faut séparer *ag-gnih*, *āt-tvā*, *sājak-ksravanti*. Mais ici se place une observation. Dans le premier exemple il y a, comme nous savons, un jama qui remplace l'explosion et nous trouvons en effet un sūtra (T. XXI, 8) qui nous apprend que le jama fait partie de la syllabe suivante. Malheureusement, un

autre sūtra (V. 1, 103) nous dit le contraire. Comment accorder ces opinions? Si l'on ne veut pas se contenter de constater simplement une contradiction (et on doit avouer que la prononciation qui attribue le jama à la syllabe précédente est à peine admissible pour des oreilles délicates), voici une hypothèse que nous donnons, naturellement sous toutes réserves. D'après les recherches ingénieuses de M. L. Havet (*Mém.*, IV, 21 ss.), la langue indo-européenne coupait *at-ra* [d'après la théorie du varṇakrama *att-ra*, pour notre exemple *agg-nih*], mais les dialectes plus modernes (par exemple le parler latin, «qui tend à resserrer les groupes de consonnes et à les prononcer dans une seule syllabe avec la voyelle qui suit»), coupent *pa-trem* [pour notre exemple *a-gnih*]. Or entre ces deux extrêmes, il faut placer la prononciation *ag-gnih*, qui est enseignée par le T., tandis que la règle du V. nous aurait gardé la prononciation la plus ancienne. La notation *agg-nih* est équivoque parce qu'elle ne nous enseigne pas si la gutturale fait son explosion par la bouche ou par le nez, et il faudrait, pour figurer la dernière, placer notre signe ˥ au-dessus du deuxième *g*. Ajoutons que la prononciation par sphoṭana dans la bouche représente sans doute la forme la plus ancienne du groupe en question; prononcez par exemple *baguenaudes* sans lier le *g* et le *n* et coupant le mot entre ces deux consonnes, puis faites l'explosion du *g* par le nez en gardant toujours la même séparation (prononciation du V.), ensuite coupez après l'implosion du *g* (prononciation du T.), et finalement détachez tout à fait le *g* de la voyelle précédente (prononciation moderne). Cette hypothèse est confirmée, nous semble-t-il, par la règle facultative du R., qui nous laisse la liberté de rattacher la première consonne d'un groupe ou à la syllabe précédente, par exemple *ag-gnih*, ou à la suivante, par exemple *a-gnih*.

2° Quand on fait entendre l'implosion d'une occlusive après *r*, *l*, *v* et les ūṣmans, l'implosion appartient aussi à la syllabe précédente. Exemples : *ard-dha*, *ulb-bam*, *krāvṇ-ṇah*, *ast-ti*, *trisma*. Il est vrai que les règles du R. ne sont pas très claires, mais il est possible de les interpréter conformément aux autres prātiśākhjas en ne répétant pas la particule d'option *vā*. Quoi qu'il en soit, les deux principes mettent le redoublement des consonnes, dont nous avons encore à parler, dans tout son jour. Le *j* ne se trouvant pas au commencement d'un groupe, il nous reste des cas tels que *sūrjjah*. Or nous avons vu qu'on rattache le premier élément d'une occlusive qui suit le *r* à la syllabe précédente; si l'on en fait de même avec le *j*, cette lettre appartient à la fois aux deux syllabes, en d'autres termes, elle est coupée en deux par la séparation des syllabes *sūrj-jah* (Sievers, *Phon.*, 175). Quant

au *v* comme premier membre d'un groupe, son redoublement est défendu par le principe posé plus haut, que *v* et *l* sont affectés de l'abhinidhāna quand la lettre suivante est redoublée. Néanmoins, le commentaire du sūtra T. XIV, 2, admet des formes telles que *dāvvnne;* nous avouons qu'il nous est impossible d'écarter cette contradiction, si ce n'est par la suppression du sūtra suivant. Quand *v* n'est pas suivi par des occlusives, par exemple dans le suffixe *tavja*, on partageait peut-être le *v* entre les deux syllabes, comme dans *sūrjjah*. Quant au *v* précédé d'une lettre *redoublante*, nous trouvons les deux exemples contradictoires *guḥḥve* et *vāḥvvoh*, qui montrent assez l'incertitude des grammairiens à cet égard.

Nous trouvons la même incertitude quant aux ūṣmans. Le redoublement d'un ūṣman sourd est nié dans tous les cas par le maître Ḥārīta (T. XIV, 18), tandis que les autres ne le défendent que sous certaines conditions, comme on le voit par les sūtras suivants :

R. VI, 2. *Voṣmā sājukto 'nupadho na tūṣmā svaroṣmaparah* « le redoublement est facultatif pour un ūṣman combiné avec une consonne et n'ayant rien devant lui, mais non pour un ūṣman suivi d'une voyelle ou d'un autre ūṣman ».

A. III, 32. *Śaṣasāh svare* « *ś*, *ṣ* et *s* (ne se redoublent pas) devant une voyelle ».

T. XIV, 16, 17. *Ūṣmā svaraparah; prathamaparaśca plākṣiplākṣājaṇajoh* « un ūṣman suivi d'une voyelle (ne se redouble pas), ni quand il est suivi d'une ténue d'après Plākṣi et Plākṣājaṇa ».

D'après la règle générale, un ūṣman suivi d'une consonne quelconque devrait se redoubler, par exemple dans *aśśvah*, en d'autres termes, on sépare le mot en *aś-śvah*. (Cf. Guyard, *l. c.*) Il va sans dire qu'un ūṣman suivi d'une consonne semblable ne se redouble pas d'après le principe de l'abhinidhāna (autrement le redoublement ne finirait jamais). Si, en vertu du sūtra dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, on intercale une ténue entre un ūṣman sourd et une ténue, aspirée sourde ou nasale, l'ūṣman ne peut se redoubler, d'après le principe, exposé plus haut, qu'une lettre qui précède un redoublement ne peut se redoubler; exemples : *astti*, *astthi*, *aśpman*. Quant au dernier cas, un ūṣman suivi d'une nasale, nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion d'en parler. Ajoutons que le commentateur du R. prescrit la prononciation *tris-sma*. Le redoublement n'a pas lieu non plus quand l'ūṣman est suivi d'une voyelle, c'est-à-dire qu'on coupe *adar-śi*, mais *adarś-śjājatī*.

Mêmes observations pour l'ūṣman sonore le *ḥ*. Nous avons

cru devoir supposer le redoublement de cette lettre dans le cas où elle est suivie d'une nasale; d'un autre côté, Uvaṭa veut que la nasale soit redoublée.

Citons encore le sūtra :

T. XXI, 19. *Rephaparaśca ḷakārah* « la lettre *ḷ* suivie du *r* (ne se redouble pas d'après Ḥārīta) ».

Ce maître suppose, comme on voit, le redoublement pour tous les cas où *ḷ* est suivi d'une consonne autre que *r*.

Ajoutons encore, pour terminer ce chapitre, que, d'après les sūtras A. III, 29; V. IV, 107, 112; T. XIV, 15, ni le visarga, ni l'anusvāra ne sont capables de redoublement. Cela tient sans doute à leur nature qui s'approche plus d'une voyelle que d'une consonne. Nous nous permettons seulement d'émettre l'opinion que l'anusvāra ne peut être autre chose qu'une voyelle nasalisée réduite. Peut-être y reviendrons-nous un jour.

Sur l'importance de la doctrine qui nous a occupé dans ce chapitre quant aux dialectes modernes, voyez M. Jacobi, *K. Z.* XXV, 603 ss.

CONCLUSIONS.

Le retranchement de l'explosion buccale d'une occlusive se nomme *abhinidhāna*.

Le substitut nasal, dans le cas où l'occlusive est suivie d'une nasale, se nomme *jama*.

La prononciation énergique d'une occlusive, faisant entendre l'implosion et l'explosion, se nomme *varṇakrama*.

La faible voyelle qui accompagne l'explosion se nomme *sphoṭana* (*e* muet).

La prononciation des spirantes *j* et *v*, comme semi-voyelles (*i* et *u* consonnes) se nomme *adhisparśa*.

Quand une continue appartient à deux syllabes, elle est censée redoublée.

Paris, le 2 mai 1882.

NOTE.

J'avais l'intention de publier une traduction complète du *Ṛktantravjākaraṇam;* mais plusieurs circonstances, entre autres la mort de l'éditeur du texte, M. Burnell, m'obligent d'ajourner cette entreprise. En voici quelques passages intéressants qui ont du rapport avec le sujet traité ci-dessus :

Ṛkt. préf. (Burnell, p. 2). *Atha jamāḥ : km iti, khm iti, ghm iti; anantjāntjasājoge madhje jamaḥ, pūrvagaṇo vā* «voici les jamaḥ : *km, khm, ghm;* le jama prend naissance après une non-finale suivie d'une finale, et peut avoir la même qualité que la (consonne) antécédente».

Deux autres manuscrits portent :

Kum iti, khum iti, ghum iti.

Gautamaśikṣa, 1 (B. p. xxi). *Aśarīra< jama< vidjāt* «qu'on sache que le jama est sans corps».

En effet, le jama n'existe pas isolé dans la langue sanscrite, mais peut-être n'en est-il pas de même dans plusieurs langues africaines, où nombre de mots commencent par une nasale suivie d'une explosive; je n'ai pas trouvé de renseignements précis à ce sujet.

Ṛkt. (B., p. 2). *Hu< iti anunāsikaḥ.*

C'est la leçon adoptée par M. Burnell, mais nous croyons qu'il vaut mieux suivre un autre manuscrit qui porte *nāsikjaḥ.*

Ṛkt. 271 (B., p. 61). *Ūṣmā vjañgane.*

c. Ūṣmaṇor dvaidha< vjañgane pratjaje dvirbhavati «un ūṣman suivi d'une consonne se prononce deux fois».

Mais le commentateur ajoute *sparśe,* ce qui veut dire que ce redoublement n'a lieu que quand la consonne suivante est occlusive. Exemple : *vārṣṇjoḥ.*

Ṛkt., 187 (B., p. 43). *Nāt si.*

c. Nakārāt si pratjaje takāro vjavadhījate «quand l'*n* est suivi de la (sifflante) *s* on intercale *t*».

Le sūtra suivant :

Ṛkt., 188. *Dāntam eke.*

c. Dam pūrvarūpa< si pratjaje dakāro vjavadhījate. Exemple : *ṣaṭ tsā,* est assez obscur, mais peut-être le pourrait-on interpréter en disant que quelques maîtres prennent la dentale intercalée pour la moyenne qui a la même nature (sonore) que la nasale antécédente. Nous avons vu qu'un *t* suivi d'un *s* peut être ou renforcé (redoublé) ou affaibli (affecté de l'abhinidhāna), et dans ce dernier cas il est assez difficile de préciser sa nature (sonore ou sourde).

J. KIRSTE.

CELTICA[1].

I

L'IRLANDAIS *CAUR*, *CUR*, GÉNITIF *CURAD* « HÉROS ».

Les usages irlandais, à l'époque héroïque, étaient ceux dont Posidonius a trouvé le souvenir chez les Celtes du continent, quand il visita la Gaule vers l'an 100 avant notre ère.

« Autrefois, dit-il, quand un festin était servi, et que parmi les morceaux se trouvait la cuisse d'un animal, c'était la part que le plus brave prenait pour lui, et si un autre élevait des prétentions sur ce morceau, il y avait entre eux combat singulier jusqu'à ce que mort s'ensuivît[2]. » Au temps de Posidonius, il n'y avait plus de morceau réservé au plus brave, mais souvent les festins dégénéraient en combats qui amenaient mort d'homme.

« Les Celtes, dit-il, engagent quelquefois des combats singuliers dans les festins : ils s'y rendent armés, et souvent imaginent de simuler un combat par manière d'exercice et de jeu; dans la chaleur de la lutte, ils se font des blessures qui les animent davantage, et ils arrivent à se tuer, si les assistants n'interviennent pas[3]. »

L'usage de ces batailles dans les festins existait encore en Gaule dans les temps qui ont immédiatement suivi la conquête : nous l'apprenons par Diodore de Sicile[4].

Dans le cycle de Conchobar et de Cûchulainn, la coutume irlandaise réserve comme chez Posidonius le meilleur morceau au

[1] Extraits d'un ouvrage intitulé : *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, qui paraîtra prochainement à la librairie d'Ernest Thorin.

[2] « Τὸ δὲ παλαιόν φησὶν ὅτι παρατεθέντων κωλήνων τὸ μηρίον ὁ κράτιστος ἐλάμβανεν· εἰ δέ τις ἕτερος ἀντιποιήσαιτο, συνίσταντο μονομαχήσοντες μέχρι θανάτου. » *Athénée*, liv. IV, p. 154 *b*, édit. Teubner-Meineke, liv. IV, chap. XL, t. I, p. 276. Didot-Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 260, col. 1.

[3] « Κελτοὶ φησὶν ἐνίοτε παρὰ τὸ δεῖπνον μονομαχοῦσιν· ἐν γὰρ τοῖς ὅπλοις ἀγερθέντες σκιαμαχοῦσι καὶ πρὸς ἀλλήλους ἀκροχειρίζονται, ποτὲ δὲ καὶ μέχρι τραύματος προΐασι καὶ ἐκ τούτου ἐρεθισθέντες ἐὰν μὴ ἐπισχῶσιν οἱ παρόντες, καὶ ἕως ἀναιρέσεως ἔρχονται. » *Athénée*, *ibid.*, Didot-Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 259-260.

[4] « Εἰώθασι δὲ παρὰ τὸ δεῖπνον..... ἐκ προπλήσεως μονομαχεῖν πρὸς ἀλλήλους, παρ' οὐδὲν τιθέμενοι τὴν τοῦ βίου τελευτήν. » Diodore de Sicile, liv. V, chap. XXVIII, § 5, édit. Didot-Müller, t. I, p. 271.

plus brave. Il y a même dans la langue un terme consacré pour désigner ce morceau : c'est *curad mîr*, de *mîr* «morceau», et de *curad*, génitif singulier du substantif *caur, cur* «héros».

Ce dernier mot, dont le thème est *caurat*, dérive du gaulois *cavaros*, usité comme nom propre, qui apparaît pour la première fois au IIIe siècle avant notre ère[1]; c'est le nom d'un Gaulois qui, lors de la première expédition celtique en Asie Mineure, enleva une femme de Milet et l'emmena dans les environs de Marseille[2]. Quand, au commencement du IIe siècle avant J.-C., le royaume gaulois de Thrace succomba, il avait à sa tête un prince appelé *Cavaros*[3]. Sous les Romains, au Ier siècle après notre ère, les Cavares sont un peuple de la Gaule Narbonnaise, entre la Durance et l'Isère[4]. Nous trouvons chez César, dans son récit de la guerre des Gaules, deux dérivés de ce nom : l'un est *Cavarinus*, l'autre *Cavarillus*. Cavarinus fut fait roi des Sénons par César[5]. Cavarillus est un chef éduen, fait prisonnier par les Romains dans la campagne contre Vercingétorix, l'an 52 avant notre ère[6].

Le mot gaulois *cavaros* avait, comme l'irlandais *caur*, le sens moral «héros», que nous trouvons dans le sanscrit *çûras* d'où *çûratâ* «courage», mais il y joignait le sens physique du gallois *cawr* «géant[7].» En effet, ce dernier sens était connu des anciens; nous l'apprenons par Pausanias. «Je n'admire pas, dit-il, la

[1] *Cavaros* est dérivé de *cavo-s*, second terme du mot *Andecavi*, nom de peuple gaulois, qui apparaît pour la première fois chez Pline l'Ancien, et d'où vient le français *Angers*. Comparez le sanscrit *çav-as* «force».

[2] Aristodème de Nysa, cité par Parthénius, chap. VIII. Voir Didot-Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 307, et *Erotici scriptores*, de la même collection, p. 8. Aristodème paraît avoir terminé ce mot en *-as*, Καυάρας, à l'accusatif Καυάραν.

[3] Καύαρος, Polybe, liv. IV, chap. XLVI, LII; liv. VIII, chap. XXIV, seconde édition, Didot, p. 235, 238, 404. Cf. Contzen, *Die Wanderungen der Kelten*, p. 217.

[4] Καούαροι, chez Strabon, liv. IV, chap. I, § 11 et 12, édit. Didot-Müller et Dübner, p. 153-154. *Cavares*, chez Méla, liv. II, chap. V; Pline, *Histoire naturelle*, liv. III, § 36; dans la Table de Peutinger; cf. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 32-33; *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 225-228.

[5] *De bello gallico*, liv. V, chap. LIV, § 2; cf. liv. VI, chap. V, § 2.

[6] *De bello gallico*, liv. VII, c. LXVII, § 7. Comparez les noms propres d'hommes : 1° *Cavarius* (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n° 3042), 2° *Cavarasius* (*ibid.*, n° 3710), 3° *Caurinus* (t. III, n° 5381), 4° *Cauru* (*ibid.*, n° 4842), fournis par des monuments : 1° de Padoue; 2° des environs de Vérone; 3° et 4° du Norique. Le nom de saint Corentin, en breton *Kaourentin*, a la même origine. C'est un dérivé d'un thème *caurent, caurant*, qui est la forme forte du thème irlandais *caurat*.

[7] *Grammatica celtica*, p. 129. Cf. *Glossaire cornique*, au mot *Caurmarch*, *ibid.*, p. 1075. — Le grec κῦρος «puissance», d'où κύριος «seigneur», paraît être le même mot. George Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, 5e édition, p. 158.

grande taille des Gaulois qu'on appelle Cabares (Pausanias, écrivain du IIe siècle de notre ère, emploie déjà le *b* pour le *v*), qui habitent à l'extrémité du monde, dans le voisinage de régions que le froid excessif rend désertes. On ne trouve pas chez eux de cadavres plus grands que ceux que montrent les Égyptiens[1]. »

Ainsi le gaulois possédait un mot *cavaros* que les Grecs ont écrit Καύαρος, Καυάρας, Καούαρος, Καβαρίς, qui signifiait à la fois « héros » et « géant ». Nous le retrouvons avec ces deux sens dans les langues néo-celtiques. En gallois *cawr* veut dire « géant ». En irlandais *caur* ou *cur*, génitif *curad*, signifie « héros »; de là le composé *curad mir* « morceau ou part du héros », nom du morceau de viande qui *autrefois*, dit Posidonius, vers l'an 100 avant notre ère, était un sujet de luttes à main armée dans les festins des Gaulois. Une querelle de ce genre a fourni le thème de la composition irlandaise intitulée : « Festin de Bricriu », *Fled Bricrend*, que M. E. Windisch a publié récemment avec beaucoup de science et de soin dans ses *Irische Texte*.

II

RECHERCHES SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT DRUIDE.

Après la date où a paru l'*Histoire naturelle* de Pline, c'est-à-dire après l'an 77 de notre ère, on n'entend plus parler du druide gaulois mâle autrement qu'au passé, autrement que, par exemple, comme ancêtre, dans des vers d'Ausone qui sont bien connus. C'est dans le livre VI des *Commentaires* de César, c'est-à-dire dans le récit par César de sa campagne en Gaule pendant l'année 53 avant notre ère que nous voyons le nom des druides apparaître pour la première fois.

Ainsi les textes précis que nous possédons sur le druidisme en Gaule ne nous y montrent cette institution que de l'an 53 avant notre ère à l'an 77 après, c'est-à-dire pendant cent trente ans. De ces dates on ne doit pas tirer de conclusions absolues. Cependant nous n'avons pas de raisons pour croire que le druidisme ait survécu au Ier siècle après notre ère. Mais a-t-il existé en Gaule longtemps avant le Ier siècle? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre d'une manière précise.

La « coutume », dit César, dispensait les druides du service militaire[2]. La « coutume » suppose à l'institut druidique une cer-

[1] « Ἐγὼ δέ, ὁπόσοι μὲν οἰκοῦσιν ἔσχατοι Κελτῶν ἔχοντες ὅμορον τῇ διὰ κρυμὸν ἐρήμῳ, οὓς Καβαρεῖς ὀνομάζουσι, τούτων μὲν οὐκ ἐθαύμασα τὸ μῆκος, οἳ νεκρῶν οὐδέν τι διαφόρως ἔχουσιν Αἰγυπτίων. » Pausanias, liv. I, chap. XXXV, § 5, édit. Didot-Dindorf, p. 52.

[2] « Druides a bello abesse consuerunt. » (*De bello gallico*, liv. VI, c. XIV, § 1.)

taine durée à l'époque de la guerre des Gaules, qui commença en l'année 58 et finit en 51, et pendant laquelle César réunit les renseignements qu'il nous donne sur les druides dans son livre VI. Mais, d'autre part, l'opinion reçue en Gaule à cette époque faisait du druidisme une importation étrangère venue de Grande-Bretagne. Dans cette île était le centre de l'enseignement druidique. Les Gaulois du temps de César allaient étudier en Grande-Bretagne comme les Irlandais du premier cycle héroïque, comme les Irlandais du cycle de Conchobar et de Cûchulainn[1]. Ainsi l'introduction du druidisme en Gaule ne remontait pas à une époque tellement éloignée du milieu du Ier siècle avant notre ère, que la mémoire de cette innovation fût alors perdue. Au milieu du Ier siècle avant notre ère, on se rappelait encore un temps où le druidisme n'existait pas en Gaule. Ce temps ne pouvait être fort ancien; mais à quelle date exacte appartenait-il? Nous l'ignorons et nous sommes probablement destinés à l'ignorer toujours.

Antérieurement au texte de Jules César déjà cité, et qui a été écrit au plus tôt en l'année 53, nous ne trouvons nulle part aucune trace du nom des druides. Il ne paraît pas démontré que ce sacerdoce ait existé ni en Espagne, ni au sud des Alpes, ni à l'est du Rhin. On n'a pas trouvé de preuve que les Celtes continentaux l'aient porté avec eux dans leurs migrations, quand, vers le VIe siècle avant notre ère, ils allèrent s'établir au sud des Pyrénées, quand, vers l'an 400 avant J.-C., ils commencèrent la conquête de l'Italie du nord, quand, un peu plus d'un siècle après, ils atteignirent la mer Noire, pénétrèrent en Grèce et en Asie. On ne trouve le nom des druides dans aucun des textes qui nous parlent des colonies celtiques établies dans ces contrées diverses. Devons-nous en conclure que le druidisme aurait été importé de Bretagne sur le continent après la plus récente de ces migrations, qui date du IIIe siècle avant notre ère? Le plus sûr est, je crois, de dire qu'en cette matière il n'y a rien de certain.

Il y a cependant un passage de Strabon dont on pourrait peut-être conclure que le druidisme existait au moins en germe sur le continent européen au commencement du IIIe siècle avant J.-C., c'est-à-dire quand une colonie gauloise s'établit en Asie Mineure et y fonda le petit État connu sous le nom de Galatie.

Strabon dit que les douze tétrarques de Galatie avaient un sénat qui se composait de trois cents membres. Ce sénat se réu-

[1] « Disciplina in Britannia reperta atque inde in Galliam translata esse existimatur, et nunc, qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo discendi causa proficiscuntur. » (*De bello gallico*, VI, 13, § 11.)

nissait dans un lieu appelé *Drunemeton*, et y jugeait les procès pour meurtre[1]. *Drunemeton* veut dire temple de *Dru*, lieu sacré de *Dru*. *Nemeton*, en effet, signifie temple ou lieu sacré[2], car le temple primitif n'est pas un bâtiment, mais une portion du sol consacré à un dieu. Quant à *Dru*, nous ne savons ce que ce mot veut dire[3].

Le sénat, qui en Galatie se réunit au lieu sacré de *Dru*, et qui juge les causes de meurtre, présente une ressemblance singulière avec l'assemblée annuelle des druides de Gaule, dont nous parle César. Ces druides, comme le sénat de Galatie, se réunissent dans un lieu consacré, dit César, *in loco consecrato*[4], expression latine qui est la traduction du gaulois *nemeton*.

Le sénat de Galatie, réuni à Drunemeton, n'y jugeait que des causes de meurtre; l'assemblée annuelle des druides de Gaule jugeait toute espèce de procès. Tous les procès, suivant César, étaient de la compétence des druides. Cependant Strabon nous apprend que les affaires déférées à leur tribunal étaient principalement des affaires de meurtre[5]. Il y avait donc une grande analogie entre les attributions du sénat de Galatie et celles de l'assemblée annuelle des druides de Gaule.

Ajoutons que le premier terme du nom de l'endroit où se réunissait le sénat galate présente avec le nom des druides une frappante ressemblance. *Drunemeton* « sanctuaire de Dru », paraît offrir, dans son premier terme, la racine dont le mot *druide* est

[1] « Ἡ δὲ τῶν δώδεκα τετραρχῶν βουλὴ ἄνδρες ἦσαν τριακόσιοι, συνήγοντο δὲ εἰς τὸν καλούμενον Δρυνέμετον· τὰ μὲν οὖν φονικὰ ἡ βουλὴ ἔκρινε, τὰ δὲ ἄλλα οἱ τέτραρχαι καὶ οἱ δικασταί. » Strabon, liv. XII, chap. v, § 1, édit. Didot-Müller et Dübner, p. 485.

[2] Sur le sens du mot gaulois *nemeton*, voir les textes réunis dans la *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 10; le plus ancien consiste en deux vers de Fortunat :

> Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas
> Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.

Miscellanea, liv. I, chap. IX, vers 9-10; chez Migne, *Patrologia latina*, t. LXXXVIII, col. 71 C. Dans ces vers, le poète traduit *nemetis* par *fanum*. Le mot *nemeton* se trouve avec le sens de « chapelle, temple » dans l'inscription gauloise de Vaison, qui contient une dédicace à la déesse Belisama, par un certain Segomaros. (*Dictionnaire archéologique de la Gaule*, planches, inscriptions gauloises, n° 2.) Dans le manuscrit irlandais de Saint-Gall, n° 904, *nemed* glose deux fois *sacellum*, fol. 13 *b* et 48 *b*, édit. Ascoli, p. 20 et 46.

[3] M. Pictet a publié, dans la *Revue critique*, t. I, p. 299, un mémoire sur la racine DRU dans les noms celtiques des rivières. Mais il n'est pas vraisemblable que cette racine, qui veut dire « courir », ait rien à faire ici.

[4] « Hi certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato; huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt, eorumque decretis judiciisque parent. » César, *De bello gallico*, liv. VI, c. XIII, § 10.

[5] « Τὰς δὲ φονικὰς δικὰς μάλιστα τούτοις ἐπετέτραπτο δικάζειν. » Strabon, liv. IV, chap. IV, § 4, édit. Didot-Müller et Dübner, p. 164.

dérivé. Nous trouvons en Galatie ce mot composé, *Dru-nemeton*, associé à une institution judiciaire qui présente avec le tribunal druidique de Gaule une évidente analogie. Les Gaulois, arrivés en Asie Mineure 278 ans avant notre ère, séparés du reste du monde celtique par les conquêtes d'Attale, roi de Pergame, en 241, ont vraisemblablement apporté avec eux, du continent européen, entre ces deux dates, et le mot de *Drunemeton* et l'institution judiciaire à laquelle ce nom se trouve associé chez eux. Le druidisme semble donc avoir existé en germe sur le continent européen au plus tard vers le milieu du IIIe siècle avant J.-C.

On a jusqu'ici prétendu trouver dans la syllabe *dru*, premier terme du mot *Drunemeton* et racine du mot *druide*, un mot gaulois signifiant « chêne ». C'est une hypothèse de Pline l'Ancien : « Les bois sacrés que les druides préfèrent, dit-il, sont des bois de chêne rouvre; ils ne font aucun sacrifice sans le feuillage de cet arbre : on pourrait croire que c'est là l'origine de leur nom, si leur nom peut s'expliquer par le grec[1]. »

De Pline cette étymologie s'est répandue chez la plupart des historiens qui ont étudié les Gaulois. Aucune étymologie n'a jamais été plus mal établie[2]. Sans doute, il existe en grec un mot δρῦς « chêne », très proche parent du sanscrit *drus* « bois, arbre », et du gothique *triu* « arbre », en anglais *tree*. Mais le mot δρῦς « chêne », est étranger aux langues celtiques.

Le mot gaulois qui signifiait chêne était certainement *dervos* ou *dervon;* nous en connaissons plusieurs dérivés dans des monuments de l'époque romaine. Ainsi, dans une inscription de Brescia se trouve une dédicace aux fées des chênes, *Fatis dervonibus*[3]. Les mêmes fées s'offrent à nous dans une inscription de Milan, dédiée à *Matronis dervonnis*[4]. Le nom de femme *Dervonia* apparaît dans une inscription de la Pannonie inférieure[5], c'est-à-dire de la Hongrie occidentale. L'Itinéraire d'Antonin nous montre, en Grande-Bretagne, une station du nom de *Derventione*[6].

En donnant au simple *dervos* ou *dervon* un féminin, on en a fait le nom de femme *Derva*, porté par la femme de Quartio, fils

[1] « Jam per se roborum eligunt lucos, nec ulla sacra sine earum fronde conficiunt, ut inde appellati quoque interpretatione græca possint Druidæ videri. » (*Histoire naturelle*, liv. XVI, § 249; édition Teubner-Janus, t. III, p. 45.)

[2] Je suis en désaccord sur ce point avec mon savant ami M. E. Windisch, qui, chez George Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, 5e édition, p. 239, a adopté l'opinion reçue.

[3] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n° 4208.

[4] *Ibidem*, t. V, n° 5791.

[5] *Ibidem*, t. III, n° 3659.

[6] *Itinerarium Antonini*, édit. Parthey-Pinder, 466, 2. Cf. *Notitia dignitatum*, édit. Böcking, t. II, p. 113, 879.

de Miletumarus, dans une inscription de la Pannonie inférieure[1]. Ce nom de femme se retrouve dans une inscription romaine de la Styrie moderne qui a fait partie du Norique des anciens[2]. A *Derva*, on peut comparer le nom propre français Duchêne.

Le même mot gaulois, au masculin ou au neutre, se rencontre comme nom de lieu en France, au moyen âge. C'est au VII^e^ et au IX^e^ siècle le nom d'une forêt dont les vastes débris, encore tout peuplés de chênes, couvrent une partie des départements de l'Aube et de la Haute-Marne. Nous lisons *in foreste Dervo* dans un diplôme de Childéric II, en 673[3]; dans un diplôme de Thierry III, en 683[4]; et *silva quæ dicitur Dervus* dans un diplôme de Charles le Chauve qui paraît dater de 854[5].

Ce mot persiste dans les dialectes néo-celtiques. En breton, *dero* veut dire chêne; *derw* a le même sens en gallois. Le vieil irlandais nous offre de ce mot deux formes : l'une est *daur*, génitif *daro*, qui suppose un thème *daru-*, plus court que le thème gaulois et breton *dervo-*, et identique probablement au sanscrit *dâru*, nom d'une espèce de pin; à l'autre forme appartient le génitif *darach*, qui suppose un thème *darvac-* ou *darvec-*; ce thème ne diffère du gaulois *dervo-* que par une prononciation différente des voyelles et par l'addition d'un suffixe guttural.

Ainsi le nom du chêne, tel qu'on le trouve en gaulois et dans les dialectes néo-celtiques modernes, est différent du thème *dru-* qui forme le premier terme du *dru-nemeton* de Galatie et dont le nom des druides est dérivé. Il y a cependant deux textes sur lesquels on s'appuie pour défendre la thèse contraire : l'un se trouve chez Pline le Naturaliste (nous l'avons déjà cité); l'autre chez Maxime de Tyr. Nous allons d'abord parler du premier.

Nous avons déjà dit que l'*Histoire naturelle* de Pline a été offerte par l'auteur à l'empereur Titus, l'an 77 de J.-C. A cette époque, le druidisme était en pleine décadence en Gaule; les druides n'y étaient plus que des médecins et des vétérinaires, et leur thérapeutique était plutôt de la sorcellerie que de la science. Or, pour eux, un remède d'une grande importance était l'eau dans laquelle avait trempé le gui du chêne rouvre; ce gui est un produit d'une excessive rareté.

Pline, nous le racontant, ajoute que les druides choisissent pour leurs bois sacrés des forêts de chênes rouvres, et qu'ils ne

[1] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 3405.

[2] *Ibidem*, t. III, n° 5419.

[3] *Monumenta Germaniæ historica, Diplomatum tomus primus*, p. 30, l. 23.

[4] *Ibidem*, p. 49, l. 39.

[5] On le date à tort de 864. Il a été publié par dom Bouquet, t. VIII, p. 591; il porte, chez Bœhmer, le n° 1720. Il a paru depuis dans le *Musée des archives départementales*.

font pas de sacrifice sans y employer les branchages de cet arbre; aussi peut-on, dit-il, proposer pour leur nom une étymologie grecque et le tirer de δρῦς, chêne[1]. Mais cette explication du nom de druide n'a pas plus de valeur que la plupart des étymologies données par les anciens. Il est inadmissible qu'un nom gaulois vienne du grec. D'ailleurs, les chênes sacrés ne sont pas spéciaux à la race celtique : on trouve des chênes sacrés chez beaucoup d'autres peuples. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à ce texte de Pline.

Passons à celui de Maxime de Tyr. Maxime de Tyr, écrivain de la fin du IIe siècle après J.-C., dit que les Celtes rendent un culte à *Zeus*, et qu'un chêne élevé est la représentation celtique de Zeus. Ainsi, chez les Celtes, le chêne serait le représentant visible du dieu suprême[2]. La question est de savoir quel est, dans ce passage, le sens du mot Κελτός « Celte ». Des savants dont le témoignage n'est pas à dédaigner croient que, dans ce texte, Κελτός « Celte » veut dire « Germain ».

La découverte de la distinction des Gaulois et des Germains appartient, sinon à César, du moins à son époque; mais elle n'a pas pénétré chez tous les auteurs grecs postérieurs à lui. Ainsi Diodore de Sicile, qui écrivait quelques années après la mort de César, ne connaît ni le nom de Germains ni celui de Germanie. Il a appris de César que le nom de Celtes, par lequel nous désignons l'ensemble de la race dite celtique, et par lequel les Grecs avaient jusque-là désigné toutes les peuplades de cette race établies sur le continent, n'appartenait, à proprement parler, qu'à un groupe de cette race établi dans la Gaule méridionale. Il veut rectifier l'erreur de ses prédécesseurs, et, confondant sous une même appellation les Gaulois du Nord et les Germains, il oppose aux Celtes et réunit sous le nom de Galates les peuples situés près de l'Océan et du mont Hercunios jusqu'à la Scythie, c'est-à-dire les peuples qui habitaient alors la France septentrionale, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne modernes.

« Il est, dit-il, essentiel de déterminer avec précision une notion géographique qui manque au plus grand nombre. Les peuples qui habitent au delà de Marseille dans l'intérieur des terres, ceux qui sont près des Alpes et de ce côté-ci des Pyrénées s'appellent Celtes; mais les peuples qui sont établis au delà de

[1] « Non est omittenda in hac re et Galliarum admiratio. Nihil habent druidæ, — ita suos appellant magos — visco et arbore in qua gignatur, si modo sit robur, sacratius; jam per se roborum eligunt lucos, nec ulla sacra sine earum fronde conficiunt, ut inde appellati quoque interpretatione græca possint druidæ videri. » Pline, liv. XVI, chap. xcv, § 249; édit. Teubner-Janus, t. III, p. 45.

[2] « Κελτοὶ σέβουσι μὲν Δία, ἄγαλμα δὲ Διὸς κελτικὸν ὑψηλὴ δρῦς. » Maxime de Tyr, *Dissertation*, VIII, § 8, édit. Didot-Dübner, p. 30.

cette Celtique, près de l'Océan et du mont Hercunios, ou encore plus loin jusqu'à la Scythie, portent le nom de Galates[1]. »

Quand il parle de l'expédition de César en Germanie, l'an 55 avant notre ère, il appelle les peuples vaincus par le grand capitaine, dans cette expédition, les Galates d'au delà du Rhin. Ces Galates sont des Germains. Pour lui le Danube est, comme le Rhin, un fleuve de Galatie.

« Il y a, dit-il, beaucoup de grands fleuves qui coulent à travers la Galatie... Le plus grand de ceux qui se dirigent vers notre mer (la Méditerranée) est le Rhône... Parmi ceux qui se jettent dans l'Océan, les plus grands paraissent être le Danube et le Rhin. De ce dernier fleuve, César, qui a été appelé dieu, a, de nos jours, réuni les deux rives par un pont merveilleux; il y a fait passer, à pied sec, une armée, et il a dompté les Galates qui habitent au delà de ce fleuve[2]. »

Denys d'Halicarnasse, qui écrivait en l'an 7 avant J.-C., Strabon l'an 19 de notre ère, Ptolémée, à la fin du IIe siècle, connaissent la Germanie; mais pour Denys d'Halicarnasse la Germanie n'est qu'une subdivision de la Celtique; chez lui la Celtique s'étend de l'océan Atlantique à la Scythie et à la Thrace; elle est divisée par le Rhin en deux parties égales : l'une, à l'ouest, est la Galatie, notre Gaule; l'autre, à l'est, est la Germanie[3].

Enfin Dion Cassius, dans son histoire, terminée l'an 229 après notre ère, rend systématiquement partout le latin *Germani* par Κελτοί, comme le latin *Galli* par Γαλάται, Galates.

Il n'y a qu'une dérogation à cette règle : c'est dans le fragment 34, concernant Valérius Corvinus et l'an 345 avant notre ère. Quand Valérius, dit-il, était sur le point de commencer son combat singulier avec le général des Celtes, un corbeau s'approcha de lui à droite, et vint se placer devant le Celte : lui déchirant

[1] « Χρήσιμον δ' ἐστὶ διορίσαι τὸ παρὰ πολλοῖς ἀγνοούμενον· τοὺς γὰρ, ὑπὲρ Μασσαλίας κατοικοῦντας ἐν τῷ μεσογείῳ καὶ τοὺς παρὰ τὰς Ἄλπεις, ἔτι δὲ τοὺς ἐπὶ τάδε τῶν Πυρηναίων ὀρῶν Κελτοὺς ὀνομάζουσι, τοὺς δ' ὑπὲρ ταύτης τῆς Κελτικῆς..... παρά τε τὸν Ὠκεανὸν καὶ τὸ Ἑρκύνιον ὄρος καθιδρυμένους καὶ πάντας τοὺς ἑξῆς μέχρι τῆς Σκυθίας Γαλάτας προσαγορεύουσιν. » Diodore de Sicile, liv. V, chap. xxxii, édit. Didot-Müller, t. I, p. 273.

[2] « Πόλλων δὲ καὶ μεγάλων ποταμῶν ῥεόντων διὰ τῆς Γαλατίας..... μέγιστος δ' ἐστὶ τῶν εἰς τὸ καθ' ἡμᾶς πέλαγος ῥεόντων ὁ Ῥοδανός..... Τῶν δ' εἰς τὸν Ὠκεανὸν ῥεόντων μέγιστοι δοκοῦσιν ὑπάρχειν ὅ τε Δανούβιος καὶ ὁ Ῥῆνος, ὃν ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς χρόνοις Καῖσαρ ὁ κληθεὶς θεὸς ἔζευξε παραδόξως, καὶ, περαιώσας πεζῇ τὴν δύναμιν, ἐχειρώσατο τοὺς πέραν κατοικοῦντας αὐτοῦ Γαλάτας. » Diodore de Sicile, liv. V, chap. xxv, § 3-5, édit. Didot-Müller, t. I, p. 269. Cf. César, *De bello gallico*, liv. IV, chap. xix.

[3] « Ἡ δὲ Κελτικὴ... σχίζεται μέσῃ ποταμῷ Ῥήνῳ... καλεῖται δ' ἡ μὲν ἐπὶ τάδε τοῦ Ῥήνου Σκύθαις καὶ Θραξὶν ὁμοροῦσα Γερμανία... ἡ δ' ἐπὶ θάτερα... Γαλατία. » Denys d'Halicarnasse, liv. XXIII, chap. i, édit. Teubner-Kiessling, t. IV, p. 198.

la figure de ses ongles et lui ôtant, par ses ailes, la vue de son adversaire, il le livra sans défense à Valérius[1]. Dion Cassius, dans ce passage, copie probablement quelque auteur grec plus ancien, peut-être Fabius Pictor, qui avait sans doute rendu le latin *Gallus* par Κελτός, Celte. C'est une exception.

En règle générale, chez Dion Cassius, Κελτός veut dire Germain. Dion Cassius écrivait dans la première moitié du IIIe siècle de notre ère; Maxime de Tyr, à la fin du siècle précédent. Ces deux auteurs sont presque contemporains et doivent se servir de la même langue. On trouve la même façon de parler au IVe siècle chez Libanius, pour lequel les Francs sont un peuple celte[2].

Il est donc parfaitement admissible et même tout à fait vraisemblable que dans le passage précité de Maxime de Tyr, Κελτός ait le même sens que chez Dion Cassius. Quand Maxime de Tyr dit que chez les Celtes un chêne tient lieu de statue à *Zeus*, ce sont les Germains qu'il désigne sous le nom de Celtes. J. Grimm, dans sa *Mythologie allemande*, a soutenu cette doctrine, et du passage de Maxime de Tyr il rapproche des textes nombreux, d'où il résulte que le culte du chêne tenait une place considérable dans la religion des Germains. Entre autres documents, il cite des vers de Claudien.

« Afin qu'au loin, dans la vaste et silencieuse forêt d'Hercynie, on puisse chasser en sûreté, et que nos haches frappent impunément des bois qu'un culte antique a rendus redoutables et les chênes qui, pour le barbare, sont une divinité. »

> Ut procul Hercyniæ per vasta silencia silvæ
> Venari tuto liceat, lucosque vetusta
> Religione truces, et robora numinis instar
> Barbarici, nostræ feriant impune bipennes[3].

En l'année 400 où ces vers ont été écrits, il n'y avait plus de Gaulois dans la forêt Hercynienne, qui depuis longtemps était germanique; les barbares qui considéraient comme des divinités les chênes de cette forêt étaient des Germains. Il est donc légitime de considérer comme des Germains, ainsi que l'a fait Grimm, les Celtes aux yeux desquels, suivant Maxime de Tyr, certains

[1] Ὅτι Οὐαλερίου μέλλοντος ἡγεμόνι τῶν Κελτῶν μονομαχεῖν, κόραξ προσιζάνει τῷ δεξίῳ τούτου βραχίονι καὶ ἀντιπρόσωπος τῷ Κελτῷ, τοῖς τε ὄνυξιν ἀμύττων τὸ πρόσωπον καὶ ταῖς πτέρυξι καλύπτων τοὺς ὀφθαλμούς, ἀφύλακτον αὐτὸν τῷ Οὐαλερίῳ παρέδωκε. Cassius Dio, fragm. 34, édit. Bekker, p. 27. Le même événement légendaire a été raconté avec plus de détails par Tite-Live, l. VII, chap. XXVI.

[2] Libanius, *Oratio* III, chez D. Bouquet, t. I, p. 731 C.

[3] Consulat de Stilicon, I, 288. Cf. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3e éd., 1854, p. 60 et suivantes. Voir de plus Simrock, *Handbuch der deutschen Mythologie*, 5e édit., 1878, p. 499.

chênes sont en quelque sorte des images, des statues de Jupiter. Celte, qui veut dire Germain dans la langue de Dion Cassius et de Libanius, doit avoir le même sens dans la langue de Maxime de Tyr.

D'ailleurs le chêne n'était pas le seul arbre dont la race celtique fît l'objet d'un culte. Le terme reçu en vieil irlandais pour désigner les arbres sacrés était *bile*[1]. Un des plus célèbres était le *bile* Tortain. Il est question de cet arbre dans le livre d'Armagh, manuscrit du IXe siècle[2]. La chronique irlandaise connue sous le nom de *Chronicum Scotorum* parle de lui sous l'année 622. Il est un des cinq arbres célèbres d'Irlande qui tombèrent sous le règne des fils d'Aed Slane (657-664) : or c'était un frêne. Le *bile* Dathi, qui périt à la même époque, était encore un frêne[3].

Il n'y a donc pas de raison pour croire que la race celtique ou les druides se soient distingués des autres races humaines et des autres sacerdoces par une vénération particulière pour le chêne; rien ne prouve que le mot *dru*, dont *druide* vient, signifiât chêne. Nous ignorons le sens du mot *dru*, dont dérive le nom des *druides;* ce que nous savons, c'est qu'on trouve ce mot *dru* dans le premier terme du mot composé *dru-nemeton* usité en Galatie. Le *druuemeton* de Galatie est un lieu sacré où se réunit un sénat qui juge les procès de meurtres, comme le faisait l'assemblée des druides de Gaule réunie dans un lieu sacré au pays Chartrain.

Conclurons-nous de là que le druidisme existait en Galatie, et que les Gaulois l'auront apporté dans ce pays quand ils sont venus s'établir en Asie Mineure au commencement du troisième siècle avant notre ère? Il serait certainement trop hardi de l'affirmer; mais c'est une chose possible, et, dans ce cas, le druidisme continental pourrait remonter au quatrième siècle, au temps d'Aristote et d'Alexandre le Grand.

Toutefois nous ne présentons ce système que comme une simple hypothèse. Il est certain que le druidisme existait en Gaule en l'an 53 avant notre ère, qu'à cette date il n'était pas un nouveau venu en Gaule, puisqu'il jouissait de privilèges établis par la coutume; mais, d'autre part, on conservait alors intact en Gaule le

[1] O'Donovan, *Supplément à O'Reilly*, p. 683; cf. Joyce, *Irish names of places*, first series, 4e édition, p. 498-500.

[2] Livre d'Armagh, fol. 15, cité par Whitley Stokes dans *The calendar of OEngus*, p. CCXXIV.

[3] Un court traité sur les cinq arbres qui périrent au temps des fils d'Aed Slane («Tuitset na craiba narchlé i-re mac Aeda Slâne»), se trouve dans le livre de Leinster, p. 199-200, et dans le manuscrit connu sous le nom de *livre jaune* de Lecan, conservé à la bibliothèque du collège de la Trinité de Dublin, sous la cote H. 2. 16, fol. 344. On y lit : «Unnius in Tortain... Unnius immoro craeb belaig Dathi.» Cf. W. M. Hennessy, *Chronicum Scotorum*, p. 76.

souvenir d'un temps où cette institution sacerdotale y était inconnue. Nous ne pouvons rien affirmer de plus.

III

BELTINE, BELTAINE.

En Irlandais, en gaélique d'Écosse et dans le dialecte de Man, on appelle jour de *Beltine*, *Beltaine*, *Bealtuin*, *Boaldin*, le 1er mai, jour où, dit le glossaire attribué à Cormac, auteur du commencement du xe siècle, les druides allumaient deux feux. Entre ces feux ils faisaient passer les bestiaux : c'était un préservatif contre les épizooties. César nous a conservé le souvenir de feux druidiques plus redoutables, ceux où l'on brûlait des hommes tout vivants afin de sauver, par le sacrifice de leurs vies, d'autres vies plus chères contre lesquelles ces victimes étaient, croyait-on, échangées [1].

Beltine, *Beltaine* paraît dériver du substantif abstrait *beltu*, génitif *belten*, dat. *beltin*, conservé dans le composé *epeltu*, qui au ixe siècle glose *interitus* dans le saint Paul de Wurzbourg. *Epeltu* sert d'infinitif au verbe qui à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif fait *epil* et *at-bail* pour **ate-belit*. *Epeltu* (*interitus*) = **ate-bel*[*a*]*tu*; son génitif *epelten* suppose un primitif **ate-bel*[*a*]*tinos*.

Le premier terme *ate* est un préfixe bien connu. Le second est un dérivé d'une racine celtique BEL, dans les langues germaniques QUAL, qui a donné au vieux saxon le verbe *quelljan* « faire mourir », au vieil allemand *quellen*, qui a le même sens. Cette racine est en lithuanien GEL « faire mal à quelqu'un », d'où *Giltine* « déesse de la mort ».

Beltine semble avoir été en Irlande, chez les populations gaéliques d'Écosse et de Man, une déesse de la mort que, le 1er mai, on suppliait d'épargner les animaux et les hommes. Des deux termes dont se compose le surnom du *Mars Belatu-cadrus* mentionné dans diverses inscriptions romaines de Grande-Bretagne, le premier, *Belatu*, semble avoir une origine analogue. Belatucadrus est le dieu qui est beau (*cadro-s*) quand il tue.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. *De bello gallico*, VI, 15.

L'OPTATIF, LES TEMPS SECONDAIRES

DANS LES DIALECTES BRITANNIQUES.

L'optatif, dont on ne peut guère constater la présence en ancien irlandais que dans les terminaisons des temps secondaires (Schleicher, *Compendium der vergl. Gr.*, 1re édit., p. 550), joue un rôle important dans la formation des temps primaires et des temps secondaires des dialectes britanniques.

I

TEMPS PRIMAIRES.

L'optatif, avec le subjonctif, en gallois, en cornique, en armoricain, a le sens de futur primaire et en remplit les fonctions (Zeuss, *Gramm. celt.* 2e édit., p. 514).

GALLOIS [1].

	Moyen gallois.	Gallois moderne.
Sg. 1.	*caruim* (j'aimerai);	*caraf;*
2.	*caruit;*	*ceri;*
3.	*caro.*	*cara, car.*
Pl. 1.	*carom;*	*carwn;*
2.	*caroch;*	*carwch;*
3.	*caroint* et *caront.*	*carant.*

CORNIQUE [2].

Sg. 1.	*caryf* (= **carim*);	Pl. 1.	*caryn;*
2.	*cary;*	2.	*carugh;*
3.	*caro.*	3.	*carons* (*caront*).

[1] Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e édit., p. 512-517; Spurrell, *Grammadeg o iaith y Cymry.* Caermarthen, 1848, p. 32.

[2] Zeuss, *ibid.*

ARMORICAIN.

Sg. 1. *cariñ* (moyen *cariff*);	Pl. 1. *carim;*
2. *cari;*	2. *carot, carfet;*
3. *caro, carfomp.*	3. *carint.*

VANNETAIS.

Sg. 1. *careiñ;*	Pl. 1 *carim;*
2. *cari;*	2. *carehèt;*
3. *caro* ou *carei.*	3. *careint.*

Il est impossible de ne pas reconnaître l'optatif dans les formes des 1re et 2e pers. du sg., 3e pers. du pl. (*caroint*) du futur et subjonctif en moyen gallois; dans les formes des 1re et 2e pers. du sg., de la 1re pers. du pluriel du futur primaire cornique et armoricain. L'armoricain a, de plus que le cornique, introduit l'optatif à la 3e pers. du pluriel. Quant aux formes *carfom*, *carfèt* (vannet. *carehèt*) de l'armoricain moderne, nous serons amené à en parler en traitant de l'optatif dans les temps secondaires.

Ce rôle de l'optatif dans le futur primaire paraît fort ancien : nous pouvons le constater en vieux breton, dans des gloses qui remontent au moins au xe siècle :

Sg. 2. *Dinoe* glose discooperies (Stokes, *The breton glosses at Orleans*, n° 13), *ercentbidi-te* notabis (Stokes, *Old-bret. glosses*, n° 33; *nerthi-ti* hortabere (Oxf. I Zeuss, *Gr. celt.*, 2e éd., p. 1057).

Pl. 3. *Decmint* decimabit (leg. *decimabunt*) (Stokes, *The glosses at Orl.*, n° 145).

Au passif, la forme galloise du futur primaire *cerir*, à côté du présent *carir* (*carir fy* «je suis aimé»), semble trahir la présence de l'optatif.

La forme vannetaise *carei*, 3e pers. du sing., qui sert aussi à la conjugaison impersonnelle (*mé e garei*, *té e garei*, etc.), est des plus singulières. Il n'est guère possible d'y voir la diphtongaison d'un *ĭ* ou d'un *ĕ*, l'accent n'étant pas sur *ei*. *Ai* ancien se fût réduit à *ae* ou plutôt à une seule voyelle; *ei* ancien, en syllabe finale, eût également laissé une voyelle ou se fût transformé (Zeuss, *Gr. celt.*, 2e éd. p. 101-106). Si l'on n'admet ni diphtongue ancienne, ni diphtongaison, il semble que l'on soit réduit à supposer entre *e* et *i* autrefois une consonne, et on est amené à se demander si *carei* ne serait pas un reste de l'ancien futur ario-européen en *-sjo*. Cependant, la conservation de cette forme dans un seul dialecte armoricain paraît bien ex-

traordinaire, et il est peut-être plus sage d'y voir un effet de l'analogie : *carei* serait né sous l'influence de la prononciation de la 1re personne *cariñ*, où l'*ñ* a produit une sorte de son *ei*.

L'impératif, à la 3e personne du singulier, nous paraît être un ancien optatif. La prononciation de l'*-et* final de cette personne est très frappante en bas vannetais : *kollet* « qu'il perde », dans l'écriture ne se distingue en rien de la 2e personne du pluriel *kollet*. Dans la prononciation, la différence est grande : *kollet*, 2e personne du pluriel, en bas vannetais a l'*e* muet et bref; *kollèt* « qu'il perde », a l'*é* long fermé, et l'accent se porte sur la syllabe finale. Le gallois a deux formes d'impératif : l'une en *au*, que l'on trouve en gallois moyen et dans laquelle Ebel voit un véritable impératif en *-to* (*paraut* « qu'il prépare » = **para-to*), mais qui pourrait bien n'être qu'un subjonctif; l'autre en *-et*, dont nous ne connaissons pas la prononciation, mais qu'il faut, suivant toute apparence, identifier avec la forme vannetaise.

II

TEMPS SECONDAIRES.

Comme en gaélique, l'optatif paraît avoir formé, en britannique, les terminaisons des temps secondaires. Ces temps offrent tous la même terminaison. On peut les présenter ainsi pour le cornique et l'armoricain :

–èn
–ès
–è
–èm
–èch
–ènt.

En cornique, à la 2e et à la 3e personne du singulier, *y* alterne avec *è*. Le gallois a *u* à la 1re et à la 2e personne, *ei* à la 3e.

Cet *è* se prononce très ouvert en armoricain. Or, en vannetais, nous n'avons constaté cette prononciation que dans les cas suivants :

1° Dans *e*, quelle que soit sa provenance, suivi de *l* ou *r* plus une aspirée;

2° Dans *e* final accentué suivi de deux *l* : *scudèll*, du latin *scutella;*

3° Dans *e* pour *a–i*.

L'*e* final pour *i* dans ce dialecte donne *é* : *monid* donne en bas vannetais *mané*, *novid*, *nehué*, etc. Il nous semble donc impossible

d'expliquer cette prononciation, si on ne regarde pas *è* comme le représentant d'un ancien *a-i*. La présence de l'*i* est évidente par l'*ei* gallois, l'*y* cornique, l'*i* qui se montre toujours à la 1re personne du singulier des temps secondaires en ancien irlandais. Quant à l'*ā* que nous supposons, il s'expliquerait comme l'*ā* que l'on trouve à l'optatif de l'imparfait latin *essem;* la comparaison avec le latin s'impose, quand on arrive à la formation du prétérit secondaire britannique. De plus, il faut remarquer que cet *e* ne produit pas infection de la voyelle précédente, ce qui arriverait infailliblement dans l'un ou l'autre des dialectes britanniques, si on avait affaire à un simple *i :*

Ex. : fut. *kiri* (dialecte de Léon) «tu aimeras», pour *kari.* Nulle part, au contraire, dans aucun dialecte ou sous-dialecte, l'*è* n'agit sur la voyelle de la syllabe précédente.

On compte, en britannique, trois temps secondaires : le présent, le futur, le prétérit secondaires. Les deux premiers temps paraissent se confondre en gallois et en cornique. En armoricain, ils sont très distincts. Zeuss les a entièrement confondus (*Gramm. celt.*, 2e éd., p. 518). Dans le plus ancien monument du moyen breton, *La vie de Ste Noun*, généralement le futur secondaire a l'*è* de la terminaison précédé d'un *h*, ce qui n'arrive *jamais* au présent secondaire.

Nous prenons les exemples des deux temps confondus dans la *Grammatica celtica*, de la page 518 à la page 521.

Nous trouvons au sens du prétérit secondaire :

Sing. 1re pers. *manen, gallen;*
2e pers. *cares;*
3e pers. *prezegne, lavare, care, goulene* (une fois *y* : *diguery? Myst. de Jésus*, 209).

Plur. 1re pers. *cafem;*
2e pers. *dalchech;*
3e pers. *pilent, quaçent, auizent.*

Dans *aucun* exemple, on n'a *h;* au futur secondaire, c'est la règle :

Sing. 1re pers. *ministren, gouzafhenn, gouzafen, dlehenn, pethenn, gallhenn, crethenn, marvheun, caffen, rahen;*
2e pers. *dlehes, galhes;*
3e pers. *grahe, care, galle, gulhe, alhe, alhe, crethe, crethe, falhe, carhe, prouffe, touhe, touhe, toche.*

Plur. 1re pers. *dlehem, galhemp, crethemp, grahem;*
2e pers. *carech, bech, ranquech, vech, gouzafhech, faillech, drouccretech, golchech, gouzafhech, gouzafhech, caffech;*
3e pers. *cozhent, sentent, galhent.*

La 2e personne du pluriel a rarement l'*h* : cela tient au voisinage de l'aspirée finale *c'h*.

On peut donc dire qu'en moyen breton, le futur secondaire se distingue du présent secondaire par un *h* avant l'*è* de la terminaison. La différence est devenue plus forte en armoricain moderne : le futur secondaire présente *f* à toutes les personnes avant la terminaison : le vannetais seul a conservé l'*h*. L'*f* apparaît déjà en moyen breton dans le *Grand mystère de Jésus*. Ce *f* a d'abord fait illusion; on l'a considéré comme sorti d'un *b* et on a rapproché ces formes de celles de l'irlandais. Un futur avec terminaisons primaires s'étant formé, dans certains cantons de la Bretagne armoricaine, sur le modèle de ce futur secondaire (*carfom* « nous aimerons »), on a tout naturellement songé au futur latin en *-bo* et on a donné cette formation dans les deux langues comme une des plus fortes preuves en faveur de l'existence d'un ancien groupe latino-celtique.

Dès 1866, Ebel (*De verbi britannici futuro et conjunctivo*, septembre 1866, dans le *Jahres-Bericht* du progymnase de Schneidenmühl), mettait en doute l'ancienneté de ce futur secondaire, sans s'expliquer d'ailleurs sur sa formation :

« Secundarium vero futurum Aremorici, quos solos Britannorum id cum Hibernis consentire putares, ita quidem formaverunt ut revera antiquitatis reliquias servavisse videantur, quanquam, ut illam quoque speciem inferioris esse originis arbitrer me movent cum defectus futuri primarii quod propria carens alienis formis etiam armorice suppleri patet, tum silentium Manorii, jesuitæ, qui in libello a. D. 1659 conscripto bina tantum tempora secundaria simplicia proponit in exemplis : *lennen* « legebam » *lennes*, *lenne*, *lennemp*, *lennech*, *lennent*, et : *lensen* legerem cademque respondent primariis præsenti : *lenman*, *lennes*, *lenn*, *lennomp*, *lennit*, *lennont*, et præterito : *lennis*, *lensont*, *lennas*, *lensomp*, *lensoch*, *lensont*, tacet de formis quales a Legonideco accepimus : *kanfenn* « canerem », quarum ne e Buhez quidem ullum exemplum depromptum in grammatica celtica inveni ».

Ebel croyait ces formes en *f*, sorties d'un *b* et voyait dans ce futur secondaire et dans le futur primaire qui en est né un composé en *bhu*, de date récente. M. D'Arbois de Jubainville (*Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. I, 2e fasc. Étude sur le futur auxiliaire en breton armoricain, p. 134), qui avait les mêmes idées sur la formation de ce futur, croyait de plus à son ancienneté et la défendit contre Ebel. Il a depuis renoncé à cette théorie et indiqué la véritable origine de ce *f* : le *f* est sorti de *h* pour *s* : *carfenn* vient de *carsenn* par *carhèn*. (D'Arbois de Jub., *Études grammaticales sur les langues celtiques*, p. 57*.)

L'absence de cette forme en *f* en ancien et en moyen armoricain, dans les dialectes gallois et corniques, est une preuve de sa formation récente. Le maintien de l'*h* en vannetais, actuellement encore, ne permet pas de supposer une formation moderne par le verbe de la racine *bhû*, sans parler de la difficulté de faire sortir ce *f* d'un *b*, dans cette situation.

M. d'Arbois de Jubainville a le tort de confondre avec ce temps, au point de vue de la formation, le véritable prétérit secondaire armoricain, qui montre partout *s* ou *j* avant l'*e*. Il est certain que des formes vannetaises comme *canehèm* « je chanterais » et *canezèm* « j'aurais chanté », ne peuvent se ramener à une forme unique *cansem*. L'*s* du prétérit secondaire a été soutenue par une autre *s*, et nous retrouvons, en effet, ces deux *ss* en gallois, à ce temps. *Canehèm* de **canesèn* nous paraît répondre au latin *ama-rèm; carezèn* « j'aimerais » pour *caras-sèn* au latin *fecissem*. Les terminaisons des temps secondaires étant pour nous des optatifs, l'analogie est complète. Le futur et le prétérit secondaire sont souvent confondus, pour le sens, en armoricain. Le vannetais, seul, fait nettement la différence. Nous arrivons donc pour l'armoricain à établir, aux temps secondaires, les paradigmes suivants :

ARMORICAIN MOYEN.

PRÉSENT SECONDAIRE.

Sg. 1.	*carèn;*	Pl. 1.	*carèm;*
2.	*carès;*	2.	*carèc'h;*
3.	*carè.*	3.	*carènt.*

FUTUR SECONDAIRE.

Sg. 1.	*carhèn;*	Pl. 1.	*carhèm;*
2.	*carhès;*	2.	*carhèc'h;*
3.	*carhè.*	3.	*carhènt.*

PRÉTÉRIT SECONDAIRE.

Sg. 1.	*carsèn;*	Pl. 1.	*carsèm;*
2.	*carsès;*	2.	*carsèc'h;*
3.	*carsè.*	3.	*carsènt.*

ARMORICAIN MODERNE.

PRÉSENT SECONDAIRE (comme en armoricain moyen).

FUTUR SECONDAIRE.

	Vannetais.	Les autres dialectes.
Sg. 1.	*carehèn;*	*carfèn;*
2.	*carehès;*	*carfès;*
3.	*carehè.*	*carfè.*

	Vannetais.	Les autres dialectes.
Pl. 1.	*carehèm;*	*carfèm;*
2.	*carchèc'h;*	*carfèc'h;*
3.	*carchènt.*	*carfènt.*

PRÉTÉRIT SECONDAIRE.

	Vannetais.	Les autres dialectes.
Sg. 1.	*carezèn;*	*carzèn* ou *carjen*, etc.
2.	*carezès;*	
3.	*carezè.*	
Pl. 1.	*carezèm;*	
2.	*carezèc'h;*	
3.	*carezènt.*	

Le gallois et le cornique confondent le présent et le futur secondaires :

PRÉSENT ET FUTUR SECONDAIRES.

	Gallois moderne.	Cornique.
Sg. 1.	*carwn;*	*caren;*
2.	*caril* (moyen gall. *carut*);	*carys, cares;*
3.	*carai* (moyen gall. *carai*).	*care, cary.*
Pl. 1.	*carem;*	*carem;*
2.	*carech* (moyen gall. *carewch*);	*carewgh, caregh;*
3.	*carent.*	*carens* (= *carent*).

PRÉTÉRIT SECONDAIRE.

	Gallois.	Cornique.
Sg. 1.	*caraswn* (moy. gall. *carasswn*);	*carsen;*
2.	*carasit* (moy. gall. *carassut*);	*carses;*
3.	*carasai* (moy. gall. *carassei*).	*carse, carsa.*
Pl. 1.	*carasem* (moy. gall. *carassem*);	*carsen;*
2.	*carasech* (moy. gall. *carassewch*);	*carsygh;*
3.	*carasent* (moy. gall. *carassynt*).	*carsens, carsans.*

Le vieux breton présente des formes du présent secondaire et du prétérit secondaire :

PRÉSENT SECONDAIRE.

Sg. 3. *immisline*, gl. *allinebat* (gloses à Mart. capella).

PRÉTÉRIT SECONDAIRE (indicatif).

Sg. 3. *dirgatisse*, gl. *concenerat* (gloses à Mart. cap.).

PRÉTÉRIT SECONDAIRE (subjonctif).

Pl. 3. *roricse[n]ti*, gl. *sulcavissent* (gl. Lux. Zeuss, 2e éd., p. 1064).

J. Loth.

MÉLANGES

DE

PHONÉTIQUE NORMANDE.

Ŏ + C(I), Ĕ + cons. + U, U + C(I) dans les patois normands[1].

Les groupes *ŏ* + *c*(*i*), *ĕ* + cons. + *u* se sont changés en *ui* en français, ainsi que *ŭ* + *c*(*i*); mais il n'en a pas été de même dans les patois normands, où ils ont donné naissance à des formes très diverses; il m'a semblé qu'il pouvait y avoir intérêt à passer en revue ces modifications, la plupart encore inconnues. En 1876, dans un article de la *Romania* (V, 492), j'ai déjà dit un mot des formes *ieu* et *i* qu'affecte dans le patois du Bessin la diphtongue française *ui;* mais si mes conclusions étaient exactes dans leur ensemble, il y avait pourtant une lacune dans l'exposé des faits que je signalais; comme je n'étais pas remonté au latin et que je m'étais borné à comparer entre eux le français proprement dit et le normand, il n'était guère possible de s'expliquer pourquoi celui-ci avait, dans un cas *ieu*, dans l'autre *i*, à la place de *ui*. Vers la même époque, il est vrai, j'ai, dans les *Mémoires de la Société de linguistique* (III, 224), indiqué une des sources du *ieu* bas normand et du *ui* français, *ŏ* + cons. + *i* ou *ŏ* + *c*(*i*)[2]; mais ce n'est pas là leur seule origine et *ieu* bas-normand n'a pas toujours non plus pour équivalent *ui* en français. Enfin si *ieu* représente *ŏ* + *c*(*i*) dans le patois du Bessin, il est loin d'en être de même, comme me l'ont montré les recherches auxquelles je me suis livré depuis quatre ans sur les idiomes populaires de la Normandie, dans les patois des autres pays de cette province; il y a donc lieu d'étudier et de suivre dans chacun d'eux les transformations de ce groupe et des groupes

[1] Dans les divers groupes que je vais étudier, *ŏ*, *ĕ*, *ŭ* sont accentués.

[2] Depuis, dans un petit travail intitulé *Betontes ĕ* + *i und ŏ* + *i in der normannischen Mundart* (Halis Saxonum, 1879), un élève de M. Suchier a repris la question et a essayé, par l'étude attentive des divers groupes d'où est sorti *ui* français, de diviser les dialectes normands en normand proprement dit et en normand méridional. Cf. *Romania*, X, 258.

analogues, et de déterminer, autant que cela est possible, l'extension des formes diverses qui en sont issues[1]. La diphtongue *ui* du français proprement dit a pu provenir d'un des groupes *ĕ* + cons. + *u*, en particulier *ĕ* + *qu*(*gu*), ou bien de *ŏ* + *qu*, *ŏ* + cons. + *i*, *ŏ* + *c* + *i*(*e*), *ŏ* + *c* + cons., *ŏ* + *s* + *c*, *ŏ* + *s* + cons. + *i*(*e*), *ŏ* + *j*, ou enfin de *ŭ* + *c* + *e*(*i*), quel en est, dans ces divers cas, l'équivalent dans les patois normands? Qu'a donné aussi dans ces patois le groupe *ŏ* + *l* + *i*, qui ne s'est pas transformé en *ui* dans le français proprement dit? Voilà les questions complexes que je vais essayer de résoudre. Je commence par les groupes formés à l'aide de *ĕ* et d'une consonne suivie de *u*.

I. — *ĕ* + cons. + *u* = fr. *ui*.

Ce groupe présente les trois cas *ĕ* + *qu*, *ĕ* + *gu* et *ĕ* + cons. + *u*.

1° *ĕ* + *qu* : **sequere*.

Ce groupe a donné régulièrement *ieu*, — ainsi **sequere* = *sieure*; — cet *ieu*, représenté par *ui* dans le français, — d'où avec addition de *v*, *suivre*, — a persisté dans presque tous les patois normands; par exemple, *sieure* à Argueil, Gancourt, Gournay (Bray), Formigny, etc. (Bessin), *sieuvre*, avec addition de *v*, à Sauchay, Montrôty, Saint-Saens, Ferrières, Maucomble (Bray), Chaignolles, Chauvincourt (Vexin), Jonquerets (Ouche), dans le Lieuvin, la plaine de Caen, le Bocage (à Truttemer-le-Grand) et le Houlme[2]. Au lieu de *sieuvre*, on rencontre parfois une forme en *i*(*r*), dérivée, ce semble, du participe passé; par exemple, *sieuvi*(*r*) dans le Mortainais, le Lieuvin, à Martagny, à Neuve-Grange, à Panilleuse (Vexin), etc. Dans le Cotentin, *ieu* a fait place à d'autres formes, par exemple à *eu*, — d'où *seure* à Sainte-Mère-Église, — à *u*, — d'où *sure* dans les environs de Coutances, *sure* dans le val de Saire ou plutôt à Saint-Pierre-Église[3]; — dans la Hague on trouve *uë*, c'est-à-dire *u* suivi du son très faible de *ë*, ainsi *suëre*,

[1] J'ai étudié cette question à nouveau, mais en passant et d'une manière générale, dans un mémoire sur *Les caractères et l'extension du patois normand* (in-8°, Paris, Vieweg, 1883), p. 153 et suiv.

[2] C'est du moins cette forme que l'on rencontre dans la campagne de Domfront.

[3] Cette forme du moins est celle que donne M. Axel Romdahl dans son *Glossaire du patois du val de Saire* (Linköping, 1881); mais M. A. R. n'a connu véritablement que le patois de Saint-Pierre-Église, et je doute de la présence de l'*r* uvulaire (*ṛ*) dans ce patois même; au mois d'avril dernier (1882), il m'a semblé remarquer, dans un nouveau voyage fait dans cette région, que l'*r* tombait purement et simplement, au moins pour la plupart des mots, dans le parler populaire de Saint-Pierre-Église, comme sans doute dans celui de la plus grande partie du val de Saire. Ceci infirme, on le voit, ce que j'ai dit précédemment du

suëte[1]. A Guernesey on a *iè*, *ié*, à en juger par les formes *sière*, *siétin* (suite) données par Métivier dans son *Dictionnaire franco-normand* du « dialecte » de cette île.

2° *ĕ* + *gu* : *tegula*.

Tandis que *ĕ* + *qu* a donné d'autres formes que *ui* dans tout le domaine normand, *ĕ* + *gu* n'en a pris de différentes que dans les patois de la Basse Normandie; du moins il n'y a, à ma connaissance, que ceux de la plaine de Caen, du Bocage, du Cotentin méridional, sans doute aussi du pays d'Auge, de l'Hiémois et du Lieuvin, où *ĕ* + *gu* a donné *ieu;* ainsi *tieule* (*tegula*)[2], ou plutôt, — comme les patois normands n'admettent pas le groupe *ti* + voy. et le remplacent par *qu*(*i*), — *qu*(*i*)*eule*, forme qui, dans une partie du Bessin, a été changée en *tcheule* avec un *t* presque cérébral ou dorsal, *i*, déjà à peine perceptible dans *qu*(*i*)*eule*, ayant complètement disparu dans la transformation de *qui* + voy. en *teh*. Dans une partie du Cotentin, par exemple, dans le canton de Sainte-Mère-Église, on trouve *queule*, d'ailleurs sans *i;* plus à l'ouest, dans l'arrondissement de Coutances, à Heugueville, on m'a indiqué la forme *tule*.

3° *ĕ* + cons. + *u* : *nĕbula*.

Au groupe *ĕ* + *gu* il faut rattacher celui de *ĕ* + cons. + *u;* on le trouve dans *nĕbula* (fr. *nuile*) et dans *sebo* (fr. *suif*), dont l'*e* a été traité comme s'il était bref; les patois normands du Lieuvin, du pays d'Auge, de la plaine de Caen, du Bocage, du Bessin, et sans doute d'une partie du Cotentin, ont transformé le premier de ces mots en *nieule* ou *gueule*, — *ni* + voy. devenant *gn* dans nos patois; — *sebo* a donné *sieu* dans la même région ou une partie de la même région[3], ainsi que dans le Houlme, à Pontorson dans l'Avranchin; toutefois, à côté de *sieu*, j'ai entendu *si* dans le Bessin, et ce mot est devenu *su* à Cahagnes (Bocage), *suë* dans le patois du val de Saire et de la Hague. J'arrive maintenant aux groupes *ŏ* + *c*(*i*).

traitement de l'*r* dans le patois de ce pays, ou l'infirme du moins en partie; l'*r*, en effet, s'y change bien en *y*, mais non dans toute la région; ce changement ne se produit, il semble, que dans l'ouest du canton de Barfleur, où il m'avait été signalé en septembre 1880; j'ai eu tort de l'étendre à tout le val de Saire. La forme véritable de *suivre*, dans le patois de Saint-Pierre, est d'ailleurs, comme on me l'écrit, *suë* et non *sure*.

[1] Ces formes m'ont été données par M. Le Boullenger.

[2] Cette forme m'a été indiquée à Mesnil-Auzouf (Bocage), mais je doute qu'il faille prononcer *tieule* et non *quieule*.

[3] Je n'ai pu avoir de renseignements pour tous les pays qui la composent; de là cette restriction.

II. — *ŏ* + *c*(*i*) = fr. *ui*.

Ces groupes ont généralement donné *ui* dans les patois de la Haute Normandie, comme dans le français proprement dit, mais ils ont été traités d'une manière toute différente dans les patois de la Basse Normandie, où ils ont donné *ieu*, *uë*, *u*, *ié*, *é*. Je vais les passer successivement en revue.

1° *ŏ* + *qu* : *cŏquere*.

Ce groupe est devenu *ieu* dans une partie de la Basse Normandie; ainsi dans le pays d'Auge, la plaine de Caen, le Bocage, *cŏquere* a donné *qu(i)eure*, mot qui, dans le Bessin, s'est changé en *tcheure* : il en est de même dans la partie voisine du Cotentin; mais dans l'arrondissement de Coutances, à Heugueville, par exemple, on dit *cure*, à la Haye-du-Puits[1] *cuure*, *tchuëṛe* dans le val de Saire et dans la Hague, et *quère* dans le Mortainais et dans le Houlme.

2° *ŏ* + cons. + *i* : *corio*, *odio*, etc.

Le premier de ces mots a donné *quieu* dans la plaine de Caen et le Bocage, dans le Bessin il est devenu *tcheu*, dans le Cotentin on trouve *tchu* à Heugueville, *cuu* dans le canton de la Haye-du-Puits, *tchuë* dans le val de Saire, *tchië* dans la Hague. Le composé *inŏdio* de *ŏdio*, qui a donné *ennui* dans le français et les patois de la Haute Normandie, est devenu *angueu* dans celui du Bessin; le verbe dérivé fr. *ennuyer* est *annué* dans le patois du Bessin, du Bocage et de la plaine de Caen; il est devenu *angnié* dans celui du val de Saire. Le français *appuyer*, dont l'étymologie (*ad* + *podio*) rappelle celle de *ennuyer*, a donné aussi *apié* dans le patois du val de Saire; on trouve également cette forme, ou mieux *apiyé*, dans les patois du Bocage, du Bessin, du Cotentin et de presque toute la Basse Normandie.

3° *ŏ* + *c* + *e*(*i*) : *nocere*.

Le type de ce groupe a donné *nieure*, ou mieux *gneure*, dans les patois du pays d'Auge[2], de la plaine de Caen, du Bocage, du Bessin, et sans doute de l'arrondissement de Saint-Lô; mais plus au

[1] Je dois cette forme et toutes celles du patois de la Haye-du-Puits à M. Siméon Luce, de l'Institut; je crois qu'il indique par le second *u* une espèce de résonnance ou de son prolongé, qu'on entend dans le patois du val de Saire et de la Hague, et que je représente par *ë*.

[2] On m'a envoyé aussi de Caumont (Roumois) la forme *nieux* (*nŏcere?* ou plutôt *nŏcet*).

nord du Cotentin on trouve *neure* à Sainte-Mère-Église, *nue* (*nŏcet*) à Heugueville près Coutances, *nuure* dans le canton de la Haye-du-Puits, *nuër̃e* dans le val de Saire, *niër̃e* dans la Hague. Dans le Houlme on dit *nère* et *nézān* (*nŏcente*).

4° *ŏ* + *c* + cons. : *cocto*, *nocte*, *coxa* (**cocsa*).

Tous les mots qui présentent ce groupe l'ont changé en *ieu*[1] dans le Lieuvin (?), le pays d'Auge, la plaine de Caen, le Bocage; ainsi *qu(i)eu*, *nieu* ou *gneu*, *qu(i)eusse*, et, dans le Bessin et la partie voisine du Cotentin, *tcheu*, *tcheusse;* mais on dit *qué* dans le Mortainais et le Houlme, *nüe* dans le Cotentin (canton de la Haye-du-Puits), *nië* dans le val de Saire et dans la Hague, *ñiet*, pl. *nī*, à Guernesey, *nè* (*né*) dans le Houlme, le Mortainais et le canton de Pontorson, *tchüësse* dans le val de Saire, *quesse* dans le Mortainais et le Houlme. On m'a indiqué aussi *ni* à la Lacelle (plaine d'Alençon).

5° *ŏ* + *j* : *trŏja*, *boja*.

Ici les patois bas-normands ont tous adopté une forme unique c'est *true* ou *treue;* c'est du moins la seule que je connaisse[2]. Quant à *boja*, il a donné *u* également dans le diminutif *bu(h)o*, que j'ai, il est vrai, entendu aussi prononcer *bi(h)o*.

6° *ŏ* + *s* + *c* : **posc* (*post*).

Les patois bas-normands ont transformé **posc* en *pieũ*, forme qui m'est signalée déjà dans le Lieuvin; on la rencontre dans le pays d'Auge, le Bocage, la plaine de Caen, le Bessin; mais à côté on trouve *pī*, surtout quand ce mot est proclitique ou premier élément d'une locution, tandis que *pieũ* est préféré à la fin, ainsi *pī que*, *d'pieũ*. Cette forme *pī*, que présente d'ailleurs la *Muse normande* dans la locution «de pis que», m'a été signalée aussi à Cuverville (canton d'Eu)[3]. Quant à *suī* = *sum*, quelle que soit l'explication que l'on donne de *ui*, les patois normands offrent comme équivalents de cette diphtongue la plus grande variété de formes; ainsi on trouve *sieũ* dans l'Ouche, — par exemple à Broglie, la Goulafrière, les Jonquerets, — dans le Lieuvin et le pays d'Auge, la plaine de Caen, le Bocage, le Bessin, mais on entend souvent en même temps la forme *sī*, en particulier dans le sud

[1] Il faut excepter *octo*, qui partout n'a donné que (h)*uit*, à ma connaissance.

[2] Je dois dire cependant qu'on entend parfois la forme *téruie*, simple modification de *truie*.

[3] De **posc* pour *post* on peut rapprocher **posco* ou *pocso* pour **potso* (possum); dans le Bessin et la Hague, ce mot est représenté par *peũ* (*potso), subj. prés. *peuve* (*possam); mais, dans le val de Saire, le subj. est *piesse* (*pocsam).

du Bocage, par exemple à Campeaux, dans le Bessin, etc.; elle m'est signalée aussi à Beaumont et Romilly, dans la plaine du Neubourg; on la rencontre également seule à Guernesey et dans le patois du val de Saire; dans l'Ouche et le sud du Lieuvin et du pays d'Auge, on trouve souvent *seũ*, par exemple à Beaumesnil, Groslay-sur-Rille, Bernay, Sainte-Foy de Montgommery, etc.; je l'ai entendue aussi dans le Bessin; enfin dans le Bocage, à Cahagnes et le Tourneur, on m'a indiqué la forme *sũ;* c'en est une toute différente, *sèe*, qu'on rencontre dans la campagne de Domfront (Houlme).

7° $\breve{o} + s +$ cons. $+ i(e)$: *ostrea*, *ostio.*

Dans le premier de ces deux mots $\breve{o} + i$ a donné tout simplement *i* dans le patois du Bessin et probablement dans la plupart des patois bas-normands, ainsi *ītre;* quant au second, il n'a donné, à ma connaissance, que *ũ* dans le patois du Cotentin et du Bessin.

III. — $\breve{u} + c(i) =$ fr. *ui.*

L'*ũ* de *huis* ne représente peut-être pas réellement $\breve{o} + s + i$; il semble qu'il y a eu, et l'italien *ustio* le prouve, à côté de la forme *ostio*, une autre *ustio*, dont notre *u(s)* pourrait bien venir. S'il en était ainsi, nous aurions pour $\breve{u} +$ cons. $+ i$ une forme tout à fait isolée dans nos patois; en effet, tandis que le français proprement dit a transformé ce groupe, ainsi que $\breve{u} + c + i(e)$, en *ui*, ceux-ci l'ont, au contraire, généralement atténué en *i.*

1° $\breve{u} +$ cons. $+ i(e)$: *puteo*, *pluvia.*

Le premier de ces mots a donné *pi* à Cuverville (Eu), Bézancourt (Gournay), Martagny (Gisors), Bosquentin, etc. (Lyons), Laigle, Nocé, Mortagne, Courtemer, Essay (le Mesle), Briouze, Canapville (Vimoutiers), Macé, Bazoches, la Lacelle (Alençonnais), Domfront, Montaigu-les-Bois (Cotentin), le pays d'Auge, la plaine de Caen, le Bocage, le Bessin, le val de Saire, la Hague et Guernesey; de même **brugito* a donné *bri* à Meulers, Villy-le-Bas (Eu), le Lieuvin, le pays d'Auge, la plaine de Caen, le Bessin, le val de Saire et la Hague. Quant à *pluvia*, il a donné *plie* sur les points les plus différents, par exemple à Mouflaines (Vexin), dans le Bessin, dans la Hague et le val de Saire.

2° $\breve{u} + c + e(i)$: *ducere*, *lucere.*

Ce groupe a encore donné en général *i*, au moins dans la Basse Normandie, non pas les simples cependant, car *ducere* par exemple

n'a donné, à ma connaissance, que *duire;* mais les dérivés et les composés n'ont que la forme *i*, comme *condire*, *condite*, etc. On dit de même *r'lire* (*re* + *lucere*) et *relizé* dans le Bessin et dans la Hague, mais *r'llère* à Guernesey [1]. Le *ui* français de *essuyer* (*exsuccare*) a également pour équivalent *i* dans nos patois, ainsi *essiyé* (Bessin), ou *essié* (?) à Mesnil-Auzouf (Bocage), de même *essi* (essuie-mains).

3° *ŭ* + *c* + cons. : *fructo.*

Ce groupe a donné encore *i*, ainsi *fri*, dans quelques-uns de nos patois, par exemple, dans le Bessin, le Cotentin et la Hague; mais cette forme est assez peu usitée.

IV. — *o* germ. + cons. + *i* = fr. *ui.*

Ce groupe se rencontre dans l'ags. *sotig*, dérivé de *sot*, nor. *sót;* il a donné en français *ui* (d'où *suie*), atténué en *i* dans la plupart de nos patois; la forme *sie*, en effet, m'a été indiquée à Martagny (Vexin), la Lacelle (Alençonnais), Tinchebray (Houlme); je l'ai recueillie dans le Bessin et on la rencontre dans le patois du val de Saire, de la Hague et de Guernesey.

V. — *ŏ* + *l* + *i* : **folia.*

Tandis que tous les groupes précédents ont donné *ui* en français, celui-ci fait exception : *i* ayant servi seulement à mouiller l'*l* et *ŏ* ayant donné *eu*, on a eu seulement *eu* + *ill* (d'où *feuille*); les patois bas-normands n'affectionnant pas, au contraire, les *l* mouillés, *i* a servi à diphtonguer *eu*, d'où *ieu;* ainsi dans le patois du Bessin *fieule* et son dérivé *fieñyu.* A la place de cet *ieu* on m'indique *ué*, mais probablement à tort, avec un *l* mouillé, dans le patois de Mesnil-Auzouf (Bocage), ainsi *fueille*, c'est la même forme sans doute que nous offre le patois du val de Saire, *fuél'* [2]. Le groupe *ŏ* + *l* + *i* se retrouve aussi dans *solio* (*seuil*), le patois du Houlme l'a transformé en *ieu*, d'où *sieu;* dans le patois de Mesnil-Auzouf ce mot est *sueu*, il est devenu *sué* dans celui du val de Saire et *seu* dans le Bessin.

A ce groupe il faut rattacher celui de *ŏ* + *cl* qu'on rencontre dans **ŏclo* = *oculo;* ce mot a donné régulièrement *eu-il* (œil), qui est la forme française et haut-normande; dans les patois bas-normands,

[1] On m'a indiqué la forme *lieure* à Mesnil-Auzouf; quoique les renseignements que j'ai reçus de cette commune soient en général très exacts, cette forme surprend; il est vrai que celle du patois de Guernesey *r'llère* semble la confirmer, si elle est elle-même bien authentique.

[2] Dans le patois de Guernesey, d'après Métivier, on dit *fieille.*

au lieu de **euil*, on trouve *eul* et *ū;* au pluriel, on a aussi *ū;* mais dans le patois du val de Saire, à la place de *ū*, on dit *ur*. D'après Métivier, les formes correspondantes du patois de Guernesey sont *ieil* (?) et *ier(s)*.

L'étude qui précède montre non seulement quelle variété de formes offre la transformation du groupe *ĕ* + cons. + *u*, *ŏ* + *c(i)* et *ŭ* + *c* + *c(i)*; elle fait voir en même temps que ces groupes ont été, en général, traités d'une manière très différente dans les patois de l'est et de l'ouest de notre province, c'est-à-dire dans la Haute et la Basse Normandie; il y aurait donc lieu de diviser ces patois, non en normand proprement dit et normands méridionaux, comme l'a proposé M. Suchier et après lui M. P. Schulzke, mais en haut et bas-normands. Toutefois la diversité de formes que présentent ces derniers ne permet pas de s'en tenir à cette division, et on ne peut vraiment, en s'appuyant sur les modifications précédentes, former un groupe que pour les patois bas-normands du pays d'Auge, de la plaine de Caen et du Bessin; si ceux du Houlme et du Mortainais se ressemblent encore, les patois du Cotentin proprement dit, du val de Saire et de la Hague ne peuvent, à vrai dire, composer un groupe unique et doivent être considérés isolément[1].

Ĕ + C (I) dans les patois normands.

Le traitement de *ĕ* + *qu* et de *ŏ* + *c(i)* permet d'établir une différence entre les patois de la Haute et de la Basse Normandie : transformés en *ui*, comme en français, dans les premiers, ces groupes ont donné, au contraire, nous venons de le voir, *ieu*, *ié*, *ïë*, *è*, *u*, dans les seconds; le traitement de *ĕ* + *c(i)*, établit des différences analogues, quoique moins profondes, entre les patois de l'est et de l'ouest de notre province. Dans la première région *ĕ* + *c(i)* a donné *i*, comme en français; dans la seconde, il est devenu généralement *ié* ou *iè*, quels que soient d'ailleurs les éléments qui entrent dans la composition de ce groupe. Il peut provenir, en effet, de *ĕ* + cons. + *i*, *ĕ* + *c* + *c(i)*, *ĕ* + *c* + cons., enfin *ĕ* + *j*, formes dont on peut rapprocher *ĕ* + *cl* et *ĕ* + *g* + *c*. Voyons ce qu'elles deviennent dans les patois bas-normands, autant que mes moyens un peu incomplets d'information me permettent de le déterminer.

[1] Cette restriction n'empêche pas qu'au point de vue du traitement des groupes que je viens d'étudier on ne puisse et ne doive distinguer les patois normands en haut et bas-normands, les premiers traitant ces groupes comme le français proprement dit, c'est-à-dire les transformant, *ĕ* + *qu* excepté, en *ui*, les seconds, au contraire, les modifiant en *ieu*, *ié*, *ïë*, etc., c'est-à-dire en des formes autres que *ui*.

1° *ĕ* + cons. + *i* = *ié*.

Que la consonne médiale persiste, comme dans *ecclĕsia*, ou tombe, comme dans *medius*, ce groupe a été réduit à *i* dans les patois de la Haute Normandie, comme dans le français proprement dit, ainsi *église*, *mi;* il n'en a pas été de même dans quelques patois de la Basse Normandie; par exemple dans ceux du nord de la presqu'île du Cotentin, en particulier de la Hague et du val de Saire, *ecclesia* a donné *églièze;* dans le patois de cette même région, ainsi que dans ceux du Bessin, de la plaine de Caen et du Bocage, *medico* a donné également *mière;* quant à *medio*, je ne sais s'il a pu donner *mié*, mais dans le composé *media nocte* il s'est transformé en *mè*, d'où *mègneu* (Bessin), *mègnié* (Guernesey), etc., et dans *medio die* il a donné *mé*, d'où *médi* (Bessin, Cotentin, val de Saire).

2° *ĕ* + *c* + *e*(*i*) = *iè*, *ië*.

Ce groupe, dont *dĕce* est le type, a donné *ié* ou *iè* dans le patois de la plaine de Caen, du Bocage (?), du Bessin et du moyen Cotentin; ainsi *diè*(*e*) et non *dix*, forme du patois de l'est et du français proprement dit; dans les patois du val de Saire et de la Hague, à la place de *iè*, on trouve *ië*, c'est-à-dire *i* + *e* mi-muet, *dië*.

3° *ĕ* + *c* + cons. = *ié*, *è*.

La consonne de ce groupe peut être *s* ou *t;* le traitement en est le même, et dans les deux cas *ĕ* + *c* a donné, comme dans le français proprement dit, *i* dans les patois de la Haute Normandie, *six* (sex = secs), *lit* (lecto); mais dans les patois de la Basse, il a été traité d'une manière différente; ainsi *sex* a donné *siè*(*e*) dans les patois du Bessin, de la plaine de Caen et du moyen Cotentin, *lecto* a donné *liè* ou *lié* dans les mêmes patois et dans ceux du pays d'Auge et de Guernesey[1]; mais, dans le patois du val de Saire et de la Hague, *sex* a donné *sië*, *lecto*, *lië*, et ce dernier mot *lecto* s'est transformé en *lé* dans le patois de l'Avranchin.

4° *ĕ* + *j* = *ié*.

Pejor est le seul mot, avec *pejus*, dans lequel se trouve ce groupe; il a donné *i* dans les patois de la Haute Normandie, qui se comportent, nous avons vu, pour le traitement de *ĕ* + *i* et de *ŏ* + *i* comme le *francien*, ainsi *pire;* mais dans les patois du pays d'Auge, de la plaine de Caen, du Bocage, du Bessin, du Cotentin

[1] Métivier écrit *lliet* avec une *l* mouillée initiale.

et de Guernesey, au lieu de *pire* on dit *pière* (pejor). Quant *pejus*, je ne connais que sa transformation *pis*.

$$5^{\circ}\ \check{e} + cl = ie - il,\ ue.$$

Dans ce groupe, *ĕ* donnant *ie* et *cl*, *il*, son type *veclo* pour *vetlo* = *vetulo* a donné régulièrement *vieil;* c'est la forme française et celle des patois de la Haute Normandie; les patois de la Basse Normandie présentent encore ici des formes différentes; ainsi masc. *vieũ* ou *vũ*, fém. *vieul'*, dans le Bessin; masc. *vũ*, fém. *vuel'*, dans le val de Saire; masc. *vier*, à Guernesey[1], etc.

$$6^{\circ}\ \check{e} + g + e = i.$$

Tandis que *ĕ* + *c* + *e* donne *ié* dans les patois de la Basse Normandie, *ĕ* + *g* + *e* y a donné généralement *i*, comme dans les patois de la Haute Normandie et dans le français; ainsi *lire* (legere) dans le patois du Bessin; mais dans les patois du nord de la presqu'île du Cotentin, ce mot présente des formes tout autres : *ĕ* + *g* + *e* y a été traité comme *ĕ* + *gu* ou *u* + *c* + *e* et a donné *u;* ainsi *lure* à la Haye-du-Puits, *luë* dans le val de Saire, avec la chute de *r*. A Guernesey on trouve même *llère*, s'il faut en croire Métivier[2].

$$No,\ no\text{-}z = on.$$

Les patois français du nord-ouest et en particulier les patois normands emploient *no*, *no-z* devant une voyelle, à la place du pronom indéfini *on* de la langue littéraire. Quelle est l'étymologie de ce mot, aussi usité que l'origine en est obscure? Dans les *Mémoires de la Société de linguistique* (III, 231), j'y ai voulu voir une transposition des éléments de *on* (*homo*), encore que ce phénomène phonétique ne soit guère connu dans les idiomes français; plus tard M. L. Havet, dans le vol. VII, p. 109, de la *Romania*, a essayé de montrer que *no* avait une origine toute différente et qu'il n'était autre chose que *nous* (nos) atténué en *no(s)* et détourné de son sens primitif. Cette explication ingénieuse, que je me suis empressé d'accepter (*Mém. de la Société de linguistique*, IV, 168), toute vraisemblable et fondée qu'elle paraît, a cependant été contestée, et, dans un des derniers numéros de la *Romania* (X, 402), M. J. Fleury a opposé à l'étymologie *no* = *nos* de M. L. Havet celle même que j'avais d'abord proposée *no* = *homo*, seulement en la modifiant et en voyant dans *no*, non pas une transposition de *on*, mais le résultat du changement en *n* de la

[1] Métivier, *Rimes guernesaises*, p. 129,

[2] Comme dans le patois de cette île *relucere* a donné *r'llère*, on voit que *leger* et *lucere* y ont été traités d'une manière identique.

première consonne *l* et de la chute de la dernière *n* de *lon* = *l* + *on* (*ille homo*). Je ne crois pas que sous sa forme nouvelle cette étymologie soit plus acceptable que sous celle où je l'avais présentée et, malgré les raisons, ou peut-être à cause même des raisons dont M. J. Fleury l'a appuyée, je persiste à croire que l'explication de M. L. Havet est la seule vraisemblable. D'ailleurs, pour la renverser, il eût fallu l'attaquer par des arguments vraiment probants; or tels ne sont point ceux de M. J. Fleury, lesquels reposent le plus souvent sur une connaissance incomplète de la phonétique normande. Qu'on en juge plutôt.

« Dans le patois de la Basse Normandie et des Îles anglo-normandes, remarque-t-il, le pronom qui se prononce *on* en français se dit *no*, *noû*, *nou* [1], suivi, devant une voyelle, d'une *s* ou d'un *z* euphonique. » Ceci n'est pas complètement exact : *on* a pour équivalent *no*, *no-z* dans les patois de la plaine de Caen, du Bessin, du Bocage et de tout le Cotentin, y compris le val de Saire; dans le patois de Guernesey, il est représenté, d'après Métivier (*Dictionnaire franco-normand*, s. v.), par *nou*, *nou-s;* il a, je crois, la même valeur à Jersey. Dire d'ailleurs que l'*s* ou le *z* de *nou* est euphonique, c'est affirmer ce qui est en question. Je continue.

« *No*, *noz*, ajoute M. J. Fleury, est toujours sujet. Les formes normandes tirées du latin *nos* ne s'emploient jamais, au contraire, comme sujets avant le verbe. Ce sont des datifs et des accusatifs. I *nous* [2] donnent, I nous aiment, » etc. Il y a ici encore un cercle vicieux : prétendre, en effet, que les formes tirées du latin *nos* ne s'emploient pas comme sujets, c'est supposer que *no* (*no-z*) = *on* n'en vient pas, ce qu'il s'agit précisément de démontrer; d'ailleurs ce qui précède trahit une grande ignorance de la déclinaison bas-normande du pronom de la première personne; dans les patois dont je viens de parler, en effet, le pronom n'est *noũ* que quand il suit le verbe, qu'il soit régime ou sujet : ainsi *r'gard' noũ*, *ch'èe noũ;* quand il précède le verbe, au contraire, il prend la forme *no*, *no-z*, celle même de *no* = *on* : *i no done* (il nous donne), *i no-z ème* (ils nous aiment). Toutefois dans le patois de la Hague, au lieu de *no*, *no-z*, on se sert avant le verbe des formes nasalisées *nõn*, *nõn-z* : *i nõn vè* (il nous voit), *i nõn-z écoute* [3].

« En normand, dit encore M. J. Fleury, le pronom sujet de la première personne est toujours *je*, au pluriel comme au singulier [4]. »

[1] Peut-être y a-t-il là une faute d'impression et à la place de *nou* faut-il lire *non*.

[2] Il faudrait ici évidemment *noũ*.

[3] Après le verbe le pronom prend la forme *nouë*, c'est-à-dire *nou* suivi d'un *e* mi-muet. Les formes du patois de la Hague m'ont été indiquées par M. Le Boullenger.

[4] M. J. F. ajoute : « Il en est de même du pronom masculin sujet de la

Cela est vrai, mais n'est pas particulier au normand; il aurait d'ailleurs fallu dire à quelle époque remonte cette confusion, ce qui est important; mais je reviendrai sur ce point.

« Si *no* provenait de *nos* latin, dit plus loin M. Fleury, on retrouverait dans la langue quelque forme, quelque locution rappelant la première personne du pluriel. Or je puis affirmer qu'il n'en existe pas l'ombre. » Voilà une affirmation bien faite pour surprendre; *aucune* forme, dit M. J. Fleury, ne rappelle dans nos patois la première personne du pluriel : qu'il ouvre la Vie de Thomas Hélie de Béville, texte qu'il cite lui-même, et au premier vers il trouvera employé comme sujet ce pronom dont il nie l'existence :

Nous devons estre curious.

Et puis comment expliquer le *nou*, *nous* du patois guernesien, si on ne le dérive pas de *nos?* Mais j'ai hâte d'arriver aux preuves directes de l'étymologie proposée par M. J. Fleury.

« Dans le poème en *hague language* sur Thomas Hélie notre *on* moderne est toujours écrit *len* ou *lon*, et rien ne permet de soupçonner que sous ces formes puisse se cacher une première personne du pluriel. » L'objection ne porte pas; personne n'ignore que *len* est une forme dialectale de *lon* et que *lon* vient de *ille homo*. Mais il y a une remarque à faire sur *len*, *lon*. Je crains que M. J. Fleury n'ait ajouté la seconde de ces formes pour le besoin de sa thèse; je n'ai du moins relevé que la première dans le panégyrique de Thomas Hélie; or quelle en est la valeur? Elle est donnée par les adjectifs *men* (mon), *sen* (son), qui sont aujourd'hui *man*, *san;* il est d'après cela vraisemblable que *len* a dans ce texte à peu près la valeur *lan*[1]. Ce fait a son importance, comme on va le voir.

Après avoir dit que les raisons qu'il venait de donner lui paraissaient « suffisantes », — on a vu combien elles sont, au contraire, insuffisantes, — pour prouver que *no* ne saurait venir de *nos*, M. J. Fleury ajoute : « A mon avis, *non* qui a perdu son *n*, sauf devant les nasales, est simplement le fr. *l'on*, dans lequel l'*n* finale s'est assimilé l'*l* initiale : on a dit *non*, puis *no.* » Il y a dans tout ceci une grande confusion. D'abord dans l'ancien dialecte haguais *on* se disait *l'en :* comment en aurait-il pu en sortir

3e personne, qui est toujours pour les deux nombres *i* devant une consonne, *il* devant une voyelle, et ne prend jamais d'*s.* » Ceci n'est pas vrai de tous les patois bas normands : au pluriel, ce pronom suivi d'une voyelle est *i-z* dans le patois du Bessin.

[1] Ou une valeur se rapprochant de *lin;* d'où il suit qu'en admettant l'assimilation d'*l* à la nasale finale et la chute de celle-ci, il devrait en être résulté, non pas *no*, mais *ni* ou *na*.

no ou même *non?* Mais en supposant même qu'au lieu de *len* on eût dit *lon*, *lon* étant égal à *lõ*, il n'y a pas là à vrai dire d'*n* finale qui puisse s'assimiler l'*l* initiale. Et puis est-ce qu'on pourrait citer un seul exemple d'une assimilation pareille dans le patois de la Hague ou dans un patois normand[1], ainsi que de la chute d'une nasale finale? M. J. Fleury a commis une autre erreur en affirmant que «*non* a perdu son *n*, sauf devant les nasales» : même en admettant, en effet, ce qui est en question, que *non* = *lon*, il ne serait point exact de dire que *non* a conservé son *n* devant les nasales; car dans ce cas on a, non pas *non*, mais *non'*; or j'ai montré (*Romania*, VIII, 102) que l'*n* du bas-normand *non'* n'avait aucune espèce de rapport avec la nasale du français *on* ou *l'on* : dans *on*, *l'on*, il y a un *o* nasalisé, *õ*; dans *non'* ou *no-n*, il y a tout simplement développement, non pas devant tous les mots commençant par une nasale, comme le dit M. J. Fleury, mais seulement devant une nasale suivie de *e* muet, du son *n*. (Cf. *Romania*, *ibid.*) Par exemple :

Non' ou *no-n n'di pas* : on ne dit pas;
No naje biin : on nage bien.

Mais cette *n* se développe d'ailleurs dans les mêmes conditions après tous les mots finissant par un son de voyelle; ainsi :

Von' ou *vo-n n' l'émèe guère;*
In' ou *i-n n'dira riin*.

Il en est de même devant *en* :

Non' ou *no-n n'èe* (ou *'n èe*) *contan*[2].

Reste un dernier argument; signalant le mot *n'on* dans une énigme, publiée par M. Sébillot dans la *Littérature orale de la Haute Bretagne*, «nous pouvons prendre (ici) la nature sur le fait,» remarque M. J. Fleury, qui croit y voir une preuve de sa thèse. C'est accorder à une forme orthographique une impor-

[1] Je ne connais pas un seul exemple de chute de nasale finale, pas plus que d'assimilation véritable du genre de celle qui est ici indiquée; mais il existe des exemples de formes en *n'en* et peut-être en *n'on* :

Belle, ne vous marissez point
Quand *n'en* vous fait la révérence.
(*Comédie des chansons.*)

M. Viollet-le-Duc a voulu conclure, paraît-il, de l'emploi de cette locution dans ces couplets que *n'en* est du jargon parisien; M. G. Le Vavasseur, qui rapporte ce fait (*Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie*, etc., in-8°, Caen, 1878, p. 45), ajoute : «C'est aussi du patois normand,» mais sans en donner d'autre exemple qu'une citation de la *Chronique normande*, de P. Cauchon : «Et ce fait, *n'en* ne savait que ce peust avoir fait.» Je n'ai jamais entendu ce mot, qui semble être un simple renforcement de *en*.

[2] J'ai écrit *n'èe* parce que je supposais alors que *n'* était pour *ne* ou *en* transposé.

tance qu'elle n'a pas; il est évident qu'au lieu de *n'on*, on peut parfaitement écrire *non;* or cette forme existe, à ce qu'il paraît, ou a existé à Guernesey et même à Jersey, comme l'a remarqué M. L. Havet[1]; et c'est même parce qu'il pensait qu'elle existait aussi dans le patois du Bessin et supposait que j'avais pu vouloir l'indiquer à tort par *non'*, qu'il a cru voir une faute d'impression dans la phrase :

Non' n'èe content[2];

ce qui était une erreur, comme je l'ai montré dans la *Romania* (VIII, 102). Mais quel est ce *non* qui serait ainsi employé concurremment avec *nou(s)* aux Îles normandes? Il est évident qu'il est analogue au *nōn* pronom proclitique du patois de la Hague, l'équivalent de *no* du patois du Bessin et du *nous* français; c'est précisément ce *no* nasalisé.

Quoi qu'il en soit, on voit combien est peu fondée l'hypothèse qui explique *no* par une transformation prétendue de *l'on;* elle ne peut rendre raison de la forme *nou(s)* pour *on* qu'on rencontre dans le patois de Jersey et de Guernesey; elle n'explique pas davantage les formes *no*, *no-z* des patois bas-normands, pas plus que *non'* ou *no-n*, puisque *non'*, comme *von'*, etc. n'est autre chose que *no*, après lequel le son *n* s'est développé devant $n+e$, — tout comme *l* se développe devant $l+e$; — elle ne rend même compte de *non* qu'en supposant une transformation phonétique que rien ne justifie. L'hypothèse de *no* = *nous* (nos), au contraire, convient dans tous les cas : d'abord pour le *nou(s)* guernesien et jersien, qui n'est évidemment autre que le pronom lui-même[3]; puis pour *no*, *no-z*, forme atténuée de ce même pronom, toutes les fois qu'il est employé comme proclitique[4]; pour *non'* ou *no-n* égal

[1] *Romania*, VII, 110.

[2] Supposant que *en* avait pu devenir *ne*, je ne pouvais écrire évidemment que *n'*, M. J. F. ne l'a pas vu; quant à l'objection qu'il fait à cette forme orthographique, elle n'est rien moins que fondée : cette forme n'a pas le moins du monde «l'air de faire intervenir une négation là où il n'y en a pas»; si la phrase était négative, elle serait :

No n'èe (pā) contan,

ce qui est, on le voit, tout différent. D'ailleurs l'orthographe proposée par M. J. F. :

Non 'n èe contan,

est fautive, puisqu'elle ne donne pas à *non'* sa vraie valeur; il faudrait :

Non' (ou *no-n 'n*) *èe contan.*

[3] Si l'on faisait venir ce *nou(s)* de *l'on*, il faudrait supposer une troisième transformation, le changement de *o* en *ou*, nouvelle difficulté ajoutée aux précédentes.

[4] M. J. F., tout en voyant dans *n'on* l'origine ou une forme plus ancienne de *no*, n'affirme pas moins que *on* est la forme, dans le patois gallot, du pronom indéfini, ce qui serait alors inexplicable et est de plus une erreur, *no* étant une forme habituelle de *on* dans ce patois.

à *no*, après lequel la résonance *n* s'est développée; enfin pour le *non* des Îles normandes, puisque ce *non* n'est, comme le pronom régime proclitique du patois de la Hague, que *no* nasalisé. Maintenant comment se fait-il que *no* = *nos* ait pu prendre le sens de *on* = *homo?* Cet emploi abusif remonte évidemment à l'époque où *no* (nous) a fait place à *je; no*, devenant ainsi inutile comme pronom sujet de la première personne, a perdu sa signification étymologique et s'est substitué à *on*, avec lequel il s'emploie d'ailleurs concurremment dans nos patois, circonstance qui m'avait porté à voir dans ce *no* l'indéfini *on* transposé.

C. JORET.

OSSISMI ET *OXIMI*.

On a prouvé de la façon la plus évidente qu'on devait chercher *Vorganium*, capitale des *Ossismi*, à *Coz-Castell-Ac'h* (pays de Léon, Finistère). Il est certain qu'au v^e^ siècle, là, comme dans les autres *civitates* de la Gaule, le nom de la peuplade a dû passer à la capitale. Le nom d'*ac'h* par lui-même nous reporte à une forme *aco-* ou *axo-*. Mais nous trouvons dans une vie de saint Paul Aurélien du IX^e^ siècle (*Boll.*, *Mart.*, t. II, p. 116) le *pagus* où se trouve *Castell-ac'h* désigné sous le nom de *pagus Achmensis*. Nous arrivons donc à une forme plus ancienne *aximo*. *Acimo* eût donné en vieux breton au IX^e^ siècle *aich* ou *ech*. L'infection vocalique est arrêtée par la spirante *c'h* = *x*. L'*o* ayant une tendance à devenir *a* devant *c'h*, nous arrivons à *oximo-*. Un manuscrit de la *Notitia Galliarum* donne pour *Ossismi* la forme *Oxismi*. (Ed. Otto Seeck.) De plus l'évêque de Léon et Treguier avait le titre d'*episcopus Oximensis*. Un *pagus* des Esuvi (Normandie) portait le nom d'*Oximensis* (auj. *Exmes* dans l'Orne).

Il semble donc certain non seulement que le hameau de *Coz-Castell-Ac'h* se trouve à la place de *Vorganium*, mais même qu'il a retenu le nom de cette puissante peuplade.

J. LOTH.

ÉTYMOLOGIES.

Ἱκνέομαι.

On sait que ce verbe a donné lieu à de nombreuses polémiques : la plupart des linguistes l'ont rapproché du sanscrit *viç* « entrer », quoique les textes homériques n'offrent pas trace du *F*. D'autre part, M. Leo Meyer a dépensé (*Journal de Kuhn*, XXII, 31) beaucoup de science pour rattacher *ἱκνέομαι* à la racine *aç* « atteindre »; mais la qualité de la voyelle initiale et le sens du verbe grec ne se prêtent guère à cette étymologie. En effet, il signifie tout simplement « aller », sans addition d'aucune notion ou nuance accessoire. C'est ce qu'on voit, par exemple, dans ce vers :

> Εἰ δέ κεν οἶκαδ' ἵκοιμι φίλην ἐς πατρίδα γαῖαν.
> (*Il.*, IX, 414.)

Dans ce vers, l'idée du retour est exprimée, non par *ἵκοιμι*, mais par l'adverbe *οἶκαδε*. En parlant d'Ulysse naufragé qui se sauve à la nage, le poète dit (*Od.*, V, 441) :

> Ἀλλ' ὅτε δὴ ποταμοῖο κατὰ σῖόμα καλλιρόοιο
> Ἶξε νέων.

Les composés *ἀφικνέομαι*, *καθικνέομαι*, *ἐξικνέομαι* empruntent leur signification particulière au préfixe. Quant au sens figuré « convenir » (d'où *ἱκανός*), il sort naturellement du sens primitif, comme on le voit par des locutions telles que : *εἰς τὴν ἱκνουμένην ὥραν* ou *ἐν χρόνῳ ἱκνουμένῳ*.

Si l'on a expliqué ce verbe par la racine *aç* « atteindre », c'est sans doute à cause des emplois tels que : *τὸ δ'ἂψ ἵκεθ' Ἕκτορα δῖον* (*δόρυ*). Mais la force de l'accusatif suffit à expliquer ces locutions. Il reste le sens particulier « supplier », dont on trouve surtout des exemples chez les tragiques. Cette acception a dû se développer d'abord dans la langue des temples, qui étaient, comme on sait, en même temps des asiles; le substantif *ἱκέτης*, littéralement *advena*, a sans doute précédé le verbe dans cette signification. Il semble qu'Homère joue sur l'acception des mots *ἱκάνω*, *ἵκηται*, *ἱκέτης* dans le discours que prononce Ulysse suppliant (*Od.*, V, 445-450).

Je viens maintenant à l'étymologie. M. George Curtius a très bien montré que le grec élargit certains thèmes verbaux par l'addition d'un *κ*. Ainsi l'on a à côté d'*ἐρύω* et d'*ὄλλυμι* les formes *ἐρύκω* et *ὀλέκω*. Ce sont surtout les verbes les plus anciens et les plus simples qui affectionnent cet élargissement : ainsi la racine *βα* « aller » présente le *κ* dans *βάκ-τρον* « le bâton » (littéralement « l'instrument pour marcher »); les racines *θη* « poser » et *δω* « donner » deviennent *θηκ* et *δωκ* à l'aoriste *ἔθηκ-α*, *ἔδωκ-α*. Les inscriptions cypriotes ont récemment fourni l'optatif *δώκοιε*. La gutturale, dans ce dernier verbe, doit être d'une haute antiquité, puisque nous avons dans les Védas le verbe *dāç* « donner, présenter en offrande ». A ces exemples vient se joindre l'aoriste *ἔηκ-α* (pour *ἐϳῆκ-α*) du verbe *ἵημι* (*ϳίϳημι*). M. Curtius a signalé la présence, mais cette fois à tous les temps, du même *c* dans le latin *fac-io* et *jac-io*, qui renferment la même racine que *ἔ-θηκ-α* et *ἔ-ϳηκ-α* (*Das Verbum*, II, 12, 206, 287).

Un *κ* de même nature se trouve dans *ἱκ-όμην*, *ἱκ-νέομαι*. La racine sanscrite correspondante est *jā* « aller » sans trace de gutturale; mais nous avons en zend le verbe *jaç* « aller », qui a, comme le verbe grec, un *ç* à tous les temps.

Les diverses formations *ἵκω* (dorien *εἵκω*), *ἱκνέομαι*, *ἱκάνω* sont des variétés régulières de la conjugaison. C'est ainsi que *ὑπισχνέομαι* se trouve à côté de *ἴσχω*, *ἰσχάνω* et que *ἐρύκω* a donné une forme plus développée *ἐρυκάνω*.

Quant au verbe *ἥκω*, qui a le sens « je suis venu », les anciens l'expliquaient déjà comme venant d'un parfait. Je crois, en effet, qu'il vient d'un parfait *ἦκ-α*, formé sans redoublement comme *οἶδα*. Nous voyons ici la syllabe *jā* non contractée en *ῑ* ou *ῐ*. De *ἦκ-α* a été tiré le verbe *ἥκω*, comme *ἑσϳήκω* a été tiré de *ἔσϳηκα*.

Friare, striare, piare.

L'écrasement du *c* ou du *g* entre deux voyelles commence déjà pour quelques mots en latin. C'est ainsi qu'à côté de *frangere* nous avons *friare*, à côté de *stringere* on a *striare*.

A la même formation que *friare*, *striare*, je propose de rattacher *piare*, qui me paraît être en un rapport étroit avec *pangere* et *pacisci*. Je commencerai par m'occuper du sens. Le primitif de *piare* est l'adjectif *pius* ou plutôt le neutre *pium*, qu'on trouve employé dans le même sens que *pactum*. Ovide en fournit plusieurs exemples :

> Pyrrhus Achillides animosus imagine patris
> Inclusam contra jusque piumque tenet.
> (*Heroïd.*, VIII, 4.)

Vox fuit hæc regis : Condenti, Jupiter, urbem,
Et genitor Mavors, Vestaque mater, ades;
Quosque pium est adhibere Deos, advertite cuncti :
Auspicibus vobis hoc mihi surgat opus.
(*Fastes*, IV, 829.)

Cf. *Tristes*, I, II, 36; *Ars amat.*, I, 200.

Après avoir été appliqué aux choses, *pius* s'est dit également des personnes; un changement analogue a eu lieu probablement pour *sacer* (comparez *sancire*).

Venons maintenant à la forme. L'orthographe PIIVS se trouve dans les inscriptions. Les langues italiques présentent dans ce mot un *h* qui est encore un reste de l'ancienne gutturale. Ombrien : *peihaner*, *pehatu*, *pihaclo;* osque : *pihiúi* (table d'Agnone); volsque : *pihom*. C'est ainsi que, dans le volsque *atahust*, l'*h* tient également la place d'un *g* (pour *atagust* « attigerit »).

On objectera peut-être que l'*a* est resté dans *aio*, *Maius;* mais il faut prendre garde que c'est un *a* long, tandis que l'*a* de *păciscor* est bref. La série des formes a dû être : *păkius*, *pĕius*, *pīius*. Comparez en ombrien *feia* = latin *faciat*.

Le nom propre *Pākius*, avec *a* long, si fréquent en osque, me paraît être, non le frère, mais le cousin germain du latin *pius*.

Pour revenir au fait plus général de l'écrasement du *c* entre deux voyelles, nous citerons encore le nom propre *Graïi* à côté de *Graici* ou *Graeci*. Mais il n'est pas certain que cet exemple puisse être mis au compte de la langue latine; car le nom des Grecs a pu arriver aux Romains sous cette forme par l'intermédiaire de l'osque[1]. Voici un autre exemple de provenance plus certaine :

Redimio.

Pour expliquer le verbe *redimīre* « ceindre, entourer », soit qu'on le divise en *re-dimio*, soit qu'on le coupe en *red-imio*, la langue latine ne fournit aucun terme congénère. Mais ici encore nous avons un exemple de la suppression d'une gutturale entre deux voyelles : *red-imio* est pour *red-imicio*, lequel est un composé de *red* + *amicio*. La conjugaison n'est pas la même; mais ces divergences entre le simple et le composé ne sont pas rares.

Iter. — Femur. — Anser.

Par les exemples cités chez Nonius Marcellus[2], nous voyons

[1] Sur les faits analogues en ombrien, voir Bréal, *Tables Eugubines*, p. 338 et suiv.

[2] P. 560, 564, 570 (éd. Quicherat).

que *iter* avait deux déclinaisons : *iter*, *iteris* et *itiner*, *itineris*. Le mot qui offre le plus d'analogie est *jecur*, *jecoris*, avec son second génitif *jecinoris*. Je suppose que dans *itineris*, *jecinoris* il y a eu amalgame de deux suffixes et que la déclinaison primitive présentait, à côté du génitif *iteris*, *jecoris*, le génitif *itinis*, *jecinis*. De cette manière, les deux mots rentrent dans la catégorie de *femur*, qui fait au génitif *femoris* et *feminis*. On pense aussitôt aux mots sanscrits comme *áhar*, *áhnas* (plus anciennement sans doute *ahnás*), *ūdhar*, *ūdhnás*, et, en ce qui concerne spécialement le latin *jecur*, nous avons son parallèle *jákṛt*, *jaknás*. Rapprochez aussi le lithuanien *jekna* « foie »[1].

De l'ensemble des faits, il semble résulter que le nominatif *itiner* est tiré des cas indirects et que, d'autre part, le génitif *iteris*, le datif *iteri*, l'ablatif *itere* ont été formés, à une époque relativement récente, du nominatif *iter*. La déclinaison primitive aurait donc été :

Nominatif : *iter*.
Génitif : *itinis*.
Datif : *itini*.
Accusatif : *iter*.
Ablatif : *itine*.

Parmi les mots latins élargis à l'aide du suffixe *er*, il faut aussi placer *anser* « l'oie » pour *hanser*. Le grec χήν(ς), l'allemand *gans* nous montrent le thème non élargi.

Si nous admettons que le latin a fait de même pour *femur*, nous arrivons à rapprocher de ce mot un mot germanique à première vue assez dissemblable : je veux parler de l'allemand *bein* « os », particulièrement « os de la jambe ». Au sujet du changement de *m* en *n*, comparez *ich bin*. Déjà en gothique un *m* final devient *n* : à l'accusatif on a **than*, devenu ensuite *than-a*, en regard du sanscrit *tam*. Ainsi aurait trouvé son congénère en latin un vocable dont Jacob Grimm (*Dictionnaire*, I, 1381) disait qu'il était seul de son espèce, quoique toutes les langues de la famille germanique en possédassent un exemplaire.

Lacertus.

On sait que, par une assimilation assez étrange, le grec μῦς signifie à la fois « souris » et « muscle ». Théocrite (XXII, 48), décrivant une sorte de géant, dit :

> ἐν δὲ μύες σʃερεοῖσι βραχίοσιν ἄκρον ὑπ' ὦμον
> ἔσʃασαν...

[1] De Saussure, *Système primitif des voyelles*, p. 225.

La même association d'idées se retrouve en latin, où l'on a *mus* « souris » et *musculus* « petite souris, muscle ».

Par une rencontre curieuse, et qui prouve qu'il y a là un fait d'imagination populaire qui est de tous les lieux et de tous les temps, nous avons la même expression dans les langues germaniques et celtiques, en slave, en grec moderne, et enfin en français. *Die maus* désigne en allemand la saillie que les muscles du pouce forment à la partie antérieure de la main. En cornique, *logodenfer* signifie « sura », id est « mus cruris », de *logoden* « mus, sorex » et *fer* « crus » (Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 1067). En polonais, *myszka* signifie « petite souris » et « muscle ». En grec moderne, au lieu de μῦς ποντικός « le rat ou la souris » on dit simplement ποντικός. Or « il est à noter que le mot ποντικός a également remplacé μῦς dans la signification de muscle[1] ». En français, comme le fait remarquer Littré, dans le gigot de mouton le muscle de la jambe se nomme *souris*.

Ces faits peuvent nous aider à comprendre où les Latins ont pris le mot *lacertus*, qui désigne le muscle de l'avant-bras. Il est identique, comme l'avait déjà pensé M. Brugman, mais en hésitant sur le rapport des deux mots[2], avec *lacertus* « lézard ». Le lézard a pris ici la place de la souris, dont il a la forme allongée et les mouvements rapides.

Mais comment expliquer cette association d'idées? Il faut se rappeler que le langage n'est pas seulement l'œuvre des savants et des sages : tout le monde y collabore, hommes, femmes, enfants. Ceux qui avaient vu une fois courir sous la peau la souris ou le lézard en ont gardé le souvenir, de sorte que la linguistique est ici le témoin d'une amusette populaire.

Michel Bréal.

Sum, s, st.

En vieux latin on conjuguait régulièrement, avec un *e* initial, *es*, *est*, *estis*, *esse*, *essem*, *eram* pour **esam*, *ero* pour **eso*. En même temps il y avait une conjugaison sans *e* initial, *sum*, *s*, *st*, *sumus*, *sunt*, et *siem*, *sies*, *siet*, *simus*, *sitis*, *sient*.

Cette double conjugaison remontait à la date de l'unité arioeuropéenne. L'*e* initial persistait primitivement au présent singu-

[1] Bikélas, *Faune grecque* (dans l'*Annuaire* de l'Association pour l'encouragement des études grecques. 1878).

[2] Journal de Kuhn, XXIII, 94.

lier, où l'accent portait sur la racine, et tombait au présent pluriel, où l'accent portait sur la désinence. Cet état de choses s'est conservé en sanscrit : singulier *ásmi*, *ási*, *ásti*, pluriel *smás*, *sthá*, *sánti*. En grec l'analogie a introduit l'ε dans les formes plurielles. En latin l'analogie a créé d'une part des formes comme *estis* (au lieu de **stis*), d'autre part des formes comme *st* (à côté de *est*).

Entre le type avec *e* et le type sans *e* il s'est produit une lutte très longue, et dont le résultat manque de netteté. En effet, elle a abouti, en latin classique, à la fixation d'un paradigme bariolé, où *sum* figure à côté d'*es* et *estis* à côté de *sunt*, paradigme qui vit encore dans les langues romanes.

Cette lutte avait commencé très probablement dans la langue mère ario-européenne elle-même; c'est du moins ce qu'indiquerait l'équivalence de l'impératif zend *zdi* « sois » avec l'impératif sanscrit *ēdhi* pour **ĕs-dhi* (ici, comme dans *sīdami* de la racine *sĕd*, le *d* dental indique que la syncope de la sifflante, avec allongement compensatif de la voyelle, est plus ancienne que la période proprement indienne). Et la même lutte s'est entretenue au moins jusqu'au commencement des temps capétiens, car dans les anciens poèmes français on trouve encore *kist* (*qui est*), *çost* (*ecce hoc est*), à côté de *est* = *est* et d'*ies* = *es*, exactement comme dans Plaute *bonust*, *bonast*, *bonumst* à côté de *bonus est*.

Caries.

M. Leo Meyer, *Beiträge zur Kunde der indogermanischen Sprachen*, VI, p. 297 s., explique *caries* comme parent du sanscrit *çṛṇāti* « zerbrechen ». Je doute qu'on puisse justifier l'équivalence étymologique de *ṛ* sanscrit et *ar* latin. Peu importe d'ailleurs, car *caries* ne signifie pas *brisure*, mais bien *vétusté*. *Caries* s'emploie à propos d'un bois vermoulu, d'une maçonnerie qui s'écroule, d'un vin ou d'un fruit qui change de goût, d'une terre dont le suc est épuisé; il se dit toujours d'une altération amenée par le temps, et ne prend jamais le sens pur et simple de *corruption*, *dissolution*, *émiettement* ou *brisure*. Nonius (p. 21 et 83) avait un instinct juste du sens fondamental du mot quand il traduisait *caries* par *vetustas*. Je pense que *caries* est pour **casies*, et dérive de la même racine que *cascus*, que *canus* pour **căsnos*, et que l'osque *casnar* « vieillard ».

Colus.

Colus « quenouille » vient de la racine *kwel*, *kwol*, *kul* « tourner », qui existe dans *πέλω* « être » (*versari*), *πόλος* « pivot », *κυλίω* « tourner ». Ce substantif avait probablement un *e* comme *γένυς*, *gelus;* cf. *colo* pour **kwelo* = *πέλω*.

Μάταιος.

Μάταιος «vain» est probablement parent de *mentiri* «mentir». Phonétiquement les deux radicaux sont entre eux comme *ἑκατόν* et *centum;* ils proviennent d'un radical ario-européen *mṇt*, dérivé sans doute de la racine *men* «penser».

L. Havet.

GLOSES IRLANDAISES ET BRETONNES INÉDITES.

Le manuscrit latin 11411 de la Bibliothèque nationale contient deux feuillets (123-124) d'une écriture irlandaise du IXe siècle. Ces deux feuillets sont des fragments du traité *de Conjugatione* d'Eutychius correspondant au livre II, segment I, de l'édition Lindemann.

Plusieurs mots sont glosés en irlandais : l'écriture des gloses paraît être de la même main que le texte. Un certain nombre de ces gloses sont en partie effacées. Nous avons pu en déchiffrer quinze ou seize. Nous citerons parmi ces gloses, comme mot inconnu : *membligim* glosant *scato* pour *scateo*. *Membligim* nous paraît être un présent redoublé pour *me-mligim;* cf. irlandais *mlicht* «lait», *bligim* pour *mligim* «je trais»; v. h. all. *milch-u* latin *mulgeo*, grec *ἀμέλγω*, etc. *Membligim* pourrait bien être le présent correspondant à un parfait de forme assez singulière que Windisch (Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, 5e édit. *ἀμέλγω*) déclare peu claire : *doommalg* «mulxi» pour **do-me-malg*.

Le glossateur a fait de *scato* pour *scateo* un verbe actif.

D'autres gloses nous donnent des formes mieux conservées que celles que nous connaissons, par exemple, *trecatim* «foro», irlandais moderne *tregdhaim*.

Le même manuscrit renferme (p. 100) une dizaine de gloses bretonnes à un texte latin rappelant la langue des *hisperica famina*. Citons *tanol* glosant *acciboneum* «igniferum?», et *laniou* glosant *idrutis* «temples?». L'écriture nous paraît plus récente que l'écriture irlandaise.

Enfin le manuscrit 10400 latin (p. 107-110) présente aussi quelques gloses irlandaises malheureusement très effacées. Deux ou trois sont lisibles. Une d'elles repose sur une erreur évidente du glossateur. Il a lu *aperio* pour *operio* et écrit *inneuth*, id est *sortugim* «je déclare, je dis». Une partie de ce manuscrit serait du IXe siècle.

J. Loth.

UN EFFET DE L'ACCENT

DANS LA PSALMODIE DE L'ÉGLISE LATINE.

La psalmodie de l'Église latine conserve quelques traces de l'élévation de son qui se produisait autrefois sur la syllabe accentuée. Chaque psaume se compose de versets. Le verset se divise en deux parties, chacune terminée par une modulation qui est la même pour tous les versets du même psaume. La modulation qui termine la première partie s'appelle « médiation »; c'est de cette modulation que nous allons nous occuper. On sait que, dans le plain-chant, il y a huit tons. Les faits que nous avons à observer se rapportent : 1° au deuxième ton, ou ton plagal en *ré;* 2° au quatrième ton, ou ton plagal en *mi;* 3° au cinquième ton, ou ton authentique en *fa;* 4° au huitième ton, ou ton plagal en *sol;* les notes *ré*, *mi*, *fa*, *sol* sont les finales de chacun de ces tons. Dans les tons authentiques, aucune note ne peut descendre au-dessous de la finale; dans les tons plagaux, on descend plus bas que la finale. Dans les deuxième, quatrième, cinquième et huitième tons, c'est-à-dire dans chacun des tons dont nous venons de parler, la syllabe accentuée du dernier mot de la première partie du verset psalmodié porte une note plus élevée que les autres syllabes qui composent cette partie du verset. L'effet de cette règle sur la modulation est très sensible quand, d'un verset, dont la première moitié se termine par un paroxyton ou par un proparoxyton, on passe à un verset dont la première partie se termine par un oxyton; la modulation des médiations terminées par un oxyton est très différente de la modulation des médiations terminées par un paroxyton ou un proparoxyton.

Sont oxytons en latin les noms indéclinables, qui sont des noms étrangers, comme *Israël*, *Sion*, *David*, *Jacob*, et les monosyllabes, comme *tu*, *te*, *sum*, *es*, *est*. Tous les autres mots sont paroxytons ou proparoxytons.

Exemples :

1° DEUXIÈME TON, FINALE *RÉ* : PAROXYTON À LA MÉDIATION : *MEO.*

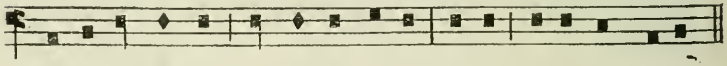

Di-xit Dó-mi-nus Dó-mi-no mé-o : se-de a dex-tris me-is.

2° DEUXIÈME TON : OXYTON À LA MÉDIATION : *SUM, SION.*

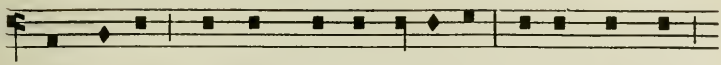

Cré - di - di prop - ter quod lo - cú - tus - súm; e - go au - tem

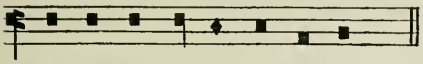

hu - mi - li - á - tus sum ni - mis.

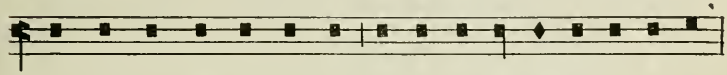

Vir - gam vir - tú - tis tu - æ e - mit - tet Dó - mi - nus ex Si - ón;

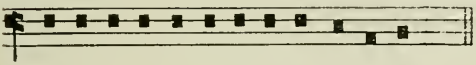

do - mi - ná - re... i - ni - mi - có - rum tu - ó - rum.

3° QUATRIÈME TON, FINALE *MI :* PAROXYTON À LA MÉDIATION : *MEO.*

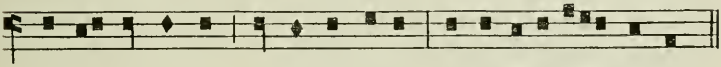

Di - xit Dó - mi - nus Dó - mi - no mé - o : se - de a dex - tris me - is.

4° QUATRIÈME TON : OXYTON À LA MÉDIATION : *ISRAEL.*

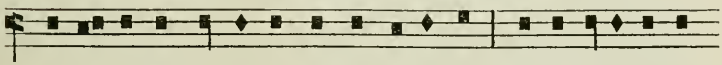

Be - ne - díc - tus Dó - mi - nus de - us Is - ra - él; qui - a vi - si - tá - vit

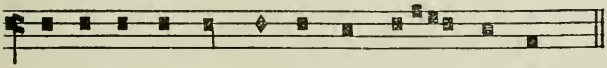

et fe - cit re - demp - ti - ó - nem ple - bis su - æ.

5° CINQUIÈME TON, FINALE *FA :* PAROXYTON À LA MÉDIATION : *MEO.*

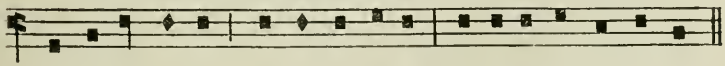

Di - xit Dó - mi - nus Dó - mi - no mé - o : se - de a dex - tris me - is.

6° CINQUIÈME TON : OXYTON À LA MÉDIATION : *FAC*.

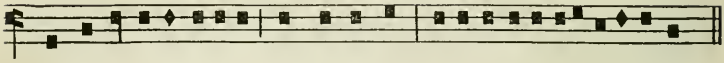

De-us in nó-mi-ne tu-o sal-vum me fác, et in vir-tu-te tu-a jú-di-ca me.

7° HUITIÈME TON, FINALE *SOL* : PROPAROXYTON À LA MÉDIATION.

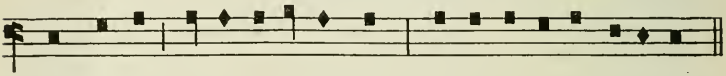

Lau-da-te pú-e-ri Dó-mi-num , lau-da-te no-men Dó-mi-ni.

8° HUITIÈME TON : OXYTON À LA MÉDIATION : *TE*.

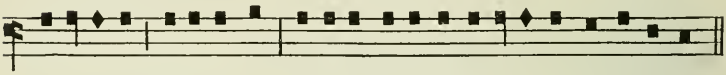

In má-ni-bus por-tá-bunt té, ne for-te of-fén-das ad lá-pi-dem pe-dem tu-um.

Faisons observer, en outre, que l'usage suivi par les éditeurs de livres liturgiques est de marquer l'accent des proparoxytons. On place un accent aigu sur la voyelle accentuée des proparoxytons. En outre, dans les proparoxytons, la syllabe accentuée est indiquée comme devant durer un temps et demi; l'atone, qui suit, comme devant durer un demi-temps :

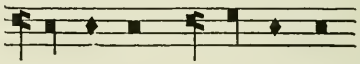

Dó - mi - no. Dó - mi - nus.

Le signe ¶ vaut un temps et demi; le signe ♦ vaut un demi-temps.

On ne note pas, dans les textes liturgiques, l'accent des paroxytons : tous les mots non accentués sont paroxytons, à moins que ce ne soient des monosyllabes ou des noms étrangers, c'est-à-dire indéclinables. L'accent des paroxytons et des oxytons n'a pas d'influence sur la durée de la syllabe accentuée ni sur la durée de l'atone qui suit la syllabe accentuée; il n'a d'action que sur la tonalité.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

ESSAI

SUR

LE PATOIS NORMAND DE LA HAGUE.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAMMAIRE.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

I

La Hague est cette partie du département de la Manche qui s'étend à l'ouest-nord-ouest de Cherbourg et se termine par le cap ou plutôt la pointe de ce nom. C'est une contrée assez accidentée. Il y a des hauteurs arrondies, dénudées ou boisées, des vallons verdoyants parcourus par de petits cours d'eau, des landes couvertes d'ajoncs nains et de bruyères et des bois où le hêtre domine. La mer entoure la Hague de trois côtés.

Ce petit coin de terre, qui ne se trouve sur aucune route, a dû à son isolement de conserver des traditions et des usages qui se sont effacés dans des pays plus fréquentés. Ici l'isolement est même systématique et traditionnel. Les villages ne sont que des hameaux; les hameaux ne sont composés que d'un petit nombre de maisons; les habitations isolées sont fréquentes. Il y a des paroisses, des communes où les habitants ne se marient guère qu'entre eux, et c'est un événement quand un habitant va chercher femme à quelques lieues de là. « Malheur à l'oiseau, dit un de leurs proverbes, qui est né dans une mauvaise vallée, il y revient toujours. » Mais ici il n'a pas la peine d'y revenir, il ne s'en éloigne pas.

Les Romains ont passé par là : ils y ont laissé des voies encore reconnaissables et des camps. Ils y possédaient même une ville, *Coriallum*, qui a tellement disparu que les uns la cherchent

sur l'emplacement où se trouve maintenant Cherbourg ou dans le voisinage, les autres sur la côte ouest, en face des îles anglo-normandes, à l'entrée du détroit tempêtueux appelé *le Raz*[1].

Mais, si les Romains ont donné au pays leur langue, le type romain n'apparaît guère parmi les habitants. On trouve à la Hague deux types principaux d'individus qui n'ont rien de romain. Les uns sont blancs de peau, grands de taille, avec des cheveux blonds, des yeux bleus, un nez fortement dessiné. Ceux-là se rattachent au type scandinave ou au type germanique. Les autres sont plus petits; leurs cheveux sont foncés ou noirs, leurs figures arrondies et leurs yeux pers ou vert foncé mêlé de bleu. Ce type semble se rattacher à la race gauloise non kymrique ou, si l'on veut remonter plus haut, à la race ligure. Les traditions celtiques abondent du reste dans le pays. Les dolmens et autres monuments mégalithiques passent pour être la demeure ou le rendez-vous nocturne d'un peuple nain analogue à celui qu'on voit apparaître dans les traditions bretonnes. Les Scandinaves ont aussi laissé des souvenirs dans le pays, qui a ses viks, ses heu, ses hou ou holm, et dans lequel on trouve à chaque pas un nom propre norois accolé à une terminaison latine : Digulville, Gréville, Biville, Herqueville, Nouainville, Octeville, Tréauville, Benoistville, etc., où les chartes latines nous laissent lire les deux mots primitifs. Le nom même du pays, la Hague, pourrait bien être, aussi bien que *haie*, un mot scandinave ayant signifié un bois de peu d'étendue. Quoi qu'il en soit, l'extrémité de la Hague fut isolée autrefois du reste de la presqu'île par un fossé et par un mur, le Hague-Dyck, dont une partie existe encore, bien que l'histoire et la tradition soient également muettes à son sujet.

II

Il a été composé un assez grand nombre d'ouvrages sur le patois normand: mais le patois de la Hague n'a jamais été recensé ni étudié. Celui qui s'en rapproche le plus est le patois de Guernesey, dont M. Métivier a donné un bon vocabulaire[2] avec exemples et explications, en se contentant toutefois de l'inventorier sans étudier la langue au point de vue linguistique. Un Suédois, M. Axel Romdahl, a publié un glossaire du patois du val de Saire[3], très voisin de celui de la Hague; mais c'est une simple

[1] Voir *Congrès scientifique de France*, 27e session, tenue à Cherbourg en septembre 1866. Paris, Derache, in-8°, t. II.

[2] *Dictionnaire franco-normand*. Londres, 1870, in-8°, 500 pages.

[3] *Glossaire du patois du val de Saire* (Manche), suivi de remarques grammaticales, par Axel de Romdahl, docteur en philosophie. Linköping, 1881, in-8°, 81 pages.

liste de mots sans exemples à l'appui. Les deux *Dictionnaires du patois normand*, l'un des frères du Méril, de Valognes, l'autre de MM. Julien Travers et Dubois[1], sont loin de donner la représentation du dialecte, bien que l'on trouve dans ces livres un certain nombre de mots et de locutions spéciales à la Hague. Le *Glossaire de la vallée d'Yères* par M. Delboulle[2] se rapporte au haut-normand, qui diffère assez peu du français officiel. Le dialecte français du Bessin, dont M. Joret a publié un dictionnaire étymologique[3], se rapproche plus du patois de la Hague; mais il en diffère essentiellement par la prononciation et aussi par le vocabulaire, puisqu'un grand nombre de ses mots, identiques en réalité, ont une signification différente et même complètement opposée à celle que M. Joret a constatée dans le Bessin. Ce patois du Bessin, autant que nous en pouvons juger par le travail de notre savant compatriote, a des allures moins primitives que le haguais et se rapproche beaucoup plus de ce qu'on appelle le patois normand en général. Nous indiquerons en passant dans notre *Vocabulaire* celles de ces différences qui nous sembleront les plus caractéristiques, mais celles-là seulement, engageant ceux de nos lecteurs que le sujet peut intéresser à comparer d'une manière suivie les deux vocabulaires. Nous emprunterons aussi au *Glossaire* de M. Romdahl les mots du val de Saire que nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer à la Hague, en citant, bien entendu, leur provenance.

Un livre qui nous a été fort utile, c'est celui que M. Le Héricher, d'Avranches, a intitulé, un peu pompeusement : *Histoire et Glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*[4]. Collectionneur infatigable, M. Le Héricher a rassemblé dans ce livre une multitude de faits : locutions, proverbes, chansons, étymologies. Il a signalé entre autres certains (ou certaines) préfixes — M. Le Héricher tient à faire ce mot du féminin — qui servent à expliquer nombre de mots français dont l'origine restait incertaine jusque-là. Mais, s'il y a beaucoup de connaissances dans ces volumes, il y a aussi de la confusion et nombre de rapprochements plus que hasardés. Il est fort à regretter qu'après avoir terminé son ouvrage, l'auteur n'ait pu le recommencer pour lui donner l'ensemble et la méthode qui lui manquent. Tel qu'il est, c'est moins un livre qu'un riche recueil de matériaux pour faire un livre.

[1] Alfred et Édélestand du Méril, *Dictionnaire du patois normand*, 1849, in-8°. — Louis Dubois et Julien Travers, même titre, in-8°, Caen.

[2] Delboulle, *Glossaire de la vallée d'Yères pour servir à l'intelligence du dialecte haut-normand*, avec un *Supplément*, gr. in-8°. Le Havre, 1876 et 1877.

[3] C. Joret, *Essai sur le patois normand du Bessin*, suivi d'un *Dictionnaire étymologique*, gr. in-8°. Paris, Vieweg, 1881, 184 pages. — *Des caractères et de l'extension du patois normand*, in-8°, 1883, XXXII-211 pages.

[4] Trois volumes in-8°. Paris et Avranches, sans date, vers 1854.

Puis l'auteur a eu le tort de vouloir trop embrasser et de vouloir expliquer non seulement le normand, mais aussi l'anglais. C'eût été déjà trop que tout le normand, que tout le bas-normand même, puisque le dialecte que M. Joret a étudié diffère notablement de celui dont nous allons entretenir nos lecteurs, bien que le Bessin fasse partie de la Basse Normandie tout aussi bien que la Hague. Il y a plus, quoique le langage soit sensiblement le même dans la partie péninsulaire du département de la Manche, il existe des différences notables de prononciation, même dans des communes très rapprochées. Dans la partie qui est à l'ouest de Cherbourg, les verbes de la première conjugaison française ont généralement l'infinitif en *áĕ* — *á* accentué avec *ĕ* enclitique. — Dans la partie qui est à l'est et à la pointe de la Hague, ces infinitifs se terminent en *ó* aigu, et au sud-ouest, sur les bords de l'Océan, ces infinitifs sont en *éi* diphtongué.

On donne la phrase suivante comme caractéristique de cette triple prononciation.

A l'est de Cherbourg, dans la vallée de la Saire et à la pointe de la Hague :

Des poumes de terre et du lait fetló
Cha barde bien, mais cha n'dure pó.

A la Hague, on dira :

Des poumes de terre et du lait fetláĕ
Cha barde bien, mais cha n'dure páĕ.

Et à Surtainville, en face de Guernesey :

Des poumes de terre et du lait fetléi (*lé*)
Cha barde bien, mais cha n'dure péi (*pé*).

On possède un poème du XIII^e^ siècle [1] écrit dans ce dernier dialecte, mais avec la préoccupation visible de se rapprocher de la langue littéraire de la Normandie. L'unique manuscrit que l'on en connaisse est du XVII^e^ siècle et la langue en a été évidemment rajeunie. Tel qu'il est, c'est cependant un document intéressant. Nous y reviendrons.

Dans l'*Essai* qui suit, j'aurai en vue presque uniquement le dialecte de la Hague, le seul dont j'aie fait une étude spéciale et la première langue que j'ai parlée dans mon enfance.

[1] *Vie du bienheureux Thomas de Biville*, poème du XIII^e^ siècle, publié pour la première fois par M. de Pontaumont (avec d'autres opuscules sur le même sujet), in-18. Cherbourg, 1868.

III

Constatons d'abord que ce patois n'a rien de commun, grammaticalement parlant, avec ce qu'on a d'abord appelé le dialecte normand dans les livres de linguistique.

« Le dialecte normand, dit Fallot, — que j'abrège, — rejetait l'*i* de la plupart de nos syllabes en *ie*, *ier*, *ai*, *air*, et écrivait ces syllabes soit par un *e* pur, comme *derrere*, *lesser*, *plere*, soit en le renvoyant dans une syllabe précédente, comme *primer*. En d'autres termes, le langage normand substituait des formes sèches, c'est-à-dire sans *i*, à la plupart des formes mouillées des autres dialectes. . . . .

« Généralement on écrivait en Normandie par un *u* simple la plupart de nos syllabes en *o*, *ou*, *u*, *eu*, *oi*, *on*, *or*, et même quelques syllabes que nous avons en *a*. . . . .

« Les diphtongues se simplifièrent dans le dialecte normand, et l'on n'y rencontre que *ei*, *ui* (*ue*) et plus tard *ou*.

« Les nasalisations s'affaiblissent, souvent même disparaissent entièrement. Les contractions sont plus rares que dans les autres dialectes. »

Quoi que l'on puisse penser de ces caractères attribués à l'ancien normand, ce qu'il y a de certain, c'est que *pas un* ne s'applique au dialecte de la Hague. L'*i* y apparaît dans un grand nombre de cas où le français ne l'admet pas; les sons mouillés y sont beaucoup plus fréquents qu'en français; le haguais préfère le son *ou* au son *u*, et il fortifie souvent ces deux sons à l'aide d'une enclitique spéciale. Il n'admet la diphtongue *ui* que dans des cas excessivement rares et multiplie les nasalisations et les chuintantes. Loin d'être sec, il est mou et se prononce à pleine bouche. Le contraste est absolu.

IV

Le haguais offre dans la prononciation des mots un caractère qui ne se trouve qu'à un faible degré dans les langues romanes, mais qui existe dans les langues germaniques. Les mots longs ou composés ont un double accent : un accent fort sur la dernière syllabe, un accent plus faible, mais très sensible, sur une des syllabes précédentes.

Si nous prononçons avec attention les mots français *entêté*, *volontairement*, nous entendons distinctement deux accents, l'un fort sur les syllabes *té*, *ment*, l'autre faible sur les syllabes *tê*, *taire:* mais c'est là un fait exceptionnel en français, où toute la force de

la prononciation se porte ordinairement sur la dernière syllabe sonore, quelle que puisse être la longueur du mot. Il en est autrement en haguais. Dans tous les mots de ce patois un peu longs et composés, il y a deux accents très marqués : l'un sur la syllabe finale du mot composant, l'autre sur la syllabe finale du mot composé.

Les mots français *contentement*, *éloigner*, *détourner* ont un accent sur la dernière syllabe et n'en ont qu'un. En haguais, les syllabes *ten*, *loi*, *tour* sont accentuées également. Et cet accent secondaire est si marqué dans certains mots, qu'on entend une sorte de petit *e*, un *e* enclitique, après la voyelle ainsi accentuée : *élóuĕgnïei*. Cet *e* enclitique, sur lequel nous aurons à revenir, n'apparaît jamais que dans les syllabes accentuées. On l'entend également dans les syllabes qui portent l'accent secondaire et dans celles qui portent l'accent principal. Seulement il ne figure pas dans toutes; nous verrons plus loin dans quelles circonstances il se manifeste. Cette constatation du double accent est capitale.

V

Un caractère spécial du haguais, c'est d'avoir conservé l'*a* latin dans un très grand nombre de cas où le français adoucit cet *a* en *e*. M. Joret[1] croit que cet *a* conservé dans les verbes en *are*, les participes en *atus*, les substantifs en *atem*, etc., est une dégénérescence de *e*. Les Haguais, suivant lui, auraient d'abord adouci l'*a* en *e* comme les Français; puis, sous l'empire de circonstances inexpliquées, ils seraient retournés au son *a*. Nous avouons que cette pérégrination ne nous semble nullement probable. La tendance ordinaire des langues est de descendre de *a* en *e*. Aux abords des villes, dans les contrées où l'on a cherché à se rapprocher du langage français, on prononce et on écrit *e*. C'est à mesure qu'on s'éloigne des villes que la prononciation *áĕ* des verbes, des participes, des substantifs va s'accentuant de plus en plus. *Aĕ* est donc la prononciation traditionnelle. Les vieillards que j'ai interrogés dans mon enfance m'ont assuré que leurs ancêtres n'avaient jamais prononcé autrement. Jusqu'à preuve du contraire, nous nous en tiendrons donc à l'explication la plus simple et la plus naturelle. Le latin a fourni l'*a* et les Haguais l'ont conservé.

Nous avons dit que cet *á* se transforme en *ó* aigu à la pointe de la Hague et dans le val de Saire. Cette prononciation est également traditionnelle, et les vieillards assurent que leurs ancêtres n'ont jamais prononcé autrement.

Le haguais a gardé également les diphtongues *ái* et *éi* avec l'ac-

[1] *Mém. de la Soc. de ling. de Paris*, t. V, p. 60 et suiv.

cent sur la première syllabe, que le français a perdues. Il fait un usage constant de la diphtongue *áu* (prononcez *áou*), fréquente dans les langues du Midi et dans les langues germaniques, mais que le français n'a plus et qui tendait à disparaître du latin dès le IIIe siècle de l'ère chrétienne. Il traite les gutturales autrement que le français et applique aux voyelles qui les suivent des procédés qui ont disparu avec notre langue du moyen âge. Il a conservé l'*l* mouillée, qui est en train de disparaître de la prononciation française, l'*r* mouillée, qui en a disparu depuis longtemps, en admettant qu'elle y ait jamais figuré, l'*i* grave, qui lui est inconnu, l'*h* aspirée que le français ne connaît plus que de nom, etc.

Dans les plus anciennes productions de la langue d'*oïl*, les deux sons *an* et *en* étaient distincts. Il en est ainsi dans la *Passion*, dans la première version d'*Alexis;* mais les deux sons tendent déjà à se confondre dans le *Roland*, comme l'a montré M. Gaston Paris. Ces sons se confondent aussi dans une partie de la Normandie qui n'est pas fort éloignée de la Hague, puisque, dans son *Dictionnaire du Bessin*, M. Joret écrit ces sons uniformément par *an*. Dans la Hague, au contraire, et dans les îles anglo-normandes, ces sons restent notablement différents et ne peuvent pas plus être confondus que l'*en* d'*examen* ne peut être confondu avec celui de *moment*.

Le haguais a conservé aussi le son *ue* à côté du son *eu*. Dans la plupart des livres, on affirme que la notation *ue* a été employée pour exprimer le son *eu*. M. Gaston Paris a fait sagement remarquer que, si l'on écrivait *ue*, c'est que l'on prononçait *u-e*, au moins à l'origine. Le dialecte de la Hague lui donne raison et conserve les deux sons parallèlement et sans jamais les confondre. Il emploie souvent le son *eu* : j'ai *seu*, j'ai *veu*, où *eu* se prononce comme dans *feu;* mais il use du son *ue* tout aussi fréquemment : il *puët*, les *uërs* (yeux), la *fuëille*, etc., où *ue* se prononce comme dans *écuelle*, *équestre*, mais avec l'*e* moins ouvert. Ce son disparut du français d'assez bonne heure, à ce qu'il semble, et c'est une marque d'antiquité pour le haguais de l'avoir conservé. Dans le poème sur Thomas Hélie, les deux notations se présentent parallèlement sans se prendre jamais l'une pour l'autre : il *recheut*, *seut*, *alleut*, etc. et il *puet*, *cuer*, *orguel*, *cueillie*, etc. Ces deux prononciations *an* et *ue*, du reste, ont dû persister dans le français beaucoup plus longtemps qu'on ne le suppose ordinairement, puisqu'on a continué d'imprimer jusqu'à la fin du XVIIe siècle : *fueille*, et non *feuille*, *Julian*, *Flavian*, et non *Julien*, *Flavien*. Dans les anciennes éditions de Corneille, nous trouvons les deux orthographes, sans que l'une se substitue jamais à l'autre. On lit dans les reproches qu'Auguste adresse à Cinna :

De tous ces meurtriers te dirai-je les noms?
Procule, Glabrion, Virgini*an*, Rutile, etc.

Et plus loin :

Mais oses-tu penser que les Servili*ens*,
Les Cosses, les Métels, les Pauls, les Fabi*ens*, etc.

Deux des personnages de *Tite et Bérénice* s'appellent, l'un Domiti*an*, celui qui fut empereur, et un autre, Flavi*an*, etc.

On peut donc supposer que Corneille, qui était normand, reconnaissait dans la prononciation de ces finales la même différence qu'y reconnaissent aujourd'hui les Haguais et les habitants des îles anglo-normandes.

Le haguais est non seulement plus riche que le français en nasales et en diphtongues, il est aussi plus riche en voyelles et en consonnes, et nous serons obligé pour exprimer ces sons de recourir à quelques signes de convention.

Commençons donc par étudier l'alphabet.

ALPHABET.

VOYELLES.

I

La voyelle *a* n'a en haguais la prononciation ouverte de l'*a* que lorsqu'elle porte l'accent tonique :

Chá, chen'lá, no verrá.

Dans les autres cas, l'*a* devient souvent grave et a une tendance à se rapprocher de l'*o*. Comme nous l'avons dit, à Auderville et dans le val de Saire, l'*á* accentué est remplacé dans beaucoup de cas, non par l'*ò* ouvert des Italiens, mais par l'*ó* aigu des Polonais et des Russes.

A nasal, *an* est une diphtongue dans laquelle on entend d'abord le son *an* ouvert, puis le son *on*. C'est la prononciation que les Portugais figurent *ão*, *não* « non », *revolução* « révolution ». M. Métivier, dans son *Dictionnaire guernesais*, figure cette prononciation *aon*. Cette transcription n'indique qu'imparfaitement la première des nasales; celle des Portugais n'indique pas la seconde. Il faudrait évidemment — en faisant de la *tildé* le signe nasal — *ãõ*. Pour ne pas dérouter les yeux, nous ne placerons la tildé que sur la première nasale, et nous écrirons *ãon*. L'anglais a aussi ce son dans *haunt*, *mount*, avec cette différence cependant que l'*n* se fait sentir dans ces mots, tandis qu'on ne l'entend ni en haguais ni en portugais.

Dans la diphtongue *ãon* (*an-on*), c'est la première voyelle qui est accentuée : c'est une diphtongue *forte*. Le français actuel n'a plus de ces sortes de diphtongues. Tout au plus en trouve-t-on une trace dans les mots en *ail : travail*, *paille*, où l'*i*, dont le son a peut-être été sensible autrefois, ne sert plus qu'à indiquer le son mouillé de *l*. Le français actuel n'a que des diphtongues *faibles : iá*, *ié*, *ióu*, etc., avec l'accent sur la seconde voyelle; mais le haguais a toujours des diphtongues fortes. Dans les mots *fráise*, *bráise; plléissíei* (*plectere*), *pllére*, *ai*, *ei* forment des diphtongues avec l'accent sur *á* et sur *é*.

Les lettres *au* en haguais, comme dans l'ancien latin, comme en italien, en allemand, se prononcent toujours *aou*. Il n'y a d'exception que pour certains mots pris récemment du français; encore a-t-on une tendance à prononcer *aou* dans ces mots quand la syllabe se trouve sous l'accent tonique : on dit *ôtáĕ* à l'infinitif, mais au présent de l'indicatif on prononce *aoute :*

Il n'y a âne qui lli en aoute (lui en ôte).

(Voir le *Glossaire* pour la signification.)

Partout où l'on trouvera *áu* dans le *Glossaire* ou la *Grammaire*, il faudra prononcer *aou*. Les exceptions seront indiquées.

Les diphtongues *áo*, *áü* sont inusitées. Nous parlerons tout à l'heure de *áĕ*.

II

Le français a trois sortes d'*e : e* muet, *é* fermé, *è* ouvert. Le haguais en a encore trois autres.

Celui qu'on emploie le plus rarement à la Hague est l'*è* ouvert, qui domine, au contraire, dans la haute Normandie. A la Hague, on prononce : la *mé* (mer), le *fé* (fer), avec l'*é* fermé, et même la *ché* (chair).

Le haguais a un *e* presque muet, qui ne prend jamais le son *eu* non accentué qu'il a dans *me*, *le*, *de* en français; il garde le son *e*. Il n'apparaît guère que dans les monosyllabes où le français donne à l'*e* prétendu muet le son de l'*è* ouvert : *les*, *mes*, *des*, etc. Le Français prononcera :

On lès a conduits

et le Haguais :

No lĕs a condits

en faisant entendre un *e* extrêmement faible. Il n'en est ainsi, du reste, que lorsque cet *e* ne porte pas l'accent tonique, c'est-à-dire lorsqu'on ne veut pas attirer l'attention sur la syllabe où il figure.

Dans le cas contraire, cet *ĕ* presque insensible deviendra un *é* aigu :

Français : Conduis-*leu*, conduis-*lès*.

Haguais : Condis-*lé*, condis-*lés*.

Nous indiquerons cet *e* rapide en le surmontant du signe des voyelles brèves : *ĕ*.

Il y a une autre sorte d'*e*, qui se rapproche de ce dernier par le son, qui ne devient jamais ni *é*, ni *è*, ni *eu*, qui ne s'emploie jamais après les consonnes, mais qui se place souvent après les voyelles qui portent l'accent principal ou l'accent secondaire, jamais ailleurs, formant ainsi une sorte d'écho à ces voyelles et marquant un temps faible après le temps fort. C'est à peu près comme si, dans le verbe latin, *formare*, prononcé avec l'accent sur l'*á*, on supprimait l'*r*, en laissant l'accent sur l'*a* et en donnant à l'*e* un son très affaibli, distinct cependant et formant une diphtongue forte avec *a*. A défaut de meilleur signe, nous écrirons cet *e*, de même que l'*e* presque insensible, avec le signe des voyelles brèves, *ĕ*, et, comme il sert toujours d'appui à une voyelle, nous l'appellerons *ĕ* enclitique.

Après *a* ce son se rapproche beaucoup de celui de l'*i* très bref, de sorte que ce son pourrait s'écrire *aï;* c'est la transcription que M. Métivier a employée dans son *Dictionnaire de la langue de Guernesey*. Si nous écrivons autrement, c'est par raison d'analogie et parce que cet *ĕ* enclitique se place aussi après d'autres voyelles. M. Joret [1] écrit ce son *aïe*. Cette notation nous semble défectueuse, parce qu'elle tendrait à faire supposer qu'il s'agirait d'un son mouillé, tandis que je ne l'ai jamais entendu que très sec.

L'*ĕ* enclitique se place aussi après *ou* et après *ü* accentués, avec cette différence qu'on ne trouve *áĕ* que dans la syllabe finale du mot, c'est-à-dire dans celle qui porte l'accent principal, tandis que *óuĕ*, *üĕ* figurent également dans les syllabes qui portent l'accent principal et dans celles qui portent l'accent secondaire : *poučrtáĕ* « pauvreté », *huĕrtáĕ* « heurter ». Cet *ĕ* placé après *á* n'admet jamais de consonne après lui, tandis que placé après *ou*, après *ü*, il est souvent suivi des liquides ou des chuintantes, seules ou accompagnées d'autres consonnes : *tonĕlliei* « salir », *touĕtre* « tousser » ; *fouĕr* « bifurcation », *fuĕlle* « feuille », *buĕrre* « beurre », etc. Cet *e* est attaché à la voyelle précédente et ne peut jamais devenir ni ouvert ni fermé : *Pouĕrtáĕ* ne pourra jamais devenir *pouèretáe*, par exemple.

Cet *ĕ* enclitique ne se met jamais après *e*, *o*, ni *eu*. Ainsi, à la

[1] *Mém. de la Soc. de ling. de Paris*, t. V, fasc. 1.

fin des mots *vèe* « voie », *froe* « sciure de bois », *veue* « vue », c'est l'*e* muet français qu'on entend et non l'*ĕ* enclitique.

Nous verrons plus loin dans quelles circonstances l'*ĕ* enclitique s'introduit dans les syllabes accentuées.

L'*e* le plus fréquemment employé en haguais tient le milieu entre l'*è* ouvert et l'*é* fermé et s'entend dans les syllabes non accentuées où le Français prononce *é* ou *è*. Cet *e* n'est pas particulier à la Hague. M. Joret, qui en a constaté la présence dans le Bessin, l'appelle *e* normand et le figure ainsi : *ĕ*. Pour ne pas multiplier les signes diacritiques, nous ne lui emprunterons cette notation que lorsqu'il y aura chance d'erreur. Dans les cas ordinaires, nous emploierons l'*e* commun.

III

Le français n'a qu'un *i*, l'*í* aigu, qui peut devenir mouillé : *ia*, *ié*, *ïi*; le haguais en a un de plus, qui n'existe ni dans les langues romanes ni dans les langues germaniques, mais qui est très fréquent dans les langues slaves : l'*ì* grave. L'*ì* grave est à l'*í* aigu ce que l'*è* grave est à l'*é* aigu. Les Russes, qui ont un alphabet spécial, le figurent par un signe tout différent de celui qui représente chez eux l'*í* aigu, l'*i* français. Les Polonais, les Tchèques, qui emploient l'alphabet latin pour écrire leurs langues, figurent l'*ì* grave par un *y*. Le son de l'*y* grave est absolument le même chez les Slaves que chez les Haguais, avec cette différence cependant que, chez les Russes, le son de l'*y* grave est précédé d'une légère appoggiature, *ou*, après les lettres *b*, *p*, *f*, *v*, mais après ces lettres seulement, tandis qu'en haguais on l'entend toujours comme une voyelle simple.

En russe, l'*y* grave ne commence aucun mot et ne s'emploie jamais après les consonnes *k*, *q*, *c* et *g* durs. Il en est de même en haguais. Mais on le trouve dans le corps et à la fin des mots après la plupart des autres consonnes :

b : *brebys*;
ch : *ichyn* « ici », *bachyn* « bassin »;
d : *jadys*, *radys*;
g doux : *boulanjjye*, *logys*;
ll mouillée : *bouëllye*;
m : *amyn*;
n : *finyn* « finir ».
r : *Flleury*;
s : *plleurésye*;
t : *partye*;
x : *Alexys*;
v : *vye*.

La présence d'une nasale avant ou après a toujours pour effet de transformer l'*i* aigu en *y* grave.

La différence des deux sons est notable, et aucun habitant de la Hague ne confondra l'*y* de *Flleury*, nom propre, et l'*i* de *flleuri*, participe du verbe *fleurir*, à moins que par plaisanterie.

IV

L'*i* mouillé, appelé aussi *i* consonne, le *j* des Allemands et l'*i* aigu ordinaire se placent quelquefois par euphonie au commencement des mots. Ainsi on dit également, sous l'influence d'un son précédent : *ord* et *iord; un* et *iun, itáĕ* et *táĕ* (*talis*), et même, avec la nasalisation, *intáĕ. Itou* est pour *et tout; in' tou* signifie « non plus ».

I forme non seulement des diphtongues et des triphtongues faibles comme *iún*, *liãou* « lien », *iaóu* « eau », il forme aussi des diphtongues et des triphtongues fortes : *tchíyn* « chien », *cíeil* « ciel », *étchíeile* « échelle ». Toute une classe de verbes qui, en français, sont de la première conjugaison, se terminent aussi à l'infinitif haguais par une diphtongue forte s'appuyant sur *i* : *prêchíei* « parler », *pêquíei* « pêcher, *mouĕjíei* « manger », etc.

Les diphtongues et triphtongues commençant par *e* sont le plus souvent fortes; mais il en existe aussi de faibles commençant par cette lettre, dans lesquelles *e* sert comme d'appogiature : *Jeán*, *pseáoume*, autrefois en français : *Jehan*, *pseaume*. C'est, au contraire, une diphtongue forte qui figure dans *Cáeu*, qui est devenu *Can* dans la prononciation moderne.

Entre les diphtongues usitées en français, il y en a deux pour lesquelles le haguais professe une véritable antipathie : *oa*, prononciation de *oi*, et *ui*.

Non seulement le haguais n'admet pas le son *oa*, mais il n'admet l'ancienne prononciation de *oi* = *ouè* que dans un très petit nombre de mots. On dit : la *louè*, le *rouè*, la *souèe*, le *bouès*, le *douet*, le *suĕrnouès* « sournois »; mais, dans nombre de mots où cette diphtongue se présente, on la sépare en deux syllabes : la *crou-et* « croix », des *grou-è-silles* « groseilles, etc.

La diphtongue *üi* ne se rencontre guère que dans un petit nombre de mots, la plupart venus du français : *huit*, *huile; instruire*, *construire*, *duire*. *Lui* se dit *li* et *llíei;* huître, *ître;* huis, *us;* puits, *pis;* nuire, *núĕre;* luire, *lire;* conduire, *coudire;* suivre, *súĕre*, etc.

I nasalisé ne se prononce pas *ain* comme dans *ingrat;* il conserve le son de l'*i* nasal marseillais ou plutôt il devient *ỹ* (*yn*), *i* grave nasal.

O nasalisé devient généralement *oun :* un *doun*, il *pardoune*, etc.

Ou ne forme de diphtongue qu'avec l'*ĕ* enclitique, *eu* n'en forme jamais. *Eu* nasalisé peut être suivi d'un *e* muet sur lequel *n* ne sonne pas : la *veneun-e* « venue ». Dans ce cas, pour éviter toute équivoque, nous emploierons la tildé, qui devra être considérée comme portant sur *eu*. Nous écrirons aussi avec une tildé : la messe est *finȳe*, pour indiquer que la voyelle est nasale, mais que l'*n* ne se fait pas entendre sur l'*e* suivant.

Le haguais n'a pas la diphtongue mouillée *aye*. Je *paye* se prononce « je *pèe* ».

Avant d'en finir avec les voyelles, constatons que les sons *ou*, *oun* sont beaucoup plus fréquents que les sons *ü*, *ün*, et il est bien probable que, dans la plupart des mots de l'ancien normand écrits par *u* et *un*, au moins dans la partie occidentale de la province, l'*u* avait ordinairement le même son qu'en latin ou en allemand. Ce qui paraît incontestable, c'est que, dans la partie de la Normandie qui nous occupe, le langage n'a jamais eu la prononciation maigre et grêle du picard. C'est la tendance opposée qui domine. Comme nous l'avons déjà dit, le haguais se prononce à pleine bouche et se délecte dans les sons mouillés.

TABLEAU RÉSUMÉ DES VOYELLES.

VOYELLES PURES.

Deux A : *á* aigu (français), *à* grave passant à l'*o*.
Six E : *é*, *è*, *e*; *ĕ* faible, *ẽ* moyen, *ẽ* enclitique [1].
Trois I : *í* aigu, *ì* grave (*y*), *ie* mouillé.
Deux O : *o* français, *ó* fermé.
Un Ou.
Un Ü.
Un Eu.

VOYELLES NASALES.

An (*ãon*), *en*, *in*, *yn*, *on*, *oun*, *eun*, *ün*.

DIPHTONGUES.

Fortes : *ái*, *éi*, *áu* (*áou*), *áen*, *áĕ*, *íei*, *óuĕ*, *úĕ*.
Faibles : *ia*, *ié*, *iou*, *ieu*; *eán* (Jeán), *eau* (pseáoume).

Toutes ces diphtongues peuvent devenir nasales.
Eu n'est jamais diphtongue.

[1] Le son de l'*ĕ* rapide et celui de l'*ẽ* enclitique peuvent sans inconvénient être représentés par le même signe, puisque, dans les deux cas, il s'agit d'un *e* très faible. L'emploi de l'*ë* tréma que j'avais adopté tout d'abord pour représenter l'*e* enclitique aurait pu induire en erreur sur la prononciation.

CONSONNES.

I

Les gutturales *q*, *g* dur sont quelquefois mouillées en français devant *e*, *i*, *u*, *eu* : *quelqu'un*, *qui*, *queue*; *gué*, *guide*, *gueux*, etc. En haguais, elles le sont toujours. C'est probablement cette tendance à mouiller les sons qui a introduit dans notre langage un son étranger au français, mais très commun dans un grand nombre de langues, un son que les Russes écrivent par un seul caractère : ч; les Polonais par deux : *cz*; les Italiens par un simple *c* devant *e* et *i*; les Espagnols et les Anglais par *ch*, et qui en français doit s'écrire *tch* si l'on veut en peindre la prononciation :

Tchíyn, *tchúëre*, *tchúësse*, *tchurée*, *tchuleuvre*.
chien cuire cuisse curé couleuvre.

Quelquefois même ce son se redouble et produit ce chuintement composé que les Russes représentent par un caractère unique : щ, pour lequel les Polonais emploient quatre lettres : *szcz*, et que l'alphabet français ne peut rendre par moins de cinq : *chtch* (*mechtchyn* « médecin »).

Tch, *ch*, *chtch* suivent les lois des lettres mouillées. Nous avons déjà vu *j*, la douce de *ch*, se mouiller en haguais dans le nom Jean (presque Jian).

II

L est plus fréquemment mouillée en haguais qu'en français. Cette lettre a, comme on sait, trois prononciations distinctes. Il y a l'*l* palatale ou forte des Russes, des Polonais, des Portugais, qui se prononce en portant la langue vers le milieu du palais; l'*l* moyenne, qui s'articule en portant la langue un peu plus bas; c'est la seule que connaissent les Allemands et les Anglais; c'est l'*l* ordinaire du français.

La troisième se prononce en portant la langue plus bas encore et tout près des dents : c'est celle qui s'écrit *gli* en italien, *ll* en espagnol, *lh* en portugais, et en français *l* ou *ll* précédée d'un *i* : soleil, vermeille.

Cette *l* tend à disparaître de la prononciation française. Les Parisiens ne la connaissent pas et la remplacent par un *i* mouillé : *vermei-ie*; et, malgré les efforts désespérés de Littré et de quelques autres, il est à craindre que cette prononciation ne l'emporte.

Les Haguais prononcent cette *l* comme les Italiens, les Espagnols, les Portugais et les Français non parisiens. Pour simplifier, nous représenterons ce son, comme les Espagnols, par deux *ll*

sans les faire précéder d'un *i* : *vermelle*. Autrement nous n'aurions su comment représenter des *ll* mouillées si fréquentes en haguais après les labiales et les gutturales *fllambe*, *gllęṛu* (lierre), etc.

Dans les cas rares où les deux *ll* doivent sonner séparément, nous les séparerons par une apostrophe : *mul'hu* (nom d'une plante), *pal'la* « par là ».

III

L'*r* a aussi trois prononciations. Le français n'en connaît que deux, qu'il emploie indifféremment l'une pour l'autre : 1° l'*r* du gosier, l'*r* parisienne, le *ῥ* des Grecs ; 2° l'*r* vibrée, préférée par les chanteurs et qui s'articule par la vibration du bout de la langue.

Ces deux *rr* ont leur domaine dans le pays qui nous occupe. Les habitants de Granville, par exemple, ne connaissent que l'*r* vibrée; les habitants de Cherbourg ne connaissent que l'*r* aspirée.

Mais les habitants de la Hague en connaissent une troisième : c'est l'*r* mouillée. Cette *r* n'a peut-être pas toujours été étrangère au français; car on voit dans les anciens textes certains mots constamment écrits par deux *r* et d'autres par une *r*, sans que l'on en comprenne la raison. Cette différence d'orthographe a dû correspondre à une différence de son. Ce qui est positif, c'est que le son de l'*r* mouillée est aujourd'hui étranger aux langues romanes et aux langues germaniques; mais il est d'un emploi très fréquent dans les langues slaves. Les Anglais ont un son qui en est très voisin, l'*r* de *darling*, par exemple; mais le son de l'*r* mouillée est plus fort. M. Joret[1] a mal saisi ce son, qu'il assimile à tort à l'*j* allemand, en prétendant que *r*, dans ce cas, a cessé d'être consonne. Cette *r* mouillée est produite par une légère vibration de la langue à l'entrée de la bouche entr'ouverte. Les Russes l'écrivent par le signe de l'*r* ordinaire suivi du signe qui indique un son mouillé, рь. M. Romdahl l'écrit par *r* ordinaire en lettres grasses. Il y a dans le sanscrit une *r* qui est comptée comme une demi-voyelle et que M. Hovelaque croit identique à l'*r* molle des Russes. Cette *r* se transcrit ordinairement *ṛ* avec un point souscrit. Cette notation me paraît commode et je l'adopte. *R* prend ce son affaibli dans les mêmes cas où *s* prend le son de *z*, c'est-à-dire entre deux voyelles; mais elle le prend aussi lorsqu'elle est précédée d'une consonne qui lui sert d'appui : *Maṛie*, *miṛeux* « miroir », *mouёṛi* « mourir »; *bṛanque*, *gṛujiei*, *pṛune*, etc. Quand il doit avoir le son fort entre deux voyelles, on le double : *tounerre*, comme on double l'*s* en pareil cas.

Marot nous apprend que les courtisans de son temps pronon-

[1] *Mém. de la Soc. de ling. de Paris*, loc. cit.

çaient l'*r* entre deux voyelles comme un *z*. Il fait dire, par exemple, à un bourgeois qui veut « parler le courtisan » :

> O que je sesois bien heuzeu...
> Ha, ma dame la renchézie,
> Ce n'est que votre faschezie, etc.

Dans tous les cas où Marot remplace l'*r* par un *z*, les Haguais prononceraient *r* mouillée. Il est probable, par conséquent, qu'il s'agit de cette *r*, prononcée peut-être avec une certaine affectation.

L'*r* forte, du reste, n'est pas en faveur à la Hague. Quand il y en a deux dans deux syllabes séparées d'un mot, l'une est souvent éliminée : *arbre*, *marbre* sont réduits à *ăbre*, *măbre*. Quelquefois *r* est traitée comme l'*s* de *tempeste;* elle disparaît en allongeant la syllabe, et, au lieu de dire comme en français *marne*, *merle*, *corne*, on dit *mâle*, *mêle*, *cône*. Dans les mots qui sont en *eur* ou en *our* dans le français, l'*r* ne sonne pas quand elle finit le mot : *houneu* « honneur », *amouĕ* « amour » ; mais elle sonne quand elle est suivie aujourd'hui ou qu'elle fut suivie autrefois d'une autre consonne : il *couĕrt*, de « courir », la *couĕr*, autrefois « court », *cortile*, un *bouĕr* « bourg ». On entend également l'*r* dans *tieitre* « tisser », dans *toûĕtre* « tousser » ; mais on ne l'entend jamais à l'infinitif des autres conjugaisons : *aimáĕ* « aimer », *nĕ* « noyer », *marchiei* « marcher », *finyn* « finir », *vouli* « vouloir », etc.

Dans certains cas, *r* finale s'assimile à la première consonne du mot suivant : *Par ichyn*, *par ilo*, *par ila* deviennent *pach'chyn*, *pal'lo*, *pal'là*. Quelquefois aussi, mais plus rarement, *r* devient *l :* la Cate*l*ine pour la foire Sainte-Cathe*r*ine.

IV

L'*n* mouillée du haguais est celle qui est figurée en espagnol par *ñ*, en portugais par *nh*, en italien et en français par *gn*. Elle apparaît dans le haguais dans les mêmes cas que dans le français, un peu plus fréquemment cependant.

Les dictionnaires et les grammaires continuent à compter l'*h* aspirée au nombre des lettres françaises; mais le son a complètement disparu de la langue, et les Parisiens ne manquent pas de se récrier quand on fait entendre l'aspiration devant eux. Il en est autrement à la Hague et même à Cherbourg. Là l'aspiration est la règle, et les mots où l'*h* est muette sont tout à fait exceptionnels; ils sont tous de provenance latine : l'*homme*, l'*histoire*, etc. L'*h* s'aspire également au commencement et au milieu des mots; il y a deux aspirations dans *cahuhan*. Aux environs de Cherbourg, l'aspiration est quelquefois si forte qu'elle devient *r* et que *Henriette* se prononce *Renriette*. Dans le *Vocabulaire*, comme l'*h* muette

est l'exception, nous l'écrirons en italique. Toute *h* en romain devra être aspirée.

V

Quand il s'agit de fixer sur le papier une langue qui n'a pas encore été écrite, plusieurs difficultés se présentent.

Les consonnes finales qui ne se prononcent pas dans un mot, mais qui apparaissent dans ses dérivés ou sonnent devant un mot commençant par une voyelle, doivent-elles être écrites?

On dit, par exemple :

Cha a du *gouĕ*, syllabe longue, *ĕ* enclitique; et Ch'est gouĕ*tu*.

Faut-il mettre un *t* à la fin de *gouĕ : gouĕt?*

On prononce : le *hamè*, le *russè* «hameau, ruisseau»; mais on dit :

Le hame*l* ou Fèvre, le russe*l* ou Du (Duc)

en faisant sonner *l'* sur *ou*. Cette *l* doit-elle être écrite lorsqu'on ne la prononce pas, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de liaison?

Le russè coule, ou le russe*l* coule?

Il nous a semblé que ces lettres, qui appartiennent réellement au mot, puisqu'elles y apparaissent à l'occasion, que ces lettres latentes, dormantes, devaient être figurées, mais qu'en même temps le lecteur devrait être averti qu'elles ne sont pas prononcées. Nous aurions peut-être dû les mettre entre crochets; il nous a paru plus commode de les mettre simplement en italique.

Nous écrivons donc : hame*l*, russe*l*, couĕr*t*, souĕr*d*, amouĕr, houneu*r*, touĕs (tous, toux).

En haguais, comme autrefois en français, une syllabe terminée par *s*, *x*, *z* est toujours longue; elle est brève dans le cas contraire. Nous conservons donc ces lettres, qui, sans être prononcées explicitement, influent cependant sur la prononciation, mais en les imprimant en italique. Nous gardons également, quoique non prononcés, *s* de la seconde personne du singulier, *nt* de la troisième personne du pluriel, comme caractéristiques orthographiques. Nous respectons encore, pour ne pas trop dérouter l'orthographe de certains mots, *aimáĕ*, *faire*, *taire*, bien que l'on prononce généralement *ai* comme *è* ouvert dans ces mots et qu'il soit bien rare d'y entendre sonner la diphtongue traditionnelle. Lorsqu'il y a une diphtongue bien caractérisée, nous plaçons un accent sur la voyelle accentuée : *tícitre*, *crĕire*, *ráŷne* «grenouille», etc.

Le Haguais fait sonner quelquefois la consonne finale d'un mot

sur la voyelle initiale du mot suivant; mais il le fait avec beaucoup de discrétion, à peu près dans la mesure qu'on y mettait en français au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle et non aussi souvent qu'on le fait aujourd'hui. Il lui arrive même de faire sonner l'*n* d'une nasale finale sur la voyelle suivante, sans préoccupation de l'orthographe :

Picisqu'aynchyn *n*-en est «puisqu'ainsi il en est».

Justement *n* et à point, au lieu de : Justement *t* et à point.

De même, par l'attraction d'une *n* voisine, au lieu de : «Noz en est content», noz 'n est content», on dit :

No n 'n est content

et aussi :

Tu n 'n as menti. Vo n 'n avâëz menti.

I n 'n ont menti par leu goule.

(Chanson normande publiée par M. Joret.)

C'est *l* que le Parisien double en pareil cas :

Je ll'ai vu.

Nous aurons occasion de constater ailleurs la prédilection du haguais pour l'*n*.

VI

Il y a, sous le rapport des liaisons, une autre particularité à noter.

On dit :

Tu es (z) un éfãont; j'sieim's (z) amyns; vos (z)êtes (z) *h*eureux.

Mais on dira, sans faire la liaison :

J'siei un éfãont, il ont dit cha,

conformément au latin qui n'a pas d'*s* à la première personne du singulier des verbes *sum*, *amo*, etc., ni au nominatif pluriel du pronom de la troisième personne : *illi*, tandis qu'il y a des *s* dans *amas*, *amamus*, *amatis*, *illos*.

Le haguais emploie les lettres euphoniques du français :

L'a-*t*-i veu? Va*s* y vèe, etc.

Il place aussi l'*s* euphonique après *no*, signifiant *on*, devant une voyelle :

No-*s* y va, ou Noz y va.

On peut considérer encore comme euphonique l'*i* que l'on

ajoute au commencement de certains mots lorsqu'on veut leur donner plus d'énergie :

J'n'en ai pas veu *un* seul. — J'en ai veu *iun*, mé.

Ch'est une *orde* bête. — I n'y a rien d'aussi *iord* que chte maison là.

Ce n'est pas ici le seul cas où la prononciation du même mot se modifie suivant le degré d'énergie qu'on veut lui donner :

No n'l'a *pas* enco trouvâëe? — J'siei seû, mé, qu'no n'la r'trouv'ra *pâë*.

Lorsque dans une phrase il y a plusieurs syllabes muettes de suite, on ne prononce qu'une partie des *e* muets, dont on se fait comme des points d'appui, mais que l'on choisit presque à volonté :

Je ne me le suis pas dit,

par exemple, se prononce à volonté :

Je n'me l'siei pas dit, ou J'ne m'le siei pas dit.

On applique ce procédé à des mots, à des phrases. Ainsi on peut dire à volonté : *Coumenchiei* ou *c'menchiei; quemyn* ou *qu'myn; peut-être* ou *p't-être; mes éfãonts* ou *m's éfãonts; ses amyns* ou *s's amyns*, en prononçant, dans le dernier cas, la première *s* forte et la seconde faible. *Vous* se prononce de plusieurs façons, suivant les cas : *Vouës*, *vous*, *vos*, *os*, *ouës*, etc.

La haguais a un mot dans lequel on entend le double *zz*, non pas à la façon italienne comme dans *razzia*, mais le double *zz* français : *rouzzeu* « la fouine ».

VII

Il ne sera pas hors de propos de rapprocher la prononciation actuelle du haguais de la prononciation du français au xv^e^ et au xvi^e^ siècle :

Au se prononçait uniformément *áou*, nous disent Palsgrave et les grammairiens du xvi^e^ siècle. Il n'y avait à cela qu'un petit nombre d'exceptions.

Ai se prononçait généralement *ái* diphtongue, avec l'accent sur l'*á* : *fráise*.

An se prononçait *an-on* (*ãon*) en diphtonguant la nasale.

O se prononçait *ou* devant les nasales : *doune* et non *donne*.

Dans *eau* on entendait une triphtongue : *e* ou *i-a-ou*. On prononçait *ouesiaou* « oiseau » avec diphtongue et triphtongue.

Eu se prononçait généralement comme une voyelle simple.

Ea se prononçait en diphtongue faible en appuyant légèrement sur l'*e* : *Jeán*.

H est généralement aspirée, et l'aspiration est forte.

On prononce *pein-ne* avec diphtongue forte; on prononce *tchiin* « chien », *ooucun* « aucun », etc.

Les indications que donne Palsgrave, entre autres, sur la prononciation du français de son temps, sont presque toujours identiques à celles que nous donnons sur la prononciation du haguais d'aujourd'hui.

Cette fidélité à la tradition dans la partie de la prononciation que nous pouvons vérifier nous autorise à croire à une fidélité semblable dans la partie sur laquelle nous n'avons pas de renseignements. On ne s'expliquerait pas, entre autres, comment, étant parti de l'*a* latin, le haguais aurait accepté l'*e* comme le français dans une quantité considérable de verbes, de substantifs et d'adjectifs et serait ensuite retourné à l'*a*, tandis que l'influence des villes voisines aurait dû l'entretenir ou même le pousser dans le sens contraire. Si M. Joret peut nous fournir quelques faits à l'appui de son hypothèse, nous ne demanderons pas mieux que de nous incliner. En attendant, nous persistons à croire que c'est l'*á* d'*amare* qui persiste dans *aimáĕ*.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS.

á, *ĕ*, *í*, *ó*, *ú*, premières voyelles d'une diphtongue forte.
é, *è*, *e*, comme en français, *ĕ* rapide, *ĕ* enclitique.
y, *ì* grave.
ãon, an-on; *ẽ*, en; *ỹ*, yn; *oũ*, oun; *ũ*, un; *eũ*, eun, nasales.
h aspirée, *h* muette.
ll, sans être précédée de *i*, *ll* mouillée (jamais *ye*).
l'l, *l* prononcée double, comme dans *illusion*.
r ordinaire, *ṛ* mouillée.

Les italiques caractérisent les lettres dormantes, qui indiquent la prononciation de la voyelle précédente et sonnent quelquefois sur la première voyelle du mot suivant :

Dans russe*l*, *l* est muette; mais elle indique que l'*e* précédent est ouvert; dans vuču*x*, *x* indique que la syllabe finale est longue, etc.

Jean Fleury.

(*A suivre.*)

OBSERVATIONS

DE

GRAMMAIRE LATINE.

1° DÉSINENCES MOYENNES CONSERVÉES DANS LE VERBE LATIN.

Parfait en *-ī* (*-ei*).

La désinence de la 1re personne du singulier du parfait latin ne peut pas être rapprochée de celles que montrent les langues sœurs. Il est clair que *dedi*, *tutudī* (anciennement *dedei*, *tutudei*) contiennent un autre suffixe que celui qu'on aperçoit dans le sanscrit *tutoda*, le bactrien *vaeδa*, le grec οἶδα, et qui est tombé dans le gothique *nam*, *vait*. C'est pour cela qu'on a essayé d'expliquer par des combinaisons plus ou moins ingénieuses, mais toujours très problématiques, comment serait né cet *-ei* singulier et qui ne se rencontre qu'en Italie. Voyez Corssen, *Vocalismus*, etc., I, 617, et les divers savants cités par lui, comme Bopp, Curtius, Aufrecht, Schleicher; Brugman, *Morphol. Unters.*, III, p. 37, note; Leo Meyer, *Gr. Aoriste*, p. 13. Cependant la chose peut s'être passée d'une manière assez simple. La forme *tutudi*, si elle offre des obstacles sérieux à un rapprochement avec le parfait actif des autres langues indo-européennes, est littéralement le même mot que le sanscrit *tutude*, 1re personne du singulier du parfait MOYEN, formation régulière du sanscrit et du bactrien et qui nous ramène à *tutud-Ai* pour forme primitive de la langue mère. Le grec, bien que faisant commencer le suffixe par la consonne *m* — comparez δέδομαι au sanscrit *dade* — a cependant la même vocalisation de la désinence, le phonème *-Ai*. D'ailleurs, l'accord affirmé entre le latin *tutudei* et le sanscrit *tutude* ne se borne pas à la désinence, il porte aussi sur la racine. Certes, le latin a perdu, pour la plupart, on n'en peut douter, ces différences tranchées qui séparaient à l'origine les formes fortes et faibles, ou plutôt l'état renforcé, l'état plein et l'état menu[1] soit de la racine, soit des suffixes, et souvent

[1] M. de Saussure lui a donné le nom d'«état réduit», conformément à la

c'est chose assez compliquée et difficile, sinon impossible, de déterminer avec précision la valeur exacte de tel phonème latin. Cependant dans plusieurs cas il y a certitude sur ce point, et toutes les fois qu'on a des données positives à l'égard de la syllabe radicale du parfait latin, il faut avouer qu'on n'y pourra reconnaître que l'état menu de la racine, juste comme dans le duel et le pluriel du parfait actif et dans tout le parfait moyen des autres langues de notre famille. *Tutŭdi* nous représente le même état de la racine que le sanscrit *tutudiva*, *tutudima*, *tutudus* (duel et pluriel de l'actif), *tutude*, *tutudishe*, etc. (parf. moyen), le grec *ἴσλον*, *ἴσμεν*, le gothique *vitu*, *vitum*, *vitun*, état entièrement différent de celui que montrent *tutoda*, *οἶδα*, *vait*. Comme *tutŭdi*, de même *pupŭgi*, l'ancien *scicĭdi*, *dedi* et *steti* (comparez le sanscrit *dade* et *tasthe*) ont la forme faible de la racine; c'est ainsi qu'il faudra expliquer aussi *pepĕri*, *tetĭgi*, *cecĭdi*, car si leur racine était forte ils montreraient des voyelles longues, comme en grec *πέφηνα*, *ἔᾱγα*, et tous les verbes dont la voyelle radicale est *ă* = *A* primitif. Et quant aux formes douteuses, comme *momordi*, *memĭni*, bien qu'elles puissent être expliquées autrement, elles suivent sans contrainte l'analogie des autres, car *momordi* est exactement le reflet de *mamṛde* primitif, comme le confirme par exemple *mṛti* = *mors* (de Saussure, *Syst. prim.*, p. 15), et *memĭni*, au lieu de **memni* qu'on attendrait, ne peut surprendre dans une langue qui aime tant à interrompre un groupe consonantique par des voyelles presque muettes, comme *drachŭma*, *Alcŭmena* = *δραχμή*, *Ἀλκμήνη*, comme *balĭneum* = *balneum*, comme *columna* (diminutif *columella*) doit avoir été prononcé aussi *columĭna*. Les parfaits sans réduplication, comme *fēci*, *ēgi*, *vēni*, ne prouvent ni pour ni contre; en outre, leur origine est entourée de trop de difficultés pour qu'on puisse opérer avec eux.

Mais comment l'-*ei* de la désinence est-il issu d'un *Ai* primitif? M. de Saussure, dans son beau livre sur le système primitif des voyelles, a consacré quelques pages à constater la concordance générale du grec et du latin à rendre l'*A* par *ă*, comme *acus*, *acies* et *ἄκρος*, *ago* et *ἄγω*; la page 56 contient aussi de pareils exemples pour l'*A* contenu dans les diphtongues *αι*, *ae* (anc. *ai*), comme *σκαιϝός* et *scaevus*, *αἰϝών* et *aevum*. Ainsi on ne peut nier la justesse de la loi formulée ainsi. Cependant il faut observer que dans les mots comparés contenant le phonème *ae*, cette diphtongue est placée dans la première syllabe. Dans toute autre, le phonème *Ai* n'est pas représenté par *ai* (*ae*), mais par *ei* (*ī*),

théorie défendue par lui avec talent, que les formes faibles sont nées des formes pleines et sont postérieures à celles-ci. Comme j'ai des doutes à ce sujet, je préfère employer un terme neutre et qui ne préjuge rien.

ou plutôt l'*ai* s'y est changé en *ei*. C'est ainsi qu'en vieux latin *ceceidei* est le parfait de *caido*, qu'on y forme *ineiquos* d'*aiquos*, *exeistumare* d'*aistumare*, que le mot grec Ἀχαιϝοί se transforme en *Acheivei*. En latin classique, d'une part *ai* s'est adouci en *ae* (*caedere*, *aequus*, *aestimare*), d'autre part ī alterne avec l'ancien phonème *-ei* et finit par le remplacer (*cecīdī*, *inīquus*, *exīstimare*, *Achīvi*). C'est en vertu du même principe que le datif singulier de la 3ᵉ déclinaison finit en *-ei*, comparez *nōminī* au sanscrit *nāmne*, c'est-à-dire *nāmn-Ai* primitif, comme les datifs infinitifs grecs ἔμμεναι, λῦσαι le démontrent. De même le génitif et le datif singuliers de la 1ʳᵉ déclinaison en *-ae*, anciennement *āei* (comme *mensaei*, *vitaei*), se rapprochent des formes sanscrites en *-āyai*, bactriennes en *-ayai*, qui fonctionnent comme des datifs, et, dans les livres liturgiques de l'ancienne littérature des Hindous, les brāhmaṇas, aussi comme des génitifs et des ablatifs. En retour, les composés qui ont retenu l'*ae* de la première syllabe de leur second membre (comme *excuecare*, *adaequare*) prouvent par cela même qu'ils se sont formés après coup dans une période où la loi susdite n'avait plus d'effet, probablement parce que *ai* ayant changé de prononciation était déjà devenu *ae*. Mais ce n'est qu'un argument de plus pour établir que les formations antérieures, contenant *ei* dans une syllabe suffixale, *peuvent* refléter *Ai* primitif. Quant à la 1ʳᵉ personne du parfait latin, cette possibilité devient presque certitude, car l'identité de *dedi* = *dade*, de *tutudi* = *tutude* saute presque aux yeux.

Un doute subsisterait quant à la solidité de ce résultat, si nous passions sous silence la 2ᵉ personne *tutudistei*, *dedistei*, dont l'*ei* ne saurait *a priori* se séparer du même phonème dans la 1ʳᵉ personne. Ici le parallélisme entre les formes moyennes du sanscrit, du bactrien, du grec et la forme active du latin ne peut être affirmé à coup sûr. D'un côté, l'état faible de la racine et la vocalisation de la désinence l'appuient, mais de l'autre côté la différence des consonnes s'y oppose; comparez les suffixes du sanscrit *tutudishe*, *dadishe*, grec δέδοσαι, κέκλισαι, avec *tutudistei*, *dedistei*. De deux choses l'une, ou *stei* latin est né après le départ du foyer commun, ou c'est une désinence de la langue mère qui n'est conservée qu'en Italie. M. Brugman (*Morphol. Unters.*, III, p. 27, 37) s'est prononcé pour la première alternative et dans le cours d'un article intéressant sur la contamination et l'assimilation opérée en latin entre des formes appartenant au système de l'ancien aoriste et celles qui ont toujours appartenu au parfait, il voit dans *vīdisti* une forme aoristique, issue de l'analogie du pluriel *vīdistis*, qui est identifié, autant qu'il est admissible, avec le sanscrit *avedishṭa*. Sur ce modèle seraient faits *dedisti*, *tutudisti* et les autres 2ᵉˢ personnes avec réduplication. Mais cette théorie,

quelque ingénieuse qu'elle soit, n'est pas la seule possible et n'explique pas l'origine du phonème *ei* dans *vidisti*(*ei*). On pourrait avec autant de raison défendre la priorité des formes redoublées comme ayant servi de modèle à *vidisti*. Et il me semble qu'en adoptant cette hypothèse on obtiendra une solution plus vraisemblable que celle de M. Brugman. Nous avons vu que 1° la forme faible de la racine, 2° la voyelle de la désinence sont de nature à faire passer *tutudisti* pour une forme du moyen ancien. Restent les consonnes *st*. Elles font penser naturellement à la désinence de la 2e personne du singulier du parfait de l'*actif* en sanscrit, bactrien, grec, gothique; comparez *vettha*, *tutoditha*, *daditha*, bactrien *daδāθa*, grec *Foῖσθα*, gothique *namt*, *magt*. Pour la mettre d'accord avec *-stei* latin, il faudra admettre : 1° qu'à côté de *-thA* la langue mère avait une désinence synonyme *-sthA*; 2° qu'il en existait aussi une forme moyenne *-(s)thAi*, qui serait à *-(s)thA* de l'actif ce qu'*Ai* médial de la 1re et de la 3e personne est à *-A* de l'actif. Ni la première proposition ni la seconde ne manquent de confirmations tirées de l'analogie et d'indications de diverse nature, mais les preuves décisives font défaut. Aussi je ne veux rien décider, et la question embrasse trop pour être traitée à fond dans ce peu de lignes.

En résumant, je poserai les deux thèses que j'ai cherché à défendre :

1° La première personne du parfait latin en *-i* (*ei*) est la continuation de la 1re personne du parfait *moyen* proethnique.

2° Pour la 2e personne du singulier du même parfait, une pareille origine ne peut pas être admise avec le même degré de certitude, quoique pour le moment cette solution soit la moins improbable de toutes.

Singulier de l'impératif en *-re*.

Je ne sais si l'on a déjà rapproché les impératifs latins comme *loquere*, *sequere* des impératifs grecs comme *ἕπεο ἕπου* = **ἕπεσο*. Tout y est conforme en effet, et il n'y a pas lieu de voir un obstacle dans l'*o* final grec, qui, dans les formes latines, est reflété par *-ĕ*, vu que le latin lui-même nous donne un exemple certain d'*ŏ* primitif final changé en *-ĕ*. L'ancien nominatif *ipsus* se prononça et s'écrivit plus tard *ipsĕ*, après que l'*s* finale fut tombée; pareillement *iste*, *ille* = *ollus*.

D'autre part, essayer d'expliquer l'impératif en *-re* par l'*r* caractéristique du passif latin est une tentative beaucoup plus risquée, qui se heurte contre les lois les mieux constatées de notre science.

Quant à la 2e personne du présent *loqueris*, *sequeris*, etc., celle-ci ne peut pas être expliquée non plus par l'*-r* du passif, car pourquoi l'*s* hypothétique, dont cette *r* serait née, serait-elle restée immuable dans cette forme, quand elle se changeait dans toutes les autres? S'il m'est permis de hasarder une conjecture, douteuse, j'y consens, mais pourtant plus probable que la théorie de l'*r* = pronom réfléchi *se*, je suppose que *loqueris*, *sequeris* ont été formés par analogie, résultat de l'équation *loqueris : loquere = agis : age*. Dans la langue parlée, la 2e personne du singulier de l'impératif est employée assez souvent pour être en état d'exercer une telle influence sur la même personne de l'indicatif.

2° *TIS*, 2e PERSONNE DU PLURIEL.

Le latin termine constamment la 2e personne du pluriel en *-tis*, pendant que les langues sœurs ont la même désinence sans *s* finale. D'autre part *-tis* est phonétiquement identique avec le sanscrit *tas* et *thas*, bactrien *to*, gothique *ts*, désinences du DUEL; comparez le latin *estis* avec le sanscrit *sthas* (3e pers. *stas*), bactrien *sto;* le latin *emĭtis* avec le sanscrit *namathas* (3e pers. *-tas*), gothique *nimats*. Le latin aurait-il conservé là un ancien duel, modifié dans sa valeur syntaxique? Le besoin de séparer par des formes distinctes l'indicatif de l'impératif, autrement homophones, puis le parallélisme entre *legite* et *legitis*, comparés à *lege* et *legis*, sont des raisons qui pouvaient pousser à cette conservation de la forme et à cette modification du sens.

3° *TENDISTI*, *TENDISTIS*, *TENDERANT*.

De *tendere* le parfait correct est *tetendi*. Cependant il semble qu'une forme abrégée sans réduplication ait aussi existé, tout en étant repoussée par les grammairiens. Aussi ne se trouve-t-elle qu'assez rarement chez nos auteurs. Du reste, il va sans dire que les poètes seuls peuvent livrer la trace certaine de ce parfait proscrit; car, en prose, comment prouver par des raisons convaincantes la justesse d'une leçon comme *tenderant* au lieu de *tetenderant*, quand même elle serait appuyée de tous les manuscrits? Or, je connais deux exemples en poésie dans lesquels le parfait sans réduplication est confirmé et par le mètre et par le sens. L'un de Sénèque le tragique, *Hercules furens*, 538 :

> Et qua plena rates carbasa *tenderant*
> Intonsis teritur semita Sarmatis.

« là où des vaisseaux avaient déployé leurs voiles pleines, il y a un chemin [de glace] foulé par des Sarmates barbus ». L'autre

de Properce, IV, VIII, 37 (les chiffres sont donnés selon l'édition Teubnér. de M. Keil). Dans ce passage, le poète maudit avec assez d'esprit le rival qui lui a tendu un piège pour séduire sa maîtresse :

> At tibi, qui nostro *tendisti* retia lecto,
> Sit socer æternum nec sine matre domus.

Mais les grammairiens ont réussi à faire remplacer ici ce *tendisti* récalcitrant à leur grammaire par *nexisti*, leçon acceptée de nos jours, à ce qu'il semble, par la plupart des éditeurs; à tort, si je ne me trompe. Non seulement tous les manuscrits nous offrent *tendisti*, mais, ce qui est plus fort comme argument, le mot *nexisti* n'est pas ici à sa place : *nectere rete* ne peut que signifier « fabriquer un piège en combinant les fils qui le composeront », exactement comme on dit *nectere coronam*, « faire une guirlande de fleurs ou de feuilles », *nectere laqueum*, « nouer un nœud »; mais dans notre passage il nous faut l'expression de la pensée « tendre un piège ». D'ailleurs Properce lui-même défend la leçon traditionnelle. Dans une autre élégie il emploie la même image, III, XXX (XXXII), 20 : *Tendis iners docto retia nota mihi.*

Il me reste à indiquer un troisième passage d'où le même parfait a été expulsé entièrement par les puristes. Dans le livre second de l'*Énéide*, l'astucieux Sinon, après avoir gagné la confiance des Troyens trop crédules, va satisfaire leur curiosité au sujet du mystérieux cheval de bois. On a résolu de lever le siège et de repartir pour la patrie. Mais les dieux courroucés ne le permettent pas, des vents contraires et des tempêtes retiennent les Grecs au rivage funeste de la Troade. On consulte Apollon, qui donne cette réponse (*Æn.*, II, 116 et suiv.) :

> Sanguine placastis ventos et virgine cæsa
> Cum primum Iliacas, Danai, venistis ad oras :
> Sanguine quærendi reditus animaque litandum
> Argolica.

Il n'est pas douteux que le sang versé la première fois ne soit celui d'Iphigénie, immolée, comme tout le monde sait, en Aulide *avant le départ* pour la Troade. Comment donc ce sang peut-il être représenté comme ayant été versé après l'arrivée, *cum primum Iliacas venistis ad oras?* Une erreur si grave ne peut avoir été commise par un poète du temps d'Auguste, à plus forte raison par Virgile. Car, s'il avait voulu dire « pendant le trajet d'Argos à Ilion », au lieu de *venistis*, on attendrait *veniebatis*, exigé par la syntaxe. A vrai dire, ce n'est pas le poète qui est en faute. Virgile avait écrit sans doute :

> Cum primum Iliacas, Danai, *tendistis* ad oras :

« la première fois que vous avez cherché à gagner la Troade ».

car *tendere* est le mot juste exigé par le contexte et irréprochable du côté de la latinité. Ce sont les grammairiens latins, les interprètes de l'Homère romain, les rhéteurs qui l'étudiaient, les maîtres d'école qui l'expliquaient à leurs disciples qui ont fait disparaître la main de l'auteur. En changeant *tendistis*, forme irrégulière, en *venistis*, ils ont créé une leçon absurde, mais néanmoins adoptée par tous au point d'éliminer entièrement la vraie.

Amsterdam, janvier 1883.

J.-S. Speijer.

Note additionnelle. — Le changement qu'a subi *ae* latin dans les syllabes non initiales est déjà en partie indiqué dans le livre de M. L. Havet, *de Saturnio Latinorum versu* (p. 27), où il est démontré aussi que ce n'est qu'un cas particulier d'une loi générale selon laquelle *ă* primitif se change en *ĭ* (*ĕ*) dans les syllabes médiales des mots. — On m'a fait observer aussi que, quant au lat. *tis* = scr. *thas*, la même opinion a déjà été émise par M. Baunack, *Studien* de Curtius, X. S'il en est ainsi — ce que je ne puis vérifier, n'ayant pas présentement ce livre à ma disposition, — cette coïncidence peut prouver quelque chose pour la vraisemblance de l'hypothèse.

ÉTYMOLOGIES.

Igitur.

Le plus ancien emploi que nous connaissions de cet adverbe est celui des Douze Tables : SI IN IVS VOCAT, NI IT, ANTESTAMINO. IGITVR EM CAPITO. En ce passage, *igitur* signifie « alors ». On peut rapprocher ce que dit Festus (p. 105) : « *Igitur* nunc quidem pro completionis significatione valet, quæ est *ergo*. Sed apud antiquos ponebatur pro *inde* et *postea* et *tum*. » — Rappelons aussi, avec Nonius, qui explique *igitur* par *postea*, le passage de Plaute, *Amphitryon*, I, 1, 54 : « Sin aliter sient animati, neque dent quæ petat, Sese igitur summa vi virisque eorum oppugnatum ire oppidum. »

Ce ne sont pas là les seuls exemples où *igitur* soit employé comme adverbe de temps. Plaute (*Most.*, II, 1, 32) : « Miserum est opus, Igitur demum fodere puteum, ubi sitis fauces tenet. » *Id.* (*Cas.*, II, II, 39) : « Mox magis cum otium mihi et tibi erit, Igitur tecum loquar. » *Id.* (*Mil.*, III, 1, 177) : « Quando habebo, igitur rationem mearum fabricarum dabo. » Et plusieurs autres.

Des deux significations « alors » et « donc », la première est sans aucun doute la plus ancienne. On voit souvent une particule de temps devenir particule déductive ; mais le contraire ne se rencontre point. Nous disons en français : « Alors vous ne voulez pas ?... Que faut-il faire alors ? » L'adverbe *donc* (cf. *adonc*) a commencé par exprimer une idée de temps. *Rois*, 2 : « Heli qui dunc ert evesques. »

Pour cette raison nous ne saurions admettre l'explication de M. Pott, qui suppose que *igitur* est un adverbe d'origine verbale, et qui l'explique par *id agitur*[1]. Nous décomposons le mot en deux parties. La première est pour un ancien *ekei*, locatif du pronom *eko*, si fréquemment employé en osque. La gutturale forte s'est affaiblie enre les deux voyelles, comme dans *triginta*, *vigesimus*, *digitus*. A cet adverbe *ekei* est venue se joindre la même syllabe *-ter*, *-tur*, que nous avons dans *prop-ter*, *præ-ter*, *circi-ter*, *simi-tur*, laquelle paraît souvent ne servir qu'à mieux accuser la nature adverbiale du mot. Déjà avant cette adjonction, la langue avait abrégé la voyelle finale de *ekei* : cf. *benĕ*, *malĕ*, *antĕ*, *domĭ*, *herĭ*.

[1] *Recherches étymologiques* (2e éd.), I, 133. Cf. *Wurzellexicon*, III, 384.

Mais d'où vient l'*u* de la dernière syllabe? Il vient de l'indécision de la prononciation latine dans les syllabes finales. C'est ainsi qu'on a *legi-mus* en regard du dorien λέγο-μες, *legi-tur* en regard de l'osque *vinc-ter*, de l'ombrien *her-ter* (mais on a, d'autre part, en ombrien, *emantur*); *dedro* à côté de *dedere; censuere* à côté de *censuerunt; auger* à côté de *augur*, etc. Des raisons d'harmonie ont sans doute fait préférer l'*u* dans *igitur*, dont la composition ainsi que la signification primitive ont peu à peu été oubliées.

Aveo et sa famille.

La famille de *aveo* n'a pas encore été entièrement reconnue et classée. C'est un de ces verbes à signification morale dont le sens précis est assez difficile à marquer exactement, parce que nous le voyons continuellement changer de nuance. Cependant il semble que l'acception première soit «être dispos, se réjouir»; de là «être en appétit, désirer». Aulu-Gelle (XIX, 7) fait remarquer que le poète Lævius, qui vivait au temps de la jeunesse de César, emploie *avens* au sens de *libens*. Le rhéteur Claudius Mamertinus, qui avait été salué des mots : «Ave, Consul amplissime», par l'empereur Julien, lui répond (*Gratiar. act. ad Julian.*, 29) : «Aveo plane, Imperator, et avebo. Neque enim eventus esse potest optati hujus ambiguus, cum is avere jubeat, qui jam fecit ut averem.» — C'est en ce sens qu'il faut entendre l'impératif *ave*, qui répond exactement à la signification du grec χαῖρε. — L'acception «être en appétit, désirer» est la plus fréquente. Cic. (*Att.*, 1, 15) : «Aveo scire quid agas.»

Avidus prend part à la variété des significations de *aveo*. Il a d'abord signifié «qui se plaît à, qui est porté vers». (Liv. XXII, 21) : «Hispanorum inquieta avidaque in novas res ingenia.» De là le passage au sens d'«avide» était aisé. Cic. (*Phil.*, V, 8) : «Avidus in pecunias locupletum.» La construction avec le génitif (avidus laudis, opum) ou avec l'infinitif (avidus cognoscere amantem [Ovide, *Met.*, X, 472]) n'a pas besoin d'explication. Sans régime aucun, *avidus* signifie «avide»; c'est aussi le sens de son congénère *avārus*.

Lucrèce a employé *avidus* en trois passages qui ont beaucoup embarrassé les traducteurs. Le poète, dissertant sur l'étendue du monde, dit qu'une grande partie du globe terrestre est inhabitée (V, 2) :

> Principio quantum cæli tegit impetus ingens,
> Inde *avidam* partem montes silvæque ferarum
> Possedere, tenent rupes vastæque paludes,
> Et mare, quod late terrarum distinet oras.

Lachmann a corrigé en *aliquam;* correction peu heureuse. Nous

retrouvons le même adjectif (II, 1064) dans un endroit où il est question de la pluralité des mondes.

> Quare etiam atque etiam tales fateare necesse est
> Esse alios alibi congressus materiai,
> Qualis hic est, *avido* complexu quem tenet æther.

Avido complexu signifie ici « large embrassement ». La même expression revient V, 471, où Lucrèce parle de l'éther qui enveloppe le globe.

> Sic igitur tum se levis ac diffusilis æther
> Corpore concreto circumdatus undique flexit,
> Et late diffusus in omnes undique partes
> Omnia sic *avido* complexu cetera sæpsit.

Dans ces trois passages *avidus* signifie « grand, large ». Il faut remonter au sens primitif de *aveo* pour comprendre comment l'adjectif est arrivé à cette signification, par l'intermédiaire des sens « copieux, abondant ». Comparez certains emplois de *benignus* et *largus*. Peut-être faut-il aussi comprendre de cette façon l'adverbe *avide* dans les locutions *avide esurire*, *avide se replere cibo*. Cf. Cic. (*Att.*, XII, 41) : « Avide sum affectus de fano », dans un passage où il veut dire qu'il est très préoccupé de la construction d'un sanctuaire qu'il a l'intention d'élever.

Je viens maintenant à un dérivé de *avidus* : le verbe *audeo*.

Audeo vient de *avidus* comme *ardeo* vient de *aridus*. La contraction est la même que dans *lautus*, *fautor* (pour *lavitus*, *favitor*). Le sens « être porté vers » perce encore dans ce vers de Virgile (*Æn.*, II, 347) :

> Quos ubi confertos audere in prœlia vidi.

Quelquefois *audeo* signifie simplement « consentir à, vouloir ». Plaute (*Men.*, II, II, 40). *Men.* Dic hominem lepidissumum esse me. *Pen.* Ubi esuri sumus? *Men.* Dic modo hoc quod ego te jubeo. *Pen.* Dico, homo lepidissume. *Men.* Ecquid *audes* de tuo istuc addere? *Pen.* Atque hilarissume.

C'est en ce sens que *audeo* est entré dans la locution *sodes*, pour *si audes* [1], qui veut dire « si tu y consens, si tu veux bien ». Hor. (*Ep. ad Pis.*, 438) :

> Quintilio, si quid recitares, Corrige, *sodes*,
> Hoc, aiebat, et hoc.

Id. Sat., I, IX, 40.

> Si me amas, inquit, paulum hic ades. — Inteream, si
> Aut valeo stare, aut novi civilia jura,
> Et propero quo scis. — Dubius sum quid faciam, inquit,
> Tene relinquam, an rem? — Me, *sodes*. — Non faciam, ille.

[1] Cf. *sis* pour *si vis*.

Joignons ici un passage de Lucrèce (VI, 1070) où *audeo* est employé en parlant de l'eau qui se mêle sans difficulté au vin, tandis que la poix et l'huile répugnent à ce mélange :

> Vitigeni latices aquai fontibus audent
> Misceri, cum pix nequeat gravis et leve olivum.

Dans tous ces exemples, *audeo* signifie « être disposé à, se prêter à ». Plus tard, ces significations ont fait place au sens « oser », lequel s'est communiqué à *audax* et *audacia*.

Je viens maintenant à un verbe qui appartient, selon moi, à la même famille : je veux dire le verbe *gaudeo*[1]. L'affinité du sens est manifeste. Mais comment expliquer le *g* initial ? La transition est fournie par la forme *have*, qui se trouve souvent dans les inscriptions et dans les manuscrits, et qui n'est pas une altération de l'orthographe, mais qui représente au contraire la vraie prononciation. Quintilien (I, 6) reprend un savant de son temps qui affectait de dire sans aspiration et en allongeant la dernière voyelle *avē :* la vraie prononciation était *havĕ*. Cette aspiration initiale a fini par s'affaiblir et par disparaître, comme cela est arrivé dans d'autres mots, tels que *aruspex*, *olus*, *arena*, *ēres*, *ædus*, *erciscere*[2], *onus*[3], *īra*[4]. Mais à l'origine on sentait le *h* initial, qui tient lui-même la place d'un ancien *g*. Un mot tout semblable est *gilvus*, à côté duquel nous avons *helvus*.

Je ne considère pas toutefois *audeo* et *gaudeo* comme de purs doublets. La différence de la conjugaison, qui nous donne d'une part le participe *ausus* et d'autre part *gāvisus*, prouvent que les deux formes ne sont pas exactement semblables[5]. Nous avons en grec, à côté de *γάϊω* et de *γάνυμαι*[6] le parfait *γέγηθα* et le verbe *γηθέω* qui présentent deux radicaux, l'un avec la voyelle brève, l'autre avec la voyelle longue; je suppose qu'il y a eu pareillement en latin deux formes différant entre elles par la quantité de la voyelle.

Les inscriptions osques présentent une fois le prénom *Gaavïis*, tandis que d'habitude on a *Gavïis*. C'est le prénom si usité qui en latin se trouve sous la forme *Gavius*, *Gaius*. Je le crois dérivé du verbe *havere* « se réjouir ». C'était, on le sait, un nom d'heureux augure.

Pour ne rien omettre, il nous reste à citer le monosyllabe *gau*

[1] Cette parenté a été déjà indiquée, sous forme de conjecture, par Pott (*Dictionnaire étymologique*, I, 648).

[2] V. Corssen, *Aussprache*, I, 107.

[3] Havet, dans ces *Mémoires*, III, 255.

[4] Bréal, dans ces *Mémoires*, III, 253.

[5] Sur les parfaits *ausi* et *gāvīsi*, voy. Priscien, IX, 868. P.

[6] Curtius, *Grundzüge*, n° 122.

[7] Zvetaieff, *Sylloge*, inscript. 57.

employé par Ennius dans le sens de *gaudium*. Ausone, *Technopægn. Eidyll.*, 12.

Ennius ut memorat, replet te lætificum *gau*.

Si ce mot n'est pas un simple jeu du poète, on y peut voir une contraction de la formule consacrée *have*.

Oblucuviasse.

« *Oblucuviasse* dicebant antiqui mente errasse, quasi in luco deorum alicui occurrisse. » — Cette étymologie de Paul Diacre (p. 187) ne satisfera probablement aucun linguiste. Nous avons ici une forme intéressante qui nous révèle, à côté de l'adjectif *obliquus*, une ancienne forme **obluquus*, avec un *u* comme dans *luxus* « démis, déboîté », d'où *luxare*. Cette syllabe se retrouve ailleurs sous les formes *luk*, *lik*, *lok* ou *lek*. Nous l'avons, par exemple, en latin, dans *licinus* et *limus*. Nous voyons qu'elle marque partout une idée de déviation, d'obliquité. Grec λέχριος « de travers », λοξός (même sens), λίγξ, λίξ· ϖλάγιος (Hésychius). Lithuanien *lenkti* « courber ». Peut-être faut-il y joindre l'allemand *link* « gauche », bas-saxon *lunk*.

Pour revenir à *oblucuviasse*, il vient d'un substantif **oblucuvium* pour **obluquium*. La métaphore est la même que dans *delirare*, qui signifie « quitter le sillon, dévier de la ligne droite ».

Lex.

L'étymologie de ce mot est importante, en ce qu'elle soulève une question de date qui intéresse l'histoire de la civilisation en Italie.

On a expliqué *lex* comme étant la *collection*, la *mise en ordre* : c'est le sens proposé par M. Bücheler[1]. Ou bien l'on a pensé à une racine λεχ « coucher, poser », et l'on a rapproché les mots germaniques comme *ge-setz*, *grund-lage* : c'est l'explication de Pott[2] et de Bugge[3], adoptée par Ihering[4]. Mais je crois que *lex* s'explique d'une manière beaucoup plus simple : de même que chez les peuples sémitiques la loi s'appelle l'Écriture, en Italie elle s'appelle la Lecture. *Lex* est la loi gravée sur des tables et affichée au forum, à la différence de *jus* et de *fas*, qui peuvent désigner la loi conservée par la tradition. Tandis que les mots

[1] *Oskische Bleitafel*, p. 9.

[2] *Wurzelwörterbuch*, I, 159; IV, 609. Pott rapproche l'anglo-saxon *lag* « loi », vieux norois *lög* « positio, statutum », *laga* « ordo ».

[3] *Studien*, IV, 206.

[4] *Geist des römischen Rechts*, I, 216.

grecs comme *νόμος*, *θεσμός*, *ῥήτρα* ne supposent pas la connaissance de l'alphabet, le mot italique se rapporte à une époque où l'écriture était déjà en usage. En général, si loin que nous puissions remonter dans le passé de l'Italie, nous voyons les peuples italiotes en possession de l'alphabet, au lieu que, chez les Grecs, grâce aux poèmes homériques, nous entrevoyons encore une époque antérieure.

Il semble que la langue ait conservé le souvenir de ce sens primitif de *lex*. Non seulement elle oppose *lex* et *mores*, mais les locutions *figere leges* et *delere leges* nous permettent de toucher du doigt la signification primitive; car *figere leges* c'est afficher les tables où sont inscrites les lois, et *delere leges* c'est les effacer (*de-linere*).

Ce que nous apprennent les historiens est d'accord avec notre étymologie. Toute proposition de loi devait être mise par écrit, et, avant d'être soumise à l'assemblée du peuple, elle restait publiquement affichée durant trois semaines. Une fois votée, la loi était gravée sur une table d'airain, qui, après avoir été placée pendant un temps au forum, était ensuite déposée aux archives (*tabularium*).

Cedere, obstare.

On a élevé quelquefois des doutes sur l'étymologie du verbe français « ôter » = *obstare*. Littré, qui cite *obstare* et *haustare*, ne se prononce pas nettement. Cependant nous avons en latin une association d'idées toute pareille. Le verbe *cedere* veut dire : 1° se retirer, 2° céder, accorder. Dans ce passage de Plaute on sent le voisinage des deux sens : « Concedite atque abscedite, omnes de via decedite, Nec quisquam tam audax fuat homo, qui obviam obsistat mihi. » Cf. Cicéron (*Mil.*, 34) : « Ego cedam atque abibo. » Se retirer devant quelqu'un, lui laisser le passage libre, est devenu le symbole de toute concession, et les verbes neutres *cedere*, *concedere* sont devenus à la longue verbes actifs, signifiant « accorder » : « Cedere victoriam hosti. » Inversement, barrer le passage est devenu le symbole de toute opposition, et le verbe neutre *ob-stare* a donné un verbe actif signifiant « prendre, enlever » : « Je lui ai ôté toute retraite; il m'a ôté mes moyens de vivre. »

Aufero, aufugio.

Ces deux verbes, à cause de leur préfixe, ont beaucoup occupé les linguistes : on a pensé au sanscrit *ava*. Mais c'est bien la préposition *ab* ou *ā* qui est renfermée dans ces mots (cf. *abstuli*, *ablatum*). L'*ā* a subi la diphtongaison en *āu* comme *Lārentia* est devenu *Laurentia*. Ce changement de l'*a* en *au* a déjà commencé

d'être étudié par Schuchardt (II, 318). Il est surprenant que les linguistes modernes aient tenu si peu de compte du témoignage de Cicéron (*Orat.*, 47), qui paraît avoir été témoin du changement de prononciation : « Quid si etiam *abfugit* turpe visum est; et *abfer* noluerunt, *aufer* maluerunt? »

Ærumna.

Paul Diacre, p. 24 : « *Ærumnulas* Plautus refert furcillas, quibus religatas sarcinas viatores gerebant. Quarum usum quia Gaius Marius rettulit, *muli Mariani* postea appellabantur. Itaque ærumnæ labores onerosos significant. » Il n'y a point de raison pour révoquer en doute cette explication. Une expression analogue en français est le mot *travail*, qui désignait, comme on sait, une entrave.

Deux homonymes latins.

Velum « voile de vaisseau » est pour *vex-lum*, comme l'expliquent déjà les anciens et comme l'indique le diminutif *vexillum*. Il vient de *vehere*. Mais *velum* « voile servant à couvrir le corps » est, comme je l'ai montré ailleurs, pour *ves-lum*, de la racine *ves* « habiller », qui a donné *ves-ti-s*.

Vēlox. — Vēlites.

Il y a eu en ancien latin un mot *vĕhēla*, formé comme *medēla*, *sequēla*, *querēla*, et signifiant « transport ». Ce mot s'est contracté en *vēla* et a donné un verbe *vēlare* « faire le transport ». Varr., *R. R.*, I, 2 : « Dicuntur qui vecturis vivunt, velaturam facere. » Plutarque, *Romul.*, 5 : Τὴν δὲ πορθμείαν βηλατούραν καλοῦσιν. De là le nom du Vélabre, à cause d'un passage qui conduisait au Forum. C'est cet ancien mot *vēla* qui a donné l'adjectif *vēlox* « rapide » et le nom des *Vēlites*, littéralement « troupes de transport », car elles n'avaient pas de place fixe dans l'ordre de bataille. *Vēlites* est avec *vēla* dans le même rapport que *equites* avec *equus*.

Michel Bréal.

ÉTYMOLOGIES NORMANDES.

Anguergoté.

Ce mot du patois du Bessin permet, à ce que je crois, de rectifier une erreur de Diez et de Littré au sujet de l'origine de *gargote*. Comme *a* s'atténue en *e* devant *r* dans le bas-normand, *anguergoté* est pour *angargoté* et composé dès lors de *en* et de *gargoter*. S'appuyant sur le sens de bouillir qu'aurait *gargoter* dans le patois picard, Diez, suivi en cela par Littré, suppose que ce verbe a été formé par onomatopée et il en fait venir, comme substantif verbal, *gargote*. Cette manière de voir a été adoptée par M. Scheler; quant à M. Brachet, il dérive, au contraire, *gargoter* de *gargote*, mais déclare l'étymologie de ce dernier mot inconnue. Je crois aussi que *gargoter* vient de *gargote*, et non *gargote* de *gargoter*, mais je ne pense pas que l'étymologie de *gargote* soit introuvable. *Anguergoté*, qui le renferme, signifie «faire avaler»; on voit par là que si rien dans ce composé ne rappelle le sens de bouillir, il n'est pas difficile d'y trouver celui de gorge ou gosier, car faire avaler, c'est faire passer par la gorge. Or on sait que gorge avait pour équivalent dans l'ancien français *gargate*, it. *gargatta*, v. angl. *gargate*[1], forme que Littré indique aussi comme picarde; *gargote* me paraît tout simplement un doublet de *gargate*, dans lequel le suffixe *att* a été remplacé par *ott;* quant au sens actuel de ce mot, on y serait arrivé, comme on a passé du sens populaire «gorge», de *gurges*, à celui de «mauvaise auberge» qu'a pris *gurgustium*, dérivé de *gurges*.

n. *Arguile*, *créque.*

Le français *argile*, dont *arguile* est l'équivalent dans le patois

[1] Cf. Du Cange : «*Gargata*, guttur, jugulum, it. *gargatta*, nostris *gargate*. *Lit. remiss.* an. 1347 : Interfecerunt dictos duos nuncios... scindendo *gargatam*.» Du Guez donne aussi ce mot, 913 : «The gorge = la gargate.» On le rencontre également dans Wace :

Od granz culteals et od cuignees
Lur unt les *gargates* trenchiees.
(*Rou*, v. 1220, édit. Andresen, II, 77.)

du Bessin, vient du lat. *argilla*, it. *argiglia*, port., prov. *argila; crèche*, normand *créque*, est dérivé de l'a. h.-a. *kripea* (*krippa*)[1]; le *g* palatal étant devenu *j* (ž) en normand, comme en français, et le *jot* y ayant donné *ch* ou *j*, comme dans cet idiome, suivant en général que la consonne précédente est sourde ou sonore, on s'attendrait à rencontrer dans le normand bayeusain, ainsi que dans le français, *argile*, *créche;* comment se fait-il qu'on y trouve, au contraire, *arguile*, *créque?* Faut-il admettre que ces formes soient des modifications de *argile* et de *crèche*, et y voir par suite un exemple du changement, improbable dans nos dialectes, mais que certains romanistes n'ont pas cependant été éloignés d'admettre, de *j* et de *ch*, c'est-à-dire des chuintantes, en gutturales? Il n'en est rien, et il n'est pas nécessaire de supposer une modification aussi en désaccord avec les lois de la phonétique normande et d'ailleurs sans analogue dans nos patois, pour rendre compte de ces formes en apparence anomales. L'explication en est beaucoup plus simple.

Parmi les formes dialectales ou anciennes du mot *argile* on en trouve une très fréquente, c'est *ardille*[2], qui ne peut venir directement de *argilla* et qui n'en dérive qu'après avoir été modifiée, je crois, sous l'influence d'un radical *ard*, probablement celtique, qu'on retrouve aussi, à ce qu'il semble, dans *ardoise*. Quoi qu'il en soit, le vocable *arguile* n'est évidemment qu'une modification de *ardille*, amenée par le changement habituel dans le patois du Bessin des dentales en gutturales. Cf. *arguiyon* (*ardillon*), *ingue* (*aide*), etc.[3].

La forme *créque* s'explique tout aussi facilement. Il faut remarquer d'abord que, dans nos patois, ce mot ne s'emploie, à ma connaissance, que dans le sens de creux fait ou non de main d'homme; il n'est donc point nécessaire qu'il dérive d'une racine signifiant proprement *crèche;* aussi je n'hésite pas à le faire venir de l'ags. *crecca*, b.-lat. *creca*, Du C. «crique». Ce mot de *crique* a du reste, on le sait, une des significations habituelles du normand *créque*, celle de «fossé». D'un autre côté, on comprend sans

[1] C'est par une double erreur que, adoptant l'étymologie de M. Brachet, je l'ai fait venir de l'ags. *cribbia; cribbia* n'aurait donné vraisemblablement que *crège* et non *crèche*, encore moins *créque*.

[2] «*Ardilha*, argilla, a vetere gallico *ardille*». (Du Cange.)

> En *l'ardille* s'est tooillicz,
> Tant que il estoit toz soilliez.
> (*Ren.*, 3957. Littré, s. v.)

L'enflure sous la selle se resoudra, appliquant dessus de l'*ardille*. (O. de Serres, 933 [*ibid.*].) «*Ardille*, argille, se dit dans l'ouest.» (Comte Jaubert, *Gloss. du centre*, s. v.)

[3] *Mem. de la Société de linguistique*, III, 329, et *Essai sur le patois du Bessin*, 20.

peine comment on a pu passer du sens de *crique* proprement dite ou *anse* à celui de *creux* en général, et comment dès lors l'ags. *crecca* d'où il vient a été adopté pour désigner, dans le Bessin, un fossé.

Capleuze, *chapleuze*, *carpleuze*, *carplouze*, *charpleuze*, *charplouze*, *cherpleuze*.

Capleuze, **chapleuze* «chenille», dans le patois du Bessin. Rapprochant ce mot de l'ang. *caterpillar* et croyant que la chenille s'appelait réellement, dans certaines parties de la Normandie, comme on le lit dans le Dictionnaire de Littré, *catte* ou *chatte velue*[1], j'ai fait venir *capleuze* de *catta pilosa*[2]; il y a à cette dérivation une difficulté à laquelle je n'ai pas d'abord pensé et qui la rend inadmissible. On ne voit pas, en effet, comment *catte* se serait atténué en *ca*(*cha*); on ne voit pas surtout comment ce radical aurait pu donner *car* (*char*), forme que j'ignorais ou que je n'avais pas remarquée quand je proposai *catta* comme l'étymologie du premier élément de *capleuze;* c'est ailleurs qu'il faut en chercher l'origine. Édel. du Méril, suivi par Corblet, Décorde, etc., partant de la forme *carpleuze*, a expliqué ce mot par «chair velue», ce qui ne soutient guère l'examen, *caro* n'ayant point donné *car*, mais *chai* (*ché*) dans nos patois[3]. Ce n'est pas aussi de *caro* qu'il faut tirer *car* (*ca*); ce premier élément de *carpleuze* ou *capleuze*

[1] Au mot *chenille*, on trouve *chatte peleuse*, et au mot *pelouse*, *catte peleuse*. On rencontre l'expression *chatte peleuse* dans Cotgrave, mais comme le nom du charançon «weevel» (weevil). Métivier, dans le *Glossaire du patois de Guernesey*, donne *catte pelaeure;* je n'ai jamais entendu cette expression et aucun des Normands que j'ai consultés ne la connaît. Voici d'ailleurs comment on appelle la chenille dans les divers pays de notre province : dans la Hague, le val de Saire et le nord du Cotentin, elle porte nom de *carplouze;* dans l'Avranchin et le sud du Cotentin, celui de *charpleuze* ou *charplouze;* dans le Houlme et le Bocage (Condé, Flers, etc.), elle s'appelle *charplouze;* à Argentan, *charpleuze;* dans le Bessin et la plaine de Caen, *capleuze;* dans le pays d'Auge, *carpleuze;* dans le Lieuvin et le Roumois, *carpleuze;* dans l'Évrecin et le pays d'Ouche, *charpleuze* ou *cherpleuze;* dans le pays de Caux, dans celui de Bray, ainsi que dans le Vexin, *carpleuze*. J'ai recueilli une partie de ces renseignements sur place, j'en dois quelques autres à MM. Siméon Luce, de l'Institut (de la Haye-du-Puits); Caillemer, doyen de la faculté de droit de Lyon (de Saint-Lô); Moisy de Lisieux; Omont, archiviste paléographe (d'Orvaux, Evrecin); Le Breton, conservateur du musée céramique de Rouen, etc. Toutefois je dois dire que, depuis lors, j'ai reçu de l'instituteur de Triqueville (Roumois) la double forme *catpleuze* et *carpleuze*, de celui de Caumont (*ibid.*) la forme *catte peleuze;* enfin l'instituteur de Fiquefleur m'a signalé la forme curieuse *canepeleuze*. J'ignore malheureusement si le second a consulté ses souvenirs ou des livres.

[2] *Mémoires*, III, 397. MM. Dubois et Travers ont expliqué aussi *capleuze* par «chatte pelue».

[3] On pourrait demander aussi comment il se fait qu'on ait donné à la chenille le nom de «chatte pelue», alors que, si toutes les chattes sont velues, il s'en faut

n'est autre, à mon sens, que le suffixe péjoratif *ca*, *cal*, *car*, d'une origine obscure, mais qu'on rencontre dans un si grand nombre de mots français. Reste *pleuze* ou *plouze* [1]. Ce mot représente le latin *pilosa* et il semble bien qu'à l'origine le peuple, frappé de ce que certaines espèces de chenilles sont couvertes de longs poils, leur ait donné un nom tiré de cette qualité; d'après cela, une chenille aurait été d'abord pour le paysan normand une «vilaine, mauvaise velue», mais elle ne l'est plus aujourd'hui. De bonne heure *peleux* paraît avoir perdu sa signification de velu pour en prendre une autre, empruntée au verbe *peler* «enlever l'écorce» [2]; c'est ainsi qu'on a pu donner le nom de *peleuzes* aux mites et qu'on appelle *plouze* à Arromanches une espèce de pholade; ni les mites, ni les pholades ne sont velues, mais les unes et les autres rongent, *pèlent*, les premières, les pelleteries, les secondes, les pierres [3]; d'après cela on s'explique sans peine qu'on ait appelé sans distinction *carpleuzes* ou *capleuzes* toutes les chenilles, encore que quelques-unes soient entièrement glabres [4]; la chenille n'est donc plus, comme à l'origine, pour nos paysans, la «vilaine ou la méchante velue», mais la «mauvaise peleuse ou pillarde» [5]. C'est sous l'influence d'une idée analogue que l'angl. *caterpillar* paraît avoir pris sa forme définitive; ce mot était primitivement *catirpel* [6]; comme le remarque avec raison Ed. Müller [7], *pill*, qui signifie à la fois «piller» et «peler»,

que toutes les chenilles le soient, et que quelques-unes des plus communes, celles du *Papilio brassicæ et rapæ* L. en particulier, sont entièrement glabres.

[1] *Pleuze* et *plouze* sont évidemment des différences dialectales, probablement modernes, d'une même forme *peleux, se;* la première est propre à l'est, la seconde à l'ouest de la Normandie. *Le Peleux* est un nom d'homme non rare dans le Bessin.

[2] Du Cange donne *pelatus* avec le sens de «pelé». Dans la charte n° 494, an. 1250, p. 86, du *Cartulaire normand de Philippe-Auguste*, publié par M. Léopold Delisle, on trouve la phrase «scindere et *pelare* et vendere in plesseitio herbergamenta». Le savant éditeur fait remarquer avec raison que «probablement *pelare* signifie ici dépouiller les arbres de leur écorce».

[3] C'est le sens que Cotgrave paraît avoir attaché au mot *peleux*, quand il traduit *chatte peleuse* par «a corne-devouring mite».

[4] Il est remarquable que dans le patois gallot, suivant une remarque faite par M. Ernault à la séance de la Société du 15 avril 1882, on donne seulement le nom de *charplouze* à la chenille du sphinx tête de mort, laquelle est absolument glabre et s'appelle *tac* dans le Bessin.

[5] J'ai dit plus haut, note 1, que, d'après Métivier, la chenille s'appellerait *catte pelaeure* à Guernesey; de cette forme il faut rapprocher au moins un des noms attribués par Corblet (*Glossaire étymologique et comparatif du patois picard*, s. v.) à la chenille; d'après lui, elle porte, dans le département de la Somme, les dénominations de *capleuse, capluche, caplure; pelaeure,* qui paraît être le développement de *peleure,* forme bas-normande de *pelure,* nous ramène au (*ca*)*plure* de Corblet.

[6] Stratmann, *A Dictionary of the old english language*, s. v. *Catirpel* est donné comme étant tiré du *Promptorium*, 83.

[7] *Etymol. Wœrterbuch der englischen Sprache*, s. v.

a contribué à le modifier et lui a fait prendre sa forme actuelle, d'après laquelle, pour les Anglais, la chenille est un « chat pillard ou rongeur » [1].

Chabuisseau, n. **chabouéso.*

« *Chabuisseau*, dit Littré, un des noms vulgaires de la chevanne », — c'est le meunier des patois normands, etc., — poisson du genre able, le *Leuciscus dobula* de Cuvier. Dans le *Glossaire du centre de la France*, on trouve les formes un peu différentes *chaboisseau* et *chabossiau*, nom, dit le comte Jaubert, d'un « poisson du genre des cyprins, fort commun dans l'Indre ». J'ai de mon côté enregistré, dans mon *Dictionnaire du patois du Bessin*, mais sans le donner pour vraiment normand, le mot *chabouéso*, qui m'avait été indiqué comme le nom du *Cottus scorpius*, plus connu sur nos côtes sous la dénomination de « diable de mer ». Il est évident que, malgré leurs différences de signification, tous ces mots ont une même origine; cette origine, que ni M. Littré ni le comte Jaubert n'ont essayé de trouver, quelle est-elle? Si on rapproche *chabuisseau* ou *chaboisseau* du vocable *chabot*, autre nom du meunier, on sera amené à la chercher dans le radical *chab*, commun à tous ces mots, et qui représente le latin *caput; chabot* est dérivé de ce radical à l'aide du suffixe *ott;* un autre dérivé, cité par Littré, s. v. *Chabot* [2], était *chavelot* = *cap(ut)* + *el* + *ott;* mais quel suffixe a servi à former *chabuisseau?* En se reportant aux formes anciennes de ce mot, *chabosseau* (Fr. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, s. v.) et *caboceau* (Du Guez, *An introduction for to lerne to speke french trewly*, p. 913), qui le traduit par « myllers thombe », on voit que ce mot peut se décomposer en *cab* ou *chab* + *oç* + *eau; eau* représente le suffixe *ellus*, *oç* est un suffixe intercalaire analogue à *eç* de *hameçon* [3] et à *el* de *chav-el-ot;* quant à l'origine de cet *oç*, il faut y voir sans doute la représentation du suffixe latin *ox*, *ocis*. Mais si, au lieu de *ox*, *ocis*, on suppose qu'il y a eu intercalation du suffixe *oceus*, on aura *ois* ou *uis* à la place de *oç*, d'où les formes *chaboisseau*, *chabuisseau* [4].

[1] Je ne connais pas *cater* comme simple en anglais, mais on le trouve dans *caterwaul;* c'est le néerl. b. a. *Kater*.

[2] « Loches et chaveloz. » (*Bibl. de l'École des Chartes*, 5e série, I, 233.)

[3] Cf. Diez, *Gramm. des langues romanes*, II, 259, trad.

[4] Ce suffixe intercalaire *oç* apparaît comme finale dans le pg. *caboz*, sous la forme *oz*, qu'on peut dériver également de *ox*, *ocis* ou de *oceus*.

Chevanne, chevaine.

« Petit poisson du genre des ables, appelé aussi meunier. Origine inconnue, » dit Littré. Le mot *chevanne* servant, comme *chabot*, *chabosseau*, à désigner le meunier, il semble vraisemblable de lui attribuer, malgré la différence qu'il y a entre eux, la même origine ou une origine analogue. Rien de plus fondé, comme on va le voir. Au lieu de *chevanne*, on trouve souvent *chevaine*, vocable mentionné d'ailleurs par Littré, qui indique aussi (s. v. *Chevanne*) la forme génevoise *chavaine;* d'un autre côté, on rencontre aussi *cheviniau*, mot qui paraît désigner un poisson du même genre [1], et qu'on peut décomposer en *chev-in-iau;* ce vocable est, on le voit, formé à l'aide du double suffixe *in* + *iau* = *el* et on peut en rapprocher son synonyme *chavelot* = *chav* + *el* + *ot*. Or *chev* de *chevanne* et de *cheviniau* n'est qu'une modification dialectale de *chav*, qui se trouve dans le gen. *chavaine* et dans *chavelot*, et le radical *chav* de ces mots n'est lui-même qu'une atténuation du radical *chab* de *chabot;* donc *chevaine* ou *chevanne* doit être dérivé de ce même radical *chab* = *caput*, auquel on a joint, au lieu du suffixe *ott*, la terminaison *ana* [2].

n. *Chīlé, chilée.*

« *Chilé*, pleuvoir à verse. *Chilée*, averse. » Je n'ai pas, dans mon Dictionnaire, donné l'étymologie de ces deux mots, très usités dans le Bessin; je me suis borné à en rapprocher *guilée*, qui a évidemment une origine toute différente. J'incline aujourd'hui à voir dans *chīlé* un dérivé de l'ags. *cêle*, *cyle*, angl. *chill*, norv. *kjöl* « refroidissement », *kœla* « frisson [3] », norv. *kjöla* « refroidir », néerl. *kil* « froid » et *killen* « frisonner ». Ce radical aurait passé du sens de froid à celui de averse, pluie qui amène le froid, comme l'all. *Schauer* « frisson » a fini par signifier « ondée ».

Cornebichet.

Nom, en certaines localités du Cotentin, du Bernard l'Hermite (*Pagurus Bernhardus* L.); de *corne* et de *bichet*, diminutif de *biche*,

[1] « Les terrains pierreux et sablonneux nourrissent les truites, chabots, cheviniaux. » (O. de Serres, 1625, cité par Littré, s. v. *Chabot.*)

[2] Quant à la différence de terminaison de *chevaine* et *chevanne*, il ne faut y voir encore qu'une modification dialectale différente du suffixe *ana*, d'où il ressort évidemment que rien ne justifie la double *n* de *chevanne*.

[3] Ivar Aasen (*Norsk Ordbog*) donne aussi à *Kjöl* le sens de *en Tid med Kulde og Frost* « temps au froid et à la gelée », « surtout au printemps », ajoute-t-il; c'est, on le voit, presque notre temps de giboulées.

mot à mot « corne qui est un bichet », c'est-à-dire qui renferme un bichet. Ce composé curieux offre un nouvel exemple d'un nom de crustacé tiré d'un nom de quadrupède, comme *chevrette* « crevette » l'est de *chèvre*, *bouquet* de *bouc*, etc.[1].

Cotin.

Cotin « cellier, remise », dans le Licuvin ; « petite maison », d'après Édel. du Méril ; « étable à veau », selon Mélivier ; « niche », dans le val de Saire. L'étymologie de ce mot, quelle qu'en soit la signification, n'est pas douteuse ; il vient du nor. *kot*, ags. *cote*, *cot*, nl. *kot* « cabane », angl. *cot* « chaumière, berceau »[2]. Au lieu du suffixe *in*, on trouve la terminaison *age* dans l'a. fr. *cottage*[3], mot qui a passé, on le sait, dans l'anglais, d'où il nous est revenu, après avoir été délaissé par notre langue[4].

n. *Cressir*, *quĕrsi*, v. fr. *croissir.*

Quĕrsi, ai-je dit dans mon *Dictionnaire du patois du Bessin*[5], « crever, mourir ». — *Cressir*, lit-on dans Édel. du Méril[6], « presser violemment » ; on l'emploie aussi neutralement, et il signifie alors « mourir ». Quelle est l'origine de ces deux mots identiques, puisque, dans nos patois, *cré* se transformant régulièrement en *quĕr*, *cressi(r)* y a dû devenir *quĕrsi?* J'ai proposé, mais avec un signe de doute, le nor. *kreysta;* quant à Diez, — ce qui m'avait échappé, — il a tiré l'it. *crosciare* et le v. fr. *croissir*, autre forme de *cressir* ou *creissir*, du got. *kriustan* ou plutôt d'une forme dérivée *kraustjan*[7]. *Kriustan* signifie « grincer », — *kriustith tunthuns* = *τρίζει τοὺς ὀδόντας* (Marc, IX, 18) ; — mais si ce verbe a la

[1] Cf. *Romania*, VIII, 441, et IX, 301.

[2] Cette dérivation avait d'ailleurs été déjà indiquée par Du Cange : « Cota, tugurium, a. sax. *Cote*, latibulum. » — « Cotin, eodem intellectu » :

A un pastour s'accompaigna,
En son *cotin* o lui entra.
(Wace, *Rou.*)

[3] Cf. Du Cange : « Cotagium, tenementum villanum, rusticum... » — « Tenementum, quod pater suus tenebat... tanquam *cotagium*, tam ad campum quam ad villam. » *Cart. de la cathédr. de Rouen*, apud Léop. Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 37, n. 35.

[4] On trouve aussi le simple *cotte* comme nom de lieu, ainsi les Cottes, à Malaunay et à Cany (Caux), Caudecotte, *Caldecota*, 1030, Vaucotte (*ibid.*). Cf. C. Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand*, Paris, in-8°, 1883, p. 88.

[5] P. 150, et *Mémoires de la Société de linguistique*, IV, 313.

[6] *Dictionnaire du patois normand*, s. v.

[7] *Etymologisches Wörterbuch*, I, 145, s. v. *Crosciare.*

même origine que le mot *kreysta*, norv. *kreista*, *kröista*, *krosta*, suéd. *krysta* «presser fortement», ce dernier, pour le sens, convient mieux comme étymologie de *cressir*[1]; toutefois je crois que ce vocable vient plutôt d'un dérivé en *tja* de *kreysta* que de ce radical même[2]. Quant à la signification intransitive de *cressir* ou de *quĕrsi*, elle n'est autre que le sens réfléchi de *kreysta* ou **kreystja*, qui aura été «être pressé, souffrir, dépérir», comme celui du verbe *kremmja*, synonyme de *kreysta*.

Dégoter.

L'étymologie *dis* + *gutta* que M. Littré a proposée pour ce mot est évidemment insoutenable; l'*u* de *gutta* étant bref par nature, *dis* + *gutta* n'a pu donner, comme cela a eu lieu en réalité, que *dégoutter*, verbe qui d'ailleurs a une signification intransitive, tandis que *dégoter*, au contraire, a un sens actif. Cette double raison doit donc faire rejeter, malgré l'appui qu'elle a paru trouver auprès de M. Scheler, l'étymologie que je viens de rappeler. Mais par quoi la remplacer? *Goter* vient d'un radical *got*, qui n'est pas latin et ne peut être que norois ou anglo-saxon, sinon l'*o* eût donné *eu* (*ou*); or *got* existe réellement dans ces langues; c'est le nor. *gjota*, ags. *geótan* (a. h. a. *giozan*). Ce verbe, il est vrai, signifie surtout «mettre bas», *cast one's young*, comme traduit Cleasby-Vigfusson[3], *parere*, *partum eniti*, dit H. Leo[4]; mais, à l'origine, il a eu évidemment, ainsi que le montre l'allemand *giessen*, un sens plus général, sens qu'on trouve encore d'ailleurs dans les textes anglo-saxons; par exemple : *ic tearas sceal geótan* (Cyn. Cr. 172) «je verserai des larmes», *gota* «celui qui verse», *ût-gota* «le dissipateur». Nous voilà ramenés au sens de «jeter» ou à un sens voisin, ce qui justifie mon hypothèse.

[1] Le sens de *croissir* dans les vers suivants de Wace paraît être intermédiaire entre celui de grincer et de presser :

> Un Engleis od une coignie
> Que il aveit longue enmanchie
> L'a si feru parmi le dos,
> Que toz li fait *croissir* les os;
> Tote poet l'en veir l'entraille
> E le pomon e la coraille.
>
> (*Rou*, v. 8430, édit. Andresen, II, 364.)

Le contexte demande que l'on traduise par «li fait *craquer* les os».

[2] Il faut, de plus, admettre que *stja* s'est changé en *skja*, et comme *ey* est l'*Umlaut* de *au*, on retrouve la forme *kraustja(n)* supposée par Diez. C'est de ce **kraustja(n)* = **krauskja(n)* que dérive, je crois, *croissir*, tandis que *cre(i)ssir* vient plutôt de **kreystja*. On voit donc que, si ce mot convenait déjà mieux pour le sens comme étymologie de *creissir*, il convient mieux aussi pour la forme.

[3] *An icelandic-english Dictionary*, s. v. Dans le patois du Bessin, *dégoté* signifie «dégourdi, léger», ce qui conviendrait bien à un animal qui a mis bas.

[4] *Angelsächsisches Glossar*, s. v.

Déquerqué.

« Pleuvoir à verse », dans le patois du val de Saire : quelle est l'étymologie de ce mot singulier? Il est évident qu'il faut le décomposer en *dé* = *dis* et en *querqué;* or si l'on remarque que *a* non accentué suivi de *r* se change en *e* dans les patois bas-normands, on voit que ce second élément se ramène à *carqué;* mais ce mot nous reporte à *caricare*, fr. *charger*, donc *déquerqué* est l'équivalent de *décharger*[1]. Il est inutile d'expliquer par quelle association d'idées ce mot a passé de sa signification primitive à la signification figurée de pleuvoir à verse, et du sens actif au sens intransitif.

n. *Écaré.*

Dans mon *Dictionnaire du patois du Bessin*, j'ai donné d'abord (*Mém.*, IV, 56), mais comme simple hypothèse, pour étymologie de ce mot le substantif *écart;* il y avait là, en effet, une difficulté, la présence du *t*, dont il était difficile d'admettre la chute dans un dérivé évidemment ancien; aussi ai-je cherché bientôt à assigner une autre origine à ce verbe, et j'ai cru en trouver une acceptable dans *ex* + ags. *cara* « soin »; malheureusement si celle-ci convient au point de vue phonétique, elle ne satisfait pas entièrement au point de vue du sens; il semble que *ex* + *cara* devrait signifier, non « déranger, mettre hors de soi », mais « mettre hors de souci »; d'ailleurs cette étymologie n'est guère encore qu'une simple supposition et j'incline maintenant à lui en substituer une autre. Si l'on remarque que dans le patois du Bessin les sonores font souvent place aux sourdes, ainsi *granche* pour *grange*, *tanque* pour *tangue*, etc., on sera tenté de voir dans *écaré* une autre forme de *égaré*. Ce mot signifiait primitivement « troubler, mettre hors de soi », comme le prouvent les exemples suivants :

> Ai atentude en la maison ton pedre
> Ou tu m' laissas dolente et *esguarede.*
> (*Alexis*, XLIV.)

> En lui meisme en est mult esguarez.
> (*Ch. de Roland*, 1036. L. Gautier.)

C'est là précisément le sens que présente le normand *écaré;* ainsi « j'en suis tout écaré » signifie : « j'en ai perdu la tête, je ne sais

[1] Ancien normand *desquarquer*, mot qu'on trouve avec sa signification primitive dans la « Satire des Vilains de Verson », XIII^e^ siècle :

L'un receit et l'autre *desquarque.*

(*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XIII, p. 106, c. 1.)

où j'en suis». On peut donc voir dans *écaré* un doublet de *égaré* dont la langue populaire aurait modifié la gutturale pour indiquer la signification différente [1].

n. *Faitelé.*

Caillé, en parlant du lait, dans le patois de la Hague, comme on le voit dans un exemple cité précédemment, p. 62. Édel. du Méril, qui donne ce mot en lui attribuant l'orthographe bizarre *faitelait*, le dérive du breton *fetiz* «épais» et sans doute de *lait*, encore que rien ne vienne justifier cette étymologie [2], laquelle est, je crois, beaucoup plus simple : *faitelé* est tout simplement, en effet, un diminutif de *fait*. Dans le Bessin, on dit du lait caillé qu'il est «fait»; c'est ce participe aussi qu'on emploie dans la Hague pour le désigner, mais en y joignant le double suffixe *el* + *é*, qui se trouve dans *grum-el-é*, mot employé avec un sens analogue, mais péjoratif, pour indiquer le même phénomène.

Forangue, trézangue.

Si la première partie de ces deux mots, dont le premier signifie «eczéma», et le second «réunion de gerbes en *trézé*», ne présente pas de difficulté [3], il n'en est pas de même, du moins à première vue, de la seconde, et je n'ai pas cherché à l'expliquer dans mon *Dictionnaire du patois du Bessin;* je crois maintenant qu'il y faut voir tout simplement le suffixe *angue*, dérivé de l'allemand *ing*. Diez n'en donne qu'un exemple en *engue* et quelques autres plus ou moins douteux en *ange* (*enge*) [4]; il m'a paru d'autant plus intéressant de signaler ceux-ci, à la fois authentiques et remarquables par le sens collectif du second surtout.

[1] Il est à remarquer de plus que l'*a* de *écaré* a persisté, tandis que celui de *égaré* s'est atténué en *é*, d'où *égnéré*. Ce mot présente d'ailleurs encore, je crois, un autre doublet, c'est *évaré*, dans lequel le *w* germanique a persisté.

[2] On dit du lait *faitelé*, ce qui exclut la terminaison *lait;* de plus à Auderville, la forme de ce mot est *faitelo*, ce qui montre encore que la terminaison est bien *lé* et non *lait*.

[3] C'est *foris* pour le premier, qui rappelle ainsi le mot éruption, *tredecim* pour le second, d'où *trézé*. Cf. *tresellus*, Du C., et *Mém. de la Soc. de ling.*, IV, 69 et 346. Éd. du Méril a voulu voir dans la terminaison de *forangue* le verbe *angere*.

[4] *Grammaire des langues romanes*, trad., I, 296, et II, 350. Ce suffixe s'est aussi atténué en *in* et en *an(d)*, v. fr. *enc;* par exemple, *escalin* (skilling), *éperlan* (spierling), *flamand*, *flamenc* (Vlaeming). La forme *eng* a d'ailleurs été conservée à côté de *an* dans les noms propres de lieu; ainsi *Hodeng* et *Houdan;* mais, dans la région de l'est, elle est représentée par *ange*, par exemple Fénétrange, *Finstingen*, 1323; Florange, *Florengis*, 1147; Gommelange, *Gelmingen*, 1184; Puttelange. *Putlinga*, 907. (*Dict. topogr. de la Meurthe, id. de la Moselle*, s. v.)

n. *Gâlu.*

Gālu «louche, hébété, badaud». J'ai paru (*Mém.*, IV, 346) dériver ce mot, très usité dans le Bessin, mais que j'avais d'abord oublié dans mon Dictionnaire, de *gā* et de *lu* (*luscus*), comme s'il signifiait «gars louche»; il y a là une erreur amenée par la quantité de l'*a* de *gā;* quoique cet *a* soit long, *gā* n'en est pas moins égal à *ga*, particule péjorative; l'*a* a été allongé, comme celui de *cālu* (*callus*), par suite d'une tendance propre au patois du Bessin. Quant à *lu*, il vient bien de *luscus,* encore que ce mot eût dû donner, ce semble, *luis* et non *lu(s)*; mais dans le groupe *sc* final, *sc* peut persister ou *c* tomber sans modifier la voyelle précédente; c'est ainsi que **boscus* a donné à la fois *bosc* et *bos* dans nos patois, à côté de la forme plutôt française *bois.* Quoi qu'il en soit, on voit que le bas-norm. *gālu* est l'équivalent du provençal *caluc*[1]: «curtum habens visum», du moins au point de vue de la composition; car si *ca* et *ga* ont la même origine dans les deux mots, *luc* ne paraît point venir de *luscus*, ce mot ayant donné en provençal *lus*, dérivé *lusquet* «myope, louche»[2].

Hague.

Nom, dans le nord de la presqu'île du Cotentin, des fruits de l'aubépine (*Cratægus oxyacantha* L.). L'origine de ce mot saute aux yeux : c'est l'ags. *haga* «mora spinæ albæ», angl. *haw*[3]. Cf. l'all. *Hagebutte*, néerl. *haagbes* «fruit de l'églantier», all. *Hagedorn*, dial. scand. *hagtorn*, *hagetorn*, *havtorn*, etc.[4], «aubépine», ainsi que le dan. *hæg*, «nom des fruits du cerisier à grappes (*Prunus padus* L.)», d'après J. Kaper[5], mais sans doute aussi des fruits du cerisier des oiseaux (*Prunus avium* L.), puisque ce glossologue traduit ce vocable à la fois par *Traubenkirsche* et *Vogelkirsche.*

Han.

Nom, dans la Hague, du souchet à longues racines (*Cyperus longus* L.). Quelle est l'étymologie de ce mot? Il me semble qu'il faut le dériver du nor. *hamp-r*, dan. *hamp* (cf. ags. *hanep*, angl.

[1] Cf. Diez, *Étym. Wœrt.*, II, 245. A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots*, 114.

[2] J.-J. Avril, *Dict. provençal-français.* Apt, 1840.

[3] Ed. Müller, *Etymol. Wœrterbuch der englischen Sprache*, s. v.

[4] H. Jenssen-Tusch, *Folkelige (nordiske) Plantenavne* (Kjöbenhavn, in-8°, 1867, p. 67).

[5] *Dansk-Norsk-Tysk Haand-Ordbog.* (Kjöbenhavn, in-18, 1880), s. v.

hemp) «chanvre». L'emploi des tiges de cette plante pour faire des liens et des cordages grossiers suffit, je crois, pour justifier cette supposition, qui n'est point d'ailleurs en contradiction avec les lois de la phonétique.

Haule.

«*Haule*, s. f. Fosse; de l'islandais *hol*, dont la signification est la même.» On a là un exemple curieux des étymologies soi-disant *islandaises* de M. Édel. du Méril, étymologies si justement critiquées par M. Colin[1]. Le radical *hol*, n'étant pas plus norois que haut ou bas-allemand, il n'y aurait pas de raison, même si *haule* en était réellement dérivé, pour voir dans ce mot un vocable d'origine scandinave; mais il y a plus, *hol*, en passant en normand, n'a pu que persister sans modification ou se changer en *houl(e)*; c'est aussi ce qui a lieu; on trouve en Normandie un nombre considérable de localités désignées par le mot *houle*, employé soit seul, soit comme premier ou second élément de composés : ainsi les Houles, fiefs et hameaux du Roumois, de l'Évrecin, du Bocage, du Cotentin, Houlbec, communes, hameaux, fiefs ou ruisseaux du pays de Bray, du Roumois, de l'Évrecin, du pays d'Auge et de la Hague[2]; or, dans tous ces noms, *houl(e)* paraît bien venir du radical germanique *hol* et la situation des lieux qu'ils désignent explique et justifie cette étymologie[3]. Il n'en est pas de même de *haule*, lequel ne s'emploie que seul ou dans un sens tout différent. Quelle est donc l'étymologie de ce mot? M. A. Le Prévost a paru croire qu'il pourrait dériver du b.-l. *halla* «domus, aula, palatium»[4], c'est-à-dire de l'ags. *heal*, a. s. *halla;* mais cette hypothèse est inadmissible, quand même on prendrait ce mot, non dans le sens de maison, mais dans celui de marché couvert indiqué par Du Cange[5]. Haule ne sert à désigner ni une maison, ni un marché, pas plus qu'une dépression du sol, mais, à ce qu'il semble

[1] *Examen critique des étymologies islandaises proposées dans le Dictionnaire du patois normand de MM. Du Méril*, in-4°. Lund, 1864.

[2] Cf. C. Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand*, p. 26 et 49. Il faut ajouter aux Houlbec qui se trouvent dans ce mémoire Houlbec à Saint-Julien-le-Faucon (Auge).

[3] Ainsi *Holbec* ou *Holebec*. (A. Le Prévost, *Notes et mémoires pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, s. v. *Houlbec-Cocherel*.) Si les Houle de Normandie paraissent bien dériver toutes du germ. *hol*, il n'en est pas de même pour celles des autres provinces, ainsi il y a dans l'Artois un Houlle dont la plus ancienne forme est *Hunela*, 855. (*Cart. de Bertin.*)

[4] *Op. cit.*, III, 314. «Le mot *haule* a été employé dans le sens de *halla* «domus, aula, palatium».

[5] «*Haulla* pro *halla*, Domus, aula, palatium. Vel potius locus ubi merces venum exponuntur, nostris etiam *haule*.» (*Glossarium*, s. v. *Haulla*.) Il faut dire toutefois qu'à Tronville-la-Haulle (Roumois) il y a, d'après le *Dictionnaire topographique de l'Eure*, une vaste grange appelée la Haulle.

d'ailleurs et ce qui est fort différent, des hauteurs [1] : nouvelle raison de rejeter l'étymologie *hol* si arbitrairement proposée par Édel. du Méril et avant lui par Pluquet [2]. Ceci peut en même temps nous servir à découvrir la véritable origine de *haule*, laquelle doit être un radical de la forme *hall;* or il y a précisément en norois un vocable *hall-r*, qu'Ed. Müller [3] a voulu rapprocher de *hall* « salle, maison », mais qui signifie, suivant Vigfusson, « colline » et aussi « pierre » (got. *hallus*), radical qui convient à la fois pour le sens et pour la forme et dont la présence s'explique sans peine dans une région colonisée par les Scandinaves.

Havette.

« *Havet* [4] s. f. (arr. de Valognes). Bête imaginaire, dit Édel. du Méril (*Dictionnaire*, s. v.), dont on fait peur aux enfants pour les empêcher d'approcher de l'eau; » « Havet, s. f. Espèce d'ondine, » lit-on dans le *Glossaire du patois du Val de Saire*, s. v., de M. Axel Romdahl. Quelle est l'étymologie de ce mot? M. Édel. du Méril, après l'avoir défini, ajoute : « *Havet* signifiait en vieux français *crochet*, » et il cite trois vers du Roman de la Rose où se trouve ce vocable, ce qui fait supposer qu'il établit entre havet « crochet » et havet(te) « bête » une espèce de parenté étymologique. Le sens de ces deux mots cependant, malgré leur ressemblance extérieure, ne permet guère de les dériver d'une même racine, et ce n'est pas non plus de l'a. h. a. *hawā* « houe » qu'il faut tirer *havette*, mais d'un tout autre radical, lequel n'est d'ailleurs rien moins que difficile à trouver. Il est évident que la havette de l'arrondissement de Valognes est un « esprit des eaux » (*Wassergeist*), pour me servir de l'expression de Grimm [5]; elle joue ici le même rôle que le Neptune norois qui est devenu un objet d'épouvantail pour les enfants [6]; elle peut donc, comme lui, être une divinité marine, et

[1] Th. Stapleton parle d'un fief de la Haule et Beaulieu sur les bords de la Seine, qui paraît bien en effet avoir été situé sur une hauteur, à en juger par ce qu'il ajoute au sujet de la forêt qui en prit le nom, « which (la forêt), dit-il, covers the high ground of the peninsula ». (*Magni rotuli scaccarii Normanniæ*, in-8°, London, 1840, I, p. 118 de l'introduction.)

[2] *Essai historique sur la ville de Bayeux*, in-8°, Caen, 1829, p. 397.

[3] Le nor. *hall-r* est du masculin, tandis que *haule* est du féminin; mais il n'y a à ce changement de genre rien d'insolite, il est fréquent pour les mots d'origine scandinave.

[4] Il est difficile de s'expliquer pourquoi Édel. du Méril a écrit *havet*, puisqu'on prononce *havette;* c'est d'ailleurs la prononciation indiquée par l'orthographe *havet* de M. A. Romdahl, qui, par un parti pris singulier, ne met point d'*e* muet après les explosives finales.

[5] *Deutsche Mythologie*, I², 413. Grimm suppose qu'Odin a été parfois pris pour un Neptune.

[6] Je dois ce renseignement à M. Geijer, professeur à l'université d'Upsal.

son nom est sans aucun doute tiré de celui du lieu qu'elle est supposée habiter, c'est-à-dire du nor. *haf* « mer, océan », dan. *hav;* elle n'est autre ainsi que la *hafsfrû* des vieilles croyances scandinaves [1]. Quant à la forme de ce mot, composé d'un radical norois et d'un suffixe roman, elle n'a rien qui doive surprendre, ou du moins elle n'est pas isolée dans le dialecte normand; ainsi on la trouve dans *viqu(et)*; *Haguet*, nom de lieu, dérivé de *hagi* « clôture », en est aussi un exemple; mais on en peut citer un autre plus curieux et qui offre la plus grande analogie avec *havette*, c'est *Toret*. Les Norois, établis en Normandie, en renonçant au paganisme, n'oublièrent pas entièrement pour cela leurs croyances d'autrefois; mais ils les transformèrent, et les divinités du Walhalla devinrent des démons; ce fut le cas en particulier pour Thor, dont le nom un peu court fut pourvu d'un suffixe latin et allongé en *Toret* [2]; c'est ainsi que *haf* a donné *havette*, mot dans lequel le suffixe *ett* remplace le déterminant de *hafsfrû*.

Hou.

Un des mots de l'onomastique normande qui ont le plus embarrassé les étymologistes et les géographes est *hou*, radical employé comme second élément d'un certain nombre de noms de lieux du Cotentin et dans celui d'un fief du pays d'Ouche [3]. Comme plusieurs des localités que *hou* sert à désigner sont des îles, on l'a dérivé généralement du nor. *holm* « île », qui lui ressemble [4]; ce dernier radical joue, il est vrai, un rôle considérable dans la dénomination des localités normandes, comme dans la géographie

Grimm (*ibid.*, p. 409) remarque que les légendes des esprits des eaux leur attribuent un caractère de cruauté; on comprend dès lors qu'on en ait fait un épouvantail. Il faut ajouter que le Neptune norois s'appelle *Nykr*, dan.-norv. *Nök*, suéd. *Necken*.

[1] Nor. *haffrû*, suéd. *hafsfru*, dan. *havfrue*.

[2]
Plusors distrent por verite,
Que un diable aveit prive,
Ne sai s'esteit luitun ou non,
Ne quel iert ne de quel facon.
Toret se faiseit apeler
Et Toret se faiseit nomer.
(Wace, *Rou*, v. 4591, édit. Andresen, II, 214.)

[3] Ainsi Lihou, cap voisin de Granville, Néhou, Tribehou, Bléhou, Quettehou, communes ou hameaux du Cotentin; le Hou, les Écrehou, Burhou, Coquelihou, Brecquehou, Bréhou, Bunehou, Gethou, rochers ou îlots de l'archipel normand; Tatihou, île située devant la Hougue; Catehou (Ouche). Cf. C. Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand*, p. 38.

[4] Th. Stapleton, dans sa carte de Normandie mise en tête des *Magni rotuli scaccarii Normanniæ*, donne par exemple à Quettehou le nom de *Katehulmus*, et Petersen, dans ses *Bemerkninger om danske og norske Stednavnes Oprindelse og Forklaring*, traduites sous le titre de *Recherches sur l'origine, l'étymologie et la signification primitive de quelques noms de lieux en Normandie*, dans le *Bulletin de la Société de géographie* (1835), III, 48, a expliqué Néhou par *Nigelli hulmus*.

scandinave; mais s'il apparaît dans notre province sous des formes diverses, comme *hom*, *home*, *holme*, *houme*, dans toutes il conserve son *m*[1]; pourquoi l'aurait-il perdu dans les composés de *hou?* il n'était pas plus difficile, par exemple, de dire *Néhome* que *Néhou;* si donc on ne dit que *Néhou*, *Quettehou*, etc.[2], c'est évidemment que le second élément de ces mots vient d'un autre radical que *holm*. Ce radical quel est-il? C'est tout simplement, je crois, le nor. *hóll;* ags. *hyll*, a. angl. *hul*, «colline», mot employé dans la désignation d'un certain nombre de lieux scandinaves, d'après Vigfusson[3].

Londe.

Ni Diez, ni Littré ne parlent du mot *londe*, qui joue un si grand rôle dans l'onomastique du nord-ouest de la France. M. A. Le Prévost, dans ses études sur le département de l'Eure[4], y a vu «une autre forme de *lande*», et on n'a guère cherché ailleurs, chez nous, l'étymologie de ce nom, encore qu'elle eût paru déjà invraisemblable à Du Cange[5]; elle est, en effet, tout autre. On ne voit pas, dans cette hypothèse, comment l'*a* de *lande* aurait pu se changer en *o* et l'on ne comprend pas davantage, en admettant ce changement invraisemblable même dans des dialectes et des pays différents[6], comment dans la même région et dans le même dialecte les formes *lande* et *londe* auraient pu se développer ou co-

[1] Ainsi le Hom (*Hulmus*, 1206), le Home (*Hume*, 1180), noms de fiefs nombreux du Roumois, du pays d'Ouche, etc.; le Houme (Caux), le Homme, ancien nom de l'île Marie (Cotentin); Robehomme (*Raimberthomme*, 1250), dans le pays d'Auge, etc. Cf. C. Joret, *ibid.*, p. 40.

[2] *Nealou*, XII[e] siècle (cart. de l'abbaye de Montebourg), *Neauhou*, 1195. (*Magni rotuli* dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XV, 47.) — *Chatoeou*, 1231, *Katheou*, 1247. (Léop. Delisle, *Cartulaire normand.*) — *Tribohou*, 1184, *Tribehou*, 1217. (*Cartulaire de l'abbaye de la Luzerne*, n[os] 25 et 26.)

[3] Cleasby-Vigfusson, *An icelandic-english Dictionary*, s. v. *Hóll*. — Cf. Ed. Müller, *Etymologisches Wörterbuch der englischen Sprache*, s. v. *Hill*. Ed. Müller cite aussi le b. a. *hull* et l'expression *grasshull* «Rasenhügel im Sumpfe» d'après Br. W., II, 688. (*Versuch eines bremisch-niedersächsischen Wörterbuchs*, 1767.)

[4] *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, II, 323: «De l'ags. *land* «terre, pays» s'est fait le nom de *londe*.»

[5] *Glossarium*, s. v. Après avoir conjecturé que dans une charte normande de 1212, où se trouvait le nom de Londe, il faut le remplacer par Lande, Du Cange, qui ne connaissait pas le premier de ces mots, l'ayant rencontré depuis, revint de son erreur dans une remarque ajoutée à son article: «Londa, y dit-il, minime mutandum esse in Landa monitus fui, cum etiamnunc Rotomagi est et domus DD. de Bigars, cujus cognomen est de la Londe, haud dubie a loco seu domanio quodam in Normannia acceptum.» Ceci prouve combien le mot *Londe* est ignoré en Picardie.

[6] Les formes *Lunda*, qu'on trouve par exemple dans les *Magni rotuli scaccarii Normanniæ*, an. 1204 (*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XV, 107), et dans lesquelles *u* devait comme dans les anciens textes normands avoir le son *ou*, prouvent encore davantage l'impossibilité qu'il y a d'identifier *lande* et *londe*.

exister. Ces deux mots n'ont donc point la même origine, et la région dans laquelle nous trouvons exclusivement le second nous indique où il nous faut en chercher l'étymologie : *londe* étant propre à la Normandie, il est évident que ce vocable est d'origine noroise et on est tout naturellement amené[1] à le tirer du nor. *lund-r* « bois, bocage », très fréquent dans les noms de lieux scandinaves[2]. Il est vrai que *lund-r* est masculin, mais il a très bien pu devenir féminin en passant en français, changement qui s'est peut-être fait d'ailleurs sous l'influence du mot *lande*, avec lequel, quand on oublia sa signification primitive, *londe* a pu être confondu. Il semble d'ailleurs que *londe* soit resté masculin pendant quelque temps, au moins sur certains points : une charte de Philippe-Auguste donne le nom de *le Lunde* à la commune réunie aujourd'hui à Farceaux (Vexin) et M. de Blosseville remarque, dans le *Dictionnaire topographique de l'Eure*, qu'aujourd'hui encore le hameau de la Londe à Herqueville (Roumois) est communément appelé *le* Londe[3].

Mahon.

Mahon, nom du coquelicot (*Papaver rhœas* L.) dans le pays de Bray et dans le Beauvaisis; quelle est l'origine de ce mot, que M. Littré a admis dans le Supplément de son Dictionnaire? Il me semble évident qu'il faut le faire venir de l'a. h. a. *mago* ou *maho* (m. h. a. *môn*, *mân*, a. mod. *Mohn*); *mago* (*maho*) a dû donner en bas-latin **magonem*, *mahonem*, d'où dérive naturellement *mahon*. On voit donc que cette étymologie convient à la fois au double point de vue du sens et de la forme[4], et on a ainsi dans le vocable *mahon* le pendant du mot *papi*, nom du coquelicot dans le patois du Bessin, lequel dérive de l'ags. *papig* (angl. *poppy*).

[1] Dans une note curieuse de *Den danske Erobring af England og Normandiet*, p. 182, M. J. Worsaae avait déjà rapproché *londe* et *lund*.

[2] Il ne l'est pas moins dans les noms de lieux des pays du nord de la Normandie; ainsi on trouve des Londes dans le pays de Caux, le Vexin, le Roumois, la plaine du Neubourg, le Lieuvin, le pays d'Auge, la plaine de Caen, l'Hiémois, le Bocage et le Bessin. (Cf. *Des caractères et de l'extension du patois normand*, p. 79.) Londe est aussi entré dans un composé Étalondes (comté d'Eu), *Estanelonde*, 1139 (F. d'Eu), *Stenelonde*, 1180 (M. R.), *Estenalonde*, 1247 (F. de Saint-Amand). On voit que le premier élément de ce composé paraît être le germ. *Stein* (pierre). Londe a enfin formé aussi un grand nombre de diminutifs, comme le Londel, la Londette et même le Londin.

[3] Si le Londe se trouvait plus au nord-est de la Normandie, on pourrait supposer qu'on a ici l'article picard, mais cela est déjà très peu vraisemblable pour le Londe du Vexin et cela ne l'est pas du tout pour celui du Roumois. Il y a donc là comme un souvenir persistant du genre primif de londe.

[4] Néanmoins il est surprenant que ce mot ne se soit pas atténué en *man* ou *mon*, comme *tan* ou *ton* (taon) de *tabanus*, *pan* (paon) de *pavonem*.

II. *Malon.*

J'ai dérivé (*Mém.*, IV, 159) ce mot, qui signifie «escarre», de *margila;* j'y ai été amené par la ressemblance avec le prov. *malon* «brique qui sert à paver», et le mot *malons* «briques à four», donné par Littré, s. v. Il y a à cette dérivation une difficulté à laquelle j'ai eu tort de ne pas m'arrêter, l'*a* de *malon* «escarre» est bref, tandis que celui du provençal *mâlon* est long, comme celui du normand *mâle* «*margila*»; aussi ce n'est pas du latin signifiant argile qu'il faut par métaphore dériver *malon* «escarre», mais tout simplement de *mal*, le suffixe *on* éveillant ici l'idée de diminutif comme dans *chaton* de *chat*[1].

Mare.

MM. Diez, Littré, Scheler et Brachet ont dérivé, comme Du Cange, le mot *mare* du l. *mare*, transformé en *mara*, radical qu'on trouve dans nombre de textes du moyen âge :

> . . . . . Lexovea fontis egena,
> Quæ pro fonte *maras* gaudet potare lutosas,

dit par exemple Guillaume le Breton dans sa *Philippide*, V, 146, et, dans un texte du XI^e^ siècle cité par Du Cange. Guillaume de Jumièges, à une époque où le mot *mare* (*mara*) était peut-être encore d'un usage récent, en donnait ainsi la définition : «Super lacum, quem usu quotidiano loquendi *maram* vocamus.» Une question se présente toutefois : le radical du b. l. *mara* est-il identique à celui du l. *mare?* M. Scheler n'en doute pas plus que Du Cange[2], malgré ce que cette hypothèse a de peu vraisemblable; Diez, tout en reconnaissant que le latin *mare* n'a pu donner directement le français *mare*, trouve toute légitime la transformation de *mare* en *mara;* Isidore de Séville n'a-t-il pas dit au VI^e^ siècle que tout amas d'eau douce ou salée s'appelait abusivement *maria?* «Omnis congregatio aquarum, sive salsæ sint, sive dulces sint, abusive *maria* nuncupantur[3].» On ne retrouve pas ici la perspicacité habituelle

[1] Cette étymologie avait déjà été indiquée par M. Édel. du Méril.

[2] *Glossarium*, s. v. *Mara :* «Non desunt qui opinantur effictum vocabulum a lat. *mare*, quod, Isidoro teste, aquarum generalem collectionem significat.»

[3] La citation de Diez n'est pas complète, il a passé un membre de phrase visé par Du Cange et rétabli par M. Brachet : «*Mare* est aquarum generalis collectio.» C'est bien du sens pris par *mare* qu'il s'agit et non d'un sens particulier qu'aurait eu le pluriel *maria*, comme semblerait le faire croire le passage tronqué que Diez rapporte. Le *mare aquarum collectio* montre que le mot *mare* avait déjà pris ce sens restreint qu'il a dans les noms de lieux français qui en sont composés.

de l'auteur du *Dictionnaire étymologique des langues romanes;* de ce que *mare* signifie amas d'eau « aquarum generalis collectio », il n'en résulte pas que *mara* vienne de ce mot *mare*, encore moins que l'*a* de ce radical ait dû persister en français. Il est incontestable, il est vrai, que *mare* a pris de bonne heure le sens d'étang, de mare, peut-être sous l'influence du germ. *mar-*, comme ce dernier mot, sous l'influence du latin *mare*, paraît avoir pris le sens de mer[1]; mais tout cela ne prouve en quoi que ce soit que le français *mare* ait pu venir de *mara*, « corruption de *mare* (mer) », comme l'affirme M. Brachet; s'il en était ainsi d'ailleurs, il semble bien qu'on devrait rencontrer ce *mara* dans les idiomes néo-latins du Midi; or il ne se trouve dans aucun. Ce fait, qu'il n'apparaît ni en italien, ni en espagnol, ni en provençal, doit déjà faire supposer qu'il en faut chercher l'origine ailleurs que dans le latin, et la circonstance qu'il se rencontre, comme déterminant ou déterminé, dans un grand nombre de noms de lieux de la région normande[2], et que les plus anciens textes où on le trouve sont d'auteurs du même pays, doit naturellement faire penser qu'il est scandinave, comme tant d'autres vocables propres à cette contrée; mais il y a précisément en norois le mot *mar-r*[3] « mer », dont l'*a*, en sa qualité de germanique, a très bien pu persister en français, encore qu'il ait l'accent et ne soit pas entravé, tandis que l'*a* latin accentué, comme on le sait, s'est nécessairement affaibli en *e;* c'est donc de ce radical qu'il faut dériver le français mare[4].

[1] Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, II², 1053 : « *Mar* hat keineswegs immer die enge Bedeutung gehabt, die ihm jetzt vielleicht durch Einfluss des lat. *mare* beiwohnt. Es bedeutet auch Landsee, Sumpf, Moor, im altfries. auch Graben. »

[2] Par exemple Alvimare, Binemare, Blésimare, Brétamare, Briquemare, Brumare, Collemare, Cliquemare, Drumare, Estainmare, Flamare, Frémare, Limare, Mélamare, Oudemare, Péromare, Rétimare, Roumare, Rumare, Tennemare, Vaucremare, etc. dans le pays de Caux, Houdemare, Mainemare (Bray), Vandrimare, Ymare (Vexin), Botremare, Ingremare, Normare (Evrecin), Aumare, Ectomare, Finemare, Germare, Himare, Homare, Landemare, Honguemare, Trottemare, etc. (Roumois), Flamare, Londemare, Inglemare (Neubourg), Intremare (Lieuvin), Boquemare (Auge), Gattomare (val de Saire). Cf. C. Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand*, p. 76.

[3] J'ai donné plus haut un texte de Guillaume de Jumièges, on pourrait ajouter tous ceux où *mara* apparaît dans des composés comme *Cruizmara*, Cruixmare (*Chart. monasterii Sanctæ Trinitatis*), *Bordemara, Drumara, Romara*, etc., 1180. (*Magni rotuli scaccarii Normanniæ*).

[4] *Marr*, il est vrai, est du genre masculin, mais il aura passé au féminin peut-être sous l'influence du latin *mare*, avec lequel sans doute il a dû être souvent confondu; au reste, la forme *Beaumare* du pays de Caux, où *beau* est l'adjectif masculin, semble indiquer que ce genre a persisté, sur quelques points au moins, à côté du féminin.

Marsouin.

Diez et après lui MM. Littré, Scheler et Brachet ont dérivé *marsouin* de l'a. h. a. *meri-suin* « dauphin »[1]. Il y a là une difficulté à laquelle ils ne paraissent pas avoir pensé, c'est l'*a* de la première syllabe. Ce n'est pas non plus, je crois, de l'a. h. a. *meri-suin* que vient *marsouin*, mais du nor. *mar-svin*. C'est un nouveau mot à ajouter aux nombreux vocables importés par les Normands. J'ajouterai que, dans le patois du Bessin, on dit d'une personne sale que c'est « un marsouin ».

Morue.

Le mot *morue* est un de ceux qui ont le plus embarrassé les étymologistes français. Diez[2], après avoir repoussé, comme n'étant pas justifié par la conformation de ce poisson, le prov. *morut*, esp. *morrudo* « lippu », dont le féminin *moruda* eût été l'équivalent de *barbuda* « barbue », en a cherché l'étymologie dans *morros*, mot espagnol qui signifie « petits corps arrondis » et sert aussi, paraît-il, à désigner dans le commerce les intestins salés de la morue; mais, comme le remarque M. Scheler avec beaucoup de raison[3], est-il probable que le français ait tiré le mot *morue* de l'espagnol qui la nomme de tout autre manière? Après avoir rapporté cette observation, M. Littré ajoute : « Suivant M. Baudry, *molue* est la forme dégénérée de *merlus;* cela est vraisemblable. » Cela ne me paraît, au contraire, nullement vraisemblable, et même en admettant pour un instant cette explication, il faudrait montrer d'abord que *molue* a été nécessairement la forme primitive de *morue*, ce qui n'est nullement prouvé[4]. Mais il est inutile d'insister sur cette origine, qui non seulement contredit toutes les lois de la phonétique, mais est en opposition aussi avec les notions les plus élémentaires de l'ichtyologie, qui a toujours distingué soigneusement le merlus (*Gadus merluccius*) et la morue (*Gadus morhua*). Mais quelle est donc l'étymologie de ce mot *morue?* Si Diez a eu tort de croire la trouver dans un idiome du Midi, il y a, au contraire, d'excellentes raisons pour la chercher dans une des langues du Nord, auxquelles appartiennent les noms de tant de poissons voyageurs de la Manche, comme l'aigrefin, le hareng, le maquereau, l'orphie, etc.[5]. Or on trouve dans les dialectes norvégiens

[1] Diez ajoute même de *maris sus*, ce qui présente une double difficulté.

[2] *Etymologisches Wörterbuch*, II[3], p. 382.

[3] *Dictionnaire d'étymologie française*, s. v. *Morue.*

[4] La forme b.-lat. *moruta*, citée par M. Littré, semble même prouver le contraire; les formes en *l* paraissent propres aux patois wallons.

[5] Je rappelle ici seulement pour mémoire qu'aigrefin vient du b.-a. *scelfisc.*

le mot *mor* (avec *ŏ* bref), lequel signifie « la partie mangeable des intestins d'un animal » et par extension saucisse, et d'où vient le verbe *mora* « bourrer, remplir »[1]. Je crois que c'est de ce radical qu'il faut dériver *morue*. Quelle en est la signification véritable? Je ne le saurais dire au juste; mais peut-être est-ce (poisson) empilé, encaqué, comme l'all. *dorsch*, le dan. *torsk*[2], noms de la morue, semblent être (poisson) sec.

Serène, n. *ch'rêne*.

« *Serène*, dit Littré (*Supplément au Dictionn.*, s. v.), nom, en Normandie et en Bretagne, de vases en poterie de grès, pouvant contenir une quinzaine de litres, dans lesquels est versé le lait de la traite et où monte la crème destinée à faire le beurre. » Je ne saurais dire ce qu'on désigne au juste sous le nom de *serène* en Bretagne, et j'ignore si M. Albert Roussille[3], que cite Littré, a tenu à en donner une définition exacte[4]; mais, en Normandie, le vase qui porte ce nom a une tout autre destination que celle qui lui est assignée ici; il sert, comme je l'ai dit dans mon *Dictionnaire du Bessin* (s. v. *Ch'rêne*), à mettre, non pas le lait de la traite, mais la crème recueillie, au bout d'un temps plus ou moins long, sur le lait qu'on verse, après la traite, dans des terrines ou pots en grès, où il reste jusqu'à ce qu'il soit caillé[5]. Mais quelle est l'origine de ce mot? Littré le fait venir du « bas-latin *serena*, sorte de mesure, (dérivé) du latin *seria*, jarre ». La signification toute particulière de *serena* (*mensura liquidorum*, Du C.) ne permet guère déjà d'en tirer le mot *serène;* mais la forme normande *ch'rêne* s'oppose absolument à ce qu'on considère *serena*, ainsi que *seria*, comme en étant l'étymologie. Il faut donc chercher celle-ci ailleurs. Induit en erreur par l'orthographe *seraine* employée par Édélestand du Méril, et oubliant ou n'ayant pas fait attention que *seran*, auquel j'ai voulu rattacher ce mot, à cause

(Cf. A. Scheler, *op. cit.*, s. v. *Aigrefin*), nor. *skelfiskr*, nl. *schelvisch;* hareng est l'ags. *häring*, le maquereau, le nl. *makreel*, dan. *makrel*, l'orphie vient du nor. *horn-fiskr*. (Cf. *Romania*, IX, 125).

[1] Ivar Aasen, *Norsk Ordbog*, s. v. Je ne prétends pas que *mor* convienne parfaitement, je crois seulement que nous avons là le radical d'où est dérivé morue.

[2] Nor. *thorsk;* la forme haut-allemand est moderne, remarque Fr. Kluge (*Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, Strasbourg, 1882, s. v.) et vient du bas-allemand; au danois paraît emprunté l'ang. *torsk*, *tosk*.

[3] Dans un article du *Phare de la Loire*, 16 septembre 1876.

[4] Cela est peu vraisemblable, du moins tout autre est la signification de *kirin*, l'équivalent bas-breton de *sérène*, que Le Gonidec définit : « *Kirin*, pot de terre, servant à renfermer la crème avant d'en faire du beurre. »

[5] Ces vases s'appellent, dans le Bessin, *pots à conler;* ils ont la forme de troncs de cône renversés; les ch'rènes, au contraire, ont celle d'un ovale très allongé, coupé aux deux extrémités.

de la petite ouverture pratiquée à la partie inférieure, se terminait primitivement en *s* [1], j'ai fait venir *ch'rêne*, comme *séran*, de l'a. *schrantzen;* c'était une erreur. Mais d'où faut-il donc tirer ce vocable? Un usage de la *ch'rêne* peut mettre sur la voie de son étymologie. Le vase qui porte ce nom ne sert pas toujours uniquement à conserver la crème; en Normandie, on l'emploie aussi, dans les petites fermes, pour faire le beurre. A cet effet, on place sur l'orifice un couvercle en bois, percé en son milieu d'un trou dans lequel s'engage un bâton muni à son extrémité inférieure d'un petit disque, bâton avec lequel on bat la crème jusqu'à ce qu'elle se transforme en beurre. La *ch'rêne*, on le voit, devient ou est ainsi à l'occasion une *baratte* [2]; il n'est donc pas surprenant qu'on ait tiré son nom du radical qui sert, dans une partie des langues germaniques, à désigner celle-ci. Or la baratte s'appelle *kirna* en norois, en ags. *cyrin, cerene*, en suéd. *karna* ou *tjärna*, en dan. *kjœrne*, en holl. *kern(e)*, en écoss. *kirn*, en a. angl. *chirne*, angl. mod. *churn* [3]; ces formes, qui toutes nous donnent la première partie du vocable *ch'rêne* et dont deux, l'ags. *cyrin* et *cerene*, si on y suppose l'accent déplacé et porté sur l'*i* de *cyrin* ou le second *e* de *cerene*, représentent très bien ce mot tout entier, doivent aussi, je crois, en être considérées comme l'étymologie [4].

Talpute.

Nom, dans le val de Saire, de la loche de mer ou motelle (*Motella tricirrhata*). Quelle est l'étymologie de ce mot? J'ai cru d'abord en pouvoir expliquer la seconde partie par le sax. *puta*, angl. *pout* «motelle»; restait à rendre raison de la première; mais pour cela je n'ai rien trouvé de satisfaisant. Ceci m'a amené à chercher ailleurs l'étymologie du mot tout entier. Un ichtyologue de mes amis avait, dès l'origine, pensé qu'il fallait expliquer ce nom tout autrement que je ne le faisais; il m'avait fait remarquer que la motelle avait le singulier privilège d'éveiller chez les pê-

[1] «Conscience le point plus que *serans* ne broisse.»
(Jean de Meung, *Test.*, 1576, cité par Littré.)

[2] La baratte, à l'origine, n'était même probablement pas autre chose, et de là vient l'expression «battre la crème». Fleming et Tibbins, dans leur *Dictionnaire anglais*, distinguent très nettement deux espèces de *churns* ou *barattes*, la *churn* ou *baratte* proprement dite, qu'ils définissent: «The vessel in which butter is made by long and violent agitation of the milk,» et la *baratte flamande* ou *beam barrel* «a small cask laid length-ways, with a flyer in the inside turned round by means of a winch.»

[3] Il faut rapprocher de ces vocables germaniques le bas-breton *kirin*.

[4] M. Ernault, qui a appelé mon attention sur ce qu'il y avait probablement d'erroné dans mon étymologie du mot *ch'rène*, m'a signalé aussi les formes du patois gallot, *cevène* et *cène*.

cheurs de nos côtes des idées lubriques. Une jeune indigène d'Arromanches, m'écrivait-il, à laquelle il demandait un jour le nom de ce poisson, lui répondit fort naïvement que c'était (ici je traduis en latin et pour cause) « un *vectis presbyteri* »; c'est sans doute une idée analogue qu'indique le mot *talpute*, et la seconde partie de ce vocable n'est autre vraisemblablement que le latin *puta*. Ce radical n'est point d'ailleurs étranger à l'onomastique populaire de notre région; des rochers situés à l'est d'Aurigny, « infames scopuli » peut-être, s'appellent les *Nères* (noires) *putes*. Mais que peut signifier *tal*, première partie du mot *talpute?* J'incline à y voir la forme bas-normande de l'impératif de tailler, *tale* sans *l* mouillée; dans cette hypothèse, *talpute* ne serait que la traduction libre de l'idée exprimée par la première dénomination populaire que j'ai donnée de la motelle.

Tangon.

Nom, sur les côtes du val de Saire et de la Hague, ainsi que sur celles de Guernesey, des *fucus* du genre *laminaria*[1]. Quelle en est l'origine? Il faut y voir un dérivé d'un radical *tang;* or *tang* représente évidemment le nor. *þang*, dan., b.-a. *tang*, angl. *tang(le)* « varech, herbe marine »; c'est donc le nom générique des algues, dans les langues germaniques, qui a été ainsi adopté par les habitants du nord de la presqu'île du Cotentin pour désigner le plus grand des *fucus* qui croissent dans la Manche[2].

Tanguer.

Diez n'a point donné l'étymologie de ce mot, M. Brachet l'a déclarée inconnue; quant à M. Littré, il a paru accepter celle qu'a donnée M. Roulin, lequel fait venir ce verbe du substantif b.-norm. *tangue* « sable mêlé d'alluvions des estuaires du Cotentin »; d'après cela, *tanguer* serait « s'enfoncer dans la tangue, puis s'enfoncer trop dans l'eau par l'avant, et enfin avoir le mouvement de tangage ». Il faut convenir que cette explication, acceptée par M. Scheler à son tour, est bien loin d'être satisfaisante; on ne comprend guère qu'un mot usité dans une région aussi

[1] J'ai, dans la *Romania* (IX, 303), dérivé le mot *tangue*, nom du sable mêlé d'alluvions qu'on trouve à l'embouchure des rivières du Cotentin, du même radical *tang;* la tangue étant, comme le varech, un engrais marin recherché, il m'a semblé qu'on avait pu prendre le nom du second pour désigner la première; le vocable *tangon*, dont l'origine ne peut faire de doute, confirme, je crois, cette étymologie.

[2] C'est plus particulièrement aux stipes des *Laminaria Cloustoni* et *flexicaulis* que s'applique ce nom, comme l'a remarqué M. A. Le Jolis. (*Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, ann. 1855, III, 251.)

restreinte que le vocable tangue ait pu former un dérivé adopté sur toutes nos côtes; on ne voit pas davantage comment ce prétendu dérivé aurait pris le sens de s'enfoncer dans la tangue, au lieu de celui de ramasser de la tangue, fumer avec de la tangue, dernier sens attribué par M. Littré lui-même au verbe *tanguier*[1], simple variante orthographique de *tanguer*. Ces raisons me font aussi rejeter cette explication, pour en proposer une toute différente. Tanguer étant un terme de navigation, il est très vraisemblable que ce mot est d'origine anglo-saxonne ou scandinave; or on trouve dans le norois le radical *tangi* «a point projecting into the sea» ou «the pointed end by which the blade is driven into the handle», suivant la définition de Vigfusson[2], radical qu'on rencontre fréquemment dans les dialectes norvégiens et danois, sous la forme *tange* et avec la double signification de «langue de terre» ou encore de «pointe plus ou moins étroite» et de «partie amincie d'un instrument quelconque qui s'enfonce dans le manche»[3]; c'est de ce radical, qui se retrouve aussi, paraît-il, dans l'anglais du Nord[4], qu'il faut, je crois, dériver le français *tanguer;* d'après cela, *tanguer* signifie: «s'enfoncer comme une pointe ou par la pointe (dans la mer)»[5], expression dont il faut rapprocher l'a. *stampfen* de *Stampfe* «pilon», et surtout l'angl. *to pitch*, v. angl. *picchen* «piquer», de *pic* (ags. *id.*) «pointe», radical autre, mais qui exprime la même idée que *tangi.*

Terpé.

«Sauter de colère», dans l'Avranchin, en particulier au Teilleul[6]. Dans nos patois *ré*, précédé d'une explosive, se changeant volontiers en *er* (ainsi *terpas*, *termue*, etc., pour *trépas*, *trémie*, etc.), on voit que *terpé* n'est autre que l'a. fr. *tréper*, prov. *trepar* «sauter», simple de *trépigner*, a. fr. *trépeiller*, prov. *trepeiar*[7], et dérivé vraisemblablement, comme l'on sait, du néerl. *trippen*, got. *tri(m)pan.*

[1] *Tanguier* «engraisser une terre avec de la tangue».

[2] *An icelandic-english Dictionary*, s. v. Joh. Fritzner (*Ordbog over det gamle norske Sprog*) en donne la même définition: «*Tangi*, m. 1° Den til Sverd eller Kniv hörende Stilk som udgaar fra Bladet og indesluttes of Skaftet; 2° lang, lav og smal Odde der stikker frem i Söen.»

[3] Ivar Aasen, *Norsk Ordbog*, s. v.

[4] C'est du moins Ivar Aasen qui le dit, Tibbins et Fleming, dans leur *Dictionnaire anglais*, donnent, entre autres sens, à *tang* celui de «something that leaves a sting or pain behind it» (Ce qui pique, blesse).

[5] J'avais déjà proposé cette étymologie dans une note de l'article de la *Romania* rappelé plus haut.

[6] *Revue trimestrielle de la Société d'archéologie d'Avranches*, etc., I, 20.

[7] Mult les veissiez demener,
Treper e saillir e chanter.
(Wace, *Rou*, v. 7355, édit. Andresen, II, 320.)

T(h)uit.

Dans ses Mémoires et notes sur l'histoire du département de l'Eure, M. A. Le Prévost, se demandant quelle est l'origine de ce nom, très fréquent dans toute la région si noroise de la basse Seine[1], s'il est scandinave ou s'il ne dériverait point de *tectum*, fait cette remarque : « On lit dans les plus anciennes chartes latines *teutum*, bien voisin de *tectum*. Enfin, ajoute-t-il, on peut penser que de *tot* s'est fait *tuit* par le changement de l'*o* en *ui*, fort commun dans notre langue[2]. » Je n'ai pas besoin de dire que *o* ne peut devenir *ui* que quand il est bref et suivi immédiatement de *c* ou de *i* dans la syllabe suivante, et on a là un exemple entre mille de l'ignorance où les érudits les plus distingués étaient encore, il y a vingt-cinq ans, des lois élémentaires de la phonétique. *Tuit* ne vient pas plus de *tot* que de *tectum*, et il en faut chercher ailleurs l'étymologie; M. A. Le Prévost l'avait du reste entrevue, sans s'y arrêter, il est vrai, quand il remarquait que le mot *thwaite* signifiait, dans les langues germaniques, « défrichement, essart ». *Thwaite* est anglais et ne peut donc être la racine de *tuit;* mais ces mots, en apparence si différents, ont cependant la même origine : *tuit*, en effet, dérive du nor. *thveit* « a piece of land », dit Vigfusson[3], norv. suéd. *tveit*, *tvet* « champ défriché », d'où l'angl. *thwaite* (*twaite*, Fix) « bois défriché[4] ». On voit que *t(h)uit* reproduit presque lettre par lettre le nor. *thveit*, et il est intéressant de remarquer que, par un souvenir confus de son origine, on écrit souvent ce mot avec un *h*[5].

Trémène.

« Trémaine, s. f. (Manche), lit-on dans le *Dictionnaire du patois normand*, d'Édélestand du Méril. Trèfle qui se récolte tous les trois

[1] Ainsi Thuit, hameaux du Roumois et fiefs du Vexin, Thuit-Agron, le Thuit-Anger, le Thuit-Hébert, le Thuit-Signol, le Thuit-Simer (Roumois), Écriquetuit, fief du Vexin, Blaquetuit, Bracquetuit, Brennetuit, Briquetuit, Gonnetuit, Milthuit, Régnetuit, Vantuit, Bois-Tortuit, Notre-Dame-de-Bliquetuit (Caux), etc. Cf. C. Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand*, p. 80. Il faut remarquer aussi le nom Bosc-en-Tuit d'une vavassorerie de Beuzeville (Roumois). (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.)

[2] A. Le Prévost, *Mémoires et notes*, etc., III, 255.

[3] *An icelandic-english Dictionary*, s. v. Vigfusson dérive *thveit* du radical *thvit;* ags. *thvitan*, « couper, fendre, abscindere. » (H. Leo, *Angelsächsische Glossar*, 1877, s. v.)

[4] Falkman, *Ortnamnen i Skåne*, p. 92. Lund, 1877, in-8°.

[5] De très bonne heure toutefois l'*h* a disparu, ainsi *Tuit Bernard*, 1195 (*Magni rotuli Normanniæ* [*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XV, 44]), *Tuit Ansgeri*, v. 1203, *Tui Herbert*, 1216, etc. (*Dictionnaire topographique de l'Eure*, s. v.)

mois.» Cette définition est bien peu exacte, la trémaine, comme je l'ai dit dans mon *Dictionnaire du patois du Bessin*[1], au mot *trémène*, est le nom vulgaire, dans le Cotentin et une partie du Bessin, du trèfle des prés (*Trifolium pratense*) ou plutôt de la variété cultivée de cette espèce, variété appelée *pagnolée* dans la plaine de Caen. Quelle est l'étymologie de ce mot, que je n'ai point donnée dans mon Glossaire? «Il semble, dit M. Édel. du Méril, venir du grec τριμηνιαῖος (!) plutôt que du vieux français *trémoie*.» Sans doute trémaine ne vient pas de *trémoie*, mais il est inutile d'ajouter qu'évidemment il ne vient pas davantage de τριμηνιαῖος; c'est ailleurs qu'il faut en chercher l'origine. On trouve dans Du Cange les mots *tremesium*, *tremesagium*, *tremesatum*, qui tous trois signifient «blé de trois mois», «nostris, remarque l'auteur du *Glossarium infimæ latinitatis*, s. v. *Tremesium*, tremès ou tremois». C'est la définition de *trimense* donnée par Isidore de Séville (*Orig.*, lib. XVII, cap. XIII): «*Trimense triticum* ideo nuncupatum, quia satum post tres menses colligitur.» Pour Du Cange, c'est aussi le nom d'une espèce d'orge : «*Trimense* dicitur quoddam genus ordei, quia satum post tres menses colligitur.» Cette différence de sens est sans importance et l'on peut dire que, pour Du Cange, tous les mots que je viens de citer signifient du blé ou de l'orge de trois mois; aussi les oppose-t-il à celui d'*hybernagium* «bladum hiemale, gall. *hivernache* vel *hivernage*». — «Tres sextarios, medietatem scilicet ivernagii et medietatem tremesati[2].» — «Medietatem ybernagii et aliam tremesagii[3].» — «Observandum vero, ajoute-t-il[4], après avoir cité une charte de 1254 où *hybernagium* est traduit par «bled yvernaige», hybernagii nomine non quodvis seminis hyemalis genus intelligi, sed proprie de illa frumenti specie accipiendum quam «secale majus», gall. *seigle* vocant... quo nomine distinguitur ab hordeo avena, pisis quæ mareschia et martium dici solent, gall. *mars* et *bled martois*.» Ainsi de même que *tremesagium*, etc. signifie blé ou orge de trois mois[5], *hybernagium* signifierait blé d'hiver ou seigle. Toutefois Du Cange attribue aussi à *hybernagium* un autre sens : «Porro, dit-il, cum de hybernagio in veteribus instrumentis occurrit mentio absque alia determinatione, vix aliter hæc vox intelligenda videtur quam de miscello frumento, nostris «bled méteil».

[1] *Mémoires de la Société de linguistique*, t. IV, p. 337.

[2] Du Cange, s. v. *Tremesatum*.

[3] *Ibid.*, s. v. *Tremesagium*. Une charte de 1281, publiée par M. Léopold Delisle (*Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 319), présente un rapprochement analogue : «Servitium aratri et herche ad tremesagium et ad yvernagium.»

[4] *Ibid.*, s. v. *Hybernagium*.

[5] C'est-à-dire d'été ou de printemps. C'est la définition que je trouve dans

Blé ou orge de trois mois, blé d'hiver ou méteil, sont-ils les seuls sens qu'il faut attribuer aux mots *tremense*, *tremesagium*, *tremesatum*, *hybernagium* et à leurs équivalents français *trémois* ou *trémès* [1], *hyvernage* ou *hybernache?* Le comte Jaubert ne paraît pas en connaître d'autres pour les deux premiers : « Tramois, trémois, lit-on en effet dans le *Glossaire du centre de la France*, s. m. On comprend sous ce nom divers grains, comme orge, avoine, etc. [2] ». Je ne sais si c'est là la seule signification de trémois, mais hivernache ou *livernage*, a un sens tout différent de celui qui est indiqué dans les textes cités plus haut; ce vocable, ainsi que sa forme modifiée *livernage*, sert à désigner, dans une partie de la Normandie, une variété de la vesce cultivée (*Vicia sativa*) semée avant l'hiver. Si le mot *hivernage* a pris ainsi une signification si éloignée de celle que *hybernagium* semble avoir eue seule à l'origine, il n'est point surprenant que *trimense* et ses dérivés aient pu en prendre une tout autre que celle que j'ai donnée d'après Du Cange, et aient pu désigner une espèce de trèfle. Or à côté de *tremesagium* et *tremesatum*, dérivés évidents de *tri-* ou *treme(n)se*, on peut supposer une forme *tremesana;* c'est d'elle qu'est sortie *trémaine* ou *trémène*, soit par la contraction de *tremezaine*, mot qui la représente lettre pour lettre, soit par le déplacement de l'accent et la chute de l'*a* pénultième de *tremes(a)na*, d'où *tremesne*, *trémène*.

Turbot.

S'appuyant sur l'analogie qu'il y a entre le latin *turbo* et le grec ῥόμβος, Diez, suivi par MM. Brachet et Scheler, a dérivé le mot *turbot* de *turbo*, ce vocable ayant pu, d'après lui, comme son synonyme ῥόμβος, servir à distinguer le *Pleuronectes rhombus* ou *maximus*. M. Littré a repoussé cette dérivation : d'abord, et en cela il a grandement raison, l'analogie entre *turbo* et ῥόμβος ne lui paraît pas complète; si ῥόμβος, en effet, a pu servir à désigner le turbot ou un poisson du même genre, c'est que ce mot signifie non seulement un tourbillon ou un sabot, mais encore un losange ou rhombe, et l'on comprend dès lors qu'on ait pu

L. Quicherat (*Addenda lexicis latinis*, s. v. *Trimense*) : « Tertium (hordei genus) trimense, quia, dum cogit necessitas, *verno* seminatur, et celeriter colligitur.»

[1] Du Cange donne encore le mot *Trémis* : «Les *trémis* furent aussi très endommagés par les chenilles.» Charte de 1573.

[2] La définition manque un peu de précision et ce que le comte Jaubert ajoute : « Ces grains sont ainsi appelés parce qu'ils mûrissent au bout de trois mois environ,» ne dit pas davantage de quels grains au juste il s'agit. Edél. Duméril dit que le *tremez* est un «petit blé que l'on récolte trois mois après l'avoir semé». M. Moisy (*Études philologiques d'onomatologie normande*) donne un sens un peu plus étendu au mot trémois : «blés de mars ou *fourrages*, dit-il, qui ne sont que trois mois en terre.»

l'employer pour désigner un poisson qui a cette forme. Le mot *turbo*, au contraire, s'il désigne bien un tourbillon ou un sabot, comme ῥόμβος, n'a point, que je sache, comme ce vocable, le sens de losange. Comment dès lors lui attribuer celui de turbot? Une autre difficulté, mais peu fondée celle-ci, que voit M. Littré dans cette dérivation, tiendrait à la « finale *ot* ». J'avoue ne pas comprendre pourquoi on n'aurait pas pu ajouter au radical *turb* le suffixe *ot* pour former *turbot*, comme on l'a joint au radical *cab* pour former *cabot* (*chabot*)[1]. Mais il y a une difficulté phonétique à laquelle n'a point pensé M. Littré et qui à elle seule me paraît suffisante pour faire rejeter l'explication de Diez. L'*u* de *turbo*, comme celui de *turba*, est bref par nature, ainsi que le montrent les formes *tourbe* et *tourbillon; turb(o)* + *ott* aurait donc dû donner *tourbot* et non *turbot*[2]. A cette raison de rejeter l'étymologie proposée par Diez s'en joint une autre, tirée de ce que le mot latin *turbo* n'a passé dans aucune langue romane avec le sens du français *turbot*[3]. N'est-il pas dès lors naturel de chercher l'origine de celui-ci dans un autre idiome que le latin, et précisément dans un de ceux qui sont ou ont été usités sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, région où ce poisson est surtout pêché? Or on le trouve désigné en kymry par *torbutt*, gael. *turbaid*, irl. *turbit*, m. nl. *turbot*, nl. mod. *torbot*, a. angl. *turbut*, angl. mod. *turbot;* il n'est guère vraisemblable que ces divers idiomes aient emprunté au français le nom du *Pleuronectes*, tandis qu'il l'est beaucoup que le français l'ait tiré de l'un d'eux, comme cela a eu lieu pour le nom de l'*Esox belone* (orphie, nl. *hornvisch*)[4], du hareng (ags. *häring*), de la morue fraîche (cabillau, nl. *kabeljau*), d'une espèce de gade (aigrefin, b.-a. *scelfise*)[5], du carrelet (norm. *floudre*, dan. *flynder*, nor. *flydhra*), etc.[6]. Le vocable *turbot* me paraît aussi venir du bas-allemand; dans le second élément *bot* il faut voir évidemment le radical *butte* qu'on retrouve dans l'a. *Steinbutte*, nom du *Pleuronectes maximus*, le nl. *bot*, nom

[1] Ce suffixe n'implique point, en effet, comme semble le supposer M. Littré, une idée péjorative ou de diminution.

[2] On trouve, il est vrai, *tourboz* dans Eustache Deschamps (voir Littré, s. v. *Marsouin*); mais on ne peut rien conclure de cette forme isolée.

[3] Le latin *rhombus* a été adopté, en effet, par presque toutes; ainsi l'it. *rombo* (turbot et barbue), esp. et pg. *rombo*.

[4] Cf. *Romania*, IX, 125.

[5] Nl. *schelvisch*, all. *Schellfisch*. Cf. Scheler, *Dict.*, s. v. *Aigrefin*, et *Rom.*, *ibid.*

[6] Les poissons voyageurs de la Manche ont presque toujours un nom d'origine germanique et n'ont en général que celui-là, comme le hareng, l'orphie, etc.; les poissons sédentaires, au contraire, ne portent qu'exceptionnellement des noms germaniques: mais ils ont presque toujours à la fois plusieurs noms locaux, de formation romane, comme le carrelet, appelé aussi *picot*. Le turbot ne fait pas entièrement exception : il porte, à ce qu'il paraît, le nom de *bretonneau* sur les côtes du nord-ouest. (*Bull. de la Société des antiquaires de Normandie*, IX, 177.)

de diverses espèces de *Pleuronectes*, le suéd. *butta* (turbot), etc.; quant à la première syllabe *tur*, ce n'est, je crois, autre chose que le radical *tur(n)*, qu'on rencontre dans l'angl. *turnip* = *tur(n)* + ags. *näpe* (*napus*), radical qui implique l'idée de rondeur. On retrouve donc ici la même notion de forme qui a fait donner au turbot en grec et en latin le nom de *rhombe* et le fait aussi appeler *round* en provençal.

Vâlié, *vôlié*.

« Chanceler, avoir une marche mal assurée », d'où *vôliar*, *vôyar* « qui marche en chancelant, ne sait pas se tenir droit ». L'origine de ces deux mots, très usités dans l'arrondissement de Bayeux et cependant omis, par un oubli inexplicable, dans mon *Dictionnaire du patois du Bessin*, est facile à trouver : *vâlié* [1], est évidemment dérivé de *vâle* (gaule), got. *valus* « bâton », ags. et frison *valu* « vibex », angl. *wale* « bande, latte »; *vâlié*, « c'est marcher en oscillant comme une gaule qu'on tient droite ».

Verbled (*verblet*).

« *Verbled*, lit-on dans le Supplément au Dictionnaire de M. Littré, nom, en Normandie [2], de la larve du hanneton ou du ver blanc. (*Glossaire du patois de la vallée d'Ève*s.) Étymologie : *ver* et *blé* ». On a ici un exemple curieux des erreurs auxquelles s'est parfois exposé M. Littré, en puisant un peu à toutes les sources. L'orthographe du mot *verbled* aurait dû pourtant, dans ce cas, le mettre en garde au moins contre l'étymologie *ver* et *blé*; car si cette orthographe est bonne [3], l'étymologie est inexacte, et si, par impossible, l'étymologie était exacte, l'orthographe serait mauvaise. D'un autre côté, on ne voit guère pourquoi on aurait donné à la larve du hanneton le nom de *ver du blé*, quand cette larve ne s'attaque pas plus au blé qu'aux autres plantes. Mais il y a mieux : dans la région très limitée où le mot *verblé* est connu et usité, il n'a nullement le sens qui lui est attribué ici; il sert à désigner, non la larve du hanneton, laquelle s'y appelle *kien*

[1] Je dois faire remarquer que cet *â*, que j'emploie depuis six ans dans les *Mémoires* de la Société, n'est point l'*â* suédois; celui-ci, on le sait, représenté en danois par *aa*, est l'*o* de *encore*: l'*â* des dialectes normands se rapproche de la diphtongue *au* (*ao*).

[2] M. Littré à cédé, en disant ceci, à la croyance encore trop générale que le vocabulaire et la phonétique sont les mêmes dans toute la Normandie, tandis qu'ils offrent de grandes différences souvent quand on passe d'un pays à un autre. Le mot *verblé* est inconnu dans toute la Basse Normandie et dans une très grande partie de la Haute.

[3] Je suppose naturellement que le mot *verblé*, ainsi que cela doit se faire dans un dictionnaire de patois, est écrit comme il se prononce.

(chien) *de terre*[1], mais, ce qui est bien différent, le ver luisant[2]; nouvelle raison, s'il en était besoin, pour rejeter l'étymologie trop facilement admise par M. Littré. Mais quelle est donc l'étymologie véritable de *verblé?* Un léger changement apporté à l'orthographe de ce mot peut nous servir à la trouver. Si au lieu du *d* dont *verblé* a été si arbitrairement gratifié par l'auteur du *Glossaire de la vallée d'Yères*, on termine ce mot par un *t*, on aura *verblet*, vocable analogue, par la forme et pour la composition, à *réblot*, *réblet*[3], nom, dans presque toute la Normandie, du roitelet; *réblot* est égal à *ré* (*roi*) + *blot* (bellot, c'est-à-dire petit beau)[1]; *verblet* est donc aussi composé de *ver* et de *blet* (bellet), c'est par conséquent un beau (petit) ver, dénomination, on le voit, qui convient très bien au ver luisant, mais qui ne convient pas du tout à la larve du hanneton.

Verbouillet. — Verbouisset.

Noms vulgaires du petit houx ou fragon (*Ruscus aculeatus*)[4]. Quelle en est l'étymologie? Il est évident qu'il faut respectivement les décomposer en *ver* = *vert* et *bouillet* ou *bouisset;* reste donc à expliquer ces deux derniers vocables. *Bouillet* paraît être le diminutif de *bouille* «bouleau» (*Betulus alba*); le verbouillet serait ainsi le petit bouleau vert; ce qui ne laisse pas que de surprendre, car il n'y a aucune espèce d'analogie entre le bouleau et le fragon. Quant à *verbouisset*, attendu que *bouisset* est le diminutif de buis, *bouis* dans les patois, il signifierait aussi, comme le pense M. A. Darmesteter, le petit buis vert; mais cette dénomination n'est guère moins faite pour surprendre que la première; il faudrait, en effet, pour qu'elle fût fondée, que le petit houx fût plus vert que le buis, tandis que c'est le contraire qui est la vérité. Je crois aussi qu'il faut donner une autre explication de ces deux composés.

[1] J'ai recueilli directement moi-même des renseignements sur ce point à Aumale, à Eu, au Tréport, à Étalondes, Criel, Cuverville-sur-Yères, Saint-Nicolas, etc.

[2] Dans les autres pays normands, le ver luisant s'appelle ver éclairant; à Saint-Lô, je ne sais par quelle bizarre confusion, on lui donne le nom de ver coué. Quant à la larve du hanneton, dans la plus grande partie de la Normandie, notamment dans le Cotentin, le Bessin, la plaine de Caen, le Lieuvin, le Roumois, etc., elle porte le nom de *mān*. Elle s'appelle aussi, surtout dans la région du sud, *ver blanc*.

[3] Dans le Bessin, on ne connaît que la première forme; dans le Cotentin, en particulier à Saint-Lô, on appelle le roitelet mâle *réblot* et la femelle *réblette;* le mot *réblet* se trouve dans le *Glossaire de la vallée d'Yères*.

[4] Le premier de ces noms se trouve dans Littré (*Dictionnaire*, s. v.), qui ne dit pas dans quelle région il est usité; le second a été expliqué par M. Darmesteter dans le *Bulletin* (n° 22) *de la Société de linguistique*, p. 48, mais sans indication non plus du dialecte auquel il peut appartenir.

Dans le *Glossaire du patois du centre de la France*, le comte Jaubert mentionne le mot un peu singulier *bouillée* «réunion de drageons partant d'une même souche», mot qui semble avoir la même racine que bouillet, et *boussée* «plantes surtout ligneuses réunies en touffes, cépée», vocable que, malgré l'absence de l'*i* à la première syllabe, il est difficile de ne pas rapprocher de *bouisset*. Quoi qu'il en soit, on voit que les mots *boussée* et *bouillée* ont l'un et l'autre le sens de *buisson;* il en est de même, je crois, de *bouillet* et de *bouisset*. Pour *bouisset*, cela est bien près de paraître évident[1] : *b(o)uisset* et *buisson* sont deux dérivés différents de buis, et *verbouisset* dès lors signifie petit buisson vert, expression analogue à celle de buisson ardent, nom du *Crataegus pyracantha*. Quant à *verbouillet*, la ressemblance de *bouillet* et de *bouillée* conduit à la même conclusion et montre que ce mot doit signifier aussi petit buisson vert.

C. JORET.

[1] *Buisset* apparaît au xv^e^ siècle avec une signification un peu incertaine, comme dans ce passage de M. J. Molinet, cité par M. Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*, s. v.) : «Montaignes plaines de neige et sapins et de buissetz» (*Chron.*, ch. cccxiv), où *buisset* peut presque indifféremment être interprété par *buis* et *buisson*. Il faut remarquer que M. Godefroy ne donne que la forme *buisset;* mais *bouis* existant à côté de *buis*, on comprend sans peine que *bouisset* puisse aussi exister à côté de *buisset*. Cette forme *bouisset* se trouve d'ailleurs dans Mistral (*Dict. prov.-français*, s. v.) avec le sens de «petit buis» et de «hallier».

Traces du F dans des mots latins d'origine grecque.

Le grec Ἀχαιός est rendu en latin par *Achīvus;* de même ἀρχεῖον a donné *archīvum* et ἔλαιον a donné *olivum*. A ces trois mots on peut joindre *dalivus* (Festus, p. 68), qui est le grec δεῖλαιος (= μάταιος, ἀχρεῖος, δειλός, ἀνάλκης, Hésychius). Il est intéressant de voir que le *F* ou *v* s'était conservé dans la prononciation des populations grecques par l'intermédiaire desquelles ces mots sont arrivés jusqu'à Rome : probablement les colonies de la Sicile et de la Grande-Grèce.

Un génitif latin en AS.

Les exemples de génitif latin en *as* ne sont pas si nombreux qu'on ne doive recueillir avec soin tous ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, soit par les monuments, soit par les grammairiens et les glossateurs. En voici un qui a échappé à Neue comme à Bücheler et qui porte tous les caractères de l'authenticité; il a, de plus, l'avantage d'être daté.

Parmi les prescriptions de la Loi des XII Tables se trouve celle-ci, conservée par Aulu-Gelle (XX, 1, 4) : SI INIVRIAM ALTERI FAXSIT VIGINTI QVINQVE AERIS POENAE SVNTO. D'autre part, Festus (p. 371), au mot *Viginti quinque*, dit : « Viginti quinque pœnas in XII significat viginti quinque asses. » *Pœnas*, comme l'a parfaitement reconnu Otfried Muller, est l'ancien génitif. Cf. Inscription de Spolète, en ces *Mémoires*, IV, 404 : A·CCC· MOLTAI·SVNTOD. *Tables Eugubines*, VII *b*, 4 : FRATRECI·MOTAR·SINS·A·CCC. Nous pouvons donc rétablir le passage à peu près ainsi, non en latin du temps des décemvirs, mais en latin du v^e^ siècle de Rome, le plus ancien que nous connaissions : SEI INIOVRIAM ALTEREI FAXSIT XXV POINAS SVNTOD.

Michel Bréal.

Ilico.

Ilico signifie « sur-le-champ » ; mais, dans les vieux textes, il signifie « en place, sur place ». Rester en place, *ilico manere*. Je ne sais si l'étymologie *in loco* a jamais fait l'objet d'un doute bien sérieux. Elle est si évidente, elle s'impose tellement à l'esprit, qu'elle a conduit les modernes à une falsification systématique de l'orthographe du mot. Récemment encore M. Carl Wagener (*Kurz gefasste Lateinische Orthographie für Schulen*, p. 24) a prescrit d'écrire *illico;* Hand (*Tursellinus*, III, p. 207) défendait le redoublement factice de l'*l* par cette phrase, aussi légère que son ouvrage est lourd : « Sicubi in libris veteribus scriptum legitur *ilico* [c'est le cas dans tous les manuscrits de quelque valeur] aut compendium est scribendi [il n'existe pas d'abréviations de ce genre], aut licentia in geminatis liquidis concessa. » On éprouve un soulagement quand on rencontre un philologue qui observe la probité orthographique[1].

La formation de la locution composée *ilico* est fort ancienne, comme le montre le changement de l'*ŏ* en *ĭ* dans une syllabe intérieure. On peut comparer pour ce point *Proserpĭna* de Περσεφόνη, *Demĭpho* de Δημοφῶν, *Patricoles* de Πάτροκλος, *thermĭpolium* de θερμοπώλιον ; le suffixe de *uerĭtas*, identique à celui de σεμνότης ; la flexion d'*homĭnem* en regard de celle de δαίμονος. — Plaute a dit souvent *collŏcare :* c'est là une formation plus récente, puisque l'*o* s'y est conservé. *Ilico* a donc été formé longtemps avant Plaute.

Or, en latin très ancien, on ne disait pas *locus*, mais *stlocus;* de même qu'au lieu de *lis* on disait *stlis* (Festus, p. 312, 313 Müller;

[1] Brambach, *Hülfsbüchlein für lateinische Rechtschreibung*, p. 43 ; Lucien Müller, *Orthographiae et prosodiae latinae summarium*, p. 52.

Quintilien, I, IV, 16). Le *t* d'ailleurs est caduc devant l'*l;* cf. le participe *(t)latus*, qui est à *tollo* comme *stratus* à *sterno;* une inscription du tombeau des Scipions (*C. I. L.*, I, 38) donne l'abréviation SL pour *stlitibus.* Donc, pour expliquer *ilico*, ce n'est pas d'*in loco* qu'il faut partir, c'est d'*in stloco* ou *in sloco.*

Cette observation justifie pleinement l'orthographe *ilico*, falsifiée par l'ignorance et la précipitation des modernes. *I(ns)loco* est devenu *īlico* tout comme *tra(ns)do trādo*, *to(ns)mentum tōmentum*, *sca(ns)la scāla.* L'*n* a d'abord disparu devant l'*s :* c'est là un phénomène postérieur au rhotacisme, puisque jamais *s* issue d'*ns* ne se change en *r*, mais cependant fort ancien, puisqu'on lit déjà COSOL et CESOR dans l'épitaphe d'un Scipion qui fut le grand-père du vainqueur d'Hannibal (*C. I. L.*, I, 31). Ensuite l'*s*, placée entre voyelle et liquide, a disparu, comme dans *quālus*, *prēlum*, *pīlum*, *Fōlius*, *pūlex*, *caelare*, *paulum.*

Iuppiter.

Le latin, dans la troisième déclinaison, a donné au nominatif les fonctions du vocatif. On dit au vocatif *rex* et non **reg*, comme au neutre *audax* au lieu d'**audac;* il ne reste plus de vocatifs tels qu'*ἄνα* ou *παῖ*. *Imperatŏr* était encore au temps de Plaute *imperatōr;* la finale est celle du nominatif *ῥήτωρ* et non celle du vocatif *ῥῆτορ*; très probablement aussi *matĕr* représente *μήτηρ* et non *μῆτερ*; la voyelle brève devant *r* finale résulte d'une influence purement phonétique, qui a abrégé de même *exemplar*, *moncor*, *monear*, *canter.* Point de distinction comme celle de *μάντις* et *μάντι*, *ἰχθύς* et *ἰχθύ* : aux deux cas, on dit indifféremment *cīuis* ou *cīuī*, *anus* ou *anu*'.

Dans un seul exemple, semble-t-il, le vocatif a survécu et a, tout au rebours, étouffé le nominatif. *Iuppiter* représente Ζεῦ *πάτερ* et non Ζεὺς *πατήρ.*

Le redoublement du *p* n'est dans *Iuppiter* qu'un accident phonétique, comme celui du *t* dans *quattuor;* il faut partir de *Iū-piter.* Jamais, en effet, *sp* ne devient *pp* en latin, pas plus que *st*, *sc* ne devient *tt*, *cc; sp* intérieur subsiste simplement (ainsi *uespera* = *ἑσπέρα*); il est chimérique de partir, pour expliquer *Iuppiter* ou *Iūpiter*, soit d'un **Iūs-pater*, soit d'un **Iŏuĭs-pater* (tandis que, la syncope de l'*s* étant normale devant les sonores, *iūglans* peut s'expliquer parfaitement par *Iŏuĭs glans*). On pourrait dire, il est vrai, que dans **Ius pater* l'*s* a pu disparaître, non par l'influence de la consonne suivante, mais en qualité de finale, comme dans *estī' nunc* ou *tempu' fert;* mais il est beaucoup plus probable que le nominatif primitif se retrouve, avec son *s* intacte, dans la forme rare *Diespiter. Iuppiter* est un vocatif composé très ancien, antérieur à l'existence propre du dialecte latin; il se retrouve dans l'invo-

cation ombrienne *Iupater Saśe*. Cf. δει- (et non δεισ-) dans le nom de divinité Δειπάτυρος (Curtius, *Grundzüge*[5], p. 617).

Remarquons que, dans les composés de cette nature, le fait même de la composition a son origine dans les tournures vocatives. On a dû dire longtemps *bonjour, beau frère,* avant de dire *votre beau-frère*, et *bone Deus* avant de dire *le bon Dieu.* Dans les formules religieuses que Caton reproduit dans son manuel de la maison rustique, *Iuppiter* et *Mars pater* sont des vocatifs tout comme *Iane pater.*

Un second exemple de vocatif de la troisième déclinaison se trouve peut-être dans le chant des Arvales. Le nom divin *Mamers* est écrit au vocatif *Marmars* dans le second vers, *Mars* dans le troisième (devant un mot corrompu auquel il y aurait peut-être lieu de rattacher l'*s*), *Marmor* sans *s* au cinquième : il serait bien possible que, dans ce dernier, l'omission de l'*s* ne fût pas une faute.

Il ne faut pas expliquer par le vocatif l'absence de l'*s* dans l'interjection *herclĕ*. Elle est au substantif *Herculēs* comme *pol* à *Pollux :* ce sont là mutilations qui échappent à toute règle.

Il résulte de ce qui précède que, tandis qu'il n'y aurait rien d'étonnant qu'on trouvât enfin dans un texte archaïque un exemple authentique du simple *patēr* = πατήρ, on devrait être fort réservé avant d'admettre un *Iuppitēr* = Ζεῦ πάτηρ.

L. Havet.

BRITANNIA IN PALUDIBUS.

(Anonyme Rav., l. IV, c. xxxix, éd. Parthes et Pinder.)

C'est ainsi que le géographe anonyme de Ravenne appelle la Bretagne continentale. Il semble donner cette expression comme une expression courante. Si on considère que ce géographe est porté à interpréter les noms de lieux et qu'il semble apporter à la géographie l'esprit exégétique et critique des écrivains goths, ses maîtres ou ses autorités, on admettra sans difficulté qu'il a simplement donné dans *Britannia in paludibus*, une interprétation germanique de *Britannia armorica*. Le gothique *marei* ayant le sens de mer, il est probable que l'anonyme de Ravenne a donné à la racine *mor* le sens du v. h. all. *muor* « marais, étang », slav. *morava*, etc., et qu'en lombard cette racine avait ce sens.

LE SUPERLATIF LATIN *IMUS*.

En irlandais, comme en breton, dans tous les dialectes nous trouvons une préposition *ís* « sous, au-dessous de ». L'irlandais offre même un comparatif *ichtar* « inferior pars » (Zeuss, 2e éd.,

p. 634). La même racine a produit également l'adjectif *isel* « bas » dans tous les dialectes (Zeuss, p. 768). La forme du comparatif *ichtar* suppose une gutturale. Sans cela l'aspiration ne se fût pas produite. *Is* doit donc être ramené à *ix*. Remarquons en passant qu'un *x* celtique *final* ne donne pas, comme on l'a cru, une aspirée en breton, et que ce groupe est traité commme en gaélique. Le latin *ī-mus* semble nous présenter le superlatif de la même racine dont l'irlandais nous a conservé le comparatif. *Imus* serait pour **ix-ĭ-mus*, **ix-mus*, **is-mus*, *ī-mus*.

J. Lotu.

Védique *líbuǵā* — Paléoslave *lobŭzati*.

Le védique *líbuǵā* « plante grimpante, liane » (vratatiḥ, Nirukta, VI, 28) n'a certes pas les apparences d'un mot venu de la langue mère. Par son *b*, par son *l*, par sa formation énigmatique, il s'annoncerait bien plutôt comme appartenant à la plus récente couche lexicologique; c'est le cas d'ailleurs pour une foule de termes servant à la nomenclature des genres de plantes. J'ose néanmoins écarter cette première impression et conjecturer une parenté avec le verbe paléoslave *lobŭzati*, présent *lobŭžā* « osculari » (forme dérivée : *lobyzajā*, en analogie de *sŭljā : sylajā*). Un groupe slave *lobŭz-*, formant un radical irréductible, est une étrangeté morphologique autant que *libuǵ-* en vieil indien. Mais toute anomalie n'est pas nécessairement hystérogène, et le double cas en question pourrait reposer sur une seule et primitive anomalie. La langue mère a dû, comme toute autre langue, admettre quelques exceptions aux types usuels, quelques mots de facture bizarre nés par onomatopée, par emprunts aux langues voisines, etc.

L'embrassement de l'arbre par la liane, qui établirait la transition d'idées avec le mot slave, est justement l'image à propos de laquelle nous voyons figurer dans les textes le mot *líbuǵā*. Ṛk-Saṁhitā, X, x, 13, 14 (dialogue de Yama et Yamī) :

anyá́ kíla tvā́ṁ kakṣyèva yuktā́ṁ
pári ṣvaǵātē líbuǵēva vṛkṣám ‖
— anyám ū ṣú tvā́ṁ Yamy anyá́ u tvā́ṁ
pári ṣvaǵātē líbuǵēva vṛkṣám |

Atharva-Saṁhitā, VI, VII, 1 :

yáthā vṛkṣā́ṁ líbuǵā samantā́ṁ pariṣasvaǵé
ēvā́ pári ṣvaǵasva mā́m |

En ce qui concerne la phonétique, l'*í*, dans *líbuǵā*, aurait la valeur qu'on lui connaît dans *pitár-*, *sthitá-*, etc.

F. de Saussure.

BEIN = FËMEN.

Dans le dernier fascicule de ces *Mémoires* (t. V, p. 158), M. Michel Bréal a présenté, sous une forme purement conjecturale, une étymologie tout à fait nouvelle et très ingénieuse du mot allemand *bein* «os, jambe», auquel jusqu'à présent on ne reconnaissait aucun congénère dans le reste de la famille indo-européenne. Il le rapproche du latin *fĕm-ur*, dont la finale n'est, comme on sait, qu'un simple suffixe, équivalent d'un *-r(t)* proethnique, et admet dans *bein* un métaplasme dont l'exemple le plus connu est celui de l'allemand moderne *ich bin* pour *ich *bim*.

Mais il faudrait que cette substitution remontât au passé le plus lointain et au berceau même du germanisme, puisque toutes les langues de cette famille, sans aucune exception, présentent cette *n* au lieu et place de l'*m* supposée primitive : gothique *bain*, vieux haut-allemand *pein*, moyen haut-allemand *bein*, allemand moderne *bein*, vieux saxon *bēn*, néerlandais *been*, vieux frison *bēn*, anglo-saxon *bān*, anglais *bone* (= *bōn*), islandais *bein*, norvégien *bein*, danois *been*, suédois *ben*.

Or il est constant qu'au contraire, dans l'exemple cité, le phénomène s'est produit à une époque très rapprochée de la nôtre, puisque le vieux haut-allemand possède encore, avec *pin* et *bin*, la première personne du singulier rigoureusement régulière *pim*, à laquelle le moyen haut-allemand substitue toujours *bin*.

D'autre part, ce serait avec un véritable regret qu'on se verrait contraint d'abandonner pour *bein* une étymologie très séduisante et d'autant plus plausible qu'on ne saurait vraiment à quel radical indo-européen rattacher ce thème exclusivement germanique.

Ces considérations m'ont amené à penser qu'on rendrait peut-être plus complètement raison de cette formation isolée en la comparant, non pas directement à *fĕm-ur*, mais à *fĕm-en*, doublet hystérogène de *fĕm-ur*, dont la création est due à une action d'analogie qui a pu se produire dans le domaine germanique, ou même dès la période indo-européenne, tout aussi aisément que dans la langue latine, où elle se laisse prendre sur le fait.

On sait, en effet, — et M. Bréal le rappelle en renvoyant au passage du *Mémoire* de M. de Saussure où la question est traitée en détail, — que la vraie flexion de ce thème devait être *fĕm-ur*,

fĕm-in-is, mais que le nominatif *fĕm-ur* a donné naissance à un génitif *fĕm-or-is*, imité du rapport *corpus corporis* ou *marmor marmoris*, tandis qu'en sens inverse le rapport *nominis nomen* a fait tirer du génitif *fĕm-in-is* un nominatif anormal *fĕm-en*. Un fait analogue s'est produit pour *jĕc-ur*, *jĕc-or-is*, dont le vrai génitif **jĕc-in-is* survit encore à demi dans la bizarre forme *jĕc-in-or-is*, où se sont superposés les deux suffixes du thème du nominatif et de celui des cas obliques. Le grec reproduit fidèlement, et la flexion régulière, et les mêmes anomalies : flexion régulière, sauf l'introduction d'un τ qui rend vocalique l'*n* suffixale des cas obliques et, par suite, la change en α, sauf aussi le degré vocalique de la syllabe radicale, qui devrait s'allonger au nominatif et se réduire aux cas obliques, ἦπ-αρ, ἦπ-ατ-os (=**jāk-ṇt-às*), ὕδ-ωρ, ὕδ-ατ-os; intrusion aux cas obliques du ρ du nominatif, ϑέν-αρ, ϑέν-αρ-os, ἔ-αρ (=**Fέσ-αρ*), ἔ-αρ-os; cumul du ρ du nominatif et du τ des cas obliques, δάμ-αρ, δάμ-αρ-τ-os (exemple unique); enfin cumul des deux suffixes formatifs dans ὄν-αρ, ὀν-εί-ρ-ατ-os, formé exactement de la même manière que *jĕc-in-or-is*, *it-in-er-is*, à cela près que les suffixes formatifs s'y présentent dans l'ordre inverse.

Cela posé, on peut sans doute admettre que le radical proethnique conjectural **bhem*, qui se fléchissait vraisemblablement, nomin. **bhĕm-ṛt*, gén. **bhĕm-n-às* (cf. lat. *fĕm-ur*, *fĕm-in-is*, et scr. *jāk-ṛt*, *jak-n-às*) a possédé régulièrement en germanique la flexion correspondante **bĕm-ur(t)*, **bĕm-n-is*, et que, de ce génitif **bĕm-n-is*, à l'imitation, par exemple, du rapport *vaúrd-is*, *vaúrd*, a été tiré un nominatif hystérogène **bĕm-n*, équivalent à *fĕm-en*. Ce **bemn*, qu'on le remarque bien, est l'homologue exact des nominatifs **namn*, **vatn*, que J. Grimm lui-même (*Dtch. Gramm.*, I, p. 522) pose dubitativement comme doublets possibles de *namō*, *vatō*, lesquels proviennent, tout comme *fĕm-ur*, de radicaux à flexion dithématique.

Si maintenant **bemn* a pu devenir **benn* par assimilation, ou *bēn*, goth. *bain*, par allongement compensatoire, si ce procès dérivatif explique suffisamment la diphtongue ou la longue pangermanique, qui, en contraste avec la brève de *fĕm-ur*, *fĕm-en*, constitue la principale pierre d'achoppement de cette étymologie au point de vue phonétique, c'est là une question à laquelle, pour bonnes raisons, je m'abstiendrai de toucher et que je laisse à résoudre à de plus experts. Il doit me suffire d'avoir cherché à éclaircir la nature de la nasale finale de *bein*. Toutefois je ne saurais m'empêcher de faire remarquer en passant qu'on ne doit pas, ce semble, attacher trop d'importance à la valeur vocalique de la syllabe radicale du mot allemand. En effet, le vocalisme de tous ces radicaux dithématiques est plein d'anomalies et d'obscurités

et doit avoir, dès la période proethnique, subi de nombreuses et profondes altérations. Ainsi dans *jĕc-ur*, le latin répond par une brève fort surprenante à la longue du grec ἦπ-αρ, contredite également par le sanscrit *ják-ṛt*, et par un *e* non moins étonnant à l'*a* du sanscrit *ják-ṛt* et du zend *jāk-ărĕ*. La règle de ces thèmes indique que la flexion primitive devait offrir une apophonie du genre de **jēc-ur jĕc-in-is*, mais qu'à une époque préhistorique le thème faible a envahi le nominatif. Peut-être faudrait-il de même restituer **fēm-ur fĕm-in-is* et en germanique **bēm-ur(t)* **bĕm-nis*, puis, par une extension toute contraire du thème fort aux cas obliques, **bēm-n-is*, et enfin, par analogie, un nominatif **bēmn*, dont la longue se trouverait dès lors expliquée en dehors de la ressource, vraiment trop élastique parfois, de l'allongement compensatoire. En d'autres termes, la diphtongue germanique, opposée à la brève latine, viendrait simplement de ce que les langues germaniques auraient fait prévaloir, comme dans *hairtō*, le thème du nominatif, tandis que le latin montrerait partout celui des cas obliques.

A ces objections phonétiques, que je ne me flatte nullement d'avoir résolues, vient s'ajouter une difficulté d'un autre ordre, quoique d'une moindre gravité. Pour soutenir que *bein* est au fond identique à *femen*, on est forcé d'admettre ou bien que *femur*, *femen* a pu à un moment donné signifier « os », pour se restreindre ensuite au sens d'« os de la jambe », ou que *bein* a signifié d'abord « os de la jambe » et plus tard, par extension, « os » en général. Or la première hypothèse est tout à fait dénuée de fondement. Quant à la seconde, elle est formellement contredite par Grimm (*Deutsch. Wörterb.*, v° *Bein*), dont l'opinion paraît confirmée par l'évolution historique de la signification du mot allemand telle qu'il la retrace. Ainsi rien n'indique que le gothique *bain* ait eu un autre sens que celui d'« os », et il en est encore aujourd'hui de même de l'anglais *bone;* même en vieux haut-allemand on ne rencontrerait guère *pein* avec le sens de « jambe » que dans quelques composés du genre de *pein-segga* « pedi-sequa », et cette acception ne serait devenue usuelle qu'en moyen haut-allemand et en allemand moderne. Bien qu'en saine étymologie la considération du sens des mots doive être tenue pour secondaire, tout cela évidemment donne à réfléchir. Mais, d'une part, on ne saurait, faute d'exemples, se prononcer avec certitude sur toutes les acceptions possibles du gothique *bain;* de l'autre, pour que le vieux haut-allemand ait pu revêtir celle de « jambe » dans les composés, il faut bien qu'il l'ait eue aussi à l'état isolé; enfin on ne voit pas bien comment un mot qui signifiait d'abord « os » aurait passé postérieurement au sens de « jambe », tandis que l'on conçoit sans peine que l'os de la cuisse (fémur), l'une des pièces

les plus remarquables du squelette par sa longueur et sa grosseur, ait été pris pour type de l'os en général.

Tout bien pesé et sans avoir dissimulé aucune des difficultés que soulève cette étymologie neuve et hardie, nous persistons à croire que la vérité sur l'origine de ce thème germanique si important et si obscur doit être cherchée dans la voie ouverte par M. Bréal.

Lille, le 8 juin 1883.

V. HENRY.

N. B. Il est bien entendu que le gothique *bain* dont il a été question dans cet article est une forme idéale se référant au composé *baina-bagms* que cite Grimm, *D. W.*, v° *Bein*. Toutefois on me fait observer que *baina-bagms* lui-même est suspect et qu'il faut plutôt lire *baira-bagms*. Le gothique n'aurait donc aucun représentant de l'allemand *bein*.

ÉTUDE

SUR

LE PRÉSENT DU VERBE IRLANDAIS[1].

SOMMAIRE.

CHAPITRE PREMIER. — Les dix classes verbales des grammairiens indous dans la grammaire du vieil irlandais.

§ 1. Généralités. Les verbes de la dixième classe. La première et la seconde conjugaison indo-européenne.

§ 2. Les verbes de la première conjugaison indo-européenne en vieil irlandais, dans l'ordre suivant : seconde classe, troisième classe, cinquième et huitième classe, septième classe, neuvième classe.

§ 3. Les verbes de la seconde conjugaison indo-européenne en vieil irlandais, dans l'ordre suivant : première classe, sixième classe, quatrième classe.

CHAPITRE II. — Les désinences personnelles de la conjugaison absolue du vieil irlandais et les désinences correspondantes dans la première conjugaison indo-européenne au présent primaire.

§ 1. La première personne du singulier, la première et la seconde personne du pluriel.

§ 2. La troisième personne du pluriel. Comparaison avec la forme conjointe; désinences correspondantes en grec et en latin.

§ 3. Solution de plusieurs difficultés concernant la première personne du singulier.

§ 4. La seconde et la troisième personne du singulier.

CHAPITRE III. — Les désinences personnelles de la conjugaison conjointe du verbe irlandais et les désinences correspondantes dans la seconde conjugaison indo-européenne au présent primaire; comparaison avec les désinences du présent secondaire.

§ 1. Généralités.

§ 2. La troisième personne primaire du singulier sans dentale à la désinence.

§ 3. La troisième personne secondaire du singulier sans dentale finale.

§ 4. La troisième personne du singulier avec dentale finale.

[1] On trouvera dans ce travail une partie des leçons de grammaire données par l'auteur au Collège de France pendant le second semestre de l'année 1882-1883. Le verbe irlandais a été déjà étudié à fond, non seulement dans la *Grammatica celtica*, mais depuis par M. Whitley Stokes dans les *Beiträge* de Kuhn, t. VI et VII; et, sur plusieurs points, des indications très précieuses ont été réunies par M. E. Windisch dans son savant mémoire sur les lois phonétiques qui régissent les désinences irlandaises : *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache*, t. IV, p. 204-270. N'oublions pas les observations de M. Schleicher sur le même sujet dans son *Compendium*. Elles conservent une grande valeur, quoique cet ouvrage soit déjà, sur bien des points, fort arriéré.

IMPRIMERIE NATIONALE.

§ 5. La troisième personne du pluriel.
§ 6. La première personne du pluriel.
§ 7. La seconde personne du pluriel.
§ 8. La seconde personne du singulier.
CONCLUSION.

CHAPITRE PREMIER.

LES DIX CLASSES VERBALES DES GRAMMAIRIENS INDOUS, DANS LA GRAMMAIRE DU VIEIL IRLANDAIS.

§ 1. Généralités. Les verbes de la dixième classe.
La première et la seconde conjugaison indo-européenne.

M. Windisch résume, sous la forme de six paradigmes que nous allons reproduire à quelques variantes près, les lois d'après lesquelles se conjugue le présent de l'indicatif en vieil irlandais[1]. Il y a trois conjugaisons : une primitive, deux dérivées, et pour chaque conjugaison deux paradigmes, l'un de la forme absolue, en d'autres termes, de la forme qui est habituellement usitée en l'absence de préfixe, l'autre de la forme conjointe, c'est-à-dire de celle qui est ordinairement employée quand un préfixe précède la racine :

		1re conjugaison (primitive)		2e conjugaison (dérivée)		3e conjugaison (dérivée)	
		absolue.	conjointe.	absolue.	conjointe.	absolue.	conjointe.
Sing.	1re p.	*berim* *berimm*[2]	*dobiur*[3]	*carim* *carimm*[4]	*no charu*[5]	*lécim* *lécimm*[6]	*dolléciu*[7]
	2e p.	*beri*	*dobir*	*cari*	*no chari*	*léci*	*dolléci*
	3e p.	*berid*	*dobeir* *dober* *dobar*	*carid*	*no chara*	*lécid*	*dolléci*
Plur.	1re p.	*berme* *bermi*[8] *bermit*	*doberam*	*carme* *carmi* *carmit*	*no charam*	*lécme* *lécmi* *lécmit*	*dollécem*
	2e p.	*berthi*[9]	*doberid*	*carthi*	*no charid*	*lécthi*	*dollécid*
	3e p.	*berit*	*doberat*	*carit*	*no charat*	*lécit*	*dollécet*

[1] *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 60.

[2] « Je porte. » M. Windisch ne donne que la variante avec double *m*. La variante avec *m* simple est plus fréquente.

[3] « Je donne. »

[4] « J'aime. »

[5] « J'aime. »

[6] « Je laisse. »

[7] « Je jette. »

[8] Cette forme manque dans les paradigmes de MM. Windisch et Whitley Stokes; on en trouvera des exemples plus loin.

[9] Suivant Ebel et M. Windisch, la désinence est *e;* je crois, avec M. Whitley Stokes (*Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 467, 468), que la finale ancienne était un *i*.

La seconde et la troisième conjugaison irlandaise correspondent à la dixième classe des verbes sanscrits; la seconde conjugaison irlandaise ressemble d'une façon remarquable à la première conjugaison latine; la troisième conjugaison irlandaise présente, avec la seconde et la quatrième conjugaison latine, une frappante analogie. La première conjugaison irlandaise est identique à la troisième conjugaison des Latins; c'est en elle que se trouvent comprises les deux conjugaisons entre lesquelles se répartissent les verbes non dérivés, du sanscrit et du grec; il n'y a qu'une exception : elle concerne les verbes dont les grammairiens indous ont formé leur quatrième classe, c'est-à-dire les verbes qui au présent ajoutent à la racine le suffixe atone *ya;* tel est en latin le verbe *capio*. En irlandais, les verbes de la quatrième classe se conjuguent au présent d'après les règles qui caractérisent la troisième conjugaison de cette langue — la conjugaison dont nous avons donné les deux paradigmes *lêcim, dollêciu* — quoique cette conjugaison soit surtout composée de verbes dérivés. Ainsi en latin *capio* se conjugue au présent à peu près comme *audio*.

On trouvera dans les deux paragraphes suivants des exemples de verbes de la première conjugaison irlandaise qui appartiennent aux deux conjugaisons des verbes primitifs de la grammaire sanscrite et de la grammaire grecque, c'est-à-dire à la première et à la seconde conjugaison de la grammaire indo-européenne.

§ 2. Les verbes de la première conjugaison indo-européenne en vieil irlandais, dans l'ordre suivant : seconde classe, troisième classe, cinquième et huitième classes, septième classe, neuvième classe.

La première conjugaison des verbes primitifs en sanscrit et en grec comprend la seconde, la troisième, la cinquième, la septième, la huitième et la neuvième classe des grammairiens indous. C'est la conjugaison que, dans la grammaire grecque, on appelle conjugaison en *μι*.

La seconde classe n'a pas de suffixe caractéristique. Un des verbes qui lui appartiennent est celui dont la racine est ES, en sanscrit AS, qui veut dire « être ». Deux troisièmes personnes de ce verbe subsistent en vieil irlandais : celle du singulier, en grec *ἐστί*, avec déplacement de l'accent, en sanscrit *ásti* pour *ésti*, est devenue en vieil irlandais *is*[1], forme qui se trouve aussi dès le IX^e^ siècle en gallois[2]; et celle du pluriel, en sanscrit *sánti*, en dorien *ἐντί* avec chute de l'*s* initiale et avec un *e* au lieu de

[1] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 487, 488. Les exemples cités appartiennent au saint Paul de Wurzbourg, fin du IX^e^ siècle.

[2] Gloses d'Oxford, dans la *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 553.

l'*a* que devrait amener dans cette langue la résonance de l'*n*. C'est d'un primitif *énti* que paraissent provenir l'irlandais *it*[1], le vieux gallois *int*[2], en gallois moderne *ynt*, en breton *int*. La première personne du singulier du présent de l'indicatif de cette racine a été remplacée dans les dialectes bretons par la même personne de la racine I «aller», en sanscrit *émi*, en grec εἶμι. Le gallois du XIV^e^ siècle nous offre *wyf* «je suis», le breton du XV^e^ et du XVI^e^ siècle *of*, *off*, *ouf*, aujourd'hui *oun*[3].

La troisième classe redouble la consonne initiale de la racine, en faisant suivre d'un *i* la consonne redoublée. Un verbe de cette classe est notre verbe français *boire*, dont la consonne initiale appartient au redoublement. Dans *je buvais*, le *v*, qui tient lieu du second *b* du latin *bibebam*, représente la consonne de la racine. La consonne de cette racine était originairement un *p*. Ce *p* s'est changé en *b* dans la seconde syllabe du sanscrit archaïque *píbāmi*, et cette modification de son, qui en latin s'est étendue à la première syllabe, *bibo*, paraît, pour la seconde syllabe du verbe réduplicatif, remonter à une date antérieure à la séparation des idiomes. On la trouve dans les langues celtiques. Le thème qui explique ce verbe dans les langues celtiques est *pibe-*, qui, d'après la loi celtique, perd son *p* initial; reste *ibe-* dont on trouve la troisième personne conjointe du singulier dans le saint Paul de Wurzbourg : *ib* «il boit»[4]. La troisième personne absolue du singulier, *ibid*, a été signalée par M. Windisch dans le «Festin de Briciu», § 62[5]. *Ibid* est identique au sanscrit *píbati*. Ce verbe existe encore en gallois, où *yfed* signifie «boire», et en breton, où *eva* a le même sens. Le breton *ev* «il boit» est le même mot que le vieil irlandais *ib*. Dans la même langue, *evann* «je bois» est identique au sanscrit *píbāmi*.

Un autre verbe réduplicatif irlandais est *scasaim* «je suis debout»[6], en latin *sisto*, dont le sens neutre est «je suis placé, je

[1] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 488. Les exemples cités appartiennent au Priscien de Saint-Gall, milieu du IX^e^ siècle, et au saint Paul de Wurzbourg, fin du même siècle.

[2] M. Whitley Stokes en a relevé un exemple dans les gloses du Martianus Capella de Cambridge, VIII^e^ siècle. (*Beiträge* de Kuhn, t. VII, p. 401.) Un autre exemple se trouve dans les gloses d'Oxford. (*Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 1060.) Ebel (*ibid.*, 2^e^ édit., p. 546) et M. Whitley Stokes (*Beiträge* de Kuhn, t. VII, p. 401) rattachent *int* à la racine I. Précédemment M. Stokes rattachait ce mot, comme nous, à la racine AS. (*Beiträge* de Kuhn, t. V, p. 312.)

[3] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 545-547.

[4] *Ibid.*, p. 130.

[5] *Irische Texte*, p. 285. C'est le plus important ouvrage dont les langues celtiques aient été l'objet depuis la publication de la *Grammatica celtica*.

[6] La forme conjointe de ce verbe nous est conservée dans le composé déponent *arasissiur* «je m'appuie sur» (manuscrit de Milan, f° 41^c^, édit. Ascoli, p. 141, note 3); à la troisième personne du pluriel, *arasissetar* (manuscrit de Milan,

m'arrête», qui a remplacé son *s* initiale par une aspiration dans le grec *ἵσ͡ημι* «je suis debout» et qui redouble la seconde consonne au lieu de la première dans le sanscrit *tíshṭhāmi*.

En général, de la troisième classe des verbes sanscrits le vieil irlandais n'a conservé que le subjonctif, et il lui a donné la valeur de futur. Les futurs réduplicatifs se divisent en deux catégories : les uns ont conservé le redoublement, les autres n'ont pas de redoublement et allongent la voyelle radicale. Ainsi le verbe dont la troisième personne du singulier, au présent de l'indicatif conjoint, est *daim* dans le composé *fodaim*[1] «il endure, il supporte», forme son futur de deux façons. Dans le manuscrit de Milan, VIII^e^ siècle, on lit *fodidmat* «ils supporteront» avec redoublement de la consonne radicale, et dans le *Leabhar na hUidhre*, fin du XI^e^ siècle, *fodémat*[2] avec allongement en *é* de la voyelle radicale et sans redoublement ou, si l'on aime mieux, avec chute de la voyelle radicale et *guṇa* de la voyelle du redoublement. Pour d'autres verbes, la seconde forme se rencontre déjà dans le manuscrit de Milan. Ainsi *do-bèra* «il donnera», de la racine BER «donner»[3]. *Bèra* est la forme irlandaise correspondant au subjonctif sanscrit *bíbharat* «qu'il porte»[4]. Un exemple intéressant du futur réduplicatif absolu irlandais est *gignid* «il naîtra», en sanscrit *jajanati* «qu'il engendre, qu'il mette au monde», en latin *gignat* «qu'il engendre». De cette forme le grec n'a que le moyen *γίγνηται* «qu'il naisse, qu'il devienne»[5].

La cinquième et la huitième classe, qui forment toutes deux leur présent à l'aide du suffixe *nu*, sont souvent assez difficiles à distinguer l'une de l'autre. Un verbe de la huitième classe est l'irlandais moderne *cluinim* «j'entends», en sanscrit *çṛṇómi*. En vieil irlandais, on n'a jusqu'à présent trouvé à ce verbe, au présent primaire, que deux formes du déponent : les troisièmes personnes *cluinethar* «qu'il entende», au singulier, et *cluinetar* «qu'ils entendent», au pluriel[6]. On voit que l'*u* final du suffixe *nu* a disparu et a été remplacé par un *e*. L'irlandais confond la cinquième

f° 39^b^, édit. Ascoli, p. 131, note 11). L'infinitif *sessem* se trouve dans le composé *tair-issem* «constance» (manuscrit de Wurzbourg, *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 280); *ter-issem* glosant «status», dans le manuscrit de Milan, *ibid.* On peut reconstituer une forme primitive **do-are-sistema*.

[1] Priscien de Saint-Gall, cité dans la *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 130. En breton, au lieu de *fodaim*, on dit aujourd'hui *gouzanv*, qui est, à une voyelle près, le même mot : l'*i* de *fodaim* manque dans *gouzanv*.

[2] *Leabhar na hUidhre*, p. 37, col. 2, ligne 4.

[3] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 452.

[4] *Grammaire sanscrite* de Whitney, § 650. Traduction de Zimmer, p. 238.

[5] Sur l'origine du futur réduplicatif, voyez Windisch, *Die irischen Auslautgesetze* dans *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache*, p. 215, 216.

[6] Manuscrits de Milan et de Wurzbourg cités dans la *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 502.

et la huitième classe avec la neuvième dont il sera question plus loin.

De la septième classe, caractérisée par un infixe nasal, on pourrait, ce semble, citer comme exemple en vieil irlandais le composé *com-boing* «il brise» [1]. Toutefois ce verbe en irlandais n'a pas conservé sa classe primitive. A *-boing*, troisième personne du singulier de l'indicatif présent, qui perd son *n* au parfait *combach* «il a brisé», comparez le sanscrit *bhanákti* «il brise», dans lequel l'infixe *na* est réduit à *n* au pluriel : *bhañjmás* «nous brisons». Dans l'irlandais *-boing*, l'infixe *na*, qui est accentué à la même personne du singulier sanscrit *bhanákti*, est devenu atone et a perdu sa voyelle comme au pluriel de l'indicatif présent *bhañjmás; com-boing* n'est plus de la septième classe; il est passé dans la sixième, comme en sanscrit *chi-n-dá-mi* «je fends», forme parallèle à *chi-ná-d-mi*, comme en latin *jungo* à côté du sanscrit *yu-ná-j-mi*, *linquo* à côté du sanscrit *ri-ṇá-c-mi*. Le latin *tundo*, en sanscrit *tu-n-dá-mi*, de la racine TUD, sixième classe, est le type auquel se sont ralliés, en latin comme en celtique, les verbes de la septième classe.

De la neuvième classe, caractérisée en sanscrit par les suffixes *nâ* accentué aux formes fortes, *nī* atone aux formes faibles, le vieil irlandais nous offre deux exemples particulièrement intéressants. L'un est la troisième personne du pluriel conjointe, *crenat* «ils achètent, ils possèdent» [2]. L'*n* disparaît au parfait *cúir*, qui se reconnaît dans le composé *do-r-r-aid-chúir* «qu'il a rachetés» [3]. Cette racine a conservé le suffixe nasal dans le breton *prena* «acheter» et dans le gallois *prynu;* elle l'a perdu dans le composé *gobr* «salaire, récompense» usité à la fois en breton et en gallois. Le vieil irlandais *crenat* «ils achètent» est identique au breton *prenont :* on dit en sanscrit *krīṇánti*.

Un autre exemple important est la troisième personne du pluriel *as-renat* «ils rendent, ils donnent» [4]. En retranchant le préfixe *as*, il nous reste *renat* pour **prenant*, troisième personne du pluriel conjoint correspondant au grec περνᾶσι «ils vendent», dont le *p* initial est tombé en celtique. Le suffixe nasal disparaît dans le parfait irlandais *as-rir* «il a donné» [5] et dans le verbe déponent grec πρίαμαι «j'achète», qui change de sens en changeant de voix.

[1] Manuscrit de Wurzbourg, cité dans la *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 431.

[2] *Ibidem*, p. 433.

[3] Manuscrit de Wurzbourg, f° 32d; Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, p. 192. Cf. *do-radchúir* «il a racheté» (manuscrit de Wurzbourg, f° 2b, chez Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, p. 8).

[4] Priscien de Saint-Gall, cité dans la *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 433.

[5] Hymne de Broccan cité dans la *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 449.

Les verbes *crenim* et *renim* ont cela de curieux qu'ils ne sont pas seulement celtiques : le premier existe en sanscrit, *krīṇâmi*, le second en grec, *πέρνημι*. Voici cinq autres verbes de la neuvième classe qui n'ont pas été jusqu'à présent signalés hors des langues celtiques :

Un de ceux qui se rencontrent le plus souvent est 1° *benim* « je frappe » (incantation de Saint-Gall)[1], « je coupe », qui a donné plusieurs composés, tels que 2° *in[d]-ar-benim* « je jette » ou « je chasse » (Priscien de Carlsruhe); 3° *do-fui-bnim* « je coupe en dessous » (Priscien de Saint-Gall)[2]; 4° *imm-di-bnim* « je circoncis », à la première personne du pluriel *im-di-bnem* « nous circoncisons » (saint Paul de Wurzbourg)[3]; 5° *do-im-di-bnim* « je coupe, je retranche » (saint Paul de Wurzbourg)[4]. Ces verbes perdent le suffixe nasal au parfait, au futur et dans le substantif qui sert d'infinitif : 1° parfait *ro-bî* « il frappa »[5]; substantif *rubha*, moyen irlandais pour **ru-be* « action de couper ou de tuer »; on en a tiré le verbe dénominatif *rubaim* « je tue »[6]; 2° parfait *ind-ar-pai* « il a chassé, exhérédé, exheredavit » (manuscrit de Wurzbourg)[7]; futur en *s* : *ind-ar-be* « il chassera », employé avec le sens de subjonctif dans le sermon de Cambrai[8]; substantif *ind-ar-bae*, neutre, « action de repousser », dans le manuscrit de Milan[9]; 3° substantif *to-be*, masculin, « action de couper » (manuscrits de Milan et de Wurzbourg)[10]; 4° substantif *im-di-be*, neutre, « circoncision » (manuscrit de Wurzbourg)[11]; 5° de *do-im-di-bnim* « je retranche », on peut rapprocher le substantif *etar-im-di-be* « action de tuer », dans le manuscrit de Milan[12].

Ce verbe existe en breton, où *bena* veut dire « couper, tailler »; son antiquité dans ce rameau est établie par la présence du composé *etbinam*, *lanio* dans l'Eutychius d'Oxford[13], qu'on date du VIII^e^ ou du IX^e^ siècle. A la même date environ remonte le Martianus Capella de Cambridge, connu par ses gloses galloises et qui nous offre un autre composé du même verbe au pluriel du participe

[1] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 429.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 432.
[4] *Ibid.*, p. 429.
[5] Hymne de Broccan, vers 78, chez Windisch, *Irische Texte*, p. 35; poème attribué à Ossin, dernier vers du second et du cinquième quatrain, chez Windisch, *Irische Texte*, p. 158.
[6] Windisch, *Irische Texte*, p. 749.
[7] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 328.
[8] *Ibid.*, p. 877, 1004 et 1005.
[9] *Ibid.*, p. 877.
[10] *Ibid.*, p. 883.
[11] *Ibid.*, p. 229-231, 883.
[12] *Ibid.*, p. 886.
[13] *Ibid.*, p. 1052.

passé passif : *du-beneticion* glosant *exsectis* [1]. Aujourd'hui encore le breton a le composé *kemener* pour **kem-bener* « tailleur ».

Le second verbe que nous citerons est un autre verbe *benim* dont le simple n'existe pas et dont on ne connaît que des composés. Cependant il existe un adjectif correspondant à ce simple perdu : c'est *bae* « bon », dans le manuscrit de Wurzbourg [2], où M. Whitley Stokes a aussi remarqué le même mot sous l'orthographe *bai* [3]. En moyen irlandais, ce mot était écrit *baa* ou *ba*. O'Clery l'a expliqué dans son *Glossaire* [4].

De ce verbe *benim* viennent plusieurs composés. Nous citerons :

1° *For-fiun* pour **for-biun* « je sers », dans le Priscien de Saint-Gall [5]; à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent passif *for-banar*, dans le même manuscrit et dans celui de Wurzbourg [6]. Le substantif correspondant est *for-bae* (manuscrits de Saint-Gall et de Wurzbourg) ou *for-be* « perfection » (manuscrit de Wurzbourg) [7];

2° **Tor-benim*, à la troisième personne du singulier *tor-ban* « il est utile », *prodest*, dans le manuscrit de Wurzbourg [8], au pluriel *tor-benat* « ils sont utiles », dans le *Senchus Mór* [9]. Il y a un substantif qui conserve le suffixe nasal : *torbanad* « utilité » (manuscrit de Wurzbourg [10]; il y en a deux qui le suppriment; ils ont tous les deux le même sens que le premier. Ce sont *tor-be* et *torbatu*, qu'on trouve l'un et l'autre dans le même manuscrit [11].

3° A *torbe* et *torbatu* s'opposent *es-bae* « inutile » et *es-batu* « inutilité », aussi relevés dans le manuscrit de Wurzbourg [12], et le suffixe *na-*, absent dans ces deux derniers composés, reparaît dans la troisième personne du pluriel : *t-es-banat* pour *do-es-banat* « ils manquent », du Priscien de Carlsruhe [13].

4° A la même racine paraît se rattacher le substantif neutre *orpe*, *arbe* « héritage », d'où le verbe dénominatif *erpimm* « je confie » signalé comme le substantif dans le manuscrit de Wurzbourg [14].

[1] Whitley Stokes dans les *Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 404.

[2] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 500, ligne 20; Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, p. 30. Cf. Whitley Stokes, *Togail Troi*, p. 135.

[3] Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, p. 287, errata de la page 71, ligne 23. Cf. Whitley Stokes, *Togail Troi*, p. 135.

[4] Édition de M. Miller, dans la *Revue celtique*, t. IV, p. 369. Comparez l'édition du *Martyrologe d'Oengus* par M. Whitley Stokes, p. CCXXI.

[5] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 428.

[6] *Ibid.*, p. 874.

[7] *Ibid.*, p. 874.

[8] *Ibid.*, p. 430.

[9] *Ibid.*, p. 433.

[10] *Ibid.*, p. 801.

[11] *Ibid.*, p. 13. 255.

[12] *Ibid.*, p. 869.

[13] *Ibid.*, p. 881.

[14] *Ibid.*, p. 4.

Notre troisième verbe est *crinim* dont l'irlandais possède plusieurs composés : *arachrinim* « je meurs » glosant le latin *difficiscor* pour *deficio* dans le Priscien de Saint-Gall; *arinchrin* glosant *interit* dans le saint Paul de Wurzbourg [1] et *arinchrinat* glosant *intereunt* dans le même manuscrit. Le suffixe nasal tombe dans le substantif *erchræ* ou *erchra* qui a pris le sens d'« éclipse » dans le Priscien de Saint-Gall, dont la variante orthographique *irchre* est employée avec le sens de « mort » et « destruction » dans le manuscrit de Wurzbourg et dont le datif *erchru* glose l'ablatif *defectu* dans le manuscrit de Milan [2]. *Crinim* perd aussi son suffixe nasal au parfait dans le composé *do-ro-chair* « il tomba » du Priscien de Saint-Gall, dont la forme contracte *torchair*, au pluriel *torchartar*, déjà employée à ce nombre dans le livre d'Armagh [3], est usitée dans les récits historiques avec le sens de « périr, mourir ».

En quatrième lieu, nous citerons l'irlandais moderne *leanaim* « je m'attache », dont l'indicatif présent, à la troisième personne du singulier, *lenaid*, glose *mansit* dans le Priscien de Saint-Gall [4], et, à la troisième personne du pluriel, *lenit*, glose *adhærent* dans le saint Paul de Wurzbourg [5]. Le suffixe nasal tombe au parfait, dont l'exemple le plus ancien est la troisième personne du singulier *lil* « il s'est attaché », dans le manuscrit de Milan [6].

Le cinquième et dernier verbe dont nous parlerons est *glenim* « je suis attaché »; la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, *glenaid* se trouve dans le second des poèmes de Saint-Paul en Carinthie [7]. Ce verbe perd son suffixe nasal au parfait, dont la troisième personne du singulier, *giuil*, a été signalée dans un des courts poèmes que nous a conservés le Priscien de Saint-Gall [8]. Il apparaît aussi dépouillé de son suffixe dans le futur secondaire redoublé, dont la troisième personne du singulier, *giuglad* « il s'attacherait », a été signalée par Ébel d'après un manuscrit plus récent [9]. Ce verbe se trouve avec son suffixe dans d'autres dialectes celtiques. Nous citerons dans le breton du XV^e^ siècle *englenaff* « herere » [10], en gallois moderne *glynu* « s'attacher » et *glyn* « adhésion » [11].

[1] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 430.
[2] *Ibid.*, p. 868.
[3] *Ibid.*, p. 450.
[4] *Ibid.*, p. 431.
[5] *Ibid.*, p. 433.
[6] Vers 28 du premier poème de Milan, chez Whitley Stokes, *Goidelica*, 2^e^ éd., p. 18. *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 449.
[7] Second vers du quatrième quatrain, chez Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, p. 267. Cf. Windisch dans la *Revue celtique*, t. V, p. 128.
[8] Nigra, *Reliquie celtiche*, p. 25.
[9] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 1092, additions à la page 453, ligne 29.
[10] *Catholicon* de Lagadeuc, édition Le Men, p. 190.
[11] Je dois cette observation à M. Émile Ernault.

Ainsi nous trouvons en vieil irlandais sept verbes dans lesquels un suffixe nasal sert de caractéristique au thème du présent. Le premier, *crenim*, se rencontre en sanscrit; le second, *renim*, existe en grec; leurs correspondants, l'un sanscrit, l'autre grec, appartiennent à la neuvième classe. Les cinq autres, *benim* «je frappe» ou «je coupe», *benim* «je suis bon» ou «utile», *crinim* «je meurs», *lenim* et *glenim* «je m'attache», n'ont pas, à notre connaissance, de correspondant sanscrit ou grec. Nous ne pouvons dire si, dans ces cinq verbes, le suffixe a été primitivement *na* (neuvième classe) ou *nu* (cinquième classe). L'antiquité d'une partie de ces verbes du vieil irlandais résulte de ce qu'on les rencontre dans les langues du rameau breton : tels sont *crenim* «j'achète», en breton *prenañ; benim* «je coupe», en breton *benañ*, dont les correspondants sont encore vivants aujourd'hui, et *glenim*, en breton du xv^e^ siècle *englenaff*, aujourd'hui inusité, mais dont le simple se maintient en gallois. De ces mots bretons, le plus curieux est *prenañ*, en sanscrit *krīṇâmi*.

§ 3. Les verbes de la seconde conjugaison indo-européenne en vieil irlandais, dans l'ordre suivant : première classe, sixième classe, quatrième classe.

La seconde conjugaison, en sanscrit et en grec, comprend les verbes que les grammairiens indous ont rangés dans leurs première, quatrième et sixième classes. Les verbes de la première et de la sixième classe, c'est-à-dire tous les verbes de la seconde conjugaison indo-européenne, moins ceux de la quatrième classe, sont compris, avec ceux de la seconde, de la troisième, de la cinquième, de la septième, de la huitième et de la neuvième classe, c'est-à-dire avec les verbes de la première conjugaison indo-européenne, dans la première conjugaison du vieil irlandais.

Le caractère qui distingue la première classe de la sixième est qu'au présent la racine de la première classe est diphtonguée. Un exemple intéressant de cette classe en irlandais est le verbe *tiagu*[1] «je vais», en grec *στείχω*. Il conserve sa diphtongue au futur composé, qui est une sorte de présent, *tiasu*[2], en grec *στείξω*. Comparez le sanscrit *bhōtsyâmi* de la racine *budh* «savoir». *Tiagu* perd sa diphtongue à l'infinitif ancien *techt* = **stig-ta* ou **stig-ti-s* «action d'aller», qu'on trouve dans le manuscrit de Wurzbourg[3], à côté duquel on a créé, à une époque plus moderne, un infinitif *tiachtiu*, génitif *tiachten*, datif-accusatif *tiachtain*[4], qui a conservé la diphtongaison. La perte de la diphtongaison que

[1] Manuscrit de Wurzbourg cité dans la *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 429.
[2] *Ibid.*, p. 466.
[3] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 243, 484, 800.
[4] Windisch, *Irische Texte*, p. 821, col. 2.

nous remarquons dans *techt* peut être mise en regard de celle qu'on observe en grec dans l'aoriste ἔσ1ιχον et dans le substantif σ1ίχος « ligne, vers », d'où le français *distique*.

Nous citerons encore le verbe irlandais dont la première personne du pluriel, au présent de l'indicatif, est *ad-fiadam* « nous racontons ». On la trouve dans le manuscrit de Milan, c'est-à-dire au VIII^e^ siècle. La troisième personne du pluriel, *ad-fiadat*, nous a été conservée par le manuscrit de Wurzbourg[1]. Du singulier nous n'avons que la troisième personne du passif, *ad-fiadar* « il est raconté », dans les manuscrits de Saint-Gall et de Wurzbourg[2]. A la même conjugaison et à la même classe appartient le verbe grec εἴδομαι « paraître », qui a la même racine. Le sanscrit *védmi* « je sais », aussi de la même racine, appartient à la première conjugaison et à la seconde classe. Il perd au pluriel, *vidmás*, *vidánti*, la diphtongue que conserve au pluriel l'irlandais *fiadam* et *fiadat*, suivant la loi caractéristique de la première classe. A la même racine se rattachent, dans les langues celtiques, plusieurs mots qui les uns ont la diphtongue, les autres ne l'ont point. On trouve la diphtongue dans *fiadnisse* « témoignage », mot fort ancien, puisque déjà dans le manuscrit de Wurzbourg on le voit employé dans l'expression consacrée pour désigner le Nouveau Testament : *Nû[e-f]iadnisse*[3]. *Fiadnisse* est dérivé de *fiadan* « témoin », au nominatif pluriel *fiadain*, souvent employé dans le *Senchus Môr*[4]. *Fiadan* est littéralement « celui qui voit », et il est dérivé d'un substantif *fiad* « action de voir », qui, dans le vieil irlandais le plus ancien, n'est déjà plus usité que comme préposition avec le sens du latin *coram*[5]. Les langues bretonnes ont un substantif dérivé de la même racine et qui s'emploie aussi comme préposition : c'est en gallois du XIV^e^ siècle *gwyd*, dans la formule *yn gwyd* « devant », littéralement « en vision de »[6], en breton du XV^e^ siècle *goez*, dans la formule *a-goez* « manifestement », qu'au XVIII^e^ siècle on trouve écrit *ahouez* et traduit par « en public, publiquement »[7]. Mais, dans ces formes bretonnes, il n'y a pas trace de diphtongaison, pas plus que dans le breton *gwiziek* « savant » et *gouzout* « savoir ». Il n'y a pas non plus de diphtongaison dans le substantif irlandais *fius* « science » des manuscrits de Saint-Gall et de Wurzbourg[8], qui suppose un primitif **vid-tu-s*, et, dans le

[1] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 433.
[2] *Ibid.*, p. 471.
[3] *Ibid.*, p. 56.
[4] *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 250, 264, 268, 326; t. II, p. 18, 306, 308, 328, 332.
[5] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 643.
[6] *Ibid.*, p. 693.
[7] Le Pelletier, *Dictionnaire de la langue bretonne*, p. 8, col. 2.
[8] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 12.

nominatif-accusatif pluriel neutre, *fess* = **vid-ta* « les choses sues » du Bède de Carlsruhe[1].

La diphtongue est maintenue suivant la règle dans quelques exemples du futur moyen de la même racine. Le plus ancien de ces exemples, *ni fiastar* « il ne saura pas », nous est fourni par le manuscrit de Wurzbourg. Ailleurs la diphtongue disparaît : on lit, par exemple, *ro-festar* « il saura » dans le même manuscrit[2].

A la même classe appartiennent des verbes qui n'ont pas de diphtongaison, mais dont les formes fortes sont caractérisées par la présence d'une voyelle avant la liquide résonnante *r* ou *l* et qui perdent cette voyelle aux formes faibles[3]. Cette voyelle est primitivement un *e*, qui se change souvent en *i* par l'effet des lois phonétiques. M. Whitley Stokes a relevé deux exemples de la première personne du présent de l'indicatif *beru*, employée sans préfixe au début d'une formule de jugement[4]. Le manuscrit est du commencement du XV^e^ siècle[5]. Dès le IX^e^ ou même le VIII^e^ siècle, la forme absolue *berim* aurait été de règle[6]. Mais les formules judiciaires ont une immobilité qui leur fait conserver bien longtemps, dans toutes les langues, des formes grammaticales archaïques bannies de l'usage ordinaire. La forme faible de ce verbe nous est conservée par la troisième personne du singulier du prétérit primaire passif, qui est un ancien participe passé passif. En sanscrit, le participe passé passif de ce verbe est *bhri-tá-;* l'équivalent de *bhri-tá-* est le dernier terme des composés *as-ro-brad* « il a été dit », *fris-an-ér-brath* « à qui il a été dit », *adropred* pour *ad-ro-od-bred* « il a été sacrifié » ou « immolé »[7]. Le féminin de ce vieux participe est employé substantivement avec le sens de « jugement » : c'est *breth* = **bre-tâ*, génitif *brithe*, qu'on trouve au IX^e^ siècle dans le manuscrit de Wurzbourg et qui, dès le I^er^ siècle avant notre ère, a fourni le second terme du composé *vergo-bretus* chez César[8]. Le suffixe *to-* est originairement accentué; mais en vieil irlandais il a perdu son accent, qui est passé sur la voyelle due à la résonance de la liquide.

A côté de *brad* ou *brath* et de *bred* ou *breth* on peut placer les anciens participes *cress*, de la racine CERD « jeter », et *grad* ou *gred*, de la racine GAR « appeler ».

[1] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 787.

[2] *Ibid.*, p. 469.

[3] On sait que c'est M. Brugman qui a le premier exposé la théorie de la résonance des liquides et des nasales. *Studien* de Curtius, IX, 285, 361.

[4] *Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 462.

[5] Rawlinson, 505, à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

[6] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 429.

[7] Manuscrits de Wurzbourg et d'Armagh cités dans la *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 477.

[8] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 10, 70.

La forme pleine de la première de ces racines nous est donnée, entre autres exemples, par le composé *fo-cheirt* « tu poses », seconde personne du singulier du présent de l'indicatif, dans le manuscrit de Wurzbourg [1]. On trouve la forme affaiblie dans le composé *fo-cress* « il a été déposé » conservé par les vers 72 et 79 de l'hymne de Broccan en l'honneur de sainte Brigite [2].

Le participe passé passif de la racine GAR « appeler » nous est offert par le dernier terme des composés *for-ru-chon-grad* conservé par le manuscrit de Milan, *dorairngred* = *do-ro-air-con-gred* (manuscrit de Wurzbourg), usités comme troisième personne du singulier du prétérit passif et signifiant, l'un, « il a été commandé », l'autre, « il a été promis ». Les langues celtiques, dès une époque fort ancienne, ont eu pour voyelle radicale dans ce verbe un *a* et non un *e* : *ad-gaur* « j'appelle en justice », dans le Priscien de Carlsruhe [3], nous offre, dans son second terme, la première personne du singulier du présent de l'indicatif conjoint *gaur* = **garu* et non **ger-u*, de la racine dont l'ancien participe passé est *grad* ou *gred*. L'*a*, dans cette racine, remonte à une époque antérieure à celle où les divers dialectes celtiques se sont séparés, comme le prouvent le breton-gallois *garan* « grue » et l'inscription *trigaranus* des autels de Paris élevés sous Tibère, qui mourut, comme on sait, l'an 37 de notre ère. On peut aussi comparer l'irlandais *gairm* « cri », en breton *garm*.

Quelques infinitifs en *ti* nous offrent aussi l'exemple de la forme faible des racines qui contiennent une *r* ou une *l* résonnante. L'irlandais moderne possède encore le simple *breith* « action de porter », dont on trouve le datif singulier *breith* dans le Martyrologe d'Oengus [4] et le génitif *brithe* dans le manuscrit de Wurzbourg [5]. Dans les composés, l'analogie avec le présent de l'indicatif a introduit une forme nouvelle de l'infinitif : *bert* dans *epert* « dire », *bart* dans *tabart* « donner », qu'on trouve dans le manuscrit de Wurzbourg [6]. Cet infinitif, ayant la racine forte, échappe aux lois primitives [7] qui exigent l'emploi de la racine faible; mais ces lois primitives étaient encore respectées au XV^e^ siècle dans le breton *quempret* [8] « prendre » pour **com-bre-ti-s*. En sanscrit, *bhri-*

[1] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 429.

[2] Windisch, *Irische Texte*, p. 35, 36. M. Windisch a signalé de cette racine la forme renforcée aux deux troisièmes personnes du parfait, singulier *fochairt* et pluriel *fochartatar* (*Irische Texte*, p. 555, col. 2).

[3] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 428.

[4] Épilogue, vers 119, dans l'édition de M. Whitley Stokes, p. CXCII, CCXXXVI.

[5] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 250.

[6] *Ibid.*, p. 484.

[7] On peut comparer le grec *φερτός* « supportable » (F. de Saussure, *Mémoire sur le système primitif des voyelles*, p. 14).

[8] *Catholicon*, édition Le Men, p. 184.

ti-s «action de soutenir» nous offre le même mot également avec la forme faible de la racine. On doit aussi reconnaître ce mot dans le latin *fors*, *fortis*, d'où *fortuna* et le français *fortune*, qui nous présente la notation donnée par le latin à la forme faible de la racine BHER : FOR avec le son *or* égalant *ri* dans le sanscrit *bhri*[1], tandis que BRE dans *vergobretus* nous offre le son *re* qui est l'équivalent celtique du sanscrit *ri* et du latin *or*.

Le substantif féminin *grith* pour *greith* «cri»[2], en gallois *gryd*, est un infinitif de *gairim* «je crie», dont nous avons cité plus haut la forme conjointe *ad-gaur* «j'appelle»[3].

Cleith «action de cacher», qu'on lit dans le saint Paul de Wurzbourg[4], est un infinitif de *celim* «je cache», dont on trouve la troisième personne du singulier conjointe *ceil* «il cache» dans le même manuscrit[5].

M. Windisch a trouvé en moyen irlandais trois exemples de *bleith* «moudre», infinitif de *melim* «je mouds», qui glose «molo» dans le Priscien de Saint-Gall[6].

De ces exemples d'*r* et d'*l* résonnantes dans les verbes de la première classe on peut rapprocher celui d'*n* résonnante que nous offre l'ancien participe passé du verbe *canim* «je chante». La voyelle radicale de ce verbe est un *a* dans les langues celtiques comme dans le latin *cano* et dans le grec *κανάζω* : ainsi on trouve *do-aur-chanaim* «je prophétise» dans le Priscien de Saint-Gall, *for-chanim* «j'enseigne» dans le saint Paul de Wurzbourg, *cani* «tu chantes» dans l'incantation de Saint-Gall[7]. L'ancien participe passé *ro-cet*, de *canim*, dans le manuscrit de Milan, sert de prétérit au passif. Ce mot signifie «il fut chanté». On trouve dans le Priscien de Saint-Gall *do-air-chet* «il fut prédit» servant de prétérit passif à *do-aur-chanaim*[8].

[1] F. de Saussure, *Mémoire sur le système primitif des voyelles*, p. 7, 15.

[2] Voir les exemples de ce mot réunis par Windisch, *Irische Texte*, p. 604.

[3] Un autre exemple d'*r* résonnante nous est donné par le vieil irlandais *cride* «cœur» pour **credion* qu'on trouve plusieurs fois dans le manuscrit de Wurzbourg (*Gramm. celtica*, 2e éd., p. 230). La forme cornique est *cres*, la forme bretonne *creiz* et la forme galloise *craidd*; le mot gallois et le mot breton ont perdu le sens physiologique de «cœur» pour prendre d'une façon générale le sens de «milieu». Il est intéressant de comparer les sons que l'*r* résonnante a reçus dans ce mot en sanscrit, en latin et en grec. Sanscrit *hrid*, latin *cor*, *cordis*, grec *καρδία*, *κραδίη*. (F. de Saussure, *Mémoire sur le système primitif des voyelles*, p. 16.) La comparaison du français «cœur» avec le breton *kreiz* nous montre, sous une forme pour ainsi dire palpable, une des différences qui séparent la phonétique néo-latine de la phonétique néo-celtique.

[4] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 799.

[5] *Ibid.*, p. 430.

[6] *Ibid.*, p. 429.

[7] *Ibid.*, p. 429.

[8] *Ibid.*, p. 478.

Ainsi le vieil irlandais a dans sa première conjugaison un certain nombre de verbes qui appartiennent à la première classe des grammairiens sanscrits. Les uns ont au présent une diphtongue qui disparaît ailleurs : nous avons cité *tiagu* « je vais » et *adfiadam* « nous racontons »; d'autres, dont la seconde consonne est une *r*, une *l* ou une *n*, possèdent, avant cette consonne, au présent, un *a* ou un *e* qu'ailleurs ils perdent. Nous avons cité *beru* « je porte », *ceird* « il jette » dans le composé *focheird* pour *focheird* « il pose », *gaur* « je crie » dans le composé *adgaur* « j'appelle », *celim* « je cache », *melim* « je mouds » et *canim* « je chante ». La suppression de la diphtongaison et la chute de la voyelle qui précède l'*r*, l'*l* ou l'*n* sont un phénomène identique [1].

Nous arrivons maintenant aux verbes de la sixième classe. Ceux-ci, étant accentués sur le suffixe, conservent à l'infinitif en *ti* la même voyelle radicale qu'au présent de l'indicatif. En outre, ils ont à l'infinitif une syllabe de plus que les verbes de la première classe. Aux monosyllabes *breith*, infinitif de *beru* « je porte », *bleith*, infinitif de *melim* « je mouds », *cleith*, infinitif de *celim* « je cache », comparez *saigid*, infinitif de *saigim* « je cherche », *saigid*, infinitif de *saigim* « je parle », *iar-faigid*, infinitif de *iarma-foichim* « je questionne » et *cuin-d[e]chid* infinitif de *con-daigim* « j'interroge ». La voyelle de la dernière syllabe de ces infinitifs est identique à la voyelle thématique du sanscrit, qui, dans la sixième classe, est toujours tonique; grâce à cet accent, la syllabe à laquelle cette voyelle appartient persiste en irlandais.

M. Windisch, dans ses *Irische Texte*, p. 644, a réuni trois exemples de l'infinitif *in-saigid* ou mieux *ind-saigid* « attaquer » en moyen irlandais. On peut y ajouter celui que nous offre l'introduction au *Senchus Mór* [2]. Le même M. Windisch donne encore, d'après des textes en moyen irlandais, deux exemples du simple *saigid* « action d'aller vers quelqu'un ».

L'infinitif *saigid*, de *saigim* « je parle », est conservé par le manuscrit de Wurzbourg, où il glose le latin « disputare » [3].

Iar-faigid (manuscrit de Milan) [4] glose le latin *inquisitio;* c'est l'infinitif d'un verbe composé dont la troisième personne du singulier au présent de l'indicatif est écrite avec un pronom infixe *iarm-a-foich* dans le Priscien de Saint-Gall [5]. La racine est la même que celle du latin *vox* et du grec *εἶπον*.

Do chuin-d[e]chid glose le latin *ad petendum* « pour demander »

[1] F. de Saussure, *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, p. 8.

[2] *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 6, ligne 3 : *ind-saighi* pour *ind-saighidh*.

[3] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 1000.

[4] *Ibid.*, p. 9.

[5] *Ibid.*, p. 430.

dans le manuscrit de Milan[1]. C'est l'infinitif d'un verbe composé dont la première personne au singulier du présent de l'indicatif est écrite dans le manuscrit de Wurzbourg *cuin-t[e]gim* « peto »[2], et la seconde, *con-daigi* « tu cherches », dans le manuscrit de Dresde[3].

A la sixième classe appartiennent quelques verbes qui ont une *n* infixe. Nous avons déjà parlé d'un de ces verbes : *bongim*, en sanscrit *bhanájmi*, où il est de la septième classe; mais le déplacement de l'accent et l'addition d'une voyelle thématique qui a pris cet accent l'ont transporté dans la sixième classe en irlandais. A la sixième classe appartient aussi le verbe composé dont la première personne du singulier au présent de l'indicatif est *in-dlung* « je fends » dans le Priscien de Saint-Gall[4], dont l'infinitif est *in-dlach* dans le même manuscrit et dans celui de Milan[5]. M. Windisch a recueilli deux exemples du verbe simple, probablement *dlugiu* à la première personne du singulier de l'indicatif présent conjoint, quatrième classe[6].

Le verbe *dingim* est aussi de deux classes : tantôt de la sixième, tantôt de la première. Comme exemple de la sixième, nous citerons, d'après le manuscrit de Milan, les composés *for-dengat* = *u[p]er-dingant* « ils oppriment », troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif actif, et *for-dengar* = *u[p]er-dingar* « il est opprimé », troisième personne du singulier du présent de l'indicatif passif. L'*n* infixe de ces deux mots est remplacée par une diphtongue dans la troisième personne du pluriel du futur passif en *s* : *for-diassatar* = *u[p]er-dèg-santar* « ils seront opprimés », conservée par le même manuscrit[7]. Le suffixe *n* manque également au parfait redoublé, dont la troisième personne du singulier, *dedaig*, nous est conservée par le quatrième vers de l'hymne de Ninîné en l'honneur de saint Patrice. Quand, à la fin du xi^e^ siècle, on écrivit le manuscrit E. 4. 2 du Collège de la Trinité, le parfait redoublé était tombé en désuétude, et le copiste crut nécessaire de l'expliquer par l'aoriste en *s* : *ro-dingestar*, formation plus moderne où reparaît l'*n* infixe du présent[8].

Nous citerons enfin la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif : *ar-utaing* « il restaure, il rétablit », dans le ma-

[1] *Grammatica celtica*, p. 484.
[2] *Ibid.*, p. 429.
[3] *Ibid.*, p. 429.
[4] *Ibid.*, p. 28.
[5] *Ibid.*, p. 877.
[6] *Irische Texte*, p. 486, note 1. Cf. Whitley Stokes, *Sanas Chormaic*, p. 154, au mot *Sgian*.
[7] Windisch, *Irische Texte*, p. 568, col. 2.
[8] *Ibid.*, p. 23.

nuscrit de Milan[1]. Le prétérit en *t* est *ar-utacht*, *ar-do-utacht* sans *n* infixe, aux vers 10 et 73 de l'hymne de Broccan en l'honneur de saint Patrice[2].

La quatrième classe est caractérisée en sanscrit par le suffixe *ya*, qui, hors du présent, disparaît. M. Windisch a placé les verbes de cette classe dans sa troisième conjugaison, qui comprend les verbes dérivés dont l'indicatif présent conjoint termine en *iu* sa première personne du singulier. Quelques verbes de cette troisième conjugaison nous fournissent de très anciens exemples de la forme dite *conjointe* employée sans préfixe et quand, suivant la règle, la forme absolue aurait dû être préférée. M. Whitley Stokes a cité *ailiu* «je prie», qui appartient à un verbe dérivé et qu'on trouve, nous dit-il, dans le *Senchus Mór* et dans le Glossaire d'O'Davoren[3]. Un troisième exemple de la même forme se rencontre dans l'invocation d'Amairgen qui commence par *aliu* glosé par *alim* dans le texte du *Livre des conquêtes* que nous conserve le manuscrit connu sous le nom de livre de Leinster[4].

Mais ce verbe appartient à la dixième classe et non à la quatrième qui nous occupe ici. Deux premières personnes du singulier du présent de l'indicatif qui appartiennent à la quatrième classe sont *gaibiu* «je prends», qui se trouve une fois dans un des manuscrits de la *Vie tripartite de saint Patrice*, et *guidiu* «je prie», qui se rencontre deux fois dans le Martyrologe d'Oengus[5]. Ces deux verbes perdent leur suffixe aux temps passés : 1° *ro-gabus* et *gabsu* «j'ai pris»[6], aoriste en *s*; 2° *ro-gâd* «j'ai prié», qui est un parfait[7].

On doit, je pense, ranger dans la même catégorie *biu* «je suis» (manuscrit de Wurzbourg)[8]. *Biu* est pour **buiu*, racine BU, en sanscrit BHU; c'est la forme renforcée de cette racine, *bou*, qui a donné naissance au parfait *ro-ba* «je fus», *ro-boi* «il fut»[9].

[1] Whitley Stokes, *Goidelica*, 2e édit., p. 46.

[2] Windisch, *Irische Texte*, p. 28, 35, 375. A ces verbes on peut encore, si nous adoptons la doctrine de M. Windisch (*Die irischen Auslautgesetze* dans *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache*, t. IV, p. 206), ajouter le verbe qui fait à la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif conjoint *grennat* dans le composé *in-grennat* «ils persécutent» : *-grennat* = **gre-n-dant*, d'une racine GRED ou GRAD qui est de la quatrième classe dans le latin *gradior*.

[3] *Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 463.

[4] Fac-similé de l'Académie d'Irlande, p. 13, col. 2, ligne 6.

[5] Whitley Stokes dans les *Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 462, 463.

[6] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 461, 1093.

[7] *Ibid.*, p. 448.

[8] *Ibid.*, p. 491. Cf. Whitley Stokes dans les *Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 463.

[9] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 499.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CHAPITRE II.

LES DÉSINENCES PERSONNELLES DE LA CONJUGAISON ABSOLUE DU VIEIL IRLANDAIS ET LES DÉSINENCES CORRESPONDANTES DANS LA PREMIÈRE CONJUGAISON INDO-EUROPÉENNE AU PRÉSENT PRIMAIRE.

§ 1. La première personne du singulier, la première et la seconde personne du pluriel.

Chacune des trois conjugaisons irlandaises a, au présent de l'indicatif, deux paradigmes : l'un dit *absolu*, parce qu'en général il est employé quand la racine n'est précédée d'aucun préfixe; l'autre dit *conjoint*, parce que la plupart du temps son usage est restreint aux circonstances dans lesquelles un préfixe se joint à la racine. Chose curieuse, la première personne du singulier de la forme absolue *berim* a pour suffixe caractéristique une *m* précédée d'un *i*, qui, comme les lois de la phonétique nous l'apprennent, a dû, dans une période antérieure, suivre cette *m*, constituant ainsi la désinence *mi* caractéristique en grec des verbes de la première conjugaison indo-européenne.

Ce n'est pas là le seul point sur lequel les lois caractéristiques de la première conjugaison indo-européenne se montrent à nous dans la conjugaison absolue du vieil irlandais. Un fait très important dans la première conjugaison indo-européenne, c'est la place de l'accent à la première et à la seconde personne du pluriel. A ces deux personnes du pluriel, dans la première conjugaison sanscrite, l'accent frappe la désinence personnelle. Cette désinence est atone dans la seconde conjugaison. Voici des exemples de chacune des deux conjugaisons sanscrites :

PREMIÈRE CONJUGAISON.

Première classe : *émi* « je vais », *imás* « nous allons », *ithá* « vous allez ».

Troisième classe : *bíbharmi* « je porte », *bibhrimás* « nous portons », *bibhrithá* « vous portez ».

Septième classe : *yunájmi* « je lie », *yuńjmás* « nous lions », *yuńktha* « vous liez ».

Cinquième et huitième classes : *sunómi* « je fais couler », *sunumás* « nous faisons couler », *sunutha* « vous faites couler ».

Neuvième classe : *krīṇámi* « j'achète », *krīṇīmás* « nous achetons », *krīṇītha* « vous achetez ».

SECONDE CONJUGAISON.

Première classe : *bódhāmi* « je sais », *bódhāmas* « nous savons », *bódhatha* « vous savez ».

Sixième classe : *tudâmi* « je frappe », *tudâmas* « nous frappons », *tudâtha* « vous frappez ».

Quatrième classe : *nâhyâmi* « je lie », *nâhyâmas* « nous lions », *nâhyâtha* « vous liez ».

La langue grecque, dans l'état où elle nous est parvenue, a remplacé par un système d'accentuation nouveau les lois qui primitivement régissaient l'accent dans la conjugaison indo-européenne. Mais son vocalisme a conservé l'empreinte évidente de ces lois antiques. Dans la première conjugaison, elle remplace au pluriel par une brève, autrefois toujours atone, la longue ou la diphtongue qui, au singulier, portait l'accent primitif.

Seconde classe : *εἶμι* « je vais », *ἴμεν* « nous allons », *ἴτε* « vous allez », pour *ἰμές*, *ἰτέ*.

Troisième classe : *τίθημι* « je pose », *τίθεμεν* « nous posons », *τίθετε* « vous posez », pour *τιθεμές*, *τιθετέ*.

Cinquième classe : *δείκνυμι* « je montre », où l'*υ* du suffixe *νυ* est long, tandis qu'il devient bref au pluriel, *δείκνυμεν* « nous montrons », *δείκνυτε* « vous montrez », pour *δεικνυμές*, *δεικνυτέ*.

Neuvième classe : *ϖέρνημι* « je vends » pour *ϖερνᾶμι*, *ϖέρναμεν* « nous vendons », *ϖέρνατε* « vous vendez », pour *ϖερναμές*, *ϖερνατέ*.

Dans les verbes de la seconde conjugaison indo-européenne, la langue grecque nous offre au singulier les mêmes voyelles radicales qu'au pluriel, conservant ainsi la preuve de l'immobilité primitive de l'accent dans cette conjugaison.

Première classe : *λείπω* « je laisse », *λείπομεν* « nous laissons », *λείπετε* « vous laissez », avec la diphtongue au pluriel comme au singulier, contrairement à la règle observée dans la seconde classe : *εἶμι* avec diphtongue au singulier, *ἴμεν* sans diphtongue au pluriel.

Sixième classe : *λέγω* « je dis », *λέγομεν*, « nous disons », *λέγετε* « vous dites », avec brève radicale au singulier comme au pluriel.

Quatrième classe : *δαίω* « je brûle », *δαίομεν* « nous brûlons », *δαίετε* « vous brûlez », pour *δάιω*, *δάιομες*, *δάιετε*, avec l'accent sur la racine au pluriel comme au singulier.

Dans les radicaux de la seconde conjugaison, le vocalisme grec n'offre aucune trace de cette alternance de quantité — voyelle longue dans les thèmes du singulier, voyelle brève dans les thèmes du pluriel — qui caractérise la première conjugaison et qui a été primitivement la conséquence ou l'effet de ce qu'au pluriel de la première conjugaison l'accent ancien frappait la désinence, qui était atone au singulier et, par conséquent, de ce que la racine, accentuée au singulier, était atone au pluriel.

En vieil irlandais, la conjugaison absolue, qui, nous l'avons

dit déjà, est caractérisée par les désinences de la première conjugaison indo-européenne, conserve à la désinence de la première et de la seconde personne du pluriel les voyelles primitivement frappées de l'accent. Dans notre paradigme, ces deux personnes sont, pour la première conjugaison irlandaise, *berme* « nous portons », *berthi* « vous portez », opposés à *-beram* et à *-berid*, formes correspondantes dans la conjugaison conjointe; comparez : à *berme* le sanscrit *imás* pour *imés* « nous allons »; à *berthi* le sanscrit *ithá* pour *ité* « vous allez »; car le sanscrit a ici un *a* qui tient lieu d'un *e* primitif conservé par le grec ἴμεν, ἴτε pour *iμés*, *ité*.

Les textes irlandais les plus anciens que nous possédions n'offrent pas d'exemples de *berme;* mais on y rencontre un certain nombre de fois la même personne absolue pour d'autres verbes : ainsi *fedme* « nous portons », *tiagme* « nous allons », *guidme* « nous demandons », dans le manuscrit de Wurzbourg; on trouve aussi dans ce manuscrit cette personne écrite avec un *i* final : *tiagmi* « nous allons », *guidmi* « nous prions », *baidmi* « nous nous glorifions », *coinmi* « nous gémissons »[1]. Dans un seul exemple du manuscrit de Wurzbourg, cette forme est développée au moyen d'un *t : mit* dans *guidmit* « nous prions »[2]. M. Whitley Stokes en a réuni quelques exemples empruntés au moyen irlandais[3]; en irlandais moderne, *mit* est devenu *mid* après les voyelles minces, c'est-à-dire *e*, *i;* *maoid* après les voyelles larges, c'est-à-dire *a*, *o*, *u*. C'est la désinence ordinaire de la première personne du pluriel au présent de l'indicatif. Nous rechercherons plus loin l'origine de la dentale finale du suffixe *mit*.

De la première personne du pluriel nous passons à la seconde, qui, dans notre paradigme de la première conjugaison absolue, a pour suffixe caractéristique *thi*, variante de *ti*. La *Grammatica celtica* et M. Windisch proposent *-the;* mais ils n'en ont trouvé qu'un seul exemple : *ces-te* « que vous souffriez », dans le manuscrit de Wurzbourg[4], et là le suffixe *te* ou *the* appartient au présent du subjonctif. En irlandais moderne, la désinence est *tî* ou *thî* quand la voyelle qui précède est mince (*e* ou *i*); *tai* ou *taoi* quand la voyelle qui précède est large (*a*, *o*, *u*) : *ceiltî* « vous cachez », seconde personne du pluriel de *ceilim; bheirthî* « vous donnez » de *bheirim; deantaoi* « vous faites » de *deanaim*. M. Whitley Stokes a recueilli dans des documents appartenant au moyen irlandais : *richtai a les*[5] « vous manquez », au présent de l'indicatif *ro-iccu*, *ricu a les* « je manque »[6],

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 432, 437.
[2] *Ibid.*, p. 432.
[3] *Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 467.
[4] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 442.
[5] *Senchus Mór* dans *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 14.
[6] Le verbe *ro-iccu*, *ricu*, *riccim* est évidemment composé. Le premier terme

iarrthai «vous désirez[1] pour **iar-fochthai* «vous demandez», du verbe qui fait, à la troisième personne du singulier, dans le manuscrit de Saint-Gall, *iarm-a-fhoich*[2]. Ces deux verbes sont de la première conjugaison de M. Windisch. Nous rattachons à la même conjugaison, et non à la troisième comme M. Windisch, *at-chithi* «vous voyez»[3] du verbe *ad-chiu*, quatrième classe.

Reste à expliquer comment s'accordent avec les lois générales de la phonétique irlandaise les deux équations que nous posons ici, des désinences irlandaises absolues de la première et de la seconde personne du pluriel avec les désinences correspondantes de la première conjugaison du sanscrit, qui est la conjugaison en *μι* de la langue grecque. M. Windisch a posé ce principe qu'en vieil irlandais les syllabes finales primitives ne subsistent que lorsque la voyelle est longue : la voyelle brève, même protégée par une consonne finale, tombe toujours. En conséquence de cette règle, l'*e* bref de la désinence sanscrite *-mâs* pour *-mĕs*, de la désinence grecque dorienne *-μες* pour *-μές* ne devrait pas subsister. Mais on sait qu'en sanscrit, à côté de la désinence *-mâs*, il y en a une plus complète, plus fréquente dans les textes les plus anciens : c'est *-mâsi* pour *-mĕsi*[4]. On peut donc supposer en celtique primitif une désinence absolue de la première personne du pluriel *-mĕsi*, qui sera devenue en irlandais *-me* ou *-mi*. La désinence de la seconde personne du pluriel, en sanscrit *-thâ* pour *-tĕ*, en grec *-τε* pour *-τέ*, n'a pas, que nous sachions, de doublet, *-tâsi* ou *tĕsi;* mais peut-être une forme primitive **-tĕsi* est-elle l'explication commune et de la désinence latine *-tis* dans *poni-tis*, et de l'irlandais absolu *-ti* ou *-thi*. Je ne crois pas, du reste, qu'il y ait à se préoccuper outre mesure de cette difficulté : elle n'est qu'apparente. La syllabe qui devient finale en vieil irlandais est celle qui, en irlandais préhistorique ou en celtique primitif, était accentuée. En règle générale, si cette syllabe accentuée était brève, elle était pénultième; quand la syllabe accentuée était finale dans l'irlandais préhistorique ou le celtique primitif, elle était ordinairement longue; mais elle pouvait, par exception, être brève. *-Me* ou *-mi*, désinence de la première personne absolue du plu-

est le préfixe *ro* = *pro;* le second est le verbe *iccu* «je vais, je porte, j'atteinds» pour **encu*, parfait *anac*, étudié par M. Windisch, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXI, p. 412. Le breton léonard *renkout* «falloir, devoir», en vannetais *rikein*, doit se décomposer de la même façon. Le breton moderne *renkann* «je dois» est identique au *riccim* du manuscrit de Wurzbourg, *ru-icim* dans celui de Milan (*Grammatica celtica*, 2e édit., p. 429). Je dois ce rapprochement à M. Ernault.

[1] Note au Martyrologe d'Oengus dans l'édition de M. Whitley Stokes, p. CXLIV.

[2] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 430.

[3] Navigation de Maeldun dans le *Leabhar na hUidhre*, p. 25, col. 2.

[4] *Grammaire sanscrite* de Whitney, § 548; traduction Zimmer, p. 200. On trouve dans le *Rig-veda* cinq fois *mâsi* pour une fois *mâs*.

riel, peut s'expliquer tout aussi bien par un primitif *-mès* que par un primitif *-mĕsi*, et *-ti*, désinence absolue de la seconde personne du pluriel, peut tenir lieu d'un primitif *-tĕ* comme en grec, ou *-tis* comme en latin, aussi bien que d'un hypothétique **-tĕsi*. Je ne parle pas de la désinence *-thana*, *-thanā* du sanscrit védique; elle peut tenir lieu d'un primitif *-tĕno* qui expliquerait l'irlandais *-ti;* mais les langues de l'Europe n'offrent aucune trace de l'*n* caractéristique de cette vieille désinence, qui paraît asiatique.

§ 2. Troisième personne du pluriel. Comparaison avec la forme conjointe; désinences correspondantes en grec et en latin.

Dans notre paradigme de la première conjugaison du vieil irlandais, la troisième personne du pluriel absolu est *berit*. Le manuscrit de Wurzbourg nous offre ce mot, plus *lenit* « ils adhèrent »; dans le Priscien de Saint-Gall on trouve *gaibit* « ils tiennent » ou « ils prennent »[1]. La désinence *-it* du vieil irlandais s'explique par une désinence plus ancienne *-onti*, ou *-anti* dont l'*a* est conservé par le manuscrit de Milan dans *rethait* « ils courent » et par le *tiagait* « ils vont » du saint Paul de Wurzbourg et du Priscien de Saint-Gall[2]. L'*i* final du suffixe primitif *-onti* se maintient après le *t* au passif et dans le verbe déponent. Au passif, nous lisons *dlegtir* pour **dlegonti-r* « ils sont dus », *coisctir* pour **co-seconti-r* « ils sont réprimandés » dans le saint Paul de Wurzbourg, *gaibtir* pour **gabonti-r* « ils sont chantés » dans le cinquième des poèmes de Saint-Paul en Carinthie[3]. Au déponent, *sechtir* « ils suivent » pour **seconti-r* dans le saint Paul de Wurzbourg[4]. La chute de l'*n* du suffixe *-onti* est la conséquence de la loi qui exige la chute de toute *n* immédiatement suivie d'un *t*.

Ici on peut se demander si nous sommes en face d'une désinence de la première ou de la seconde des deux conjugaisons indo-européennes. *Berit* s'explique par un primitif paroxyton *berónti*. Or la désinence de la troisième personne du pluriel de la première conjugaison indo-européenne porte l'accent sur la pénultième : *-n'ti;* et, dans la seconde conjugaison, les verbes de la sixième classe étant accentués sur le suffixe *a*, leur combinaison avec le suffixe atone *-nti* donne naissance à un paroxyton : *tudánti* « ils frappent » (sixième classe, seconde conjugaison) est paroxyton, comme *krṇánti* « ils achètent (neuvième classe, première conjugaison). En grec, les dialectes qui ont conservé l'*n* et le *t* du suffixe de la troisième personne du pluriel ne distinguent

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 433.
[2] *Ibid.*, p. 433.
[3] *Ibid.*, p. 473.
[4] *Ibid.*, p. 440.

les conjugaisons que par la voyelle qui précède le suffixe personnel : ἔχοντι « ils ont » (seconde conjugaison indo-européenne), τίθεντι « ils posent » (première conjugaison) sont tous deux proparoxytons, et tous deux ont l'*i* final dont la présence caractérise en irlandais la conjugaison absolue, analogue à la première conjugaison indo-européenne, tandis que cet *i* est absent dans la conjugaison conjointe irlandaise, qui est identique à la seconde conjugaison indo-européenne. A *berit* « ils portent », du même paradigme que *berim*, conjugaison absolue ou première conjugaison indo-européenne, l'irlandais oppose le conjoint *as-berat* « ils disent » pour **ex-berant*, du même paradigme que *as-biur* = **ex-beru*, comparez le latin *ef-ferunt* d'*ef-fero*, deuxième conjugaison indo-européenne. Tandis qu'en latin *ef-ferunt* sans *i* final est la troisième personne du pluriel d'*ef-fero*, tandis qu'en vieil irlandais *as-berat* sans *i* final est la troisième personne du pluriel d'*as-biur*, en grec, au contraire, φέροντι, prononcé φέρουσι par les Ioniens, est la troisième personne du pluriel de φέρω, verbe de la seconde conjugaison indo-européenne, qui, comme les verbes en μι, c'est-à-dire de la première conjugaison indo-européenne, nous offre à la troisième personne du pluriel une désinence en *i*.

Ferunt et φέροντι nous présentent deux désinences parallèles, contemporaines, de sens identique; l'une est grecque, l'autre latine. Ce qu'il y a de curieux, c'est que le vieil irlandais nous les montre employées concurremment : 1° à l'actif *as-berat* « ils disent »[1] pour **ex-berant*, au passif *as-bert-ar* pour **ex-berant-ar* « ils sont dits »; 2° à l'actif *berit* « ils portent » pour **beronti*, au passif *dlegtir* « ils sont dus » pour **dlegonti-r*[2]; d'où l'on est en droit de conclure **bertir* « ils sont portés pour **beronti-r*.

De ces deux désinences, la première, celle d'*as-berat* = **ex-berant*, se retrouve en grec et en sanscrit, mais précédée de l'augment et correspondant à une désinence nasale de la première personne. *Ferunt* en latin, *bera*[*n*]*t* dans le composé irlandais *as-bera*[*n*]*t* « ils disent » est identique : 1° au sanscrit *-bharan*[*t*] dans *á-bharan*[*t*], troisième personne du pluriel du présent secondaire de *bhárāmi*; 2° au grec *-φερον*[*τ*] dans *ἔ-φερον*[*τ*] « ils portaient », troisième personne du pluriel de l'imparfait du verbe φέρω. Mais, tandis que la première personne du singulier correspondant au sanscrit *á-bharant* et au grec *ἔ-φερον*[*τ*] est *á-bharam*, *ἔ-φερον*, nous trouvons en latin *fero*, en irlandais *as-biur* pour **ex-beru* comme première personne du singulier correspondant aux troisièmes personnes du pluriel *ferunt* et *as-bera*[*n*]*t*. Le sens de ces troisièmes personnes du pluriel, l'une latine, l'autre irlandaise,

[1] *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 432.
[2] *Ibid.*, p. 473.

est celui du présent primaire et non du présent secondaire ou imparfait comme en sanscrit et en grec. On peut croire que cette différence de sens est due à la présence, en sanscrit et en grec, de l'augment, qui manque en latin et en irlandais. Et, chose intéressante à observer, le sanscrit *á-bharan*[*t*], le grec *ἔ-φερον*[*τ*] sont des formes conjointes, c'est-à-dire composées comme l'irlandais *as-berat :* en sanscrit et en grec comme en irlandais, la racine verbale est précédée d'un préfixe; la différence est que ce préfixe en sanscrit et en grec est l'augment, tandis qu'en irlandais c'est une préposition.

Cependant il est vraisemblable que la désinence absolue *-nti* a eu primitivement en irlandais un domaine beaucoup plus étendu que dans la période historique la plus ancienne de la langue. Il faut, en effet, une voyelle finale pour expliquer, dans la composition syntactique du verbe avec son complément, l'affaiblissement de la consonne initiale de ce complément. Or cet affaiblissement se produit non seulement après la forme absolue, mais aussi après la forme conjointe. Elle se produit après la forme absolue *it-chethir chet*[1] « ils sont quatre cents » : *chethir* « quatre » avec *ch* initial au lieu de *c* consonne primitive altérée par l'influence de l'*i* final primitif du mot précédent *it* pour **enti*. La même permutation se produit aussi quelquefois après la forme conjointe, qui suit l'analogie de la forme absolue. Exemples : *conosciget chenel* « ils changent de genre »[2] : *chenel* « genre » avec *ch* initial au lieu de *c* consonne primitive. La désinence *i*, nécessaire pour expliquer ce phénomène, est également nécessaire pour expliquer la présence d'un *e* au lieu d'*a* dans un grand nombre d'exemples de la troisième personne du pluriel conjoint. A la désinence *-at* est juxtaposée une désinence *-et;* dans la racine BER, à côté d'*as-berat*, dont le dernier terme égale **berant*, « ils disent », *frit-a-tai-bret* « ils opposent » dont le dernier terme égale *beranti;* dans la racine GAR, à côté de *far-din-grat* « ils signifient », *ar-an-gairet* « ils le défendent »; dans la racine DAM, à côté de *fo-dmat* « ils souffrent », *fo-daimet*, même sens, etc., exemples fournis par les manuscrits de Milan, de Saint-Gall et de Wurzbourg[3]; au *tu-e-smot* = **du-ex-semont* « ils répandent » du manuscrit de Cambrai[4] le manuscrit de Wurzbourg oppose *do-e-smet*[5] = **du-ex-semonti*, de la racine secondaire

[1] Bède de Carlsruhe, *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 37; Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, p. 250.

[2] Voyez cet exemple et cinq analogues réunis par M. Whitley Stokes dans les *Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 464.

[3] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 432, 433.

[4] Fol. 38, col. 2, ligne 3; Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, p. 216; *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 1007.

[5] Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, p. 186: *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 433.

SEM; comparez le latin *semen* et *seminare*. On doit conclure de là que la désinence *-nti*, spéciale à la conjugaison absolue, a dû, dans l'irlandais préhistorique, occuper une grande partie du domaine de la conjugaison conjointe. On ne doit pas s'en étonner : en grec la désinence *-nti* est commune à la fois à la conjugaison en *μι* et à la conjugaison en *ω*, et le latin archaïque l'a possédée, puisque Festus nous a conservé l'exemple *tremonti*[1].

§ 3. Solution de plusieurs difficultés concernant la première personne du singulier.

Du pluriel nous revenons au singulier. Jusqu'à présent nous n'avons parlé que d'une seule personne : c'est la première. Suivant nous, *berim* « je porte » tient lieu d'un plus ancien **berâmi*. A ce sujet on peut poser plusieurs questions.

D'abord le breton et le gallois, quelque haut qu'on remonte, n'offrent nulle part trace d'une action de la voyelle finale que le suffixe *-mi* aurait exercée sur la voyelle de la syllabe précédente. On disait au IX^e^ siècle *ladam* « je tue » comme aujourd'hui en gallois *lladdaf* et en breton *lazann* et *lac'han*. Mais on a déjà fait l'observation qu'en gallois le celtique primitif *ambi* a conservé son *a* dans *am* devenu *imm* en irlandais; le préfixe celtique *ate-*, devenu en irlandais *aith-*, *id-*, *ed-*, a conservé son *a* dans le vieux gallois *aperth* « victime » et dans la particule bretonne *az*, *ad* ou *as;* le vieil irlandais *caimse*, en latin du moyen âge *camisia*, se prononce encore aujourd'hui *kamps* en breton. Il n'y a donc pas à s'étonner si la désinence de la première personne du singulier de l'indicatif présent conserve en breton et en gallois la voyelle *a*, qui en irlandais s'est changée en *i* par l'influence de l'*i* bref de la syllabe suivante. Cet *i*, l'*i* final de cette personne en sanscrit et dans les verbes grecs de la première conjugaison indo-européenne, est bref. Il est tombé en gallois et en breton sans s'être assimilé la la voyelle de la syllabe précédente, tandis que, s'il eût été long, cette assimilation se serait vraisemblablement produite[2].

On peut se demander ensuite pourquoi l'*m* de la désinence *-mi* se maintient en irlandais, tandis qu'en gallois elle s'est changée en *v* et qu'en breton, après avoir pris le son de *nv*, elle est aujourd'hui réduite à *n*. Elle a subi en gallois et en breton le sort ordinaire de l'*m* placée entre deux voyelles. En irlandais, elle persiste comme si

[1] M. Windisch (*Die irischen Auslautgesetze*, dans *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache*, IV, 211-213) a proposé un système différent pour expliquer l'aspiration de la consonne initiale du mot qui suit la troisième personne conjointe du pluriel. Mais, suivant lui comme suivant nous, la désinence *-at* tient lieu d'un primitif *-ant*.

[2] Voyez le principe posé par Ébel, *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 175.

elle eût été double; et, en effet, les manuscrits irlandais les plus anciens nous offrent des exemples d'*m* double à la désinence de la première personne du singulier du présent de l'indicatif[1]. On a proposé d'expliquer ce phénomène par l'addition d'un pronom suffixe : on sait qu'en irlandais le pronom de la première personne est *me*. Mais le vieil irlandais offre d'autres exemples du redoublement des nasales dans des circonstances où l'intercalation d'un pronom est inadmissible : tels sont le génitif *menmmann* et le datif *menmmainn* du substantif *menme* « mens » dans le Priscien de Saint-Gall[2]; tel est le datif *ammmaimm*, *ammmaim*, *anmimm*, *anmmim* du substantif *ainm* dans le Priscien de Saint-Gall et dans le saint Paul de Wurzbourg[3]. Telles sont les premières personnes du pluriel *labraimmi* « nous parlons » dans le manuscrit de Milan, *messammar* « nous jugerons » dans celui de Wurzbourg[4].

Au sujet de la première personne du singulier du présent de l'indicatif absolu, une remarque importante à faire est que, dans les textes les plus anciens, les verbes de la première conjugaison irlandaise nous offrent deux orthographes : l'une conserve l'*a* qui a primitivement précédé la désinence *mi;* l'autre l'a perdu : on trouve *do-aur-chanaim* « je prophétise » à côté de *for-chanim* « j'enseigne » dans le Priscien de Saint-Gall; *imm-gabaim* « j'évite » dans le Priscien de Saint-Gall, à côté de *nán-gabimm-se* dans le manuscrit de Wurzbourg[5]. L'analogie a fait étendre l'emploi de cet *a* à la seconde et à la troisième personne, qui primitivement n'en avaient point. De là la seconde personne *fo-gbai* pour **fo-gabi* « tu trouves » et les troisièmes personnes *canaid* pour **canid* « il chante », *orcaid* pour **oreid* « il tue »[6]. Dans tous les exemples que nous avons cités jusqu'ici, la présence de l'*a* avant l'*i* peut avoir été favorisée par l'*a* de la syllabe précédente, qui est la voyelle propre à la racine. Mais on ne peut expliquer ainsi le second *a* de l'irlandais moderne *bearaim*, dont l'antiquité est démontrée par la troisième personne du singulier passif *berair* « fertur » du manuscrit de Saint-Gall[7]. De même le vieil irlandais *dlegair* « il est dû » des manuscrits de Milan et de Wurzbourg[8] s'explique par une première personne de l'actif **dlegaim*, dont l'analogie a influé sur les autres personnes.

Quand il s'agit de la première personne du singulier, cet *a* est

[1] Dans la *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 429, 434 et 435, on en trouve plusieurs exemples recueillis dans le Priscien de Saint-Gall et dans le saint Paul de Wurzbourg.

[2] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 264, 265.

[3] *Ibid.*, p. 269.

[4] Windisch, *Irische Texte*, p. 650, 690.

[5] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 429.

[6] *Ibid.*, p. 431.

[7] *Ibid.*, p. 472.

[8] *Ibid.*, 2e édit., p. 472; Windisch, *Irische Texte*, p. 485.

primitif. L'*a* bref irlandais est l'équivalent de l'ŏ grec et de l'*a* long correspondant en sanscrit : à *gabaim* on peut comparer 1° la première personne du singulier du moyen grec λέγο-μαι qui suppose un actif *λέγο-μι, 2° l'actif sanscrit *tudă-mi*. Cet *a* final du thème de la première personne absolue du singulier est originairement remplacé à la seconde et à la troisième personne par un *e* bref; comparez le moyen grec λέγῃ pour *λέγε-σαι, λέγε-ται.

L'assimilation avec l'*i* de la dernière syllabe a pour effet de changer l'*a* de la désinence *-ámi* tantôt en *i*, tantôt en *ai*. Telle est la loi dont plusieurs exemples sont réunis dans la *Grammatica celtica*, 2e édition, pages 4 à 6.

C'est par *-ámi* accentué sur l'*a* que doit, ce me semble, s'expliquer la désinence *-im* et quelquefois *-aim* de la première personne du singulier du présent de l'indicatif absolu irlandais, c'est-à-dire que les verbes de la première classe semblent être passés dans la sixième en irlandais, quoique celle-ci soit primitivement de beaucoup la moins nombreuse. C'est la conséquence de ce que nous expliquerons plus loin; c'est le résultat de l'origine même de la conjugaison absolue; les verbes de la seconde conjugaison indo-européenne ont en irlandais emprunté la conjugaison absolue aux verbes de la neuvième classe et aux verbes réduplicatifs dont la racine se terminait en *a;* dans ces deux groupes, la désinence personnelle *-mi* est précédée d'un *a* accentué.

§ 4. Seconde et troisième personnes du singulier.

Pour la seconde personne du singulier absolu, *beri* est la forme que nous offre notre paradigme. On ne connaît pas d'exemple de *beri*. Des exemples de la seconde personne du singulier absolu que donne la *Grammatica celtica*, deux seulement apparaissent sans préfixe : *cani* « tu chantes » dans l'incantation de Saint-Gall, *rethi* « tu cours » dans le manuscrit de Wurzbourg. Trois autres nous montrent déjà cette pénétration des formes absolues dans le domaine des formes conjointes, qui est le caractère de l'irlandais moderne : *ma-nu-m-gaibi* « si tu me prends » (manuscrit de Wurzbourg), *con-daigi* « tu cherches », *fo-gbai* pour **fo-gabi* « tu trouves » dans le *Codex Boernerianus*[1].

De *berid*, forme de la troisième personne du singulier absolu dans notre paradigme, le saint Paul de Wurzbourg nous offre deux exemples. On y trouve aussi *aingid* « il protège ». Le manuscrit de Milan nous offre *ithid* « il mange », le Priscien de Saint-Gall *gelid*, dont le sens est à peu près le même[2]. Dans d'autres

[1] *Grammatica celtica*, p. 429.
[2] *Ibid.*, p. 431.

verbes, un *a* précède l'*i*. Cet *a* est probablement radical dans *lenaid* «il s'attache», qui vraisemblablement est de la neuvième classe, puisqu'il perd le suffixe *-na* au parfait *lil* «il s'est attaché». La première personne du singulier de l'indicatif présent est en irlandais moderne *leanaim*. L'*a* de *tinaid* glosant «evanescit» dans le Priscien de Saint-Gall peut avoir la même origine; comparez l'irlandais moderne *tionaim* «je fonds, je dissouds». Mais l'*a* qui précède l'*i* dans *maraith* «il demeure» (Priscien de Saint-Gall), *canaid* «il chante» dans le *Felire*, se justifient par l'analogie avec la première personne du singulier *maraim*, *canaim* et par l'influence de l'*a* radical.

Berid s'explique par un primitif **beré-ti; lenaid*, par un primitif **liná-ti*. Le second a conservé l'accent sanscrit; le premier a, quant à l'accent, suivi l'analogie du second, et ce changement d'accent a été favorisé par l'analogie de la première classe, où le suffixe qui termine le thème est atone, avec la sixième classe, où ce suffixe est accentué.

Cette explication de la troisième personne du singulier est justifiée : 1° par la même personne du passif : *gaibthir* «il est pris» dans le manuscrit de Wurzbourg[1] et du déponent : *midithir* «il juge» dans le manuscrit de Milan[2], qui sont de la quatrième classe; 2° par la même personne du passif et des verbes déponents dans la conjugaison dérivée : ainsi *cairigthir* «il est réprimandé» dans le manuscrit de Milan. *lobrigthir* «il est malade», *beoigidir* «il vivifie» dans le manuscrit de Wurzbourg[3]. Dans la désinence *-thir* ou *-dir* de la troisième personne du singulier passif ou déponent, nous reconnaissons le suffixe *-ti* de l'actif suivi de l'*r* caractéristique du déponent et du passif en latin et dans les langues celtiques.

Les explications que nous avons données sur la première et la troisième personne nous dispensent d'entrer dans de longs développements lorsqu'il s'agit de la seconde. *Beri* «tu portes» tient lieu d'un primitif **berési*, dont l'*s*, étant placée entre deux voyelles, est tombée, suivant la règle[4]; puis la voyelle *i*, étant finale et atone, est tombée après avoir exercé sur la voyelle de la syllabe précédente son action ordinaire et l'avoir transformée en *i*.

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 472.
[2] *Ibid.*, p. 439.
[3] *Ibid.*, p. 472, 439.
[4] Exemples : *siur* «soror» pour **svisur* dans le diminutif *siurnat* du manuscrit de Saint-Gall; *gaide* = **gaisatios* «muni de gæsum» dans le même manuscrit.

CHAPITRE III.

LES DÉSINENCES PERSONNELLES DE LA CONJUGAISON CONJOINTE DU VERBE IRLANDAIS ET LES DÉSINENCES CORRESPONDANTES DANS LA SECONDE CONJUGAISON INDO-EUROPÉENNE AU PRÉSENT PRIMAIRE; COMPARAISON AVEC LES DÉSINENCES DU PRÉSENT SECONDAIRE.

§ 1. Généralités.

Les désinences conjointes du vieil irlandais, dont on trouve le paradigme à la page suivante, paraissent se rattacher à deux origines, comme les désinences qui leur correspondent dans la conjugaison latine au présent de l'indicatif. De ces désinences, les unes appartiennent à une série plus ou moins complète de flexions personnelles qui semblent avoir été spécialement attribuées à la seconde conjugaison dans la langue indo-européenne primitive. Le reste paraît se rattacher à la conjugaison secondaire indo-européenne, et les désinences personnelles de celle-ci sont en relation intime avec les désinences de la première conjugaison indo-européenne : singulier, première personne secondaire *-m*, première conjugaison *-mi;* deuxième personne secondaire *-s*, première conjugaison *-si;* troisième personne secondaire *-t*, première conjugaison *-ti*, etc.

En vieil irlandais et en breton, les désinences secondaires de l'actif ont, comme les désinences primaires, valeur de présent. Pour leur donner la valeur de passé, il faut les faire précéder du préfixe *ro* = **pro*, qui a la même valeur que l'augment en grec et en sanscrit[1]. Le vieil irlandais a attribué le sens de présent secondaire ou d'imparfait au présent secondaire moyen. M. Whitley Stokes a émis cette doctrine comme une hypothèse[2]; elle nous paraît certaine, sauf cette réserve que les Irlandais semblent avoir confondu le présent secondaire indo-européen avec l'optatif de la même voix, qui offre à peu près les mêmes désinences. Avant de faire la comparaison du paradigme du présent secondaire irlandais avec celui du sanscrit moyen, il faut supprimer l'augment du paradigme sanscrit et, en conséquence, rétablir l'accent sur les désinences de ce paradigme, comme on le trouve à l'optatif moyen de la première conjugaison :

[1] Le verbe *πρόειμι*, composé de la préposition *πρό* et du verbe *εἰμί* «être», nous offre un exemple de l'emploi de la préposition *πρό* en grec avec le même sens qu'en irlandais. Dans l'*Iliade*, livre I, vers 70, *πρό τ' ἐόντα* veut dire «les choses passées». Je dois l'indication de cet exemple à M. Ernault.

[2] *Beiträge* de Kuhn, t. VII, p. 6. Cf. Windisch, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVII, fasc. 2.

SANSCRIT.

Singulier : 1re pers. *dvishīyá* « je haïrais » ;
2e pers. *dvishīthás* « tu haïrais » ;
3e pers. *dvishītá* « il haïrait ».

Pluriel : 1re pers. *dvishīmáhi* « nous haïrions » ;
2e pers. *dvishīdhvám* « vous haïriez » ;
3e pers. *dvishīrán* « ils haïraient ».

IRLANDAIS.

Singulier : 1re pers. *no berinn* « je portais » ;
2e pers. *no bertha* « tu portais » ;
3e pers. *no bered* « il portait ».

Pluriel : 1re pers. *no bermmîs* « nous portions » ;
2e pers. *no berthe* « vous portiez » ;
3e pers. *no bertîs* « ils portaient ».

En général, la finale irlandaise correspond au suffixe accentué en sanscrit. Il y a quelques différences : ainsi l'irlandais, à la première personne du singulier, a conservé la désinence nasale *-nn* = *-n*, tenant lieu d'un *m* primitif, suivant les lois ordinaires de la phonétique. Cette *m* manque au sanscrit, qui, suivant sa loi générale, a ici remplacé à la première personne du singulier du moyen la désinence de la première conjugaison par celle de la seconde : il n'y a pas d'*m* à la désinence *-īyá* de l'optatif moyen, *-i* du présent secondaire moyen; *dvishē*, première personne du singulier, au présent de l'indicatif moyen, de *dvéshmi* « je hais », nous offre le même phénomène avec sa désinence *-ē* pour *-ai*, dont le premier élément *a* est identique au premier des deux éléments qui ont donné naissance à l'*ω* du grec φέρω, à l'*o* du latin *fero*, à l'*u* de l'irlandais *beru* = **berū*. Pour trouver le second de ces deux éléments, grec, latin, irlandais, il faut retrancher le thème *bhĕrŏ-;* ainsi *ō*, *ū* moins *ŏ* initial est le second élément de la désinence de la première personne du singulier au présent primaire dans la seconde conjugaison indo-européenne, telle que le latin et le vieil irlandais l'ont traitée. A *o*, premier élément de cette désinence, ce qui correspond en sanscrit est *ē* ou *ai* moins *i* final.

En comparant les deux troisièmes personnes du singulier, sanscrit **dvishītá*, irlandais *no bered*, nous remarquons que l'irlandais a reculé l'accent d'une syllabe en le faisant porter sur la désinence du thème.

Au pluriel, l'accent est toujours sur la désinence, en irlandais comme en sanscrit, sans se trouver cependant toujours sur la même partie de la désinence. L'irlandais recule l'accent d'une

syllabe à la seconde et à la troisième personne du pluriel, comme à la troisième personne du singulier. Les autres différences tiennent à ce qu'en irlandais quelques-uns des suffixes sanscrits sont remplacés par des équivalents qu'on trouve avec la même valeur dans d'autres parties de la conjugaison sanscrite; tel est à la première personne du pluriel (*-mîs* = *-messi*) *-si* équivalent de *-hi* ou *-dhi*. Un phénomène analogue s'observe à la première personne primaire du pluriel : *-mi-t* en vieil irlandais, = *-ma-si* en sanscrit archaïque, avec *-si* sanscrit équivalent à *-t* irlandais.

Ainsi le présent secondaire moyen a seul persisté avec sens de présent secondaire en irlandais, et le présent secondaire actif, emprunté par la seconde conjugaison à la première, y a la valeur de présent primaire. Les formes empruntées au présent secondaire actif de la première conjugaison se présentent à nous mêlées aux formes qui tirent leur origine des flexions personnelles spéciales à la seconde conjugaison indo-européenne. Distinguer l'une de l'autre ces deux provenances est souvent difficile.

Deux circonstances cependant faciliteront cette étude. L'une est que le verbe déponent et le passif irlandais, comme le verbe déponent et le passif latin, sont dérivés des désinences de la seconde conjugaison. Nous avons, par conséquent, de ces désinences en quelque sorte deux éditions sous les yeux : l'une où les désinences personnelles sont ou ont été finales, l'autre où elles sont suivies d'un suffixe. Comparons *beru*, *-biur* «je porte» à *sechu-r* «je suis», en latin *sequo-r*.

Une autre circonstance qui facilitera notre étude est que le verbe irlandais, outre le présent de l'indicatif de la seconde conjugaison indo-européenne, ou présent de l'indicatif conjoint, qui est un temps simple, nous offre trois temps composés qui, avec un sens différent, se rattachent à la même conjugaison. Ce sont le futur en *-s*, identique au futur en *-σω* du grec originairement un présent; le prétérit en *-s* et le prétérit en *-t*, tous deux aussi des présents primitifs. Nous nous bornerons pour le moment à citer les premières personnes du singulier : 1° *tiasu* «j'irai», en grec *σλείξω*; 2° *ro-charus* «j'ai aimé», en breton *caris* avec *i* = *ū*; *as-ru-burt* «j'ai dit»; l'*u* interne du vieil irlandais *ro-charus*, l'*i* interne = *ū* du breton *caris*, l'*u* interne du vieil irlandais *as-ruburt*, tiennent lieu d'un *u* externe plus ancien = *ω* grec, *o* latin. A une date où le témoignage historique fait défaut, les Celtes ont dû prononcer **ro-carasu* «j'ai aimé», **ex-ro-bertu* «j'ai dit».

§ 2. La troisième personne primaire du singulier sans dentale à la désinence.

Nous avons donné sur la première personne du singulier de la seconde conjugaison des détails suffisants quand nous avons parlé

des verbes irlandais de la première, de la sixième et de la quatrième classe dans le paragraphe 3 de notre chapitre premier. Les exemples que nous avons cités de la désinence *-u* externe sont assez nombreux pour démontrer que la désinence *-u* de la première personne du singulier du présent de l'indicatif était originairement en irlandais spéciale aux verbes de la seconde conjugaison indo-européenne. Il doit y avoir eu un temps où l'on disait toujours à la forme absolue *beru*, avec la même désinence qu'à la forme conjointe *as-biur* = *ex-beru*. Alors la désinence *-im* était réservée aux verbes de la première conjugaison indo-européenne, comme *benim* « je frappe », et les verbes de cette conjugaison conservaient cette désinence même avec un préfixe; on en trouve des exemples à l'époque historique la plus ancienne : *do-fui-bnimm* « je coupe en dessous », dans le Priscien de Saint-Gall; *do-im-di-bnim* « je retranche en coupant », dans le manuscrit de Wurzbourg[1].

A cette époque primitive, la troisième personne du singulier des verbes de la seconde conjugaison indo-européenne se terminait en irlandais au présent primaire de l'indicatif par *-i* externe On disait **berai* et, avec contraction de la diphtongue finale, **berī*. « il porte » par *i* long : comparez le grec φέρει. Une formule juridique nous a conservé un exemple de la forme contractée de cette désinence. On se rappelle que c'est à des formules juridiques que nous devons la conservation de la première personne du singulier *beru*. Voici le texte dont il s'agit : *Intî di-an-*DLIGI *fhiachu do-s-fothlaig fair*[2] « celui contre lequel IL A DROIT à des créances, il les exige de lui ». *Dligi* est la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif. Ce mot appartient à la première conjugaison du vieil irlandais, et il est du nombre des verbes de cette conjugaison qui se rangent dans la seconde conjugaison indo-européenne. Le mot *fhiachu*, avec *f* aspirée, qui suit, mérite une attention particulière. La manière dont l'*f* initiale est traitée prouve qu'il n'y avait pas de consonne finale au mot précédent *dligi;* ce fait est confirmé par la troisième personne du singulier des futurs sigmatiques *snaidsi-um* « il me protégera », *ainsi-unn* « il nous protégera », dont la dernière syllabe *si* est identique à la dernière syllabe ξει du même futur dans les verbes grecs dont la racine se termine par une gutturale. La troisième personne du singulier du présent de l'indicatif de ce verbe est *anich*. Les composés syntactiques *snaidsi-um*, *ainsi-unn*, dont le second terme est le pronom suffixe de la première personne du singulier dans le premier cas,

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 429.

[2] Livre de Leinster, p. 122, col. 2, lignes 45, 46. Cf. Whitley Stokes dans la *Revue celtique*, t. III, p. 184.

du pluriel dans le deuxième cas, nous ont été conservés par les hymnes de Colmân et de Sanctân[1].

Enfin ce qui établit surtout d'une manière indiscutable l'antiquité de la désinence dont il s'agit, c'est la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif passif *beri-r*, dont le manuscrit de Wurzbourg nous a conservé quatre exemples. Comparez *gessi-r* « il est obtenu », dans le même manuscrit, *fedi-r* « il est rapporté », dans le Priscien de Saint-Gall[2]. Les formes *berai-r* (Priscien de Saint-Gall), *dlegai-r* « il est dû » (manuscrit de Milan et saint Paul de Wurzbourg[3]) nous offrent, avant l'*i*, un *a* correspondant au second *e* du grec *φέρει*. *Berai-r*, *dlegai-r* sont des témoignages d'une prononciation plus ancienne et plus complète que la prononciation contracte *beri-r*, *gessi-r*, *fedi-r* au passif, *dligi* à l'actif. *Dligi* « il a droit à » tient lieu d'un plus ancien **dlegai*. Il serait difficile d'expliquer avec certitude pourquoi, dans cette désinence, l'*e* grec servant de finale au thème a pour équivalent en irlandais un *a* : *φέρε-ι* = **bera-i*. La présence en irlandais de cet *a*, équivalent ordinaire de l'*o* grec, est démontrée non seulement par les exemples qui précèdent, mais par ce que nous dirons plus loin de la troisième personne du singulier du présent secondaire correspondant à cette troisième personne du singulier du présent primaire. Peut-être la présence de cette voyelle large *a* à la place de la mince *e*, comme en grec, est-elle causée par l'analogie avec la première personne du singulier, qui a aussi en irlandais une voyelle large : *u* = *ū*, en grec *ω*.

La désinence *-i* sans *t* final, qui caractérise ainsi la troisième personne du singulier au présent primaire des verbes de la seconde conjugaison indo-européenne, n'est pas, dans le domaine celtique, spéciale à l'irlandais : elle a aussi existé dans le rameau breton, qui, à la même personne du même temps, forme son passif exactement comme l'irlandais : *ceni-r* « il est chanté », *gelvy-r* « il est appelé » dans des manuscrits gallois du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, *kefy-r* « il est trouvé » en cornique; en breton de France, l'*i* caractéristique de cette forme se change en *e* suivant l'usage ordinaire, et nous citerons, d'après un texte qui paraît remonter au XV^e^ siècle, *gane-r* « il naît »[4].

La désinence *i* sans *t* final de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif primaire dans les verbes de la seconde conjugaison indo-européenne remonte donc dans les langues

[1] Windisch, *Irische Texte*, p. 7, 50. Cf. Whitley Stokes dans les *Beiträge* de Kuhn, t. VII, p. 41, cf. p. 48. L'*i* ne peut être le pronom suffixe de la troisième personne au nominatif, puisque le nominatif de ce pronom est *é*.

[2] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 472.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 529, 530.

IMPRIMERIE NATIONALE

celtiques à une date antérieure à la séparation du rameau irlandais et du rameau breton. L'accord des langues celtiques avec le grec φέρει, λέγει, λύει permet de revendiquer pour cette forme une antiquité égale à celle de la désinence -ō de la première personne.

Mais revenons au vieil irlandais. Dans cette langue, l'action des préfixes a été sur la troisième personne la même que sur la première. *No-t-beir* « il te porte » est à *beri* dans *beri-r* « il est porté » ce que *do-biur* « je donne » est à *beru* « je porte ». On peut lire dans la *Grammatica celtica*, 2e édition, pages 430, 431, de nombreux exemples de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif conjoint avec *i* interne : l'*i* interne du prétérit en *s*, *gabis* « il a pris » dans le livre d'Armagh [1] et du futur *téis* « il ira » dans le manuscrit de Wurzbourg [2]; en grec σλείξει n'a pas d'autre origine. Le même *i* interne est fréquent dans les dialectes bretons; en gallois, par exemple, *geill* « il peut » dans un document du XIIIe siècle, *geilw* « il appelle » dans un document du XVe. Le breton *quell* « il perd », de *coll; quef* « il trouve », de *cafout*, dans un texte du XVe siècle, nous offre la voyelle *e* résultant de l'action exercée par un *i* final perdu sur l'*o* et l'*a* radical.

§ 3. La troisième personne secondaire du singulier sans dentale finale.

En sanscrit, les trois personnes du singulier du présent secondaire s'obtiennent, nous l'avons déjà vu, en ôtant leur *i* final aux désinences correspondantes du présent primaire :

1re pers. *-mi* devient *-m;*
2e pers. *-si* devient *-s;*
3e pers. *-ti* devient *-t.*

Ces désinences sont celles de la première conjugaison indo-européenne. En appliquant le même procédé à la désinence primaire de la troisième personne du singulier de la seconde conjugaison indo-européenne, *-ai* en irlandais, *-ει* en grec, on trouve en irlandais la désinence secondaire *-a*, en grec la désinence secondaire *-ε*. On a généralement admis jusqu'ici qu'en grec ἔφερε « il portait » tenait lieu d'un plus ancien *ἔφερετ dont l'existence n'est pas démontrée, lequel viendrait lui-même de *φερετι qui n'existe pas. Il est beaucoup plus naturel de rapprocher ἔφερε de φέρει. Ἔφερε est à φέρει ce que ἐτίθη[τ] est à τίθητι, en grec classique τίθησι. Il n'y a rien d'aventureux à restituer le τ final d'ἐτίθη[τ] d'après le présent secondaire sanscrit correspondant

[1] *Grammatica celtica*, p. 463.
[2] *Ibid.*, p. 467.

ádadhāt, puisque ce verbe, appartenant à la première conjugaison indo-européenne, a en grec les mêmes désinences qu'en sanscrit. Mais le présent de l'indicatif du verbe φέρω de la seconde conjugaison indo-européenne nous présente en grec au singulier un système de désinences que le sanscrit a perdues et auxquelles il a substitué les désinences de la première conjugaison. Il ne faut pas expliquer ces désinences par le sanscrit. C'est au grec lui-même qu'il faut en demander la clef : c'est de φέρει et non de *bharati* qu'il faut rapprocher ἔφερε. Ἔφερε est aussi différent d'*ábharat* que φέρει de *bhárati*.

L'équivalent irlandais d'ἔφερε est *bera*, écrit le plus souvent *ber*, avec chute de l'*a* final. *Bera* nous est conservé par le passif *bera-r* dans les composés *as-bera-r* « il est dit », *ad-o-bara-r* « il est offert », *do-bera-r* « il est donné. On trouvera réunis dans la *Grammatica celtica*, 2e édition, page 471, un grand nombre d'exemples de cette troisième personne, qui appartient à ce qu'on appelle la conjugaison conjointe. En voici qui se rattachent à des verbes de la seconde conjugaison indo-européenne : *as-con-gara-r* « indicitur », dans le manuscrit de Milan; *imm-a-cana-r* « autour de qui l'on chante », dans un des poèmes de Saint-Paul en Carinthie; *do-for-maga-r* « il est augmenté », dans le Priscien de Saint-Gall; *ad-fiada-r* « il est raconté », dans le manuscrit de Milan. L'analogie a fait étendre cette formation à la première conjugaison indo-européenne; exemple : *for-fena-r* « il est achevé », dans le livre d'Armagh. Mais le verbe *benim* « je frappe, je coupe », pour prendre la désinence secondaire *-a* sans *t* final de la seconde conjugaison indo-européenne, a dû perdre le suffixe *na-* qui constitue dans son thème la caractéristique de la première conjugaison : *inn-ar-benim* « je chasse » devient, à la troisième personne du singulier du passif, *inn-ar-ba-r* « il est chassé » dans le manuscrit de Milan.

A l'actif, l'*a* final tombe et le sens qu'offre le présent secondaire est identique à celui du présent primaire, à moins qu'il ne soit précédé du suffixe *ro-* qui lui donne le sens de passé. Tantôt la voyelle de la racine est restée intacte, tantôt elle s'est changée en *a* par l'effet de l'action rétrograde que la voyelle finale a exercée sur elle avant de tomber. Comparez le substantif *atrab* « possession » pour **ad-treba-n*[1]. Chose curieuse, le second *a* d'*atrab* se trouve aussi dans la seconde syllabe du français *Arras* pour *Atrăbatas*, forme basse du plus ancien *Atrĕbates*.

L'*e* radical s'est maintenu, par exemple, dans : 1° *as-ber* « il dit », *do-ber* « il donne » du manuscrit de Wurzbourg; l'antiquité de cette forme est démontrée par les passifs sans *a : do-ber-r* et *as-ber-r* du même manuscrit, et par *eper-r* = **aith-ber-r* dans le Priscien de

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 10.

Saint-Gall[1]; 2° *tin-fet* ou *do-in-fet* « il souffle dans » (manuscrit de Wurzbourg[2]); 3° *du-n-aid-bet* « qui raconte », dans le manuscrit de Milan[3]. *-Ber* est à *beri* comme *-bera* à *berai*.

L'*e* radical se change en *a* par assimilation à l'*a* final (que le passif seul a conservé) dans : 1° les *tad-bat* « demonstrat », *do-n-ad-bat* « quod demonstrat » du Priscien de Saint-Gall et du manuscrit de Milan[4]; comparez le passif *do-ad-bada-r* « il est montré » (Priscien de Saint-Gall et manuscrit de Wurzbourg); 2° *tor-ban* « il est utile » = **do-for-bena* (manuscrit de Wurzbourg); comparez le passif *for-bana-r* « il est achevé » dans le Priscien de Saint-Gall et le manuscrit de Wurzbourg[5]. Faisons observer que, pour la même racine BEN, l'assimilation ne s'est pas produite, et l'*e* radical s'est maintenu dans l'actif *for-fen* « il achève » du manuscrit de Milan[6] et dans le passif *for-fena-r* « il est achevé » du livre d'Armagh[7].

Ce présent secondaire de la troisième personne du singulier est très fréquemment employé avec le préfixe *ro-* pour tenir lieu de la même personne du prétérit en *-s* : on lit souvent *ro-gab* « il a chanté, il a pris » dans les manuscrits de Milan et de Wurzbourg[8] à côté de *gabis* et *gabais* « il a pris » dans le livre d'Armagh[9]. M. Whitley Stokes a trouvé dans le manuscrit de Milan un exemple dans lequel l'initiale du complément qui suit est aspirée : *ro-gab chrine* « il prit un état de langueur »[10]. Il est donc certain que le verbe n'avait pas de *t* final, qu'il se terminait par une voyelle; enfin l'absence de voyelle mince *e* ou *i* dans *gab* prouve que la voyelle finale tombée était une voyelle large, *a*, *o*, *u*. Nous

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 430, 471.

[2] *Ibid.*, p. 62, 431. Dans ce composé, *fet* est pour **feta* par *a* bref, qui, n'étant soutenu par aucune consonne finale, est tombé de très bonne heure. Comparez *dorrifess* « qui fut inspiré » = **do-n-ro-in-fet-to-* (*Grammatica celtica*, 2e édit., p. 478), où le double *t* a produit l'assibilation, et *tin-feth* ou *tin-fed* = **do-in-feton* (*Grammatica celtica*, 2e édit., p. 225, 884), où la voyelle de la dernière syllabe, maintenue par la consonne finale, a changé le son primitif de la seconde des consonnes radicales. L'exemple du maintien du *t* radical que nous offre *tin-fet* n'est pas isolé : comparez *do-diut* « j'arrête » = **do-detu* dans le Priscien de Saint-Gall, *as-in-diut* = **ex-in-detu* « je raconte » dans le Priscien de Carlsruhe. La troisième personne du singulier correspondant à cette première personne est *dandiat* pour **do-an-diat* « il l'arrête », dans le Priscien de Saint-Gall (*Grammatica celtica*, 2e édit., p. 431), et le passif est *as-in-dedar* « inscritur », dans le manuscrit de Milan (*ibid.*, p. 885).

[3] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 881.

[4] *Ibid.*, p. 431.

[5] *Ibid.*, p. 874.

[6] *Ibid.*, p. 1090, col. 2.

[7] *Ibid.*, p. 471.

[8] *Ibid.*, p. 462.

[9] *Ibid.*, p. 463.

[10] *Goidelica*, 2e édit., p. 28; *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 482; *Beiträge* de Kuhn, t. VII, p. 38.

avons déjà dit que cette voyelle devait être un *a*, puisque c'est celle que nous trouvons au passif conjoint *for-bana-r*.

Gab, troisième personne du singulier du présent secondaire, servant de troisième personne du singulier à l'aoriste en *-s*, doit sa valeur de passé au préfixe *ro- : ro-gab* « il a pris ». La même forme, employée sans ce préfixe, se trouve avec sens de présent dans les langues bretonnes. En breton, *kan* = **cana* veut dire « il chante »; c'est un présent secondaire sans *t;* au prétérit breton en *s* on dit *kanas* « il chanta » avec *s* comme à la forme absolue irlandaise *canais*, qui signifie aussi « il chanta ».

Dans les langues bretonnes, certains verbes de la seconde conjugaison indo-européenne conservent à l'actif une trace de l'*i* qui terminait la troisième personne du singulier du présent primaire de l'indicatif; aujourd'hui encore, à cette désinence ancienne, depuis longtemps perdue, ils assimilent la voyelle de la racine. Nous avons parlé de ces verbes dans le paragraphe 2 de ce chapitre. Mais, à cette troisième personne primaire terminée en *i*, d'autres verbes ont préféré la forme secondaire, terminée originairement en *-a*, et qui, par conséquent, garde intacte la voyelle de la racine. De là, dans le gallois du XIII^e^ siècle, *kemer* pour **comber* « il prend », en breton *kemer;* de là en breton moderne *kan* « il chante », *gwel* « il voit », dont le gallois *gwyl* nous a conservé la forme primaire [1].

Le prétérit en *-t*, qui est originairement un présent de l'indicatif en *-tu* = *-tō*, comme le grec *κόπ-τω* et le latin *nec-to*, nous offre encore, à la troisième personne du singulier, l'exemple du présent secondaire en *-a* employé concurremment avec le présent primaire en *-i*. La forme primaire caractérisée par *i* interne est rare; on a cependant cité : *birt* « il porta », de la racine BER, dans le livre d'Armagh [2]; *ro-êit* ou, par contraction, *rô-it* « il prit », de la racine EM (cf. le latin *emo*), dans les manuscrits de Saint-Gall et de Wurzbourg [3]. La forme secondaire en *-a*, ou laisse intacte la voyelle de la racine : *du-bert* « il a donné », *as-bert* « il a dit » dans le livre d'Armagh, ou bien la change en *a : as-ru-bart* « il a dit » dans le manuscrit de Wurzbourg, *asreracht* pour **as-ro-es-rach-t* « il est ressuscité », dont la racine est REG, même manuscrit [4], *bar-t* = **ber-ta*, *-rach-t* = **rec-ta*.

Dans quelques rares exemples, où le préfixe *ro-* manque, le suffixe *-ta* a gardé sa voyelle. L'exemple le plus ancien paléographiquement de la désinence en *-ta* nous est fourni par un verbe de la quatrième classe : *ad-cita* « il a vu », au présent de l'indicatif *ad-*

[1] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 508.
[2] *Ibid.*, p. 454.
[3] *Ibid.*, p. 456.
[4] *Ibid.*, p. 455.

chiu (livre d'Armagh[1]). Les plus intéressants sont *berta* « il porta », *tocta* « il prit » dans le *Senchus Mór*[2]. On connaît bien le premier de ces deux verbes, dont nous avons donné de nombreux exemples; quant au second, il fait aujourd'hui en irlandais à la première personne du singulier du présent de l'indicatif *tugaim*, et la troisième personne du singulier primaire *tuic* se trouve dans les manuscrits de Saint-Gall et de Wurzbourg[3]. *Fechta* « il alla », de la même racine que le grec εἶκω, se rencontre dans l'*Éloge de saint Columba* par Senchan Torpeist[4]. Ces formes de la troisième personne du prétérit en *t* avec *-a* externe ne sont pas plus étranges que les formes de la première personne du singulier du présent de l'indicatif et du futur avec *-u* externe : *berta* « il a porté » n'est pas plus étonnant que *beru* « je porte »; *tocta* « il a pris » ne doit pas plus nous surprendre que *tiagu* « je vais » et *tiasu* « j'irai »[5].

§ 4. La troisième personne du singulier avec dentale finale.

La conjugaison dérivée nous offre des exemples incontestables de troisièmes personnes du singulier terminées par un *t* final. L'étude des verbes passifs et déponents est décisive. A côté de formes comme *samal-ti-r* « il est comparé », *suidig-thi-r* « il est posé », où l'on reconnaît la désinence *ti* de la première conjugaison primaire indo-européenne, les documents irlandais les plus anciens nous en offrent d'autres, comme *carth-ar* « il est aimé », *etar-scarth-ar* « separatur », *fris-cuirth-er* « il est opposé », dérivés d'une forme active dans laquelle un *t* final était précédé d'une voyelle, *a* dans les deux premiers exemples, *i* dans le dernier : *carth-ar* suppose un actif **carat*, *-scarth-ar* un actif **scarat*, *-cuirth-er* un actif **quorit*. La voyelle qui précède l'*r* finale et déponente est une lettre euphonique, et sa présence résulte de l'impossibilité où étaient les Irlandais de prononcer le groupe *tr* à la fin d'un mot sans intercaler une voyelle entre les deux consonnes, exemple : *tarathar* du latin *taratrum* « tarière. Comparez le latin *amat-ur*, *audit-ur*, passif dérivé de l'actif *amat*, *audit*.

La troisième personne du singulier du présent de l'indicatif actif *no-b-cara* « il vous aime » (manuscrit de Wurzbourg), du verbe dérivé en *ā*, dont la première personne du singulier est *no-t-caru* « je t'aime », dans le Martyrologe d'Oengus[6], s'explique par un primitif **carāt* dont le *t* final est la désinence personnelle d'un

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 456.
[2] *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 64, 78.
[3] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 431.
[4] Whitley Stokes dans les *Beiträge* de Kuhn, t. VII, p. 27.
[5] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 466.
[6] *Ibid.*, p. 434.

présent secondaire et correspond à un suffixe primaire *-ti*. Le suffixe primaire *-ti* et le suffixe secondaire *-t* appartiennent tous deux à la première conjugaison indo-européenne, d'où ils ont passé dans la conjugaison dérivée dans laquelle sont compris les verbes que nous venons de citer.

On trouve aussi la preuve qu'il existait un *t* final à la troisième personne du singulier du subjonctif des verbes qui se rattachent à la seconde conjugaison indo-européenne. Cela résulte des formes du passif : *gabthar* « qu'il soit chanté », *do-berthar* « qu'il soit donné », *as-berthar* « qu'il soit dit », dans le manuscrit de Wurzbourg[1]. *Bertha-r* = **berāt-ar*, dérivé de l'actif **berāt*, en vieil irlandais *-bera;* comparez *gaba* « qu'il prenne » dans le manuscrit de Wurzbourg, *at-bela* « qu'il meure » dans le manuscrit de Saint-Gall, pour **gabāt*, **ate-belāt*[2], en sanscrit *bhávāt* « qu'il soit », *viçát* « qu'il entre »[3].

Le verbe auxiliaire qui a fourni le second terme des temps composés en *-s* avait aussi un *t* final à la troisième personne du singulier. Nous trouvons ce *t* 1° au prétérit en *-s* déponent, par exemple *du-corastar* « il a posé », dans le manuscrit de Milan[4]; 2° au futur déponent : *ni-fiastar* « il ne saura pas », dans le manuscrit de Wurzbourg[5]; 3° au futur passif : *at-do-m-indnastar* « je serai conduit », troisième personne qui prend le sens de la première, grâce à un pronom infixe, dans le manuscrit de Wurzbourg[6]. Comparez le breton *kanas* « il a chanté » qui est un autre temps secondaire, *kanas* = **cana-syat*.

Il résulte de là que les formes conjointes du verbe auxiliaire employé à former le prétérit et le futur en *-s* avaient un *-t* final à la troisième personne du singulier. Il n'y a pas lieu de nous en étonner, puisqu'en sanscrit le verbe auxiliaire qui sert à former le futur sigmatique est *-syāmi*, qui appartient à la quatrième classe, et puisqu'en vieil irlandais les verbes de la quatrième classe sont, au présent de l'indicatif, traités exactement comme les verbes dérivés, qui ont fourni la troisième conjugaison de la grammaire irlandaise. Les verbes dérivés ont un *t* à la troisième personne du singulier conjoint au présent de l'indicatif; nous l'avons dit quelques lignes plus haut. Le *t* de *fiastar* « il saura » s'explique comme celui d'*ad-cither* « il est vu » (manuscrit de Wurz-

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 474.

[2] *Ibid.*, p. 441.

[3] Whitney, *Grammaire sanscrite*, § 736. 752; traduction Zimmer, p. 258, 261.

[4] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 465.

[5] *Ibid.*, p. 468. Cf. Whitley Stokes dans les *Beiträge* de Kuhn, t. VII, p. 51.

[6] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 476. Voir les exemples réunis par Whitley Stokes, *Beiträge* de Kuhn, t. VII, p. 64, 65.

bourg [1]), verbe de la quatrième classe, au présent de l'indicatif *ad-chiu*, et qui, à ce temps, est traité comme s'il appartenait à la conjugaison dérivée en *-iu;* ainsi en latin *capio* est traité au présent de l'indicatif comme *audio*.

Cette assimilation explique, à la forme absolue, 1° le prétérit déponent en *-s : cíchnaigistir* « il fit du bruit », dans le Priscien de Saint-Gall [2]; 2° le futur déponent en *-s : miastir* « il jugera », dans le manuscrit de Wurzbourg [3]. Ces formes tiennent lieu d'une désinence primitive en *-ti* et non en *-i*, comme dans les verbes de la seconde conjugaison indo-européenne.

La désinence *-ti*, spéciale à la première conjugaison indo-européenne, où elle caractérise la troisième personne du singulier de l'indicatif présent primaire, a passé ensuite dans la conjugaison dérivée du vieil irlandais. Elle a eu en irlandais un sort analogue à celui de la désinence *-mi* dans la langue grecque. En grec, *-μι*, qui appartient, comme désinence de la première personne, au même paradigme que *-τι*, a passé de la première conjugaison dans la conjugaison dérivée, en éolique, où l'on dit : *κάλημι*, *αἴτημι*, *αἴνημι*, *ὄρημι*, et jamais elle n'a pénétré dans la seconde conjugaison, jamais on n'a dit *λέγομι*, *λύομι*. Il faut devant *-μι* une longue que la conjugaison dérivée fournit comme la première conjugaison indo-européenne à l'indicatif présent (à *τίθη-μι*, *ϖέρνη-μι*, première conjugaison, comparez *κάλημι* dérivé), et que la seconde conjugaison n'offre qu'au subjonctif, *ἐθέλωμι* [4].

-Ti appartient au même paradigme que *-mi*. Ainsi en irlandais le suffixe du présent primaire *-ti*, qui a donné au passif et au déponent la désinence *-tir*, paraît spécial aux verbes de la première conjugaison indo-européenne et de la conjugaison dérivée. Employé aux formes absolues, il a pour corrélatif, dans les mêmes conjugaisons et au subjonctif de la forme conjointe, le suffixe *-t*, caractéristique du présent secondaire et qui, au passif et dans les verbes déponents, devient *-tar*.

Ce suffixe *-t* de la troisième personne du présent secondaire paraît avoir pénétré en latin dans les verbes de la seconde conjugaison indo-européenne; exemple : *legit* pour **leget* « il lit ». Étranger à la seconde conjugaison indo-européenne, telle qu'elle a été

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 471.

[2] *Ibid.*, p. 465.

[3] *Ibid.*, p. 468.

[4] Gustav Meyer, *Griechische Grammatik*, § 442, p. 350. La grande différence qu'offre ici l'histoire de la langue grecque et celle de l'irlandais consiste en ce que les désinences de la première conjugaison indo-européenne ou conjugaison en *-μι* ont été perdues par le grec moderne; au contraire, l'irlandais moderne, rejetant les désinences de la deuxième conjugaison indo-européenne, n'a conservé que celles de la première.

conservée par la langue grecque, il a appartenu à la première, telle qu'on la trouve dans cette langue : ἐτίθη tient lieu d'un plus ancien *ἐτίθητ, en sanscrit *ádadhāt*.

§ 5. La troisième personne du pluriel.

Les troisièmes personnes du pluriel des verbes de la seconde conjugaison indo-européenne ont en vieil irlandais deux manières de créer leur forme conjointe : ils peuvent employer la désinence *-at* ou la désinence *-et*.

Comme exemples de la désinence *-at* nous citerons *do-berat* « ils donnent », *as-berat* « ils disent », *fris-berat* « ils opposent », de la racine BER « porter » ; *far-d-in-grat* « ils signifient », de la racine GAR, en regard duquel on trouve *fri-tai-bret* « ils opposent », *ar-gairet* « ils défendent »[1]. Ces formes ont perdu une *n* avant le *t*. Dans la désinence du passif correspondante, *-tar*, exemple *do-bertar* « ils sont donnés »[2], l'*a* est une voyelle euphonique résultant de l'impossibilité où étaient les Irlandais de prononcer le groupe final *tr* : *do-bertar*, comparé à *do-berat*, suppose un primitif passif **berant-ar*, identique au latin *ferunt-ur* et dérivé de l'actif **berant* = *ferunt*. *Berat* = **berant* est originairement une forme secondaire avec *t* final. L'aspiration de la consonne initiale du mot suivant est due à l'analogie : on a étendu aux formes secondaires une loi créée pour les formes primaires[3].

Quant à la forme qui contient un *e* au lieu d'un *a* : *fri-tai-bret*, *ar-gairet*, je suppose que l'*e* conserve la trace d'un *i* final qui est tombé à une date reculée, mais dont la seconde conjugaison faisait usage en irlandais comme en grec et que nous a conservé le verbe déponent. Les flexions du verbe déponent à la première personne des deux nombres, en irlandais et en latin, sont dérivées des désinences de la seconde conjugaison indo-européenne; le vieil irlandais *atluchu-r* « je remercie », le latin *loquo-r;* le vieil irlandais *ro-laimemmar* « nous osons », le latin *loquimur*, nous offrent des désinences dérivées de celles de l'actif, telles qu'on les trouve dans *beru* « je porte » et *lego* « je lis » ; dans *eprem* pour **at-berem* « nous disons », *legimus* « nous lisons ». A la seconde personne du pluriel en irlandais, le verbe déponent *in-com-alnid* « vous remplissez » (manuscrit de Wurzbourg[4]) n'a pas d'autre désinence que celle de la seconde conjugaison dans *as-berid* « vous dites ». Cependant, à

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 432, 433.

[2] Ces exemples sont empruntés aux manuscrits de Milan et de Wurzbourg. (*Grammatica celtica*, 2e édit., p. 432, 473.)

[3] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 181, 182 ; Whitley Stokes dans les *Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 464.

[4] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 439.

la troisième personne du pluriel, le verbe déponent a deux formes, dont l'une en *-tir : sechtir* « ils suivent », qui suppose un actif **seconti*[1]; *gnitir* « ils naissent » (manuscrit de Milan) et *geinitir*, même sens (glossaire de Cormac[2]), qui supposent un actif **genonti;* comparez le grec λέγουσι pour *λεγόντι. En regard de ces désinences, d'autres en *-tar* supposent une désinence active secondaire en *-nt : ni ir-madatar* « ils ne comprennent pas », dans le manuscrit de Wurzbourg[3], s'explique par un actif **-medant;* tel est le latin *sequunt-ur*, comparez l'actif *legunt*.

La désinence des langues bretonnes est en gallois *-ant*, en breton de France *-ont*[4]. On ne peut savoir si elle est secondaire ou primaire, puisque, dans ces langues, l'*i* bref final est ordinairement sans action sur la voyelle de la syllabe précédente.

§ 6. La première personne du pluriel.

Les textes les plus anciens nous offrent deux désinences : *-am*, *-em : as-beram* « nous disons », dans le manuscrit de Milan; *eprem* pour **at-berem*, dans le Priscien de Saint-Gall[5]. La désinence *-am* paraît avoir perdu un *a* final; on peut la comparer à la désinence *-āma* du sanscrit dans les verbes de la seconde conjugaison. Quant à la désinence *-em*, son *e* doit, ce semble, s'expliquer par une finale *-es* qui serait tombée après avoir modifié la valeur de l'*a* primitif contenu dans la syllabe précédente. Comparez le grec φέρομεν pour φέρομες.

Ce qui distingue cette désinence personnelle de celle de la première conjugaison ou conjugaison absolue, c'est qu'elle est atone : l'accent porte sur la finale du thème. Le pluriel du verbe irlandais de la seconde conjugaison est de la sixième classe : à *beram* = *beráma* comparons le sanscrit *tudámas;* tandis que l'accentuation du singulier est conforme aux règles observées dans les verbes sanscrits de la première classe : à l'irlandais *do-biur* « je donne » = *-béru*, *do-bir* « tu donnes » = **béris*, **-béreis*, *do-beir* « il donne » = **béri*, **bérai*, comparez le sanscrit *bhárāmi*, *bhárasi*, *bhárati*, qui veut dire « prendre à gages » (et qui ne diffère que par la classe de *bíbharmi* « je porte »). La syllabe accentuée en sanscrit est celle qui devient finale en irlandais.

Le breton de France a conservé l'*m* caractéristique de cette

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 440.
[2] Windisch, *Irische Texte*, p. 592; Whitley Stokes, *Beiträge* de Kuhn, t. VI, p. 471.
[3] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 439.
[4] *Ibid.*, p. 510.
[5] *Ibid.*, p. 432.

personne en la renforçant avec un *p* : *guellomp* « nous pouvons » au XV^e^ siècle [1].

§ 7. La seconde personne du pluriel.

La désinence est *-id* dans *as-berid* « vous dites », *do-berid* « vous donnez » (manuscrit de Wurzbourg [2]). *Berid* est le même mot que le grec φέρετε, en sanscrit *bháratha;* l'accent seul diffère : *berid* s'explique par un primitif **beréte* avec accent sur la voyelle finale du thème, comme dans le sanscrit *vigátha* « vous entrez », sixième classe.

A cette personne le déponent empruntait la désinence de l'actif, ou, en d'autres termes, le verbe déponent n'avait pas de seconde personne du pluriel [3]. Il est très curieux de remarquer que le verbe déponent latin offre la même lacune que le verbe déponent irlandais; seulement le verbe latin a comblé cette lacune par un autre procédé que le verbe irlandais : tandis que le verbe irlandais avait recours à la conjugaison active, et disait, par exemple, *com-alnid* « vous remplissez », à côté de *com-alnadar* « il remplit », en latin on a remplacé la seconde personne du pluriel absente par un participe passif, *sequimini.* On peut comparer à ce procédé celui au moyen duquel les langues celtiques ont créé un prétérit à leur passif quand ils ont attribué la valeur de la troisième personne du singulier de ce temps au vieux participe passé indo-européen en *-to-s* [4].

Le breton a conservé la désinence *-it* = *-ete* de la seconde personne du pluriel des verbes de la seconde conjugaison indo-européenne. Il est en cela mieux conservé que le gallois, puisque ce dernier a remplacé la vieille désinence par un pronom suffixe.

§ 8. La seconde personne du singulier.

La voyelle caractéristique de la seconde personne du singulier en irlandais est *ĭ*. Elle est surtout nettement apparente dans les verbes dérivés en *a*. Le verbe *-caru* « j'aime » à la conjugaison conjointe offre dans le vieil irlandais, au singulier du présent de l'indicatif, le paradigme suivant :

1^re^ pers. *no-t-caru* « je t'aime » (Martyrologe d'Oengus);
2^e^ pers. *no-cari* « que tu aimes » (manuscrit de Wurzbourg);
3^e^ pers. *no-b-cara* « il vous aime » (manuscrit de Wurzbourg).

La troisième personne offre une désinence secondaire : *cara*

[1] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 509.
[2] *Ibid.*, p. 432.
[3] *Ibid.*, p. 439.
[4] *Ibid.*, p. 477, 478, 531.

= **carâ-t*, et le passif qui en dérive, *carthar* = *carāt-ar*, a conservé le *t* final perdu à l'actif. Comparez le latin *amat*. Mais *-caru* « j'aime » et *-cari* « tu aimes » ont les désinences primaires. *Cari* « tu aimes » tient lieu probablement d'un primitif *carâ-ĭs*. Comparez le grec τιμᾷς = *τιμα-ις.

Dans les verbes de la seconde conjugaison en vieil irlandais, l'*i* est interne : *as-bir* « tu dis » (Priscien de Saint-Gall et manuscrit de Wurzbourg [1]) tient lieu vraisemblablement d'un plus ancien **ex-bĕrĕ-is;* comparez le grec φέρε-ις. Si le verbe irlandais avait eu à la seconde personne du singulier du présent de l'indicatif de la deuxième conjugaison la désinence du présent secondaire comme le latin *legi-s* « tu lis » pour **lege-s*, comparez le grec ἔ-λεγε-ς « tu disais », l'*i* de la seconde personne conjointe, dans la conjugaison dérivée *-cari* « tu aimes », serait inexplicable. A un présent secondaire dans la forme conjointe des verbes de la deuxième conjugaison correspondrait un présent secondaire dans les verbes dérivés en *ā*. « Tu aimes » en irlandais, à la forme conjointe, se serait dit d'abord **-carâ-s*, comparez le latin *amās*, et de là serait résulté, à l'époque historique, une forme **cara* et non *-cari*, qui est la forme réelle.

L'*s* finale est tombée, suivant la règle. Les dialectes bretons l'ont remplacée par le pronom suffixe de la seconde personne. Au déponent irlandais, le même phénomène s'est produit : *labrither* « tu dis », dans le Priscien de Saint-Gall [1].

CONCLUSION.

Les désinences des première et deuxième personnes de la première conjugaison indo-européenne au pluriel présent de l'indicatif primaire se distinguent nettement de celles de la seconde conjugaison. C'est l'accent qui établit cette distinction : ces désinences personnelles sont accentuées dans la première conjugaison, elles deviennent atones dans la seconde conjugaison. Cette loi persiste intacte dans la grammaire sanscrite; elle a laissé des traces dans la grammaire grecque. On la retrouve dans le vieil irlandais, où les désinences dites absolues du pluriel sont celles de la première conjugaison indo-européenne et où, dans les désinences conjointes du même nombre, on doit reconnaître les désinences de la deuxième conjugaison indo-européenne. Il est probable que les désinences accentuées de la première conjugaison étaient plus développées que les désinences atones de la seconde conjugaison.

Au singulier, les trois désinences personnelles sont atones dans

[1] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 429.
[2] *Ibid.*, p. 438.

les deux conjugaisons indo-européennes. Elles étaient cependant distinctes à l'origine : *-mi*, *-si*, *-ti* sont au singulier les désinences personnelles de la première conjugaison. Dans la seconde conjugaison, comme dans la déclinaison vocalique, il n'est pas toujours facile de distinguer la désinence de la voyelle finale du thème. Les désinences personnelles combinées avec la voyelle finale du thème donnent au singulier du présent de l'indicatif primaire les désinences suivantes :

EN GREC.

1re pers. *ω*;
2e pers. *ε-ις*;
3e pers. *ε-ι*.

EN VIEIL IRLANDAIS.

1re pers. *u*;
2e pers. [*e*]-*i*[*s*];
3e pers. *a-i*.

Les langues asiatiques ont perdu les désinences personnelles spéciales au singulier du présent de l'indicatif primaire de la seconde conjugaison, sauf la désinence de la première personne. Cette désinence persiste à l'actif en zend, où, combinée avec la voyelle qui termine le thème, elle produit la finale *ā* : *barā* «je porte». Le sanscrit n'a gardé cette désinence qu'au moyen, mais en lui enlevant le suffixe caractéristique de cette voix *r*, et en déformant cette désinence par analogie avec le moyen de la première conjugaison; de là la finale *é* de la première personne du singulier du présent primaire de l'indicatif du moyen sanscrit.

Le latin a conservé la désinence de la première personne du singulier du présent primaire de la seconde conjugaison; il la prononce *-o*. Il a substitué aux désinences des seconde et troisième personnes du singulier primaire de la seconde conjugaison les désinences correspondantes du singulier secondaire de la première conjugaison :

2e pers. *-s;* exemple : *legi-s;*
3e pers. *-t;* exemple : *legi-t;*

correspondant aux désinences primaires :

2e pers. *-si;* exemple en sanscrit : *dádhā-si;*
3e pers. *-ti;* exemple en sanscrit : *dádhā-ti.*

La première conjugaison forme son moyen au singulier en renforçant à l'aide d'un *a* les désinences atones de l'actif et en les rendant toniques. Comparez *δύναμαι* «je puis» pour *δυναμάι*

à πέρνημι «je vends» pour περνῆμι, et *krīṇâsi* «tu achètes» à *krīṇīshĕ*.

La seconde conjugaison forme son moyen en ajoutant *-r* aux désinences atones de l'actif et en les rendant toniques. L'accent en irlandais est sur la désinence comme au moyen sanscrit, c'est-à-dire comme dans la première conjugaison. Comparez l'irlandais déponent *sechu-r*, en latin *sequo-r*, à l'irlandais *do-biur* «je donne» pour **do-bĕru*, dont la dernière syllabe est tombée. Comparez à l'irlandais passif *berai-r*, *beri-r* «il est porté», dont la finale est conservée, l'actif *do-beir* «il donne» pour **do-bĕri*, **do-bĕrai*, dont la syllabe radicale persiste seule, parce que la finale était atone.

Le moyen de la seconde conjugaison est perdu en grec; cette langue n'a conservé que le moyen de la première conjugaison. De même en sanscrit, le moyen de la seconde conjugaison a été supplanté par celui de la première conjugaison, sauf à la première personne du singulier, qui offre une combinaison du système de la première conjugaison avec le système de la seconde.

Le moyen de la seconde conjugaison persiste en vieil irlandais et en latin. Toutefois en latin il y a une réserve à faire. Sans doute le suffixe *r*, qui caractérise le moyen de la seconde conjugaison, est en latin placé à la suite de la désinence de la seconde conjugaison primaire : *loquo-r;* mais, à la troisième personne, *loquit-ur*, il est placé à la suite d'une désinence empruntée au présent secondaire de la première conjugaison.

A la désinence du présent primaire de la troisième personne du singulier dans la deuxième conjugaison, *-ει* en grec, *-ai* en vieil irlandais, correspond une désinence secondaire, *-ε* en grec, *-a* en irlandais. En grec, ἔλεγε n'a pas perdu de *t* final; le moyen ἐλέγετο a pris la désinence de la première conjugaison comme tout le moyen, tandis que ἔλεγε appartient à la seconde conjugaison, qui au présent primaire n'a pas de *t* au suffixe caractéristique de la troisième personne, de même qu'elle n'a pas d'*m* au suffixe caractéristique de la première personne.

Les désinences du singulier de la première conjugaison indo-européenne ont d'abord passé de cette conjugaison dans la conjugaison dérivée, et c'est de la conjugaison dérivée qu'elles ont pénétré dans la seconde, bouleversant ainsi en sanscrit surtout et en irlandais le système primitif de la conjugaison indo-européenne.

Le sanscrit a perdu presque complètement au singulier les désinences caractéristiques de la seconde conjugaison. En vieil irlandais, les désinences de la première conjugaison et celles de la seconde, au lieu d'être, comme en grec au singulier et au pluriel, comme en sanscrit au pluriel, spéciales à certains verbes,

sont employées pour tous les verbes. Seulement, en général et sauf exception, on préfère celles de la première conjugaison quand le verbe n'est pas précédé de préfixe, et celles de la seconde conjugaison quand un ou plusieurs préfixes précèdent le verbe. En irlandais moderne, les désinences de la première conjugaison subsistent seules.

H. d'Arbois de Jubainville.

Cocles.

La vieille explication de *Cocles* par Κύκλωψ est aujourd'hui en défaveur; rien pourtant n'est plus satisfaisant au point de vue phonétique (j'ignore quelles objections on pourrait faire au point de vue de l'histoire). Il faut partir, non du nominatif, dont la formation est analogique, mais du radical *cŏclĭt-*.

L'*υ* bref du grec est rendu ici par *ŏ*, comme dans *cŏtoneum* = *κυδώνιον*. Le *t* a supplanté le *ϖ* du grec, parce que l'étymologie populaire a cru reconnaître dans notre mot un congénère de *milĭt-es*, *equit-es*, *pedit-es*, *uelit-es*, *alit-es;* c'est ainsi que, dans Καρχηδών, *Carthago*, nous voyons le grec donner à un nom punique un aspect grec, le latin lui donner un aspect latin. Si l'*ω* est remplacé par une voyelle brève, la cause en est dans l'impossibilité de concilier en latin l'accent et la prosodie de *κύκλωπ-ος*, *κύκλωπ-ες*; on a de même *ancŏra* d'*ἄγκῡρα*, *lacrŭma* de *δάκρῡμα*. Si enfin le timbre de cette voyelle est *i* et non *o*, c'est qu'à un certain moment le latin a fait *Proserpĭna* de Περσεφόνη, *ilĭco* de *in stlŏco*. Le même changement de quantité et de timbre se retrouve dans *Apollĭnis* = Ἀπόλλωνος.

Horatius Cocles est donc Horace le Cyclope; la *Coclitum prosapia* de Plaute est l'illustre maison des Cyclopes; les dix *coclites* qui, dans Ennius, creusent les mines des monts Rhiphées sont des Cyclopes comme ceux de l'Etna.

L. Havet.

SUR

UNE INSCRIPTION ÉTRUSQUE MÉCONNUE.

Les recueils épigraphiques seront cités dans cet article au moyen des abréviations suivantes :

Fa. = Fabretti, *Corpus inscriptionum italicarum antiquioris ævi.*

Fa. spl. = Suppléments à cet ouvrage.

Ga. = Gamurrini, *Appendice al* Corpus inscriptionum italicarum *di Fabretti.*

C. I. L. = *Corpus inscriptionum latinarum consilio et auctoritate Academiæ borussicæ.*

La coupe qui se trouve au Musée de Berlin sous le n° 1314 porte une épigraphe dont voici la reproduction :

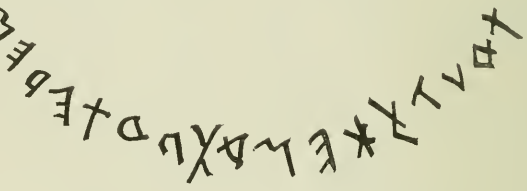

M. Mommsen (*Unterit. Dialecte*, p. 316, note 77) remarque au sujet de cette inscription : « Sie gehört nicht zu den campanisch-etruskischen Inschriften, sondern stammt aus Castellaccio in Basilicata; ich habe sie mit abbilden lassen wegen des Interesses, das ihr griechisches Alphabet verdient; es scheint mir das achäische, und die Aufschrift so zu lesen : ξουτικεμπιδοξερεμ. »

Après M. Mommsen, Corssen a traité cette inscription (*Journal de Kuhn*, t. XXII, p. 304 seq.). Il lit : *Touts kemrs poterem*, et interprète : « Tutius Cemerius ϖοτῆρα [*ἀνέθηκε*] », en tenant l'inscription pour osque.

Enfin M. Zvetaïeff (*Sylloge inscriptionum oscarum*, p. 80, n° 145) ne s'écarte de la lecture de Corssen qu'en ce qu'il rend l'inscription en lettres grecques, avec raison comme nous le verrons plus tard. M. Zvetaïeff admet aussi la traduction de Corssen, mais sous la réserve suivante : « Sed cum miræ sint formæ nominis proprii κεμρς pro κεμερις, quam secundum analogiam fere om-

nium nominum gentilium Oscorum exspectaveris, et accusativi sg. ϖοτερεμ pro ϖοτερομ, num inscriptio re vera osca sit, difficile est judicatu.»

Les doutes de M. Zvetaïeff sont justifiés. Pour énoncer tout de suite le résultat de l'enquête à laquelle nous allons nous livrer, l'inscription en question est étrusque. S'il est possible d'établir que la langue dans laquelle est rédigée l'inscription est étrusque, il est évident que ce résultat ne sera point infirmé par la considération du lieu de provenance de notre vase. De petits objets de ce genre se transportent facilement à distance, et l'endroit où, plus tard, on les découvre par hasard ne prouve rien touchant leur origine. C'est la langue qui décide, et il peut être démontré que la langue de notre inscription est étrusque.

Je commence la discussion en mettant sous les yeux du lecteur l'inscription étrusque qui suit :

1. *Miputeresiaśkaiśieś.* – Vulci – Fa. n° 2261.

Dans mes *Études étrusques* (fasc. III, p. 55, n° 188), j'ai montré que cette inscription doit se lire et se traduire ainsi :

Mi putere sta ś kaiśieś.

«Sethre Kaisies dedicat hoc poculum.»

Mi est un pronom démonstratif fréquent dans les inscriptions étrusques; *putere* est emprunté du grec ϖοτήριον; *sta* est le *stat* = *sistit* du vieux latin, emprunté de même par les Étrusques; dans *ś* nous avons le sigle du prénom *śeθre; kaiśieś* est un nom de famille connu par d'autres inscriptions et qui montre dans celle-ci l'orthographe *osquisante.*

On voit facilement que le ϖοτερε de notre texte (τουτσκεμρς-ποτερεμ) répond tout à fait au *putere* de l'inscription citée, à part la divergence de la première voyelle qui sera examinée plus bas. C'est principalement cette forme ϖοτερε qui me détermine à revendiquer comme étrusque l'inscription qui fait l'objet de notre étude. Voici de quelle manière je la divise et la traduis :

τουτς κεμρς ϖοτερε-μ

«Hoc poculum (est) Tutii Cemerii.»

Je vois donc dans τουτς κεμρς des génitifs étrusques dont la forme pure étrusque serait *tutes cemeres. Tute* et *cemere* sont l'un et l'autre des noms de famille chez les Étrusques. Le premier se lit dans les inscriptions suivantes :

2. *Tutes·śeθre·larθal·clan·* – Vulci – Fa. spl. I, n° 388.

«Sethre Tutes, fils de Larth.»

IMPRIMERIE NATIONALE

3. *Tutes · arnθ · larθal.* – Vulci – Fa. spl. I, n° 389.

«Arnth Tutes, (fils) de Larth.»

4. *Tute : larθ : anc : farθnaχe : tute : larθals.* – Vulci – Fa. spl. I, n° 387.

«Larth Tute. . . ., de Larth Tute.»

5. . . . . *es · tutes.* – Tuscania – Fa. spl. III, n° 353.

«De Sethre Tute.»

Le fragment cité en dernier lieu doit vraisemblablement se compléter en [*seθr*]*es · tutes.*

Au point de vue grammatical, le *tutes* des deux premières inscriptions est un nominatif, formé suivant l'usage de l'Étrurie méridionale. C'est, en effet, dans cette région que la terminaison primitive *-ies* = lat. *-ius* s'est raccourcie à l'ordinaire en *-es*, quoiqu'elle puisse aussi se présenter sous la forme *-e* (voyez la troisième des inscriptions citées). A Pérouse, la même terminaison devient *-i* (et *-e*), à Clusium presque constamment *-e*. Au contraire, le *tutes* de l'inscription de Tuscania est un génitif, de même de la forme étrusque méridionale.

Il est à noter que nous retrouvons le nom de famille *tutes*, comme nom du possesseur, sur une coupe campano-étrusque de Capoue (Fa. spl. I, n° 511). Il apparaît là sous la forme *tute*. C'est un nominatif, les objets d'art étrusques portant le nom du possesseur tantôt au génitif, tantôt au nominatif.

La forme τουτς de notre inscription répond, d'après mon interprétation, au génitif de ce nom de famille *tute* constaté aussi en Campanie. La forme étrusque pure serait *tutes*. Je reviendrai plus tard sur l'ου.

Le mot κεμρς, qui vient à la suite de τουτς, est en conséquence un génitif aussi. Corssen a voulu rattacher cette forme aux noms *Camerius*, *Camurius*, *Cammarius*, *Cambrianus* du territoire originairement osque, mais sans prouver que l'*a* de ces formes puisse répondre à l'ε de κεμρς. En l'absence de cette preuve, sa tentative ne saurait être considérée comme réussie. Il est vrai que les inscriptions étrusques ne nous font pas non plus connaître une famille des *cemere;* en revanche, on y rencontre le nom de *cumere* (cf. Fa. gloss. 958 sq.), et de cette forme à la première la phonétique étrusque permet d'établir le trait d'union. Je n'invoquerai pas les exemples où des voyelles irrationnelles, placées dans les suffixes, sont exprimées tantôt par *e*, tantôt par *u :* ainsi *seθreś* et *seθruś* (Fa. spl. II, n° 109), tous deux pour *seθrś*, qui est lui-même pour *scrθurś;* ainsi encore *mamurces* (Ga. n° 936) en regard de *mamerces* (Fa. n° 2773). Je ne considère que les cas où les voyelles

e et *u* alternent dans les syllabes radicales des mots. Ce fait, bien que rare, est cependant attesté par plusieurs exemples absolument sûrs. Le même nom de nombre se trouve, soit sous la forme *muvalχls* (Fa. n° 2335 *a*, n° 2335 *d*, spl. II, n° 115), soit sous la forme *mealχls* (Fa. n° 2340). Nous avons un même nom de famille dans les formes *cretlu* (Fa. spl. I, n° 174) et *crutlunias* (Fa. spl. I, n° 130), un autre dans *purna* et *perna*. L'identité de ces deux dernières formes peut être prouvée par la connexion de fait qui existe entre les inscriptions où elles figurent respectivement :

6. *Θana* | *purnei* | *acilusa*. – Clusium. – Fa. n° 556, tab. XXX.

«Thana Purnei, (épouse) d'Acilu.»

7. *Aθ : acilu : pernal*. – Clusium. – Fa. n° 569, gloss. 1358.

«Arnth Acilu, (fils) de Pernei.»

Ce sont sans doute les épitaphes d'une mère et de son fils; le nom de la mère est *purnei* dans la première, *pernei* dans la seconde.

On rencontre aussi en étrusque le changement de la syllabe *ve* en *vu* : par exemple dans *vulsinei* (Fa. n° 2095 *b*) en regard de *velsinal* (Fa. n° 1025), dans *vucunal* (Ga. n^{os} 281, 282) en regard de *vecu* (Fa. n^{os} 1011 *ter* a seq.). Mais cette mutation n'est pas comparable à celle que nous venons d'observer. L'*e* est ici le son primitif, changé en *u* par assimilation au *v*. Au contraire, dans *purna*, *crutlu*, *muvalχls*[1], l'*u* était originaire et l'*e* un affaiblissement de son, pour lequel nous pouvons supposer une prononciation pareille à celle de l'*ö* allemand ou de l'*e* muet français.

Or, de même que *perna* coexiste avec *purna*, et *cretlu* avec *crutlu*, il se peut que *cemere* ait été usité concurremment à *cumere*. C'est ce *cemere* que j'aperçois dans le *κεμρς* de notre épigraphe. Les mots *τουτς κεμρς*, sous leur forme étrusque pure, seraient ainsi : *tutes cumeres*.

L'élision de la voyelle devant les terminaisons du génitif, que je suppose avoir eu lieu dans *τουτς κεμρς* pour *tutes cumeres*, est un fait qui n'est pas fréquent en étrusque, mais duquel on peut citer pourtant quelques cas parfaitement certains. Ainsi on lit *aleθans* (Fa. spl. III, n° 333) pour *aleθanas; petrsa* (Fa. spl. II, n° 16) pour *petrusa; veratrsa* (Fa. spl. I, n° 251 *bis h*) pour *veratrusa; preśnts* (Fa. n° 250) pour *preśntes*. Ce que nous observons pour ces formes peut être admis aussi pour *τουτς κεμρς*.

On vient de voir que la première partie de l'inscription qui

[1] L'absence du *v* dans la forme *mealχls* prouve que cette forme est plus jeune que *muvalχls*.

nous occupe contient les génitifs coordonnés de deux noms de famille. Les noms de famille doubles ne sont pas rares sur les monuments étrusques : ce sont presque toujours les noms de deux familles alliées par le mariage, comme l'a déjà vu M. Corssen et comme mes propres observations le confirment. Si mon explication de *τουτς κεμρς* = *tules cumeres* est juste, il est probable que ce double nom doit s'entendre de cette façon. Nous sommes même en mesure de constater — et cette coïncidence est bien en faveur de mon explication — qu'il y a eu alliance entre la famille des *tute* et celle des *cumere*. Voici les inscriptions qui l'établissent :

8 *a*. *Ar · cumere · ar · tutnal.* – Clusium. – Fa. spl. I, n° 169 *e*.

8 *b*. *Ar · cumere* | [*a*]*r · tutnal.* – Environs de Clusium. – Fa. n° 1012 *bis*.

« Arnth Cumere, (fils) d'Arnth (et) de Tutnei. »

a. Sur une urne. *b*. Sur un couvercle. Tous deux se rapportent sans doute à la même personne.

Au lieu de *tutiaś* ou *tutial* qu'on devrait attendre comme forme du génitif féminin de *tute*, nous trouvons dans ces deux inscriptions *tutnal*. C'est le génitif d'un féminin *tutnei*, dérivé de son côté du masculin *tutna*, dont les exemples sont nombreux. (Cf. Fa. gloss. 1875 sq.) Conformément aux lois phonétiques de l'étrusque, *tutna* sort de *tutina* et dérive du nom plus simple *tutie* par l'addition du suffixe *-na*. Les formations étrusques en *-na* sont en nombre très considérable, et, comme je l'ai prouvé dans mes *Études étrusques*, IV, 82 sq., elles sont équivalentes au nom simple dans leur emploi. C'est ainsi que les membres d'une même famille, ou qu'une seule et même personne sera nommée, par exemple, tantôt *vipi*, tantôt *vipina*. Il suit de cette observation que les *tutna* et les *tute* représentent la même famille. Comme, d'autre part, le contenu des deux inscriptions suppose un mariage entre *tute* (ou *tutna*) et *cumere*, on peut conclure que le double nom *tute cumere* a trait à l'alliance des deux familles.

Dans *ϖοτερεμ*, qui vient après les génitifs *τουτς κεμρς*, je ne vois pas autre chose que le *mi putere* de l'inscription citée sous le n° 1, les mots étant mis dans l'ordre inverse. Cette interversion n'offre pas de difficultés en elle-même; car il n'est guère à supposer que l'ordre des mots, en étrusque, ait été tellement fixe que le pronom ne pût changer de place. Il est certain du moins qu'une permutation semblable s'observe dans les inscriptions traitées dans mes *Études étrusques*, III, 48 sq., et qui commencent tantôt par *mi ma*, tantôt par *ma mi*.

On voit que la supposition d'un *putere mi* n'aurait rien d'inad-

missible; mais il n'est pas permis de faire d'emblée de *puterem* l'équivalent de *putere mi*, c'est-à-dire de supposer, outre la postposition du pronom en manière de suffixe, une réduction de *-mi* à *-m*. Pour donner de la consistance à cette hypothèse, il faut se mettre en quête d'analogies nettes et claires tirées d'inscriptions étrusques indigènes.

Premièrement, en ce qui touche le fait phonétique, c'est-à-dire l'abandon d'un *i* final en général, il y aurait à citer une série d'analogies fort étendue, qu'on trouvera dans mes *Études étrusques*, V, 46-85. Ainsi le suffixe *-śi* devient *-ś*, *-zi* devient *-z*, *-θi* devient *-θ*, *-ali* devient *-al*. L'altération de *-zi* en *-z* et de *-θi* en *-θ* ne sera pas contestée même par l'école néo-corssénienne. De même, il y a un *meθlm* ou *meθlum* (Fa. n° 2339) parallèlement à *meθlumi* (Ga. n° 799).

Mais, en dehors de cette tendance phonétique générale, nous avons une analogie plus précise à produire. Il existe, comme on va voir, une seconde inscription renfermant le pronom *mi* sous la forme suffixale *-m* :

9. *Limurcestapruχum.* – Capoue. – Fa. n° 2754 *a*, tab. XLVIII.

«Limurce dédie ce πρόχους.»

C'est l'épigraphe d'une pinte. *Limurce* est le nom de la personne qui dédie; *sta* est le vieux latin *sta* = *sistit* emprunté par les Étrusques; *pruχum*, emprunté de même du grec πρόχους, est le régime de la phrase. A l'exemple de Corssen (1, 443), j'ai, dans mes *Études étrusques* (III, 54, n° 186), considéré cette dernière forme comme représentant exactement l'accusatif grec πρόχουν, de façon que le *ν* grec aurait été transformé en une *m* étrusque. Aujourd'hui le parallélisme de ποτερεμ me porte plutôt à diviser le groupe en *pruχu* + *m* et à lui donner la valeur de *pruχu mi*. En effet, l'idée que πρόχουν se serait transformé directement en *pruχum* se heurte à de sérieuses difficultés : 1° Dans les inscriptions étrusques de la catégorie dont il s'agit et que j'ai traitées dans mes *Études étrusques*, III, 50 sqq., le régime ne manque jamais d'être accompagné du pronom démonstratif *mi;* 2° la langue étrusque, autant qu'elle nous est connue, ne possède pas de terminaison spéciale de l'accusatif servant à distinguer ce cas du nominatif; 3° les mots empruntés du grec et du latin sont, dans toutes les inscriptions étrusques de l'âge plus récent, dépouillés de l'*s* du nominatif (cf. le *limurce* de l'inscription qui nous occupe) : il est tout aussi peu probable que l'étrusque ait retenu, ou plus exactement italisé en *-m* le *-ν* de l'accusatif grec, ce serait un fait dont les autres inscriptions étrusques ne nous offriraient pas le moindre vestige. Ces considérations doivent faire atteindre comme

forme étrusque du grec πρόχους, *pruχu* et non *pruχus*, et il est fort peu vraisemblable qu'on ait formé un accusatif *pruχum*. L'adjonction habituelle du pronom démonstratif au régime exige bien plutôt que nous cherchions dans l'*m* finale l'équivalent du pronom *mi*, qui, autrement, serait absent.

Il est possible et même probable que, parmi les autres formes étrusques munies d'une *m* finale, dont le détail est donné par M. Deecke (*Les Étrusques* de Müller, II, 500 seq.), il s'en trouve qui demandent la même interprétation au moyen du *m(i)* = « hoc » suffixé. Ce n'est pas le lieu d'entreprendre cette recherche; mais je tiens toutefois à signaler comme particulièrement intéressant pour la question le doublet *meθlumi : meθlum* mentionné déjà ci-dessus. L'*u* est parasite comme dans *arnθialum*, *velusum*. Nous ne connaissons, il est vrai, jusqu'à présent, dans les différentes inscriptions où le mot se trouve, ni le sens de *meθl* ni celui du contexte. Aussi ne puis-je proposer l'analyse indiquée qu'à titre de conjecture; elle deviendrait certitude si, en outre de *meθlumi* et *meθlum*, nous possédions un *mi meθl*[1].

En ce qui concerne enfin la rédaction générale de notre épigraphe τουτς κεμρς ϖοτερεμ, il existe un assez grand nombre d'inscriptions répondant complètement à ce modèle, composées comme celle-ci du nom de l'objet joint au nom du possesseur au génitif. Je les ai traitées en détail, *Études étrusques*, III, où je renvoie le lecteur, n'en choisissant qu'une seule pour la placer ici, parce qu'elle offre en regard de la nôtre un intérêt extraordinaire :

10. *Mi putiza rupiias.* – Suessula. – Ga. n° 938.

« Hoc poteriolum (est) Rupiæ. »

L'inscription est intéressante premièrement à cause de la forme *putiza*. C'est un diminutif de *putere*, dont la formation se distingue par un abandon complet de la terminaison grecque *-ere* (*-ήριον*) à laquelle s'est substitué un suffixe purement étrusque, *-za*. On retrouve ce suffixe dans les formes diminutives d'un certain nombre de prénoms tant masculins que féminins, sans aucune marque

[1] En proposant cette explication, je n'entends nullement nier l'existence de l'*m* affixe, à laquelle M. Deecke a reconnu la valeur d'une particule copulative ayant le sens de « et ». Il est remarquable, pour le dire en passant, que les deux particules copulatives de l'étrusque, savoir *-c* et *-m*, semblent se rattacher aux pronoms démonstratifs *ce* et *mi*. Jusqu'ici le *-c* copulatif a été tenu pour un emprunt aux langues italiques de souche latine. Il deviendrait inutile de recourir à cette supposition si le *-c* affixe se trouvait être issu du pronom *ce*. Mon collaborateur M. Schæfer m'avoue avoir toujours douté de cette provenance étrangère et avoir penché dès l'abord pour une relation de la particule avec le pronom, à laquelle le couple *mi* « hoc », *-m* « et » viendrait fournir un excellent appui.

distinctive du genre. Masculins : *arnza*, *venza*, *larθiza* et *larza*, *tiuza*. Féminins : *veliza*, *ravntza*, *ramza*.

En second lieu, l'inscription est importante en ce qu'elle concourt à affermir l'hypothèse de l'*m* finale pour *mi* « hoc ». En effet, qu'on compare entre elles les inscriptions suivantes déjà toutes connues du lecteur :

a. τουτς κεμρς ϖοτερεμ.
b. *mi putiza rupiias.*
c. *limurce sta pruχum.*
d. *mi putere sṭa ś kaiśieś.*

Il y a là deux inscriptions dédicatoires (*c*, *d*) et deux inscriptions marquant le possesseur d'un objet (*a*, *b*). Or, si l'on a égard, non au contenu de ces inscriptions, mais à la façon dont elles sont conçues, on remarquera un premier type (*b*, *d*) où le nom de l'objet précède celui de la personne (possesseur ou auteur de la dédicace) et un second type (*a*, *c*) où le nom de la personne est en tête, le nom de l'objet à la fin de la phrase. A cette variation répond un déplacement du pronom *mi*, qui ne se sépare pas du nom de l'objet; seulement tandis qu'il précède le nom de l'objet si celui-ci commence la phrase, il s'y accole par derrière et se raccourcit en *-m* quand le terme en question finit la phrase.

On vient de se convaincre que le style de notre épigraphe présente le plus pur caractère étrusque.

L'alphabet dans lequel elle est écrite est le vieil alphabet grec, ainsi que Corssen l'a déjà reconnu et confirmé par la confrontation d'alphabets apparentés (*Journal de Kuhn*, XXII, 304 seq.). Il est vrai qu'on n'a pas signalé jusqu'ici d'inscription étrusque écrite dans l'alphabet grec; mais comme l'inscription que nous étudions est en tout cas campano-étrusque, à en juger par le tour général du texte, l'emploi d'un alphabet grec ne saurait rien avoir de surprenant.

C'est sur le compte de cet alphabet grec qu'il faut mettre plusieurs anomalies qui frappent dans les formes de notre inscription comparées aux formes proprement étrusques. Ainsi, avant tout, l'*o* de ϖοτερεμ et de τουτς auquel répond un *u* dans les inscriptions de l'Étrurie. Comme les monuments latino-étrusques ont souvent, de même, un *o* pour l'*u* des Étrusques, il faut conclure que ce n'est pas le son, mais la lettre *o* qui manquait à la langue de ce peuple. Le son *o* ne trouvait son expression que lorsqu'on se servait d'alphabets étrangers pourvus du signe en question.

Dans l'alphabet étrusque, τουτς serait sans aucun doute écrit *tuvtes*. On trouverait en étrusque d'autres exemples de cette nota-

tion appliquée à l'*u* long, quoique cette voyelle se marque d'habitude par un *u* simple. C'est le pendant de la graphie latine *ou*, osque *úv*. Ainsi on a la forme étrusque *ruvfi* (Fa. spl. III, n° 333) en même temps que *rufi* (*ibid.*, n° 336), se rapportant à une même personne. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à rencontrer un *tuvtes* étrusque comme variante graphique de *tutes*, la quantité longue de l'*u* dans ce dernier étant assurée, soit par le latin *Toutia* (C. I. L., I, n° 1155), soit par l'osque *túvtíks* et par le *tovtad*, *tovtico*, etc. de la table Bantine : car le rapport étroit du nom de famille *tute* avec le vieux italique *touta* « civitas » ne saurait faire l'objet d'un doute.

On voit que les considérations relatives à l'écriture ne parlent en rien contre l'origine que nous assignons à l'inscription de la coupe de Berlin et qu'elles nous autorisent, comme conclusion finale, à la placer au nombre des monuments de la langue étrusque.

C. PAULI.

An.

Le latin *an* n'a rien de commun avec le grec *ἄν*. Il signifie littéralement « ou », et il correspond en sa première partie à la conjonction grecque *ἤ* « ou ». L'*n* est le reste de l'enclitique *nĕ* : cf. *quīn* = *quī* + *nĕ*, *sīn* = *sī* + *nĕ*. La voyelle s'est abrégée comme dans *vidĕn* pour *vides ne*. Le sens disjonctif apparaît encore clairement dans des phrases comme celles-ci : Cic. *Verr.*, I, 47, « Utrum superbiam prius memorem, an crudelitatem? » Hor., *Sat.*, II, v, 58, « Num furis, an prudens ludisne obscura canendo? » Sall., *Cat.*, XXV, 3, « Pecuniæ an famæ minus parceret, haud facile discerneres. »

James DARMESTETER.

ESSAI

SUR

LE PATOIS NORMAND DE LA HAGUE.

(SUITE.)

PHONÉTIQUE.

Nous avons déjà dit que les lois qui ont présidé à la transformation du latin en haguais diffèrent souvent de celles qui ont présidé à la transformation du latin en français. Elles diffèrent souvent aussi de celles que M. Joret a trouvées pour le patois du Bessin. Nous n'indiquerons que les plus caractéristiques.

VOYELLES.

I

A accentué long persiste :

a. dans les substantifs qui ont l'accusatif en *átem* :

Abbatem, abbáĕ; *bonitátem,* bontáĕ; *claritátem,* cllertáĕ; *sanitátem,* sãontáĕ; *volontátem,* volountáĕ ou voulentáĕ, etc.

b. dans les infinitifs en *are*, les participes en *atus*, les secondes personnes en *atis*, *ate* du présent de l'indicatif, du futur, de l'impératif et autres mots analogues, quand cette désinence est précédée de *b*, *p*; *f*, *v*; *d*, *t*; *l* moyenne, *m*, *n*, *r*; *s*, *z*, c'est-à-dire après toutes les consonnes, excepté les gutturales, les chuintantes et les mouillées :

Plumbare, plloumbáĕ; *dissipare,* dissipáĕ; *triumphare,* trioumpháĕ; *salvare,* sáouváĕ; *mandare,* mãondáĕ; *visitare,* visitáĕ; *volare,* voláĕ; *amare,* aimáĕ; *donare,* dounáĕ; *jurare,* juráĕ; *pulsare,* poussáĕ; *accusare,* accusáĕ.

Amatus, aimáĕ; *fata,* fáĕe;

N. B. Devant *m* (*amus*); devant *b* (*habeo, abam, abas*), etc., c'est-à-dire aux premières personnes du pluriel, au futur, à l'imparfait et au conditionnel, l'*a* latin se comporte en haguais comme en français : j'aimons, j'aimions; j'ai, j'aimerai (*ai* = *é* aigu); j'aimais, j'aimerais (*ai* = *è* grave). On trouve cependant encore, quoique rarement, des personnes qui font entendre dans ces temps une diphtongue forte à peine sensible.

c. quelquefois, devant la liquide *l*, quand elle devient dormante ou se transforme en *u* :

Equalem, égáë; *qualem,* quáë; *talem,* táë; *sal,* sáë.
Salix, sáoux; *salsa,* sáousse; *salvia,* sáouce (pour sáouve?).

N. B. Dans les adjectifs en *alis* terminés par *áë* en haguais, il y a une *l* dormante qui reparaît au féminin, quelquefois comme *l* ordinaire : *égale,* le plus souvent comme *l* mouillée : *táille, quáille,* etc.

Dans les infinitifs, les participes passés et quelques substantifs, cette terminaison *áë* se change en *ó* aigu, à la pointe de la Hague et dans le val de Saire :

Plloumbó, aimó, juró, accusó, bountó, etc.

A accentué long se change,

a. après *i* aigu — si la consonne suivante disparaît,

en *é* fermé :

Bricare, brié (broyer); *carricare,* quérié (charrier); *implicare,* emplié (employer); *ligare,* lié; *necare,* nié (noyer); *plicare,* pllié;

b. si la consonne suivante persiste, en se transformant ou non — après les gutturales : *q*, *g* dur; après les chuintantes : *ch*, *j*; après les sons mouillés : *i*, *y*, *ll*, *gn* dans le mot haguais — et en général quand il se trouve un *i* dans une syllabe précédente,

en *í* suivi de l'enclitique mouillée *ei*, c'est-à-dire en *íei* :

Piscare, pêquíei; *fatigare,* fatiguíei; *cambiare,* chãongíei; *basiare,* baisíei; *vigilare,* villíei; *signare,* signíei; *viduare,* víeidíei; *quietare,* tchitíei (quitter); *laxare,* lâchíei, laissíei, lîssíei; *plicare,* pllissíei, etc.

N. B. Dans le cas où la consonne persistante est *d*, *t*, *ss*, *s* ou même *r* et *f*, et quand en haguais il se trouve un *i* avant cette consonne, les verbes ont une double terminaison à l'infinitif :

Aidáë, aidíei; guidáë, guidíei; bridáë, bridíei; pllaidáë, pllaidíei; quittáë, tchitíei; baissáë, baissíei; puisáë, puisíei, etc.; coueffáë, coueffíei; touesáë, touesíei; empíeiráë, empíeiríei, etc.

Ces lois se rapprochent de celles que M. Gaston Paris a constatées pour le vieux français, sans être identiques. Les voici telles

qu'il les a formulées dans *Romania* (IV, p. 122). On peut comparer.

La diphtongue *ié* (*íei* en haguais) provenant de *a* infecté de *i* se produisait dans l'ancienne langue : 1° après les palatales, en y comprenant les sons mouillés *ñ, l* (*gn, ll*); 2° après les dentales, en y comprenant *s, ss, n, r* quand la syllabe précédente contenait un *i* provenant d'une gutturale vocalisée ou de *ti*.

A long et accentué se change également en *íei* dans les mots autres que les verbes, où il est précédé d'une chuintante ou dans lesquels un *i* apparaît à la syllabe suivante :

Carus, chíei; *vervicarius*, bergíei; *carpentarius*, querpentíei; *operarius*, ouvríei; *primarius*, premíei; *tellarius*, telíei ou tllíei.

Au féminin : *chíeire*, *bergíeire*, *ouvríere*, *premíeire*, etc. L'*e* qui suit l'*í* accentué n'est pas ouvert; *íei* reste diphtongue mouillée; *ouvriei*, par exemple, n'a que deux syllabes. Cette prononciation existait encore dans le français au XVII^e^ siècle. Voir Ménage.

A accentué, long ou bref, se change,

a. devant *r*, si cette lettre persiste, en *è* ouvert ou *ai* non diphtongué :

Area, aire; *carnem*, cairne ou querne; *cathedra*, caire ou quêre; *garba*, guerbe; *lacryma*, lerme; *lucarna*, luquerne; *tardiat*, il terge, de *carduus*, équerde, etc.;

b. devant *r*, si cette lettre tombe, en *é* fermé :

Aer, l'é; *caro*, la ché; *mare*, la mé; *par*, pé; *amarus*, amé; *clarus*, cllé ou cllai, etc.

R reparaît au pluriel et l'*é* aigu devient grave :

Les chairs, les mers, etc.

c. devant une liquide ou une nasale, en diphtongue forte *ái* ou *áy* :

Ala, áille, *hamus*, āyn; *famem*, fāyn; *stramen*, étrāyn, etc.; *deretranus*, drāyn. *Rana*, rāyne; *grana*, grāyne; *fagina*, fāyne, etc.;

d. dans un petit nombre de mots devant *ci*, *ti* devenant *ch*, en *ei* ou *ai* non diphtongué :

Glacies, glleiche; *minacia*, meneiche; *platia*, plleiche; *faciam*, que je feiche.

A accentué en position, c'est-à-dire devant deux consonnes :

a. persiste en haguais comme en français :

Arbor, abre; *cattus*, cat; *caballus*, ch'val ou j'val.

b. Devant les sifflantes et les gutturales, il passe quelquefois à *e*, fermé ou ouvert :

Axis, esseu; *fastigium*, faix; *aqu'la*, aiglle.

A non accentué persiste quelquefois lorsqu'il est en position :

*Accaptare**, accatâë; *cannabisium*, canevus (chenevis); *damnaticum**, damage.

Il s'adoncit généralement en *e*, ouvert ou fermé,

a. devant *r* :

Argutiare, erguchíei; *argilla*, erguille; *arcutiarius**, erchíei; *carbonem*, querbon; *carruca*, quérue; *declarare*, déclléríei; éguérâë (égarer); v. fr. garet, guéret; v. fr. gartier, guertíei; *sarculare*, serellíei; *tardiare*, tergíei; serṣifiṣ (salsifis); erselin (arsénic) et aussi *satureia*, serriette;

b. devant une gutturale ou une sifflante :

(Agacer), égachíei; *acicula*, égulle; *acutiare**, éguchíei; *exsarcitare*, esserṭâë; *factionem*, faichon.

Il disparaît quelquefois :

Farina, frine.

II

E long et accentué

a. se change souvent en *ëi* diphtongué, comme dans le haut-normand :

Mensis, mëis; *credere*, crëire; *feria*, fëire; *tres*, trëis; *me*, mëi; *te*, tëi, etc.

b. Le plus souvent il persiste en *e*, ouvert ou fermé :

Vela, vèle; *tela*, tèle; *debeam*, que je dève; *seta*, sèe; *videre*, vèe; — *fidelis*, fidèle; — *stella*, étèle; *serum*, sé, etc.

c. Quelquefois, sous l'influence de l'*i* ou d'un son mouillé, il devient *iei* :

Flebilis, fieiblle; *assidere*, assíeire.

d. Devant une nasale, il tend à devenir *aŋ̈* :

Vena, váŋ̈ne; *halena*, haláŋ̈ne; *avena*, aváŋ̈ne, et de même *pœna*, páŋ̈ne.

e. Dans certains cas, il devient *áëe* :

1° dans les substantifs en *etum* :

Aluetum, áounáëe; *fraxinetum*, frênáëe; *salicetum*, sáoussáëe;

2° dans les infinitifs après *v* haguais venant de *b*, *v*, *p*, etc. :

Habere, āváĕ; *debere*, deváĕ; *movere*, mouváĕ; *potēre**, pouváĕ; *recipēre**, recheváĕ.

f. Après *l* dans les infinitifs, il devient *i* aigu et bref ou *ÿ* :

Valere, vali; *volēre**, vouli; *solere**, souli; *fallēre**, fali (falloir); *cavere*, coui; *canēre*, canÿ.

Remarquons aussi *pouvi* et *poui*, anciennes formes de *pouváĕ*.

É accentué et bref se diphtongue généralement

a. en *iè* avec *è* grave :

Fel, fièl; *mel*, mièl;

b. en *iei* :

Pes, píei; *decem*, díeis.

Cette diphtongue se nasalise sous l'influence de *n* :

Veniam, que je viēyne; *teneam*, que je tiēyne.

E accentué, long ou bref, devient parfois *úĕ*, lorsque la consonne tombe,

1° devant une gutturale :

Legere, lúĕre; *sequere**, súĕre;

2° lorsqu'il est suivi médiatement ou immédiatement de *l* tombante :

*Veclus**, vúĕs; *melius*, múĕs.

E accentué en position latine persiste

a. en *è* ouvert quand la consonne tombe ou devient dormante :

*Agnellus**, agnel; *capellus*, capel; *castellum*, châtel ou châtel; *septem*, sept, etc.;

b. en *ê* circonflexe quand *l* persiste :

Merula, mêle, *m.*; *mespyla*, mêle, *f.*; *nigella*, nêle, etc.;

c. en *é* fermé devant *r* latine quand *r* tombe ou devient dormante :

Ferrum, fé; *infernum*, enfé; *hibernus*, hivé, et de même *Jupiterem**, Jupité; *Luciferem*, Lucifé;

d. en *ĕi* et *ĕei* devant *et* latin :

Directus, drĕit; *plectere*, plléissíei; *despectus*, dépíei.

E non accentué devient souvent *i* :

Necare, nié; *specialitatem*, espiciáoutáë; *meliorem*, milleu; *renionem*, rignon, etc.

Il devient *ou* dans *resina*, rousine, et *u* dans *feminella*, fumèle, et *sementia**, sumenche.

Æ, *œ* se conduisent comme *e* :

Quærere, queri; *flagellum* (flaellum), fllée; *cærefolium*, cherfeu; *cœlum*, cíeil; *fœnare*, fenáë; *pœna*, páÿne, etc.

Ces lettres passent quelquefois à l'*i* comme en français :

Cœpa, chive; *pœonia*, pione ou piole; *cæmentum*, chiment, etc.

Elles disparaissent souvent quand elles sont protoniques :

Fœnare, f'náë; *fœniculum*, f'noûë; *quærere*, qu'ri.

III

I long et accentué

a. persiste quelquefois :

Vivus, vi*f*; *captivus*, chéti*f*.

b. Il se change quelquefois en *y* grave devant une gutturale latine :

Spica, épy; *vervicem*, brebys.

c. Il se nasalise et devient grave par le voisinage de l'*m* ou de l'*n* :

Amicus, amỳ; *vicinus*, vêsỳ; *caminus*, quemỳ; *camisia**, quemỳse; *finire*, finỳ; *venire*, venỳ.

Il remonte quelquefois à l'*é* aigu ou à l'*è* grave :

Gliris, *glironem*, léron; *primula*, prémiole; *frictiare**, fréchi; *siccus*, sec (fém. *sèque*); *vicia*, vèche; *via*, vèe.

Il se diphtongue souvent en *ěi* :

Frigidus, frěi*d*; *pisum*, pěis; *piscionem**, pěisson.

I bref et accentué devient souvent *ěi* :

Bibere, běire; *digitus*, děi*t*; *nigra*, něire; *pirum*, pěire; *piper*, pěivre; *trifolium*, trěifle.

Il devient *é* aigu ou *è* grave quand la consonne suivante tombe ou devient dormante :

Fides, fé; *nigrum*, né; *pilus*, pèl.

Il peut aussi devenir *uĕ* dans le voisinage de *l* :

Strigilis, étruĕlle.

I bref et atone persiste généralement devant une gutturale qui tombe :

Ligamen, liãon; *gigerium*, jisíei; *vigilare*, villíei.

I accentué ou atone devient quelquefois *eu* :

Sitim, seu; *bibitionem*, beuchoun.

IV

O long et accentué,

1° devant une nasale latine devient *ou*, que cette nasale soit ou non suivie d'une autre lettre :

Bibitionem, beuchoun; *cantionem*, cãonchoun; *muscionem*, mouĕssoun (moineau).
Homo, houme; *pomum*, poume; *somnum*, soume; *tonat*, i toune; *tonsare*, tousáĕ; *monticellum*, mouchel;

2° devant *r* sonore ou dormante, il devient,

b. tantôt *eu* bref ou long :

Calorem, chaleu; *dolorem*, douleu; *favorem*, faveu; *soror*, seu ou sœu; *pavor*, peũ; *tordere*, teurdre; *torquem*, teurque;

c. tantôt *oúĕ* bref :

Amorem, amoúĕ; *pastorem*, pãtóuĕ; *pro*, poúĕr; *tornare*, tóuĕrnáĕ; *torta**, tóuĕrte.

3° Devant *s*, *d* latins, non suivis d'une autre consonne,

d. il devient *ou* :

Rosa, rouse; *ros marinus*, roumarin; *rorare*, arrousáĕ; *ros*, rousáĕe; *cossuo**, je couds; *nodus*, nou.

e. Les adjectifs en *osus*, usités ou non, ont deux terminaisons, suivant les dialectes :

Gloriosus : glorieux ou glorióuĕs;
grincheux ou grinchóuĕs;
niqueteux ou niquetouĕs.

f. Il persiste quelquefois :

Solum, solement.

O accentué en position,

g. devant *s* suivie d'une consonne,

devient *ô* ou *eû* longs :

Boscum, bôquet; *postem*, pôt, etc.; débeuquíei (faire sortir du bois). *Beu* porte l'accent secondaire.

O bref et accentué

h. donne quelquefois *ou*, comme en français, devant *l* immédiate ou médiate :

Corylus, coudre; *modulus*, moule; *molere*, moudre.

i. Il devient souvent *ueu* bref :

Bovem, bueu; *focus*, fueu; *novus*, nueu; *potest*, il pueut; *mola*, mueule.

j. Plus souvent encore, surtout devant les gutturales et devant *l*, il devient *úĕ* :

Folium, fúëille; *oculus*, úĕ; *nocĕre**, núẹre; *coquere*, tchúëre; *jocus*, júĕ; *locus*, lúĕ ou plus souvent lu : le *lu* Picot; *solium*, súĕ.

O accentué en position

k. persiste devant *l* et devant *n* latins, quand les deux consonnes tombent ou tout au moins l'une d'elles :

Collum, co; *mollis*, mo; *follus**, fo; *cornu*, cône; *bodina* (bod'na), bône.

l. Mais il peut devenir *ou* — et *ouĕ* sous l'influence d'une chuintante ou d'une liquide subséquente :

*Pocca**, pouque; — *bocca*, bóuëche; *aborto*, j'avóuẹrte; *fodiculare*, fóuëllíei, — et même *costuma**, cóuëtume.

m. Il peut devenir *u* :

Ostium, us;

n. ou *íei* :

Noctem, níei; *possim*, que je píeisse; *in hodie*, ẽníei; *post*, píeis (puis);

o. et même *ui*, par exception rare :

Octo, huit; *docĕre**, duire; *olium*, huile.

O protonique donne souvent *ou* devant *l*, *m* et parfois *n* :

*Colare**, couláĕ; *colorem*, couleu; *Columba*, Couloumbe; *commendare*, coumãondáĕ; *commercium*, coumerche; *companionem**, coupagnoun; *commater*, coumẽire; *cognoscere*, counaître.

Cet *o* a une tendance à passer à l'*e* muet ou à disparaître :

*Appropiare**, apprechíei; *commodus*, coumode, quemode et c'mode; *commendare*, coumãondáĕ, quemãondáĕ et qu'mãondáĕ.

Dans le poème cité plus haut sur Thomas Hélie, on trouve *quemande* au lieu de *coumande* :

Comme nature le demande
Et que custume le quemande.
(V. 240.)

V

U long et accentué

a. persiste souvent :

Crudus, écru; *culus*, tchu; *scutum*, étchu; *durus*, du; *murus*, mun; *nudus*, nun; *acutus*, aigu; *acutiare**, aiguchíei; *pertusium*, pertus; *luna*, lũne; *pluma*, pllũme; *unus*, un et iun.

b. Dans certains verbes, dans certains substantifs, après la chute de *c* et de quelques autres consonnes, il devient *i* :

Lucere, lire; *conducere*, condire, acondire; *brugito**, bri; *puteus*, pis; *pluvia*, pllie.

U accentué en position donne :

c. devant *s* tombante, *o* long :

Crusta, crôte; *juxta*, jôte; *musca*, môque;

d. devant *s* persistante, devant *t* et le plus souvent devant *r*, *óuĕ* :

Bursa, bóuĕrse; *currere*, cóuĕri; *furca*, fóuĕrque; *surdus*, sóuĕrd; *succutere*, écóuĕre; *tussis*, tóuĕs; *subtus*, sóuĕs; *turturilla**, tóuĕrterelle (accent secondaire).

e. Devant *r*, *u* devient aussi *úĕ* :

Butyrum, búĕre. De diverses racines : Búĕrguíei, fúĕretáe, húĕrtáe, lúĕrquíei, púĕrgíei, súĕrguette.

U accentué, atone, long, bref ou en position, donne,

f. tantôt *eu* :

Maturus, meũ; *securus*, seũ; *colubra*, tchuleuvre; *nuptiæ*, neuches; *rusca*, reuque; *pluere*, plleurre; *ululare*, heûláĕ;

g. tantôt *ou* :

Cubitus, coute; *gula*, goule; *lupus*, loup; *bulla*, boule; *pulla**, poule; *fulla**, foule; *culter*, coutre; *dulcis*, doux.

IMPRIMERIE NATIONALE.

h. Devant les nasales haguaises, *u* se conduit comme *o :*

Cuminitiare, coumenchíei ou c'menchíei; *culminare,* coumblläĕ; *annuntiare,* anounchíei.

VI

Eu est en haguais la terminaison des participes passés et de la plupart des temps qui sont en *u* dans le français; il ne se diphtongue jamais :

Beu, coüneu, creu, recheu, veu.
Je beus, je couneus, je creus, je recheus, etc.

Les substantifs marquant l'action d'un verbe sont en *eure* lorsqu'ils viennent d'un participe présent :

Alleure, balieure, caoucheure, enflleure, gageure, saleure, etc.

Ceux qui ne sont pas tirés d'un participe présent sont en *ure,* comme en français, à l'*r* près :

Cheynture, posture, verdure, etc.

Eu latin devient quelquefois *u* et *úĕ :*

Leuca, lue; *Deus,* Dúĕ.

Au, av latins conservent généralement en haguais le son *aou;* il en est de même de *al :*

Aoutoune, áoutre, áougmentáĕ, áoune, etc.

Il n'y a qu'un petit nombre d'exceptions.

a. Ils se changent en *o* dans :

Clausus, cllos; *gauta*,* joe; *aurum,* or; *auricula,* olléire,

et dans quelques mots pris du français : *orore* (aurora) et un petit nombre d'autres. Ici les deux *r* ont le son fort, preuve de plus que le mot est adventice.

b. Ils se changent en *ou* dans :

Alauda, alouette; *cauda,* coue; *cavere,* coui; *audere,* ousáĕ;

en *eu* dans :

Deaurata, deuráĕe; *taurellus,* teurel.

Les Haguais disent :

Éfãont, s'évoláĕ,

tandis que les Français disent :

Enfant, s'envoler.

Mais ils nasalisent un grand nombre de mots qui n'ont de nasales ni en latin ni en français, quand il se trouve une *m* ou une *n* dans le voisinage. Dans ce cas, *i* devient *y* :

Nudus, nun; *nullus*, nun; *murus*, mun; *finire*, finyn (finỹ); *venire*, venỹ.

Venun fait au féminin *venũe*, avec le son nasal suivi de l'*e* muet, toujours sensible dans les participes féminins.

Devant *n*, *an* devient *aou* :

Annette = Aounette.

On, *un* deviennent *ou*, comme nous l'avons vu :

Tonat, i toune.

On intercale quelquefois des nasales sans motif bien précis :

Aidíei (aider) se dit aussi : áindíei.

On dit *áinchỹ* et *ichỹ* quand le français dit : ainsi, ici.

VII

L'enclitique *ĕ* n'apparaît, comme nous l'avons dit, que dans les syllabes qui portent l'accent principal ou l'accent secondaire. *Aĕ* ne figure jamais que dans la syllabe qui porte l'accent principal :

Bontáë, égáë, táë, fêtáë, etc.

On devient *ouĕ* lorsque cette voyelle est suivie, dans le mot même ou dans ses dérivés,

a. d'un son mouillé, *ll*, *gn*, *ch*, *j*, sonore ou dormant :

Bóuĕlli, móuĕllíei, róuĕllíei, rnóuĕlle (frai de grenouille) et tous les autres mots français en *ouille*. — Alóuĕgníei (allonger), castalóuĕgne, óuĕgnon, etc.; bóuĕche, écóuĕche; róuĕge, móuĕgíei;

b. d'une *r*, sonore ou dormante :

Amóuë, bóuĕre, bóuĕrde, cóuĕri, discóuĕrs, fóuĕrque, genóuĕrs, góuĕraud, jóuĕ, labóuĕ, móuĕre, sóuĕrdre, sóuĕrd, sóuĕris;

c. quand le mot latin contient une sifflante : *s*, *c* doux après la voyelle qui devient *ou* en haguais :

consuere, *cucitare*,	cóuĕtre;
constare,	cóuĕtáë;
*costuma**,	cóuĕtume;
musculus,	móuĕle;

nos,	nóuĕs;
subtus,	sóuĕs;
succussum (secousse),	écóuẹre;
tussis,	tóuĕs, tóuẽtre;
totos,	tóuĕs.

— Mais *modulus* donne moule, mouláĕ; *nodus*, nou, nouáĕ; *totum*, tout, parce que *s* n'apparaît pas dans ces mots après la voyelle qui devient *ou* en haguais.

d. quand, par suite de la chute d'une consonne latine, *ou* se trouve devant *l* moyenne ou devant *r* :

orulare,	óuĕláĕ;
rotulare,	róuĕláĕ;
betulus,	bóuĕlard, bóuĕs, bóuĕlo;
.....	ébóuĕláĕ;
ulmus,	óuĕrme.

Uĕ apparaît

a. devant *l* :

Brúĕlle, fúĕille, vúĕille; ébrúĕlli, fúĕlli, vúĕlli; búĕlỹ;

b. devant *r*, sonore ou dormante :

búẹre (*butyrum*);	lúẹre (*legere*);
fúẹretáĕ;	núẹre (*nocĕre**);
húẹrque;	súẹre (*sequere**), suẽte;
húẹrtáĕ:	tchúẹre (*coquere*);
húẹrquíei;	tchúẽchoun, tchúẽsine;
púẹrgíei;	tchúĕ (*corium*);
súẹrguette;	tchúẽrage (curage);
túẹrne;	úĕ, úẽrs (yeux);

c. et dans quelques autres mots :

Deus, Dúĕ; gllúĕ (glui); les Púẽs (*podia*); tchúẽsse (*coxa*).

CONSONNES.

Passons en revue les principales consonnes :

I

GUTTURALES.

C dur, *q* et *g* dur persistent devant *a* et devant *e* venant du latin, au commencement d'un grand nombre de mots où le français les remplace par *ch* :

cachíei,	*coactiare**,	chasser;
cahuhãon,		chat-huant;

caiṛne,	*carnem*,	chair;
caiṛe,	*cathedra*,	chaire, chaise;
cãombṛe,	*cannabis*,	chanvre;
cãom*p*,	*campus*,	champ;
cãon*t*,	(cant, côté),	champ (par abus),
cãonche,	*cadentia*,	chance;
cãonchoun,	*cantionem*,	chanson;
cãnevus,	*cannabisium*,	chènevis;
cãnibote,		chènevotte;
cãonte*l*,	*cantellum**,	chanteau;
cáoud,	*calidus*,	chaud;
écáoudṛáë,		échauder;
cape*l*,	*capellus**,	chapeau;
cardroun,	*cardonem*,	chardon;
cardrounette,		chardonneret;
casse	*capsa*,	chas, châsse;
cáouchíei,	*calceare*,	chausser;
cáoudíeiṛe,	*caldaria*,	chaudière;
cáoudroun,		chaudron;
cáoufáë,	*calefacere*,	chauffer;
cáoux	*calcem*,	chaux;
ca*t*,	*cattus*,	chat;
catouëllíei,	*catulliare**,	chatouiller;
quèe ou caie,	*cadere*,	choir;
quemyn,	*caminus*,	chemin;
quêne,	*quercinus*,	chêne;
querboun,	*carbonem*,	charbon;
queṛette,	*carruca*, etc.,	charrette;
quéṛue,		charrue;
quéṛié,	*carricare**,	charrier;
quéṛouëgne	*carnem*,	charogne;
querpie,	(*carpere*),	charpie;
querpentier,	*carpentarius*,	charpentier.

C dur, dans ces circonstances, persiste aussi au milieu des mots :

bûquettes,	(de *bosca**),	bûchettes;
brèque,	(a. h. a. brecha),	brèche;
chique,	*cicca*,	chiffe;
clenque,		clenche;
cloque,	*clocca**,	cloche;
embraquíei,	(*in brachia*),	embrasser;
équelette,	(de *scala*),	échelette;
fáouquíei,	*falcare*,	faucher;
fiquíei,	*figicare**,	ficher;
fóuërque,	*furca*,	fourche;
lâquíei,	*laxare* (lacsare),	lâcher;
mâquíei,	*mas(ti)care*,	mâcher
perque,	*pertica*,	perche;

pêquíei,	*piscare*,	pêcher;
pllãonque (petit pont),	*planca*,	planche;
pouque,	*pocca**,	poche;
reùque,	*rusca**,	ruche;
taque,		tache;
vaque,	*vacca*,	vache.

Dans les mots suivants, le voisinage de *v* a fait passer le *c* dur en *g* dur et en *j* :

g'va*l* et j'va*l*,	*caballus*,	cheval;
g'veu et j'veu,	*capillus*,	cheveu;
g'ville et j'ville,	*clavicula*,	cheville.

Un certain nombre de mots haguais prennent *ch*, comme les mots français :

Chaleu*r*, chãombre, chãongíei, châtãygne; ché (caro), chãondelle, chãyne; cher̥gíei, cher̥níeir̥e, chieir̥etãë, chéti*f*, etc.

Le haguais garde également le *g* dur du latin, du vieux français et de l'allemand, dans un certain nombre de mots où le français a le *g* doux ou le *j* :

gambe,	*gamba**,	jambe;
gardin,	garten, all.,	jardin;
gar,		jars:
gavèle,	*capella*,	javelle;
guerbe,	*garba**,	gerbe;
guéret,	gar, breton, jambe,	jarret;
guer̥tíei.		jarretière;

et dans le corps des mots :

erguille,	*argilla*,	argile;
figuíei,	*figere*,	figer;
haguíei,	hacca, a. h. a. hache,	hacher.

C doux représenté en latin par *ce*, *si*, *ti*, *s* se change le plus souvent en haguais en *ch*, tandis qu'en français il est représenté par *ce*, *si*, *ss*, *s* :

au commencement des mots :

C. cheyndre, cheyn̥ture,	*cingere, cinctura*,	ceindre, ceinture;
chyngl̥íei,	*cingulare*,	cingler;
chendre,	*cinerem*,	cendre;
chen*t*, chentíeime,	*centum*,	cent;
cherfeu,	*cærefolium*,	cerfeuil;
cherise,	*cerasum*,	cerise;
cherve*l*,	*cerebellum*,	cerveau;
chibot, chive,	*cæpa*,	cive, ciboule;
chiment,	*cæmentum*,	ciment;

chy̆*q*, chy̆quānte,	*quinque, quinquaginta,*	cinq, cinquante;
chi̯re, chi̯roun,	*cera,*	cire;
chise*l*,	(*cædo, cæsum*),	ciseau;
chivíei̯re,		civière;
chue,	*cicuta,*	ciguë;
S. chabo*t*, chavate,	(voir au vocabulaire),	sabot, savate;
chi̯rāyne,	*sirene,*	sirène,
chorchíei,	*sortiarius,*	sorcier;
chuchet,	(R. *suctiare*),	R. sucer;
chucre,		sucre;
chuque,		souche;

au milieu des mots :

Substantifs.

bachy̆,	*bacchinun*,*	bassin;
calimachoun,	(*limacem*),	colimaçon;
cāonche,	*cadentia,*	chance;
cāonchoun,	*cantionem,*	chanson;
crache,	(*crassus,* épais),	crasse;
écache,	schœtze, v. fl.,	échasse;
écl̆liche,	kliozan, fendre, a. h. a.)	éclisse;
faichoun,	*factionem,*	façon;
forche,	*fortia*,*	force;
geniche,	*junicem,*	génisse;
gl̆leichoun,	*glaciem, glacionem*,*	glaçon;
inochent,	*innocentem,*	innocent;
machoun,	*macionem*,*	maçon;
nouĕrrichoun,	*nutritionem,*	nourrisson;
píeiche,	*petium*,*	pièce;
pinchoun,	(pitzen, holl.),	pinçon;
pl̆leiche,	*platea,*	place;
puche,	*pulicem,*	puce;
recheu,	*receptum,*	reçu;
sentenche,	*sententia,*	sentence.

Verbes.

adrechíei,	*ad dirictiare*,*	adresser;
anounchíei,	*annuntiare,*	annoncer;
avāonchíei,	(avant),	avancer;
berchíei,		bercer;
dāonchíei,	tantzen, allem.,	danser;
dépichíei,	(de pièce),	dépecer;
égachíei,		agacer;
écochíei.		
embrachíei,	(en bras),	embrasser;
háouchíei,	*altiare,*	hausser;
hérichíei,	(*ericionem*)	hérisser;
mỹchíei,	*minutiare,*	
muchíei, etc.		musser v. fr.

C, *q* durs latins sont quelquefois remplacés devant *u* et *i* par *tch* en haguais :

tchu,	*culus*,	cu;
tchúĕ,	*corium*,	cuir;
tchue,	*cupa*,	cuve;
tchúĕrage,		curage;
tchúĕsse,	*coxa*,	cuisse;
tchulbute,	(cul buter),	culbute;
tchulotte,		culotte;
tchúĕre,	*coquere*,	cuire;
tchúĕchon,	*coctionem*,	cuisson;
tchúĕsine,	*coquina*,	cuisine;
tchuleuvre,	*colubra*,	couleuvre;
étchu,	*scutum*,	écu;
caltchuláĕ,	*calculare*,	calculer;
étchuláĕ, atchuláĕ,	(*e*, *ad culum*),	éculer, aculer;
tchuráĕ,	*curatus*,	écurer;
étchurâĕ,	(*e*, *curare*),	écurie;
étchurie,	*scuria*,	
étchúĕrfáĕ,		(s'ébrouer);
tratchu,	(*trans culum*),	
tchȳze,	*quindecim*,	quinze;
tchitte,	*quietus**,	quitte;
tchittíei,	*quietare*,	quitter;
tchi,	*qui*,	qui;

quelquefois devant *a* latin passant à *e* et *ie* :

tchié, tchiasse,	*cacare*,	chier, chiasse;
étchíeile,	*scala*,	échelle;
tcheu,	(*casa*),	chez;
tchiȳn,	*canem*,	chien;
tchíeivre,	*capra*,	chèvre.

La double chuintante *chch* ou *chtch* (щ russe) n'apparaît que très rarement. Elle provient de la combinaison de *d*, *t*, *r* avec *ch* :

méchchin ou méchtchin,	médecin;
machcha,	maréchal;
pachchȳ,	par ici.

C, *q*, *g* médiaux tombent le plus souvent quand ils sont placés entre deux voyelles :

Carruca, quérue; *cicuta*, chue; *docĕre**, duire; *lucĕre**, lire; *nocĕre**, nuĕre; *sequĕre**, suĕre; *flagellum*, fllèe; *ligamen*, liâon; *legere*, lúĕre.

D et *t*, en haguais comme en français, tombent généralement quand ils sont entre deux voyelles :

Canda, coue; *amatus*, aimáĕ, etc.

S persiste généralement au commencement des mots :

Salix, sáous; *setaceum*, sès.

Dans un certain nombre de mots cependant, *s* latine et romane devient *ch*. Voir plus haut, page 307.

S à la fin des mots est toujours dormante et ne sert qu'à indiquer l'allongement de la syllabe.

II

LABIALES.

P et *b* se comportent en haguais comme en français. Ces deux lettres permutent au besoin et se changent en *f* et *v* :

*Capottum** (de *caput*), cabot; *corvinus*, corbin; *habere*, āvāč; *debere*, devāč; *bibebat*, i b'vait, etc.

V latin et *w* germanique persistent en *v* au commencement des mots et ne se changent pas en *g* comme en français :

vespa,	vêpre	et non	guêpe;
vadum,	vey		gué;
viscum,	vi		gui;
vicket,	viquet		guichet;
vick	vic (anse);		
warulf,	varou		garou;
west,	vouest		ouest.

V en haguais tombe souvent entre deux voyelles :

Couáče (couvée), couerture (couverture), je pouais (je pouvais).

V se supprime aussi en certains cas dans le pronom *vous*, qui prend les formes suivantes : *vous*, *vouĕs*, *vos*, *os*, *ouĕs*.

III

LIQUIDES.

L et *r* persistent comme en français au commencement des mots; mais quand ces lettres se trouvent à la fin, elles sont généralement dormantes.

L est toujours dormante à la fin des mots en *al* ou en *el* :

Hame*l*, coute*l*, troupe*l*, égа*l*, cheva*l*, animal.

L après *a* dans le corps d'un mot se change en *u* comme en français : *altus*, háout, etc.

L est mouillée à peu près dans tous les cas où elle l'est en français :

Palle, mervelle, fille, quenóuëlle, fúëlle.

Mais, en haguais, cette lettre est en outre mouillée sans exception après les labiales *b*, *p*, *f* et après les gutturales *q*, *g* :

Fablle, pllãontáë, enflláë, cllé, gllḗru (lierre).

R finale ne s'entend ordinairement que lorsqu'elle est suivie d'une autre lettre prononcée ou non :

Sóuër*d*, bóuër*g*, dés*e*rt.

On ne l'entend ni dans les infinitifs ni dans les substantifs en *er* et en *ir* :

L'enfé, le pllaisi, le laisi, dormyn, au lieu de : l'enfer, le plaisir, le loisir, dormir, etc.

On ne l'entend pas davantage dans les finales françaises en *eur*, *our*, *ur*. On prononce :

Le malheũ, le jóuë, le mu ou le mun.

On entend cependant *r* finale dans les mots en *ar* :

Car, par, hãongar, etc.

Dans les substantifs et adjectifs en *é*, en *eu*, en *óuë* et en *úë*, on entend l'*r* au pluriel :

L'é, les airs; le malheu, les *m*alheurs; le jóuë, les jóuërs; l'úë, les úërs. (Voir, plus loin, *Substantifs*, p. 315.)

R simple est toujours mouillée entre deux voyelles et ordinairement dans les groupes de deux consonnes quand *r* est la seconde :

Ébare, frëire, navire, chifore, mouteure, drapel, Frãnchoun, brãonque, vredo, etc.

On ajoute *r* dans *cardroun* et on le retranche dans *abre* (arbre).

R tombe parfois après *o* et après *e*, qui deviennent longs comme après la chute de *s* :

Cornu, cône; *merula*, mêle; *orbitaria**, ônéire, etc.

R et *l* permutent quelquefois : *Olleire* pour *oreille*. *L* remplace *r* dans la *Cateline* (foire Sainte-Catherine) et *n* dans *erselin* (arsenic), velyn (*venenum*).

L devient *n* dans *nun* (nul), *chen'la*, *chen'na* (cela), etc.

M et *n* persistent partout où elles persistent en français, en se nasalisant à l'occasion. Quand la voyelle nasalisée est un *i*, elle devient *y;* quand c'est *o*, elle devient *ou*, etc.

Les consonnes finales des mots ne se prononcent en haguais que dans des cas tout à fait exceptionnels. Ainsi l'on prononce :

Sé (sec), pi (pic), Davi (David), su (sud), étri (étrif), vi (vif), jou (joug), troupè (troupel ou troupeau), éga (égal), Jérusalen (Jerusalem), co (coq), amé (amer), â (as), etc.

FLEXION.

Dans le centre du pays, le haguais est d'une grande régularité grammaticale. Il est plus irrégulier aux environs de Cherbourg.

I

SUBSTANTIFS.

Les substantifs sont généralement du même genre en haguais qu'en français. Il y a pourtant quelques exceptions.

Ainsi, hart, image, linot, orge, etc. sont masculins.

Crabe, évangile, membre, panais, etc. sont féminins.

Les diminutifs sont plus usités en haguais qu'en français; mais ils n'affectent pas de forme spéciale. En voici quelques-uns :

cache (petit sentier),	cachette (petite *cache*);
couen (coin),	couegnet;
creux,	creuset (petit creux);
co*q*,	coquet (petit coq);
fi*ls*,	fisset, fillette;
garçoun,	garçounet;
hore (jeune fille),	horette;
ouese*l*,	oueselet;
quemyn (chemin),	quemy̆net, etc.

Les prénoms présentent quelques désinences spéciales :

Prénoms masculins.		Féminins correspondants.
Alexandre,	Sãondryn, Sãondro,	Sãondrỹne;
Antoine,	Touenyn, Toueno,	Touenette;
Barthélemy,	Bertlémíei;	
Benoît,	B'nêt;	
Blaise,	Bllaisíei, Bllaiso;	
Bon,	Bóuĕnyn, Bóuĕno,	Bóuĕne, Bóuĕnyn, Bóuĕnotte;
Claude,	Clláoudre;	
Denys,	Dnỹs;	

Prénoms masculins.		Féminins correspondants.
François,	Frãonchino,	Frãonchoun, Frãonchounette, Chounyn, Chounette
Guillaume,	Glliáoumino;	
Hervé,	Hervieu;	
Jacques,	Jaco, Jacotyn,	Jacquelyne;
Jean,	Jeãnyn, Jeãno,	Jeannette, Jeannetounette, Tounette;
Joachim,	Jouachyn;	
Joseph,	Josè,	Josephỹne, Fino;
Louis,	Louisyn, Louiso,	Louisỹne, Louisette, Louisoun.
Michel,	Michíei;	
Nicolas,	Colyn;	
Pierre,	Pierryn, Pierro, Pierrotyn;	
Paul,	Po;	
Stanislas,	Tanyn;	
Tribert,	Tribert.	

Prénoms féminins sans correspondants.

Anne,	Aounyne, Aounette;
Catherine,	Catyn, Cato;
Geneviëve,	Veuvette, Veuvyn;
Madeleine,	Madeloun, Madelounette;
Marie,	Marote, Marotỹne;
Marguerite,	Marguite, Margo, Margoton;
Victoire; Constance; Foi.	

Les diminutifs en *o* ont généralement quelque chose de méprisant. Quelques diminutifs féminins ont des terminaisons masculines : Bóučnyn, Chounyn, Catyn, Veuvyn, etc.

Signalons aussi quelques noms d'animaux. Le chat mâle est un *matou*, la femelle une *moute*, d'où le prénom féminin *Moutỹne*.

Les bêtes ovines s'appellent des *bercas;* la jeune brebis est une *jerche*.

Le canard mâle est un *malar*, la femelle une *boŭeŗe*, d'où le verbe *bouĕrotáë*.

L'oie mâle est un *gar*, la femelle une *piŗotte*.

La bergeronnette est un dãonche-mare; la mésange, une cope-fleur, une mesãongue; le pinson, un mistradíei; la fauvette babillarde, une gâchette; la fauvette traîne-buisson, une beñnette; le rossignol de muraille, un prêtrot; le troglodyte, une rebette; le moineau, un móuesson; la pie-grièche, une pie cruelle; le hibou, un huhãon (deux *h* aspirées); le geai s'appelle encore *gai* comme au temps de Rabelais.

Voici quelques noms de végétaux qui diffèrent des noms français :

Arbres : Coquêne, érable champêtre; chicamore, sycomore.

Plantes :

Aigrette,	Polemoine;
Aliēne,	Absinthe;
Amouëroque,	Chrysanthème à fleurs blanches;
Bâton Saint-Josè,	Saxifrage;
Bêles,	*Veronica beccabunga;*
Bouërse,	Mâche cultivée, à l'état sauvage;
Bzars,	Moutarde des champs;
Chemisettes à la bóuëne Vierge,	*Convolvulus sepium, Conv. arvensis.*
Cheveux de Saint-Jean,	*Cucusta europœa;*
Chīn dĕis (Cinq doigts),	Ancolie;
Chue,	Ciguë;
Cllaquets,	Digitale pourprée;
Dame d'onze heures,	Ornithogalle umbellé;
Dent de tchíyn,	Chiendent;
Doque,	Patience, *Rumex patientia;*
Ermillet,	Petit œillet panaché;
Feu sauvage,	*Geranium robertianum;*
Gênotte,	*Bunium bulbocastanum;*
Gllajeu,	*Iris pseudacorus;*
Glléru,	Lierre;
Gradillíei,	Groseillier à grappes;
Grasses *h*erbes,	*Cotyledon Veneris;*
Hāon,	*Cyperus longus;*
Havroun,	Folle avoine;
*H*erbe Saint-Jean,	Armoise;
Jalousie,	Sorte d'œillet;
Jāon,	Ajonc;
Lāongue de beu,	Scolopendre;
Lio*t*,	*Convolvulus arvensis;*
Margriette,	Marguerite rouge ou blanche;
Marjoláyne de paṛé,	Pariétaire;
Mouërióouquemyn,	Marrube blanc;
Mouëret,	Myrtille;
Mul'lu,	Aunée dysentérique;
Payn à coucou,	*Oxalis acetosella;*
Payn à tchuleuvre,	Orchis;
Panais sáouvage,	Berce commune;
Pâquette,	Paquerette;
Passe-rose,	Rose trémière;

Pas-d'âne, tussilage. — Pas-de-cat, gazon d'Olympe. — Pas-d'alouette, *lotus corniculatus.* — Pas-de-lion, aconit.

Pave,	*Sparganium simplex, racemosum;*
Pentecóuëte,	Cardamine des prés;
Perche-pierre,	*Crista marina;*

Perche-pouque,	*Scandix pecten Veneris;*
Pïeipot,	Renoncule âcre;
Piole, pione,	Pivoine;
Póuĕrion,	Faux narcisse;
Premiole,	Primevère;
Sent-à-ma,	Scrofulaire;
Surelle à crapáou*ds*,	Oseille sauvage;
Tremáÿne,	Trèfle rouge;
Uĕllet,	OEillet.

Les mots, diminutifs et autres, qui en français se terminent en *eau*, ont conservé la forme qu'ils avaient dans le vieux français avec *è* ouvert et *l* muette. Voici les principaux :

agne*l*, *agnellus*,	agneau;	lãombe*l*,	lambeau;
bate*l*,	bateau;	mãonte*l*,	manteau;
be*l*,	beau;	morce*l*,	morceau;
bouesse*l*,	boisseau;	muse*l*,	museau;
botte*l* (de fa*y*n),	botte;	nive*l*,	niveau;
bouĕrre*l*,	bourreau;	nouve*l*,	nouveau;
cãonte*l*,	chanteau;	ouèse*l*,	oiseau;
cape*l*,	chapeau;	pe*l*,	peau;
carre*l*,	carreau;	pipe*l*,	pipeau;
châte*l*, câte*l*,	château;	póuĕre*l*,	poireau;
cherve*l*,	cerveau;	râte*l*,	râteau;
chise*l*,	ciseau;	renouve*l*,	renouveau;
corde*l*,	cordeau;	ride*l*,	rideau;
coupe*l* (haut),	coupeau;	russe*l*,	ruisseau;
coute*l*,	couteau;	solive*l*,	soliveau;
drape*l* (lange),	drapeau;	sure*l*,	pommier sauvage;
escabe*l*,	escabeau;	teure*l*,	taureau;
gâte*l*,	gâteau;	toune*l*,	tonneau;
fïse*l*,	fuseau;	trezе*l*,	trezeau;
glue*l*,	gluau;	troupe*l*,	troupeau;
hame*l*,	hameau;	trousse*l*,	trousseau;
jume*l*,	jumeau;	vaisse*l*,	vaisseau.

Ces mots ont deux pluriels, l'un régulier formé par l'addition de *s* avec *l* muette : des agne*l*s, des coute*l*s, etc. C'est la seule forme employée dans le centre du haguais.

Mais, aux abords de Cherbourg, ces pluriels sont en *iaoux*. Cette forme a même fini par gagner du terrain, et il n'y a plus guère que les vieillards qui emploient la première.

On commence aussi à dire : un *batiaou*, un *coutiaou*, etc.

Les substantifs français terminés en *eil* sont tous en *el* en haguais, avec *è* ouvert ou fermé :

Counsé*l* = conseil; orté*l* = orteil; reyé*l* = réveil; solè*l* = soleil; soumé*l* = sommeil.

Ces mots riment avec les mots en *el* et en *et* dans les dictons populaires :

I plleu*t* et fait solè,
Le diablle est à Cart'ret,
Qui bat sa femme à coups d'coute*l*.

Les mots en *al* avec *l* muette font leur pluriel en *aoux* :

Un ch'va*l*, des ch'vaoux; un ma*l*, des maoux; un trava*l*, des travaoux; égal, égáoux.

Il n'y a dans le haguais qu'un mot en *ail* : *détail*, emprunté du français. Le nom de la petite ville de Portbail se prononce Póuĕrba :

O s'en allit les vendre
Ou marchíei de Pouĕrba.

Au singulier, on n'entend *r* finale que dans un très petit nombre de mots en *er*, qui ont aussi cette désinence en breton :

Pāller, poêlier; sassier, marchand de sas; mer, ou mieux mer*e*, but, jalon.

On ne peut pas écrire ces mots avec un *e* final, parce que l'*e*, ici très ouvert, deviendrait demi-fermé et que l'*r* gutturale deviendrait *ṛ* mouillée.

Les mots terminés par *r* non précédée d'un des trois *i* offrent cette particularité — déjà notée du reste — que l'*r*, muette au singulier, se prononce au pluriel :

l'ai, ou é (l'air),	les airs;
un ăvé,	des ăvers;
la mé,	les mers;
le vé,	les vers;
amé,	amers;
un amóuĕ,	des aómuĕrs;
un fóuĕ,	des fóuĕrs;
un tréso,	des trésors;
de la ché,	des chairs;
un écllé,	des écllairs;
un voleŭ,	des voleurs;
un amateŭ,	des amateurs;
une sœŭ,	des sœurs.

L'*r* apparaît de même au pluriel de certains mots qui ne l'ont pas au singulier, même à l'état dormant :

un genóuĕ,	des genóuĕrs;
un ûĕ (œil),	des ûĕrs;
un gllajeu,	des gllajeurs, etc.

D'après leur origine, ces mots devraient avoir une *l* : s'agenouiller, *oculus*, *gladiolus*.

II

ADJECTIFS.

Les adjectifs haguais ne donnent lieu qu'à un petit nombre d'observations.

Les adjectifs et substantifs terminés en *eur* en français forment deux classes en haguais :

1° Les uns sont en *eŭ* bref :

Un amateŭ, un seigneŭ, milleŭ (meilleur).

Ils ont rarement un féminin; cependant *milleu* fait *milleure*.

2° Les autres sont en *eū* long ou *eux*, et ils ont deux terminaisons.

Au centre de la Hague, ils sont en *eux*, féminin *euse :*

Travailleux, travailleuse; geingneux, geingneuse.

Aux environs de Cherbourg, ils sont en *óuĕs*, *óuĕse :*

Un geingnóuĕs, une geingnóuĕse.

Cette terminaison en *óuĕs*, *óuĕse* s'emploie aussi au centre de la Hague, mais avec un sens péjoratif et méprisant. Aux environs de Cherbourg, cette distinction n'existe plus.

Le haguais n'a pas d'adjectifs en *ice;* mais la désinence bretonne *eresse* est fréquente :

aigucheux, aigucheresse;	gaspilleux, gaspilleresse;
beugueux, beugueresse;	songeux, songeresse;
charmeux, charmeresse;	tóuĕrnieux, tóuĕrnieresse;
enjoleux, enjoleresse;	tracheux, tracheresse.
fileux, fileuse et fileresse;	

Les adjectifs en *el* avec *l* dormante font régulièrement leur féminin en *èle* et leur pluriel en *els* et en *iaoux :* bel, bèle; bels, biaoux.

Vúĕs fait au féminin *vúĕlle* et au pluriel *vúĕs* comme au singulier masculin.

L'*l* de fol, mol ne s'entend pas plus au pluriel qu'au singulier. On prononce au pluriel fos, mos. Mais *l* reparaît devant une voyelle :

Ch'est un fol épy.

Le haguais met très souvent l'adjectif avant le substantif,

surtout dans les expressions proverbiales et les tournures archaïques :

Múës váout cáoude fumáëe que freid vent.

Il emploie plus souvent que le français les adjectifs — et aussi les infinitifs — comme des substantifs :

L'avoriblle ne deit rieyn ou tardif.

«Celui qui commence tôt n'a rien à emprunter à celui qui commence tard.»

Le r'quemenchíei en est.

«Il est permis de recommencer.»

III

ARTICLE.

L'article défini a, dans le haguais, les formes que nous lui trouvons chez Rabelais au XVI^e^ siècle.

Le nominatif, l'accusatif, le génitif des deux genres et des deux nombres et le datif féminin singulier sont les mêmes qu'en français, avec cette différence que l'*e* de *les*, *des* est un *ĕ* rapide, qui s'élide souvent quand le mot suivant commence par une voyelle ou une *h* muette : l's *h*oumes, d's éfãonts.

Au datif singulier l'article masculin est *ou* et l'article pluriel des deux genres, *ès* :

Múës váout āváë affaire *ou* bóuën Dieu qu'*ès* saynts.

Devant un nom de lieu et quelquefois devant un nom de personne, *ou* devient *on*, toujours comme chez Rabelais :

En passānt par la cache ès Croütes, i rencountrit l'cach'pouque qui s'en allait on moulyn.

Le datif, comme dans la plupart des patois, sert à marquer la possession :

La fille à Nicolas, le hamel ou Due.

On l'emploie souvent aussi dans des cas où le français emploie *par* :

I n'fáout pas s'laissíei móuëjíei *à* une bête morte.

Corneille employait aussi *à* dans ce sens :

Et se laissant ravir *à* l'amour maternelle, etc.

On supprime généralement dans les actes la préposition *de* devant les noms propres :

Pierre fils Jean.

IMPRIMERIE NATIONALE.

IV

PRONOMS.

Les pronons haguais offrent quelques particularités curieuses.

I

PRONOMS PERSONNELS.

Comme dans la plupart des patois de France, le pronom sujet de la première personne est *je*, au pluriel comme au singulier :

J'aime, j'aimouns.

Les grammairiens du XVI^e^ siècle constatent que cet emploi de *je* comme sujet pluriel de la première personne était ordinaire de leur temps dans la conversation; ils s'accordent, il est vrai, à le réprouver. Voici les paroles de Palsgrave[1] :

But were as in comune speche they use to saye : *je allons bien, je ferons bien, jauous fait ung grand exploit,* and suche lyke, joyning the first person plurell of the verb in to *je*, whiche is the first person singuler, suche kynde of spekyng is used of none auctour approved.

L'emploi de *je* comme sujet pluriel n'a pas été introduit dans la langue au XVI^e^ siècle, comme le soutiennent quelques auteurs. On trouve *je* au lieu de *nous* dans nombre d'anciennes chartes de la Hague et des îles anglo-normandes séparées de la France depuis le XI^e^ siècle. Au XVI^e^ siècle, c'était un archaïsme et non un néologisme.

Nous ne s'emploie qu'aux cas régimes et devant le verbe :

Il nous a dit qu'*il nous* ensign'ra comment j'devouns *nous* y prendre.

Après le verbe, on dit *nóuĕs*, avec l'enclitique *ĕ*, à tous les cas :

J'sieimes riches, *nóuĕs,* chante le coq.
Aidieiz-*nouĕs,* plaignieiz-*nóuĕs.*

Au singulier, on dit *me* ou *m'* avant le verbe et *mé* après :

Il m'aime, cha m'suffit.
R'garde-mé. Dis-mé. Je l'sais bieyn, mé.

Le pronom *tu* devient également *te*, *t'* avant le verbe et *té* après :

Que le bóuĕn Dieu *t'*aide et *te* condise!
Aide-*té,* condis-té bieyn et le bóuĕn Dieu *t'*aid'ra.
Tu l'sais bieyn, *té,* qu' ch'est à *té* qu' j'en ai.

[1] *Lesclarcissement de la langue francoyse*, p. 331.

Le pluriel prend des formes plus variées :
Comme sujet, avant le verbe, c'est *vos* avec *s* dormante :

Vo*s* faites bieyn, vos aváĕz raison.

Aux cas régimes, avant le verbe, c'est *vous*, comme en français :

Je vous aime et vous le dis.

Après le verbe, la forme ordinaire est *vóuĕs* :

Et vóuĕs, qu'est qu'no dira d'vóuĕs?

Mais les deux formes vo*s* et *vóuĕs* perdent souvent le *v* et deviennent o*s* et *óuĕs*.

Vos le perd après *que* :

Qu'est qu'o*s* faites là? Où qu'os en êtes?

Óuĕs, après le verbe dont *vóuĕs* est le sujet ou le régime. Dans ce cas, la terminaison du verbe disparaît :

Sav' *óuĕs*, savi' *óuĕs* chen'la?
Aim' *óuĕs* muĕs qu'no n'en dise rieyn?
Sáouv' *óuĕs!* no va vous happáĕ.

Ainsi le pronom pluriel de la seconde personne peut prendre cinq formes, selon les cas :

Sujets : vo*s*, o*s*, óuĕs.
Régime : vous, vóuĕs, óuĕs.

Le pronom de la troisième personne présente encore plus d'accidents :

Formes indéclinables. — Li, *m.*; líei, *f.*; eux, deux genres :

Il est venun, *li*, mais, *líei*, o n'est pas venñe.
Ch'est de *li* que je prêche, de *líei* et d'*eux*, je ne dis rieyn.

Sujets. — Avant le verbe singulier i*l*, o*l*; pluriel i*l* (sans *s*) :

I*l* dit, il a dit; o*l* dit, ol a dit; il ont dit; i*l* disent.

Après le verbe, *i*, *a*, *i* :

Vieint-i? vieint-a? vieinnent-i?

Régimes. — Au datif singulier, *li* pour les deux genres ;

Je *li* ai dit, à li; je *li* ai dit, à líei.

Au datif pluriel, *lus* pour les deux genres, avec *s* dormante :

Je lu*s* dis, je lus ai dit à tóuĕs deux.

A l'accusatif singulier, avant le verbe, *le*, *la;*
Après le verbe, *lé*, *lá :*

Je le regarde; regarde-lé.

Au pluriel, avant le verbe, *lës*, *l's* pour les deux genres; après le verbe, *lés :*

J' l's ai r'gardáëes; r'gardáëz-lés.

Quelquefois *lés* devient *és*, surtout lorsqu'il y a une *l* dans le voisinage :

Quãond no graisse les soulíeis ès gens, *il* disent que no lus *és* brûle.

L'*s* du datif pluriel sonne toujours sur la voyelle suivante; mais le nominatif pluriel *il* est toujours sans *s*.

Faut-il voir dans ces caprices apparents de notre pronom les mots latins :

Ille, olla (archaïsme);
Illi, illæ, nom. plur. sans *s;*
Illis, illos, illas, dat. et accus. avec *s?*

Faut-il voir dans l'accusatif *és* la chute de *l* ou le latin *eos, eas?* Je laisse à de plus savants à décider.

Le pronom réfléchi de la troisième personne est *se*, *s'* avant le verbe et *sé* après :

Il se dit lus amỹ, j'lus conseille de n'pas s'y fier.
Chacun póuër sé, l'bóuën Dieu póuër tóuës.

Le pronom *en* perd quelquefois son *e* initial :

Je n'en ai pas menti,

devient facilement :

Je n'n ai pas menti.

Cette double *nn* apparaît aussi par imitation (?) ou par assimilation (?) dans les phrases affirmatives :

Tu n'n as menti. — Vo n'n'aváëz menti. — I n'n ont menti.

Cette tendance du haguais à doubler l'*n* se retrouve dans *chen'na* = *cela*, etc. C'est *l* que le peuple de Paris aime à doubler dans des cas analogues :

Je l'lai vu. Je l'lai dit.

Le pronom *y* (prononcez *i*) s'emploie quelquefois d'une manière particulière :

Appelle-lés voleũs, d'peũ qu'*il* n't'y appellent.

Quand il y a plusieurs pronoms personnels de suite à l'impératif, c'est le dernier qui porte l'accent aigu, quel qu'il soit d'ailleurs :

Dounè-le-mé. Doune-me-lé.
Doune-lĕs mé. Doune-me-lés.

On peut résumer les modifications de pronoms personnels de la manière suivante :

INDÉCLINABLES.

	Singulier.	Pluriel.
1re personne....	mé, mĕi;	nóuĕs;
2e personne....	té, tĕi;	vóuĕs;
3e personne....	li, líei;	eux;
Pronom réfléchi.	sé, sĕi.	

DÉCLINABLES.

		1re personne.		2e personne.	
		Singulier.	Pluriel.	Singulier.	Pluriel.
Nominatif.....		je,	je;	tu,	vos, *os;*
Datif et accusatif	devant le verbe.	me,	nous;	te,	vous;
	après le verbe..	mé, mĕi,	nóuĕs;	té, tĕi,	vóuĕs, óuĕs.

		3e personne.		
		Singulier.		Pluriel.
Nominatif..	avant le verbe.	*m.* il,	*f.* ol;	*m.-f.* il;
	après le verbe...	i,	a;	i;
Datif.....		li,	li;	lus;
Accusatif...	avant le verbe...	le,	la;	lĕs, ĕs;
	après le verbe...	lé,	lá;	lés, és.

II

AUTRES PRONOMS.

Le pronom conjonctif *qui* fait au nominatif *qui* ou *tchi*, au génitif *dont*, au datif *à tchi, où*, à l'accusatif *que* et, quand on interroge, *tchi?*

Le français *quoi?* se dit *qué?* suivant l'analogie avec : moi, toi, soi = mé, té, sé :

Qu'est qui est quèe? — Ch'est l'ais qui est quèe.
«Qu'est-ce qui est tombé? — C'est l'ais qui est tombé.»

L'*i* de *qui*, *tchi* ne s'efface pas devant une voyelle comme dans d'autres patois; il forme diphtongue avec la voyelle suivante : *kia*, *kié*, en une seule syllabe.

III

Le pronom français *on* se dit en haguais *no*, *nou*, *non* et *nos*, *nouz* devant une voyelle :

Quand *nos* a ben d'chu cidre-là, *no* s'entrer'garde et pieis *no* tremblle.

Une discussion s'est élevée sur l'origine de ce mot[1]. M. Havet et, après lui, M. Joret voient ici une modification du pronom de la première personne *nos*. Il me semble que les deux savants linguistes se sont laissé abuser par une fausse analogie.

Au point de vue phonétique, la supposition ne soulève aucune objection. Toutes les formes de *no* peuvent provenir de *nos*.

Il en est autrement au point de vue grammatical. Sous quelque forme qu'il se présente, *no*, de même que l'allemand *man* et l'anglais *one*, ne s'emploie jamais que comme sujet d'un verbe à la troisième personne du singulier. Or le patois de la Hague est extrêmement scrupuleux sur la syntaxe. Si *no* provenait de *nos*, on retrouverait dans la langue quelque forme, quelque locution rappelant la première personne du pluriel; il n'en existe pas l'ombre.

No, à notre avis, est tout simplement *l'on* (l'hom), qui a remplacé *l* initiale par *n* et qui a perdu l'*n* finale.

La substitution de *n* à *l* n'est pas rare en haguais. Nous en avons vu et nous en verrons des exemples. La preuve que c'est bien d'une substitution de ce genre qu'il s'agit, c'est qu'il n'est pas rare de rencontrer des personnes, des vieillards surtout, qui disent :

L'en n'en sait rieyn

au lieu de :

No n'en sait rieyn.

Nous n'avons pas même à faire de conjectures. Nous pouvons prendre la nature sur le fait, comme on dit. Dans sa *Littérature orale de la Haute Bretagne* (p. 304), M. Sebillot fait figurer une énigme où nous trouvons jusqu'à quatre fois *non*, écrit *n'on*, au lieu de *on* :

Quand je suis petit je suis vert.
N'on m'arrache, n'on me lie,
N'on me délie, n'on m'casse les os,
N'on me met dans l'eau, etc.

M. Gaston Paris (*Romania*, XII, p. 344) constate qu'on dit

[1] Voir sur cette discussion *Romania*, t. VII, p. 109; t. VIII, p. 102; t. X, p. 402; t. XII, p. 342 et 589; *Mémoires de la Société de linguistique*, t. III, p. 241; t. V, p. 149.

également *non* pour *on* dans le Bas Maine. Il cite, en outre, divers textes où, au lieu de *l'en*, souvent employé dans notre ancienne langue, et qui figure à chaque instant dans le poème sur Thomas de Biville, — on emploie *nen*, qui, dit-il, ne saurait être séparé de *non*, pas plus que *l'en* de *l'on*, et *en* de *on*. M. G. Paris cite entre autres les vers suivants, empruntés à la *Comédie des chansons* (*Anc. Th. fr.*, t. IX) :

N'allez plus sans farrement
Car nen vous espie....

Belle, ne vous marissez point
Quand nen vous fait la revesance.

L'analogie que M. Havet a cru voir entre ce mot et une locution italienne n'a évidemment pas lieu d'être invoquée ici.

IV

PRONOMS ET DÉTERMINATIFS DÉMONSTRATIFS.

Les déterminatifs démonstratifs sont, au singulier masculin : *chu* devant une consonne, *cht* devant une voyelle, au singulier féminin *chte*, au pluriel des deux genres *ches*. L'*e* de *ches* peut disparaître devant un mot commençant par une voyelle :

Chu cllos, cht *h*oume, chte femme.
Ches cllos, ches houmes ou ch's houmes, ches femmes.

Le français joint aux démonstratifs les adverbes de lieu *ci*, *là* pour indiquer le rapprochement ou l'éloignement. Le haguais, en fait d'éloignement, distingue par des mots différents le lieu où se trouve la personne à qui l'on parle et le lieu où ne se trouvent ni l'un ni l'autre des interlocuteurs.

Ces adverbes sont :

Chyn, *hic*, ci;
Lo, *istic*, là où vous êtes;
Là, *illic*, là où nous ne sommes ni l'un ni l'autre.

Ces mots peuvent recevoir un *i* initial comme *ci*, *ici* en français, et l'on a pour les trois adverbes :

Chyn, ichyn; lo, ilo; la, ila.

Ces adverbes s'ajoutent à la fin des substantifs :

Chu gardin chyn *ou* ichyn;
Cht houme lo *ou* ilo;
Chte femme là *ou* ila.

Ils s'ajoutent aussi aux démonstratifs adjectifs pour en faire des pronoms, excepté à *chu* :

Chtichyn, chtilo, chtila;
Chtechyn, chtelo, chtela.

Au pluriel, ces pronoms n'ont pas de forme pour le féminin. On dit au masculin :

Cheux-chyn, cheux-lo, cheux-la.

Le haguais, — avons-nous dit à propos de *l'on* = *no*, — a une tendance à changer *l* en *n*. Cette tendance remonte loin. Dans le poème sur Thomas Hélie, nous trouvons à chaque instant *cen* et, avec la chuintante, *chen*, remplaçant *cel* :

Cen. *Cen* que j'en seit et cy escri (v. 36);
Pour y prendre *cen* qu'il falet (v. 198);
De *cen* qu'il fit tel astinence (v. 238);
Au devant de *cen* qu'il fust prestre (v. 336);
Segon *cen* qu'il en avenet (v. 592).

Chen. *Chen* qu'il convint à bonne chiere (v. 435);
Tout *chen* dont mestier nous avont (v. 843);
Devant *chen* qu'il issist de vie (v. 873);
Pour *chen* de leu ne se chela (v. 984).
(*Leu*, à elle, en haguais moderne, *liei*.)

On trouve aussi *cen-cy* :

Cen-cy fut un leal mariage (v. 69).

L'*n* se prononçait probablement dans *cen*, *chen*. En y ajoutant les adverbes de lieu, on a eu :

Cen-cy, cen'lo, cen'la, peu usités, et chen'chyn, chen'lo, chen'la,

ou en changeant la seconde *l* en *n*, par assimilation :

Chen'no, chen'na,

formes usuelles aujourd'hui pour les cas où le français emploie *ceci*, *cela*.

V

Le haguais se sert d'un pronom sur lequel M. Havet et M. Joret ont appelé plusieurs fois l'attention [1].

[1] Voir sur cette question *Romania*, VI, p. 134; *Mémoires de la Société de linguistique*, III, p. 241; *Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches*, VI.

Le français dit :

Ceux qui le voudront viendront le chercher.
Voilà ses hardes et *celles* de son frère.

A Cherbourg, les gens des basses classes, qui parlent un français teinté de haguais, ajoutent dans ce cas l'article au démonstratif, comme le français l'ajoute au possessif dans : *le* mien, *le* tien, etc., et disent :

Les ceux qui l'voudront viendront le qu'ri.
V'là tes hardes et *les celles* de ton frère.

A Jersey, en pareil cas, on dit : *les cheins*, *les cheines :*

Adresse *ès cheins* de la vingtaine du Mont au Prêtre, etc.

(Pièce citée par M. Théodore Le Cerf dans son ouvrage sur les îles anglo-normandes [1].)

A la Hague, ce n'est pas la forme chuintante qu'on emploie, mais la forme palatale.

Mais faut-il écrire : les *ciens*, les *ciennes*, ou les *siens*, les *siennes?*

M. Havet et M. Joret sont pour la dernière orthographe; ils voient ici une idée de possession. Je ne saurais être de leur avis.

Dans la première des phrases citées, il n'y a pas trace d'idée de possession : c'est le latin *ille qui*, *illi qui*.

Dans les phrases du genre du second exemple, le latin répétait le substantif ou le sous-entendait. Cependant le démonstratif pouvait aussi apparaître [2].

Les hardes sont *celles-là* qui appartiennent à ton frère. Pour faire intervenir l'idée que ce sont les hardes que ton frère considère comme « les siennes », il faut donner à la syntaxe haguaise, qui est partout d'une sévère correction grammaticale, une entorse dont il serait impossible de fournir un autre exemple.

S'il en était ainsi d'ailleurs, avec un possessif pluriel, il faudrait dire : les leurs :

Voilà tes hardes et *les leurs* de tes frères.

Personne à la Hague n'a jamais parlé ainsi.

Il est évident qu'il faut voir ici la même substitution de *n* à *l*, qui a donné *no* au lieu de *l'on*, — qui, dans *Thomas Hélie*, nous montre *cen* et *chen* au lieu de *cel* français d'alors, — qui a donné *chenla* et *chen'na* au patois moderne au lieu de *cela*, — que les formes *cheins* à Jersey, *ciens* et *ciennes* à la Hague ne sont que des

[1] Théodore Le Cerf, *L'archipel des îles normandes*, in-8°. Paris, Plon, 1863.

[2] « Quum omnis arrogantia odiosa est, tum *illa* ingenii atque eloquentiæ molestissima. » Cic., *In Cæc.*, cité par Dutrey.

transformations de *celui*, *celle*, *ecce ille*, *ecce illa*, devant lesquelles on a préposé l'article, comme on le prépose à Cherbourg devant *ceux*, *celles* et en français devant *mien*, *mienne*, — et que, par conséquent, il faut écrire les phrases citées dans *Romania* :

L'cien qui l'a dit en a menti *ou* n'n'a menti.
La cienne qui l'vet a de buons úërs.
Les ciens qui l'voudront vieyndront le qu'ri.

Et de même :

V'la tes hardes et les ciennes de ten frère.

On pourrait objecter cependant que les formes jersiaises : *les cheins*, *les cheines* devraient avoir pour correspondants haguais *ceins*, *ceines* et non *ciens*, etc.

On peut répondre 1° que *ecce illos*, *ecce illas*, qui a donné dans d'autres dialectes *ciaux*, *chiaux*, *cieles* avec *i*, a très bien pu donner *ciens*, *ciennes* après le changement de *ll* en *un*; 2° que l'*i* de *cheins* a bien pu être transposé : *ei* = *ie* (dans ce cas); 3° enfin qu'il est assez fréquent dans le haguais de voir un *i* se glissant devant une voyelle pour lui donner un son mouillé et qu'on dit également *un* et *iun*, *ord* et *iord*, etc.

M. Métivier regarde aussi la transcription avec *s* comme fautive et veut qu'on écrive *le cien*[1].

VI

Les pronoms possessifs : *le mieyn*, *le tieyn*, *le sieyn*, etc., ne donnent lieu à aucune observation. Il n'en est pas tout à fait ainsi des déterminatifs possessifs.

Meum, *tuum*, *suum* ont donné, pour la forme masculine, *men*, *ten*, *sen*. Le féminin et le pluriel sont comme en français :

Men père et ma mère, mes frères et mes sœurs.

On dit aussi au féminin *mĕmère* et *moumère* :

Mé j'súĕsais moumère
Atou ma chiqu'nère.
(Vieille chanson.)

Devant une voyelle ou une *h* muette, la voyelle centrale disparaît et le déterminatif n'a, aux deux genres, qu'une forme pour le singulier et une autre pour le pluriel :

M'n amỹ, m'n amỹe; m's éfãonts, m's affaires.
T'n amỹ, s's éfãonts, s's affaires, etc.

[1] Ouvrage cité p. 130 et 446, articles *Le Cien* et *Sien*.

Dans ces derniers exemples, la première *s* a le son fort, la seconde a le son faible = *s'z*.

Au pluriel, on dit : 1re personne, not', nous; 2e personne, vot', vous; 3e personne, lus, lus :

Tout l'mounde s'était rassemblláë : not' pere, not' mère, nous frères, nous sœurs, vous cousyns et cousynes, lus parents et lus amyns, à tóuës les degráës.

Signalons parmi les pronoms indéfinis *qui qu'sait*, *áout' sait*, quelque chose, autre chose, qui sont d'un emploi continuel.

V

VERBES.

I

La plus notable différence entre les verbes haguais et les verbes français se trouve à l'infinitif.

Le haguais n'a pas un seul verbe en *oir*, cette diphtongue lui étant antipathique. Recevoir se dit *r'cheváë;* choir, *quèe;* valoir, *vali;* s'asseoir, *s'assíeire;* pleuvoir, *plleurre*, etc.

Il a des verbes en *i*, c'est-à-dire en *ir*, dans lesquels l'*r* ne se prononce jamais : *ouvri*, ouvrir; *souli*, souloir; *vouli*, vouloir, etc.

Quand cette terminaison est précédée d'un *n*, *i* devient grave et se nasalise : *tenìr*, *finìr* se prononcent *tenyn*, *finyn*, etc.

Le haguais termine en *re* tous les verbes qui ont cette terminaison en français, plus certains verbes qui rentrent en français dans les conjugaisons précédentes : *s'assíeire*, par exemple, et quelques autres verbes, qui, étant de la quatrième conjugaison dans l'ancienne langue, ont passé à la première dans les temps modernes : *tíeitre*, tisser; *tóuëtre*, tousser; *grondre*, gronder, etc.

Mais les verbes qui appartiennent à la première conjugaison française ou latine prennent ici quatre formes différentes :

a. Ceux dans lesquels la terminaison à l'infinitif est précédée de consonnes autres que les gutturales, les chuintantes et les mouillées, — c'est-à-dire des lettres *b*, *d*, *f*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *s*, *t*, *v*, — sont terminés en *áë*, comme si la consonne *r* de l'infinitif latin était tombée en laissant l'accent sur l'*á :*

Cóuërbáë, étouffáë, soufflláë, aimáë, etc. (Voir p. 293.)

L placée après les labiales et les chuintantes, bien que toujours mouillée, est considérée ici comme *l* moyenne, et l'on dit *souffláë* comme on dit *voláë.*

La présence d'un *i* avant *d*, *f*, *ss* ou *s* fait rentrer ces verbes

dans la classe suivante. Quelques-uns ont une double terminaison : l'une en *áĕ* et l'autre en *íei*. (Voir p. 294.)

b. Les verbes dans lesquels la terminaison infinitive est précédée de l'une des consonnes gutturales, chuintantes ou mouillées — *q*, *gu*, *ch*, *g* doux, *ll*, *gn*, *ay* — sont terminés en *íei* quand ils correspondent à un verbe latin en *are*, en français *er :*

Attaquíei, béguíei, prêchíei, mouĕjíei, touillíei, gangníei, péíei, esséíei (payer, essayer). (Voir p. 294.)

c. Les verbes dans lesquels la terminaison est précédée en latin de *i* aigu suivi d'une consonne tombante, les verbes qui, en français, sont en *uyer, oyer, ayer* (excepté essayer, payer) sont terminés en *ié* en haguais :

Abrié, crié, lié, marié, côtié (côtoyer), nettié (nettoyer), appié (appuyer), ēnié (ennuyer), balié (balayer), etc. (Voir p. 294.)

d. Enfin les verbes dans lesquels la terminaison *are* en latin, *er* en français, est précédée d'un *e : creare*, *créer* et quelques autres verbes terminés en *oir* en français, ont l'infinitif haguais en *èe :*

Agrèe (agréer), crèe (créer), recrèe (récréer), supplèe (suppléer), quèe (choir), vèe (voir), póuĕṛvèe (pourvoir), prévèe (prévoir), súĕrsèe (surseoir), peu usité.

Ainsi il y a, pour les infinitifs haguais, six terminaisons :

1° áĕ : aimáĕ, āváĕ, r'cheváĕ, etc.;
2° íei : prêchíei, mouĕllíei, etc.;
3° ié : nié (noyer), balié (balayer), etc.;
4° èe : quèe (choir), agrèe (agréer), etc.;
5° i ou yn : nerchi (noircir), finyn (finir), etc.;
6° re : faire, rendre, tóuĕtre, etc.

II

VERBES AUXILIAIRES.

Les auxiliaires *être* et *āváe* s'emploient en haguais tout à fait comme en français.

Ils se conjuguent comme il suit :

INFINITIF.

Être.	Aváĕ.

INDICATIF.

PRÉSENT.

J'síeis.	J'ai.
Tu es.	Tu as.
Il est.	Il a.
J'síeimes, j'soumes.	J'avons.
Vos êtes.	Vos aváez.
Il sount.	Il ount.

IMPARFAIT.

J'étais.	J'avais.
Tu étais.	Tu avais.
Il était.	Il avait.
J'étiouns, j'étioumes [1].	J'aviouns, j'avioumes [1].
Vos étieiz.	Vos avíeiz.
Il étaient.	Il avaient.

PASSÉ DÉFINI.

Je feus [2].	J'eus [2].
Tu feus.	Tu eus.
Il feut.	Il eut.
Je feŭmes.	J'eŭmes.
Vos feŭtes.	Vos eŭtes.
Il feurent.	Il eurent.

PASSÉ INDÉFINI.

J'ai étáë.	J'ai-z-eu [2].
Tu as étáë.	Tu as eu.
Il a étáë.	Il a-z-eu.
J'avouns étáë.	J'avouns eu.
Vos aváez étáë.	Vos aváez eu.
Il ount étáë.	Il ount-z-eu.

PASSÉ ANTÉRIEUR (peu usité).

J'eus étáë, etc.	J'eus eu, etc.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avais étáë, etc.	J'avais eu, etc.

FUTUR.

Je s'rai.	J'airai.
Tu s'ras.	Tu airas.
Il s'ra.	Il aira.
Je s'ronns.	J'airouns.
Vos s'ráez.	Vos airáez.
Il s'rount.	Il airount.

[1] Ces formes ne s'emploient qu'aux environs de Cherbourg.
[2] *Eu* se prononce ici comme dans *feu*.

FUTUR ANTÉRIEUR.

J'airai étáĕ, etc.	J'airai-z-eu, etc.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Je s'rais, etc.	J'airais, etc.

PASSÉ.

J'airais étáĕ.	J'airais eu.

IMPÉRATIF.

Seis.	Aie.
Séiouns.	Aiiouns.
Seíeiz.	Aiíeiz.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je sée.	Que j'aie.
Que tu sées.	Que tu aies.
Qu'*il* set.	Qu'il ait.
Que j'séiouns.	Que j'aiiouns.
Qu'o seíeiz.	Qu'os aiíeiz.
Qu'*il* scient.	Qu'il aient.

IMPARFAIT.

Que je feusse, que je feũs.	Que j'eusse, que j'eũs.
Que tu feusses.	Que tu eusses.
Qu'*il* feût.	Qu'il eût.
Que j'feussiouns.	Que j'eussiouns.
Qu'os feussieiz.	Qu'os eussíeiz.
Qu'*il* feussent.	Qu'il eussent.

PASSÉ.

Que j'aie étáĕ.	Que j'aie-z-eu.
Que tu aies étáĕ.	Que tu aies eu.
Qu'il ai*t* étáĕ.	Qu'il ait-z-eu.
Que j'aiiouns étáĕ.	Que j'aiiouns eu.
Qu'os aiíeiz étáĕ.	Qu'os aiíeiz eu.
Qu'il aien*t* étáĕ.	Qu'il aient-z-eu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Que j'eusse étáĕ, etc.	Que j'eusse eu, etc.

III

PREMIÈRE CONJUGAISON FRANÇAISE.

Quatre terminaisons à l'infinitif.

INDICATIF.

PRÉSENT.

J'aime.	Je prêche (parle).	Je nie (noie).	J'agrèe.
Tu aimes.	Tu prêches.	Tu nies.	Tu agrèes.
Il aime.	*Il* prêche.	*Il* nie.	Il agrèe.
J'aimouns.	J'prêchouns.	Je niouns.	J'agrèiouns.
Vos aimáez.	Vos prêchíeiz.	Vos níeiz.	Vos agréieiz.
Il aiment.	*Il* prêchent.	*Il* nient.	Il agrèent.

Il n'y a de différence qu'à la seconde personne du pluriel, qui, dans le second, le troisième et le quatrième modèles, subit l'influence de l'*i*.

IMPARFAIT.

J'aimais, etc.	Je prêchais, etc.	Je niais, etc.	J'agréais, etc.

PASSÉ DÉFINI, uniformément en *i*.

(Sous l'influence de l'*i* latin.)

J'aimis.	Je prêchis.	Je niis.	J'agréis.
Tu aimis.	Tu prêchis.	Tu niis	Tu agréis.
Il aimit.	*Il* prêchit.	*Il* niit.	Il agréit.
J'aimĭmes.	J'prêchĭmes.	J'niĭmes.	J'agréĭmes.
Vos aimĭtes.	Vos prêchĭtes.	Vos niĭtes.	Vos agréĭtes.
Il aimirent.	*Il* prêchirent.	*Il* niirent.	Il agréirent.

Le reste de la conjugaison n'offre rien de particulier.

IV

Les verbes en *ĕre* latin ont dû donner généralement à l'origine des verbes en *re : bibere*, bĕire; *credere*, crĕire; *pluere*, plleurre; *sequere**, suĕre, etc. Quelques-uns de ces verbes se sont conservés; les autres se sont transformés en verbes en *áĕ :* beváĕ, plleuváĕ, āváĕ, deváĕ, etc.

Ces verbes en *áĕ*, qui ne proviennent pas de verbes en *are*, ne se conjuguent pas sur les modèles précédents.

Deváĕ, qui à l'origine a dû être *dĕire* (?), se conjugue absolument comme *bĕire*.

CONJUGAISON DES VERBES IRRÉGULIERS EN *ÁĔ*.

INFINITIF.

R'chevaĕ.	Saváĕ.	Deváĕ.	Beváĕ, bĕire.
Recevoir	Savoir	Devoir	Boire

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je r'chès.	Je sais.	Je deis.	Je beis.
Tu r'chês.	Tu sais.	Tu deis.	Tu beis.
Il r'chet.	*Il* sait.	*Il* deit.	*Il* beit.
Je r'chevouns.	J'savouns.	J'devouns.	J'beuvouns.
Vos r'cheváez.	Vos saváez.	Vos deváez.	Vos b'váez.
Il r'chèvent.	*Il* savent.	*Il* dèvent.	*Il* bèvent.

IMPARFAIT.

Je r'chevais.	J'savais.	J'devais.	J'bevais.
Tu r'chevais.	Tu savais.	Tu d'vais.	Tu b'vais.
Il r'chevait.	*Il* savait.	*Il* d'vait.	*Il* b'vait.
Je r'cheviouns.	J'saviouns.	J'deviouns.	J'beviouns.
Vos r'chevíeiz.	Vos savíeiz.	Vos devíeiz.	Vos bevíeiz.
Il r'chevaient.	*Il* savaient.	*Il* d'vaient.	*Il* b'vaient.

PASSÉ DÉFINI.

Je r'cheus.	Je seus.	Je deus.	Je beus.
Tu r'cheus.	Tu seus, etc.	Tu deus, etc.	Tu beus, etc.
Il r'cheut.			
Je r'cheŭmes.			
Vos r'cheŭtes.			
Il r'cheurent.			

PASSÉ INDÉFINI.

J'ai r'cheu, etc.	J'ai seu, etc.	J'ai deu, etc.	J'ai beu, etc.

Les temps composés n'offrent rien de particulier.

FUTUR.

Je r'chevrai, etc.	Je séṛai.	J'devrai.	J'béṛai.
	Tu séṛas, etc.	Tu devras, etc.	Tu béṛas, etc.

IMPÉRATIF.

R'chès.	Sache.	Deis.	Beis.
R'chevouns.	Sachouns.	Devouns.	Bevouns.
R'cheváez.	Sachíeiz.	Deváez.	Beváez.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je r'chève, etc.	Que je sache, etc.	Que je deive, etc.	Que je beive, etc.
		Que j'deviouns.	Que j'beviouns.
		Qu'os devíeiz.	Qu'os bevíeiz.
		Qu'i deivent.	Qu'i beivent.

IMPARFAIT.

Que je r'cheusse *ou* recheũs, etc.	Que je seusse *ou* seũs, etc.	Que je deusse *ou* deũs, etc.	Que je beusse *ou* beũs, etc.

V

VERBES *S'ASSÍEIRE* (S'ASSEOIR), *LÚĔRE* (LIRE), *POUVI* (POUVOIR), *VOULI* (VOULOIR).

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je m'assíei*s*.	Je lúĕ*s*.	J'pueux.	Je veux.
Tu t'assíei*s*.	Tu lúĕ*s*.	Tu pueux.	Tu veux.
Il s'assíei*d*.	*Il* lúĕ*t*.	*Il* pueut.	*Il* veut, *i* veurt.
J'nous assíeisouns.	J'lúĕsouns.	J'pououns.	J'voulouns.
Vo*s* vous assíeisíeiz *et* assíeisáez.	Vo*s* lúĕsieiz *et* luĕsáez.	Vo*s* pouáez.	Vo*s* voulácz.
Il s'assíeisent.	*Il* luĕsent.	*Il* peuvent.	*Il* veulent.

IMPARFAIT.

Je m'assíeisais.	Je luĕsais, etc.	Je pouais [1].	J'voulais, etc.
Tu t'assíeisais.		Tu pouais.	
Il s'assíeisait.		*Il* pouait.	
J'nous assíeisiouns.		J'pouviouns.	
Vo*s* vous assíeisieiz.		Vo*s* pouvieiz.	
Il s'assíeisaient.		*Il* pouaient.	

PASSÉ DÉFINI.

J'm'assíeisis [2].	Je lúĕsis.	Je peus.	J'voulis.
Tu t'assíeisis, etc.	Tu lúĕsis, etc.	Tu peus, etc.	Tu voulis, etc.

Tous les temps composés se conjuguent régulièrement.

FUTUR.

Je m'assíeirai, etc.	Je lúĕrai, etc.	Je pouĕrai, etc.	Je voudrai, etc.

IMPÉRATIF.

Assíeis-té.	Lúĕs.
Assíeisouns-nóuĕs.	Luĕsouns.
Assíeiz' óuĕs.	Lúĕsieiz *ou* lúĕsáez.

[1] On dit aussi avec *v* : je pouvais, tu pouvais, etc.
[2] On dit aussi : je m'assis, etc.

IMPRIMERIE NATIONALE.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que je m'assíeise, etc.	Que je lúĕse, etc.	Que je píeisse, etc.	Que je veule, etc.

IMPARFAIT.

Que je m'assíeisisse.	Que je lúĕsisse.	Que j'peusse.	Que j'voulisse.

Les verbes núĕre (*nocĕre**), súĕre (*sequĕre**), tchúĕre (*coquĕre*) se conjuguent comme *lúĕre :* j'núĕsais, j'núĕsis, j'ai núĕsu, je núĕrai, etc. Duire (*docĕre**) fait : duire, duisant, duit, je duis. Point de passé défini.

Les verbes tirés de *ducere :* condire, accondire, recondire, se conjuguent ainsi : condisant, condit, je condis, je condisis.

Mais *produire*, *séduire*, et de même *construire*, *détruire*, *instruire*, se conjuguent comme les verbes français, dont ils proviennent.

Lire (*lucĕre**) se conjugue ainsi : lisant, li, je lis. Pas de passé défini.

Les verbes qui sont en français de la seconde conjugaison se conjuguent en haguais comme en français.

Le verbe *venyn* (venir) se conjugue ainsi au passé indéfini :

Je síeis venun *ou* venũe.
Tu es venun *ou* venũe.
Il est venun, ol est venũe.
J'síeimes venuns *ou* venũes.
Vos êtes venuns *ou* venũes.
Il sont venuns *ou* venũes.

Bouillir se conjugue comme il suit au présent de l'indicatif et à l'impératif :

Je bouès.	Bouès.
Tu bouès.	Bóuĕllons.
Il bouet.	Bóuĕllieiz.
J'bóuĕllouns.	
Vos bóuĕllieiz.	
Il bóuĕllent.	

VI

VERBES *ALAE* ET *MOUEJIEI*.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je vais.	Je móuĕjus.
Tu vas.	Tu móuĕjus.
Il va.	*Il* móuĕjut.
J'alouns.	Je móuĕjouns.
Vos aláez.	Vos mouĕjieiz.
Il vount.	*Il* móuĕjuent.

IMPARFAIT.

J'alais, etc.	J'móuĕjais.

PASSÉ DÉFINI.

J'alis, etc.	J'móuĕjis.

FUTUR.

J'irai.	Je mouĕjrai.
Tu iras.	Tu mouĕjras.
Il ira.	*Il* mouĕjra.
J'irouns.	Je mouĕjrouns.
Vos iráez.	Vos mouĕjráez.
Il irount.	*Il* mouĕjrount.

IMPÉRATIF.

Va.	Va t'en.	Mouĕjus.
Alouns.	Alouns-nóuĕs en.	Mouĕjouns.
Aláez.	Al'óuës en.	Mouĕjieiz.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Que j'ale.	Que je móuĕjue.
Que tu ales.	Que tu mouĕjues.
Qu'il ale.	Qu'*il* móuĕjue.
Que j'aliouns.	Que je móuĕjiouns.
Qu'os alieiz.	Qu'os móuĕjieiz.
Qu'il alent.	Qu'*il* móuĕjuent.

IMPARFAIT.

Que j'alis	Que je móuĕjis
ou Que j'alisse, etc.	*ou* Que je móuĕjisse, etc.

Faire se conjugue comme en français, excepté qu'il a au subjonctif présent :

Que je faiche.	Que j'faichiouns.
Que tu faiches.	Qu'os faichieiz.
Qu'*il* faiche.	Qu'*il* faichent.

VERBES *PLLEURRE* (PLEUVOIR), *OUI* (OUIR) ET *QUÈE* (TOMBER).

INDICATIF.

PRÉSENT.

Il plleut.	J'os.	J'quèe.
	Tu os.	Tu quèes.
	Il ot.	*Il* quèe.
	(Pas de pluriel.)	

IMPARFAIT.

Il plleuvait.	Nos oyait.	*Il* quéiait.

PASSÉ DÉFINI.

Il plleut.	J'ouis.
Il pleuvit.	Tu ouis, etc.

PASSÉ INDÉFINI.

Il a plleu.	J'ai oui, etc.	Il est quèe.

FUTUR.

Il pleũrra.	J'ouiṛai.	*Il* querra.
	Tu ouiṛas, etc.	

IMPÉRATIF.

Plleus.	Os.	Quèe.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Qu'*il* plleuve.	Que j'oe.	Que j'quée, etc.
	Que tu oes, etc.	

IMPARFAIT.

ou Qu'il plleût	Que j'ouisse, etc.
Qu'il plleuvît.	

Résoudre ne prend nulle part le *v:*

J'rẽsoulons, j'rẽsoulais, que j'rẽsoule, etc.

Les autres verbes n'offrent pas de particularités intéressantes.

Quand on interroge à la seconde personne du pluriel, quand, à l'impératif, on emploie un verbe réfléchi, la terminaison du verbe disparaît, comme nous l'avons dit (p. 319), et le pronom devient *ouĕs*.

Deux verbes offrent une irrégularité à cet égard. On dit en haguais avec la forme française : vos dites, vos faites; mais quand on interroge on dit : fais'ouĕs? dis'ouĕs?

Dans les interrogations et les exclamations, on ajoute *ti* à la première personne du singulier et du pluriel, en laissant le pronom devant le verbe :

J'séis-ti countent! J'irouns-ti à la fẽire?

VI

REMARQUES DIVERSES.

Le haguais, comme nous l'avons indiqué en parlant des démonstratifs, a trois adverbes de lieu, qui répondent aux adverbes latins *hic*, *istic*, *illic* : ichyn, ilo, ila (ici, là où vous êtes, là où vous n'êtes pas).

Ces adverbes se joignent aussi au verbe *voir*, comme dans *voici*, *voilà*, et donnent :

Vechyn ou v'chyn, vlo, vla.

Le haguais a aussi une négation de plus que le français. A côté de *noun*, il a *nãon*.

Noun a pour correspondant affirmatif *oui*.

Nãon a pour correspondant affirmatif *si*.

Noun nie une proposition affirmative que *oui* affirmerait. — *Nãon* affirme une proposition négative qui serait niée par *si*. Exemple :

Vos l'avácz rencountráĕ? — *Noun*, je n' l'ai pas rencountráĕ.
Vos l'avácz rencountráĕ? — *Oui*, je l'ai rencountráĕ.
Vos n' l'avácz pas rencountráĕ? — *Nãon*, je n' l'ai pas rencountráĕ.
Vos n' l'avácz pas rencountráĕ? — *Si*, je l'ai rencountráĕ.

Pas correspond au français *pas; páĕ* correspond au français *point*.

Les jurons des Haguais sont peu nombreux. Le plus usité est : Ma fé d' Dúĕ (ma foi en Dieu). On ne dit Dúĕ que dans cette locution. Dieu merci! se prononce Du merci! Dans les autres cas, on dit Dieu.

Le haguais ne craint pas trop certains hiatus. Il ne supprime pas, comme la plupart des patois, la voyelle finale du pronom et dit *tu as*, *tu es*, *qui est*, mais en transformant l'hiatus en diphtongue.

Parfois cependant le haguais intercale des *z* entre certains mots où rien ne les amène : Il a z-eu fáim et seu. No z-est countent d'líei.

VII

SYNTAXE.

Le haguais observe scrupuleusement les règles de la syntaxe sans même admettre les quelques exceptions que l'usage autorise en français.

Il est surtout très scrupuleux sur l'emploi des temps des verbes, sur l'emploi du subjonctif, sur l'accord des participes.

Ainsi l'on dit dans un conte :

Cllin! cllas! cllin! cllas!
La bóuëne fâme qui est là-bas,
Si o savait qu' j'*eusse* noum Rindoun,
O n' s'rait pas si gênáëe.

Le français tolérerait : j'*ai* nom, parce que la chose est certaine.

Le haguais ne tolérerait pas non plus la locution parisienne :

Fallait pas qu'i y aille;

Il dirait :

Il n' falait pas qu'il y allît.

Il dira avec la même correction :

Toutes vous coumissions, j' *les* ai *faites;* j'*en* ai même *fait* une que vos n'm'avieiz pas dounáëe. Vous moutouns se sont écapáës, quãond j' *les* ai *veus* couëri à la mé, j' *les* ai *racachieis.*

Ce qui caractérise le plus nettement le patois de la Hague et des îles anglo-normandes et le distingue, non seulement du français, mais des patois voisins, c'est :

1° L'emploi de l'*y* (*i* grave) et surtout de l'*r* (mouillée);

2° La présence dans les mots d'un double accent tonique, comme en allemand;

3° L'accentuation de la plupart des diphtongues sur la première voyelle et non sur la dernière comme dans le français (*áë* au lieu de *aé; óuë* au lieu de *ouè*, *oué; úë* au lieu de *uè*, *ué*, etc.).

Ce dernier fait est surtout très caractéristique.

Jean Fleury.

(*A suivre.*)

ÉTYMOLOGIES.

Fas.

On explique ordinairement *fas* « le droit », spécialement « le droit religieux » par le verbe *fari*. *Fas a fando*, dit Paul Diacre (p. 88). Il est certain qu'il s'est opéré une confusion dans l'esprit des Romains entre les dérivés de *fas*, tels que *nefastus*, *nefarius*, et les dérivés de *fari*, tels que *nefandus*, *infandus*. La confusion était d'autant plus facile que le verbe *fari* a quelquefois lui-même un sens religieux. Ainsi il signifie « parler d'une manière prophétique », et il a donné en ce sens *fatum* « ce qui a été prononcé, le destin ». Mais ces mélanges de deux familles de mots, mélanges dus à une ressemblance de son, ne sont pas sans exemple. Ici la cause de la confusion, c'est la spirante *f*, qui correspond à la fois à φ et à θ.

Je reconnais dans *fas* l'équivalent du grec θέμις. La locution si usitée *fas est* est le pendant exact de θέμις ἐστί, de même que *nefas* correspond à οὐ θέμις. A côté du substantif féminin Θέμις, Θέμιδος, nous avons en grec un substantif neutre, qui se trouve dans la locution θέμις εἶναι : de là les dérivés θέμιστος « juste », θέμιστες « lois ». La voyelle longue vient de la nasale qui se trouvait anciennement dans le mot : **fēns*. C'est ainsi que *dens*, *mens*, *gens*, *fons*, *frons*, *quoties*, *toties*, au témoignage des anciens, ont la voyelle longue[1], et que *potens*, *sapiens* sont transcrits en grec πώτηνς, σάπιηνς. Quant à la voyelle *a* qui est venue remplacer la voyelle *e*, il faut remarquer que la présence d'une nasale favorise en latin le son *a* : c'est ce qu'on peut observer en comparant les mots comme *famulus*, *anser*, *canis*, *maneo* aux mots grecs de même origine. La nasale a peu à peu disparu de la prononciation, en sorte que, dans le dérivé *nefarius*, le *s* a subi la loi du rhotacisme; pareille chose est arrivée pour les comparatifs comme *meliorem*, *majorem* (pour **melionsem*, **majonsem*).

On sait que *Fas* est quelquefois personnifié. Tite-Live (I, 32) donne la formule usitée chez les féciaux quand ils déclarent la guerre : « Audi, Jupiter; audite, fines (cujuscunque gentis sunt, nominat); audiat Fas. Ego sum publicus nuntius populi Romani, juste pieque legatus venio, verbisque meis fides sit. »

[1] Corssen, *Aussprache*, I², 258.

On avait reconnu depuis longtemps la parenté du grec Θέμις avec le sanscrit *dhāman* «l'ordre établi dans l'univers, spécialement l'ordre fondé par Mitra-Varuṇa». On avait rapproché également le gothique *dôms* «jugement» (anglais *doom*). Mais il semblait que le terme latin manquât. L'accord entre *fas* et Θέμις comble donc une lacune en ce qui concerne ce mot si important pour l'histoire de la civilisation.

L'adverbe *ēn* «voici».

L'explication la plus simple de cet adverbe latin sur lequel il a été tant écrit, c'est de le considérer comme étant pour *enom*. C'est ainsi que *nihil* est pour *ni-hilum* et *non* pour *nœnum*. Nous retrouvons de la sorte en latin, avec un sens démonstratif parfaitement conservé, le représentant de la particule ombrienne *enom*, *ennom*.

Argūtus.

Ce mot doit être le plus souvent entendu, non comme le participe de *arguo*, mais comme un adjectif formé de la même manière que *cornūtus*, *verūtus*. Le sens le plus ancien est celui de «pointu». Virg., *Georg.*, III, 80, traçant le modèle d'un cheval : «Illi ardua cervix, Argutumque caput, brevis alvus, obesaque terga». On traduirait en français «la tête fine». Pallad., IV, XIII, 2 : «Aures breves et argutæ». De là «perçant» en parlant du son : «Argutæ aves, cicadæ; arguta serra», ou «pointu, acéré» en parlant de l'esprit. On est amené à supposer un primitif de la quatrième déclinaison **argu-s* «pointe». Cf. les adjectifs sanscrit *ṛjú*, zend *ərəzu*, qui ne veulent pas dire «pointu», mais «droit», mais qui paraissent néanmoins appartenir à la même origine.

Nītor.

La formation verbale en *-to* ne s'est guère conservée en latin qu'après un *c* : *flec-to*, *nec-to*, *pec-to*. De ce nombre est *nītor* «s'efforcer», qui est pour **nic-tor*. La présence du *c* est attestée par le participe *nixus*. Il y avait, en outre, une gutturale au commencement du mot. Festus, p. 96 : «*Gnitus* et *gnixus* a genibus prisci dixerunt.» Cf. p. 174 : «*Nixi di* appellantur tria signa in Capitolio ante cellam Minervæ genibus nixa.» C'étaient trois statues accroupies, probablement des cariatides, rapportées par le consul Acilius à Rome après la défaite d'Antiochus, roi de Syrie. Le peuple romain, encore peu expert en matière de beaux-arts, les avait prises pour des divinités et les avait appelées «les dieux agenouillés», *nixi di*. Il avait donné le même nom à d'autres ca-

riatides rapportées de Corinthe et servant de support à un autel. Festus, *ibid.* : « Etiam qui capta Corintho advecta huc quæ ibi subvecta fuerint mensæ ». Lorsque le sens du verbe *nitor* eut changé, l'expression *nixi di*, restée dans la mémoire populaire, reçut une autre interprétation. On y vit les dieux qui président aux efforts de l'enfantement : « *Nixi di* appellabantur, quos putabant præsidere parientium nixibus. » Festus est dans le vrai quand il fait de *gnītor* un dérivé de *genu*. Je suppose que la forme primitive était **gnuc-tor;* au sujet du *c* qui est venu s'ajouter au mot *genu*, *gnu*, cf. γνύξ (γνύκ-ς) « à genoux ». Dans *innitor* et *obnitor* on sent encore clairement l'idée première d'appuyer. Elle se trouve aussi dans ce vers de Virgile (*Æn.*, II, 380) : « Improvisum aspris veluti qui sentibus anguem Pressit humi nitens. »

Nāsus.

La conservation de *s* entre deux voyelles étant contraire aux habitudes de la langue latine, on est étonné de trouver en regard du sanscrit *nāsā* « nez » le latin *nāsus* ou *nāsum*. La forme régulière est fournie par *nāres*. Une autre anomalie est le genre des deux mots latins; car partout ailleurs le nom du nez est féminin : sanscrit *nās* ou *nāsā*, allemand *die nase*, lithuanien *nosis* (fém.). Ici encore le latin *nāres*, qui est féminin, se tient du côté de la règle et de la tradition.

Pour cette double raison nous sommes amené à supposer dans *nāsus* et *nāsum* la présence d'un suffixe : je les crois pour **nās-tus* et **nās-tum*. C'est une sorte de collectif; car le sens propre de *nāres* est, non pas le nez, mais les narines. La seule difficulté vient de l'assimilation du groupe *st* en *ss;* ordinairement le latin garde *st*, comme on le voit par *jus-tus*, *fas-tus*, *onus-tus*. Mais cette loi paraît avoir souffert, dans l'ancienne langue, des exceptions dont témoignent encore d'une manière plus ou moins directe des formes telles que *jussus*, *jussum*, *quæsivi*, *hæsito*, *pisare*, *ossa*, *doctissimus*, etc.

Ainsi se trouve de nouveau écartée une exception à la loi du rhotacisme [1]. Du même coup le mot *nasus* nous apparaît dans sa véritable signification, qui est « l'appareil nasal ».

Circa, *erga.*

Il ne faut pas chercher à expliquer par l'étymologie la désinence des mots *circa*, *erga*. Ces prépositions sont le produit de l'analogie : elles étaient en quelque sorte indiquées d'avance une

[1] Voy. Louis Gaussin dans ces *Mémoires*, I, 132.

fois que le latin avait formé les adverbes *circum* et *ergo*. On sait que *circum* n'est pas autre chose qu'un accusatif du substantif *circus* et que *ergo* est une locution composée de la préposition *e* et du substantif **regum : e r(e)go* veut dire « en avant » comme *e regione*, et de la signification locale il a passé à la signification déductive comme *prorsus* et *profecto*. Au témoignage de Festus, on disait aussi, dans le même sens, *corgo* = **cum rego*. Mais, de même qu'à côté de *intro*, *citro*, *ultro* on a *intra*, *citra*, *ultra*, *ergo* a produit *erga*. Plaute, *Truc.*, II, IV, 52 : « Tonstricem Suram Gnovisti nostram, quæ modo erga ædes habet (qui habite ici en face). » Quant à *circa*, il a été fait sur le même modèle (rapprochez aussi *contra*, *juxta*). La forme féminine devait d'autant mieux passer dans l'usage qu'elle se distinguait plus clairement du substantif.

Fastigium.

Il y a des mots qui en appellent d'autres par un besoin de symétrie inné à l'esprit. C'est ainsi, comme l'a fait remarquer M. Baunack, que *septentrional* (de *septem (s)triones* « les sept étoiles ») a amené la création de *méridional*. Le latin *fastigium* me paraît être dans le même cas. On l'a justement expliqué comme étant pour *fasti-stigium*; *fasti-* ou *farsti-* correspond au sanscrit *bhṛṣṭi* « pointe, sommet ». Mais ce composé, qui n'était pas nécessaire en lui-même, n'a dû sa naissance qu'à la présence de *vestigium*, qui marque les fondations. Le simple **stigium* est donc proprement l'étage.

Maturus.

Il y a chez Aulu-Gelle (X, 11) un chapitre curieux sur le sens de l'adverbe *mature*, où il explique que ce mot, qu'on emploie dans le sens de *propere* et de *cito*, signifie en réalité ce qui n'est ni trop prompt ni trop lent, mais ce qui garde un certain tempérament et un certain milieu; c'est là, dit-il, l'opinion du grammairien Nigidius Figulus : « Mature est quod neque citius est neque serius; sed medium quiddam et temperatum est. »

Quand on examine l'emploi qui a été fait de *mature* par les auteurs, on ne voit pas qu'ils lui aient attribué cette nuance. La plupart du temps, *mature* veut dire « de bonne heure, tôt », et le verbe *maturo* veut dire « hâter ». Salluste, *Jug.*, XVIII, parlant des origines de l'Afrique, dit que les Libyens eurent des villes de bonne heure : « Hique mature oppida habuere. » Caton (ap. Charis., II, p. 184 *P*), se vantant d'avoir rapidement comprimé des séditions : « Maximos tumultus maturissime disjeci atque consedavi. » Cicéron (*Cæcinas*, II) exprime cette pensée que la justice devrait mettre d'autant plus d'énergie et de promptitude à juger une affaire

qu'elle est plus déshonorante et que l'honneur d'une des deux parties y est intéressé : « Nam ut quæque res est turpissima, sic maxime et maturissime judicanda est. » César (*B. G.*, I, 33), parlant des incursions des Germains en Gaule, lesquelles devenaient menaçantes, dit qu'il fallait s'y opposer le plus tôt possible : « Quibus quam maturrime occurrendum putabat. » Salluste (*Cat.*, 1) : « Prius quam incipias, consulto; et ubi consulueris, mature facto opus est. » Il serait aisé de multiplier ces exemples.

Pour le verbe *maturare* « hâter », les témoignages ne sont pas moins nombreux. Virg., *Æn.*, I, 141 : « Maturate fugam regique hæc dicite vestro. » Liv., XXIV, 12 : « Maturandum Annibal ratus, ne prævenirent Romani. » Horace, *Od.*, II, 11, 23 : « Eburna dic, age, cum lyra Maturet. »

Il est vrai que *maturus* a encore une autre signification. Il se dit de la maturité de l'âge (matura senectus, maturi patres), de la maturité du conseil (Ovide, *Met.*, VIII, 617 : « Lelex animo maturus et ævo »). On trouve même ce mot employé à propos d'un délai. Cic., *Att.*, XV, 4 : « Scribendi exspectandum tempus maturius. »

Nous avons ici ce fait curieux, mais qui n'est pas sans exemple en linguistique, d'un terme qui est arrivé à signifier le contraire de son acception première et qui peut se prendre tour à tour dans les deux sens. Ainsi Cicéron (*De Div.*, I, 18), parlant d'un homme déjà âgé, lequel se résigne à une mort qui n'a rien de prématuré, emploie les mots : « Æquum censuit se maturam oppetere mortem. » Mais, d'un autre côté, Horace, parlant d'une mort prématurée qui pourrait enlever Mécène, s'écrie (*Od.*, II, XVII, 6) : « Ah! te meæ si partem animæ rapit Maturior vis, quid moror altera? » Il est si vrai que les deux sens coexistent l'un à côté de l'autre dans la langue qu'on pourrait, dans ce passage d'Horace, remplacer *maturior* par *immatura*.

La cause de cette anomalie n'a d'ailleurs rien que de naturel. Il suffit de rétablir dans leur véritable ordre la filiation des sens. *Matu-rus* renferme à sa base le même primitif qui se trouve contenu dans *matu-tīnus* (cf. *vesper-tīnus*) et dans *Matu-ta* (nom de la déesse qui préside aux premières heures du jour). Nous sommes amenés à supposer un ancien adverbe **mātū*, formé comme *diu*, *noctu* et signifiant « au matin ». Il ne s'est pas conservé beaucoup d'exemples de ce sens chez les écrivains. Il y en a cependant un chez Virgile (*Æn.*, X, 256) : « Tantum effatus : et interea revoluta ruebat Matura jam luce dies noctemque fugarat. » *Matura lux* c'est la lumière matinale.

S'il n'y a pas un grand nombre d'exemples du sens « matinal », en revanche nous trouvons fréquemment une acception qui s'en rapproche. Cæs., *B. G.*, IV, 2 : « In his locis, quod omnis Gallia

ad septentrionem vergit, maturæ sunt hiemes.» Colum., II, 10, distingue la fève du printemps et la fève d'automne, *matura faba* et *serotina faba*. L'allemand *früh* a cette double signification (*frühmorgen*, *frühreif*).

On comprend comment le verbe *maturāre* «hâter», appliqué aux produits de la nature, a passé au sens de «mûrir». Cette acception, une fois entrée dans le verbe, s'est communiquée à l'adjectif, si bien que *maturus*, à côté de son ancien sens «tôt», a pris celui de «mûr, mûri» et, par conséquent, «tard-venu, tard» [1].

On devine à présent comment Nigidius Figulus et Aulu-Gelle sont arrivés à leur explication : de même qu'un rayon jaune et un rayon bleu font sur l'œil l'impression du vert, ils ont réuni le tôt et le tard en une définition qui fait que *mature* ne serait ni l'un ni l'autre.

Felix.

Il y a des substantifs qui viennent au monde du pluriel, comme *consules*, *decemviri*, ce qui ne les empêche pas de prendre ensuite un singulier. D'autre part, il y a des adjectifs qui naissent féminins, ce qui ne les empêche pas d'adopter ensuite les trois genres. De ce nombre est *felix*. La désinence *-ix* est essentiellement féminine : *genitr-ix*, *victr-ix*. Le substantif **fela* «mamelle» (= θηλή «mamelle») a donné le dérivé *felix*, qui est proprement un synonyme de *mammosa*. Il s'est dit d'abord d'une femme qui a abondamment de quoi alimenter son nourrisson, puis il s'est dit par métaphore d'une terre fertile, des arbres fruitiers, et enfin il est devenu synonyme d'abondant, heureux. Dès lors, il a pris un masculin et un neutre, et l'on a dit *felicia arma*, *felix omen*, *felix imperator*.

Omnis.

L'étymologie qu'on donne le plus habituellement pour *omnis* est celle de Curtius et de Düntzer, qui en font un dérivé d'adverbe ou de préposition, soit *ob* ou *amb* [2]. Leo Meyer, de son côté, a rapproché de *omnis* le gothique *ibna* «égal», d'où vient l'allemand *eben*, l'anglais *even*. La même explication est proposée par Windisch [3].

La véritable explication est beaucoup moins éloignée; seule-

[1] Nous avons réuni dans ces *Mémoires* (t. IV, p. 82), sous le titre de «noms postverbaux», un certain nombre de substantifs et d'adjectifs pour lesquels un fait analogue s'est produit.

[2] Curtius, *Grundzüge*, n° 100. Düntzer, *Journal de Kuhn*, XI, 67.

[3] *Studien*, II, 291, n.

ment il faut partir du pluriel. *Omnes* est un ancien doublet de *hominēs*. Pour la perte de *h*, dès les plus anciens temps que nous puissions atteindre en latin, cf. *anser*, *ira*, *onus*, *aveo*, *arena*. Quant à la suppression de l'*i* entre les deux consonnes, cf. *Arimnenses* pour *Ariminenses*, *vicesma* pour *vicesima*, *oinvorsei* pour *universi*, *soldum* pour *solidum*, etc. Pour le mot qui nous occupe, la prononciation **homnis*, **humnis* est attestée par le dérivé **humnanus*, d'où *hūmanus*[1]. Le substantif *homo* pouvait donc, au nominatif pluriel, faire *homines* ou *omines* ou *omnes*. La confusion était aisée, et elle s'est faite plus d'une fois et dans les deux sens. Voici, par exemple, une inscription de Canusium (*Inscript. Neapol.*, 682) :

L · LEPIDIVS
EVETES
FECIT · SIBI · ET
MATRI · TITINIE
LYRE · ET · MEIS
OMINIBVS

L'emploi de *man* en allemand, de *people* en anglais montre avec quelle facilité un mot à signification concrète et limitée peut adopter une acception plus générale et plus abstraite. Mais il y a ici quelque chose de plus : 1° *homo* a passé de la déclinaison des thèmes à consonne dans la déclinaison des thèmes en *i*; 2° il est devenu susceptible de prendre les trois genres.

Pour le premier fait, on peut rapprocher *juvenis*, *canis*, *mensis* (pour **juven*, **can* ou **cvan*, **mens*). Quant au second point, des locutions comme *inter omnes*, *ex omnibus* ont aidé à la transformation du sens. Voici une phrase de Caton (*De Re rustica*, 157) qui nous montre tour à tour les deux mots : il s'agit des vertus curatives du chou : « *Omnis* qui insomniosus est, hac eadem curatione sanum facies. Verum... dato *homini* jejuno. »

Le doublet *homo* et *omnis* rappelle aussitôt à l'esprit le doublet moderne *homme* et *on*. A côté des différences qui tiennent à la diversité du génie des langues anciennes et des langues modernes, nous remarquons une véritable analogie; car, à plus de vingt siècles de distance, le même mot *homme* a servi pour exprimer un être général et indéterminé. Cette généralité est allée encore plus loin en latin qu'en français, puisque *omnis*, grâce à sa nature adjective, peut se rapporter à des êtres et à des choses de toute sorte, tandis que le français *on* ne se dit guère que de l'espèce humaine. Une autre analogie, toute de phonétique, c'est que

[1] En ce qui concerne *mn* réduit à *m*, cf. *germanus* pour *germn-anus*, *sublīmis* pour **sublimnis*.

l'aspiration manque des deux parts au mot indéterminé : coïncidence qui n'est pas fortuite, cette transformation du sens ayant eu lieu d'abord dans le langage populaire, lequel, à Rome comme dans la Gaule, était peu enclin à faire sentir l'aspiration.

Tranquillus.

Tranquillus signifie proprement «transparent» et *tranquillitas* «transparence». Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, x, 56 (il est question d'une pierre précieuse, la cinædie) : «Candidæ et oblongæ, eventuque mirandæ, si modo est fides præsagire eas habitum maris, nubilo colore aut tranquillitate (suivant qu'elles sont troubles ou transparentes, elles annoncent, dit-on, l'état de la mer)». L'idée de transparence a conduit à celle de sérénité. Plaute, *Capt.*, I, II, 21 (c'est un parasite qui parle) : «Ille demum antiquis est adolescens moribus : Cujus nunquam voltum tranquillavi gratiis.» Horace, *Épîtres*, I, XVIII, 102 : «Quid minuat curas, quid te tibi reddat amicum, Quid pure tranquillet, honos, an dulce lucellum, An secretum iter et fallentis semita vitæ.» A l'époque de la basse latinité, ce sens n'était pas encore oublié, et *Tranquillitas tua* était employé exactement comme en italien *Vostra Serenità.*

Ces explications font pressentir l'étymologie de *tranquillus.* Le mot latin qui exprime l'idée de limpidité est le verbe *liquet* avec son dérivé *liquidus.* C'est ce mot qui a donné un adjectif **trans-liquus* ou **trans-liquis*, dont **tran-(li)quulus*, *tran-(li)quillus* nous présente le diminutif. Une syllabe a disparu sous l'influence de l'accent tonique, comme cela est arrivé pour plusieurs autres mots. Je rappelle *sem-bella* (pour *semi-libella*), *in-quam* (pour *in-vequam*), *per-go* (pour *per-rigo*), *do-drans* (pour *de-quadrans*), etc.

Remarquons en finissant que *tranquillus* se dit surtout des choses, telles que la mer, le ciel, le jour, ou par métaphore la conscience, l'âme, la vie, mais qu'en parlant des personnes le mot propre est *quietus.* Par exemple, le neutre *tranquillum* ou l'abstrait *tranquillitas* se dit substantivement pour marquer une mer calme; mais l'on ne pourrait point employer *tranquillitas* comme synonyme de *quies*, pour le repos ou le sommeil d'un homme. L'emploi du mot est donc d'accord avec l'étymologie. Cic., *Acad.*, IV, 31 : «Proficisci probo navigio, bono gubernatore, ac tranquillitate.» Liv., XXXI, 23 : «Primis tenebris movit, et tranquillo pervectus Chalcidem.»

LES ORIGINES DU SUFFIXE FRANÇAIS *ÂTRE.*

Le suffixe péjoratif *âtre*, qui forme les mots comme *marâtre*, *médicâtre* et qui s'ajoute à certains adjectifs tels que *bellâtre*,

douceâtre, quoiqu'il ne compte pas une nombreuse famille, est un des rares suffixes latins restés vivants en français. Il est la continuation d'un suffixe *aster* qu'on trouve en latin dans les mots comme *oleaster*, *pinaster*, *patraster*, *filiaster* [1]. Mais d'où le latin le tient-il? Jusqu'à présent on n'en a pas poursuivi l'histoire plus loin.

Comme les noms en *iste* et en *isme*, tels que *artiste*, *christianisme*, les noms en *âtre* ont leur première origine en grec [2]. Ceux-là viennent des verbes en ιζω, ceux-ci des verbes en αζω. Il est intéressant d'indiquer les différentes étapes de cette formation. On en peut compter trois :

1° Il y avait d'abord des verbes venant de thèmes en -αδ- ou en -αγ-, tels que πεμπάζω « compter par cinq », ἁρπάζω « ravir, enlever », venant de πεμπάς, πεμπάδος « groupe de cinq », ἅρπαξ, ἅρπαγος « ravisseur ».

2° Ce suffixe αζω, probablement parce qu'il était bien apparent, sonnant fortement à l'oreille et commode à manier, s'est affranchi et généralisé : on a dit θαυμάζω « j'admire », ὀνομάζω « je nomme », σκευάζω « je prépare », σπουδάζω « je hâte », πειράζω « j'essaye » [3]. Sont formés de la même manière : σιασιάζω « je crée des factions », μεσημβριάζω « je fais la sieste », ὀργιάζω « je fais des orgies », ἐκκλησιάζω « je tiens une assemblée », φρατριάζω « je suis de la fratrie », σχολάζω « je prends du loisir », πλεονάζω « je suis en abondance », ἀλλοτριάζω « j'ai l'esprit prévenu », etc.

3° La signification péjorative du suffixe fut en quelque sorte une conséquence de sa multiplication. Des verbes tels que τεχνάζω « fabriquer », εὐνάζω « se coucher », μορφάζω « gesticuler », ὑγιάζω « guérir », ματάζω « parler au hasard », se formaient avec une grande facilité. Cette formation a été particulièrement féconde en verbes signifiant qu'on prend un certain aspect ou une certaine apparence : ὁμοιάζω « je ressemble », σιυγνάζω « j'ai l'air chagrin », ἰσάζομαι « je deviens pareil », σκυθρωπάζω « j'ai l'air maussade », αὐθαδιάζομαι « j'ai l'air présomptueux ». Quelques-uns de ces verbes ont une signification purement physique : πέρκος « moucheté », περκάζω « se tacher de noir ».

Nous touchons à l'éclosion de notre suffixe péjoratif; mais cette éclosion est en quelque sorte souterraine, car nous n'en avons pas conservé, par la littérature, d'exemples directs, quoiqu'il soit aisé de se les figurer. Les noms verbaux en ασιης et en ασιηρ,

[1] Diez, traduction française, II, 360.

[2] Voy. Bréal, *De l'analogie*, dans le tome XXXV de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, p. 112.

[3] Henry, *L'analogie dans la langue grecque*, p. 180.

comme *πεμπασ|ής* « calculateur », *τεχνασ|ής* « fabricant », vinrent se placer auprès des verbes en *αζω*. Pour la création des noms verbaux, la langue préféra au suffixe *-ασ|ης* le suffixe *-ασ|ηρ*, qui permettait de former des féminins; on sait qu'en général les mots comme *ὀρχησ|ήρ* se substituent volontiers aux formations comme *ὀρχησ|ής*. La langue parlée a dû posséder des verbes comme **πατράζω* « faire le père », **μητράζω* « faire la mère ». De là *πατρασ|ήρ* « celui qui fait le père », *μητράσ|ειρα* « celle qui fait la mère » [1], et dans le domaine des choses matérielles, *ἐλαιασ|ήρ* « celui qui fait l'olivier, qui ressemble à l'olivier ».

Cette sorte de mots plut aux Latins précisément par ce qu'elle avait d'un peu matériel et d'un peu épais. C'est ainsi que les Romains ont multiplié, au VI^e^ siècle de Rome, les verbes en *issare*, comme *patrissare*, *atticissare*, *comissari*, qu'ils avaient imités des verbes grecs en *ιζω*. *Oleaster*, *patraster* furent faits sur des modèles grecs. D'autres, comme *filiaster*, furent l'œuvre propre de la langue latine [2]. Du latin la formation en *aster* passa aux langues romanes : quand nous disons *noirâtre*, *jaunâtre*, *opiniâtre*, nous employons, avec plus de liberté qu'on ne l'a jamais fait au temps de la Grèce, un suffixe issu de la langue grecque. Mais c'est ici qu'on peut voir comment les nuances de signification s'introduisent après coup dans les désinences grammaticales : entre les verbes en *αζω* et en *ιζω* il n'y avait à l'origine que la différence de la voyelle; mais quelle distance aujourd'hui, pour le nombre comme pour la dignité, entre les noms en *iste* et en *isme*, tels que *idéaliste*, *patriotisme*, et le petit groupe équivoque ou mal vu des qualifications en *âtre!*

Michel Bréal.

[1] On peut soupçonner que la forme assez bizarre *matertera*, qui désigne la tante paternelle, est une adaptation de **ματράσ|ειρα*.

[2] Cicéron, dans sa correspondance, forge le mot *Fulviaster* « celui qui imite Fulvius ».

ESSAI

DE

PHONÉTIQUE NÉO-GRECQUE.

FUTUR COMPOSÉ DU GREC MODERNE

ΘΑ ΓΡΆΨΩ — ΘΑ ΓΡΆΦΩ.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Deux observations sont nécessaires au début de cette étude. Par langue moderne, on entend uniquement ici la langue *vulgaire*, par opposition à la langue prétendue savante qui, étant un produit artificiel, échappe à toute analyse scientifique. La langue savante, variant selon le caprice particulier des auteurs qui l'emploient, n'obéit, il est facile de s'en rendre compte par sa définition même, à aucune loi phonétique ni organique. Un mot n'est moderne que s'il se rencontre chez le peuple. Voilà le principe dont il ne faut pas s'écarter. Aussi, bien que le futur simple soit encore employé d'une façon sporadique par les savants, il ne sera pas plus mentionné ici que s'il n'existait pas, et, en réalité, il n'existe pas dans la langue vivante : la langue des *puristes* est une langue morte. Si nous voulions considérer le futur simple, il est clair pour tous que cela ressortirait de la phonétique ancienne et non de la moderne. Rappelons d'ailleurs, en dépit des pédants et de leurs affectations ultrahelléniques, ce que M. M. Deffner a déjà observé avec une justesse parfaite : le futur analytique est un progrès sur l'ancien grec; selon que Θά est suivi du subjonctif présent ou du subjonctif aoriste, il rend deux nuances bien distinctes. Θὰ γράφω marque la durée, une action continue ou répétée : j'écrirai souvent, à diverses reprises, j'aurai l'habitude d'écrire. Θὰ γράψω implique une action momentanée : j'écri-

IMPRIMERIE NATIONALE.

rai une fois, à un moment donné[1]. Cette nuance, cette double expression de la pensée, manquait au paléo-grec.

Il convient donc, contrairement à l'usage généralement suivi, de renoncer au mot *vulgaire* pour désigner le grec moderne. Le titre de la grammaire de F.-W. Mullach, *Grammatik der griechischen Vulgarsprache*, etc., et du livre de M. K. Foy, *Lautsystem der griechischen Vulgärsprache* (Leipzig, Teubner, 1879) n'a aucun sens. Le mépris que l'on affiche pour la langue populaire vient en partie de cette confusion dans les termes. Le français actuel n'est pas une langue vulgaire, mais bien une langue *moderne*. Il en va de même de toutes les langues romanes ou néo-latines. Le néo-grec, par rapport à l'ancien, a suivi le même développement.

La seconde observation se rattache directement à la précédente : le futur composé θὰ γράψω n'est pas un phénomène *dialectal :* il est commun, et, par exemple, dans le recueil de Passow[2], qui contient des chansons populaires de tous les pays grecs[3], c'est la forme qui se rencontre toujours. Le futur θὰ γράψω appartient donc à la κοινή moderne, et ce fait même nous prouve qu'il y a aujourd'hui une κοινή. Cette langue existe dans les textes populaires, contes, chansons, proverbes et dans les textes médiévaux, où elle a ses racines. Il s'agit d'en dégager la phonétique, la morphologie et la syntaxe, et d'établir ainsi sur des bases certaines la grammaire historique du néo-grec. C'est une partie minime de ce travail qu'on a voulu entreprendre ici[4].

Je tiens à dire également que je n'ai cité aucune forme par ouï-dire, mais que j'ai toujours indiqué mes sources[5], et ces sources mêmes n'ont été employées que successivement et dans

[1] Cf. *Archiv für mittel- und neugriechische Philologie*, herausgegeben von Dr M. Deffner, Athen, Buchhandlung von A. Koromilas, 1880, p. 85, 86. — Θὰ γράφω est le *futurum continuum*, θὰ γράψω le *futurum absolutum*, μέλλων παρατατικός et μέλλων συντελικός, cf. *Neugriechische Grammatik* von D. Sanders, Breitkopf und Härtel, Leipzig, 1881, p. 101, § 68, 2.

[2] *Popularia carmina Græciæ recentioris* edidit A. Passow, Lipsiæ, in ædibus B.-G. Teubneri, 1860.

[3] Cf. *ibid.*, p. 598 : « *Index locorum quæ domicilia singulorum carminum sunt.* »

[4] Le programme excellent, malgré quelques erreurs de détails ou de points de vue, d'une étude historique et méthodique du néo-grec, a été tracé par J.-M. Heilmaier, *Ueber die Entstehung der romaischen Sprache unter dem Einflusse fremder Zungen. Ein Beitrag zum vergleichenden Sprachstudium.* Aschaffenburg, 1834, Verlag von Theodor Pergay, p. 1, 2. Ce programme, magistralement exposé, oublié aujourd'hui en Allemagne, n'a pas été rempli jusqu'à nos jours.

[5] On ne saurait trop engager les savants qui s'occupent de néo-grec à suivre cette méthode, pour éviter les discussions stériles. Cf. M. Deffner, *Archiv, op. c.*, p. 292-296, où le débat entre M. M. Deffner et son adversaire consiste dans des controverses de ce genre : Tel mot est populaire. — Il ne l'est pas! — Ou bien : Je l'ai entendu employer. — Je ne l'ai pas entendu employer, etc. On ne vide aucune question de cette manière. Il n'y a qu'à citer.

un ordre chronologique; elles sont de première main. Pour le grec médiéval, j'ai recours aux nombreux documents qui se rapportent à la période comprise entre le x^e^ et le xvii^e^ siècle; grâce aux publications multiples et si remarquables, à tous égards, entreprises de nos jours par MM. E. Miller, W. Wagner, C. Sathas, E. Legrand, S. Lambros et tant d'autres, le travail de recherche nous est rendu facile. Ce n'est pas l'absence ou la rareté des textes qui peut arrêter. La difficulté, c'est, en réalité, de démêler dans les écrivains byzantins les formes parlées des formes écrites, la langue savante de la langue populaire. C'est là pour la critique un problème intéressant et dont la solution est attachée aujourd'hui à l'étude historique de la langue moderne; mais les matériaux sont prêts. Il faut espérer qu'avec le temps le système complet des dialectes romaïques et de la *κοινή* moderne s'en dégagera et finira par s'établir sur un terrain scientifique et sûr, en accord avec les progrès du génie moderne.

I

FUTURS COMPOSÉS MÉDIÉVAUX ET MODERNES.

La langue moderne ne connaît pas de futur simple. Elle se sert du futur composé, dont voici quelques formes, telles qu'elles sont données par la *Grammaire grecque moderne* de M. E. Legrand, la plus complète à cet égard et la plus scrupuleuse [1]. Ainsi *j'écrirai* se rendrait, d'après M. E. Legrand, par :

θέλω [2] γράψει;
θέλει γράψω;
θέλω γράψω;
θὲ νὰ γράψω;
θὰ νὰ γράψω;
θὰ γράψω;

et enfin une septième forme donnée en note dans cette grammaire : θέλα ou θελὰ γράψω. Voyez l'exemple que cite M. E. Legrand, et aussi le recueil de *Chansons populaires* de M. P. Aravantinos :

Η θὰ σὲ θάψῃ ζωντανόν, ἢ θὰ λὰ σὲ ζουρλάνῃ [3].
Τὰ πεντακόσια πού χρωστῶ, χίλια θὲ λὰ τὰ κάνω [4].

Ajoutons-y les quatre formations suivantes du futur composé, dont la première, très rare, semble n'appartenir qu'au moyen

[1] *Grammaire grecque moderne, suivie du Panorama de la Grèce d'Alexandre Soutzos*, publiée, d'après l'édition originale, par Émile Legrand, Paris, Maisonneuve et C^ie^, libraires-éditeurs, 25, quai Voltaire, 1878, p. 61 et 62.

[2] θ dans θέλω est aujourd'hui une spirante dentale et non plus une aspirée.

[3] Συλλογὴ δημωδῶν ᾀσμάτων τῆς Ἠπείρου ὑπὸ Η. Ἀραβαντινοῦ, ἐκδιδομένη ὑπὸ τῶν υἱῶν αὐτοῦ. Ἐν Ἀθήναις, ἐκ τοῦ τυπογραφείου Πέτρου Πέρρη, 1880, p. 338, distique 587, v. 2.

[4] *Ibid.*, p. 336, dist. 547, v. 2.

âge; je ne l'ai rencontrée qu'une ou deux fois dans les textes que j'ai dépouillés. Ce serait un futur comme *γράψω θέλω*, *γράψῃς θέλεις*, avec la double conjugaison des deux verbes. Ce futur se lit à la seconde personne du singulier du présent de l'indicatif dans le *Recueil* de feu W. Wagner[1] : *ἀποθάνῃς θέλεις*. Remarquons que le verbe de volonté se trouve rejeté à la fin et que *νά* est absent de cette composition.

La seconde formation est explétive et répond à peu près comme nuance d'expression à : *je vais faire*, *j'irai faire* : *θὰ πᾶ νὰ γράψω*[2]. Ce futur nous apparaît également sans la particule *νά* et même sans *θά*, comme le prouvent quelques exemples, pris, les uns, dans l'*Érophile*, les autres dans le *Roman de Digénis* (édition Lambros), ouvrages qui sont, l'un et l'autre, du xvii^e^ siècle[3]. Mentionnons encore l'étrange formation du futur avec la préposition *διά* qui s'intercale entre *θέλω* et la particule *νά* dans le *Physiologus*[4] et enfin la forme importante

θέλω νὰ γράψω

qui se trouve, avec le sens du futur, dans les textes modernes et dans les textes médiévaux d'une certaine époque[5].

[1] *Carmina græca medii ævi* edidit Guilelmus Wagner, Leipzig, B.-G. Teubner, 1874; cf. *Περὶ τῆς ξενιτείας*, v. 449, et *ibid.*, *Θανατικόν*, etc., v. 455. Wagner suit la leçon du manuscrit et écrit *ἀποθάνεις*. Il est évident que nous avons ici un subjonctif aoriste. Ce futur n'est pas tout à fait, comme on le voit, le futur crétois *νὰ γράψω θέλω*. Cf. *Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, τόμος πρῶτος, τεῦχος δεύτερον, ὀκτ.* 1883. *Ἐν Ἀθήναις ἐκ τοῦ τυπογραφείου Ἀδελφῶν Περρῆ.* — *Τετάρτη συμβολὴ εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς νέας ἑλληνικῆς γλώσσης*, *ὑπὸ* Γεωργίου N. Χατζιδάκη, p. 227, ζ'.

[2] Cf. A. Passow, *op. c.*, 266, 8; 329, 6; *Contes populaires grecs*, publiés d'après les manuscrits du D^r^ J.-G. de Hahn et annotés par Jean Pio, Copenhague, 1879, p. 131, 230, 248; et W. Wagner, *op. c.*, *Πουλολόγος*, v. 468, où l'on a la forme pleine du verbe *aller* : *ὑπάγω ν' ἀποθάνω*; poème antérieur au xvi^e^ siècle.

[3] Sans *θά*, *Érophile*, Interm. 2, v. 70 (K. N. *Σάθα κρητικὸν θέατρον ἢ συλλογὴ ἀνεκδότων καὶ ἀγνώστων δραμάτων, ἐν* Βενετίᾳ, 1879. — *Ἐρωφίλη, τραγῳδία* Γεωργίου Χορτάτζη, p. 283-467); sans *νά*, *ibid.*, acte IV, 3; et *Διήγησις Διγενῆ*, v. 321, 379, 1314. Cf. *Collection de romans grecs en langue vulgaire et en vers*, publiés pour la première fois, d'après les manuscrits de Leyde et d'Oxford, par Spiridion P. Lambros, Paris, Maisonneuve et C^ie^, 1880.

[4] *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, année 1873, p. 225-286, au vers 525 : *Θέλουν διὰ νὰ τὴν φᾶσιν*; cf. pour un tour analogue, *ibid.*, v. 849 : *βουληθῇ διὰ νὰ κυνηγήσῃ*. Ce poème curieux, publié par M. E. Legrand, est antérieur, selon lui, au xiii^e^ siècle, cf. p. 288, *ibid.*

[5] Cf. W. Wagner, *op. c. Θανατικὸν τῆς Ῥόδου*, 588; *Γραφαὶ καὶ σῖχοι καὶ ἑρμηνεῖαι κύρου Στεφάνου τοῦ Σαχλήκη*, 41 : le même poème, p. 79-106, v. 234, 698; *Γαδάρου λύκου, κ.τ.λ.*, 163, 420; *Διήγησις Ἀπολλωνίου*, 90, 496; *Ἐμμανουὴλ* Γεωργιλλᾶ, *κ. τ. λ.*, v. 191. *Recueil de chansons populaires grecques*, publiées et traduites pour la première fois par Émile Legrand, Paris, Maisonneuve, 1873, in-8°. Manuscrit de Busbecq, I, 7; II, 26 [nuance de futur]; VIII, 7; Chansons historiques et klephtiques, postérieures à la prise de Constantinople : aucun futur de ce genre; Chansons d'amour, 109, 8; Chansons diverses, 123,

Relevons aussi dans *Callimaque et Chrysorrhoé* (cf. Sp. Lambros, *op. c.*, v. 1326) un futur formé avec le subjonctif aoriste seul :

Καὶ ϖᾶσαν τὴν ὑπόθεσιν μετ' ἀκριβείας μάθῃς.

De tous les futurs qui viennent d'être énumérés, la seule forme dont je me propose d'examiner l'origine et la formation, est *Θὰ γράψω*. Je laisse de côté *Θέλω γράψει*, *Θέλει γράψω*, *Θέλω γράψω*, qui appartiennent au moyen âge et sont à peu près aujourd'hui hors d'usage. *Θὰ γράψω* a successivement éliminé tous ses concurrents et tend à prendre seul possession du futur. En effet, dans le recueil de Passow, déjà cité, qui comprend 470 pages de vers[1], sur 337 futurs, 22 appartiennent à la forme *Θὰ νὰ γράψω*, 63 à la forme *Θὲ νὰ γράψω*, 13 à *Θέλω νὰ γράψω*, 3 seulement à *Θέλω γράψω*, 4 à *Θέλω γράψει*[2]; quant à *Θέλει γράψω*, ce futur n'a qu'un seul représentant[3]. En revanche, la forme *Θὰ γράψω* s'y trouve 232 fois sur 337. La statistique à laquelle donne lieu la prose est encore plus convaincante : dans le volume de Jean Pio[4], qui ne compte pas moins de 233 pages très serrées, ce qui répond assez bien comme quantité au recueil de Passow, sur 540 futurs composés, *Θὲ νὰ γρ.* n'a plus que 2 représentants (p. 157 et 176), *Θέλω γράψῃ*, 3 (p. 97, 223, 216; dans les deux premiers exemples, le verbe *Θέλω* est à l'imparfait), *Θέλα γράψω*, un seul; quant à *Θέλω νὰ γρ.*, il faut remarquer qu'il s'y lit 20 fois, mais toujours à l'imparfait, qui répond en français au conditionnel présent[5]. Mais ici encore la forme *Θὰ γράψω* est au premier rang; elle est vraiment maîtresse de la place : on la rencontre 514 fois.

Les exemples en prose sont plus décisifs que les exemples de la poésie. Dans les vers, il y a toujours une certaine exigence du rythme, quelques influences savantes à l'état latent et surtout la conservation de formules et de types hors d'usage. On le voit donc

1; 124, 269; 124, 283; ces derniers textes sont également modernes; Ἡ εὔμορφη Βοσκοποῦλα, ϖοίημα Νικολάου Δριμυτικοῦ ἐξ Ἀποκορώνων τῆς Κρήτης, publié par M. Émile Legrand à l'Imprimerie nationale, 1870 (*la Belle Bergère*), p. 20 et p. 24. La date de ce poème est 1627, cf. p. 14, *ibid.* — *Érophile*, cf. *supra*, I, 112, 175, 575, 581; II, 131; IV, 533; Intermède, 4, 43; V, 385. Jean Pio, *op. c.*, *ἤθελα νὰ γράψω* au conditionnel, p. 109, p. 116 *bis*, 126 *bis*, 133, 136, 152, 168 *bis*, 173, 174, 197 *bis*, 212, 218, 219, 220, 221 *bis*, toujours au conditionnel. A. Passow, *op. c.*, 16[b], 11; 34, 9; 36, 11; 71, 1; 105, 10; 150, 18; 162, 12; 226, 21; 446, 12; 594, 10. — Le futur *Θέλω νὰ γράψω* appartient, en réalité, au XV[e] et au XVI[e] siècle, comme on en peut juger par les citations qui précèdent. On y reviendra plus loin avec plus de précision encore.

[1] J'exclus les distiques de ce calcul.

[2] Deux formes crétoises (246, 15; 378, 12), une troisième calabraise (365, 3).

[3] Cf. 552[a], 8.

[4] Ouvrage cité. Cf. *supra*, p. 352, n. 2.

[5] Voir plus haut les passages en question, p. 352, n. 5.

par ces chiffres : θά est la dernière venue de toutes ces formes [1]. Il s'agit de bien établir ce point; car nous avons là une preuve de plus que la langue *vulgaire* ou plutôt moderne obéit aux lois générales du langage et qu'elle n'a pas le caprice pour guide. Elle se développe, au contraire, dans sa pleine régularité. Une forme finit toujours par l'emporter sur une autre qui succombe. D'autre part, il est à prévoir que, dans un avenir rapproché de nous, θὰ γράψω n'aura plus de rival et régnera seul à l'exclusion de tout autre futur. Ayant eu l'intention de m'occuper du futur *moderne*, comme l'indique le titre même de cette petite étude, je ne dois considérer ici que le seul futur θὰ γράψω.

Ce qui précède nous autorise à dresser le tableau suivant, qui acquerra plus d'évidence encore par la suite. Voici donc la distribution historique des divers futurs :

	NÉO-GREC.
Grec médiéval.	*Grec moderne.*
θέλω γράψω;	
θέλω γράψει;	
θέλει γράψω;	θὲ νὰ γράψω θὰ νὰ γράψω θὰ γράψω = θὰ γράψω.
θέλω διὰ νὰ γράψω;	
γράψω θέλω;	
γράψω (subj. aor.);	*Forme périphrastique.*
θέλω νὰ γράψω;	θὰ τῷ νὰ γράψω.
γράψαι ἔχω;	*Formes dialectales.*
γράψειν ἔχω, etc.;	Épire : θελὰ γράψω [2], etc.

Il ne faudrait donc pas, dans une grammaire de la langue

[1] Il m'a paru superflu de faire une statistique aussi rigoureuse pour chacun des recueils de chansons populaires que nous possédons. Sans y apporter une semblable exactitude, on peut dire, à vue de pays, que les résultats seraient les mêmes. Les écrivains qui emploient θὰ γράψω sont donc véritablement dans le génie de la langue et parlent, par conséquent, d'une façon correcte et pure; on peut constater avec plaisir que leur nombre s'accroît de jour en jour. Cf. Σακσπείρου δράματα μεταφρασθέντα ἐκ τοῦ ἀγγλικοῦ ὑπὸ Δ. Βικέλα. Μέρος σ΄, ὁ ἔμπορος τῆς Βενετίας. Ἐν Ἀθήναις, ἐκ τῶν πατσλημάτων Ἀνδρέου Κορομηλᾶ, 1884. Προοίμιον. Je ne crois pas non plus nécessaire de donner le paradigme complet du futur passif : θὰ γραφθῶ; ce qui est vrai pour le fut. actif, le sera pour le passif également. Il faut dire, en outre, que le fut. passif se rencontre rarement dans la langue populaire, qui se sert plus volontiers d'une périphrase et de la tournure active. Quant aux conditionnels prés. et passé des deux voix, θὰ ἔγραψα, θὰ ἤθελα γράψω; θὰ ἐγράφουμουν, θὰ ἤθελα γραφθῆ, etc. (cf. Chatzidakis, *op. c.*, p. 228-230), peu populaires également, il en sera question plus loin d'une façon incidente; car ces formes ont toutes pour base et point de départ le fut. actif. Je laisse aussi de côté toute démonstration relative au mode du verbe qui suit θά dans θὰ γράψω. C'est un subj. aor., comme d'ailleurs le passif θὰ γραφθῶ et des formes comme θὰ ἐλθω le prouvent suffisamment. Le débat est vidé depuis longtemps. Cf. Κ. Σ. Κόντου Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις, ἐν Ἀθήναις. Ἐκ τῶν πατσλημάτων Ἀνδρέου Κορομηλᾶ, 1882, Préface, p. 3.

[2] Voir à la fin de la présente étude, p. 392.

moderne, présenter toutes ces formes pêle-mêle. D'autre part, comme cela sera démontré plus loin, θὲ νά et θὰ νά sont tout simplement des degrés intermédiaires et se réduisent à θὰ γράψω. Ce ne sont pas des futurs distincts l'un de l'autre. Aussi serait-il plus juste de donner comme seul paradigme du futur de la κοινή moderne :

θὰ γράψω, etc.

En note, on donnerait les formes θὲ νά et θὰ νά. Ensuite, au bas de la page, comme par exemple dans la *Griechische Schulgrammatik* de G. Curtius, on citerait les formes dialectales, celles de l'Épire ou d'autres provinces encore, s'il s'en rencontre. Dans une remarque, on tiendrait compte des périphrases comme θὰ πᾷ νὰ γράψω. Dans l'*Historique* enfin, et en petites lettres, on mentionnerait les diverses formes médiévales, en faisant observer que quelques-unes d'entre elles subsistent encore. Mais, en réalité, le véritable futur moderne, c'est θὰ γράψω, et, à ce titre, il doit occuper la première place.

D'où vient donc ce futur? Il ne faut pas hésiter à reconnaître qu'il présente en phonétique un phénomène des plus étranges et dont l'explication est des plus difficiles. On dit d'ordinaire que θά n'est qu'une simple abréviation de θέλω νά, qui lui-même est pour θέλω ἵνα. Mais cela fût-il vrai, cette étymologie est tellement curieuse et la contraction si violente qu'elles mériteraient, l'une et l'autre, un large commentaire. Il faudrait prouver : 1° que θέλω νὰ γράψω a eu d'abord le sens de futur; 2° de quelle façon ces trois syllabes se sont réduites à une seule : θά. Au lieu de cela, cette question, considérée sans doute comme parfaitement claire, a été traitée presque incidemment. Mullach[1] se contentait de consacrer à ce futur ces quelques lignes : « *Die Zusammensetzung geschieht..... aus dem unveränderlichen θέ, welches eigentlich aus θέλει verkürzt ist* » (?), ce qui n'explique ni θὰ νά ni θὲ νὰ γράψω à la première personne ou aux autres personnes du pluriel et du singulier. Plus loin[2], il dit encore : « Θὲ νὰ πατήσω *oder mit Anwendung der in diesem Falle gewöhnlichen* (!) *Crasis* (!!), θὰ πατήσω ».

M. D. Sanders pose l'équation suivante : θὲ νά = θέλει (ἴ)να[3], ce qui n'explique rien.

[1] *Grammatik der griechischen Vulgarsprache in historischer Entwickelung*, von Prof. F.-W.-A. Mullach. Berlin, Ferd. Dümmlers Verlagsbuchhandlung, 1856, p. 236. Cette grammaire, utile à bien des égards, ne tient pas les promesses du titre, tant à cause de l'insuffisance des connaissances linguistiques de l'auteur que de sa méthode générale, qui est détestable. Pour le titre même, cf. *supra*, p. 350.

[2] *Ibid.*, p. 239.

[3] *Neugriechische Grammatik. — Rechtmässige deutsche Bearbeitung des Handbook to modern Greek by Ed. Vincent and T.-G. Dickson*, von Prof. Dr Daniel Sanders, Leipzig, 1881, p. 102, n° 1.

M. D. Mavrophrydis, dans son Histoire de la langue grecque[1], dit que «Θά vient par synérèse de Θὲ νά (ou Θελά) et que ces deux dernières formes proviennent de Θέλω νά, Θέλω ἵνα». L'explication de M. Hase[2], qui fait tout simplement de Θά une particule préfixe, sans rien ajouter de plus, valait encore mieux; car ce sont justement ces *synérèses* qui sont la chose incompréhensible.

M. M. Deffner n'a pas été plus heureux dans son explication : il convient même de dire qu'il n'a pas cherché d'explication, se rendant peu compte de la difficulté. Il dit incidemment[3] que Θά vient de Θέλω νά par l'intermédiaire de Θὲ νά. Dans une autre étude du même auteur sur le tzaconien, insérée dans l'*Archiv* déjà cité[4], la même interprétation est répétée à peu près dans les mêmes termes : Θὲ νὰ γράψω est issu de Θέλω νὰ γράψω et, plus tard[5], Θὰ νὰ γράψω est devenu Θὰ γράψω.

Chose singulière! M. Deffner, qui est un savant de mérite, a touché à trois reprises à cet étrange futur Θὰ γράψω, et jamais il n'a soupçonné ni l'intérêt du sujet ni la difficulté du problème. Dans les *Neogræca*[6], qui représentent certainement le travail le plus sérieux de M. Deffner, il écrit encore «Θά *ex* Θέna *pro* Θέλω ἵνα». Il semble croire que Θὲ νά vient de la première per-

[1] Δοκίμιον ἱστορίας τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης συνταχθὲν ὑπὸ Δ. Μαυροφρύδου, βραβευθὲν ὑπὸ τῆς ἐπιτροπῆς τοῦ Πανεπιστημείου, ἐκδοθὲν δὲ μετὰ τὴν ἀποθίωσιν τοῦ συγγραφέως, etc., ἐν Σμύρνῃ, ἐκ τοῦ τυπογραφείου τῆς Ἀμαλθείας, 1871, p. 231, 232. Je dois ce livre, aujourd'hui très rare, à l'obligeance de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire.

[2] Cité par Mavrophrydis, p. 231.

[3] *Monatsberichte der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, Berlin, 1878, p. 277.

[4] A la page 84. Cf. *supra*, p. 350, n. 1.

[5] M. M. Deffner emploie souvent les expressions approximatives qui sont d'usage et même de rigueur dans l'étude des langues anciennes et parle à chaque instant «d'une certaine époque» qu'il ne précise pas davantage et se sert de formules comme : A une époque que *je* me représente voisine de la bonne époque classique, etc.; voyez, par exemple, *Monatsberichte* cités plus haut, p. 227, et «*in einem weiteren Stadium... der Entwickelung der neugriechischen Conjugation*», *Archiv*, p. 84. Ce sont là des manières de parler sans aucune appropriation aux études néo-grecques. On est bien obligé de dire que μουσῶν, μουσάων devait faire, *à une certaine époque*, *μουσασων; mais, dans le domaine du néo-grec, où l'on peut toujours déterminer les *époques*, ne fût-ce qu'à un ou deux siècles près, il y a en somme peu de place pour un langage de ce genre, vu l'abondance des documents médiévaux. Il faut donc se garder autant que possible de distribuer les phénomènes phonétiques selon des époques de fantaisie, et n'avoir recours à l'approximation que dans les cas désespérés, et encore l'approximation doit-elle être resserrée dans certaines limites. Cette méthode ou plutôt cette absence de méthode a induit M. Deffner dans quelques erreurs. Cf. Chatzidakis, *op. c.*, p. 244. M. Deffner ne cite jamais ses sources, procédé que M. Chatzidakis lui-même suit un peu trop souvent.

[6] *Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik*, herausgegeben von Georg Curtius, t. IV, livr. 2, Leipzig, Verlag von S. Hirzel, 1871, p. 321.

somme θέλω νά ou même, ce qui serait encore une erreur, de θέλω ἵνα. Comment expliquer θὲ νά devenant subitement θὰ νά, et ce même θὰ νά, par un coup de baguette magique, passant non moins subitement à θά? Il faut noter un point curieux, c'est que l'on affirme volontiers que θά vient soit de θέλω νά, soit de θέλει νά, mais que naturellement personne ne s'avise de motiver la présence de θά au pluriel et d'expliquer θέλομεν νὰ γράψωμεν etc. devenu θὰ γράψωμε etc.

Enfin, pour mentionner le dernier travail qui me soit connu sur la question (je n'en ai eu connaissance qu'une fois le mien terminé), je citerai un excellent article de M. Chatzidakis, où la composition du futur θέλω γράψει, θέλω γράψειν est étudiée à fond et suivant une méthode sûre. Mais ici encore θὰ γράψω a joui de son privilège de jouer de mauvais tours aux phonétistes, par les dérivations qu'ils en donnent[1] : « *Chacun voit*, dit M. Chatzidakis[2], *qu'il y a syncope de* θέλει ἵνα *en* θέλει νά=θενά=θά. » C'est justement là ce que personne ne voit. Plus loin[3], il répète que les mots d'un usage fréquent sont sujets à des *syncopes* violentes, comme cela est le cas pour θὲ νὰ φάγω au lieu de la forme pleine θέλω νὰ φάγω et que θὲ νά a été réduit à θά. Il n'y a aucun usage, quelque fréquent qu'il soit, aucune rapidité de prononciation ni aucune triture de mots qui puisse amener θὲ νά à θά. L'auteur croit d'ailleurs tout bonnement qu'il y a eu chute de la syllabe finale λω. Il dit, en effet, qu'on arrive *facilement* (!) à θὲ νά par la syncope de la syllabe λω : θέ(λω)νὰ ἀποθάνω; de même θελά est pour θέλ(ει ν)ά. Ce dernier exemple est légèrement fantaisiste. Quant à la chute de λω, comme j'espère le

[1] M. Chatzidakis en a lui-même fait l'observation, p. 227, *op. c.*

[2] P. 233, *ibid.*

[3] P. 248, *ibid.* A ce propos, M. Chatzidakis compare, p. 234, λέγω, λέω, λῶ, en regard de διαλέγω. Il dit que λέγω, étant très souvent en usage, a subi des contractions violentes, tandis que διαλέγω n'a pas suivi le même chemin. L'auteur n'a pas fait attention que διαλέγω est un mot plutôt savant que populaire. Quant à λῶ qu'il cite, je crois que cette forme est purement gratuite. Comme aucun texte ne l'appuie, il est difficile de l'admettre. Je me permettrai, au sujet de ce même travail, encore une observation dont nous aurons besoin tout à l'heure. M. Chatzidakis dit, p. 240, que le ν s'ajoutait à la fin des mots chez les Byzantins par affectation savante et couleur d'archaïsme. Il est possible, au contraire, que nous ayons souvent dans des formes de ce genre des formes populaires analogiques. Ainsi l'on ajoute un ν aux accusatifs singuliers des imparisyllabiques de la troisième déclinaison, parce qu'on les décline sur les noms féminins en α de la première : φλόξ, étant devenu au nominatif singulier φλόγα, prend un ν à l'accusatif singulier. Cf. *Callimaque et Chrys.*, *op. c.*, v. 2588, et régulièrement dans ce poème. Cf. Συγατέραν, *Bibliothèque grecque vulgaire*, publiée par Émile Legrand, t. I, Paris, Maisonneuve, 1880, p. 41, v. 107 de Prodrome. De même les neutres en α, *Call. et Chrys.*, *op. c.*, v. 2541, μηχάνημαν *et passim*, par une double analogie : l'accusatif singulier sur celui des neutres en ον et le nominatif sur l'accusatif.

démontrer plus loin, c'est la dernière hypothèse à laquelle on puisse s'arrêter : nous aurions là le phénomène impossible par excellence.

Je signale, pour terminer, une note du regretté Jean Pio [1], qui se rapproche peut-être le plus de la véritable explication. Il s'agit dans cette note de la locution *νὰ πᾷ νὰ βοηθήσῃς*, qui se trouve dans le texte. « *Comparez, dit l'auteur, cet emploi de πᾷ comme verbe auxiliaire à celui de θέλει pour la formation du futur* (*θέλει νά* = *θὲ νά* = *θά*) ». Mais nous tombons encore ici dans les mêmes suppositions, et l'explication rigoureuse fait défaut.

On peut considérer le débat comme ouvert et le problème comme non résolu. Des explications insuffisantes équivalent à l'absence de toute explication. Ce sont des hypothèses, non des démonstrations. Ces interprétations pèchent par un double côté : elles traitent le néo-grec avec une facilité qui ferait croire qu'il n'est pas susceptible d'analyses scientifiques rigoureusement exactes. De plus, pour n'avoir pas suivi une méthode plus précise, les interprètes ci-dessus n'ont pu parvenir à se rendre compte d'une foule de phénomènes que l'étude du futur composé rend évidents et qui intéressent, non plus seulement ce point spécial, mais l'ensemble de la langue qu'ils caractérisent d'une façon plus générale. Amené à rechercher par moi-même la solution de ce problème, je ne me flatte pas de l'avoir résolu dans toutes ses parties. On ne saurait user de trop de prudence dans une étude aussi difficile et dans une science aussi jeune que le néo-grec. Montrer jusqu'où peut aller l'analyse, s'arrêter ensuite, c'est souvent la seule ambition que l'on puisse avoir.

II

ÉNΘEN ET ÉNΘA.

Le passage de *θέλω νά* à *θά* est si surprenant, en réalité, qu'on est tout d'abord tenté de se poser le problème de la façon suivante :

$$\theta\grave{\alpha}\ \gamma\rho\acute{\alpha}\psi\omega = x + \theta\varepsilon\nu\ (\text{de } \ddot{o}\theta\varepsilon\nu?) + \text{subj. aor.};$$

ou bien

$$\theta\grave{\alpha}\ \gamma\rho\acute{\alpha}\psi\omega = x + \theta\alpha\ (\text{de } \acute{\varepsilon}\nu\theta\alpha?) + \text{subj. aor.}$$

L'apparente possibilité d'une interprétation de ce genre semble résulter à première vue de phrases comme celle-ci [2] :

[1] Cf. *op. c.*, p. 248, la note sur la page 131.

[2] *Prologue de la conquête de la Morée*, dans le texte publié par M. E. Miller. Cf. Recueil des historiens des Croisades. *Historiens grecs*, t. I, Paris, Imprimerie

Ἐν τούτῳ σᾶς παρακαλῶ, νᾶναί μὲ τὴν βουλὴν σας
Δότε μὲ μῆνα τέρμενο, ὅπως διὰ νὰ μείνω,
Τὰ κάστρη τὰ κερδήσετε, νὰ τἄχω σιταρχήσει·
Ν' ὀρθώσω τὰ ρουσσάτα μου, νἄλθουσι μετ' ἐμένα·
Ἐνθὺς ν' ὁρμήσω, νἄρχωμαι, ἔνθα καὶ νὰ σᾶς εὕρω.

Voici la traduction latine de ces vers :

Id unum [1] vos oro ut mensis unius spatium detis, quo hic manens frumenta inducam in loca a vobis redacta et copias mecum ducendas ad belli usum aptas reddam. Exinde sine mora *profecturus* vobis me *adjungam.*

Cette traduction est très exacte; il y a, en effet, une idée de futur contenue au dernier vers dans le subjonctif aoriste, idée qui est bien rendue par *profecturus*, *adjungam.*

Il faut remarquer, en outre, que le subjonctif aoriste, lequel entre dans la combinaison de θὰ γράψω, marque ici le futur et, d'autre part, que le subjonctif aoriste a été employé isolément pour le futur au VI[e] et au IX[e] siècle [2]. On pourrait donc supposer que, dans des phrases de ce genre, θά de ἔνθα serait resté attaché au verbe suivant, qu'on en aurait oublié la provenance et qu'on l'aurait graduellement fondu avec le subjonctif aoriste, avec lequel il n'aurait plus fait qu'un seul corps. Nous aurions de la sorte un nouvel exemple de *contagion* [3]. Néanmoins il y a d'autres difficultés plus graves : il faudrait supposer une multitude de constructions semblables pour arriver à établir que le θά de ἔνθα s'est associé au subjonctif aoriste d'une manière si étroite qu'il en ait paru inséparable à l'oreille populaire. De plus, nous n'avons ici le subjonctif qu'accidentellement et parce qu'il se trouve dans une proposition subordonnée. Il est, en réalité, régi par le νά du vers 72. Il n'est pas essentiellement lié à ἔνθα. On ne voit pas davantage comment θά serait devenu θὲ νά, θὰ νά et même θέ [4], tandis qu'on s'explique très bien, comme on le verra par la suite, que θά puisse sortir, par une série de transformations subtiles, de θὲ νά et de θὰ νά.

On doit donc abandonner toute interprétation de ce genre, et bientôt, au contraire, on arrive à la conviction que, dans θὰ γράψω, il y a bien le verbe θέλω : nous verrons tout à l'heure à l'aide de quelles formes intermédiaires et de quelles lois pho-

nationale, 1875, VIII : *De Syria expugnata, ἐκ τοῦ βιβλίου τῆς* Κουγκέστας, an. 1096-1204, p. 581-633, aux vers 71-75.

[1] La traduction latine de ces deux mots suppose un texte grec où il y a, non *ἐν τούτῳ* (*interea*), mais *ἔν τοῦτο*, que ne donne pas l'édition citée.

[2] Cf. Heilmaier, *op. c.*, p. 12. Cf. *Callim. et Chrys.*, *op. c.*, IV, 1326.

[3] Cf. M. M. Bréal, *Les Lois intellectuelles du langage.* (*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, Paris, 1883, p. 133.)

[4] Cf. plus bas, p. 385.

nétiques. En effet, trop de passages nous prouvent que *θέλω νά* se trouve dans *θά*; *θέλω νά*, comme on l'a vu plus haut, a, dès le XV^e^ siècle, le sens du futur, et ce futur se rencontre même encore aujourd'hui comme un dernier vestige du temps où *θέλω νά* était uniquement employé dans ce sens.

L'explication du futur composé moderne par *θέλω νά* = *θά* présente, en réalité, deux difficultés : il s'agit, en premier lieu, d'arriver à une forme intermédiaire *θὲ νά* ou *θὰ νά*; ensuite, de rechercher comment *θὰ νά* a pu se transformer et devenir *θά*. Je veux examiner successivement chacune de ces deux difficultés.

III

ΘΈΛΩ ΝΆ, ΘΑΝΆ.

c + *o* = *o*; *c* + *o* = *jo*. — *verbe* *θέλω*, *θές*, *θέ*, *etc.*

Voyons tout d'abord de quelle façon a pu s'opérer le passage de *θέλω νά* à *θὲ νά*. Disons tout de suite que *θὲ νά* n'est pas une abréviation de *θέλω νά*, première personne. Voici les raisons qui s'opposent à cette dérivation : on doit absolument éliminer l'hypothèse de la chute entière et d'un seul bloc de la syllabe finale (groupe d'une consonne et d'une voyelle) aux premières personnes du présent de l'indicatif des verbes en *ω*. Cela est tout à fait sans exemple, et la disparition de la syllabe *λω* particulièrement, c'est-à-dire de la liquide *l* et de la voyelle forte *o*, serait d'une telle gravité que ce phénomène demanderait à être corroboré par les preuves les plus solides. Ces preuves font défaut. C'est donc la dernière hypothèse à laquelle on ait le droit de recourir.

On ne peut admettre davantage la chute de *l* médial; ce phénomène ne se produit pas non plus dans le néo-grec, et, s'il avait eu lieu, le résultat eût été une contraction d'un tout autre genre : ou bien *e* + *o* = *o*[1], ou bien *e* + *o* = *jo*[d] (*i* consonne)

[1] Cf. *φιλέ-ω*, *φιλῶ*. Voici des exemples de cette contraction : *Physiologus*, *op. c.*, v. 297, 773 et *passim* : *θωρῶ* = *θεωρῶ*; en effet, dans le néo-grec, *ω* et *o* = *o*; aussi le copiste écrit-il avec raison *θορεῖ* au v. 929 et 302; de même *θωρῶ*, *θωρεῖ*, etc. Prodrome, *op. c.*, p. 117, v. 207; *Physiologus*, *op. c.*, 592, 775, 807, 844; *De Syria expugnata*, *op. c.*, v. 603; *Δημοτικὰ τραγούδια. Ὁ Χαρτζιάνης καὶ ἡ Ἀρετή. Ὁ υἱὸς τοῦ Ἀνδρονίκου*, etc.; *ἐπιδιόντος Αἱμυλίου Λεγρανδίου*. Paris, Maisonneuve, 1870 (Chypre, cf. Introduction), p. 10; *Ἀνδρόνικος*, *ibid.*, p. 22 et 24; É. Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, distiques (ms. de Busbecq), 1, 2; 40, 1; III, 81 (même manuscrit); Chansons autres que celles du manuscrit de Busbecq (XVI^e^ siècle) : 39, 27; 40, 10; 42, 4; 45, 4; 62, 4; 71, 7; 78, 21; Wagner, *op. c.*, p. 63, v. 22, 23 et *passim*; Aravantinos, *op. c.*, dist. 343, 2; 460, 1; 626, 1; 676, 1; Passow, *op. c.*, 229, 12; *Call. et Chrys.*, *op. c.*, 1845; *Imbérios et Margarona*, Lambros, *op. c.*, 541, 701, 713; *Διήγησις Διγενῆ*, *ibid.*, 212, 723, 1308, 1606, 2022, 2410, 2912; de même *θωριά* (*θορja*) = *θεωρία*, *Imbérios et Margarona*, *op. c.*, 380; *Περὶ δυσ7υχίας*, etc., *ibid.*, 53, 275; de même *χρωσ7ῶ* = *χρεωσ7ῶ*, Aravantinos, *op. c.*, dist. 547, 2 et *passim* dans

$+o$[1], ou bien encore *εο* devient *ου*, comme dans le dialecte de Thasos ou de Tzaconie[2].

tous les textes qui viennent d'être cités; de même *Θοδωρῆ* = *Θεόδωρε*, cf. *Lautsystem der griechischen Vulgärsprache*, von Dr Karl Foy, Leipzig, B.-G. Teubner, 1879, p. 128, et le rapprochement avec une inscription de Mégare, *Θόγνητος* (*Rhein. Museum*, 1856, p. 145) déjà fait par E. Curtius (*Nachrichten von der G. A. Universität und der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, December 1857, p. 310, n° 22). Cf. *Δήγ. Διγ.*, *op. c.*, 1815; aussi *Θεοδώρου*, *ibid.*, 2991 et 3084.

[1] Cf. *λιοντάρι*, *Griechische Märchen, Sagen und Volkslieder*, gesammelt, übersetzt und erläutert von Bernhard Schmidt, Leipzig, B.-G. Teubner, 1877; 39, 12; *Θιός* = *Θεός*, *ibid.*, 16, 10; 65, 5; *De Syria expugnata*, *op. c.*, 156; *νιός* = *νέος*, Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 3, 45; 132, 12; 137, 27; 138, 85; 76, 14; 147, 1; 28, 39; dist. 52, 2; 89, 2; 78, 2; 87, 2; *Θιός*, dist. 24, 1; *Chansons populaires*, *γιορτή* = *ἑορτή*, 138, 43; 145, 5; *πλιό* = *πλέον*, dist. 18, 1; *Chansons populaires*, 79, 19; 132, 12; Aravantinos, *op. c.*, *νιός* = *νέος*, 240, 1; 429. 8, 9; *ὡριό* = *ὡραῖο* (*αι* = *e*), Passow, *op. c.*, 310, 21; dist. 114, 2, *νιός*; *πλιό*, distique 294, 1; 244, 1; 614, 2; *παλιό* = *παλαιό*, 248, 16; 100, 32; 91, 14; 63, 19; 270, 11; 191, 5; 76[3], 14; 204, 9; 101, 20; 66, 20; 253, 23; 65, 2; *Διήγησις Διγενῆ*, *op. c.*, 816, 996, 929, *λιοντάρια*; cf. *ibid.*, 991 *λέοντα*, et 1073 *Θεότης*; *πλιότερη*, 1584; *Θιό*, 1806; *λιοντάρια*, 2160; *ὡριοσπόλισπα*, 2400; *λιοντάρι*, 2449, 2817; *πλιό*, 3031; *πλιότερ' ἀπό*, 1996; *Imbérios et Marg.*, *op. c.*, *νιόν*, 428; *Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλληνικὸς φιλολογικὸς σύλλογος*, t. XIV, 1879-1880, Constantinople, imprimerie Vontira, 1884, *συλλογὴ λέξεων, παραμυθιῶν, ᾀσμάτων κ.τ.λ. τοῦ ἐν Ζαγορίῳ τῆς Ἠπείρου ἑλληνικου λαοῦ, ὑπὸ Θ. Πουσίου*, *Ἀισματα*, p. 261-277; *ὡριο*, 8, 3; *παλιόγριδας*, 18, 16; *πλιότερες*, 22, 2. Dans tous les cas précités, *ε* = *ι* devenant consonne, l'accent se reporte naturellement sur la voyelle qui suit. — Partout où il y a *ι* consonne, j'écris, dans tous ces exemples, par un *ι*. L'orthographe *νειός*, ainsi que l'orthographe *παληός*, *ὡρηός*, est dépourvue de toute espèce de fondement; nous n'avons pas ici des phénomènes phoniques analogues à ceux du grec ancien ou qui s'en rapprochent par quelque bout que ce soit; c'est un simple cas de *jotisation* tout moderne. On écrit *παληός* à cause de *ἐπήνουν*, ancien grec, et *λειοντάρι* à cause de *λείων*, comme *νειός* à cause de *νείος*, ancien grec. (Cf. *Oracles de Léon le Sage*, E. Legrand, Paris, Maisonneuve, 1875, Préf., p. 28.) Il est facile de voir que cette orthographe manque de base. La phonétique ancienne n'a rien à voir ici : nous n'avons dans *παλιός* et *νιός* ni le son *η* (*è* long ouvert), ni le son *ει* (*é* long fermé), mais bien distinctement le son *j* (*jod*). Donc il est impossible de soutenir que *ε*, dans un cas, s'est changé en *é* long ouvert, dans l'autre, en *é* long fermé. C'est ici un phénomène nouveau et le traitement de *νιός* est identique à celui de *παλιός*. Il est remarquable, d'autre part, que *λέων* ne s'iotise jamais en *λιών*. On ne saurait établir l'orthographe moderne d'après les principes de l'ancienne langue. Le problème est difficile et l'orthographe est loin d'appuyer sur un terrain solide. On peut hésiter, en effet, entre l'orthographe phonétique et l'orthographe étymologique. Par exemple, bien que *ὅποιος* se prononce *ópjos*, le *οι* est encore admissible, car en somme *οι* = *i*, et tout le monde fera sentir le *jod* dans ce mot, sans qu'il soit spécialement indiqué par l'écriture. Mais ce qui est certain, c'est qu'il faut tenir compte des transformations radicales des sons. Pas plus qu'on n'écrit *κραββάτι* (*grabbato*), mais *κρεββάτι*, et en français *chanter* et non *chantar*, on ne saurait écrire *παληός* et *νειός*, mais *παλιός* et *νιός*. L'orthographe par un *η*, qui sévit aujourd'hui dans les textes, ainsi que l'orthographe en général, impliquent une erreur fondamentale sur le développement phonétique et historique du néo-grec. Il importe donc d'y revenir tout au long dans une prochaine étude.

[2] Cf. Deffner, *Archiv*, *op. c.*, p. 309 et 321, 6, *a*. — Dans tout ce qui pré-

Il faudrait bien se garder de comparer ici, comme on l'a fait, le verbe λέγω = λέω[1], qui n'a rien à voir avec θέλω, puisque nous avons dans ce dernier la liquide *l* et dans λέγω à la première personne du sing. et du plur. une fricative sonore gutturale (γ vélaire)[2], mais à la seconde et à la troisième du singulier, c'est-à-dire devant *e* et *i*, un simple *i* consonne ou *yod* palatal, ainsi : *léyo*, *léyome*, mais *léjis*, *léji*. Puis, on trouve bien λές, λέ, deuxième et troisième personnes[3], mais jamais λέ à la première, pas plus qu'une forme *λά qui viendrait de λέγω νά. *Λῶ, d'ailleurs, n'expliquerait aucunement θά. Quant aux formes du pluriel λέμεν, λέτε, λέν, λέσι, ce sont, à n'en pas douter, des formes analogiques[4].

Reste maintenant à examiner l'hypothèse de la disparition de ω final, entraînant graduellement la disparition du λ, et, par

cède, je n'ai fait que recueillir des matériaux. Il semble difficile de déterminer avec précision les cas où *e* + *o* = *o* et ceux où *e* + *o* = *jo*. On ne voit pas bien ce qui différencie de la sorte le traitement de l'ε. Ce ne sont pas les liquides *l*, *m*, *n*, *r* qui exercent ici une influence particulière; cf. χρωσῖῶ, θωρῶ et *νιός*. Ce n'est pas davantage l'accent tonique qui amène l'une ou l'autre de ces modifications phoniques; cf. Θόδωρος et θιός. On n'y peut voir non plus de différence dialectale : dans le poème de Digénis, édition Lambros, *op. c.*, poème daté en toutes lettres par l'auteur, qui est originaire de Chios (25 novembre 1670), on trouve à la distance de quelques vers, d'une part, Θόδωρος, de l'autre, θιός, v. 1806 et 1814; voyez aussi Passow, *op. c.*, 593, 1; 229, 12, et aussi 517, 15. On ne saurait guère non plus attribuer cette différence à une prononciation diverse de l'ω et de l'*o*, la confusion de ces deux sons étant bien antérieure à la formation du néo-grec et des dialectes romaïques en général. D'ailleurs, nous avons πλιότερον = πλεώτερον, *νιότερος* = *νεώτερος*, en regard de θωρῶ, Θόδωρος, et les manuscrits écrivent presque toujours avec *o* la forme non contracte; cf. *Imb. et Marg.*, *op. c.*, v. 450. — Peut-être arriverait-on néanmoins à un résultat en précisant avec rigueur les régions respectives de l'un et de l'autre phénomène : bien que l'on rencontre *o* et *jo* dans les mêmes pays et aux mêmes dates, il faudrait procéder par élimination et compter, par exemple, le nombre de fois où ces modifications se produisent dans un texte : on aurait ainsi la forme dominante qui serait propre à une région, tandis que les autres formes appartiendraient à la *κοινή*. Il est possible que le *jod* soit dû à une influence slave (cf. Heilmaier, *op. c.*, p. 25); *eo* = *o*, cf. θόγνητος, serait alors particulièrement grec, et l'on aurait ici deux influences contraires en lutte l'une avec l'autre : la tradition grecque entraînant *eo* = *o* et l'influence slave *eo* = *jo*. Ce ne sont là que des hypothèses. F. Miklosich, par exemple (*Die slavischen Elemente im neugriechischen, Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften*, déc. 1869), nie la chose en général, sans insister sur le cas particulier (p. 533) : « *Was man in den* Lauten *des Neugriechischen für slavisch gehalten hat, kann als solches nicht anerkannt werden.* » Cette méthode est aussi la bonne : il est superflu de chercher aux modifications phoniques des causes spéciales, sauf dans certains cas. Ces modifications, qu'il s'agit d'étudier en elles-mêmes, s'expliquent toujours par des causes organiques.

[1] Cf. Chatzidakis, *op. c.*, p. 234. Quant à la forme λῶ, citée par l'auteur de l'article, j'ai déjà fait mes réserves, cf. *supra*, p. 357, n. 3.

[2] Cf. *Neograeca* de M. Deffner, *op. c.*, p. 238.

[3] Cf. plus loin, p. 372.

[4] Cf. *ibid.*, n. 3.

exemple, l'hypothèse où l'on aurait d'abord θέλω, puis θέλ, puis θέ. En règle générale, l'élision de la lettre ω de la première personne du singulier du présent de l'indicatif est un fait excessivement rare et ne se produit que dans certaines conditions bien déterminées et devant une voyelle suivante.

Dans la paraphrase en grec vulgaire du texte d'Anne Comnène publié par M. E. Miller[1], nous ne voyons aucun exemple d'une élision de ω devant la voyelle suivante. Dans Prodrome[2], cet ω se confond avec ο initial du mot suivant, ce qui n'est pas une règle absolue, car on lit θέλω ὅπως dans le *Prologue de la conquête de la Morée*[3]; la persistance de ω est, au contraire, le cas général. L'élision se trouve encore dans le *Roman de Digénis*[4], dans le recueil d'Aravantinos[5], etc.

Dans l'*Érophile*, tragédie en langue vulgaire du XVII^e^ siècle[6], ainsi que dans le *Roman de Digénis*[7], de la même époque, ω final tombe aussi devant α suivant. Le même phénomène se produit dans le recueil d'Aravantinos[8] et aussi dans les autres recueils de poésies populaires.

Devant ε, au contraire, ω subsiste toujours, et c'est ε qui, dans ce cas, est absorbé par ω, comme quelques exemples suffiront à l'établir[9]. Je dois ajouter, d'autre part, que je n'ai ren-

[1] D'après le manuscrit de Leyde. Cf. *Historiens des Croisades*, *op. c.*, n° 2, p. 98; θέλετε ἵνα καρτερήσητε; θελήσει ἵνα ἀπέλθῃ, *ibid.*; p. 111, θέλω ἵνα ἔχω, p. 129, θέλω ἵνα εἴπω.

[2] Cf. Legrand, *Bibliothèque grecque vulgaire*, t. I, *op. c.*, p. 38-48, v. 31, θέλ' ὀψώνιν; mais θέλω ἐγώ, v. 5 et 33, θέλω εἰπεῖν; de même, *Belthandre et Chrysantza*, *ibid.*, ms. du XIII^e^ siècle, v. 977, θέλω ἐγώ; *Les exploits de Digénis Akritas*, épopée byzantine du X^e^ siècle, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit unique de Trébizonde, par C. Sathas et É. Legrand, Paris, Maisonneuve, 1875, v. 1649, θέλω εἰπεῖν. Le manuscrit est du XVI^e^ siècle.

[3] Cf. *op. c.*, v. 440.

[4] Διήγ. Διγ., éd. Lambros, *op. c.*, θὲν πάμ' ἀνδραγαθιές (Lambros : ἀνδραγαθιαίς), 1288; θαυμάζ' ἀτὸς μου, 2672; πόλεμ' ὡρδινιασμένοι, 2440. Cf. *ibid.*, 1445 ἐγ ἀπελάτης εἶμαι.

[5] Cf. *op. c.*, τὸ πίν' ὁ μαῦρος, 131, 1; νὰ σλέκ' ὀρθός, 177, 13; dist. νάχ' ὀμπρὸς μου, 112, 1; 132, 2, ἀπ' τὸ πουρν' ὡς; 447, 11, τὶ κάνει γάμ' ὁ Βασιλιᾶς (Aravantinos : Βασιληᾶς, sans raison).

[6] Cf. *op. c.*, Προλεγόμενα, p. 57-58, et acte V, v. 313, θέλ' ἀφήσει.

[7] *Digénis*, *op. c.*, édition Lambros, v. 835, ἐγὼ λογιάζ' αὐτοί; 1469, τὴν ῥάβδ' αὐτήνην.

[8] Aravantinos, *op. c.*, dist. 464, 2, δὲν ἠξεύρ' ἀπὸ τὲς (Arav. ταῖς) δυό; 278, 13, νερ' ἀνοιγμένο; 240, 12, δὲ θέλ' ἀπὸ σολίδια; dist. 448, 2, σὲ λέγ' ἀνθοῦσα; dist. 474, 2, θὰ σλείλ' ἀπὸ τὴν Βενετιά; mais dist. 159, 2, νάχω ἀντίπρυ μου. Cf. Passow, *op. c.*, 624, 5, θέλ' ἀνεῶ (voyez Fauriel, *Chants populaires de la Grèce moderne*, Paris, Firmin Didot père et fils, 1824, t. II, p. 240, et une variante de la même chanson chez Passow, qui donne, au vers correspondant 625, 5, θὰ ἀνεῶ; Faur. ἀναιῶ); c'est le seul exemple dans Passow.

[9] Passow, *op. c.*, 478, 14, θέλω' γώ, et 525, 17 et 19; 629, 9. Aravantinos,

contré cette disparition de ὠ que dans les textes poétiques que j'ai eus sous les yeux.

On voit, en somme, quelle résistance ω oppose à l'élision : il ne semble l'admettre que devant la série vocalique *a*; devant *e*, il se maintient. Voici pourtant qui est beaucoup plus grave : dans le recueil de Passow, il se rencontre une élision de ω devant une consonne; disons tout de suite que cette consonne est le ν de νά et que c'est dans cette combinaison de θέλω et de νά que ω disparaît; ce phénomène ne se produit jamais devant une autre consonne. Deux fois, en effet, on trouve θέλ' νά à la première personne[1], ou plutôt s'appliquant à la première personne.

Bien que cette leçon soit suffisamment constatée, il paraît néanmoins difficile de pousser plus loin la mutilation de θέλω, θέλ, et d'arriver arbitrairement à θὲ νά, car la suppression du λ serait un fait arbitraire, et nous n'avons pas le droit de faire cette suppression d'autorité. On ne saurait guère soutenir non plus que c'est le voisinage du ν qui a fait rejeter le λ; nous aurions eu alors quelque chose comme *θεννά, forme qui ne se rencontre nulle part. Au contraire, θέλ' νά conçu comme première personne est un fait si curieux qu'aussitôt il éveille le doute, et l'on se demande si cette forme mutilée est bien en réalité le représentant de θέλω. Or, voici des faits qui ont leur importance et qui nous empêcheront complètement de croire que θέλω soit devenu θέλ, puis θέ.

En effet, le verbe θέλω semble avoir eu son développement indépendant et isolé avant de s'être associé à νά pour marquer le futur, et cela à une époque où la forme la plus usitée du futur composé n'était pas θέλω νὰ γράψω, mais θέλω γράψει, etc. A cette époque, qu'on peut placer à peu près entre le XIV^e^ et le XVI^e^ siècle, θέλω a subi, à la deuxième et à la troisième personne du singulier, des modifications importantes; mais ces modifications ne sont dues à aucun voisinage, à aucune action phonétique exercée par des mots qui auraient accompagné θέλω d'une façon habituelle et constante, comme par exemple νά. Θέλω, qui signifiait tout simplement « volonté » comme βούλομαι, s'est mutilé à l'état de verbe isolé et a été employé pour lui-même, tout en conservant toujours intacte la première personne du singulier. Des textes curieux du moyen âge permettent d'établir un paradigme complet, au singulier et au pluriel du présent de l'indicatif, et nous révèlent en quelque sorte, à côté de θέλω, θέλεις, θέλει, un verbe

op. c., θέλω' γώ, 454, 9; dist. 102, 2, νάρθω' γώ; dist. 621, 2, ἔχω' γώ; Διήγησις Διγ., *op. c.*, θέλω' γώ, 2658, 1680.

[1] Cf. 446, 12, θέλ' νὰ γένω; 535^a^, 3, θέλ' νὰ γενῶ. Cette dernière leçon se trouve confirmée par le vers correspondant d'une variante de la même chanson donnée par le Φιλολογικὸς Σύλλογος, *op. c.*, 16, 10, θὰ γένω.

nouveau qui n'avait point eu jusqu'ici sa place dans les grammaires. A l'aide d'un document qui prend ici une valeur exceptionnelle et qui porte aux vers 1 et 2 sa date en toutes lettres, le *Θανατικὸν τῆς Ῥόδου* d'Emmanuel Georgillas[1], écrit en l'an 1498, nous pouvons parvenir à ressusciter ce vieux verbe aujourd'hui complètement négligé et dont la troisième personne du singulier nous offre un type particulièrement intéressant.

PRÉSENT DE L'INDICATIF.

Singulier, 1re personne : *θέλω*[2];
2e personne : *θές*[3];

[1] Cf. W. Wagner, *op. c.*, p. 32-52.

[2] Dans le *Θανατικόν*, cette première personne n'apparaît qu'en composition avec *νά* (v. 120) et marque volonté. Mais que le verbe *θέλω* existât à cette époque avec un sens de volonté bien déterminé et suivi d'un régime direct, c'est ce qui est incontestable. Nous en avons des preuves nombreuses dans les textes contemporains. Cf., par exemple, *ibid.*, *Συναξάριον τοῦ τιμημένου γαδάρου*, v. 55 (d'après le *Vindobonensis*), où *θέλω* est suivi d'un accusatif. Il serait inutile de citer des exemples, tant ils sont nombreux. Que le sens de volonté fût encore bien vivant à cette époque, c'est ce dont témoigne l'emploi très fréquent de *θέλημα* «volonté, vouloir, acte de vouloir». Cf. *Ἀλεξίου Κομνηνοῦ*, etc., *ibid.*, v. 119, 519, et le même poème dans Legrand, *op. c.*, *Bibliothèque grecque vulgaire*, d'après un manuscrit du XIIIe siècle (cf. Introd., p. VII), v. 42, 82, *θέλημα*. Dans le *Θανατικόν* même, la seconde personne *θέλεις* est employée absolument, v. 226, 406 *bis*, et la troisième également, *θέλει*, 426. D'ailleurs, comme on le sait fort bien, aujourd'hui encore *θέλω* s'emploie absolument; cf., entre autres, Passow, *op. c.*, 590, 6; 594, 6, etc.

[3] Dans le *Θανατικόν*, *op. c.*, on trouve, v. 450, *θὲς νὰ κλίσῃς* = tu *veux* bâtir. Mais, dans un autre texte du même recueil et pris au même manuscrit, le *Vindobonensis*, *θές* absolument. Cf. *Γαδάρου λύκου καὶ ἀλουποῦς*, etc., v. 387. Voyez aussi, *ibid.*, v. 360. Cf. *ibid.*, *Ῥίμα θρηνητική εἰς τὸν ποιητὴν καὶ ἀπόρεσον Ἄδην* (*Vindobonensis*), v. 169. Le relevé est ainsi complet pour ce recueil. Il faut aussi remarquer que, dans le *Physiologus*, *op. c.*, une pareille forme ne se trouve pas; le poème est du XIIIe siècle. Au vers 735, M. Legrand écrit *θὲ νὰ ποιῇ*. Le manuscrit porte ici *θέλει ναμπῇ*. C'est cette dernière leçon qu'il faut maintenir. Dans l'*Erophile*, *θές* se lit acte III, 46, 69; acte IV, 334, 337, 361, 696; Interm. 4, v. 113; acte V, v. 364. Comme on le verra plus loin, *θέν* se trouve ici surtout en composition avec *νά*. Je le relève une fois (p. 25) dans la *Belle Bergère*, *op. c.* Dans la *Séduction* (d'après le *Vindobonensis*, cf. Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, III, v. 71, 75, 93), trois fois, en composition avec *νά*, mais marquant toujours volonté. Dans les autres chansons du même recueil, qui sont relativement modernes, *θές* se trouve rarement, cf. 94, 6; 141, 7, et c'est tout. Dans le *Roman de Digénis*, il est fréquent, cf. (édit. Lambros, *op. c.*) v. 228, 681, 853, 1994, 1995, 2011, 2443, 2444, 2487 et surtout v. 2778, où le sens volitif est fortement empreint : *ἂν θὲς λοιπὸν καὶ ὀρέγεσαι καὶ ἔχῃς ποθυμία*. *Θέλω* est considéré ici comme un équivalent de *ὀρέγομαι* «j'ai goût à» et de *ἔχω ποθυμία* «j'ai de la propension vers». Dans Passow, *op. c.*, *θές* se trouve 169, 10; 240, 5 (à côté de *θέλεις*, *ibid.*); 466, 12; 491, 14; 521, 8 *bis*; 532e, 4; dans Pio, *op. c.*, p. 83, 87, 93, 94, 95, 96, 100, 104, 114, 116 *bis*, 124, 187, 221, 223, 224. — Si ce tableau est exact, *θές* apparaît entre le XIIIe et le XVe siècle. Il persiste avec le sens de volonté et d'une façon absolue, mais commence à disparaître de la composition du futur à partir du XVIIe siècle, pour

IMPRIMERIE NATIONALE.

3e personne : Θέ [1].

Pluriel, 1re personne : Θέλομεν [2];
2e personne : Θέλετε [3];
Θέλτε [4];

les raisons qu'on verra plus loin. Déjà dans le recueil de Passow, entre Θές et Θέλεις, c'est Θέλεις qui semble l'emporter : il s'y lit une quarantaine de fois.

[1] Voyez Θανατικόν, *op. c.*, v. 435. Θέ se trouve là en toutes lettres, et cette forme est tellement curieuse qu'il faut donner la version en son entier : μὰ Θὲ κουτάλες (Leçon du ms.; Wagner : κουτάλαις) δυνατὲς (ms. et W. δυναταῖς) ϖαρὰ τὲς (ms. et W. ταῖς) ϖρῶτες (W. et ms. ϖρώταις) κάλλια. (Il ne faut consulter le recueil de Wagner qu'avec la plus grande défiance. Dans un récent travail, après avoir fait la collation du n° 2909, fonds grecs, de la Bibliothèque nationale, j'ai trouvé pour les 120 premiers vers de ce même Θανατικόν, 200 fautes environ dans le texte de Wagner, provenant ou de mauvaises lectures ou d'un vice de méthode. Ces fautes seront cataloguées en temps et lieu. Quant à l'orthographe τές, κουτάλες que je suis partout, l'explication en serait trop longue; j'espère également pouvoir y revenir. Pour ce qui est de ταῖς acc. plur., c'est de la fantaisie.) Θέ signifie bien ici «vouloir», ou plutôt, à cause de ϖαρά et κάλλια, préférer. Ce n'est pas une fausse leçon : Θέ reparaît dans la version si intéressante du *Roman de Digénis*, d'après le manuscrit de Chios, édition Lambros (pour le titre de roman donné ici à Digénis, cf. *La Ballade de Lénore en Grèce*, Paris, Ernest Leroux, 1884, p. 12-16); cf. 674, γιατ' ὅτι 'ρέγεσαι ἐσὺ καὶ ἡ γυνὴ σου Θέ'το, et v. 1515, καὶ ὅποιος Θὲ καὶ βούλεται μ' ἐμὲ νὰ ϖολεμήσῃ. Dans l'un et l'autre de ces deux passages, le sens volitif est bien accusé par le voisinage de ὀρέγεσαι et βούλεται. Cf. aussi Legrand, *Chansons populaires*, 138, 61. Simon Portius (1638) donne aussi Θέ. (Cf. Du Cange, *Gloss. med. et inf. graec.*, 1688, dans la Préface, p. xxxv, col. 1.) Sophianos, au contraire (1re moitié du xvie siècle) ne connaît ni Θέ, ni Θές. (Voir Nicolas Sophianos, *Grammaire du grec vulgaire*, par Ém. Legrand, éd. II, Paris, Maisonneuve, 1874.) Cette forme se rencontre relativement rarement dans les auteurs; mais nous avons le droit de conclure qu'elle était d'un usage plus fréquent dans le peuple du xive au xvie siècle et même avant le xive peut-être, puisqu'elle a pu pénétrer même chez des auteurs puristes. Aujourd'hui Θέ, étant sans emploi, comme on va le voir, tend à disparaître. C'est un doublet devenu désormais inutile. Il ne faut pas s'étonner non plus de trouver chez les auteurs byzantins la forme pleine Θέλει (cf. Θανατικόν, *op. c.*, v. 426; en composition avec νά marquant volonté, 563, 574; avec la troisième sing. subj. aor. marquant futur, v. 431; de même Θέλεις, Θανατικόν, *op. c.*, 406 *bis*; 226, 593; avec la troisième sing. subj. aor. = futur, v. 230). Rien ne nous montre mieux le double courant, populaire et savant, qui traverse d'un bout à l'autre la langue des Byzantins et le grec médiéval en général.

[2] D'après le Πουλολόγος, v. 259, le Συναξάριον, v. 259, le Γαδάρου λύπου, etc., v. 350, tous poèmes puisés aux mêmes sources que le Θανατικόν, le *Vindobonensis*, manuscrit écrit au plus tôt en 1508, au plus tard en 1560. (Voir G. Wagner, *Imbérios et Margarona*, Paris, Maisonneuve, 1874, Préface, p. 5 et 6). Cf. Wagner, *op. c.*, où se trouvent les trois textes précités, et *ibid.*, Préface, p. ix, et Legrand, *Recueil de chansons populaires*, p. ix. L'emploi de Θέλομεν est des plus fréquents à cette époque et de nos jours.

[3] Cf. Wagner, *op. c.*, Γραφαὶ καὶ σλῖχοι, etc., II, v. 595; Συναξάριον, etc., v. 40, en composition, v. 247; Γαδάρου λύκου, etc., v. 350; Πουλολόγος, etc., v. 259; Διήγησις ϖαιδιόφρασλος, *ibid.*, v. 57.

[4] Cf. Wagner, *op. c.*, Ἡ συμφορὰ τῆς Κρήτης, v. 147, toujours d'après le *Vindobonensis*.

3e personne : θέλουσιν[1];
θέλουν[2];
θέλου[3].

Tel est le paradigme auquel on arrive pour le moyen âge, c'est-à-dire antérieurement au xvii^e siècle; ce paradigme se borne au singulier. Mais, du moment qu'on a eu θές, θέ au singulier, il était naturel que l'on créât sur ces formes courtes un pluriel analogique, et nous avons, en effet, aujourd'hui pour le pluriel le paradigme complet du verbe θέλω ainsi réduit. Pourtant on n'en trouve pas d'exemples avant le xvii^e siècle, c'est-à-dire ailleurs que dans la grammaire de Simon Portius (cf. *op. c.*) et dans le *Roman de Digénis*, édition Lambros, écrit en l'an 1670; Sophianos ne connaît pas encore cette forme; θέ, au contraire, apparaît en 1498, environ deux siècles avant S. Portius et le *Roman de Digénis* :

θέμεν[4];
θέτε[5];
θέν[6].

Ce qui confirme l'hypothèse d'une extension analogique du singulier au pluriel, c'est la troisième personne du singulier et du pluriel de l'imparfait, qui évidemment ont été formées l'une et l'autre sur le présent de l'indicatif.

[1] Cf. Wagner, Θανατικόν, etc., v. 45, 100, 125, 557, et aussi Συναξάριον, etc., 285, et Πουλολόγος, *ibid.*, 51.

[2] Cf. Wagner, Θανατικόν, v. 200, 457, 588; Ἀλεξίου Κομνηνοῦ, etc., v. 104; Συμφορά, etc., 222, 253; Γαδάρου, etc., 403; Διήγησις, etc., 290, Πουλολόγος, etc., 500; Γραφαὶ καὶ σλῖχοι, etc., I, 46 (cf. *ibid.*, v. 204, version II du même poème, v. 69, 70, 138, 147, 151, 200, 316, 694).

[3] Cf. Wagner, Θανατικόν, etc., v. 455.

[4] Διήγησις Διγενῆ, *op. c.*, v. 884, γιατὶ δὲ θέμεν καὶ ἡμεῖς ἐσᾶς νὰ σλερηθοῦμεν; v. 981, Μόνο τοῦτ' ἀπὸ λόγου του θέμεν διὰ νὰ ᾠσίσῃ. Je serais reconnaissant aux personnes qui voudraient bien me signaler des exemples antérieurs à 1638, c'est-à-dire antérieurs à S. Portius. Θέμε, cf. Pio, *op. c.*, p. 225.

[5] Cf. Jean Pio, *op. c.*, p. 101, 217; Passow, *op. c.*, 154, 14; aucun exemple dans le *Roman de Digénis*. Mais voyez la forme curieuse θέλτε, Wagner, *op. c.*, Μανόλη Σκλάβου, etc., v. 147; Passow, 21, 3; 21, 12, et *ibid.*, θέλτε νὰ χαθῆτε; de même, 77, 16, θέλτε νὰ βαρέσετε.

[6] Cf. Jean Pio, *op. c.*, p. 99. Il est évident, comme me le fait observer mon savant ami M. Ferdinand de Saussure, que nous avons ici un pluriel analogique. Il est vrai que la forme θέλτε (pour θέλετε) existe et qu'en pareil cas la chute de l'*e* ne serait pas sans exemple; mais 1° on ne peut admettre θέλτε devenant θέτε; 2° θέλομεν = θέμεν échappe à toute explication phonétique, tandis que la désinence *μεν* vient s'ajouter tout naturellement au verbe une fois mutilé; 3° θέλουσιν = θέν est plus impossible encore; 4° le singulier paraît être antérieur au pluriel; 5° à l'imparfait qui suit, nul n'admettra autre chose qu'une extension analogique.

Dans le même *Roman de Digénis*, nous trouvons :

IMPARFAIT.

Singulier, 3e personne : ἤθεν ;
Pluriel, 3e personne : ἤθεν [1].

IV

FUTURS USUELS AU MOYEN ÂGE ET AU XVIIe SIECLE.
ΘΈΛΩ ΝΑ ΓΡΆΨΩ ET ΘΈΛΩ ΓΡΆΨΕΙ.

Ainsi, nous avons, d'une part, à côté de la forme pleine θέλω, θέλεις, θέλει, une forme mutilée θέλω, θές, θέ; d'autre part, il est à remarquer que le verbe θέλω s'est ainsi mutilé indépendamment de sa juxtaposition avec νά et à un moment où, comme cela a été dit plus haut, la forme la plus usitée pour le futur n'était pas θέλω νὰ γράψω, θέλεις νὰ γράψῃς, θέλει νὰ γράψῃ, etc. C'est ce qu'il importe de démontrer par une statistique inverse de celle qui a été faite au commencement : il s'agira de prouver maintenant que θά γράψω, forme aujourd'hui dominante, non seulement n'était pas habituelle entre le XIIIe et le XVIIe siècle, mais que, tout au contraire, θέλω νὰ γράψω n'était pas encore entré dans l'usage et qu'il marquait surtout volonté. Nous aurons là un témoignage de plus en faveur de cette thèse que la langue vulgaire se développe de la façon la plus normale.

Dans les textes de Théodore Prodrome, publiés par M. E. Legrand, il n'y a pas un seul futur du type θέλω νὰ γράψω; de plus, sur 15 fois où, dans ces pages, le verbe θέλω est suivi d'un autre verbe[2], 6 fois seulement il entraîne νά avec lui [3].

[1] Διήγησις Διγενῆ, édition Lambros, *op. c.* L'imparfait équivaut au conditionnel présent dans tous ces passages : v. 1630, γιατὶ ἂν ἤθεν πᾷ ἀλλοῦ, τὴν κόρη ἐθυμᾶτον; 1614, ἤθεν κονέψει, troisième du singulier; 2666, νά 'θεν εἶν' ἄλλοι τόσοι, troisième du pluriel; 2938, σὸν ποταμὸ ἐπήγασιν ᾽σὰν νά 'θεν ἦταν ᾽ταῖρι; 3011, ὥσ7ε νά 'θεν ἀκούσωσιν. Je n'ai pas trouvé ἤθεν autrement qu'en composition; les formes précédentes se rangent sous les paradigmes cités en tête de cette étude, avec l'imparfait au lieu du présent : ἤθεν γράψει, ἤθεν γράψω, etc. Quant à l'augment par un *i*, c'est l'augment habituel au texte de ce manuscrit. Cf. v. 64, ἤμοιαξεν, d'un présent μοιάζω et non ὁμοιάζω; 81, ἤβαλεν; v. 111, κ'ἤθελεν (leçon du ms.); v. 118, ἤρπαξεν et *passim*. La nature de ce phonème et la présence d'un *i* à l'augment présentent une question non encore éclaircie. Cf. G. Meyer, *Griechische Grammatik*, Leipzig, 1880, p. 366 *a*, et mieux M. Baudonin, *Étude sur le dialecte chypriote*, Paris, Thorin, 1883, p. 80 et suiv. L'orthographe η est loin d'être établie. Cf. aussi K. Foy, *Lautsystem*, etc., p. 90. — Quant à ἤθεν, si l'on se conforme aux règles de l'accentuation ancienne, c'est, d'après l'explication qui vient d'être donnée, ἦθεν qu'il faut écrire.

[2] *Bibliothèque grecque vulgaire*, I, 26, 106, 115; II, 5; III, 297, 308; IV 297, 308, 514.

[3] Cf. III, 252, 405, 514; IV, 405, 514; VI, 57. Dans les poésies inédites du

Le *Physiologus* nous présente 18 fois le verbe θέλω, 3 fois seul [1], 8 fois sans *νά* [2], 6 fois avec *νά* [3]; deux de ces derniers accusent le futur [4].

Le recueil de Wagner nous conduit à un résultat analogue : la combinaison θέλω *νά* n'y est pas le fait dominant [5], surtout pour marquer le futur.

même auteur, publiées tout récemment par M. E. Miller (*Annuaire de l'Assoc pour l'encouragement des études grecques*, année 1883, p. 18-64), θέλω ne se rencontre également que précédé d'un infinitif, p. 53, v. 1; p. 54, v. 24.

[1] *Physiologus*, *op. c.*, 206, 332, 1005.

[2] *Ibid.*, 162, 504, 530, 613 (θέλοντα), 787, 825, et 337 et 525, où *νά* ne suit pas immédiatement.

[3] *Ibid.*, v. 21, 29, 277, 653; 338, *βούλεται νά*; 735, θέλει ναμπῆ (ms. B); θέλει πηεῖ (ms. A). B (Fs. gr., Bibl. nat., n° 390) semble antérieur à A. Cf. p. 287.

[4] *Ibid.*, v. 21, 337. Cette statistique devrait même nous conduire à penser que ce poème n'est pas contemporain de Th. Prodrome et que, par conséquent, il est quelque peu postérieur au XIII^e^ siècle.

[5] Cf. Wagner, *op. c.*, I (cf. p. xv les chiffres arabes correspondant à la table des matières), type θέλω γράψει, v. 104, 162, 491 (futur); θέλω γράφειν, 315; θέλω νά, volonté, 469, 514, 589; θέλω seul, 51, 70, 71, 284, 311, 495, 528, 537, 542,; θέλημα, 110, 469; II, θέλω γράψαι, 64; cf. θύσω, futur simple, 26; III, θέλω seul, 226, 406 *bis*, 426, 435 (θέ), 456, 488, 500, 593; θέλω γράψει, 230, 431, 455, 457; θέλω νὰ γράψω, volonté, 94, 120, 200, 278, 450, 563, 574, 588, 630, 631, 632; IV, θέλω seul, 132, 223, 235; avec *νά*, volonté, 40, 147, 222; avec *νά*, futur, 58; θέλω sans *νά* marquant futur, 57, 144, 195, 253; V, θέλω seul, 117, 187, 291, 297, 339; θέλω *νά*, volonté, 8, 12, 14, 41, 52, 67, 124, 146, 168, 172, 204, 265, et avec *νά*, futur, 330; θέλω sans *νά* marquant futur dans diverses combinaisons, 35, 42 *quater*, 43, 46 (cf. 47, futur simple), 48, 49, 69, 198, 215, 340; VI, θέλω seul, 45, 63, 69, 70, 100, 125, 145, 151, 173, 200, 223, 316 *bis*, 349, 433, 557, 595, 618, 619, 624, 660, 694; θέλω νὰ γράψω, volonté, 6 (ἤθελα), 34 (θέλοντα), 38 (ἤθελεν), 172 (*item*), 225, 325, 491, 552, 606 (θέλει), 698; avec *νά*, futur ou plutôt conditionnel (ἤθελα), 234; θὲ νὰ γρ., 702; θέλω sans *νά* marquant futur, 138, 261, 304, 614; VII, θέλει, 19, 87; θέλω *νά*, volonté, 8; autres futurs avec θέλω, 189, 190; 3, θὲ νὰ πανδρευτῆτε, futur; VIII, 5 futurs dont pas un seul avec *νά*; θέλω seul, 259, 55, 88; θέλω *νά* marquant volonté, 29, 36, 285; IX, θέλω seul, 1, 350, 387, 437, 403, 450; futurs sans *νά*, 67, 68, 332, 334, 360; θέλω *νά* volitif, 76, 79, 108, 211; θὲ *νά*, 256, 269, 381, 382, 383, 384, 420, 449; v. 163, θέλει νᾶναι, futur; v. 178, θὲ νὰ πυίσῃ, futur, troisième pers. sing.; X, θέλω seul, 374 *bis*, 466; θέλημαν, 903; futurs avec θέλω sans *νά*, 145, 290, 733, 732, 951; θέλω *νά*, volonté, 592, 609, 947; XI, θέλω seul, 9, 51, 60, 151, 161, 169, 203, 221, 319, 450, 500, 590, 591; futurs composés sans *νά*, 38, 121, 148, 233, 603; futur avec *νά*, 468: θέλω *νά*, volonté, 63, 66, 82, 83, 277, 390, 446; XIII, θέλω seul, 154, 206, 305, 320; futurs composés sans *νά*, 24, 260, 449, 256; θέλω *νά*, volonté, 1, 222, 228, 293, 294, 304, 334, 337, 373, 359; XV, θέλω seul, 76, 100, 103, 108, 134, 168, 169 (θές), 172, 443, 444, 520; futurs composés sans *νά*, 20, 169, 447 *bis*, 448; avec *νά*, 558; XVI, futurs composés sans *νά*, 28, 99, 102; θέλω *νά*, volonté, 2, 23, 36; XVII, θέλω seul, 300, 307 *bis*, 308, 312 *bis*, 315, 316, 335, 336, 340, 341, 353, 354, 589, 598, 754; θέλημα, 82, 257, 379; θέλω *νά*, volonté, 39, 180, 239, 289, 297, 337, 462, 615, 762; futurs composés sans *νά*, 31 *bis*, 277, 328, 329, 340, 472; avec *νά*, 90, 496; XVIII, θέλω seul,

Si maintenant il fallait dégager quelques conclusions des textes ci-dessus, nous pourrions dire tout d'abord que la mutilation de *Θέλω*, *Θέλεις*, *Θέλει* n'est due en rien à l'influence de *νά*, puisqu'on rencontre plus souvent *Θέλω* seul que dans cette combinaison; 2° si l'on veut bien se reporter aux différents passages que j'ai signalés, on verra que ce n'est pas du tout la première personne *Θέλω* qui domine dans cette combinaison : on rencontre tout aussi bien *Θέλεις νά*, *Θέλει νά* que *ἤθελον νά*, *Θέλοντας νά*, etc., en sorte qu'on ne saurait s'expliquer une action de *νά* sur *Θέλω* plutôt que sur toute autre personne ou sur tout autre mode; 3° le futur *Θέλω νὰ γράψω* n'a joué aucun rôle dans la mutilation du verbe de volonté, puisque la forme dominante du futur au moyen âge n'entraînait pas *νά* dans sa composition, mais que le futur alors en vigueur était *Θέλω γράψει*[1]; 4° partout où, dans ces textes, on rencontre *Θέ* dans la combinaison *Θὲ νά*, on doit y reconnaître la troisième personne du singulier : *Θέ* ne s'y trouve qu'une seule fois à la première; 5° *Θέλω*, à cette époque, marque surtout volonté, suivi ou non de *νά*. Dès lors, *νά* ne peut exercer d'influence sur *Θέλω* plutôt que sur *βούλομαι* ou tout autre verbe exprimant volonté. *Βούλομαι* et *Θέλω* alternent dans cet emploi. 6° *Θέλω νά* paraît tellement consacré comme équivalent de *βούλομαι* qu'au XVII^e^ siècle encore Nicéphore Romanos veut établir une distinction qui n'existe plus à ce moment entre *Θέλω νὰ γράψω*, qui, d'après lui, signifie *volo* scribere, et *Θέλω γράψει*,

132, 221, 230; futurs composés sans *νά*, 382, 525, 577, 605, 609, 613, 677, 885, 833; *Θέλω νά*, volonté, 799; *Θέλω* suivi d'un infinitif et marquant volonté, 16, 429; XIX, *Θέλω* seul, 110, 304, 417; *Θέλω* + *νά* = volonté, 35, 45, 111, 356; futurs composés sans *νά*, 180, 307, 547, 549; XX, *Θέλω* seul, 142, 230, 333, 454, 527, 581; futurs composés sans *νά*, 77, 287, 452, 460, 831; *Θέλω* + *νά* = futur, 191; *Θέλω* + *νά* = volonté, 340, 456, 464; *Θέλω* suivi d'un infinitif, 167; XXI, *Θέλω* seul, 516, 682, 686, 691, 760, 762, 941, 991; *Θέλω νά*, volonté, 117, 187, 236; futurs composés sans *νά*, 235 (conditionnel), 979; on trouve aussi des futurs simples dans ce dernier texte (par exemple, 567, 568, 997 et *passim*), ainsi d'ailleurs que dans tous les textes de ce recueil. Comme relevé général, nous avons : *Θέλω* seul, 138 fois; *Θέλω νά*, volonté, 98; *Θέλω νὰ γράψω*, futur, 9 fois; futurs composés sans *νά*, 87 sur 96.

[1] Dans *Imbérios et Margarona* (cf. édition Lambros, codex du XVI^e^ siècle, cf. p. CX, et probablement de 1516, cf. p. CXII), *Θέλω νὰ γράψω* marque toujours volonté, cf. 167, 210, 244, 266, 268, 289, 295, 298, 431, 461, 465, 548, 676, 835. La forme constante du futur est *Θέλω γράψει*, 62, 117, 138, 329, 432, 447, 462, 632, 800. Remarquez aussi le curieux poème à Spanéas (E. Legrand, *op. c.*), v. 27, 29, et *Θέλει ἐλέγχειν* = futur, v. 101. De même, dans le *Roman de Digénis* (édition Lambros, *op. c.*), la forme constante du futur est *Θέλω γράψει*, excepté au conditionnel deux fois *Θέλω* avec *νά* : *ποῦ 'θέλαν νὰ ψηφίσουν* (v. 1027 et 1031). La seule grammaire de Sophianos (*op. c.*) suffirait d'ailleurs à établir que, jusqu'au XVI^e^ siècle, la forme usitée du futur est *Θέλω γράψει*. Sophianos ne connaît pas d'autre paradigme.

qui voudrait dire proprement *ego scribam* (Bibl. nat., fonds grec, 2604, fol. 16 v°)[1].

Nous touchons donc ici à un moment particulièrement intéressant dans l'histoire du futur composé. Nous avons vu, en effet, quelques exemples, dans le recueil de Wagner, où θέλω νὰ γράψω avait déjà le sens du futur. Il commence donc à évincer lentement θέλω γράψει de cette fonction. Nous assistons aux premières péripéties de cette lutte. D'autre part, la forme mutilée du verbe θέλω tend elle-même à marquer de plus en plus la concurrence qu'elle fait à θεέλι νά; et l'on dit d'abord θὲ νὰ γράψῃ = il veut écrire, il écrira, au lieu de θέλει νὰ γράψῃ dans le même sens[2]. Mais ce n'est pas θέλω, θέλεις, θέλει qui s'est mutilé une fois placé à côté de νά, soit pour marquer volonté, soit pour composer le futur; θέλω, θές, θέ était déjà réduit à l'état monosyllabique pour la deuxième et la troisième personne du singulier, quand il s'est combiné avec νά, d'abord pour exprimer un acte de volonté, ensuite pour marquer le futur; θές imitait en cela la formation voisine et fraternelle de θέλω νὰ γράψω, qui lui-même n'a fait que recevoir la succession de θέλω γράψει.

Disons en passant que la constatation de ce fait nous explique seule un phénomène très curieux du grec moderne, phénomène qui a ses racines dans le grec médiéval : c'est que, dans θὲ νά, le verbe θέ conserve encore sa puissance volitive. Ainsi θὲ νὰ γράψῃ veut dire, dans certains cas : *il veut écrire; il en a l'intention.* Et, chose plus singulière encore, θέ[3], dans θὲ νὰ γράψω, est employé deux ou trois fois dans le sens de θέλω «je veux». Or il est impossible d'admettre que, dans cette construction, θέ soit le représentant de θέλω, première personne. On l'a vu par tout ce qui précède et surtout par le paradigme de la seconde forme de ce verbe, θέλω, θές, θέ : si la deuxième et la troisième personne se rencontrent mutilées et isolément, en dehors d'une composition avec νά, comment se fait-il qu'on n'ait pas également

[1] Le manuscrit n'a pas de pagination. Cette grammaire, qu'il serait indispensable de publier, mériterait d'enrichir la belle collection de M. Legrand. Nicéphore Romanos donne aussi θέλω γράψει au paradigme du futur, *ibid.*, fol. 16, *initio.*

[2] Cf. Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, III, 71, θὲς νὰ μ' ἐντροπιάσῃς; v. 75, 92, *ibid.*, θὲς νά. Wagner, *op. c.*, III, 450, θὲς νά. *Érophile*, *op. c.*, II, 48, 108; III, 141 *bis*, 537; voilà pour θές. Pour θέ, conservant toujours son sens primordial, cf. Wagner, V, 124; IX, 211, 269; *Érophile*, II, 243, 345; Passow, *op. c.*, 52, 4; 120, 6; 254, 1; 257, 1; 258, 1; 350, 1 (cf. Fauriel, t. II, *op. c.*, p. 188 «celui qui *veut* ouïr des plaintes»); 483, 3.

[3] Cf. Wagner, *op. c.*, XV, 59, θὲ νὰ σῖρέψω. Passow, *op. c.*, 27, 4, θὲ νὰ περάσ' ἀπόπερα; 308, 4, θὲ κλίσω, et à la troisième personne du pluriel; *Érophile*, *op. c.*, V, v. 630, δὲ θὲ νὰ συμπαθοῦσι; Passow, *op. c.*, 114, 6, δὲν θὲ νὰ πολεμήσουν; 565[b], 2, 3, Κι' ἄ θὲ μοῦ πάρουν τὸ γυαλὶ κι' ἄ θὲ μοῦ τὸ τσακίσουν, Καὶ τὸ σγουρὸ βασιλικὸ ἄ θὲ μου τὸν ἀφήσουν.

une forme mutilée de θέλω = θέ « je veux »? Si les autres personnes ont pu ainsi se raccourcir, pourquoi θέλω ne l'a-t-il pas pu également? C'est qu'une pareille mutilation de la première personne est contraire au néo-grec et que ω ne disparaît pas, comme le latin *o*, par exemple, en français : *j'aime*.

V

PREMIERES PERSONNES DE Λέω, Πάω, ETC. ANALOGIE.

Ainsi donc, il importe de constater qu'en néo-grec ω de la première personne ne disparaît pas et que nous ne pouvons pas avoir le paradigme d'un verbe : γράφ, γράφεις, γράφει, etc. En revanche, nous pouvons avoir le paradigme inverse, c'est-à-dire la mutilation de la deuxième et de la troisième personne du singulier; mais la première est toujours sauve. Le verbe isolément employé, comme *je veux*, *je dis*, *je vais*, devant un point ou une virgule, peut perdre la désinence de la troisième personne et mutiler la seconde; mais la désinence ω de la première reste intacte.

Citons deux ou trois de ces verbes. Ainsi nous avons :

Singulier, 1re personne : λέω[1], jamais λέ;
2e personne : λές[2];
3e personne : λέ[3].

De même, le verbe ὑπάγω, qui veut dire « aller »[4], nous offre le paradigme suivant :

Singulier, 1re personne : πάω[5], jamais πά;

[1] Cf., entre autres, J. Pio, *op. c.*, p. 206; cf. Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 146, 9; 88, 6.

[2] Cf. Διήγησις Διγενῆ, éd. Lambros, *op. c.*, 2655; Legrand, *Ὁ Χαρτζιάνης καὶ ἡ Ἀρετή*, p. 14 *bis*; Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 59, 12 *bis*.

[3] Cf. Διήγ. Διγενῆ, éd. Lambros, *op. c.*, v. 117, 295, 499, 798, 877, 113, 1467, 1535, 1647, 1677, 1975, 2889, 2125, 2757, 2489; Χαρτζιάνης καὶ Ἀρετή, Legrand, *op. c.*, p. 8 *bis*; Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 78, 4; 135, 13 (λέει); Passow, *op. c.*, 467 b, 5; Jean Pio, *op. c.*, p. 216 et 141, à la fin d'une phrase et devant une voyelle suivante. Voyez aussi Διήγ. Διγ., v. 1457, la curieuse élision : τοῦ λ' ἀνδρειωμένε. Le manuscrit porte λανδρειομένε en un seul mot. La marche suivie est *léghi*, *léji*, *léi*, *lé*; cf. la forme λέει. Quant au pluriel première personne λέμεν (Διήγ. Διγ., 55, 387), deuxième personne λέτε (Passow, 106, 1 et *passim*), troisième personne λέν (Διήγ. Διγ., *op. c.*, 113, 385, etc.), je n'hésite pas à y reconnaître une formation analogique.

[4] Il a déjà ce sens dans le Nouveau Testament. (Matth. xxvi, 24.)

[5] Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 61, 11; 94, 5; cf. 89, 20, ὅπου πάγ' ἀκλουθᾶς με, comme λέγ' ἀνθοῦσα plus haut. Passow, *op. c.*, 385, 17; 43, 20; 459, 13; 579, 8. Degrés intermédiaires, ὑπάγω; Wagner, *op. c.*, Πουλολόγος, 468; πάγω, Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 61, 11; 6, 11.

2e personne : πᾶς[1];
3e personne : πᾶ[2].

Ainsi, ces deux derniers verbes gardent toujours l'ω de leur première personne quand le sens se trouve bien coupé après πάω ou λέω, ou bien quand πάω et λέω se lisent à la fin d'une phrase ou d'un membre de phrase. Jamais, dans ce cas, on n'aura πά ou λέ. Mais, de même que cela a été observé tout à l'heure pour θὲ νὰ γράψω = θέλω νὰ γράψω = *volo scribere*, quand πάω à la première personne se trouve placé devant νά, il lui arrive de ne pas se manifester sous sa forme pleine πάω, la seule possible quand le verbe s'emploie seul, et nous avons alors des combinaisons comme θὰ πᾷ νὰ γράψω à la première personne[3]. Soit donc que πᾷ précède νά, soit qu'il se trouve enclavé dans des constructions analogues, comme νὰ πᾷ χώσῃ (*Érophile*, IV, 3), où νά est tout simplement sous-entendu et où le groupe de ces trois mots ne forme pour ainsi dire qu'un groupe inséparable[4] et naturel, une sorte de formule toute faite, et rappelle la composition du futur explétif θὰ πᾷ νὰ γράψω; au lieu de πάω auquel on s'attend, on trouve πᾷ. Or, pour πᾷ nous avons la preuve incontestable que, dans θὰ πᾷ νὰ γράψω, πᾷ est abusif : ce n'est pas, en réalité, la première personne, mais la troisième que nous avons devant les yeux; il semble que la troisième se substitue naturellement à la première et que l'oreille, habituée au groupe de sons θὰ πᾷ νὰ γράψῃ à la troisième personne, se serve du même groupe là même où πᾷ n'a plus sa raison d'être, et où l'on aurait plus

[1] Passow, *op. c.*, 45, 5; Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 103, 1; cf. πάγεις, *ibid.*, 102, 2; πάεις, *ibid.*, 137, 6.

[2] *Physiologus*, *op. c.*, 234, 281; Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 72, 17; 52, 1; 66, 1; 77, 3 et 7; cf. *Physiologus*, 269, ὑπᾷ, et, de même, *Callimaque et Chrys.*, *op. c.*, v. 1398; voyez ὑπάγει, Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.* (d'après Busbecq), dist. 42, 1; *Physiologus*, *op. c.*, 278; πάγει, Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 75, 2; πάει, cf. Legrand, *Chansons populaires*, 75, 2; 89, 6; 136, 11; 147, 5; 86, 4; Passow, 39, 13. Quant aux formes du pluriel, πᾶμεν (Διήγ. Διγ., v. 883), πᾶν (*ibid.*, 1013), ce sont aussi des formes analogiques. Je me dispense de citer d'une façon étendue le paradigme du subj. aor. φάγω, par exemple φᾷ, *Belthandre et Chrys.* (Legrand, *Biblioth. vulg.*, *op. c.*, 1001; Διήγ. Διγ., *op. c.*, éd. Lambros, v. 1150), etc. Ce sont là des formes parfaitement organiques et normales, et il faut bien se garder d'y voir des *barbarismes*, ce qui arrive toutes les fois qu'on n'a pas su se rendre compte d'une forme. Cf. Legrand, *Histoire de Ptocholéon*, Paris, Maisonneuve, 1872, p. 37, note 5, et W. Wagner, *Imbérios et Marg.*, *op. c.*, p. 62, note 722.

[3] Cf. πᾷ à la première personne *avant νά* : Passow, *op. c.*, 329, 6; 329, 4; 528, 1, θέλω νὰ πᾷ νὰ πάρω; Jean Pio, *op. c.*, p. 248, 131, νὰ πᾷ νὰ τοῦ φέρω. *Erophile*, *op. c.*, Intermède 2, v. 70, νὰ πᾷ νὰ τσῆ βοηθήσω, et même acte IV, 3 *bis*, νὰ πᾷ χωσῖῶ. Mais *après νά*, Passow, *op. c.*, 385, 17, ἤθελα πάω; 43, 20, νὰ πάω; 459, 13, θέλω νὰ πάω; 579, 8, θὰ πάω μὲ τὰ παιδιά.

[4] J'ai donné des exemples p. 352, n. 3. Cf. Διήγησις Διγενῆ, éd. Lambros, *op. c.*, 379, ἂς πᾷ γυρεύσωμεν, et 1352, διὰ νὰ πᾷ γυρίζει.

logiquement *πάω*. Voici sur cette question un texte décisif : dans un des contes donnés dans le recueil de Jean Pio [1], nous assistons au dialogue suivant : « C'est moi qui irai faire parler la reine », dit un des personnages : *Ἐγὼ θὰ πᾷ νὰ κάμω τὴ βασιλιοπούλα* [2] *νὰ μιλήσῃ*, et l'interlocuteur auquel le premier personnage s'adresse lui répond : « Quoi ! personne n'y a réussi jusqu'ici, *et c'est toi qui veux aller perdre ta vie* (*dans cette entreprise*) : *Καὶ σὺ θὰ παΐ νὰ χάσῃς τὴ ζωή σου.* — *Παΐ* n'est pas à la seconde personne, mais appartient bien évidemment à la troisième, et M. Pio écrit avec raison *πᾷ* dans le premier cas pour montrer que *πᾷ* n'est pas une première personne [3]. C'est tout simplement une extension analogique de la troisième à la première et à toutes les autres. De même dans *θὲ νὰ γράψω*, première personne, soit que *θέ*, dans cette combinaison, exprime le futur, soit qu'il marque volonté, nous sommes obligés de reconnaître tout simplement une influence étendue de la troisième personne à toutes les autres [4].

On a le droit de recourir à l'analogie toutes les fois qu'une explication phonétique est impossible. En disant que *θέ* était une abréviation de *θέλω*, on avait bien aussi recours à l'analogie, mais sans le savoir et l'on se livrait à des mutilations arbitraires qui jetaient un faux jour sur l'ensemble des faits phonétiques du néo-grec [5]. Quant à ces extensions en elles-mêmes, elles ne sont rares dans aucune langue. Contentons-nous de citer en français « j'aime » et « nous amons » (*amámus*) devenu « nous aimons ». Voyez aussi l'intéressant article de M. Arsène Darmesteter [6] sur les transformations qui, de l'ancienne conjugaison d'*aidier*, *j'aiu*, *tu aiues*, etc., tirent *j'aide*, *tu aides*, etc. On peut comparer avec plus d'à-propos encore la dérivation, tout à fait topique ici, de *je peux* formé sur *tu peux*, *il peut*, au lieu de *je puis*, forme pho-

[1] *Op. c.*, p. 230.

[2] Pio, sans raison : *βασιλειοπούλα*.

[3] En réalité, *ι* souscrit n'a pas de raison d'être en néo-grec. Pio aurait dû écrire plus correctement *θὰ πάει νά*, etc. Il faut donc adopter l'orthographe *πάω*, *πᾶς*, *πᾶ*, comme cela a été fait dans le paradigme du singulier de ce verbe.

[4] Il n'est pas indifférent de rappeler ici une des formes du futur composé, donnée en tête de cette étude (p. 351, *supra*), *θέλει γράψω*, qui n'a pas été sans exercer une certaine influence sur l'extension analogique de *θέ* aux autres personnes. Cf. Jean Pio, *op. c.*, p. 220, *ἤθελε νὰ κοιμηθοῦ*, cond. troisième pers. plur.; *Érophile*, *op. c.*, Intermède 4, 53, *θέλει καὶ σὺ νὰ μὴ μπορῇς*; Passow, *op. c.*, 552[a], 82. Voyez l'emploi analogue de l'impersonnel *ἔμελλε*, *ἔμελλε νἄλθουν*, *Conquête de la Morée*, *op. c.*, v. 885. A proprement parler, cette forme du futur, *θέλει γράψω*, ne se distingue guère de *θέλω γράψω* : elle n'est elle-même que la troisième personne singulier de *θέλω γράψω*, étendue abusivement à toutes les autres personnes.

[5] Cf. M. Chatzidakis, *Ἐσλία*, *ἀριθμός*, 390; 19 juin 1883, p. 392, col. 2 : *μὴ δὲν ἐδιδάχθη ὅτι ἐν τοῖς φωνήεσι τῆς νέας ἑλληνικῆς τὸ πᾶν ἐκ παντός δύναται νὰ προέλθῃ*;

[6] Cf. *Romania*, t. V, p. 154.

nétique qui vient de **pot-sum*, *potso*, *pocso*, *pojs*, *puojs*, *puys*, *puis*. **Pot-sum* lui-même aurait été formé par analogie sur *pot-es*, au lieu de *possum*[1].

Remarquons, en terminant cette première partie, que l'installation de θέ à la deuxième personne a été funeste à θές; ainsi, là où l'on disait θὲς νὰ μάθῃς, *vis* discere, on dira θὲ νὰ μάθῃς (Διήγησις Διγενῆ, v. 403) : θέ remplace θές, même dans les cas où il exprime tout simplement volonté[2].

VI

DOUBLETS SYNTACTIQUES DU NÉO-GREC. LA FORME ΘÉ.

Les formes θές, θέ ont été admises jusqu'ici comme des faits accomplis : on n'a pas essayé de les expliquer. Rendre compte de cette mutilation est presque impossible. Il vient toujours un moment où l'analyse s'arrête. En ce qui concerne θές, il faut se contenter de citer θέλς dans le dialecte de Trébizonde[3] et aussi dans une chanson de l'Épire[4], en regard de θέλσε[5]. Quant à θέ, je vais indiquer la seule voie par laquelle il serait possible d'arriver de θέλει à θέ. Comme les faits qui vont être rapportés sont seuls capables d'expliquer le passage de θάν à θά, je demande la permission d'y insister, d'autant plus qu'ils pourront rendre compte en même temps de divers phénomènes du néo-grec et détermineront le caractère des transformations phonétiques de cette langue, par opposition, par exemple, aux lois phonétiques qui généralement régissent les langues romanes.

On est frappé, en parcourant les textes grecs, tant médiévaux que modernes, de la persistance, dans les uns et dans les autres, de la continuité et de l'abondance des *doublets syntactiques*[6]. Ainsi, un mot terminé par une voyelle, un *i* par exemple, placé devant un mot commençant également par un *i*, perd l'*i* final très régulièrement[7] et présente ainsi, à côté de la forme pleine, une forme

[1] *Romania*, t. VII, p. 622.

[2] Cf. Wagner, *op. c.*, IX, 387; XV, 169; III, 450; Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.* (d'après le *Vindobonensis* de Busbecq; ces textes sont contemporains de ceux de Wagner), III, 71, 75, 92. Mais déjà dans l'*Érophile*, θὲ νά, deuxième pers. sing. marque volonté, V, 382, et Διήγησις Διγενῆ, éd. Lambros, *op. c.*, 385, ἀ θὲ νὰ ζήσῃς; 403, ἀ θὲ νὰ μάθῃς. On a vu plus haut, même dans le recueil de Wagner, θέ à la première personne. J'ai cité des exemples de Passow où la même analogie se faisait sentir, p. 371, n. 3.

[3] Cf. Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 143, 34.

[4] Cf. Φιλολογικὸς σύλλογος, *op. c.*, 8, 10.

[5] Cf. Jean Pio, *op. c.*, p. 8 (Épire).

[6] Ou doublets *phonétiques*. Ce sont toujours des phénomènes d'analogie. La place abusive du mot dans la phrase produit pour l'oreille un doublet.

[7] Cf. aussi Chatzidakis, Ἑστία, n° 390, p. 392, col. 1.

mutilée. Cette forme mutilée, replacée dans des conditions normales, c'est-à-dire devant une consonne, subsistera néanmoins, bien que régulièrement elle doive redevenir pleine. Ce mot produit alors avec le mot suivant un groupe de consonnes insolite. Inversement, un mot terminé par une consonne, devant une consonne initiale suivante, peut s'enrichir d'une voyelle épinthétique, qu'il conserve même devant une voyelle initiale suivante, au risque de produire un hiatus. On dira donc d'abord *ἔχει τὸ παιδί*, puis *ἔχ' ἡ γυναῖκα*; mais aussi *ἔχ' ὁ ἄνθρωπος* et, par suite, *ἔχ' τὸ παιδί*. L'exemple de *ἔχ' ὁ ἄνθρωπος* est d'autant plus frappant que le χ diffère de qualité, selon qu'il se trouve placé devant la série *a* ou devant la série *e;* ainsi dans *ἔχω* nous avons le *Ach-Laut*, dans *ἔχει* le *Ich-Laut*[1]; néanmoins dans *ἔχ' ὁ ἄνθρωπος*, on perçoit un son palatal. De même on dira *τόνε λέγω* «je lui dis» (l'accusatif remplit ici les fonctions du datif) au lieu de *τὸν λέγω*; mais on dira aussi abusivement *τόνε εἶπα*. Dans le premier cas, c'est comme si en français on faisait la liaison dans *il est bon*, parce qu'on fait sentir le *t* de *est* dans *il est aimable*. Dans le second, c'est comme si on disait *un beau âne*, parce qu'on dit *un beau chat*.

C'est ainsi qu'en grec nous avons *μου* (= *ἐμοῦ*) devant une consonne, ce qui est très régulier : *σὸ κελίμου τ' ἤθελες* (Passow, 588, 2, et 581, 15; 574, 8); puis, devant une voyelle, *τὸν κόρφομου ὄχ* (Passow, 383, 10), forme pleine; mais, après l'élision, *κυρὰ μ' ἀγγούρια φύτευα* (Passow, 588, 23)[2]. Et alors nous arrivons avec *μ'* à toute espèce de combinaisons consonantiques : *Κυρὰ μ' φωτιὰν ἐγύρευα* (Passow, 588, 7, 3); *κυρὰ μ' γερδάνι σῶφερα* (*ibid.*, 11); *σὰ βυζάκια μ' τ' ἤθελες* (*ibid.*, 14); *κυρὰ μ' λεμόνια σῶφερα* (*ibid.*, 15); *σὴν κοιλοῦλα μ' τ' ἤθελες* (*ibid.*, 18); *κυρὰ μ' ζωνάρι σῶφερα* (*ibid.*, 19). Il faut remarquer que la forme pleine *σὸ κελὶ μου τ' ἤθελες*, ainsi que *κυρὰ μ' ἀγγούρια* et toutes les combinaisons *μφ*, *μγ*, *μτ*, *μλ*, *μζ* se trouvent dans l'intérieur d'une seule et même chanson à la distance de quelques vers. Ce phénomène étant commun à tous les dialectes, on pourrait citer les textes indifféremment. Voyez encore *χορὸ μ' δέν* (Passow, 579ª, 30); *παπᾶ μ' σὸ* (579, 6); *πασᾶ μ' νά* (217, 3); *παιδιὰ μ' σὰθῆτε* (204, 6) et (*ibid.*, 227, 38) *Γιάνη μ' μιά*, tandis que la réduplication *m* + *m* est tout à fait inconnue au néo-grec. Ce doublet acquiert tant de vigueur, qu'il finit même par subsister indépendamment de sa position devant une consonne ou devant une voyelle. On trouve *μ'* à la fin d'un vers et d'une proposition, avec un sens complet et bien coupé après *μ'* : *πατέραμ, μανοῦλαμ.*

[1] Cf. Deffner, *Neograeca*, *op. c.*, p. 241.

[2] Cf. Passow, 581, 15; 575, 9; 570, 3; 246, 13; 174, 18 (cf. 211, 3; 275, 20).

(Cf. Aravantinos, *op. c.*, 299, 6 et *passim.*) On peut dire que le doublet syntactique, dans ce dernier cas, crée un mot nouveau, une forme nouvelle : l'habitude de replacer dans un nouveau contexte la forme normalement mutilée par l'élision, non seulement fait reparaître la forme mutilée là où elle n'a pas de raison d'être, mais cette forme en vient même à subsister pour son propre compte au détriment de la forme normale et pleine.

Les troisièmes personnes du singulier du présent de l'indicatif des verbes néo-grecs nous présentent presque toujours des doublets syntactiques; voici un passage où l'on saisit pour ainsi dire sur le fait le procédé analogique.

Dans une des chansons du recueil de M. E. Legrand (72, v. 17), le poète vient d'employer le doublet de *κλαίγει* devant une voyelle, c'est-à-dire d'une façon très normale : l'*i* final de *κλαίγει* disparaît par élision :

Κλαίγ' ἡ Ῥούμελη.

Au vers suivant (v. 18), le poète a encore cette forme mutilée dans l'oreille; aussi dit-il devant une consonne :

Κλαίγ' φτωχολογιά.

Le groupe *γφτ* est inouï. Le *γ* devant *φτ* surprend d'autant plus que le son de cette lettre diffère selon qu'elle est placée devant *e* ou *a* et que, devant les consonnes, elle se prononce aussi comme un *γ* vélaire : ainsi dans *κλαίγ' ἡ* nous avons *jod* + *i*; dans *κλαίγ' φτωχολογιά*, le *yod* subsiste et nous avons un *γ* palatal. De même, on peut comparer ici pour la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *εἶμαι* «je suis», des doublets comme *τεῖν' τό*[1], *εἶν' νά*[2], *νἆν τά*[3], *εἶν' φθορεύς*[4].

Le verbe *ἔχω*, *ἔχει* nous offre également des combinaisons curieuses comme *παρηγοριὰ 'χ' ὁ θάνατος*[5], où *χ* est tout ce qui reste de *ἔχει*, *ἔχ' ῥοῦχα*[6] et *ἔχ' κόρην*[7]. Cela est vrai pour tous les verbes d'un usage fréquent, dans tous les dialectes. Or il est à

[1] Cf. Passow, *op. c.*, 41, 1; cf. *ibid.*, 585, 4, *τεῖν' αὐτό*; 238, 6, *τ' εἶναι Γιάννη* et *τεῖν' αὐτά*.

[2] Cf. Schmidt, *op. c.*, 51, 4.

[3] *Ibid.*, 41, 11; mais *ibid.*, 30, 11, *εἶναι πικρό*; 37, 11, *εἶν' ἄλλος*; 29, 10, *εἶν' τό*; 16, 5, *ὅποια' ν' καλή*; 43, 1, *νἆν' ὁ*.

[4] Cf. *Physiologus*, *op. c.*, v. 387. (Le ms. 390, fonds grec, de la Bibl. nat. porte *φθορὰς*, que n'a pas lu M. Legrand. C'est la leçon qu'il faut maintenir; cf. *βασιλιάς* = *βασιλεύς*, et *βασιλές*, Legrand, *Chansons populaires*, 138, v. 113.) Cf. *ibid.*, 97, 157, 224, 228, 290, 328, 347, 849, 995. Voyez aussi Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, III, 50, *ἐν' σ7όν*.

[5] Cf. Passow, 318, 3. Voyez Legrand, *Chansons populaires*, 51, 7 et 8.

[6] Cf. Legrand, *ibid.*, 133, 8.

[7] Legrand, *ibid.*, 133, 9; voyez *ibid.*, *ἔχ' ἕνα*, 130, 18.

remarquer, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure pour *μου*, *μ*, que le doublet syntactique est un agent créateur de formes nouvelles. Par exemple, quand nous nous trouvons en présence d'une forme écourtée relativement à la forme pleine, nous pouvons dire, et ceci doit être érigé pour le néo-grec en règle générale, que l'action phonétique ne s'est pas exercée sur le mot même dans sa forme pleine pour le réduire, mais qu'elle s'est attaquée aux doublets qui justement prêtaient le flanc à ces attaques, et qui sont à considérer comme les véritables intermédiaires entre la forme mutilée et la forme pleine. Inversement, il faut dire que la forme mutilée n'existerait pas si les doublets syntactiques ne l'avaient exposée aux actions phonétiques et mise à nu : un mot ne se réduit que lettre par lettre, par mutilations successives. Par exemple, les diminutifs neutres en *ιον* n'ont pas perdu leur dernière syllabe *ον* entièrement et d'un seul bloc pour se réduire à la désinence *ι*, comme *φεγγάριον* = *φεγγάρι*; *ν* est tombé d'abord, puis *ο*, dans des combinaisons comme *φεγγάριον φέγγει*, *φεγγάριο φέγγει* et naturellement *φεγγάριο ὡραῖο*, *φεγγάρι' ὡραῖο*, *φεγγάρι φέγγει*. Le *ν* qui se fait sentir dans certains textes[1], comme *φεγγάριν*, est postérieur et non antérieur à *φεγγάρι* : c'est *φεγγάρι* qui devient *φεγγάριν* et non *φεγγάριον* qui se réduit à *φεγγάριν*. La chute entière, d'un seul bloc, de la syllabe finale, soit d'une voyelle et d'une consonne, soit d'une consonne et d'une voyelle, est un phénomène totalement inconnu au néo-grec, et jamais il ne faut avoir recours à cette explication. Il n'y a donc pas la moindre trace ici d'une chute de la syllabe finale non accentuée, ainsi que cela se passe dans les langues romanes, comme l'a prétendu E. Curtius[2] et tout le monde après lui. Dans *μετά* = *μέ*, il n'y a pas de syllabe finale non accentuée, et la forme *μέ*, en regard de *μετά*, est inexplicable, si on admet que *τά* est tombé d'un coup. Il n'y a absolument aucune raison pour avoir recours à des expédients de ce genre, tandis que les doublets syntactiques nous fournissent toutes les stations que *μετά* a dû traverser pour aboutir à *μέ*. On a donc dit tout d'abord *μετὰ τινός* (Wagner, *op. c.*, I, 86); puis *μετά* + voyelle a perdu son *α* (cf. *Physiologus*, *h* 13) : *μετ' ἐκείνην*; *μετ* ainsi déformé a dû se retrouver devant une consonne au lieu de reprendre son *α*, et, vu le nombre très grand de fois où il a

[1] Voyez la note ci-dessous.

[2] Cf. E. Curtius, *op. c.*, p. 310. Quant à *φεγγάριν* que cite E. Curtius, il faudrait se garder de croire qu'il provient directement de *φεγγάριον* par la chute inexplicable de l'*ο*. Le *ν* a été ajouté à *φεγγάρι* par analogie des noms neutres en *ον*; voyez p. 357, note 3, *supra*. Cf. *ποτήριο* (*Διήγ. Διγ.*, éd. Lambros, 2985, 705, et 3028), *ποτήρι*. Ce texte nous donne la forme intermédiaire. M. Chatzidakis, *Δελτίον*, p. 240, traite ce *ν* un peu légèrement.

dû être suivi d'un τ, vu l'emploi si fréquent de locutions comme *μὲ τόν*, *μὲ τήν*[1], le τ a disparu. Pour ce qui concerne *μετ* lui-même, je n'ai pas jusqu'ici trouvé la combinaison *μετ' τό*; mais il est certainement à supposer qu'un scribe a dû la rencontrer sous sa plume et qu'on la découvrira un jour ou l'autre dans un manuscrit. Du reste, cela aurait peu d'importance : nous avons des exemples qui rendent cette combinaison certaine. Voyez, dans Passow, le très curieux groupe *ϖάρτ' τά* = *ϖάρτε τα* (248, 11, *op. c.*), mais (216, 15) *ϖάρτε μου*; de même (384, 16) *λύετ' τό*, et Legrand (*Chansons populaires*, *op. c.*, 142, 10), *ἀρνιόυμεσ'ί' τόν*, et (*ibid.*, 68, 2) *τοῦτ' τό*. C'est ce qui s'est passé pour *μετ*, *μέ*. Le τ a disparu devant un τ initial suivant, et c'est ainsi que *μετά* s'est réduit à *μέ*, qui lui-même traverse des destinées analogues; car *μέ*, qui n'a eu d'abord sa raison d'être que devant une consonne, s'est trouvé construit avec une voyelle (cf. *Physiologus*, *op. c.*, 725) : *μὲ ἄλλον*; ε s'élidant à son tour devant la voyelle suivante, nous aurons tout naturellement (*ibid.*, 453) *μ' ἐμμορφωμένον* et (Passow, *op. c.*, 248, 33; cf. 170, 41) *μ' ἀπόφασι*. Il est possible conséquemment qu'on rencontre aussi *μ' τοῦτο* comme *μετ' τοῦτο*[2].

Nous avons donc jusqu'ici des formes mutilées provenant de formes pleines par l'intermédiaire des doublets syntactiques. Ce qui confirme cette observation, c'est le phénomène inverse; car le doublet peut s'appauvrir ou s'enrichir alternativement. En regard de *σέ*, accusatif du pronom de la seconde personne, nous avons *σενά*. Dira-t-on qu'il y a eu ici épinthèse de toute une syllabe, comme on disait tout à l'heure qu'il y avait chute? Cela n'est pas soutenable. La marche suivie est absolument identique pour *σενά*, mais elle a eu lieu ici en sens inverse. Toutes les formes de transition nous sont fournies par les textes. Partons de la seconde personne, à l'accusatif, *σέ*. Σέ peut suivre deux voies : il peut s'appauvrir comme plus haut *μετά*; on dira *σὲ εἶπα*[3] et, par conséquent, *σ' τῶπα* (Passow, 227, 38). Il peut aussi se développer d'une façon tout à fait surprenante. Ainsi, au lieu d'élider ε devant une voyelle, le peuple intercalera entre les deux voyelles un ν, et il dira, au lieu de *σὲ ἀποχωρίζει*, *σὲν ἀποχωρίζει*[4]; *σέν*, à son tour, se retrouvera devant une consonne, où il aurait dû disparaître, n'ayant de raison que devant une voyelle; ex. : *σὲν ϖοτέ*[5]; *σέν* devient ainsi une seconde forme de *σέ*, et

[1] Cf. *Physiologus*, *op. c.*, v. 281, 349, 557, 869.

[2] *Μόνον* devenu *μόν* a eu le même traitement. Cf. les degrés de transition, entre autres : Passow, *op. c.*, 218, 4; 219, 23; 208, 5; mais 234, 34.

[3] Cf. Passow, *op. c.*, 441, 19.

[4] Cf. Wagner, *op. c.*, p. 72, v. 247; Passow, *op. c.*, 561, 4.

[5] Cf. Wagner, *op. c.*, p. 63, v. 23, *σὲν ϖοτέ*. Cf. *ibid.*, p. 64, v. 47; p. 75, v. 304.

l'on oublie que le *ν* est inorganique : on traite *σέν* comme un mot nouveau et, devant une consonne, pour éviter la rencontre des deux consonnes, on ne supprime pas le *ν*, ce qui serait un retour plus simple à la forme première; on ajoute, au contraire, un *α* : *σένα τιμῶ*, par exemple [1], puis devant une voyelle, par le même procédé, *σέναν ἀγαπῶ* [2], et de nouveau devant une consonne, *σένανα τιμῶ* au lieu de *σένα τιμῶ*, *σὲν τιμῶ*, *σὲ τιμῶ*, etc. Or, il faut remarquer qu'entre *μετ* et *μέ* il s'exerce une action phonétique qui supprime le *τ* dans la combinaison *μετ' τόν*, mais que cette action s'exerce sur le doublet syntactique, c'est-à-dire sur la forme du mot placée d'une façon anomale et dans une construction qui ne lui est pas propre. Entre *σὲν εἶπα* et *σὲ λέγω*, etc., il y a de même action phonétique, un phénomène d'euphonie extérieure s'exerçant sur *σέ*, mais toujours sur *σέ* placé dans une syntaxe dont il n'est pas de sa nature de s'accommoder, c'est-à-dire devant une voyelle [3].

Ces dernières observations peuvent se réduire à quatre chefs; nous essayerons de les formuler comme il suit pour le néo-grec :

1° Le doublet syntactique nous apparaît sous la même forme que son concurrent, sous le même aspect phonique, mais enclavé dans une syntaxe qui ne lui est pas familière. Exemple : *ἔχ' ἡ γυναῖκα*, *ἔχ' τὸ παιδί*; *θὰν ἀγαπήσω*, *θὰν γράψω* [4].

2° Le doublet syntactique ainsi construit provoque l'amoindrissement de la forme pleine qu'il livre en proie aux actions phonétiques et, par une série de syntaxes anomales, finit par faire triompher la forme nouvelle mutilée. Exemple : *φεγγάρι* (*φεγγάριον*); *μέ* (*μετά*). C'est ce qu'on pourrait appeler des doublets syntactiques *élassotiques*, ou diminutifs des formes pleines, en ce sens qu'ils ont la vertu de *provoquer* la diminution.

3° Le doublet syntactique provoque l'accroissement de la forme normale et crée ainsi des formes surabondantes : *Σέ* + voyelle = *σέν*, etc. Ex. : *αὐτόνον*, *σένανα*. Il sert de véritable intermédiaire aux lois d'euphonie extérieure. C'est ce qu'on pourrait appeler des doublets syntactiques *auxétiques*, ou augmentatifs des

[1] Cf. Wagner, *op. c.*, p. 75, v. 306.

[2] Cf. *Ibid.*, p. 258, v. 307; p. 63, v. 41. Cf. Passow, *op. c.*, 219, 8; 200, 6.

[3] Voyez des exemples analogues, *Διήγησις Διγενῆ*, éd. Lambros, *op. c.*, 838, 865 (*ἐμένα*), 882, 894, 941, 942, 1028, 1032, 1649, 2052, 2077, 2526, 2547, 2585, 2628, 2630 (*αὐτόνον*), 2693, 2705, 2861, 2862; *Imb. et Marg.*, *ibid.*, 744; *Περὶ Δυσλυχίας*, *ibid.*, 717; Legrand, *Biblioth. gr. vulg.*, *op. c.*, I (Spanéas), 27; II (*Διδαχή*), 49, 50, 73, etc.

[4] On peut se reporter aussi aux doublets comme *τὸν ἀγαθόν* et *τὸν καλόν* (= *τὸγκαλόν*).

formes normales, en ce sens qu'ils ont la vertu de *provoquer* l'augmentation.

4° Si le doublet syntactique n'existait pas, — si un mot se trouvait toujours dans sa syntaxe normale, — nous n'aurions ni accroissement ni amoindrissement des formes. Les actions phonétiques ne s'exercent pas sur les formes pleines, mais sur les formes construites anomalement, que le doublet syntactique est seul en état de mettre à leur merci. Il sert de pont entre les formes mutilées ou surabondantes et les formes normales ou pleines [1].

Corollaire. Il n'y a pas, en néo-grec, chute de la syllabe finale non accentuée. Par là se trouve différencié le traitement des langues romanes et celui néo-grec.

Si on voulait chercher une explication de θέ venant de θέλει, c'est dans cette voie, selon nous, qu'il faudrait s'engager pour la trouver. Θέλει s'est tout d'abord élidé en θέλ [2] devant une voyelle; puis θέλ a reparu devant une consonne : θέλ τόν [3], par exemple. Il faudrait alors supposer que λ est tombé devant une consonne comme τ ou devant un *jod* avec lequel il se serait fondu, θέλ' γυναῖκα, par exemple. Mais la chute d'un λ est un phénomène très grave en néo-grec, et, avant de l'admettre, il faut y regarder à deux fois [4]. S'il n'y a pas eu sur la formation de θέ, troisième personne du singulier, influence analogique de λέ, ce qui est difficile à admettre, λέ paraissant postérieur; si nous n'avons pas eu ici une influence étrangère, slave, latine ou albanaise, θέ n'a pu se former que de la façon qu'on vient de dire, et c'en serait la seule explication, à notre sens.

[1] Voyez, dans les *Mémoires de la Société de linguistique* (t. V, p. 448), une excellente observation de M. Louis Havet sur *puerus, pueru, puer*. Les remarques ci-dessus condensées, et qui portent sur des faits propres surtout, dans cette étendue, au néo-grec, mériteraient peut-être d'être appliquées d'une façon plus générale.

[2] Cf. *Physiologus, op. c.*, 787; Wagner, *op. c.*, IV, 57, 144; XVII, 308; IX, 322; I, 162; Legrand, *Biblioth. gr. vulg.*, I, 47, 48; Legrand, *Chansons populaires*, III, 39, 3; 58, 8, 136; *Erophile, op. c.*, Dédicace, 47; I, 389, 417, 469; Interm. 2, 88; II, 455; III, 305; IV, 621, 231, 137; V, 87, 268, 634. *Conquête de la Morée, op. c.*, 168. Passow, *op. c.*, 42, 12; 43, 11; 46, 27 *bis*; 161, 1; 225, 22 *bis*; 235, 6 *bis*; 347, 10 *bis*; 514, 7 *bis*; 520, 7 *bis*; cf. 1, 19; 6, 23; 39, 12.

[3] Cf. Passow, *op. c.*, 446, 12; 514, 8, 9 et 10; 157, 11; 514, 8 et 10; mais 9, θέλει γιά; 43, 16. — Legrand, *Chansons populaires, op. c.*, 133, 9.

[4] Si θέ a été mutilé par cette voie, on ne saurait prétendre que l'explication, bonne pour la troisième personne, le soit également pour la seconde. J'ai déjà dit que le traitement de la première personne, surtout de l'ω, était tout différent. En outre, la forme θέ existe; nous n'avons pas besoin de l'inventer, tandis que nous inventerions θέ, mutilation de la première.

IMPRIMERIE NATIONALE.

VII

ΘÈ ΝÁ, ΘÀ ΝÁ. ÀΡΦΑΝÓΣ, ETC.

Je vais passer rapidement sur la seconde partie de cette explication : Comment arriver de *Θὲ νά* à *Θὰ νά*, et, d'autre part, *Θὰ νά* est-il bien la forme intermédiaire?

Il convient de remarquer tout d'abord que *Θὰ νὰ γράψω*, entre *Θὲ νὰ γράψω* et *Θὰ γράψω* qui dominent, est d'un emploi rare. Dans le recueil de M. Legrand, *Chansons populaires*, déjà citées, dans le recueil de Wagner, dans le *Physiologus*, ainsi que dans les *Contes* de Jean Pio, *Θὰ νὰ γράψω* ne se rencontre pas une seule fois; il ne se lit qu'à un seul vers dans l'*Érophile* (acte V, v. 626). Le recueil de Passow nous offre également un petit nombre de ces futurs. C'est que *Θὰ νὰ γράψω* est bien réellement une forme de transition, un échelon entre *Θὲ νά* et *Θά*. Une fois que *Θά* avait triomphé dans la langue moderne, *Θὰ νά* devenait inutile; il n'avait eu d'autre fonction que de préparer, de ménager l'avènement de *Θά*. Ce futur a dû avoir dans la bouche du peuple un passage rapide : *Θὲ νά* était plus vivace que *Θὰ νά*, comme premier venu et parce qu'il rappelait, par sa voyelle ε, le verbe *Θέλω* qui subsistait isolément et dont on se servait encore pour marquer volonté; *Θά* avait une vie encore plus intense, puisque c'était la forme nouvelle et qu'elle arrivait avec toute la force de la première sève. *Θὰ νά* se voyait ainsi sans emploi. Il n'était pas fait pour durer. Resserré entre *Θὲ νά* et *Θά*, étouffé et comme écrasé, dès que ce futur eut accompli son rôle de médiateur, il devenait un embarras pour le peuple, qui n'en saisissait pas bien l'utilité.

Mais comment expliquer cet α qui se substitue ainsi à l'ε de la première syllabe? Le passage de *Θὲ νά* à *Θὰ νά* ne doit pas, en réalité, faire difficulté : c'est un simple phénomène d'attraction, dont nous avons des exemples divers, attestés par des textes nombreux, pour *ἀπάνω* = *ἐπάνω*[1], qui se rencontre dans tous les dialectes et presque à toutes les époques : *ἀπάνω* est un mot de la *κοινή*, et, par conséquent, on ne peut admettre ici pour la présence de l'α qu'un phénomène d'attraction. *Θενά* prononcé et

[1] Cf. *Lautsystem der griechischen Vulgärsprache*, Leipzig, Teubner, 1879, p. 93 et 94. Ce traité de phonétique est le meilleur, comme esprit et comme méthode, des traités publiés jusqu'à nos jours, malgré les critiques parfois trop acerbes, mais en partie méritées, de M. Deffner, *Archiv*, *op. c.*, p. 263-291. Cf. Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 86, 23; *Physiologus*, *op. c.*, 244, 503; Schmidt, *op. c.*, 12, 3; *Διήγ. Διγ.*, 775, 991, 2309, 2336, 2340, 2423, 2611, 2639, 2774, 2796, 2916, 2919, 3039. *Imbérios et Margarona*, *ibid.*, 520, etc.

considéré comme un seul mot a subi le même sort. Voyez également ἀλαβροπιάσ'μέ = ἐλαφροπιάσ'μέ[1]; ἀξαπλωμένος = ἐξαπλωμένος[2]; ἄλαψ' ὁ γιαλός = ἔλα(μ)ψε[3]; καθάνός pour καθενός[4]; ἀρφανός = ὀρφανός[5]. On a contesté l'attraction dans ce dernier exemple : on a voulu y voir un *a* primitif qui reparaîtrait ainsi dans le néo-grec, et l'on a comparé scr. *arbhas*[6]. Cette opinion n'a pas de fondement. L'α est purement hystérogène : il n'y a pas ici d'*a* primitif. L'α n'est pas la seule voyelle qui se substitue, par le voisinage d'un α subséquent, à la voyelle organique : *o* exerce aussi la même influence régressive sur la syllabe précédente, comme ὀχτρός = ἐχτρός[7]; ὀμπρός = ἐμπρός[8], commun à tous les dialectes. Il faut renoncer à voir du sanscrit dans le grec moderne, comme on le fait en général et comme M. Deffner n'est que trop porté à le faire, ce qui introduit dans ses travaux un point de départ tout à fait faux. Ainsi il se demande ailleurs[9] si μάρτυρος d'Homère (*Odyssée*, Π, 423; *Iliade*, Α, 338) n'est pas une forme postérieure au nominatif actuel μάρτυρας; ce nominatif est tout simplement formé sur l'accusatif μάρτυρα. Quant aux comparaisons avec *kalamas*, *vêças*, *agras*, ce sont là des rêves. Le seul fait qu'il y a en sanscrit un *a* est une raison majeure pour se mettre en garde contre de pareils rapprochements entre le néo-grec et le sanscrit. Il faudrait rester fermement attaché à ce principe que le sanscrit est au néo-grec ce qu'il est au français. Le grec moderne s'est formé sur l'ancien grec : il en est une continuation. Les uns, comme Mullach, veulent voir dans la nouvelle langue la langue usuelle de la conversation chez les Athéniens du v^e^ siècle : il resterait alors à supposer que Périclès, descendu de la tribune, disait, dans l'intimité, πατέρας au nominatif au lieu de πατήρ. D'autres, pour expliquer la déformation du grec ancien, veulent à toute force avoir recours à des hypothèses invraisemblables et invoquer des circonstances spéciales, comme l'a fait M. M. Deffner[10],

[1] Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 88, 33.

[2] Cf. Διήγ. Διγ., v. 1929.

[3] Schmidt, *op. c.*, 53, 19, 21 *bis*.

[4] Cf. *ibid.*, 1083. Voyez aussi Schmidt, *op. c.*, 19, 3 : ἀλαφοκυνηγήση.

[5] Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 62, 35; 86, 30; 97, 12.

[6] Cf. W. Wagner, *Academy*, IV, 1878, p. 376. — Morosi, apud K. Foy, *op. c.*, p. 97.

[7] Aravantinos, *op. c.*, dist. 274, 2; Φιλολογικός σύλλογος, *op. c.*, 29, 1.

[8] Cf. Διήγησις Διγενῆ, *op. c.*, 1585, 2973, 3014, 2841; *Imbérios*, *ibid.*, 735, 195. Περὶ Δυσ7υχίας, *ibid.*, 615.

[9] Νεοελληνικὰ ἀνάλεκτα, 1872, p. 435.

[10] Cf. *Archiv*, *op. c.*, *Kurze Geschichte der griechischen Casus*, p. 57. P. 75, M. Deffner revient à de tout autres principes sans s'en douter. Il convient aussi de dire que fort spirituellement M. Deffner, après avoir posé l'influence des esclaves en principe, poursuit son explication et ne tient pas plus compte des esclaves que s'ils n'avaient jamais existé.

qui, reprenant la malheureuse idée de Niebuhr, soutient que ce sont les esclaves d'Athènes, plus nombreux que les citoyens eux-mêmes, qui ont ainsi corrompu le pur langage ancien. Ce sont là autant de pièges tendus devant quiconque étudie le néo-grec. Il faut pourtant se résigner à voir la vérité telle qu'elle est. Nous avons là un simple phénomène d'évolution : par cette seule raison que la langue a vécu, elle a dû se transformer; elle s'est modifiée par des causes inhérentes à sa propre nature, par des lois organiques, puisque toute langue change par cela seul qu'elle est parlée. Quant à *ἀρφανός* et aux autres exemples de ce genre, il semble que les liquides λ, *μ*, *ν*, *ρ* soient particulièrement favorables à l'attraction [1].

VIII

ΘΑΝΆ, ΘΆΝ.

Voilà donc *θὰ νά* à la place de *θενά*, considéré comme un seul mot et exposé par là même au phénomène d'assimilation précédemment décrit. Le moment est critique : *θανά* a désormais en lui un élément important; l'*α* de *θά*, nécessaire à la formation du futur *θέλω νὰ γράψω*, se reporte maintenant à la première syllabe pour se mettre à l'abri de toute mutilation qui pourrait atteindre la seconde syllabe, pour se couvrir contre tout accident. *Θανά* pourra donc désormais poursuivre sa marche en toute sécurité et s'amoindrir sans crainte : l'*α* est sauf.

Le second *α* disparaîtra donc fatalement en quelque sorte, puisqu'il devient inutile : un seul *α* suffit à la formation du futur composé *θέλω νὰ γράψω*, *θὲ νὰ γράψω*. Aussi, dès que *θανά* se trouvera devant un verbe commençant par une voyelle, soit un *α*, par un phénomène tout naturel d'élision, le premier *α* s'absorbera dans le second, et nous arriverons à la forme *θάν* + voyelle, certifiée par les textes, par exemple, à la forme *θὰν ἀγαπήσω* [2].

Mais cette élision n'est due en réalité qu'à l'influence de la voyelle initiale suivante : elle ne prouve rien, si ce n'est une élision très fréquente de l'*α*, telle qu'elle se rencontre, par exemple, un nombre infini de fois pour *νά* [3]; ex. : *ναγαπήσω*.

[1] Voyez, *Mémoires de la Société de linguistique*, II, 166, deux pages de M. L. Havet sur *πατάρα* locrien et sur *παρά* (p. 108), et p. 169, 170, *ibid.*, les observations de M. M. Bréal sur la note précédente.

[2] Cf. la même élision d'abord pour *θὲ νά* : Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 89, 17; 143, 32; 143, 39. — *Erophile*, *op. c.*, II, 370; III, 45, 57; V, 665, 559, 543, 382. — Passow, *op. c.*, 8, 7; 43, 14; pour *θάν*, Passow, 256, 19; 258, 19, *θὰν ἄβγουν*; 325, 19; 454, 4, etc. Cf. *Διήγησις Διγενῆ*, éd. Lambros, *op. c.*, 21, Prologue, etc.

[3] Cf., entre autres, Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, II, 72, 80; III, 17, 34, 52, 56, 65, 92, 106, 115, 116, 144, 151; IV, 10, 16; 7, 3 *bis*;

Pourtant, si nous nous reportons à ce que nous avons dit précédemment des doublets syntactiques, théoriquement il faudra s'attendre à trouver *θάν* devant une consonne après l'avoir vu devant une voyelle, où *θάν* s'explique normalement; nous devrions donc avoir un futur *θάν τιμήσω*. Or, il arrive que ce futur n'est pas une simple hypothèse, et, s'il faut l'avouer, après avoir supposé cette forme *a priori*, on ne peut se défendre d'une véritable émotion en la rencontrant effectivement dans les textes populaires[1] : par exemple, *θὰν τὸ θερίσουν*. Il faut remarquer que c'est toujours devant un *τ* que le *ν* se trouve placé dans tous les passages cités.

IX

ΘΑΝ, ΘΑ.

Dès que nous avons le type *θάν* + *τ*, l'étymologie s'éclaircit de plus en plus : de nombreux exemples de la chute du *ν* devant une consonne, principalement devant la muette explosive *τ*, confirment la dérivation de *θὰ νά* = *θά*.

Ce sont toujours les monosyllabiques d'un usage fréquent qui perdent le *ν* devant une consonne suivante : *δέν* (*οὐδέν*)[2], *σάν* (*ὡσάν*)[3], *ἄν* (*ἐάν*)[4]. Les combinaisons *δὲ τήν*, *ἄ τοῦ*, *σὰ τί* nous intéresseront ici particulièrement. Il faut remarquer, en effet, que nous avons des exemples de la chute de *ν* devant *τ*. Quant aux autres lettres qui ne sont pas *κ*, *π*, *τ* (*ξ*, *ψ*), le *ν* dis-

8, 7; 11, 9; 13, 5; 13, 6 *bis*; 24, 3; 27, 5; 30, 2; 36, 1; 36, 2; 38, 9 *bis*; 38, 18; 39, 6; 39, 7; 40, 3; 40, 6; 41, 1; 41, 6; 47, 3; etc.

[1] Cf. Passow, *op. c.*, 450, 23, *θὰν τὸ θερίσουν*, et 24, *θὰν τὸ φιλήσουν*; cf. 512, 12, *νὰν τοῦ πάμη*; Schmidt, *op. c.*, 58, 23, *θὰν τὰ δώση*; mais *θὰ νά* devant une consonne, Passow, *op. c.*, 134, 2; 224, 4, 6, 7; 323, 8, 9; 407, 1; 431, 24; 442, 17; 450, 26; 508, 4; 515, 8; 169, 4; 586, 12. Cf. *Διήγ. Διγ.*, *op. c.*, éd. Lambros, *θέν* + consonne : 41, 221, 324, 743, 1288, 2248.

[2] Cf. Schmidt, *op. c.*, *δὲ βροντάει*, *δὲ βρέχει*, 8, 1; 8, 2, *δὲ τρέχει*; 19, 20, *δὲν πάνεις*; 30, 18, *δὲ τρώγει*; 38, 7, *δὲ μοὔδωκαν*; 38, 14, *δὲ σέ*; 39, 12, *δὲ μπορῶ*, *δὲ δύναμαι*; 52, 2, *δὲ βγαίνεις*; 57, 7, *δὲ τήν*; 58, 14, *δὲ βγάνω*; 58, 24, *δὲ μιλάει*; 58, 31, *δὲ τήνε*; 59, 23, *δὲ θέλω*; 59, 35, *δὲ θέλει*; 66, 1, *δὲ λαλεῖ*. — *Erophile*, *op. c.*, III, 2, *δὲ ξεύρω*; 23, *δὲ ξεύρω*; I, 4, *δὲ φτάνει*. — Legrand, *Chansons populaires*, 108, 11, *δὲ σοῦ λέγω*; 108, 19, *ibid.*; 109, 11, *δὲ θέλω*. — *Διήγησις Διγενῆ*, *op. c.*, 2058, 2248, 2638, 2930. Que *δέν* vient de *οὐδέν* par la chute de la syllabe initiale, cf. Legrand, *Biblioth. gr. vulg.*, *op. c.*, *Belthandre et Chrysantzia*, 1008; Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 8, 12; 14, 11; 39, 20 et 23.

[3] Schmidt, *op. c.*, 39, 21; 56, 15; 59, 6; 59, 14; 59, 44; 64, 9; 68, 15; 68, 16; *Erophile*, *op. c.*, V, 169. — Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 99, 10; 91, 49; 108, 11 et 19.

[4] Cf. Schmidt, *op. c.*, 15, 7; 32, 1; 36, 2, 3, 4, 5; 39, 23; 42, 7 et 9; 57, 14; 57, 17. *Erophile*, II, 31. *Διήγ. Διγ.*, *op. c.*, 295, 1979. Cf. *ξαθά*, Schmidt, *op. c.*, 67, 17; *Erophile*, I, 128; *Διήγ. Διγ.*, *op. c.*, *πέψω*, 2658, et *ὁδό σου*, 2897.

paraît régulièrement, quand il se trouve devant les autres consonnes de l'alphabet[1]. L'exemple *Θὰν τιμήσω* nous prouve donc seulement que *Θάν* a existé; naturellement on ne trouvera pas d'exemple de *Θάν* + *β* ou + *γ* ou + *δ*, etc. Il n'a pu se faire sentir que devant le *τ* jusqu'à ce que, devant le *τ* lui-même, il ait disparu. C'est ainsi que *Θάν* est devenu *Θά*, et cette forme a dominé, vu l'emploi constant du futur dans les diverses combinaisons consonantiques auxquelles *Θάν* a donné lieu.

Rappelons à ce propos ce que nous avons avons dit des doublets syntactiques. *Θάν* devant *τ* ou devant toute autre consonne est un doublet occupant une place anomale et qui ne lui appartient pas. Très régulier dans la combinaison *Θὰν ἀγαπήσω*, devant une consonne il aurait dû reprendre son *α* : *Θὰ νὰ τιμήσω*, *Θὰ νὰ λάμψω*. Mais, si cela avait eu lieu effectivement, si *Θάν* avait repris son *α* devant une consonne, sa marche eût été immobilisée; la langue serait restée stationnaire; *Θάν* n'aurait jamais perdu son *ν*; le futur *Θὰ γράψω*, si commode et si court, *Θά* lui-même qui se retrouve dans d'autres combinaisons (imparfait, conditionnel), eussent été impossibles. C'est au doublet syntactique que nous devons cette forme nouvelle.

X

ΘΑ, ΘΕ.

Θά subsistera donc désormais comme unique représentant de *Θέλω νά*. L'*α* de *νά* qui s'est glissé dans *Θά* suffit à faire prospérer cette particule et à lui donner une vie indépendante et féconde. *Θά* est donc devenu indispensable à la formation du futur, et la forme *Θὲ γράψω* est aujourd'hui impossible. Cette forme ne pouvait avoir sa raison d'être qu'à l'époque où la forme dominante du futur était *Θέλω γράψει*, *Θέλει γράψω*, la troisième personne par analogie comme dans *Θὲ νὰ γράψω* (première personne), et, par conséquent, *Θὲ γράψω* : *Θέ* se substituait ici naturellement à *Θέλει* comme *Θὲ νά* à *Θέλει νά*. En effet, au XVII^e^ siècle, *Θὲ γράψω* existait comme futur et même antérieurement au XVI^e^[2]. Mais, comme nous l'avons vu, c'est le moment

[1] Cf. Legrand, *Grammaire grecque*, p. 14, *op. c.* M. E. Legrand, qui connaît bien la Grèce, a fait sur les lieux mêmes l'observation qu'il relate ici.

[2] Cf. Wagner, *op. c.*, XIII, 256, *Θὲ κερδέσῃ*. — *Διήγησις Διγενῆ*, *op. c.*, 43, 53, 196, 568, 619, 839, 946, 1477, 1669, 1728, 1943, 2329, 2488, 2743. — Passow, *op. c.*, 308, 4, *Θὲ σοῦ τὴν κλίσω*. Cette chanson est ancienne; une variante moderne donne *Θά* à la même place. Dans le *Roman de Digénis*, la forme *Θὰ νά* est inconnue. J'ai dit, en outre, que ce texte se sert du futur *Θέλω γράψει* et que *Θέλω νὰ γράψω* y marque surtout volonté. On trouve néanmoins dans ce document *Θὲν ἀντιμέψω*, *Prol.*, v. 21, et *Θὲν τὸν νικήσω*, v. 221. On

où *θέλω νὰ γράψω* marquait volonté et où le futur le plus usité était *θέλω γράψει*. *Θέλω νὰ γράψω* ayant prévalu dans cet emploi, le peuple se servira toujours de *θά* et jamais de *θέ*, puisqu'il a besoin de sentir l'*α* dans le futur. Comme *θέλω νὰ γράψω* a supplanté *θέλει γράψω*, de même *θά* règne seul à l'exclusion de *θέ*. Si *θὲ γράψω* subsistait encore dans quelque pays grec, est-il besoin de remarquer que ce serait là un phénomène dialectal? Ce futur ne peut être propre qu'à une région qui n'aurait jamais connu d'autre combinaison que *θέλω* (*θέλει*) *γράψει* et où *θέλω νὰ γράψω* aurait toujours continué à marquer volonté.

Dans la *κοινή* moderne, en tout cas, *α* est nécessaire à la formation du futur; aussi, même quand l'*α* de *θά* se trouvera devant un verbe commençant par une voyelle, *α* subsistera. Nous aurons de la sorte deux combinaisons possibles, soit 1° *α* + *α*, ou 2° *α* + *ε* ou + *ι* ou + *ο* ou *α* + *ου*. Dans le premier cas, l'*α* de *θά* ou bien reste[1], ou bien s'absorbe dans l'*α* suivant, et on perçoit toujours le son *a*[2]. Quand, au contraire, *α* se trouve devant *ε* ou *ι*, l'élision a son cours; mais c'est *ε*[3] ou *ι*[4] qui, pour éviter l'hiatus, se fond dans l'*α* de *θά*. S'il s'agit d'un verbe commençant par *ο*, ou bien le verbe perd son *ο* : *θὰ μιλήσω ἀκόμη* (*ὁμιλήσω*)[5], ou bien nous aurons *ο* initial subsistant, et l'on dira, par exemple, *θὰ ὁμολογήσω*. Nous avons donc dans cette persistance de l'*α* une preuve de la délicatesse extrême de l'oreille populaire et de la science inconsciente du peuple, qui, sans se douter de l'étymologie, conserve ainsi le souvenir de l'origine première.

Aujourd'hui *θά* ne signifiera jamais volonté comme *θέ* dans *θὲ νὰ γράψῃ*, *il veut écrire*. Ce mot est devenu une simple particule conjonctive. Il faut même que le sens de *θέλω* se soit sin-

pourrait donc croire que *θὲ σφάλω* a été formé sur *θὲν ἀντιμέψω* par la chute du *ν*, comme précédemment, et que *θὲ σφάλω* ne répond pas, par conséquent, au futur *θέλω γράψει*, mais bien à *θέλω νὰ γράψω*. Il n'en est rien. Si *θέν* a pénétré dans le dialecte de l'auteur, il n'y a pas prospéré, puisqu'on n'arrive jamais ici à *θὰ νά*; *θὲ νὰ γράψω* était immédiatement assimilé par l'auteur à *θέλει γράψω*, c'est-à-dire à *θὲ γράψω*, futur ordinaire de cette région. Ce qui le prouve, c'est qu'on n'a jamais poussé jusqu'à *θά* dans ce dialecte. Comme on l'a vu, d'ailleurs, *θέλει γράψω* dominait au XVII[e] siècle.

[1] On dira, par exemple, *θὰ ἀγαπήσω* ou bien encore, cf. Passow, *op. c.*, 625, 5, *θὰ ἀνεβῶ* (Passow, *ἀναιβῶ*).

[2] *θ' ἀράξῃς*, cf. Schmidt, *op. c.*, 7, 2.

[3] Cf. Schmidt, *op. c.*, 68, 9, *θαΰρῃς* = *θὰ εὕρῃς* (il n'y a pas de diphtongue : *évris* : *ευ* = *e* + *v*. Passow); 39, 12, *θ'ἄρθ' Ἀνδροῦτσος* = *θὰ ἔλθῃ*; 99, 6, *ibid.*, *θ' ἄβγω* = *θὰ ἔβγω*. Jean Pio, *op. c.*, p. 99, *θἄχουμε* = *θὰ ἔχουμε*; p. 102, *θἄλεγες* = *θὰ ἔλεγες*, etc.

[4] Cf. Jean Pio, *op. c.*, *θἄτανε* = *θὰ ἦτανε* (*η* = *i*), p. 102; *θἄνε* = *θὰ ἦναι*, p. 104; *θἄξερε* = *θὰ ἤξερε*, p. 104. Mais aussi *θά*, Legrand, *Chansons populaires*, *op. c.*, 70, 22.

[5] Cf. Passow, *op. c.*, 419, 11. Je n'ai pas sous la main d'exemple pour *ου* = *ou*.

gulièrement effacé pour qu'on soit arrivé à se servir, par exemple, de locutions comme celle-ci : *Θὰ ἦνε καλά*, *il se porte bien, il doit bien se porter, je crois qu'il se porte bien*, où nous avons une tournure dubitative[1]. Étymologiquement, c'est toujours néanmoins *Θέλω ἵνα* que nous avons dans ces sortes de phrases.

XI

NÁ. VOYELLES INITIALES ACCENTUÉES.

Il n'a point été question jusqu'ici de la conjonction *νά* et je n'ai pas cru devoir m'arrêter sur la chute de la voyelle initiale accentuée. Ce phénomène, en réalité, n'a pas de rapport avec le futur, comme on l'a prétendu, et *νά* devait être déjà réduit à l'état monosyllabique quand il a figuré à la suite de *Θέλω*; il n'est nullement nécessaire de supposer ici une influence quelconque exercée par *Θέλω* sur l'*ι* de *ἵνα*. *Νά* est un des mots les plus usités dans le néo-grec, et il se trouve plus souvent seul que dans la combinaison avec *Θέλω*. Dans la collection de *Chansons populaires* de M. E. Legrand, à laquelle j'ai recours si souvent et qui comprend en même temps des textes antérieurs au XVI^e^ siècle et des textes postérieurs à la prise de Constantinople et tout à fait modernes, sur 847 fois que *νά* apparaît, il se trouve 42 fois seulement dans la combinaison *Θέλω νά*. Déjà dans le scoliaste P d'Aristophane, je lis *νά* ainsi écourté :

Τὸ *νὰ εὕρῃ τις τὸ δίκαιον δύσκολόν ἐσ'ι πρᾶγμα*[2].

La chute de la voyelle initiale accentuée est un des phénomènes les plus fréquents du néo-grec, non seulement pour les particules comme *ἵνα*, mais même pour des trisyllabiques, dont l'accent de la voyelle initiale est alors absorbé par l'accent de la syllabe finale accentuée du mot qui les précède[3]; ils deviennent alors enclitiques. Mais les enclitiques ne sont pas seuls à perdre l'accent : la voyelle initiale accentuée tombe tout simplement, indépendamment de

[1] Cf. Chatzidakis, *Δελτίον*, *op. c.*; la question y est bien traitée. C'est pourquoi je n'y insiste pas ici.

[2] Cf. Arist., *Plutus*, v. 578, *Collection gréco-latine* de A. F. Didot, Paris, 1877. — Je fais remarquer que cette scolie est un vers politique.

[3] Les exemples sont des plus nombreux; voyez, entre autres, les suivants : *La Belle Bergère*, *op. c.*, p. 31, *κ' ἵντα 'ναι*. Χαρτζιάνης, *ibid.*, p. 10, *πόθε 'ναι*; p. 14, *πολλὰ 'μορφο*, et *item*, p. 16. Ἀνδρόνικος, *ibid.*, p. 22, *καὶ τοῦ κυροῦ σου 'ν 'μαύρη*. Ἐκδίκησις, *ibid.*, *μά 'φευγε* et *σ' ἐκεῖνα* (*εἰς*). — Legrand, *Chansons populaires*, II, 83, *τῆς ψυχῆς μου 'σαι κλωνάρι*; III, 1, *ἀπὸ ἴνα*; III, 90, *ἔτσι 'ναι*; 57, 8, *καλά 'σαι bis*; 61, 63, *ἐσύ 'σαι*; 73, 70, *ὁποῦ 'ναι*; 108, 3, *βρίσκω 'να παραθυράκι*. — *Conquête de la Morée*, 653, *ὡς τὸ 'κουσεν*. — Διήγ. Διγ., *op. c.*, 2201, *καί 'δοσεντου*; 2890, *σού 'λεγες*; 2961, *τοῦτά 'λεγεν*; 128, *ὁποῦ 'χω*; 59, *νά 'φθασεν*; 63, *ποῦ 'καμεν*; 26, *νά 'νε*. — *Imbérios*, *ibid.*, 554, *ὁποῦ 'θελε*.

la syntaxe du mot, et l'accent se reporte sur la seconde syllabe. C'est ainsi que *ubi* donne *où* en français; mais en grec ὅπου donne ποῦ[1]; de même, ἵνα = *νά*. C'est encore là un de ces phénomènes propres au néo-grec, le troisième que nous constatons dans le cours de cette étude, qui différencient le néo-grec du traitement ordinaire des langues romanes. Il faut donc redresser la règle énoncée par M. Chalkiopoulos dans les *Studien* de G. Curtius : que toute voyelle initiale tombe, pourvu qu'elle ne soit pas accentuée[2].

XII

TABLEAU RECAPITULATIF.

Telle est l'étymologie de θὰ γράψω. La distribution que nous avons faite, selon les époques, des diverses formes du futur se trouve ainsi justifiée. Il faut rejeter dans le passé de la langue les futurs θέλω γράψαι, θέλω γράψει[3], θέλω γράψω[4], θέλει γράψω, θέλω νὰ γράψω[5], γράψω θέλω, θὲ νὰ γράψω, θὰ νὰ γράψω[6]. Le véritable futur moderne est θὰ γράψω, et pour celui-

[1] Ποῦ déjà dans Prodrome. Cf. Legrand, *Bibl. gr. vulg.*, t. I, p. 113, v. 141 : τὰ μέτρα ποῦ φελοῦν.

[2] Cf. t. V, p. 371, 372. M. Chalkiopoulos lui-même cite, immédiatement après sa règle, le mot ὄνυξ = νύχι qui la contredit. Il se trompe d'ailleurs dans la dérivation de νύχι, qu'il fait ainsi venir de ὄνυξ. Νύχι ne vient ni de ὄνυξ, ni même de ὀνυχα, mais bien de ὀνύχιον. Cette dérivation n'aurait pas été au moins en contradiction avec la règle que donnait l'auteur.

[3] On a donné diverses explications de θέλω γράψει. Corais, Ἄτακτα; IV, μέρος πρῶτον, p. δ', Paris, Firmin Didot, 1832, y voyait un infin. futur (cf. Ar., I, p. 158), opinion qui a été justement réfutée par Doukas. Doukas, à son tour, y voit le subj. aor. Cette interprétation est la bonne. Γράψει est une fausse orthographe et γράψειν une orthographe analogique de l'infinitif. Il y a également extension analogique de la trois. pers. aux autres. Cf. Kontos, Γλωσσ. Παρ., *l. c.*, et Chatzidakis, Δελτίον, *l. c.*

[4] M. Chatzidakis, dans le travail que j'ai déjà cité, cherchant à expliquer cette forme θέλω γράψω, avec omission de *νά*, oublie de citer un texte important où la même omission se retrouve : Matthieu, xx, 32 : Τί θέλετε ποιήσω ὑμῖν, et cf. xxvi, 17. (Voyez, pour plus de détails, Schleusner, *Novum Lexicon græco latinum in Novum Testamentum*, tomi primi pars secunda, Lipsiæ, 1819, à θέλω.) Le Nouveau Testament, qui a été appelé à juste titre le premier monument en langue vulgaire, devrait être plus particulièrement étudié à ce point de vue. C'est là que le grec moderne a sa source, et ce texte explique bien des particularités et bien des caractères du néo-grec.

[5] Il est singulier que le futur à forme pleine subsiste encore. La langue savante cherche à le rétablir, il est vrai, parce qu'elle a horreur des formes mutilées qu'elle considère comme inférieures et barbares, par cela seul qu'elles ne sont pas pleines; elle préfère se servir des formes pleines, parce qu'elles lui semblent plus nobles, plus *grecques*, fussent-elles d'importation étrangère ou même historiquement anomales; mais il y a aussi une autre raison à la persistance de ce futur : c'est que le verbe θέλω a gardé son sens de volonté et que θέ lui-même le conserve encore dans la composition du futur.

[6] En somme, toutes les formes du futur composé se trouveront ainsi englobées

ci nous arrivons en dernière analyse à l'équation suivante pour les deux éléments de θά :

$$\text{θ} = \text{θέλω},\ \text{ά} = \text{νά},$$

et la dérivation que je propose se résume dans le tableau ci-dessous :

1er paradigme : θέλω νὰ γράψω ;
θὲς νὰ γράψῃς (d'abord θέλεις νὰ γράψῃς) ;
θὲ νὰ γράψῃ (d'abord θέλει νὰ γράψῃ) ;
θέλομεν νὰ γράψωμεν ;
θέλετε νὰ γράψετε ;
θέλουν νὰ γράψουν.

La troisième personne s'étend aux autres par analogie, ce qui nous conduit au

2e paradigme : θὲ νὰ γράψω ;
θὲ νὰ γράψῃς ;
θὲ νὰ γράψῃ ;
θὲ νὰ γράψωμεν, etc.

Dès lors nous avons successivement :

θενὰ γράψω, etc., en un seul mot ;
θανὰ γράψω, etc. ;
θὰν ἀγαπήσω ;
θὰν γράψω ;
θὰ γράψω ;
θ' ἀγαπήσω ;
θἄλθω ;
θἄλεγεν, etc.

Je tirerai, s'il est permis, une conclusion rapide de l'exposé qui précède. La langue moderne subit, comme on le voit, des transformations phoniques très complexes, mais à la fois très régulières et très normales, comme le témoigne la composition du futur, qui paraît au premier abord se soustraire à toute analyse. L'exemple du futur composé nous montre aussi que la langue moderne se forme normalement sur l'ancienne, et il semble que, dans cette question spéciale, nous n'ayons pas à constater d'influences étrangères ; c'est une transformation organique et natu-

dans l'explication de θὰ γράψω. Aussi n'ai-je pas cru devoir y insister particulièrement. La question du futur néo-grec est tout entière dans θὰ γράψω. Quant au procédé analytique et psychologique qui rejette le futur simple, je n'y insiste pas davantage. Cela est fait et bien connu. C'est la voie qu'ont suivie toutes les langues modernes par le développement normal, à ce qu'il semble, des langues anciennes. Cela n'a rien de propre au néo-grec.

relle. Le futur nous permet également de noter quelques traits généraux qui distinguent ou qui rapprochent le néo-grec des langues néo-latines; néanmoins le néo-grec n'est pas toujours, en regard du paléo-grec, dans le rapport de l'italien au latin, comme on l'a dit quelquefois[1] : le passage de θέλω νά à θά est tout aussi radical que celui de *habere habeo* à *j'aurai*. Mais il faudrait cesser de croire que les formes de la langue actuelle sont le fruit du caprice ou de la barbarie et qu'elles sortent subitement de terre, pour ainsi dire, sans avoir aucun lien avec le passé, sans développement historique qui établisse leur légitimité. Le néo-grec ne doit plus être pourtant le domaine de la fantaisie, ni pour les savants qui l'étudient, ni pour les *puristes* et grammairiens grecs qui le parlent et en fixent des règles arbitraires. Ceux-ci emploient au hasard et sans principe arrêté les formes qui leur paraissent les plus pures ou les moins vulgaires; mais, dans l'établissement des formes d'une langue, les décrets rendus au nom d'un goût personnel et par des raisons subjectives n'ont point d'autorité[2]. Il s'agit de l'observation des faits, de l'étude des phénomènes; il n'y faut point mêler d'opinion individuelle. Ces vérités, ailleurs évidentes, ont encore besoin d'être catégoriquement affirmées en ce qui concerne le néo-grec. La vraie forme noble, en fait de langage, est celle qui a eu son développement régulier, son histoire, qui a vécu et grandi à mesure que la langue elle-même vivait et se renouvelait.

XIII

ΘΕΛΑ, ΘΑΛΑ.

Quant à la forme dialectale, θελὰ γράψω ou θέλα γράψω, on serait tenté tout d'abord d'y voir un souvenir de l'imparfait ἤθελα qu'on rencontre souvent sous la forme θελά[3], surtout au conditionnel présent, c'est-à-dire à l'imparfait, par exemple θέλα σὲ ϖουλήσω, etc.[4]. Il serait donc possible que l'idée du conditionnel se fût graduellement effacée dans ces passages et que θελά fût à

[1] Cf. C. Sathas, *Bibliotheca græca medii ævi*, t. VI, Paris, Maisonneuve, 1877, Préface, p. 25.

[2] Voyez *Grammaire abrégée du grec actuel*, par A. R. Rangabé. Paris, A. Durand, 1867, p. 75, A, *a* : «Θέλω suivi du présent ou du futur de l'infinitif vulgaire. . . est une forme *plus recherchée* et *moins vulgaire* du premier et du second futur.» C'est tout simplement une forme passée d'usage. D'autres grammaires ne daignent même pas mentionner θὰ γράψω.

[3] J'ai déjà montré que la chute de la voyelle initiale accentuée ne faisait pas difficulté : comme dans ἵνα, la première syllabe tombe et l'accent se reporte sur la seconde. Θέλα serait alors considéré comme particule, de même que νά.

[4] Cf. Legrand, *La Belle Bergère*, *op. c.*, p. 21, τόθελεν; Legrand, *Chansons*

considérer comme un doublet de θά. Si l'on penchait vers cette interprétation, il faudrait rechercher dans tous les textes, tant médiévaux que modernes, si θελά ne conserve pas le sens conditionnel et ne garde pas ainsi un souvenir de son origine première.

Mais cette interprétation ne paraît pas être la meilleure. Il faut avant tout voir dans cette forme une forme dialectale. Bien que, d'après l'observation de M. E. Legrand[1], elle ne se rencontre pas seulement en Épire, c'est en Épire qu'elle a dû avoir son berceau. Sans établir ici une statistique très rigoureuse, je me contenterai de dire qu'elle est surtout usuelle dans le recueil de M. Aravantinos et dans celui de M. Chassiotis[2], qui tous deux contiennent des chansons de l'Épire. Dans ce cas, le changement de *ν* en λ serait particulier à une région bien déterminée; car cette permutation des deux liquides ne saurait être le fait de la *κοινή* : on ne peut avoir simultanément les deux formes, et θελά ne s'expliquerait que dans un dialecte où cette permutation serait un fait constant. Θὲ *νά* serait donc passé à θελά[3] dans une région bien déterminée et de là aurait fait quelques rares incursions dans les autres dialectes. Le fait est qu'on trouve non seulement θελά,

populaires, *op. c.*, 11, 3, *τἄθελες*; 92, 18, *θέλα σὲ πουλήσω*, conditionnel; 123, 10, *θελὰ καοῦν*, *item*; 123, 10, *τὸ θελὰ ψηθοῦν*, *item*. — Wagner, *op. c.*, III, 278, *τί 'θελεν νὰ πάρῃ*; cf. 456, *τό 'θελες*; V, 187, *θέλα*; cf. IX, 256, *ἤθελε ν' ἀφήσῃ*, conditionnel; X, 14, *σὲ θέλα φάγῃ*; XIII, 206, *ὅσά 'θελα*; XV, 76 et 100, *τί 'θελες*. — *Erophile*, *op. c.*, I, 153, 249, 469, *θέλ' ἀποκοτίσει*; 561, cond.; 239, *ποῦ 'θελε*; II, 19, *ἵντα 'θελα*; 50, *ἐντὰ 'θελα νὰ γενηθῶ*; v. 339, *νά 'θελε φαρμακέψει*; 497, *τό θελε*; III, 93, *ἵντά 'θελες*; 292, *θέλα σφαλίσει*, cond.; IV, 59, *τὸθελεν*; 312, *θέλε δώσει*, cond.; 481, *θέλα νὰ πάρουν*; 510, *ἤθελα πισλέψει*, cond.; 621, *τό 'θελε*; V, 260, *νά 'θελα συμπαθήσει*. — De même dans Passow, *op. c.*, toujours au conditionnel, 16, 10, *ἤθελα ποθάνω*; 470, 32, *ὁποῦ θελες*; 602, 6, *μάθελα*; 458, 22, *τόθελεν*; 487, 14, *ποῦθελα*; 52, 6, 1, 3, *ἤθελα* et *passim*; remarquez aussi 574, 3, *ἐθέλει*, et 8, *ἐθέλω*; cf. 385, 17, *ἤθελα πάω*. — Cf. Jean Pio, *op. c.*, *θελὰ τὸ 'πῶ*, p. 67; *θέλα νὰ πᾶνε*, p. 98; *ἤθελε γράψῃ*, p. 97, cond.; *ἤθελα νὰ σκύψω*, p. 109; *ἤθελα νὰ παίξῃ* et *ἤθελα νὰ πουλήσω*, cond., p. 116; p. 126, cond. *bis*; p. 133, 136, 152, 168 *bis*, 173, 174, *ποὔθελαν νὰ ξεκινήσουν*; p. 197 *bis*, 212, 218, *ἤθελε νὰ πᾶνε*; p. 219, *ἤθελε νὰ 'πομένῃ*; p. 220, *ἤθελε νὰ κοιμηθοῦ*; p. 221, *ἤθελε νὰ κάμῃ*; p. 221, *ἵντα'θελε νὰ κάμῃ*; p. 223, *ἤθελες μ' ἀρωτήξῃ*. — Observons que, dans ce dernier texte, celui des contes populaires recueillis par Jean Pio, θά n'a pas encore pris pleine et entière possession de l'imparfait, c'est-à-dire du conditionnel présent. On dit donc encore *ἤθελε νὰ γράψῃ* pour θὰ *ἔγραφε*. C'est ce qui explique d'ailleurs θέλω *νὰ γράψω* au prés. de l'indic., encore usité de nos jours. La langue hésite encore, et θά s'introduit par analogie même à l'imparfait, tandis que θά ne représente guère, en fait, que le présent.

[1] Cf. *Grammaire grecque*, *op. c.*, p. 62, n. 1.

[2] Cf. Συλλογὴ τῶν κατὰ τὴν Ἤπειρον δημοτικῶν ᾀσμάτων ὑπὸ Γ. Χρ. Χασιώτου, ἐκδιδόντος Τεφαρίκη ἐν Ἀθήναις, ἐκ τοῦ τυπογραφείου Ῥαδαμάνθυος, 1866.

[3] Cf. Legrand, *Chansons populaires*, 88, 31, *παναίσ7ραν* = *παλαίσ7ραν*. Cette chanson est de Trébizonde.

mais encore ϑαλά[1] dans les textes épirotes, ce qui donne à penser que, tandis que ϑὲ νά se développait en ϑὰ νά, concurremment ϑὲ λά se développait en ϑὰ λά. Il ne faudrait pas croire néanmoins que ϑὰ λά ait suivi jusqu'au bout la marche parallèle de ϑὰ νά; malgré la forme curieuse ϑάλ' ἄρθω déjà citée, il est difficile de croire que l'Épire, où le futur ϑά est usité comme dans les autres contrées de la Grèce, soit arrivée à ϑά par ϑὲ λὰ γράψω, ϑὰ λὰ γράψω, ϑάλ' ἀγαπήσω, ϑάλ' τὸ γράψω, ϑὰ γράψω, et qu'il y ait eu ici chute du λ, comme il y avait chute du ν tout à l'heure. Θά ne viendrait pas de ϑάλ; il est plutôt une importation, une influence de la κοινή moderne, qui partout, même à la place du dialectal ϑαλά, aurait fait triompher la forme ϑά, qui domine aujourd'hui le futur. Cette explication semble préférable à la première.

Jean Psichari.

[1] Cf. Φιλολογικός σύλλογος, *op. c.*, 13, 2, ϑάλ' ἄρθω.

Abiegnus.

Gn en latin se prononçait *ṅn*[1]. *Ignis* est **iṅnis* pour **eṅgnis*, **ṇgnis*. *Cognatus* est **coṅnatus* pour **coṅgnatus*. *Gigno* avait dû prendre la prononciation **giṅno*, comme **scabnum* la prononciation *scamnum*. De même que **sopnus* devenait *somnus*, **salicnus* est devenu **saliṅnus*, qu'on écrivait *salignus*. De κύλιξ, κύλικος vient *culigna* (*-ṅna*). Les fautes d'orthographe des bas temps, comme *cygnus* pour *cycnus*, nous représentent la même prononciation : **cyṅnus*. Jamais *salignus*, *culigna*, *cygnus* n'ont contenu un véritable *g*.

Dans *salignus*, *larignus*, il s'était ainsi formé un suffixe apparent *-ṅnus*, propre à marquer les diverses essences de bois. *Abiegnus* a été forgé au moyen de ce suffixe par voie analogique; il n'y a pas à y chercher le verbe *gigno*.

L. Havet.

[1] Sur γμ prononcé *ṅm*, voir *Mémoires*, IV, 276.

DE L'ACCENT GREC.

Quand on rapproche le grec παλάμη du latin *palma*, du vieux haut-allemand *folma* « paume de la main », on voit que l'accent tonique, en grec, tombe sur la syllabe que, selon nos idées modernes, nous regarderions comme la moins propre à recevoir l'accent, soit qu'on explique le second α comme une simple résonance du λ ou du μ, soit qu'on y voie une insertion euphonique destinée à aider le passage d'une consonne à l'autre. Ce fait n'est pas isolé : rapprochez, par exemple, ὠλένη du latin *ulna*, la forme tarentine τορόνος de la forme ordinaire τόρνος, ὀρόγυια de ὀργυιά, l'éolien φερένα de φερνή « dot », πέλεθρον de πλέθρον « mesure de longueur », δάρυλλος (ἡ δρῦς ὑπὸ Μακεδόνων, Hés.) de δρῦς, βάραγχος (Et. Magn.) de βράγχος « enrouement[1] », ou la glose hésychienne ἀμέσω· ὠμοπλάται du grec classique ὦμος (pour ὄμσος), du sanscrit *aṁsa-s*, du latin *umerus* (pour *umesus*, *umsus*), de l'ombrien *onse*. Le grec n'hésite donc pas à placer l'accent tonique sur des syllabes qui, non seulement n'ont pas d'importance pour le sens, mais qui appartiennent à une période relativement récente. On peut même remarquer que le grec accentue ces sortes de syllabes avec une certaine prédilection.

Dans la déclinaison des noms en ρ, nous avons πατέρος, ἀνέρος, μητέρι, γαστέρι, ἀνέρι à côté de πατρός, ἀνδρός, μητρί, γαστρί, et, au datif pluriel, on a pareillement πατράσι, ἀνδράσι, qui sont pour πατρ-σί, ἀνρ-σί[2].

Non seulement nous avons là un fait qui peut ouvrir une vue nouvelle sur la nature de l'accent grec, mais il semble que cette observation soit de nature à guider, en quelques occasions, l'étymologiste; car la présence de l'accent, loin de démontrer que nous avons affaire à une partie essentielle, à un élément constitutif du mot, peut quelquefois être l'indice de l'origine récente de la voyelle. Ainsi θυγάτηρ devra être rapportée à un ancien type dissyllabique, que nous retrouvons plus ou moins bien conservé dans le gothique *dauhtar*, le paléoslave *dušti*, le lithuanien *dukte*, le zend *dughdhar*. Si nous rapprochons le latin *lac*, *lactis*

[1] Voyez, sur ces mots, Curtius, *Etymol. Grundzüge*.

[2] Comparez l'accentuation de ἀνδράσι avec celle de ἄνδρεσσι, lequel est décliné et accentué sur le modèle de τείχεσσι.

du grec γάλα, γάλακτος, nous sommes amenés à supposer que la forme primitive est γλάκ, ce qui est confirmé par γλακῶντες · μεσλοὶ γάλακτος (Hésychius), par γλακτοφάγος, γλαγερός, εὐγλαγής. Un exemple presque pareil est le grec γάλως « belle-sœur », qui correspond au latin *glōs*, au paléoslave *zlŭva* « belle-sœur ». On y peut joindre βάλανος « gland » = latin *glans*[1].

Si nous hésitons au sujet du rapprochement *damnum* (pour **dap-num*) « dépense, dommage » et δαπάνη, nos doutes seront levés par la place qu'occupe l'accent tonique : δαπάνη est pour δαπνή (prononcez δαμπνή), et le rapport de ce mot avec *damnum* est comparable à celui de ὕπνος avec *somnus* (pour **sop-nus*).

On sait que la nasale, dans les mots comme **dap-num*, **sop-nus*, s'est d'abord répercutée dans la première syllabe : on a eu **damp-num*, **somp-nus*, d'où *dam-num*, *som-nus*. Ainsi s'explique également le rapport du latin *lanx* « plat » avec le grec λεκάνη « plat », dorien λακάνη : la forme primitive était *λακνή (prononcez *λαγκνή), d'où le latin *lanx*. Je crois toutefois que ce dernier mot est un terme emprunté et non un ancien congénère.

Le rapport de μόλυβος avec *plumbum* peut, à première vue, laisser des doutes. Mais, si nous prenons garde que l'*o* de la première syllabe est accentué, nous sommes amenés à supposer une forme μλυβός, qui est déjà plus près du latin. Déjà Curtius (n° 552) suppose un primitif *mluva*. Même observation pour κυπάρισσος, rapproché du latin *cupressus*. S'il y a eu, comme le suppose Hehn, emprunt de l'Italie à la Grèce, la transplantation doit remonter à une époque où l'on disait encore κυπρισσός. Il se peut d'ailleurs que le mot ait été pris directement d'une langue sémitique. Une observation analogue peut être faite pour γέρανος « grue », rapproché de *grus* et du vieux haut-allemand *chranuh*, anglo-saxon *cran*.

Ces faits vont nous servir à comprendre une règle d'accentuation qui n'avait pas encore été expliquée. On sait que les participes parfaits moyens sont terminés en μένος, avec l'accent sur la pénultième : λελυμένος, πεφιλημένος, τετραμμένος. Cette exception aux règles générales de l'accentuation des verbes doit faire supposer qu'à une époque peu éloignée le suffixe était μνος et qu'on disait λελυμνός, πεφιλημνός, τετραμνός. L'accent était probablement sur la syllabe finale, comme dans σλεγνός, πυκνός, σλυγνός, γυμνός. On sait que le suffixe *mno* est resté en latin dans quelques anciens participes que la langue considère comme des noms, tels que *alumnus*, *vertumnus*, et dans les formes passives comme *amamini*, *monemini*, où le premier *i* est une insertion eu-

[1] La place de l'accent dénote une forme *γλανός, dont *glans* diffère seulement par la déclinaison. Le son labial est sans doute postérieur à l'introduction de l'α.

phonique pareille à l'ε grec. Mais c'est ici qu'on peut voir la différence des deux langues en ce qui concerne l'accent : tandis que le latin rejette le ton sur la pénultième, *amámini*, *erudímini*, le grec se complaît à élever la voix sur la voyelle euphonique.

Toutes les voyelles paraissent avoir pu servir à des insertions de ce genre : nous avons, par exemple, *καρκίνος* « écrevisse », qui est probablement pour *καρκνός*, lequel a donné en latin *cancros*, *cancer*[1]. Je serais tenté d'expliquer de la même manière l'adjectif *ὀλίγος* pour **ὀλγός*, dans lequel je propose de voir un doublet de *ἐλαχύς*. Ces deux adjectifs, quoique ayant des emplois distincts, sont si rapprochés l'un de l'autre que le comparatif *ἐλάσσων* et le superlatif *ἐλάχιστος* servent aussi de comparatif et de superlatif à *ὀλίγος*. La forme sanscrite est *laghú* « léger ». Le doublet a sans doute son origine dans une période antérieure, pour laquelle on peut supposer deux formes : *laghu* = *ἐλαχύς* et **alghu* ou **algu* = *ὀλγϜός*. On sait qu'il y a d'autres mots où *gh* alterne avec *g* (*ἐγώ*, *γένυς*, etc.).

On s'est demandé récemment si les mots grecs comme *γόνυ*, *χάμαι* ne sont pas pour **γνύ* (cf. *γνύξ*, *πρόχνυ*), **χμαί* (cf. le sanscrit *ghmā* « terre »). Quelle que soit la solution de ce problème, l'on voit que l'accent ne doit pas faire difficulté.

Ceci donne une grande vraisemblance à la parenté déjà soupçonnée par les anciens entre *σκάριφος* ou *σκάριφον* « style pour écrire ou pour dessiner » et le latin *scribo*. Il faut supposer un intermédiaire **σκρῖφος* ou **σκρῖφον* (l'*ι* de *σκάριφος* est long). Hésychius donne la glose : *Σκάριφος· ξέσις· γραφή· μίμησις ἀκριβὴς τύπου*. Et immédiatement avant : *Σκαριφᾶσθαι· ξύειν· σκάπτειν· γράφειν*.

Il n'est pas indispensable au sujet spécial que nous traitons, mais il serait important pour l'archéologie et pour l'histoire de savoir si le *σκάριφος* grec est tiré du *scribo* latin ou si c'est l'inverse. La date relativement moderne où nous trouvons l'expression grecque permettrait à la rigueur la première hypothèse. Mais je suis porté à croire que *scribo* est un de ces mots d'origine grecque qui sont venus à Rome de très bonne heure, en même temps que l'écriture elle-même. On ne peut pas beaucoup accorder de poids au mot *σκαριφισμός* employé par Aristophane (*Grenouilles*, 1497), parce que ce terme, pris par le poète dans un sens métaphorique, n'est pas en ce passage d'une signification très claire. Mais on a *κάρφος* (neutre) « brin de paille » (diminutif *σκαρφίον*), qui paraît bien être, par le sens et par la forme, étroitement lié avec le style. Au sujet des voyelles, l'on peut com-

[1] Cf. Louis Havet, dans ces *Mémoires*, III, 196. Il est vrai que M. Havet considère *karknos* comme une forme syncopée. Je compte revenir ailleurs sur ce mot.

parer le rapport entre σπαργάω « être gonflé » et σφριγάω (même sens) [1].

Du moment que l'accent, en grec, peut tomber sur la plus récente et la moins importante des syllabes, on aura moins de peine à comprendre (ce qui a fait autrefois le sujet d'un débat entre Curtius et Corssen) que la syllabe accentuée puisse disparaître. L'accent étant simplement une modulation et non une indication de la syllabe radicale, il est certain qu'il peut très bien se transporter ailleurs. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les formes homériques χρυσέῳ, Μουσέων, ἀσʃεμφέως devenir en grec attique χρυσῷ, Μουσῶν, ἀσʃεμφῶς. La question de la crase et de la synizèse grecque reçoit de ces observations un jour nouveau.

D'autre part, on trouve souvent l'accent tonique en grec sur la voyelle prosthétique : crétois ἄερσα « rosée » = sanscrit *varša-s* « pluie », ἔεδνα « présents de noce » à côté de ἔδνα, ἄσʃαχυς « épi de blé » à côté de σʃάχυς, ἄεμμα « vêtement » à côté de ἔμμα, ἄσφι, ἄσφε, formes éoliennes, pour σφί, σφέ.

Ces faits, dont l'importance à divers points de vue ne peut échapper au lecteur, confirment la théorie que l'accent tonique grec est de nature purement musicale et qu'il n'a nullement égard à la valeur étymologique des syllabes. C'est parce que la voyelle euphonique a été produite par un effort de la voix sur un endroit difficile à prononcer, que le ton s'est élevé sur cette voyelle d'une quarte ou d'une quinte. Je ne doute pas que, dans les langues ou dialectes modernes où l'accent musical s'est conservé, on ne trouve des exemples du même fait.

Michel Bréal.

[1] Voy. Curtius, *Grundzüge*, V, p. 700.

IMPRIMERIE NATIONALE.

NOTE

SUR

L'ACCENT TONIQUE EN RUSSE

AU POINT DE VUE DE L'ÉTYMOLOGIE.

M. Michel Bréal signale un certain nombre de mots grecs dans lesquels l'accent tonique, au lieu de porter sur une syllabe significative, porte sur une syllabe de liaison ou sur une voyelle qui n'a parfois d'autre fonction dans le mot que de faciliter la prononciation. Ce fait, qui se produit en grec à l'état exceptionnel, est très fréquent en russe, et les étymologistes qui baseraient leur raisonnement uniquement sur la présence de l'accent tonique dans telle ou telle syllabe russe, risqueraient fort de faire fausse route.

En allemand, dans les langues germaniques, l'accent tonique porte généralement sur les racines, sur les syllabes significatives, et quand il s'agit de mots de ces langues, la position de l'accent offre un guide à peu près sûr pour l'étymologie. Mais, dans la plupart des autres langues, l'accentuation dépend, non du sens des composants, mais de leur groupement, mais de la forme du mot. En grec, en italien, en espagnol, en portugais, etc., l'accent est forcément sur l'une des trois dernières syllabes; en latin, il est sur la pénultième ou l'antépénultième; en polonais sur la pénultième; en turc, en tatar, en français, si l'on fait abstraction de l'*e* muet final, sur la dernière, tandis qu'en finnois et généralement en hongrois il est sur la première, isolant le mot par le commencement comme le français l'isole par la fin. A côté des exigences du sens, il y a donc ici les exigences de l'oreille; elles sont souvent intraitables, et la position de l'accent tonique perd nécessairement dans ces langues une grande partie de son importance au point de vue de l'étymologie.

Mais en russe c'est bien pis encore. Ici le système d'accentuation fondé sur le sens se juxtapose au système d'accentuation fondé sur la forme du mot. Dans tel vocable, l'accent porte sur la première syllabe, comme en finnois; dans tel autre sur la der-

nière, comme en tatar; sur les syllabes intermédiaires, comme dans la langue latine; ou bien sur les syllabes significatives, comme dans les idiomes germaniques. Les grammairiens russes, après avoir longtemps travaillé à trouver les lois générales de l'accentuation de leur langue, se sont bornés à formuler quelques lois particulières, sujettes encore à de nombreuses exceptions, et à renvoyer leurs nationaux à l'usage, les étrangers au dictionnaire, sans pouvoir même renvoyer aux livres, car jusqu'ici les typographes russes ont refusé de s'astreindre à l'obligation d'accentuer les mots, comme on le fait pour le slavon et pour le grec.

Je n'ai naturellement pas l'intention de reprendre dans cette note une tâche qui a découragé une foule de chercheurs. Je me bornerai à ajouter quelques documents au travail de M. Michel Bréal, en glanant çà et là quelques mots russes dans lesquels l'accent tonique porte sur des syllabes sans importance au point de vue du sens. J'en ferai trois catégories :

1° Une voyelle accentuée se glisse entre deux consonnes d'un mot primitif, slavon ou même sanscrit, sans que rien semble l'y appeler que la préoccupation d'allonger le mot d'une syllabe. Exemples [1] :

slavon *glad* «faim»;	russe *gólod;*
glas «voix»;	*gólos;*
grad «ville»;	*górod;*
klas «épi»;	*kólos;*
vlas «poil, cheveu»;	*vólos;*
dská «planche»;	nom. plur. *dóski;*
	gén. plur. *dosók*, etc.

La voyelle ainsi intercalée ne porte pas toujours l'accent tonique; elle ne sert parfois qu'à ajouter une syllabe au mot :

slavon *glavá* «tête»;	russe *golová;*
prag «seuil»;	*poróg*, etc.

On ne peut, pour expliquer cette apparition de la voyelle, invoquer la difficulté de la prononciation. A l'exception de *dská*, les mots slavons sont aussi faciles à prononcer que les mots russes correspondants. Les Russes, d'ailleurs, ne reculent jamais devant les amas de consonnes, témoin les mots suivants, que je prends parmi les plus usités et qui sont prononcés ici avec la plus entière désinvolture :

[1] La transcription des mots russes n'est inexacte que pour les *e*. *G*, *s*, *t* doivent toujours se prononcer fort; l'apostrophe (') indique les consonnes mouillées; *y* désigne l'*i* grave, qui est avec l'*i* aigu dans le même rapport que *é* à *é;* *r* indique l'*r* molle ou demi-voyelle. La consonne finale doit toujours se prononcer.

Bogatstvo «richesse», *prevoskhódstvo* «excellence», *svidételstvo* «certificat», *vstrétcha* «rencontre», *tsárstvo* «royaume», *vslédstvié* «par suite», *vstriákhnóut'* «secouer», *vzgliad* «coup d'œil», *preémstvennost'* «droit de première succession», etc.

Il est probable qu'il faut voir une influence finnoise dans cette introduction de la voyelle entre les deux consonnes. Les Finnois n'ont pas toujours été refoulés comme maintenant au nord de la Russie, et ils sont encore mêlés à la population slave sur plusieurs points. Or les Finnois, comme les Chinois, sont incapables de prononcer deux consonnes de suite dans la même syllabe; ils les espacent par des voyelles, ordinairement la même dans toute la longueur du mot, suivant la règle de l'*harmonie vocalique*. Les mots cités plus haut satisfont à cette double loi, y compris *dosók* et *golová :* chaque consonne est isolée, et c'est la voyelle *o* qui se répète à chaque syllabe.

2° La voyelle accentuée s'introduit dans certaines désinences casuelles ou verbales et disparaît ailleurs. Elle semble avoir pour but ici de faciliter la prononciation. Cette voyelle intercalaire a deux cas préférés : le nominatif singulier masculin, le génitif pluriel féminin ou neutre.

Nominatif singulier masculin :

Slavon *ogn'* «feu», russe *ogón'*, gén. *ogniá*. (En sanscrit *agni*, en latin *ignis*.)

nom. *piós* «chien»;	gén. *psá;*
chov «couture»;	*chvá;*
otéts «père»;	*otsá;*
bélák «blanc de l'œil»;	*bélká;*
zamók «serrure»;	*zamká;*
posól «envoyé»;	*poslá;*
psalóm «psaume;	*psalmá;*
pesók «sable»;	*peská*, etc.

Génitif pluriel, féminin ou neutre :

nom. s. *doská* «planche»;	gén. pl. *dosók* au lieu de *dosk :*	
ovtsá «brebis»;	*ovéts*	*ovts;*
soud'bá «destin»;	*soudéb*	*soud'b;*
tiourmá «prison»;	*tiourém*	*tiourm;*
sergá «boucle d'oreilles»;	*serióg*	*serg;*
sestrá «sœur»;	*sestiór*	*siostr;*
zemliá «terre»;	*zemél*	*zeml;*
serdtsó «cœur»;	*serdéts*	*serdts.*

3° Dans les mots dérivés (adjectifs, agents, diminutifs, etc.),

la voyelle qui sert de liaison entre la racine et la désinence significative porte souvent l'accent tonique :

polk (gén. *polká*) « régiment » ;	*polkóvnik* « colonel » ;
viná « cause, faute » ;	*vinóvnik* « auteur, coupable » ;
bagr (gén. *bagrá*) « pourpre » ;	*bagróvyi* « pourpré » ;
kryló « aile » ;	*hryliátyi* « ailé » ;
tsaṛ (gén. *tsaṛiá*) « empereur » ;	*tsaṛévitch* « héritier de l'empereur » ; *tsaṛévna* « impératrice » ;
Piótr (gén. *Petrá*) « Pierre » ;	*Petróvitch*, *Petróvna* « fils, fille de Pierre », etc.

Cette accentuation sur la syllabe de liaison se produit généralement lorsque la dernière syllabe du mot servant de racine porte l'accent tonique, soit au nominatif, soit à un cas oblique. Tous les mots cités ci-dessus sont dans ce cas.

Dans le cas contraire, l'accentuation du mot servant de racine est conservée : *dvórnik* « portier », *Alexándrovitch*, *Alexándrovna* « fils, fille d'Alexandre » : le génitif d'*Alexándr* est *Alexándra*. L'accent se pose aussi quelquefois sur la racine significative : *outchenik* « écolier », etc., etc. Mais il est loin d'en être toujours ainsi. *Sád* « jardin », gén. *sáda*, n'en donne pas moins *sadóvnik*; *zácts* « lièvre », gén. *záïtsa*, n'en a pas moins pour féminin *zaïtchíkha* « hase » ; *plēch'* « tache de calvitie », gén. *pléchi*, n'en donne pas moins *plēchívyi* « chauve », etc. En revanche, de *douchá* « âme », accentué sur la finale, on tire *doukhovnik* « confesseur », etc.

Il y a bien d'autres bizarreries : *Tchas* « heure » a pour génitif *tchasá*; *god* « année » a pour locatif *godóu*. Ces mots sont à peu près dans le même cas, et « une demi-heure » se dit *poltchasá* et « une demi-année » *pólgoda*.

« Douze » se décompose en : deux sur dix, au-dessus de dix : *dvē na desiat'*, *dvenádtsat'*, avec l'accent sur la préposition; mais *onze* se dit (*odin* signifiant une) *odínadtsat'*. Cinquante se dit *piat'-desiát'*, cinq fois dix, avec l'accent sur la finale; il en est de même pour soixante, *chest'desiát'*; mais, pour soixante-dix ou septante, le système change, et le mot s'accentue : *sémdesiat'*.

Ces exemples, qui pourraient être multipliés par dizaines, par centaines, viennent à l'appui de la thèse développée par M. Michel Bréal, que, dans les langues où la position de l'accent tonique dépend de la forme du mot, on ne peut invoquer qu'avec précaution la présence de cet accent sur une syllabe pour en déduire une étymologie et que cet élément peut très légitimement être éliminé au besoin. Dans la langue russe surtout, l'accent tonique, si important pour la prononciation, ne joue qu'un rôle très secondaire au point de vue de l'étymologie.

Jean Fleury.

ESSAI

SUR

LE PATOIS NORMAND DE LA HAGUE.

(FIN[1].)

APPENDICES.

I

SUR UN VIEUX POÈME EN HAGUAIS.

Il ne nous semble pas hors de propos de placer ici quelques remarques grammaticales sur le poème consacré à la gloire de Thomas Hélie, dont nous avons parlé plus haut.

L'auteur, en commençant, s'excuse sur son langage :

> Quer j'y mettré bien men estude,
> Comment que ma langue set rude,
> Je tousjours apris sen usage,
> A pasler en Hague language. (V. 30.)

L'auteur parle, en effet, le langage de son pays; mais il le corrige à chaque instant pour le rapprocher de celui des trouvères normands de son siècle. Il ne parle pas non plus le langage de ce qu'on appelle aujourd'hui la Hague, mais plutôt celui des côtes qui s'étendent au sud des Pieux dans la direction de Granville. Ajoutons que l'impression a été faite sur un manuscrit unique, écrit au XVII[e] siècle, visiblement corrigé et corrompu en divers endroits, partout peut-être. Il n'y a donc pas lieu de baser une étude sérieuse sur ce document, et nous nous contenterons de glaner çà et là quelques détails.

[1] Le *Glossaire* sera publié à part.

PHONÉTIQUE.

Voyelles. — Il n'y a pas de trace de la diphtongue *áĕ*, aujourd'hui caractéristique de la Hague, pas plus que des finales en *ó* caractéristiques de la langue du val de Saire. Les mots qui ont ces finales dans les deux dialectes sont généralement en *ei* dans le poème, comme dans le langage de Surtainville, par exemple :

Si l'a par devers luy mandey
Et l'a enquis et demandey
Pourquoy, etc. (V. 251.)

Aujourd'hui, à la Hague : *māondáĕ*, *demãondáĕ*, et au val de Saire : *māondó* et *demãondó*.

...Puis qu'a dire suis atteley :
Mal si l'en tet bel mot cheley. (V. 134.)

L'*en*, aujourd'hui *no* : *cheley*, aujourd'hui *cheláĕ*, celé.

Sen pere Elie fut nommey,
Qui fut homme bien renommey. (V. 63.)

En la parroisse dont fut ney
Moult a vellieu et jeuney. (V. 174.)

Le monde n'est fors vanitey,
Pour ce le tenet en viltey. (V. 160.)

Et cest seint homs Thomas Elie
Pour qui amor en veritey
(Pour l'amour duquel : *cui?*)
A Diez il mors resussitey. (V. 1088.)

Les verbes qui ont le participe en *ey* ont ordinairement l'infinitif en *eir*.

Che vous feise bien a saveir (saváĕ) :
Mielx vault bon nom que grand aveir (aváĕ). (V. 682.)

Feise, aujourd'hui *faiche*.

Tenir ne puet son visage
Si en seint regart demoureir
Qu'il ne commenchist à plereir. (V. 790.)

Puet aujourd'hui *pouait*, dipht.

Les mots qui, dans le patois moderne, se terminent en *iei* finissaient généralement en *ier* quand c'était des verbes et en *ieu* quand c'étaient des participes et des substantifs. La prononciation,

du reste, ne différait peut-être pas sensiblement de celle d'aujourd'hui :

ier. Et quand il avint qu'il fut prestre
S'en ala sans empeschier
Par les yglises preschier. (V. 302.)

Comme s'il fust en aspre guerre,
Si estre de sen cors bouchier (estet?),
Pius adoncques s'aleut couchier. (V. 513.)

ieu. Sen estat fut bien tant prisieu
Qu'il fust tantost canonisieu. (V. 15.)

Mielx vaut pain donné que mengieu. (V. 828.)

Et si fist-il par grant pitieu. (V. 369.)

Ils ne peurent apercheveir
Que sa conscienche fust bleschieu
Onques de nul mortel pechieu. (V. 1062.)

Ue ne se confond jamais avec *eu*. On trouve constamment *puet*, *cuer*, etc. à côté de *veult*, *peu*, *aleut*, etc.

La voyelle que j'écris *úĕ* est écrite partout *uie*. La prononciation est peut-être la même.

Qui trop enquerre si puet nuiere. (V. 736.)

Il avet de gens moult grand suiete. (V. 665.)

On trouve quelquefois : *nuit*, *puis*, *luy*. Mais on peut croire à une faute de transcription; car on trouve beaucoup plus souvent *niut*, *pius*, *li*. La répugnance pour le son *ui*, caractéristique du haguais actuel, s'accuse déjà ici :

Je ne vous pius pas tout compter. (V. 486.)

Escripre tout en parchemin
Ne pius. (V. 561.)

La niut a la premiere messe
Prescheut-il à Buyeville. (V. 598.)

Aujourd'hui *pieis* et *nieit*.

A devient *e* et même *ei* dans les mêmes cas qu'aujourd'hui, mais plus fréquemment.

Lermes rime avec *termes; quare* devient *quer* et non *car* :

Quer la micherge l'asne tue. (V. 378.)

Le sage eime qui le remors,
Mes le fol si le heit de mors. (V. 274.)

On trouve plusieurs fois *ennée*, *letennie*, *mengier* :

Ovec toutes les letennies. (V. 479.)

Jeuneut en l'ennée toute. (V. 405.)

Les mots en *aine* en français sont uniformément en *eine* :

Jeuner eissy la semeine
Tant que durait la quaranteine. (V. 376.)

I suivi d'une consonne tombante, qui donne *oi* en français, donne ici *ei* et *è* comme dans le patois actuel : *peisson*, *peivre* :

Sans seil, moult epargnalement
Chars et peissons petitement
Mangeut comme par contenanche. (V. 213.)

Et ses mains qui estoient fredes
Furent souples, non mie redes. (V. 1036.)

Consonnes. — *C* devant une consonne se conduit comme dans le haguais moderne.

Ce, *ti* en latin, *ci* en roman, deviennent *ch*, même dans certains mots où le haguais moderne a *c* :

Avanche, astinenche, contenanche, Coutanche, danche, diligenche, effanche, fianche, indulgenche, patienche, pénitenche, etc.

Plache, trache, grache, anchien, canchon, medechine, rachine, cheinture, neuches. On ne dit plus cherveize, chiel, cruchefix, diochèze, chertain, panche, etc., mais on dit encore : hauche, muchiei, etc.

C dur persiste dans les mêmes cas où nous le trouvons dans le haguais moderne : *brocque*, *pouque*. On ne dit plus *equiële*, on dit *etchiéile;* mais on emploie le diminutif *équelette* :

Une brocque par moult grand cure
Avet fet fere a sa cheinture
En mordant, dont s'aleut broquant,
Mes che n'estet pas en mocquant. (V. 730.)

L mouillée est représentée par deux *ll*, avec ou sans *i* précédent :

La povre recreation
Prenet sus estrain ou sus palle
Qui ne fust pas bon pour aumalle. (V. 519.)

Par velles, par grant disciplines. (V. 163.)

Quelques lignes plus loin on trouve *vellieu*.

SUBSTANTIFS.

Le mot *Dieu* est écrit tour à tour, sans qu'il y ait déclinaison : Dieu, Diez, Diex, Dex. *Dey* est peut-être un génitif dans ce vers :

En la presence du corps Dey. (V. 465.)

Eau. Ce mot est écrit indifféremment *é*, *ée*, *eue* :

Es autres jours de l'é bevet. (V. 415.)

Aujourd'hui *iáou.*

ADJECTIFS.

Les adjectifs qui sont en *eux* au centre de la Hague, sont ici en *oux*, *ouse*, comme aux environs de Cherbourg :

Nous devons estre curious
De loer les gens glorious. (V. 2.)

Merveillous temoing de ce firent (V. 737.)

Chel qui par parole gratiouse
Qui au monde si pretiouse... (V. 932.)

DÉMONSTRATIFS.

On trouve *cil* pronom plusieurs fois :

Cil à qui Diez est compagnon. (V. 224.)

Cil qui se tue, meurt se treuvie. (V. 246.)

Cil, *cel*, *ceil*, *cele*, *celle* s'emploient aussi avec un substantif :

En cil temps, en cele contrée. (V. 191.)

Que celles aspres pontions
Feset quant les tentations
De la char il aleut sentans. (V. 747.)

Ceux, pronom :

Ceux qui après sa mort le virent. (V. 738.)

On trouve *cheli*, *chel*, *chelle* dans le même sens :

Cheli qui m'eme, me chastie. (V. 503.)

Et chelles de la Passion. (V. 1001.)

Che et *ce* s'emploient indifféremment; mais *che* est plus fréquent :

Que ce il fust en compagnie. (V. 222.)

Ch'est notre escu, notre défense. (V. 628.)

Chen et *cen* s'emploient de même :

Devant chen qu'il yessi de vie. (V. 873.)

Tout chen dont nous mestier avons
Seit mielx Diex que nous ne savons. (V. 844.)

Chen a quelquefois le sens de celui :

Chen qui m'eme si me donne. (V. 820.)

VERBES.

Quelques formes verbales méritent d'être signalées.

La troisième personne singulière de l'imparfait est tantôt en *et*, tantôt en *eut*, sans qu'on puisse assigner de raison à cette différence :

et. Et Mahault *avet* nom sa mère,
Ou *estet* moult très prude femme
Ce *servet* Dex et Notre Dame. (V. 68.)

Après ceil refection
Aleut tout seul, c'*estet* sa guise
Dedans sa chambre ou à l'yglise. (V. 218.)

Pour che se *leveut* tout de grey,
Rendant à Dieu grâces et grey,
Les autres gens *lesseut* leants
Et s'en *aleut* hors Dieu preant
En seintes occupations
Ou a oir confessions
Quant de gens *avet* multitude,
On s'en *entreut* en sen estude
Pour ses lections estudier. (V. 454.)

Il y a pour le passé défini quatre terminaisons, comme pour le français moderne. Ainsi l'on trouve, vers 263 :

A les oster l'amonesta,
Cil a li pas ne contesta.

Ce passé en *ai*, *a* a disparu du haguais moderne.

Le verbe *être* a deux imparfaits : *iert*, *ert*, *iere* de *erat*, et *estet* de *stabat*, comme en espagnol et en portugais. Le français a perdu le premier, le haguais aussi.

Notons encore quelques formes de verbes :

Aider. Item sachiez, si Diez m'ée,
Que trois jours en pain et en ée
Jeuneut checune semeine. (V. 207.)

Les riches aleut pledans
Qu'ès povres allassent eidans. (V. 804.)

Dire. On trouve *dirent* pour *disent* et *deray* pour *dirai.*

Ouïr. Imparfait *oie*, passé *oï.*

Pouvoir. Indicatif présent : je pius, il puet :

Je ne vous pius pas tout compter. (V. 486.)

Prendre. Passés : il print, il a prins. Imparfait du subjonctif : qu'il prenist. Et de même : qu'il venist.

Tenir. Il *tet* pour *tient*, à moins que ce ne soit une faute de copiste :

Mal si l'en *tet* bel mot cheley. (V. 134.)

Vouloir. Je veuil, il veult.

La tournure anglaise, qui consiste à mettre un génitif avant ou même après le mot dont il dépend, mais sans préposition, se rencontre fréquemment dans ce poème :

...A la Dieu gloire. (V. 7.)

Plein de la Dieu grace. (V. 110.)

Aveir le sert-Diex ne deit mie
Orde robe ne souillie. (V. 268.)
Que le sert-Diex deit estre honneste,
De quelque habit qu'il se reveste. (V. 270.)

...En Hague language. (V. 30.)

Fut ney le bon Thomas Elie (fils d'Elie). (V. 58.)

Si ut surnom du nom sen père. (V. 65.)

II

QUELQUES LOCUTIONS ET PROVERBES.

Les Haguais aiment beaucoup les locutions compliquées. Quelques-unes de leurs façons de parler auraient fait envie aux précieuses du XVII^e^ siècle. Ce n'est pas un Haguais qui dirait :

J'appelle un chat un chat et Rollet un fripon.

Il dirait : J'appelle un cochon un vêtu de soie (ou de saie) et

Rollet un homme qui a un faible pour le bien d'autrui, ou bien encore :

I n'fáout pas li dounáë sa bóuërse à gardáë, no póuërait bíeyn n'la r'vée jãmais.

Il procède par négation. Il dit d'une jeune fille :

O n'est pas vilãyne. O n'est bryn indifférente;

Elle est fort jolie; il est impossible de la voir avec indifférence.

Si le Haguais dit d'un homme :

I' n'est pas bête,

il voudra dire que cet homme a beaucoup d'esprit;

I n'haït pas les jolies filles,

C'est un libertin;

I bet bíeyn un coup,

C'est un ivrogne.

Nombre de locutions haguaises sont de véritables énigmes :

Mettre ses dents sus l'ais,

Avoir faim;

Beire la laveure de ses pieds,

Se noyer.

Un moulin peu fréquenté, c'est un « attrape-sóuëris », parce que les souris qui s'attendaient à y trouver du blé ou de la farine n'y trouvent rien. Un moulin où l'eau est insuffisante est un « écoute s'i plleut » (attends qu'il pleuve!). « S'en aller les pieds devãont » c'est mourir et être enterré.

On dit d'un paresseux :

Il aime bíeyn b'sóuëgne faite;

De quelqu'un qui ne se presse pas :

I f'rait bóuen l'envié trachíei la Mort,

On aurait tout le temps de vivre avant qu'il fût revenu.

V'la du cidre à tchi l'coucou n'fra pas pllaisi,

Au printemps, lorsque le coucou viendra, ce cidre tournera à l'aigre et sera de mauvaise humeur.

I n'fáout pas s'lessíei móuëjíei à une bête morte,

On ne doit pas se laisser arrêter par une petite difficulté.

Rãoncune de prêtre et lãongue de prêtre, ch'est bóuen à faire des soulícis, cha dure bien et cha n' prend pas l'iáou,

Les prêtres ont de la rancune et n'aiment pas à boire de l'eau.

Le maitre tcheu li met sen cape*l* à la lessive,

C'est la femme qui commande dans sa maison.

On dit à la Hague, comme ailleurs, pour faire entendre qu'un homme a de l'esprit :

Pus fyn qu'li n'est pas bête.

Mais les Haguais ont une autre locution plus compliquée pour dire la même chose. L'image est grossière, mais si inattendue qu'on la pardonne :

Quãond no voudra aváë de la fónëre d'ỹnochent, ch'n'est pas à sen tchu qu'i fáoudra pendre une pouquette.

Si l'on veut parler d'un ivrogne, on ne se contentera pas de dire : il aime à lever le coude, etc., on dira :

I bet bíeyn tout seu*l* : i n'a pas besouen qu'no li mette le dé dãons la goule, coume ès p'tits viáoux.

«Il faut faire ses affaires soi-même plutôt que de solliciter» s'exprime par une métaphore heureuse :

Müës váout usáë ses soulícis qu'sen cape*l*.

Quelquefois les locutions se terminent en surprise :

Il est pu embarrassáë qu'une poule qui n'a qu'un poulet.
Il est intéressíei comme une poule qui va poundre en ville.

Quelquefois le rapprochement n'est qu'un simple calembour : «fin comme une martre», etc.; mais souvent le calembour se complique de métaphores :

Ch'est du latyn fúëllu...

On pense d'abord aux feuilles d'un livre; mais les feuilles du livre font songer aux feuilles des arbres que les animaux aiment à brouter; puis, l'ironie survenant, on arrive à cette locution qui sert à désigner une chose difficile à comprendre :

Ch'est du latyn fúëllu, i n'y a qu'lës ânes qui y brôtent.

On dit d'un personnage hautain :

I leve le náëz comme un tchíyn qui cáouffe un fónë.

Les Haguais sont sans pitié pour les prodigues, pour les paresseux :

La brebys qui brâle perd sa gouläëe.
Bíeyn perdu n'váout pas iáou.
L'avorible ne deit ríeyn ou tardi.
I n'fáout pas faire vie tchi druge, mais vie tchi dure.
I n'fáout pas mouejiei sen búëre avãont sen payn.
A grand amasseux, grand repartisseux. (A père avare fils prodigue.)

pour les maladroits, les douillets :

I fáout deux Glliáoumes póuër mettre une oie hors d'un clos.
Il est adret d'ses mayns coume un couchon d'sa quoue.
Qu'est qu'ol a à geindre, chtela? un pet a travè l'tchu?

On dit à quelqu'un qui fait un travail peu solide :

Ecopis d'sus et prie l'bouen Dieu qu'i gèle.

ou encore :

Ch'est comme le cíein qui écopissait ou tchu d'sa vaque malade : Si cha n'li fait pas d'bíeyn, cha n'li f'ra pas d'má.

Citons encore quelques proverbes de la vie pratique :

I ne fáout pas petäë pu háout que l'tchu.
L'vent n'souffle pas trejouës dãons la porte d'un pouër houme.
Ch'est la pêle qui appelle le cáoudron : ner tchu...

P'tit paquet et long quemyn
Lassent le pel'lyn.

Il n'y a pas pus de fiáouté à li qu'à la quoue d'une pie — qu'ou tchu d'un éfãont.

Sot ouesel qui est pryns deux fès à la même suërguette.
Qui prend un peis, prendra bien une feuve.

Évitez les procès :

La justice a la goule grãonde.

Quelques locutions :

Tout vieint aveu le temps : la quoue du cat est bien venüe.
Juste et carräë comme une flleute.
Souplle comme une barre de fé.

Partir sans prendre congé :

S'en alläe atou l'cat.

Il aime mieux manger que boire :

Il est comme les beus Maháout,
I n'a seu que d'morciáoux.

S'en aller sans payer :

Mettre la cllé sóuës l'us.

Avoir les yeux chassieux, pleins de cire :

Travallíei pouë l'egllise.

Les dictons railleurs de ville à ville, de paroisse à paroisse, sont fréquents :

Quatre vingt dix neuf cochouns et un Breton, cha fait chent.

Sotteville, sottes gens,
Belles maisons et ŗieyn d'dans;
Belles fill' à marié
Et ŗieyn à lu douné. (Pour la rime.)

Les chorchieis de Theurteuville, les visions du Béquet, les bóuens b'veus du tchu d'la Hague, les clichards de Tchilbóuërg (Cherbourg), etc.

III

DEUX CONTES ENFANTINS EN HAGUAIS.

1. LA MORT DU RAT.

Le rat et la ratesse tchúësaient d'la bóuëllíeie d'sérasyn dans une pêle de cuivre. L'feu flãombait, la bóuëllíeie bóuëllait, la ratesse tóuërnait la palette pouër l'émpêchíei d'brûláë, le rat la r'gardait faire.

— J'ai oublié l'sáë, dit la ratesse. Le rat, mounte jusqu'à la salíeire qui est pendue dans la chimnáëe et m'doune une pouëgníeie d'sáë.

Le rat grympe jusqu'à la salíeire et prend une pouëgníeie de sáë, mais en voulant la j'táe, i lâquit prynse et tumbit dans la bóuëllíeie bóuëllante.

La ratesse qui attisait l'feu n'en vit ŗein et continuit à touërnáë sa bouëllíeie, mais quãnd o fut tchúëte et qu'no voulit la mouëjíei, o trouvit le rat dedãons et se mit à plleuráë.

En la véiant plleurác, la pêle li dit :

— La ratesse, qu'est qu'os aváëz doun à plleuráë coume cha ?

— Le rat est mort, ch'est pouër cha que j'plleure.

— Et mé j'vais m'mettre à pêlotáë, dit la pêle à bóuëllieie.

— Qu'est que tu as à pêlotáe? li d'mandit l'trepíei.

— Le rat est mort, la ratesse en plleure et mé j'en pêlote.

— Eh bíein, j'vais m'mettre à trepiotáë, dit l'trepíei.

— Qu'est qu'tu as à trepiotáë? li demandit la pèle.

— Le rat est mort, la ratesse en plleure, la pêle en pêlote, et mé, l'trepíei, j'en trepiote.

— Eh bíein, dit la pèle, j'vais m'mettre à dãonchíei.

— Qu'est que tu as à dãonchíei? li demãondit l'balai.

— Le rat est mort, la ratesse en plleure, la pêle en pêlote, le trepíei en trepiote et mé j'en dãonche.

— Eh bíein, dit l'balai, j'vais m'mettre à nettié l'aire.

— Qu'est que tu as à nettié l'aire? li demãondit la porte.

— Le rat est mort, la ratesse en plleure, la pêle en pêlote, le trepíei en trepiote, la pèle en dãonche, et mé, j'en nettie l'aire.

— Eh bíein, dit la porte, j'vais m'mettre hors des gounds.

— Qu'as-tu à te mettre hors des gounds? li d'mãondit la quéṛue.

— Le rat est mort, la ratesse en plleure, la pêle en pêlote, le trepíei en trepiote, la pèle en dãonche, le balai en nettie l'aire, et mé, j'en sors des gounds.

— Eh bíein, j'm'en vais quéṛuáe amount les cãomps.

Quãond la quéṛue eut assáëz quéṛuáe, la porte assáëz sorti hors des gounds, le balai assáëz nettié l'aire, la pèle assáëz dãonchíei, le trepíei assáëz trepiotáë, la pêle assáëz pêlotáë, la ratesse assáëz plleuráë, le rat fut enterráë, le p'tit oise*l* fit cui! cui! et men counte est fini.

2. MINETTE ET LA ROULETTE.

J'm'en allis róuëli róuelãont ma róuëlette amount les cãomps. — J'rencountris Minette, qui m'prynt ma róuëlette. — Minette, Minette, rends-mé ma róuëlette. — O m'dit qu'o n'me la doun'nait páë, qu'o n'eût crôtelette. — J'm'en vais trouváë moumeire, póuër qu'o m'dounît crôtelette. — O m'dit qu'o n'm'en doun'nait páë qu'o n'eût les ellés. — J'm'en fus trouváë men peire pouër qu'i m'dounît les ellés. — I m'dit qu'i n' m'les doun'nait páë qu'i n'eût huṛe de loup. — J'm'en fus trouváë l'loup póuër qu'i m'dounît d'sa huṛe. I m'dit qu'i n'm'en doun'nait páë qu'i n'eût tchúësse de viáou. — J'm'en allis trouváë l'viáou pouër qu'i m'dounît d'sa tchúësse, i m'dit qu'i n'm'en doun'nait páë qu'i n'eût lait d'vaque. — J'm'en fus trouváë la vaque pouër qu'o m'dounît d'sen lait, o m'dit qu'o n'm'en doun'nait páë qu'o n'eût *h*erbe de práë. — J'm'en fus trouváë l'práë póuër qu'i m'dounît de s'n *h*erbe, i m'dit qu'i

IMPRIMERIE NATIONALE.

n'm'en doun'nait páĕ qu'i n'eût fáouque de fáouqueux. — J'm'en allis trouváĕ l'fáouqueux póuër qu'i m'dounît d'sa fáouque, i m'dit qu'i n'm'en doun'nait páĕ qu'i n'eût tête de cochoun. — J'm'en allis trouváĕ l'cochoun, qu'i m'dounît d'sa tête; i m'dit qu'i n'm'en doun'nait páĕ qu'i n'eût gllãond d'quène. — J'm'en allis trouváĕ l'quène qu'i m'dounît d'sen gllãond, i m'dit qu'i n'm'en doun'nait páĕ qu'i n'eût graisse de port. — J'm'en allis trouváĕ l'port qu'i m'dounît d'sa graisse, i m'dit qu'i n'm'en doun'nait páĕ qu'i n'eût vent d'mé. — J'm'en allis trouváĕ la mé, qu'o m'dounît d'sen vent.

La mé m'envente, j'envente le port; le port m'engraisse, j'engraisse le quène; le quène m'engllãonde, j'engllãonde le cochoun; l'cochoun m'entête, j'entête le fáouqueux; l'fáouqueux m'enfáouque, j'enfáouque le práĕ; le práĕ m'en*h*erbe, j'en*h*erbe la vaque; la vaque m'enlaite, j'enlaite le viáou; le viáou m'entchúësse, j'entchúësse le loup; le loup m'enhure, j'enhure men peire; men peire m'encllète, j'encllète moumeire; moumeire m'encrôte, j'encrôte Minette et je r'ai ma roučlette.

IV

Aux signes qui distinguent le haguais des patois voisins (p. 338), il faut ajouter :

1° La prononciation de *an* (*ãon*), qui ne se confond jamais avec celle de *en;*

2° La prononciation de *au*, qui se diphtongue toujours (*aou*) et ne se prononce jamais *o;*

3° *L*, toujours mouillée après les labiales et quelquefois après les gutturales.

Jean Fleury.

SUR

DES TERMES DE DROIT

DE DATE ARIO-EUROPÉENNE,

DÉSIGNANT DES PERSONNES.

Les termes de droit, dans l'idiome du droit par excellence, sont de deux sortes :

Les uns ont une étymologie transparente, et leur peu d'ancienneté saute aux yeux. Ainsi *usucapio*, *iudex*, *mancipium*. Pour expliquer ces mots latins, il est inutile de recourir à la lumière des langues congénères; on n'invoque ni le sanscrit, ni le grec, ni même l'osque; le latin, en ce qui les concerne, suffit à rendre compte de lui-même.

Les autres, au contraire, sont au nombre des formations les plus obscures de nos langues : ainsi *sculna*. Le latin n'a ni racine qui explique le commencement de ce mot, ni suffixe masculin qui en explique la fin. On peut conjecturer une parenté de *sculna* avec son équivalent *sequester;* mais le latin n'a pas de loi phonétique qui justifie l'alternance de *seq-* avec *sc-*. Quant aux langues congénères, peut-être jettent-elles quelque semblant de lumière sur cet accident phonétique, en ce sens qu'il y a une alternance analogue dans *σκώρ* = scr. *çakṛt*, dans *iecur* comparé à *ἧπερος*; mais la grammaire comparative ne nous renseigne pas mieux que la grammaire latine sur l'étymologie proprement dite. Dans *sequester*, la seconde syllabe est aussi obscure que la première, et le suffixe embarrasse par sa double flexion (génitifs *sequestris* et *sequestri*).

Sculna et *sequester* ne sont que des échantillons. On trouvera facilement d'autres termes de droit non moins obscurs et ayant avec eux ceci de commun qu'ils désignent des personnes. Ainsi il n'existe d'*arbiter* et d'*heres* aucune étymologie satisfaisante. Pour *uas*, *uadis*, on a peine même à concevoir qu'il y ait pour nous une étymologie à découvrir : autant vaudrait chercher à séparer racine et suffixe dans *sal*, *salis*. En somme, les termes latins de droit désignant des personnes, quand la formation n'en est pas

très apparente, sont des unités linguistiques pour nous irréductibles.

Ce fait n'admet que deux explications. Ou bien ces termes irréductibles ont été empruntés par les Latins à quelque peuple étranger (on concevrait que le droit latin fût étrusque d'origine et que *sculna*, *arbiter*, *uas* fussent des mots étrusques), ou bien leur obscurité tient à leur date. Dans cette seconde hypothèse, ce seraient des mots antérieurs de beaucoup à la séparation des tribus ario-européennes; une couche profonde, et peut-être l'une des plus profondes, de ce vieux sol que notre siècle a osé entreprendre de fouiller.

Des deux hypothèses, la première ne reposerait sur aucun fondement : transformer le droit romain en droit étrusque, ce serait imaginer en l'air. Cette hypothèse a d'ailleurs contre elle un fait positif. Le mot *uas* n'est pas purement latin : il se retrouve dans plusieurs langues congénères, celles de la famille germanique et le lithuanien, idiomes qu'on ne prétendra pas éclairer par l'étrusque. *Uas* se retrouve, par exemple, dans l'allemand moderne *wette* « gageure ». Nous n'avons donc plus le choix : il faut faire de nos termes de droit des mots ario-européens irréductibles, c'est-à-dire des mots ario-européens très vieux.

Il serait bon que des spécialistes versés dans toutes les langues ario-européennes entreprissent de dresser le catalogue de tous les mots de ce genre. A côté de *sequester* ils inscriraient peut-être *custos*, *custodis;* à côté d'*arbiter* ils inscriraient sans scrupule *testis;* à côté de ces mots latins ils inscriraient μάρτυς, qui présente aussi un suffixe extraordinaire; peut-être le germanique, le slave, le sanscrit fourniraient-ils leur contingent comme le grec. Mais, sans prétendre effleurer même un tel ensemble de recherches détaillées, indiquons une mine assez riche : une nombreuse série de termes de droit, désignant des personnes, dont on oublie ou méconnaît souvent le caractère juridique.

Ces termes sont les noms de parenté par alliance, comme *uxor*, *nurus*, *leuir*, qui renferment nécessairement une idée juridique, et aussi les noms de parenté par le sang, comme *pater*, *nepos*. Ces derniers, pour l'esprit scientifique d'un Européen moderne, expriment essentiellement une idée historique : le père est celui qui a engendré; le neveu ou le petit-fils est une sorte de fils indirect, dont la définition ne repose que sur des faits de génération. Sans doute la génération, fait historique, entraîne des conséquences qui sont des faits juridiques; ainsi le fils enfant est sous l'autorité du père. Mais, dans l'état actuel des sociétés, ces conséquences juridiques sont momentanées; l'autorité paternelle cesse à la majorité. Jadis, au contraire, elles avaient un caractère durable. Nous voyons dans l'ancienne Rome la puissance pater-

nelle exercée à vie; chez des peuples moins avancés encore, dans ce qu'on appelle l'état patriarcal, nous voyons le fils cohabiter indéfiniment avec son père et, à tous les moments de son existence, subir en fait la sujétion établie en droit; s'il arrive qu'elle cesse pour lui par la mort du père, il hérite soudain de ce pouvoir qu'il subissait, et, dans le petit royaume que constitue la famille, de sujet pour un temps illimité, il devient monarque pour toute sa vie. Le lien juridique, si fort alors entre père et fils, n'était pas moins fort entre frère et frère : tel cadet naissait sujet avec l'aîné et mourait sujet sous l'aîné, tandis qu'aujourd'hui la fraternité n'entraîne guère d'effet juridique que dans quelques cas accidentels de tutelle ou d'héritage. Qu'on se représente les termes de consanguinité prenant naissance dans un tel milieu, il est probable *a priori* qu'ils seront l'expression d'une condition juridique présente, exerçant ses effets à chaque instant et indéfiniment durable; ils ne peuvent être, comme on se le figure volontiers de nos jours, l'expression d'un fait aussi instantané et aussi lointain que la naissance d'un enfant, qui ne s'est pas senti naître, et qui apprend à pratiquer la discipline familiale avant de comprendre ce qu'est une famille. Ainsi les noms de consanguinité, s'ils sont anciens [1], doivent être vraisemblablement des termes de droit. Ceci aide à concevoir comment *pater*, *mater*, *frater*, θυγάτηρ, sont formés du même suffixe que *sequester*[2]; εἰνάτερες tient le milieu. Dans le sanscrit *patis*, grec πόσις « mari », nous retrouvons le suffixe du terme de droit *testis;* le même suffixe figure au féminin dans *neptis*, comme celui de *pater* et de *sequester* figure dans θυγάτηρ. Un troisième suffixe, non moins anomal pour des mots masculins, est commun à *sculna* et *uerna;* or *sculna* est un terme de droit proprement dit, tandis que *uerna* exprime, sinon une relation de famille, du moins une relation de *familia*[3].

Cette observation sur *uerna* nous amène à remarquer, d'une façon générale, que les noms de personnes relatifs à l'institution de l'esclavage rentrent naturellement dans notre sujet : ce sont des termes de droit familial, tenant le milieu entre les termes purement juridiques, comme *arbiter*, et les termes qui impliquent

[1] Cela arrive même quand ils sont relativement récents. Exemple : *liberi*.

[2] A un certain moment, on s'est mis à décliner *sequester* sur la seconde déclinaison. Peut-être *arbiter* a-t-il été aussi, à l'origine, un mot formé du suffixe *-ter, -tris*. En tout cas, si l'ancienneté de la flexion *arbiter, arbitri* était prouvée, on pourrait reconnaître dans ce mot le suffixe de γαμβρός et d'ἑκυρός. Le grec δαήρ, δαέρος, latin *leuir* sans flexion connue, suit en sanscrit à la fois la troisième déclinaison et la seconde.

[3] Y a-t-il eu, à la date lointaine où nous devons nous reporter, un lien historique entre le suffixe du terme de parenté *nepos, nepotis* et celui de *custos, custodis*, que nous supposions tout à l'heure avoir été un terme de droit?

consanguinité ou alliance, comme *pater* ou *murus*. Tels sont *erus*, *famulus*.

Faut-il élargir encore notre catalogue spécial de *noms de personnes*, et y inscrire tous ceux que nous signalerait une forme rare? Posons la question : plus tard peut-être on trouvera à la résoudre. Παρθένος, qui se dit ordinairement d'une demoiselle noble et riche plutôt que d'une fille de condition vulgaire, ne serait-il pas un vieux terme de droit, exprimant à l'origine moins une idée mystique de pureté virginale qu'une idée positive d'intérêt, et relatif, par exemple, à l'éventualité d'un transfert de biens par contrat de mariage?

Mais, encore une fois, il n'est pas question ici d'approfondir le détail. Contentons-nous d'avoir posé ces principes généraux : que les noms qui expriment des relations familiales forment avec les termes de droit désignant des personnes une seule et même classe de mots; que ces mots, considérés en bloc, remontent bien au delà de l'unité ario-européenne (ce que tout le monde admet depuis longtemps en ce qui touche les termes de parenté); qu'enfin ces vieux mots, également considérés en bloc, sont irréductibles pour notre analyse étymologique, et que, par conséquent, il n'y a décidément pas à tenir compte des quelques explications forcées qu'on a pu tenter isolément, comme celles qui ont eu cours pour *arbiter*, pour *uerua* ou pour *murus*.

L. HAVET.

Sūdo.

Du grec (σF)ιδίω, scr. *svidyāmi*, v. h.-all. *swizzu*, il ne résulte pas que le latin *sūdo* soit pour **svido*. Une contraction de ce genre, admise encore récemment par M. Pott, *K. Z.* XXVI, 146, supposerait une forme de transition **suido* par *u-* voyelle; or *svadeo*, *svesco* témoignent que le *v* du groupe initial *sv* ne se vocalise point.

On doit donc partir de **svoido;* c'est la diphtongue *oi* qui seule a fait l'*ū* de *sūdo*. Le *v*, devant *o*, devait disparaître comme dans *s(v)omnus*, *s(v)ocer;* à défaut, il eût disparu plus tard au contact de l'*ū*.

**Svoido* peut avoir un *o* radical primitif, et apparaît dans ce cas comme un dénominatif du vieux mot **svoido-s* « sueur » (anglo-sax. *swāt* = scr. *svēdas*). Il peut aussi sortir de **sveido*. On a dit certainement **svocer* pour **svecer* avant de dire *fīdo* pour *feido :* un groupe latin *svei-* était donc destiné à devenir *svoi-*, non *svī-*.

F. DE SAUSSURE.

ÉTYMOLOGIES GRECQUES.

I. — Πέρθω.

Aucun linguiste n'admet aujourd'hui la doctrine de Passow, qui considérait comme identiques le grec πέρθω «je saccage, je détruis» et le composé latin *per-do*. L'aoriste ἔπραθον, à l'infinitif πραθεῖν du verbe πέρθω, suffisent pour montrer que ce verbe n'est pas composé. Adalbert Kuhn a proposé [1] de rattacher πέρθω à la racine sanscrite SPARDH, qui signifie en premier lieu «æmulatur, æquare studet», en second lieu «contendit cum aliquo, certat, pugnat». Considérée au point de vue de la phonétique, cette étymologie ne peut donner lieu qu'à une objection : c'est qu'on aurait dû s'attendre à voir le mot grec commencer par σπ ou ψ, σφ ou φ. Mais, dans un autre ordre d'idées, il y a deux difficultés. D'abord le sens de la racine SPARDH ne s'accorde pas bien avec celui du verbe πέρθω; en second lieu (sauf le gothique *spaurds* «studium»), la racine SPARDH n'a pas de dérivés dans les langues de l'Europe, à moins que πέρθω ne vienne de cette racine, ce qui précisément est à démontrer.

Πέρθω me semble offrir un exemple de l'application d'une loi bien connue et que Grassmann a découverte : Quand la consonne initiale et la consonne finale d'une racine indo-européenne sont toutes deux des moyennes aspirées, la première perd son aspiration en grec et en sanscrit. Exemples :

Πενθερός «allié par mariage», en latin «cognatus», plus spécialement «beau-père» ou gendre, racine πενθ pour φενθ, sanscrit racine BANDH, indo-européen racine BHANDH.

Πείθω «je persuade, je suis persuadé, je crois», racine πιθ pour φιθ, latin FID, indo-européen BHIDH.

Πυνθάνομαι, πεύθομαι «je m'informe», racine πυθ pour φυθ, sanscrit BUDH, indo-européen BHUDH.

Πυθμήν, πύνδαξ «fond» et «fondement», racine πυθ pour φυθ, sanscrit BUDH dans *budh-ná-s*, en latin *fundus*, indo-européen BHUDH.

[1] *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. IV, p. 13.

De même, la racine *σερθ* de *σέρθω* tiendrait lieu de *φερθ*, indo-européen BHARDH ou BHRADH.

Voyons maintenant si l'on peut retrouver cette racine dans les autres langues indo-européennes. Commençons par le latin. Ici l'initiale *bh* serait régulièrement représentée par *f*. Dans l'intérieur d'un mot, le représentant régulier latin du *dh* est *d* ou *b*, succédant à un *f* plus ancien. Cependant trois mots nous offrent des exemples évidents d'un *f* qui n'est pas initial et qui tient lieu d'un *dh* primitif. Ce sont : *inferi* (comparez le sanscrit *ádharas* « plus bas »); *infimus* (comparez le sanscrit *adhamás* « le plus bas »); *rūfus*, ombrien *rōfo*, en gothique *rauds*. A ces mots nous pouvons, je pense, ajouter *forf-ex* (racine *forf* = *bhardh*), dont la voyelle radicale *o* est identique à celle de *σέπορθα*, parfait post-homérique de *σέρθω*. M. Georges Curtius considère *forfex* comme un exemple de redoublement brisé[1], je suppose pour **for-for-ex;* son explication n'est pas convaincante[2]. Suivant Zeyss (*Zeitschr. für vergl. Spr.*, XIX, 162), l'ombrien *furfant*, *furfat* (cædunt) est parent de *forfex*.

Dans les langues néo-celtiques, *d* devient *s* devant *c* et *t*, et le groupe de *st* = *dt* se change en *ss*. Ainsi nous pouvons considérer comme dérivés de la racine BRED, identique à notre racine indo-européenne BHARDH :

1° L'irlandais *brissim* « je brise », verbe dénominatif tiré d'un vieux celtique **bresti-* pour **bred-ti-;*

2° Le breton *bresel* « guerre », pour **bred-tlo-;*

3° L'irlandais *brisc*, en breton *bresk* « fragile », tous deux pour **bred-ci-* ou **bred-co-*.

Le français *briser* vient probablement d'un gaulois **brissiu* ou **bressiu*, prototype de l'irlandais *brissim*. Si, comme quelques-uns l'ont supposé, il venait du germanique *brèstan*, nous aurions eu sans aucun doute **brisser* par deux *s;* l'observation est de Diez.

Dans les langues teutoniques, notre racine BHARDH semble avoir pris les deux formes BARD et BRAD. De la racine BARD vient *barditus* (et non *barritus*) « cri de guerre » que Tacite nous a transmis dans sa *Germania;* il est possible aussi que nous l'ayons dans *Longo-bardi*, si ce nom de peuple signifie réellement, comme le disent quelques-uns, « les longues lances » ou « les longues haches »; comparez le vieux haut-allemand *partā*, moyen et haut-

[1] *Griechische Etymologie*, 5e édit., n° 408*b*, p. 298.

[2] Dans *σόρπη* « aiguille », que M. G. Curtius cite à l'appui de sa théorie, *-πη* ne semble être autre chose que le suffixe *kvā*, dont les langues néo-celtiques nous offrent l'exemple dans les mots : *motrep* « tante », en gallois; *enep* « face », en gallois et en breton; *ainech*, même sens, en irlandais.

allemand *barte* (féminin) « bipennis, ascia ». De BRAD vient, avec le changement ordinaire de *d* en *s* devant un suffixe commençant par *t*[1], le vieux scandinave *bresta*, *brast*, vieux saxon *brestan*, anglais *burst*, vieux haut-allemand *brestan*, *prestan*.

Dans les langues aryennes, nous trouvons aussi notre racine sous deux formes : *bhradh* et *bhṛdh*. De la première vient le védique *bradhna*, qui, dit-on, signifie « pointe » et qui se trouve dans le composé *çata-bradhna*. De la seconde vient l'adjectif zend *beredu* que Justi explique par « durchschneidend », *vayû beredubyô* « à ceux qui fendent l'air, zu den die Luft durchschneidenden » (aux démons).

En conséquence, les sens de la racine BHARDH sembleraient être : « percer » (sanscrit *bradhna* « pointe »); « fendre » ou « couper » (zend *beredu* « celui qui fend », latin *forfex* « ciseaux », ombr. *furfant* « cædunt », allemand *barte* « hache »); « briser » (germanique *bresta*, irlandais *brissim* « je brise », irlandais *brisc*, breton *bresk* « fragile »); « détruire » (grec πέρθω « je détruis »); « faire la guerre » (*barditus* « cri de guerre des Germains chez Tacite », breton *bresel* « guerre »).

II. — Αὐλός.

Adalbert Kuhn considère αὐλός comme identique au sanscrit *vāṇas* « flûte[2] et dit que ces deux mots nous offrent un échange d'*ṇ* et d'*l*. Mais cela n'est pas rigoureusement exact. Ici comme dans beaucoup d'autres exemples réunis par MM. Fortunatov[3] et Windisch[4], l'*n* lingual du sanscrit représente le groupe originaire *ln;* en sorte que le sanscrit *vāṇa-* tient lieu d'un plus ancien **valna-*, dont la racine est la même que celle d'αὐλός, mais qui nous offre un suffixe différent.

WHITLEY STOKES.

[1] Comparez le vieil allemand *bast*, de la racine BHANDH (Curtius, n° 326); *rost*, de la racine RUDH (*ibid.*, n° 306); le vieux saxon *grist*, de la racine GRID pour GHARDH.

[2] *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. X, p. 46, note.

[3] *Bezzenberger's Beiträge*, t. VI, p. 215.

[4] *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XXVII, p. 168.

MÉLANGES CELTIQUES.

DEUX VERBES DE LA NEUVIÈME CLASSE EN IRLANDAIS.

Aux verbes irlandais de la neuvième classe que j'ai cités plus haut on peut ajouter un dérivé de la racine GNÔ « connaître ». La *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 342, cite une glose du Priscien de Saint-Gall où on lit : *huan-aith-gnintar*, « *de quo prædicatur* », littéralement « dont on sait », et, dans une glose du *Senchus Môr*, t. I, p. 84, on trouve ce membre de phrase : *inti nach aithnenn amail gebtar in athgabail* « celui qui ne sait pas comment sera enlevé l'objet saisi » : *aithnenn* = *aith-gnin*. Ces deux formes appartiennent à l'indicatif présent; il s'agit du passif dans le premier exemple, de l'actif dans le second. L'*n* du suffixe disparaît au parfait : *ad-gén-sa* « cognovi », et dans le substantif : *aith-gne*, *écne* « cognitio, sapientia ».

Le même verbe se rencontre dans un autre composé : *asa-gninaim*, *sapio* (Priscien de Saint-Gall[1]), *asa-gnintar* « il est compris » (*ibid.*[2]). Ces deux exemples appartiennent aussi à l'indicatif présent; le premier nous offre l'actif, l'autre le passif. L'*i* qui suit le groupe *gn* semble être le produit de la résonance de la seconde des deux lettres qui le composent : *gninaim* = **gn-nâ-mi*, en sanscrit *jā-nâ-mi*. La racine GNO reparaît au subjonctif passif : *co-asa-gnoi-ther* « ut intellegatur » (Priscien de Saint-Gall), cité dans la *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 474. Mais, pour l'étude des formes verbales qui, en irlandais, se rattachent à la neuvième classe de la grammaire sanscrite, ce qui est particulièrement intéressant est la première personne du singulier du présent de l'indicatif, *asa-gninaim*, avec la désinence personnelle dite absolue. On pourrait encore citer *itar-gninim* (*sapio*), *Grammatica celtica*, 1re édition, p. 435; mais cet exemple est moins précieux, puisqu'il ne nous offre pas l'*a* du suffixe *na*, conservé dans *asa-gninaim*.

Un autre verbe qui, en irlandais, appartient à la neuvième classe et dont un texte ancien nous offre une forme absolue, est

[1] Fol. 146 *b*, correction d'Ascoli, cf. Güterbock et Thurneysen, *Indices*, p. 86.
[2] *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 471.

sernim, dont un des sens est «je raconte» et sur lequel une obligeante critique de M. Whitley Stokes appelle mon attention. On rencontre de ce verbe la troisième personne absolue du pluriel au présent de l'indicatif *sernait* dans deux passages du *Felire Oengusso*. M. Whitley Stokes a relevé cette forme dans le glossaire qui termine son édition si utile de cette importante composition, écrite, suivant moi, vers l'année 800 de notre ère. Des exemples de ce verbe avec des désinences conjointes, dans le manuscrit de Milan, ont été réunies par M. E. Windisch, *Irische Texte*, p. 770.

Les verbes *clunim* «j'entends» de la racine CLU, *dinim* «je tète» de la racine DHĀ, nous offrent le suffixe caractéristique de la neuvième classe; le second se trouve en breton : *denaff* «laitter» ou «tetter», dans le *Catholicon*. Mais on n'a pas, que je sache, signalé jusqu'ici en irlandais des exemples anciens de ces deux verbes avec les désinences absolues. (Voyez Windisch, *Irische Texte*, p. 428, 483; Güterbock et Thurneysen, *Indices glossarum et vocabulorum hibernicorum*, p. 93, 103.) On ne peut donc placer les verbes *clunim* et *dinim* dans la liste des verbes irlandais qui forment une sorte de trait d'union entre les désinences caractéristiques de la conjugaison absolue en vieil irlandais et les désinences personnelles de la conjugaison sanscrite. A cette liste appartiennent *asa-gninaim* et *sernait*.

ATE-, ATU-; AITH-; AUD-.

M. de Longpérier a signalé à Meaux, dans la collection Dassy, un débris d'une statue de Mercure avec la légende : *Deo Atesmerio*[1]. Le père de la Croix a trouvé à Sauxey une dédicace *Deo Mercurio Atusmerio*. Dans *Atesmerius* il faut distinguer deux termes, dont le premier est le préfixe *ate-* étudié dans la *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 866; ce préfixe devient ordinairement en irlandais *aith-*, *aid-*, *id-*, *ed-* (*ibid.*, p. 869), en gallois *at-*, *ad-*, en breton *at-*, *ad-*, *az-*. L'*i* de l'irlandais *aith-* s'explique par l'*e* du gaulois *ate-*, comme l'*i* du préfixe irlandais *air-* s'explique par l'*e* du préfixe gaulois *are-*.

Chose singulière et jusqu'ici inexpliquée : le préfixe irlandais *aith-*, *aid-* nous offre une variante *aud-*, *aut* dans *aud-birt* «sacrifice, oblation», écrit ailleurs *id-bairt*, *ed-bairt*, dans *aut-ru-bert* «il a dit», prétérit d'*aith-biur* «je dis». *Aud-*, *aut-* est la forme irlandaise de la variante gauloise *atu-*, du préfixe *ate-*. Peut-être est-ce le préfixe *atu-* qu'on doit reconnaître dans le nom divin

[1] *Œuvres de A. de Longpérier*, t. III, p. 272. — C'est par erreur que, dans le volume intitulé : *Le Cycle mythologique irlandais*, p. 383, j'ai écrit ADSMERIO. Il faut corriger ATESMERIO.

Athubodua, auquel M. Pictet propose de restituer un *c* initial. Dans le cas où l'on considérerait comme fondée cette hypothèse que M. Ernault me suggère, le nom divin *Atebodua* serait identique au nom de femme *Atepodua* d'une inscription de Seckau (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 5386) et nous offrirait la forme féminine du nom d'homme *Ateboduus* (*ibid.*, n^os^ 4732, 5247, cf. *Revue celtique*, t. IV, p. 19, 20).

EXEMPLES D'*I* OU D'*E* FINAL PROTÉGÉ PAR UN SUFFIXE.

En règle générale, l'*i* final de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif tombe en irlandais, ou, s'il se conserve, c'est en se déplaçant et en venant s'intercaler avant la consonne ou les consonnes qui le précédaient immédiatement : *no beir* « il porte » pour **no beri; adgreinn* « il poursuit » pour **adgrenni*. L'*i* final se maintient à sa place, grâce à la protection d'un suffixe, au passif *beri-r* « il est porté ». Un pronom suffixe exerce la même influence aux troisièmes personnes du singulier des futurs sigmatiques *snaidsi-um* « il me protégera », *ainsi-unn* « il nous protégera »[1].

Ces exemples du maintien d'une voyelle finale, grâce à l'influence d'un pronom suffixe, ne sont pas isolés. La préposition gauloise *are*, en grec ϖέρι, devient ordinairement *air;* mais, avec le pronom suffixe *-um*, la voyelle finale de cette préposition se maintient : *airi-um* « pour moi » dans le saint Paul de Wurzbourg[2]. L'*i* qui suit l'*r* dans ce composé syntactique appartient à la préposition; on peut comparer *fri-umm* « de moi » (saint Paul de Wurzbourg)[3], *tri-um* « par moi » (même manuscrit)[4], composés syntactiques dont les premiers termes sont les prépositions *fri* et *tri*. La préposition *in* dans la combinaison avec les pronoms personnels suffixes est remplacée par *indi-*, qui paraît identique au gaulois *ande- : indi-umm*, *indi-um-sa* « dans moi », *indi-umm* et *indi-un-ni* « dans nous »[5].

Ainsi nous ne croyons pas être trop hardi en expliquant de la même façon le composé *berthi-um* « fert mihi » qu'Ebel, dans ses additions à la *Grammatica celtica*, p. 336, cite d'après le manuscrit H. 3. 18 du collège de la Trinité de Dublin. *Berthi-* = **bereti* « il porte »; il a conservé sa voyelle finale, grâce au suffixe qui suit cette voyelle. Comparez *tiagu-ssa* « je vais »[6]. La voyelle finale est

[1] *Mémoires de la Société de linguistique*, t. V, p. 268, 269.
[2] *Grammatica celtica*, 2^e^ édit., p. 624.
[3] *Ibid.*, p. 650.
[4] *Ibid.*, p. 652.
[5] *Ibid.*, p. 627.
[6] *Ibid.*, p. 429.

tombée dans *berid* (manuscrit de Wurzbourg) «il porte»[1], comme elle est tombée dans *for-tiag* «je viens en aide», dont le second terme *tiag* est identique à *tiagu*.

De ces exemples de voyelles finales conservées par un pronom suffixe, on peut rapprocher le composé *aithe-sc* «réponse». Dans ce mot, le préfixe *ate-*, ordinairement *aith-*, *id-*, *ed-*, a gardé sa finale, grâce à l'absence d'accent sur le second terme : *-sc* pour *seco-* «action de parler», dont la famille a été déjà étudiée avec soin; voir surtout Curtius, *Griechische Etymologie*, 5e édit., p. 467, 468.

A^2 EN CELTIQUE.

M. Rhys a publié dans la *Revue celtique*, t. VI, p. 14 et suiv., un recueil d'observations grammaticales pleines d'intérêt. Parmi elles ce qui nous a surtout frappé, ce sont les curieux exemples que le savant auteur a réunis de parfaits gallois où la voyelle moderne *au*, *aw* = *ā* long tient lieu 1° de l'*o* grec parallèle à l'ε grec; 2° de l'a^2 du sanscrit, long dans les syllabes ouvertes et parallèle à l'$a^1 = e$ de la même langue en conséquence des lois de l'*ablaut* ou apophonie. Suivant M. Brugman, a^2 se bifurque dans les langues de l'Europe : devient 1° *ŏ* bref, par exemple, en grec et dans les langues italiques; 2° *ă* bref en celtique, en germanique et dans les langues de la Baltique[2].

Des faits recueillis par M. Rhys, il résulte qu'au moins en certains cas l'équivalent de a^2 dans les langues celtiques est *ā* long. Le premier des exemples cités par le savant professeur appartient au verbe *gwaredu* «secourir», composé de deux termes *gwa-*, *gwo-* «sous» et *-redu* «courir»; son parfait, à la troisième personne du singulier, est *guorant* dans le *Juvencus de Cambridge* (fin du VIIIe siècle), *guaraud* dans le *Livre noir de Caermarthen* (fin du XIIe siècle) et *gwarawt* dans le *Livre de Taliesin* (XIVe siècle). M. Windisch a recueilli plusieurs exemples de ce verbe en vieil irlandais, où il doit avoir été à la première personne du singulier du présent de l'indicatif *foriuth*. Son parfait, à la troisième personne du singulier est écrit *fu-r-râith* «il aida», avec un *â* long, dans le *Livre d'Armagh* (manuscrit du IXe siècle)[3]. L'apex caractéristique de la longue manque dans le *Livre des Hymnes* (manuscrit de la fin du XIe siècle), où la même personne du parfait est écrite *fo-ro-raid*[4]; il manque aussi dans les manuscrits du XIVe et

[1] *Grammatica celtica*, p. 431.

[2] *Zeitschrift de Kuhn*, t. XXIV, p. 2; comparez F. de Saussure, *Mémoire sur le système primitif des voyelles*, p. 70.

[3] Windisch, *Irische Texte*, p. 570; Whitley Stokes, *Goidelica*, 2e édit., p. 86, ligne dernière du texte.

[4] *Hymne de Broccan*, v. 32; Windisch, *Irische Texte*, p. 31.

du xv^e^ siècle que reproduit l'édition du *Felire* d'Oengus, publiée par M. Whitley Stokes : on lit *foraid* dans l'un, *forâith* dans les deux autres[1]. La bonne orthographe est celle du manuscrit le plus ancien : il faut écrire partout *forâith* avec un *â* long. M. Windisch, dans l'index de ses *Irische Texte*, p. 737, a réuni trois exemples de la troisième personne du singulier du parfait simple *raith* « il courut », d'après le *Livre des Hymnes* et le *Felire*. Il faut encore, dans ces exemples, suppléer le signe de la longue sur l'*a*.

Nous passons à un autre verbe gallois qui n'a pas d'équivalent en irlandais : c'est *dywedyd* « dicere », qui devient, à la troisième personne du singulier du parfait, *dywawd* « il a dit », dans le *Livre noir de Caermarthen* (fin du xii^e^ siècle) et dans le *Livre de Taliesin* (xiv^e^ siècle). On trouve aussi dans le *Livre noir de Caermarthen* la variante *dywod* dont l'*o* est, comme l'*aw* de *dywawd*, une notation galloise de l'*ā* long. Dans la langue moderne du nord du pays de Galles, ce mot subsiste, mais avec un *ă* bref : *dywad*.

A ces exemples d'*ā* long au singulier du parfait, en regard d'un *ĕ* bref au présent de l'indicatif, on peut ajouter celui que nous offre le verbe *techim* « je fuis », dans le manuscrit de Milan, où *tâich* glose *confugit*[2]. Nous retrouvons la même longue au parfait irlandais de la racine BHU, dont la première personne du singulier est écrite *ro bâ* avec apex sur l'*a* dans trois passages du manuscrit de Wurzbourg, qui date du ix^e^ siècle. A la troisième personne, cet *â* long est remplacé par un *ô* long : *bŏi*, dans les manuscrits les plus anciens; mais on trouve aussi *bâi* avec *â* long et *bai* sans *a* long à la troisième personne, comme *ba* sans signe de la longue à la première. La première personne suppose un primitif **bebâva*[3] et la troisième personne un primitif **bebâve*.

Il est donc probable qu'en un certain nombre de cas l'*a*^2^ était, en celtique, représenté par *ā* long. Cette doctrine paraît confirmée par l'*o* de la première personne du pluriel du présent de l'indicatif breton *kanomp*, en vieux gallois *canun*. Comparez le grec λέγομεν et le sanscrit *bhōdāmas* avec un *ā* long; l'*o* du breton *kanomp* est une notation moderne de l'*ā* long.

On peut aussi attribuer la même valeur à l'*o* du breton *troad* et du gallois *troed* « pied ». L'irlandais *traig*, thème *tragit-*, nous offre un *a* bref, qui, dans ce système, tient lieu d'un *ā* long plus ancien. Cet *ā* long est l'équivalent celtique de l'*o* grec dans la variante τροχ de la racine τρεχ; comparez τροχός « roue » et τρόχος « course, courrier, chariot » à τρέχω « je cours ». Il est inté-

[1] Whitley Stokes, *On the calendar of Oengus*, p. xxviii.

[2] Fol. 32^b^, glose 24 : édition d'Ascoli, p. 95; c'est par erreur que l'apex est placé sur l'*i* et non sur l'*a*.

[3] Le sanscrit *babhūva* tient lieu d'un plus ancien *bebhāva*, dont l'*ā* s'est assimilé au *v* suivant et dont la première voyelle est un *a*[1].

ressant d'étudier la quantité de l'*a* celtique correspondant à l'*o* grec dans un composé gaulois dont le second terme nous offre la même racine sous la forme qui a un *o* en grec, c'est le substantif *vertragus*, lisez *ver-trago-s*, nom d'une espèce de chiens remarquable par la rapidité de sa course, comme nous l'apprend Arrien dans son traité de la chasse : Ποδώκεις κύνες οὐέρτραγοι ἀπὸ τῆς ὠκύτητος. Arrien écrivait au second siècle de notre ère. Le mot *vertragus* se trouve antérieurement chez deux auteurs latins. Le moins ancien est Martial, qui lui donne l'*a* bref dans le distique suivant :

Non sibi sed domino venatur vertrăgus acer,
Illæ sum leporem qui tibi dente feret.

Cette épigramme porte le n° 200 dans le livre XIV, qui a été écrit de l'an 88 à l'an 93 de notre ère[1].

Mais Gratius Faliscus, auteur plus ancien de près d'un siècle, fait long l'*a* de *vertragus* qu'il emploie au féminin, pour désigner la femelle, dans le vers :

Et pictam macula vertrāgam delige falsa[2].

Nous ne savons pas la date exacte où écrivait Gratius Faliscus; tout ce que nous pouvons dire, c'est que son ouvrage est cité par Ovide, *Ex Ponto*, livre IV, lettre 16, vers 34, et que cette lettre a été composée entre les années 14 et 16 après J.-C.[3]

Les éditeurs de Gratius Faliscus lui font écrire, au lieu de *vertragam*, *vertraham* dans le vers que nous avons cité; ils suivent en cela l'orthographe du manuscrit le plus ancien, qui date du IX^e^ siècle[4]. L'orthographe de ce manuscrit suit la loi de la phonétique latine de l'époque mérovingienne, qui supprimait le *g* médial dans un grand nombre de mots[5] et qui le supprimait précisément dans celui-là, ainsi que nous l'apprend la première addition à la loi des Burgondes, en son titre X : *Si quis canem veltraum..... præsumpserit involare, jubemus ut convictus coram omni populo posteriora ejus osculetur*[6]. Dès l'époque carlovingienne, la diphtongue finale *au* de *veltraum* s'était réduite à un *e* muet; de là vient l'accusatif *veltrem* dans la dernière édition de la loi salique connue sous le nom de *Lex emendata;* de là le vieux français *viautre*, le provençal *veltre*, en italien *veltro*.

Gratius Faliscus, en écrivant *vertrâga* avec un *a* long à la se-

[1] Teuffel, *Geschichte der römischen Literatur*, 3^e^ édit., p. 730.
[2] *Cynégétique*, vers 203.
[3] Teuffel, *Geschichte der römischen Literatur*, 3^e^ édit., p. 532.
[4] *Ibid.*, p. 540.
[5] Schuchardt, *Der Vocalismus des Vulgärlateins*, t. I, p. 129.
[6] Walter, *Corpus juris germanici antiqui*, t. I, p. 346.

conde syllabe, nous a donné la vieille prononciation celtique altérée plus tard par les Romains, quand, ce mot ayant définitivement pénétré dans leur langue, ils l'ont soumis aux lois de leur prosodie. *Vertrâgus* était accentué sur la première syllabe, comme *Tricasses* «Troyes», *Vápincum* «Gap»; il était inadmissible que ce mot devenu latin conservât son accentuation sans modifier sa quantité; de là le *vertrăgus* de Martial. C'est un point de phonétique que, depuis longtemps, l'enseignement de M. G. Paris a mis en pleine lumière.

Quant à la valeur que le substantif gaulois *vertragus*, nom de chiens remarquables par leur agilité, nous offre au point de vue de la grammaire comparée, elle ressort avec évidence du rapport qui existe entre ce mot et le grec *ὑπερτρέχω* «je l'emporte à la course». *Ὑπερ-* est identique au gaulois *ver-; τρέχω* nous donne la voyelle *e* spéciale au présent de l'indicatif, qui, dans le substantif *τρόχος* «coureur», est remplacée par la voyelle du parfait. Si le grec avait à côté de *ὑπερτρέχω* «je l'emporte à la course» le substantif **ὑπέρτροχος* «celui qui l'emporte à la course», les deux langues posséderaient le même mot.

Nous terminerons en faisant observer que l'équivalent de l'*o* du grec *σκότος* «obscurité» et de l'*a* du gothique *skadus* «ombre» est en celtique un *ā* long, témoin le vieil irlandais *scâth* «ombre» le cornique *scod*, même sens, et le breton *skeuden* «image, représentation» : *o* en cornique, *eu* en breton sont des notations modernes d'un *ā* long plus ancien.

Ces exemples suffisent pour démontrer que, dans certains cas, l'équivalent de l'*ŏ* grec est, en celtique comme en sanscrit, l'*ā* long. L'irlandais nous en offrirait plus de preuves sans la tendance évidente qu'il montre à remplacer cette lettre par l'*a* bref.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

ÉTYMOLOGIES LATINES.

Pœnitet.

Une étymologie généralement admise, mais démentie à la fois par le sens et par la forme du mot, rattache *pœnitet* à *pœna*. Nous allons tâcher d'en montrer la fausseté. Examinons d'abord le sens.

Pœnitet se dit du repentir, c'est-à-dire du sentiment moral que nous éprouvons à l'occasion d'un acte que nous avons commis et que notre conscience réprouve; mais ce n'est là ni le seul, ni le plus ancien sens du mot. Il s'emploie aussi, il s'employait surtout, dans l'ancienne langue, pour marquer d'une façon générale toute espèce de regret ou de mécontentement, qu'il s'agisse ou qu'il ne s'agisse pas d'un fait où notre responsabilité est engagée. Nous le trouvons, par exemple, avec le sens général de regret dans ce passage du *Pro Cœlio*, dont traitait déjà Aulu-Gelle (*Noct. attic.*, XVII, 1) : « Quant aux reproches qui regardent les mœurs, quant à ces déclamations vagues répétées par tous nos adversaires, Célius n'en sera jamais assez affecté pour regretter de n'être pas né difforme. » *Nam quod objectum est de pudicitia, quodque omnium accusatorum non criminibus, sed vocibus maledictisque celebratum est, id nunquam tam acerbe feret M. Cœlius, ut eum pœniteat non deformem esse natum.*

La traduction la plus exacte de *me pœnitet*, en beaucoup d'endroits, serait « je ne suis pas content ». Au commencement de l'*Heautontimoroumenos*, Chrémès reproche à son voisin Ménédème de prendre trop de peine, de s'imposer trop de fatigue. « Mais, me direz-vous, je ne suis pas content de l'ouvrage que me font mes esclaves. » *At enim, dices, Me, quantum hic operis fiat, pœnitet.* On peut rapprocher ce passage du *Phormion*, I, III, 20 : « Voilà comme nous sommes faits : jamais contents de notre sort. » *Ita plerique ingenio sumus omnes : nostri nosmet pœnitet.*

« N'être pas content » est également la vraie traduction dans les phrases suivantes. Plaute, *Stich.*, IV, 1, 44 : « Mieux que cela : je te donnerai, dit ce jeune homme, deux femmes, si une ne te suffit. Et si tu n'es pas content de deux, on t'en fournira encore deux autres. » *Imo duas dabo (mulieres), inquit ille adulescens, una si parum est; Et si duarum pœnitebit, inquit, addentur duæ. — Trin.,*

I, II, 39 : « Celui qui est satisfait de lui-même n'est pas homme de bien, ni vertueux : celui-là est homme de bien, qui n'est pas content de sa probité et de sa vertu. » *Qui ipsus sibi satis placet, nec probus est, nec frugi bonæ : Is probus est, quem pœnitet quam probus sit et frugi bonæ.* — Tér., *Eun.*, V, VII, 12 : « N'étais-tu pas content de la sottise que tu avais fait faire à ce jeune homme, sans aller encore le dénoncer à son père? » *An pœnitebat flagitii, te auctore quod fecisset Adulescens, ni miserum insuper etiam patri indicares?*

Du moment que *me pœnitet* signifie « je ne suis pas content », *me non pœnitet* doit signifier « je suis content, je me contente ». C'est, en effet, le sens que nous trouvons dans Tite-Live (VIII, 23), en un passage généralement mal compris, où les Samnites, accusés par les Romains d'avoir voulu soulever les peuples voisins, répondent avec fierté : *Nec Fundanum Formianumve a se sollicitatos : quippe minime pœnitere se virium suarum si bellum placeat.* Ce qui veut dire, traduit librement en français : « Nous avons l'habitude, en cas de guerre, de nous contenter de nos propres forces. »

On conçoit sans peine comment de l'idée de mécontentement *pœnitet* a passé à celle de « repentir ». Quand il s'agit d'un acte dont nous sommes les auteurs, les deux idées se touchent. Dans des phrases telles que *me pœnitet facti, dicti*, l'idée morale du repentir est venue tout naturellement se mêler à celle du regret. *Pœnitet* a fini par s'employer surtout dans cette acception particulière. Mais ce n'est pas une raison pour méconnaître la filiation des sens.

Examinons maintenant la forme du mot. L'orthographe *pœnitet* n'est nullement établie. Dans le discours de l'empereur Claude, conservé à Lyon, nous trouvons deux fois PAENITET. Voici le passage : TOT ECCE INSIGNES IVVENES QVOT INTVEOR NON MAGIS SVNT PAENITENDI SENATORES QVAM PAENITET PERSICVM NOBILISSIMVM VIRVM . . . LEGERE. C'est également l'orthographe des plus anciens et des meilleurs manuscrits.

Nous venons à la formation. *Pœnitet* a été pris pour un dénominatif ou un fréquentatif dérivé de *pœna;* mais il n'existe aucun verbe de cette sorte qui soit de la seconde conjugaison. Il faudrait *pœnitat*, comme on dit *dubitat, habitat, agitat.* Une autre difficulté vient de la voyelle, car les dérivés de *pœna* ont un *u*, comme on le voit par *punio, impunis.*

Il est temps de donner la vraie étymologie, qui a été pressentie chez les anciens par Aulu-Gelle (XVII, 1) et Donat (ad Ter., *Phorm.*, I, III, 20), chez les contemporains par M. F. Gustafsson [1],

[1] *Finska Vet. Soc. Förhandl.*, XXIV, 1882. M. Gustafsson, comme Aulu-Gelle,

mais sans que, d'un côté ni de l'autre, l'enchaînement et la nuance des sens aient été parfaitement établis.

Pœnitet appartient à la famille de mots qui a donné les adverbes *pœne*, *penitus*, *penes*, famille de mots qui présente cette particularité que la première syllabe est tantôt brève, tantôt longue. *Pœne* signifie «à fond, tout à fait», et, par un affaiblissement du sens dont nous avons cité ailleurs des exemples [1], il est arrivé à signifier «presque». C'est dans cette acception «tout à fait» qu'il est employé au superlatif par Plaute, *Most.*, III, 1, 127 : «Les dieux et les déesses le confondent ! il bouleverse mes plans de fond en comble.» *Malum quod isti Di Deæque omnes duint : ita mea consilia perturbat pœnissime.*

Penes et *penitus* expriment la même idée d'intériorité. Il y avait, en outre, un adverbe *penite*, qui est employé par Catulle (LXI, 178) : *Pectore uritur intimo Flamma, sed penite magis.* Enfin il a dû y avoir un adverbe *peniter* dont est dérivé le verbe *penetro* [2]. Plaute, *Truc.*, I, 1, 23 : «Une fois qu'il a goûté le breuvage d'amour, le poison pénètre au fond de son cœur.» *Si semel amoris poculum accepit mere, Eaque intra pectus se penetravit potio.* A côté de ces adverbes existait un adjectif *penĭtus*, *a*, *um*, qui avait le même sens que *imus* ou *intimus*. Plaute, *Cist.*, I, 1, 65 : «Cache-le dans le plus profond de ton âme.» *In latebras abscondas pectore penitissumo.* Apul., *Met.*, VI, 5 : *Præcordiis penitis nutrire invidiam.*

C'est de l'adjectif *penitus* ou de l'adverbe *penite* que vient, malgré la différence de quantité, la locution *me pœnitet*, dont le sens propre est «cela me touche intérieurement, cela me pénètre» [3]. Cette expression s'est employée particulièrement en parlant des sentiments désagréables ou douloureux, tels que le mécontentement, le regret et finalement le repentir et le remords. L'article suivant présentera d'autres exemples de la différence de quantité qu'on observe en cette famille de mots.

Il est possible d'ailleurs que l'acception de remords ait été favorisée par la présence dans la langue du mot *pœna*, avec lequel on crut vaguement percevoir un rapport. Nous aurions ici un cas analogue à celui de *mentior* et *mendax*, de *fas* et *fari*.

croit que le sens de *pœnitet* vient de l'idée «à peine», c'est-à-dire ce qui ne suffit pas. Il explique de même *pœnuria*.

[1] *Mémoires*, V, p. 29.

[2] Voy. *Mémoires*, II, p. 48.

[3] Plusieurs verbes impersonnels sont formés de cette façon : *miseret* vient de *miser*, *pĭget* de *pix* (littéralement «cela m'empoisse»), *tædet* de *tæda* «la résine» (même sens). Comparez à *pœnitet*, en langage familier, *cela me travaille*, *cela me chiffonne*. En allemand, *es wurmt mich*.

Penum « les provisions ».

Déjà dans l'antiquité le substantif qui désigne les provisions avait occupé les érudits à cause de la diversité de ses formes. On peut relire à ce sujet un chapitre des *Nuits attiques* (IV, 1) où l'auteur met en scène un grammairien et un philosophe qui disputent sur la déclinaison et sur le sens. Il ressort de cette discussion et du témoignage des autres écrivains latins [1] que nous avons les formes suivantes :

Pĕnum, i (neutre);
Pĕnus, i (masc. fém.);
Pĕnus, ūs (masc. fém.);
Pĕnū, ū (neutre);
Pĕnus, oris (neutre);
Pĕnus, cris (neutre);
Pĕnus, iteris (neutre) [2].

Cette incertitude dans la formation donne à penser que, pour ce mot, la langue avait eu à surmonter quelque difficulté insolite. Je crois, en effet, que nous avons ici un dérivé d'adverbe. Le primitif est l'adverbe *pœne*, qui signifiait, comme on l'a vu tout à l'heure, « au fond ». L'usage a commencé par opposer les vivres qui sont *in promptu* « sous la main » et ceux qui sont *pœne* « au fond » ou, comme on a dit, *in penu*, c'est-à-dire dans la réserve, tels que blé, lentilles, huile, fourrage. Le besoin d'abréger et la commodité de l'usage firent créer ces divers substantifs. Un reste du temps où *penus* signifiait d'une manière générale « l'intérieur » a survécu dans l'emploi de *penes* comme préposition : *penes nos* « chez nous, en nous » [3].

Tous ces mots commençaient originairement par une voyelle longue : c'est ce qu'on voit clairement par la forme désidérative **pēnurio* « avoir besoin de provisions », laquelle a donné le substantif *pēnuria* [4]. En ce qui concerne l'orthographe, nous ne savons

[1] Voyez-en la liste chez Neue, § 129.

[2] Les éditeurs modernes d'Aulu-Gelle ont retranché ces deux dernières formes, alléguant qu'on n'en trouve pas d'exemple chez les auteurs. Mais cela prouve précisément qu'elles n'ont pu être intercalées dans le texte par un copiste. *Peneris* à côté de *penoris* est comme *feneris* à côté de *fenoris*, et *peniteris* présente une accumulation de suffixes comme *jecinoris, itineris.*

[3] Ulp., *Dig.*, XLIII, v, 3 : *Si penes servum tabulæ fuerint, dominus interdicto tenebitur.* Ter. *Adelph.*, III, 4, 24. *Isthæc jam penes vos psaltria est ? — Ellam intus.* La locution *penes me* est donc formée comme la locution française *chez moi* (*casam me*). Le déplacement de l'accent tonique est sans doute la cause du changement de la voyelle.

[4] Cf. *esuries* venant de *esurio* « avoir envie de manger ».

pas au juste s'il faut préférer *æ* ou *e*. Il est arrivé plus d'une fois que l'écriture, à cause de la prononciation ouverte de l'*e* long, a introduit un *æ* dans des mots qui, par l'étymologie, n'y avaient point droit : c'est ce qu'on voit par *sæculum* à côté de *sēmen* et par certains mots d'origine grecque qui en latin ont un *æ* et en grec un *η*, tels que *scæna*.

Pæne.

Nous arrivons maintenant à l'ancêtre de toute cette nombreuse famille, à l'adverbe *pæne*. Rechercher l'origine de ce patriarche est une chose assez risquée; car nous nous aventurons dans des régions où les moyens d'information nous abandonnent. Je proposerai toutefois l'hypothèse suivante :

Le sens primitif de *pæne*, on vient de le voir, est « au fond ». Or on peut remarquer qu'un assez grand nombre d'adverbes marquant la position dans l'espace se terminent par la syllabe *-ne* : tels sont *super-ne*, *infer-ne*, *pō-ne* (pour *post-ne*), desquels on peut rapprocher l'ombrien *per-ne* « en avant », *post-ne* « en arrière ». Telle est aussi la formation de l'adjectif latin *pro-nus*. Je serais disposé à voir dans *pæne* un mot de cette espèce, en sorte que la première syllabe serait la partie vraiment significative. Il existe en slave et en lithuanien un préfixe *pa* ou *po* qui marque précisément l'intériorité. Ancien slave *pa-maĭtĭ* « mémoire », *po-minati* « se souvenir ». Lithuanien *pa-zintis* « connaissance ». Il serait intéressant de retrouver comme préfixe dans la famille des langues slaves un débris de cet ancien mot, qui, comme la plupart de ceux qui servent à désigner une position dans l'espace, appartient aux couches les plus profondes du langage.

Post.

On peut jusqu'à un certain point, et toutes proportions gardées, comparer l'action de l'analogie à celle de la gravitation, qui augmente en raison de la proximité. Un seul mot suffit pour exercer une influence décisive sur un autre, à condition qu'ils soient directement en présence. Notre intelligence est le monde où s'exerce ce genre particulier d'attraction. On a encore peu étudié la manière dont les mots sont logés dans notre tête. Le classement, qui varie d'ailleurs selon les personnes, selon le caractère, l'âge, l'instruction, les aptitudes, ne ressemble nullement à celui de nos dictionnaires. Un des moyens de rangement dont les hommes usent le plus fréquemment, c'est d'associer les mots par les contraires : grand et petit, fort et faible, haut et bas, devant et derrière, avant et après, sont des idées opposées, par conséquent

voisines, et les mots qui les désignent peuvent aisément s'influencer.

Je voudrais appliquer ce principe à l'étymologie de la préposition latine *post*, dont le *t* final me paraît être un élément adventice.

Le *t* de *post* est le débris de la syllabe *-te*, laquelle vient elle-même d'une syllabe plus complète *-tid*. La filiation est donc :

Postid, que nous avons dans *postidea;*

Poste, qui est resté dans l'ombrien *puste*, *posti;*

Post.

Tout le monde reconnaît aussitôt dans les deux premières formes la contre-partie de *antid* (*antidea*) et *ante*. Du moment que les langues italiques adoptaient *antid* pour signifier « avant » ou « devant », le mot qui désignait l'idée opposée devait tendre à se modeler sur ce type. Dans *pos-tid* il n'y a d'ancien que la syllabe *pos*, qui se retrouve dans le sanscrit *paç-cāt* « derrière », dans le grec *ὀ-πίσ-ω*. Ce fait d'analogie est resté borné aux langues italiques, parce qu'elles sont les seules qui aient employé *ant-* pour désigner l'idée d'antériorité : les autres langues de la famille se servent de *pra* et ont gardé *ἀντί* pour d'autres usages.

Pos-terus et *pos-tumus* sont probablement des restes du temps où *pos* n'était point allongé en *postid*. Mais il est à peine nécessaire de faire remarquer que dans les formes populaires comme *posquam*, *pos multum temporis*, *pos consulatu* [1], il faut voir des mutilations de *post* et non des survivants du type primitif.

Diu, *noctu*, *lucu*.

L'adverbe *noctu* a l'air d'être l'ablatif d'un substantif féminin **noctu-s*, formé comme *manu-s*. Plaute, *Mil.*, II, IV, 28 : *Noctu hac somniavi*. Mais nous ne trouvons dans aucune langue de la famille rien qui atteste l'existence de ce substantif de la quatrième déclinaison. Les mots correspondants sont partout des thèmes en *i* ou en *a*, ou des thèmes consonantiques. Grec *νύξ*; sanscrit *nakti-s* « nuit », *nakta-m* « pendant la nuit »; lithuanien *nakti-s;* gothique *naht(i)-s*. Nous sommes donc amenés à penser que l'*u* de *noctu* vient de son contraire *diu*. Les deux mots vont de pair et se trouvent la plupart du temps ensemble : *Diu noctuque*. De même on a fait *nocturnus* sur le modèle de *diurnus*. L'analogie s'est étendue au mot *lux*, qui a donné un ablatif *lucu*. Tér., *Adelph.*, V, III, 55 : *Cum primo lucu ibo hinc*.

La locution ancienne pour dire « pendant la nuit » paraît avoir été en latin *nox*. *Loi des XII Tables :* SI NOX FVRTVM FAXSIT,

[1] Corssen, *Aussprache*, I 183.

SI IM OCCISIT, IVRE CAESVS ESTO. Il faut peut-être voir dans cette forme un génitif employé adverbialement, comme *νυκτός* en grec : il serait alors pour *noct(i)s*.

Glacies.

On n'a pas remarqué jusqu'à présent le rapport de *glacies* avec *gelu* et *gelare*. La racine est la même, mais augmentée du *c* que nous avons dans d'autres mots, tels que *βάκ-τρον* et *bac-ulum*. A côté d'une racine *gel*, qui a donné *gelu*, il y avait une racine *gla-c*, comme on a *fa*, d'où *faber*, et *fac*, d'où *fac-ies*. C'est, comme l'a montré Curtius, le même *c* qui, en grec, a donné l'aoriste *ἔθηκ-α*, *ἔδωκ-α* et qui s'est ensuite implanté dans les parfaits comme *ἕσ]ηκ-α*, *λέλυκ-α*.

Je ferai remarquer à ce sujet que l'étymologie de *facies* ne peut être douteuse, quoique Corssen essaye de rattacher ce mot à une autre origine. Le substantif *fac-tura* a été employé par Aulu-Gelle (XIII, 29) dans le même sens que *facies*, c'est-à-dire dans le sens de « configuration, forme ».

Facetus.

Le *c* formatif se trouve aussi dans l'adjectif *facetus* « élégant, enjoué ». *Facētus* suppose un verbe **facco*, comme *acētum* vient de *acco*. Nous avons ici la racine *φα* « briller », d'où vient *φάος* « lumière ». Le sens primitif est « brillant ». Hor., *Sat.*, I, 1, 44 : « Molle atque facetum Virgilio annuerunt gaudentes rure Camenæ » (ce qui veut dire que les Muses ont donné à Virgile la douceur et l'éclat). Plaute, *Most.*, I, 1, 41 : « Non omnes possunt olere unguenta exotica, Si tu oles; neque superior accumbere, neque tam facetis, quam tu vivis, victibus. »

**Lucubrum.*

Au nombre des substantifs latins en *-brum* ou en *-bra*, comme *cribrum*, *flabrum*, *illecebræ*, il faut placer un ancien **lucubrum* ou **lucubra*, lequel a donné *lucubrare*. Le sens de ce verbe est « travailler à la lumière ». Nous pouvons donc conjecturer que le substantif perdu signifiait « lampe » ou « torche ». Probablement les noms grecs comme *lampas*, *lychnus* ont contribué à faire tomber dans l'oubli ce vieux terme latin, qui survit seulement par ses dérivés. Le second *u* de *lucubrum* me paraît un reste de l'ancienne prononciation : cf. *maxumus*, *dissupatus*.

Sincerus.

Certains mots s'expliquent d'eux-mêmes, à condition qu'on les replace dans le milieu où ils ont pris naissance.

De même que *se dolo* a donné *sedulus*[1], de même que *pro privo* a fait *proprius*[2], *sine cera* a donné *sincerus*. Cette étymologie, autrefois proposée, a été repoussée par les linguistes modernes, qui ont préféré des explications plus savantes. Cependant un examen attentif des emplois de ce mot confirme l'ancienne hypothèse. *Sincerus* se prend au sens matériel en parlant de différentes substances. Pline, *Hist. nat.*, XXI, VI, 17 : « Croci sinceri probatio, si impositam anu crepat. » *Ibid.*, XXVIII, IX, 37 : « Sincera axungia. » Virgile, *Georg.*, IV, 285, emploie *insincerus* de la même manière. *Insincerus apes tulerit cruor.* Quoi, dès lors, de plus naturel que de supposer que ce mot a pris naissance parmi les apiculteurs de la campagne, qui venaient à Rome offrir leur miel avec ou sans la cire? Le langage nous présente ici une preuve nouvelle de l'importance qu'avait une culture dont Virgile a traité dans tout un chant de ses *Géorgiques*.

Solidus.

On sait que *sŏlidus* n'a rien de commun avec *sŏlum*, car la signification primitive est « entier » et non pas « solide » ou « stable ». Cette signification s'est fidèlement conservée dans la langue du droit. *Solidam successionem obtinere* veut dire « obtenir la succession entière ». *In solidum actio* est une action qui tend à la revendication totale. Cette acception se rencontre d'ailleurs dans la langue littéraire. Virg., *Æn.*, VI, 253 : « Et solida imponit taurorum viscera flammis. » Juvén., XI, 205 : « Quanquam solida hora supersit Ad sextam. » De l'idée d'« entier », le mot a passé à celle de « massif, solide » : « Crateres auro solidi. » Hor., *Sat.*, II, I, 77 : « Fragili quærens illidere dentem, Offendit solido. »

Ces faits sont connus. Mais ce qui n'a pas été étudié jusqu'à présent, c'est la formation de *solidus*. On ne peut guère l'expliquer autrement que comme un dérivé de *sollus* « entier » (cf. en français le rapport de *tout* et *total*). La plupart des adjectifs en *idus* viennent de verbes en *eo*; ainsi *timidus*, *calidus*, *aridus*, viennent de *timeo*, *caleo*, *areo*. Mais il en est quelques-uns de formation différente : *gelidus* vient de *gelu*, *herbidus* de *herba*. Un ancien *sollum*, pris substantivement et signifiant « le tout », a donné *sŏlidus*.

[1] Voyez ces *Mémoires*, V, p. 28.
[2] *Ibid.*, p. 29.

Reste la question de quantité. Nous retrouvons ici un fait dont M. Louis Havet a déjà traité dans ces *Mémoires*[1]. Dans certains mots latins, la consonne redoublée cède la place à la consonne simple pour des raisons qui nous échappent en grande partie, mais qui semblent tenir à la préférence de la langue pour certains mètres. Ainsi *offa*, *mamma* ont donné *ŏfella*, *măмilla*; *dissero* a fait *dĭsertus*; *ĭdem*, *quĭdem* sont pour **id-dem*, **quid-dem*; *pŏsui* est pour **possui*, *pŏsitus* pour **possitus*. La brève de *sŏlidus* me paraît tenir à des motifs du même ordre. Un autre exemple du changement de *ll* en *l* est *măлus*, qui est pour *mallus*, comme le montre la forme osque (*perum dolom mallom*).

Ceci nous amène à proposer une étymologie nouvelle de

Soleo.

A la différence de *suesco*, *assuesco*, *consuesco*, le verbe *soleo* peut se dire des choses. Tér., *Andr.*, II, v, 15. *Verum illud verbum est, vulgo quod dici solet.* On l'emploie souvent d'une façon impersonnelle. Phèdre, III, 9 : *Ut fieri solet.* Cic., *Cluent.*, 59 : *Cum quædam in collibus, ut solet, controversia pastorum esset orta.*

Je soupçonne que *soleo* a commencé par être un terme de calendrier ou de rituel : on y peut voir un dérivé de *sollus* « chaque ». D'un acte qui revenait ou devait revenir tous les ans ou tous les mois ou tous les jours, on disait : *solet*. Il est resté beaucoup de ce sens dans le composé *assolet*. Tite-Live. XXXVII, 14 : *Sacrificio, ut assolet, rite facto. Id.*, XXIII, 31 : *Ob quem imbrem novendiale, ut assolet, sacrum fuit. Id.*, V, 52 : *Comitia centuriata... ubi auspicato, nisi ubi assolent. fieri possunt? Id.*, I, 28 : *Ubi illuxit, paratis omnibus, ut assolet, vocari ad contionem utrumque exercitum jubet.* Tac., *Ann.*, VI, 12 : *Gallo (Tiberius) exprobrabat quod, scientiæ cærimoniarumque vetus, incerto auctore, ante sententiam collegii, non, ut assolet, lecto per magistros æstimatoque carmine, apud infrequentem senatum egisset.*

L'expression, dans sa concision, ressemble bien à un terme technique. Pour ceux qui savent de quelle importance était aux yeux des Romains l'ordonnance du calendrier, et combien il y a de vocables d'usage courant qui lui doivent leur origine, cette étymologie n'aura rien d'invraisemblable. Elle n'est pas plus hardie, en somme, que celle qui rattache *suēre*, *suescere* à *suus*.

J'ajouterai un certain nombre d'exemples où *sollemnis* s'approche beaucoup du sens de *solitus*. Hor., *Ép.*, II, 1, 103 : *Romæ dulce diu fuit, et sollemne, reclusa Mane domo vigilare. Ibid.* I, XVIII, 48 : *Pulmenta laboribus empta. Romanis sollemne viris opus.* Suét., *Aug.*, 44 :

[1] Tome IV, p. 227.

Feminis gladiatores promiscue spectare sollemne erat. Cic., *Mil.* 10 : *Cum sciret, iter sollemne, legitimum, necessarium Miloni esse Lanuvium ad flaminem tradendum.* Gell., XV, 2 : *Convivia agitare Athenis hebdomadibus lunæ, sollemne nobis fuit.* Tac., *Ann.*, III, 6 (Tibère aux Romains, après la mort de Germanicus) : *Principes mortales, rempublicam æternam esse : proin repeterent sollemnia.* Entre *solitus* et *sollemnis* il y a la différence du simple dérivé au composé, quelque chose d'analogue à la différence de *mulierositas* et *φιλογυνεία*.

Nous faisons suivre encore deux autres exemples de la suppression d'une consonne.

Canalis.

Cănalis « tuyau », puis « canal », est un dérivé de *canna* « roseau ». Comme preuve du sens de « tuyau », on a ce vers de Virgile (*Georg.*, III, 330) : « Currentem ilignis potare canalibus undam. »

Varius.

Varius signifie proprement « bigarré ». Plaute, *Pseud.*, I, II, 12 : « Vestra latera loris faciam ut valide varia sint. » Virg., *Georg.*, III, 264 : « Lynces variæ. » Hor., *Od.*, II, V, 11 : « Autumnus Purpureo varius colore. » C'est aussi le sens primitif de *vafer*. Gloss. Isid., *vabrum, varium, multiforme.* Ailleurs, il est traduit par *diversipellis.* Ombrien *vitlu vufru* (*Tab. Eug.*, II *b*, 21) : « Vitulum diversipellem. » *Varius* est un dérivé de *vafer* par les intermédiaires **vafrius*, **varrius.*

Aux exemples précédents, ajoutez encore *fărina* pour **farrīna*, *cŭrulis* pour **currulis* (de *currus*), *Cĕres* pour **Cerres.*

Suadeo.

Suadeo, qui est dérivé de **suādus* = *ἡδύς*, signifie littéralement « rendre agréable au goût, rendre doux ». De là il a passé au sens de « conseiller, exhorter ». Mais on est étonné de trouver un verbe dérivé de la seconde conjugaison à signification causative; ordinairement les verbes de cette conjugaison venant d'adjectifs ont le sens neutre (*albeo*, *calveo*, *salveo*, etc.).

Je crois que nous avons ici un exemple de cette sorte de verbes à double signification, dont le français *sentir*, l'anglais *smell* ou l'allemand *riechen* peuvent donner une idée. Nous disons en français : « Cette rose sent bon » et « Sentez cette rose ». *Suadeo*, à ce que je suppose, a commencé par signifier « avoir le goût agréablement affecté, trouver bon ». Peut-être faut-il expliquer ainsi une construction de Virgile (*Æn.*, XII, 813), qui, à cause de l'accusatif, paraissait irrégulière à Macrobe (*Saturn.*, VI, 6) : *Iutur-*

nam misero, fateor, succurere fratri Suasi. «J'ai trouvé bon, je l'avoue, que Juturne portât secours à son frère.» La locution *persuasum habeo* s'explique de la même manière : elle signifiait à l'origine «je trouve excellent».

Sors.

Les Romains entendaient par *sortes* des tablettes, des baguettes, des cailloux, des dés, qui servaient à connaître l'avenir. Par extension, *sors* a désigné le lot attribué à chacun, puis la destinée en général. L'étymologie est bien, comme on l'a reconnu, le verbe *sero*, mais non entendu de la série des événements, mais du lien qui rattachait entre eux ces objets fatidiques. Nous avons conservé un certain nombre de *sortes* consistant en tablettes de bronze sur lesquelles est écrite une sentence plus ou moins vague ou banale; lesdites tablettes étaient pourvues d'une poignée percée d'un trou à travers lequel on passait un fil. Tite-Live (XXII, 1) raconte qu'à Faléries une de ces *sortes*, portant l'inscription *Mavors telum suum concutit*, s'était détachée et était tombée d'elle-même; le fait fut considéré comme un prodige. Au sujet de la voyelle, cf. le rapport de *spons* et *σπένδω* [1].

Tōtus.

Il y a dans les langues des mots dépareillés qui deviennent d'un grand usage, mais qui doivent ce qu'ils sont à leur isolement, à peu près comme ces hommes qui font leur chemin dans la société en se détachant de leur famille. Un exemple de ce fait de linguistique est le latin *tōtus*.

Tōtus est d'origine pronominale : c'est ce qu'indiquent clairement son génitif *tōtius* et son datif *tōti*. Il se rattache au thème pronominal *ta*. Son corrélatif serait **quōtus*. Mais ce dernier (ne pas confondre avec *quŏtus*) n'existe pas. C'est ainsi qu'en grec *πᾶς* vient du thème pronominal qui a donné *ποῦ*, *πῶς*, etc. sans qu'il y ait un corrélatif **τᾶς*. L'expression complète pour *tota terra* serait *tota quota est terra* «cette terre comme elle est». Dans une inscription grecque, malheureusement incomplète, publiée par le *Bulletin de correspondance hellénique* [2], je trouve un emploi analogue de *ποσός*. Il s'agit de magistrats qui doivent percevoir la neuvième partie des frais du culte : *Τὰν ἐνάταν ποσῶν τοῦ Θεοῦ χρημάτων.*

Il faut donc renoncer à chercher un rapport entre *totus* et le substantif ombrien *tota* «peuple», celtique *touta*, gothique *thiuda*.

[1] 1883, p. 483.

[2] Voyez ces *Mémoires*, VI, p. 363.

Ordiri.

D'autres fois des mots partis d'une région très circonscrite du langage sont arrivés à une haute fortune, ont fourni quantité de rejetons et de dérivés, puis finissent par disparaître, excepté dans le coin resserré de la langue où ils avaient pris naissance et où ils continuent leur vie modeste et primitive. De ce nombre est le verbe *ordiri*, qui était, à l'origine, un terme de tisseur. *Ordiri*, c'était disposer les fils de la chaîne pour faire un tissu. Par une métaphore aisée à comprendre, *ordior* est devenu le symbole de tout commencement fait avec préméditation ou avec art, et il a donné en ce sens *exordium*, *primordia*. Dans les langues sorties du latin, il n'est point resté trace de ces dérivés, au moins dans le parler populaire, ni de ces significations figurées. Mais le verbe simple *ourdir* a continué de subsister, est parvenu dans son sens spécial jusqu'à nous et a pu de nouveau donner lieu dans nos langues à des métaphores et à des images.

Il ne faut donc pas, comme on le fait ordinairement dans les dictionnaires, placer en tête le sens « commencer ». Pline (*Hist. nat.*, XI, 24) emploie encore le verbe dans sa signification propre : « Araneus orditur telas. » Ce sens se trouve aussi dans les composés *exordior* « monter une trame » et *redordior* « dévider ». Cic., *Or.*, II, 33 : « Pertexe, Antoni, quod exorsus es. » Plaute, *Pseud.*, I, IV, 6 : « Neque exordiri primum, unde occipias, habes, Neque ad detexundam telam certos terminos. »

Ordo.

Il serait intéressant de savoir s'il existe une parenté entre *ordior* et *ordo*, lequel désigne proprement une rangée. Peut-être, à côté du thème *orden*, *ordin*, y avait-il un mot **ordi-s;* on peut comparer le rapport de *sangnis*, *vermis* avec *sangnen*, *vermen*. Dans ce cas, le substantif *ordo*, avec la longue série de ses significations si variées et si importantes, serait lui-même un présent que l'humble métier du tisserand aurait fait à la langue de la politique, de la guerre, de l'administration et des arts.

Il existe chez Hésychius une glose qui peut-être n'est pas sans rapport avec cette famille de mots : Γερδιός· ὑφάντης[1].

FAUSSES FORMATIONS.

Il arrive quelquefois que la langue fait fausse route, englobant tout ou partie d'un suffixe dans un dérivé auquel il aurait dû

[1] Cf. Pott, *Recherches étymologiques*, V, 328.

rester étranger. Comme type de ces déviations, on peut prendre les mots français *charitable*, *véritable*, qui sont formés sur le modèle des adjectifs *imitable*, *habitable*, lesquels dérivent d'un verbe. Nous avons déjà des exemples de ces formations en latin : *debilitare*, *mobilitare*, *nobilitare*, viennent de *debilitas*, *mobilitas*, *nobilitas*; la vraie forme eût été **debilire*, **mobilire*, **nobilire*. De même *solitarius* vient de *solitas*, *voluntarius* de *voluntas*. Les mots qui ont servi de modèle sont *commentarius*, *tributarius*, etc.

LE SUFFIXE NEUTRE *-us* EMPLOYÉ COMME SUFFIXE SECONDAIRE.

Le suffixe neutre *-us* s'emploie habituellement comme suffixe primaire : *gen-us*, *temp-us*. Il y a toutefois quelques exemples où il semble s'être ajouté à des substantifs ou adjectifs.

Pĕndere « peser » avait fait **pondum*, d'où l'ablatif *pondo*. A son tour, *pondum* a fait *pondus*.

Un verbe inusité **medo* « commander » = grec *μέδω*, *μέδομαι*, avait fait *modus* « règle ». Ce substantif a donné à son tour **modus*, **moderis*, d'où *moderari* et *modestus*.

Ce qui doit faire considérer dans ces deux exemples le suffixe *-us* comme suffixe secondaire, c'est l'*o* de la syllabe radicale.

Michel Bréal.

VARIÉTÉS.

Deus, *dea*.

Le représentant latin du sanscrit *dēvas* est *diuus;* il est donc bien difficile d'admettre que le même mot sanscrit se rencontre encore dans *dĕus*. Comme, à l'époque historique, la mythologie romaine est un travestissement hellénique de la religion nationale, on peut se demander si *deus*, *dea* ne sont pas des mots empruntés au grec. Phonétiquement, ils sont à Θεός, Θεά comme *Bruges* à Φρύγες. Cette hypothèse établirait un lien acceptable entre Θεός et *deus*, mots qu'on n'a pu jusqu'ici ni séparer ni concilier.

Socors, *soluo*.

D'après M. Quicherat (*Thesaurus poeticus linguæ latinæ*), *socors* et *socordia* avaient l'*o* long : « Prima syllaba producenda est, auctore *Festo*, qui scribit *secordia*, nempe *sine corde*, et vocem comparat cum v. *Sedulus.* » Cette raison, considérée en elle-même, serait bien faible : une hypothèse de Festus ou rien, c'est à peu près la même chose; et la seule alternance d'*o* avec *e*, si elle était vraie, suffirait à indiquer une quantité brève. Mais, de plus, l'argumentation de M. Quicherat ne repose pas sur des faits exacts. Ce n'est point Festus qui parle, c'est son abréviateur (p. 292, Müller). Ce n'est point *secordia* qu'a écrit cet abréviateur, c'est *socordia*, suivant les bons manuscrits. Il n'introduit que très modestement son étymologie : « Compositum autem VIDETVR ex *se*, quod est sine, et *corde*, » et il est inexact qu'il compare *socordia* à *sēdulus*. En voilà assez, je pense, pour que nous laissions Festus en dehors de la question et que nous examinions la prosodie de *socors* sans prévention fondée sur l'autorité de ce grammairien. Celle de M. Quicherat est plus imposante; elle est d'ailleurs confirmée par une sorte de consentement universel; car force dictionnaires latins et force ouvrages de linguistique[1] s'accordent avec le *Thesaurus poeticus* pour écrire *sōcors* et pour condamner Prudence, qui a osé abréger la première syllabe. Une

[1] Voir, entre autres, les étranges rêveries de Corssen sur l'assimilation de **sĕcors* en *sōcors* (*Aussprache*, etc., II, p. 370).

doctrine si généralement admise est de celles qu'il faut ou accepter avec soumission ou réfuter. On m'excusera de choisir le second parti : ce sera réhabiliter Prudence, versificateur très habile et prosodiste très diligent, sujet sans doute à appliquer à certaines classes de mots des règles récentes de prononciation (règles conformes d'ailleurs à l'usage de son siècle et fondées sur des principes phonétiques encore saisissables pour les modernes), mais qu'on prend rarement en flagrant délit de « faute de quantité » où l'on puisse voir une étourderie d'écolier. Voici ces vers :

Vitae *sŏcordis* opprimat.
(Dimètre iambique, *Cathemerinon*, I, 34.)

Caecorum caecos loquor, atra *sŏcordia* quorum.
(Hexamètre, *Apotheosis*, 126.)

Gula est ferina, sed *sŏcors* edacitas.
(Trimètre iambique, *Peristephanon*, X, 810.)

Nulle part Prudence lui-même, nulle part un autre poète n'a fait l'*o* long. Les seuls poètes qui aient employé avant lui *socors* et *socordia* sont les anciens comiques et tragiques.

Plaute :

Quin tu abs te *socordiam* omnem reice et segnitiem amoue.
(Septénaire trochaïque, *Asinaria*, II, 1, 6.)

Nimia nos *socordia* hodie tenuit. — Qua de re, obsecro.
(Septénaire trochaïque, *Poenulus*, I, II, 104.)

Nisi somnum *socordiamque* ex pectore oculisque amouetis.
(Octonaire trochaïque, *Pseudulus*, I, II, 11.)

Si era mea sciat tam *socordem* esse quam sum.
(Tétramètre bacchiaque, *Cistellaria*, IV, II, 5.)

Térence :

Enĭm uero, Daue, nihĭl locist segnitiae neque *socordiae*.
(Octonaire iambique, *Andria*, I, III, 1.)

Nolim celerarum rerum te *socordem* eodem modo.
(Septénaire trochaïque, *Adelphoe*, IV, V, 61.)

Accius :

Multa amittuntur tarditia et *socordia*.
(Sénaire, *Diomedes*, apud Nonium, p. 181.)

Aucun de ces sept exemples ne tranche la question. Le quatrième, celui de la *Cistellaria*, indiquerait plutôt un *o* bref, mais non d'une façon certaine; car, d'une part, le bacchée peut être

remplacé de temps en temps par un molosse; d'autre part, toute la scène d'où ce vers est tiré est d'une structure métrique encore bien obscure. Mais l'ensemble des sept passages appuie l'hypothèse d'un *o* bref, en ce sens qu'il est à peu près impossible, étant données les lois générales de l'ancienne métrique dramatique, qu'une brève non pénultième manifeste nettement sa quantité devant une autre longue, tandis qu'une longue (si telle était la syllabe initiale) trouverait facilement à se montrer telle dans un vers ou dans l'autre. Ainsi *uĕcordia* est clairement long dans l'unique exemple de Térence :

> Tanta *uecordia* innata cuiquam ut siet.
>
> (Tétramètre crétique, *Andria*, IV, 1, 2.)

En somme, Prudence compte trois fois l'*o* bref; les anciens poètes semblent plutôt le compter bref comme Prudence; le témoignage de l'abrégé de Festus est sans force probante. Il y a donc forte présomption en faveur de l'*o* bref. Il ne nous reste qu'un moyen d'arriver à un avis bien net, c'est d'employer l'étymologie.

Si une chose est évidente à ce point de vue, c'est que le préfixe de *socors* doit être rapproché de celui de *soluo;* que *soluo* est formé d'un verbe identique à λύω et d'un préfixe *so;* qu'enfin ce préfixe est bref dans le participe *sŏlutus* et dans la diérèse *sŏlŭo*. Donc *sŏcors* aussi a l'*o* bref. — Le rapprochement de *socors* et de *soluo* est admis depuis longtemps, et on le réimprime tous les jours. Il est temps qu'on commence à être logique : qu'on le rejette enfin ou qu'on efface des lexiques la quantité *sōcors*.

Πόσθη, *coda*.

Πόσθη passe pour apparenté à son synonyme πέος (= ser. *pasas*) et au latin *pēnis* pour **pĕsnis*, et, au premier abord, ces rapprochements semblent fondés sur l'évidence. Il me vient pourtant des doutes : pourquoi la syllabe radicale aurait-elle un *e* dans πέος et *penis*, un *o* dans πόσθη? Ensuite quelle analogie pourrait-on invoquer pour un suffixe θη ainsi ajouté à un radical ποσ? Je conjecture donc qu'il faut distinguer deux radicaux arioeuropéens indépendants; l'un commençant par *pe*, l'autre commençant par *kwo* : πόσθη, en effet, serait historiquement identique au latin *cōda* (forme jusqu'ici irréductible au point de vue étymologique), et tous deux représenteraient un substantif arioeuropéen **kwŏzdh-*, en latin **quŏzd-*, puis **cŏzd-* (cf. *colere* pour **quolere*), puis *cōd-* (cf. *dīduco* pour *dĭs-duco*). Ce n'est pas le sens qui peut faire difficulté : *penis* a eu le sens de «queue», qui subsiste d'ailleurs dans *penicillum;* il peut fort bien en être de même

de πόσθη. On sait, inversement, dans quelle acception Horace emploie *coda*.

Il est vrai qu'on écrit d'ordinaire *cauda* par *au;* mais cette forme est suspecte de n'être qu'une *umgekehrte Schreibung* pour *cōda*, comme *cautes* pour *cōtes*. (*Mém. de la Soc. de ling.*, t. IV, p. 410.) *Cauda*, en effet, fût devenu en français **choue* et non *queue*, en italien *còda* par *o* ouvert et non *códa* par *o* fermé, etc. : les langues romanes ne connaissent que *cōda*, et l'on sait que déjà Varron orthographiait ce mot systématiquement par un *o*.

De *caput* à *bharāmō*.

La flexion de *capŭt*, *capĭtis* [1] est la même que celle de *genŭs*, *genĕris* ou de γένος, γένεος : l'*ĕ* du radical devient une voyelle labiale quand il est suivi d'un phonème final. Ceci nous explique le rapport de *dominĕ* à *dominŭs*, *dominŭm*, *poplŏe*, ou de λόγε à λόγος, λόγον, λόγοι; celui d'*istĕ* à *istŭm*, *istŭd*.

En regard de τέτ|αρες, le sanscrit a *catvārō;* en regard de φέρομες le sanscrit a *bharāmō*, et le latin a *ferimŭs*. L'antiquité de la voyelle labiale est assurée, pour la première personne du pluriel, par l'accord du sanscrit et du latin; rien n'empêche de l'admettre aussi, par conjecture, pour les nominatifs pluriels, où le sanscrit seul est témoin. Déjà l'ario-européen devait dire *bheromŏs* « nous portons », *kwetuorŏs* « quatre »; c'était donc une loi générale qu'une consonne finale labialisait l'*e* précédent.

D'où vient donc l'*e* de φέρομες, τέτ|αρες? Des combinaisons où la loi n'était pas applicable, c'est-à-dire de celles où l'*s* était suivie d'un mot commençant par une voyelle. Dans de telles circonstances, une consonne finale se détache de la voyelle précédente pour s'appuyer sur la voyelle initiale; car on compte une brève en sanscrit dans *tăd asti*, en grec dans τὸν αὐτόν, en latin dans *bĭs ille* (*tă-dasti*, το-ναυτον, *bĭ-sille*). Détachée de l'*e*, l'*s* le laissait intact, et il subsistait dans *bheromĕ-*[*s* comme il subsiste dans φέρετε; il subsistait dans *kwetuorĕ-*[*s* comme il subsiste dans πόδε.

Cela revient à dire qu'il existait en ario-européen des doublets syntactiques :

bheromĕs = φέρομες,
bheromŏs = *bharāmō*, *ferimŭs*,

comme en français il existe un doublet *bel*, *beau*, en italien *amare*, *amar*, en sanscrit *bhānus*, *bhānur*.

La loi ordinaire des doublets syntactiques est qu'avec le temps

[1] L'*ĭ* est pour *ĕ;* cf. Καπετώλιον.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'analogie les réduise à des formes uniques. Leur réduction n'a pas toujours la même étendue que leur production : ce qui s'est fait en bloc par une cause phonétique peut ne se défaire qu'en détail par une série d'actions psychologiques. De là l'anomalie qui fait que le grec (et avec lui d'autres langues de la famille) ont évincé la forme en *o* dans *τέτλαρες*, *φέρομες* (et aussi dans *ἔλυες*, si *ἔλυες* est de même date), qui fait aussi que toute la famille ario-européenne, à une date à coup sûr plus reculée, a, au contraire, évincé la forme en *e* dans *γένος*, *λόγος*. Il n'en est pas moins probable qu'il y a eu un temps où toutes les finales en *ĕs* alors existantes alternaient avec des finales en *ŏs*.

Le latin archaïque semble avoir possédé encore le doublet du génitif singulier : il a *patrus* = *πατρός* et *patrĭs* = **patrĕs* [1]. La flexion moyenne présente de même *utarus*, *spatiarus*, dans les vieilles inscriptions, à côté des formes classiques en *-arĭs*. *Vtarus*, *utaris* est un doublet syntactique de vieille date; *utaris*, *utare* en est un de date récente. Les trois mêmes finales alternent de même dans le mot obscur *necessus*, *necessis*, *necesse*.

Il faut écarter de ce débat les deuxièmes personnes du pluriel comme *estis*. L'*s* y est récente, comme l'indiquent le grec et le sanscrit. *Estis* est probablement un doublet syntactique d'*este*, créé, non par voie phonétique, mais par l'influence analogique de *magis*, *mage; utaris*, *utare; debilis*, *debile* [2].

Les considérations nécessairement un peu hardies qui précèdent n'ont pas la prétention d'inspirer la foi. Leur but sera atteint si elles provoquent quelques réflexions sur le rôle important de la phonétique syntactique.

Antioper. — Hiems, uer.

Antioper = *πρὸ τούτου* contient un pluriel neutre équivalant à *ἀντία* (Bücheler, *Archiv f. Latein. Lexikogr.*, I, p. 102). L'*o* est une labialisation de l'*ă* produite par le contact d'une labiale, comme *u*, *o* dans *surrupui*, *Hecoba Hecuba*, *incolumis*. Avant de se labialiser, l'*ă* était devenu *e* en vertu d'une loi très générale des syllabes intérieures (cf. *effectus; *effecio efficio* [3]; **anheslo anhēlo; Ἀλαλίη Aleria*, *exsecro*, **excistimo existimo*), loi qui s'est fait sentir aussi devant les labiales, car le nominatif *auceps* ne s'explique que par

[1] *Patris* n'est pas une transformation de *patrus;* car, si *ŭs* final devenait *ĭs*, on trouverait **genĭs*, **minĭs*, **duobĭs*, **bonis*, et aussi **manĭs*.

[2] Comparer en italien *amano*, doublet syntactique d'*aman* = *amant*, créé par l'influence analogique de *buon buono*, *pien pieno*, *pian piano*. Quant à la différence de mode entre *estis* et *este*, elle n'est probablement pas plus primitive que la différence de genre entre *acris* et *acer*, autre doublet syntactique.

[3] **Effecio* a abouti à *efficio*, comme *de-specio* (cf. *speculum*) à *despicio*.

une ancienne flexion **aucepis*. On a dû, un certain temps, prononcer **surrepui*, **Heceba*, **incelemis*, de même **dilcuium* et **acceusare* et de même **antieper*.

O bref ancien, à la fin d'une syllabe intérieure, se lingualise en *e*, puis en *i*[1] : cf. APOLENEI, *Apollini*, *ilico*, *coclites*, *legimus*[2], *Proserpina*, *uirginis* à côté de *δαίμονος*, *ueritas* à côté de *σεμνότης*[3]. Quand la voyelle est précédée d'un *ĭ*, elle n'aboutit pas à *ĭ*, elle reste au degré *ĕ* : *pietas* et *uarietas*, *Neriĕnem* du nominatif *Nerio*[4], *hiemem* = *χιόνα*. Si *antioper* présente l'*o*, c'est que la labialisation par contact des labiales est plus récente que cette lingualisation, laquelle toutefois est postérieure à l'adoption du nom d'Apollon[5].

Hiemem, à cause de l'*m*, eût dû se relabialiser en **hiomem;* mais toute la flexion a été refaite sur le nominatif *hiems*, lequel, de son côté, avait été lui-même, à une date plus reculée, refait sur les cas obliques. Ainsi l'analogie s'est exercée successivement en deux sens contraires. De même pour *uer*, *ueris*, mot exprimant une idée du même ordre. *Vēris* est pour **uĕsris* (cf. *diripĭo*), non pour un **uesris* ancien, où *sr* fût devenu *br* comme dans *consobrinus* (ce **uesris* ancien ne pouvait d'ailleurs exister, car on sait que l'*e* manquait, aux temps ario-européens, dans les cas obliques oxytons), mais pour un **uesris* refait d'après le nominatif primitif **ueser*. Une fois *ueris*, *ueri*, *uere* ainsi nés, on en tira le nominatif nouveau *uer*, qui ne vient nullement de ce **ueser*.

Les deux mots latins *hiems*, *hiemis* et *uer*, *ueris* sont identiques à leurs prototypes ario-européens par raison de continuité; mais ils ne contiennent plus aucune parcelle de leur substance. Tel fut le rapport du fameux couteau de Jeannot à l'ancien couteau neuf, et tel est le rapport de l'homme d'aujourd'hui à l'homme d'hier.

Homo, *nemo*.

**Nehŏmo* « pas un homme » a dû devenir régulièrement **nehĕmo*. De **nĕhĕmo* est sorti par contraction *nēmo*. Quant au prétendu simple **hemo*, c'est une invention absurde de Verrius Flaccus. Abrégé de Festus (p. 100, Müller) : « *Hemona* humana (!) et *hemonem* hominem dicebant. » Les modernes n'ont pas manqué

[1] C'est-à-dire qu'en latin *ŏ* ancien se confond complètement, dans les syllabes intérieures, avec *ĕ* ancien et *ă* ancien.

[2] La contraction dans *capimus* montre que *uolumus*, *quaesumus*, *sumus* ont un *u* récent; l'*i* est plus ancien.

[3] Une lingualisation analogue de l'*u* se trouve dans l'archaïque *augeratus* et dans *socerum* = *ἑκυρόν*.

[4] *Aniēnis* est évidemment une forme falsifiée pour le besoin du vers dactylique.

[5] Cette lingualisation est antérieure au rhotacisme, car elle est antérieure à

d'introduire ce barbarisme dans un vers célèbre d'Ennius et dans un autre de Livius Andronicus.

Σημαντικά.

M. Bréal, dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France* (1883), a posé quelques jalons pour la future science de la *sémantique*. Je me propose de signaler ici quelques faits tirés de la langue latine qui font voir qu'en sémantique l'esprit humain peut créer *ex nihilo aliquid*.

En latin classique, *acer* est masculin et *acris* est féminin. Il n'en était pas ainsi dans la vieille langue : Ennius disait *somnus acris* et *acer hiems*. (Bücheler, *Déclinaison*, § 17.) Et la vieille langue avait raison au point de vue étymologique, car ni *acer* ni *acris* ne contiennent un exposant du genre. *Acrĭs* est la forme complète de l'adjectif masculin-féminin, *acer* en est la forme mutilée. *Acrĭs fuit* s'est prononcé, en effet, à une certaine date, *acrĭ fuit*, comme *magnŭs fuit* se prononçait *magnŭ fuit*. Ensuite *acrĭ fuit* est devenu **acr fuit*, *acĕr fuit*, comme **sacrŏdos* devenait **sacrdos*, *sacerdos*[1]. Comme la finale *ĭs* n'avait pas de raison de disparaître devant une voyelle, on a eu ainsi le doublet syntactique *acer fuit*, *acris est*. Plus tard, la forme pleine et la forme mutilée étant devenues trop dissemblables, on a cessé d'en comprendre le rapport primitif, et on a dit indifféremment *acer est*, *acer fuit;* c'est comme si un Français disait *un bel chat* ou *un beau âne*. Enfin, les deux formes faisant ainsi double emploi, le langage les a réparties entre deux fonctions; il a attribué à *acer* le même genre qu'à *niger*, et, par une conséquence naturelle, réservé *acris* pour jouer le rôle de *nigra*.

Dans l'indicatif *estis* et l'impératif *este*, l'étymologiste chercherait vainement un exposant du mode. *Estis* est un doublet syntactique d'*este* formé par analogie, comme *acer* est un doublet phonétique d'*acris* formé par voie phonétique. La preuve en est que l'*s* de la finale *-tis* ne se retrouve pas dans les langues autres que le latin. *Estis* a été créé sur le modèle de *magis*, *amaris*, comparés à *mage*, *amare*, de *debilis* comparé à l'archaïque *debile*. Quand Plaute, à la fin d'un sénaire, écrit *estis nunc*, les modernes croient faire merveille en imprimant *esti' nunc :* sont-ils bien sûrs qu'*esti'*

la flexion analogique **tempos*, **temposis; *nemos*, **nemosis*, créée par le latin à côté de l'ancienne flexion **genos*, **genesis*.

[1] Il ne faudrait pas, comme on le fait parfois, s'imaginer que dans *acer*, dans *ager* = ἀγρός, dans *quattuor* = scr. *catvāras*, les finales *ĭs*, *ŏs* soient tombées d'un bloc. Il y a eu d'abord chute de l'*s*, ensuite chute de la brève après *r*. Le nominatif *puer* ne vient pas immédiatement de *puerŭs*, mais de **puerŭ*, comme *puer* vocatif vient de *puerĕ*.

se rapproche plus qu'*este* de la prononciation véritable? L'attribution de la forme en *tis* à l'indicatif vient de l'analogie de première personne du pluriel en *-mus;* peut-être aussi le langage a-t-il recherché instinctivement la proportion *legitis : legite = legis : lege.*

Hae est un féminin pluriel, *haec* un féminin singulier ou un pluriel neutre. L'affixe *c(e)* n'exprime pourtant aucun genre : cf. *hoc*, *hac*, *hunc*, *hanc*. Il n'exprime non plus aucun nombre : cf. *huic*, *hisce*. Étymologiquement, *hae* et *haec* pourraient, aussi bien l'un que l'autre, se construire indifféremment avec *templa*, *mensa* ou *mensae*. Si l'on ne dit pas *hae mensa* comme *quae mensa*, c'est qu'on a trouvé commode de dissimiler les formes équivalentes *hae*, *haec*. *Hae* a subi l'attraction de *illae*, comme *acer* l'attraction de *niger*. *Haec* est ainsi resté disponible pour jouer le rôle d'élément substituable à *illa*, comme *acris* pour jouer le rôle d'élément substituable à *nigra*. Ceci est affaire d'attraction négative. C'est par sympathie naturelle que les couples *acer* et *niger*, *illae* et *hae* convolent; aux désinences dépareillées il reste la ressource des mariages de raison.

On est trop enclin à s'imaginer que l'étymologie et la linguistique tout entières consistent uniquement à savoir partager un mot, au moyen de petits traits, en préfixes, affixes, suffixes, infixes, racines, désinences, caractéristiques et autres menues pièces. La physiologie est-elle donc tout entière dans l'art de découper un poulet et de disséquer un homme? Si l'on veut que notre science progresse, il faut qu'elle continue de cultiver la phonétique pour rester précise et qu'elle se pénètre de sémantique pour croître en intelligence.

L. Havet.

Vieux haut-allemand *murg*, *murgi*.

Sô múrga uuîla uuérenta, Notker Boeth. 85, 13 Piper, est le seul passage où apparaisse, à l'état de mot indépendant, l'adjectif vieux haut-allemand *murg* ou *murgi*. Nous ne retrouvons plus ce mot que dans le composé *murg-fâri*, *múrg-fâre*, lui aussi presque exclusivement propre à Notker. *Murgfâri* « caduc, temporaire, sans durée » a pour pendant *lancfâri* (longaevus) dans le glossaire Hrabanien, Steinmeyer-Sievers, I, 204, 12. Quelle que soit l'explication du second membre de ces composés, il est visible que *murg-*, l'opposé de *lang*, doit signifier COURT, et ce sens convient tout à fait aux mots *múrga uuîla uuérenta* rendant le latin *mutabilem*.

Aussi doit-on s'étonner de l'interprétation divergente et in-

décise de Grimm[1] : « *mur-c* (putris marcidus?), existe seulement[2] dans *murg-fare* (decolor[3]?) », interprétation dictée par la présence d'un adjectif moyen haut-allemand *murc* (putridus, paludinosus), parent de l'allemand moderne *morsch* « carié, friable ».

Nous pensons que le mot notkérien ne doit point être confondu avec le *murc* du moyen haut-allemand. Ce dernier, d'ailleurs, avait sans doute pour génitif non pas *murges*, mais *murkes*, étant sûrement congénère du vieil islandais *morkinn* « pourri, décrépit ». Grimm, il est vrai, entreprend de faire entrer *murg(-fari)* lui aussi dans la famille de *morkinn*, en rappelant que *g* dans Notker remplace quelquefois *ch* (*l. c.*, note). On voit que le sens et la forme du mot *murg* lui semblaient également problématiques.

Cependant, à la connaissance de tous, il existe un verbe gothique *gamaúrgjan*, qui serait dans Notker **ge-murgen*, et qui veut dire « abréger, raccourcir ». Dans Graff, ce rapprochement évident est du moins proposé, mais parmi d'autres hypothèses et avec point dubitatif. C'est que pour Graff *ga-maúrgjan* veut dire *trancher* (*abschneiden*). Or s'il est vrai que les verbes grecs traduits par *ga-maúrgjan* sont κολοβοῦν et συντέμνειν (Mc. XIII, 20 ; Rom. IX, 28), il est facile aussi de s'assurer qu'ils sont pris au sens de *breviare* (c'est l'expression dont se sert la Vulgate aux passages indiqués).

L'adjectif vieux haut-allemand ayant *u* et non *o* à la syllabe radicale doit être un thème en *-i* ou en *-u*. La forme dite *non fléchie* était sans doute *murgi* plutôt que *murg*. Cependant, en admettant le thème en *-u*, on pouvait avoir à la fois *murg* et *murgi*, comme *hart* et *herti* en regard de *hardus* (*hardja-*). La forme gothique doit avoir été **maúrgus*, — sinon : **maúrgs*, sur *hrains*.

A *ga-maúrgjan* on avait autrefois supposé une parenté avec le grec βραχύς. Cette comparaison, du fait de l'adjectif *murgi*, **maúrgus*, acquiert une force et une précision inattendues. L'équivalence phonétique de **maúrgus* avec βραχύς est irréprochable, dès que ce dernier est ramené à **mr̥ghús*. C'est une possibilité qui mérite d'être mise en balance avec l'équation habituelle βραχύς = *brevis* (**br̥ghús*), si digne d'attention que soit le parallèle ἐλαχύς = *levis* (**lnghús*).

F. de Saussure.

[1] *Deutsche grammatik*, II, 289.

[2] C'est une erreur. Grimm oublie le passage reproduit ci-dessus.

[3] « *Decolor ?* » parce que Grimm lit *murgfâre*, malgré le circonflexe de Notker et malgré l'absence d'*umlaut*.

INDEX.

TABLE ANALYTIQUE.

Accent. — Grec, 394 ss. Latin, 162. Celtique, 280, 428. Français, 169. Haguais, accent secondaire, 170. Russe, 398 ss.

Alphabet. — Noms des lettres, 44 s.

Analogie, 433. En sanscrit, 23, 24, 25. En latin, 434. En celtique, 135, 277. En grec moderne, 362, 367, 372, 373, 374, 378. Pluralisation, 8, 10, 11, 13. Superfétation, 22. Voir Pronoms.

Association d'idées, 159.

Déclinaison. — Sanscrit : gén. loc. duel, 23. Grec : ἦπαρ, δάμαρ, Θέναρ, ὄναρ, 234. Latin : gén. en *as*, 228; vocatif = nominatif, 230; *iter*, 158, 234; *femur, jecur*, 234; *penus*, 432. Haguais : substantifs, 311, 406; adjectifs, 316, 406; article, 317. Étrusque : nominatif, 286; gén., 285, 287.

Orthographe. — Latin : *ae–e*, 29, 433; *ōl–oll*, 36; *iiu–iu*, 157; *ae–oe*, 430; *g–h*, 427; *gn* pour *in*, 393. Grec moderne : *η–ι–ει*, 361; orthographe analogique, 389; « umgekehrte schreibung », 445.

Phonétique. — Sanscrit : allongement compensatif, 160; *abhinidhāna*, 92; *dhruva*, 94; *jama*, 81; lettres intercalées, 104, 105; *nāsikja*, 81; occlusives, 89; *sphoṭana*, 92; *varṇakrama*, 107; *wĕ, wŏ*, 42.

Persan : allongement compensatif, 76; *a* initial tombé, 72; *va* ~ *hu*, 77; *sp* ~ *s*, 79.

Grec : voyelles euphoniques, 394 ss.; α prothétique, 397; σ prothétique, 47; γ = *gh*, 396.

Grec moderne : attraction, 382 ss.; voyelles épenthétiques, 376; chute des voyelles initiales accentuées, 388; *e* + *o* = *o*; *e* + *o* = *jo*, 360; ω final, 363, 372; Θ, 351; *v* inorganique, 380; chute de *v* devant des consonnes, 385; *v* ~ *l*, 392; γ vélaire et *jod* palatal, 362; *jod* dû à l'influence slave, 362; influence étrangère, 381, 390; syllabes finales, 381.

Latin : allongement compensatif, 30, 44; *ai* ~ *ei*, 187; *we, wo*, 43; *el* ~ *ol*, 46; *avi* ~ *au*, 194; *ŏ* ~ *ĭ*, 229; *o* = *v* grec, 283; *prŏ* ~ *prŏ*, 29; vocalisme des syllabes intérieures, 187, 191, 229, 283, 446 s.; voyelles intercalées, 186; suppression d'un *i* intérieur, 194, 345; diphtongaison, 197; contraction, 32; syncopes, 34; *c* ~ *g*, 31, 192; écrasement de *c* (*g*), 156, 157; *h* initial, 195, 345; *mn* ~ *m*, 345; *ns* + consonne, 230; rhotacisme, 339; *st*, 341; suppression de *r*, 30; suppression de *s*, 44, 230, 448; suppression d'une syllabe, 346;

syllabes finales, 193; *tl*, 230; *F*, 128; réduction de consonnes redoublées, 437.

Celtique : *ā*, 425; *i* final, 424; *o* breton, 426; *r* voyelle, 250; *dc*, *dt* ~ *st* ~ *ss*, 420; *mm*, 262; *nc* ~ *ng*, 80; *s*–*h*–*f*, 137; *ar*, 274, 277.

Français : *ui*, 141 ss.; *c* ~ *g*, 58; prononciation au xv^e^ et au xvi^e^ siècle, 183; *t* intercalé, 59; *t* ~ *k*, 57.

Normand : *â*, 226; *ĕ* + *c*, 147; *ê* = *á* latin, 60; *b* intercalé, 59; dentales ~ gutturales, 200; *l*, 178; *r*, 64; *r* ~ *y*, 66; *r* ~ *z*, 180; *ré* ~ *er*, 221; *s* ~ *r*, 65.

Haguais : *a*, 293; *á* ~ *ó*, 170, 172; *áĕ* = *ó* = *ei*, 403; *áĕ* = *ey*, 403; *ái*, *éi*, 173; *an*, *en*, 171, 414; *aou*, 173, 414; *āon*, 172; *ĕ*, 173; *ĕ* enclitique, 174, 303; *e*, 296; *i*, 298; *i* euphonique, 176; *ì* grave, 175; *o*, 299; *u*, 301; *ue*, 171; *ue*, *eu*, 404; *au*, *eu*, 302; *ouè*, *oun*, 176; gutturales, 304; *k*, *g* mouillés, 178; *ch*, 405; *h*, 180; labiales, 309; *l* mouillée, 405, 414; *l* ~ *n*, 325; lettres latentes, 181; liquides, 309; *n* mouillée, 180; *n*, *t*, *s*, *i* euphoniques, 182; nasalisation, 303; *r*, 280; *r* mouillée, 179; *tch*, *chtch*, 308; *z* intercalé, 337; *zz*, 183.

Espagnol : *ld* = *ţ* arabe, 42.

Russe : voyelles euphoniques, 399 ss.

Étrusque : *i* final, 289; *ve* ~ *vu*, 287; voyelles irrationnelles, 286.

Préfixes. — Latin : *so-*, 444. Celtique : *ate-*, 425, 424; *and-*, 423. Slave : *po-*, 433.

Pronoms. — Pronoms personnels indo-européens, racines, 2 ss.; nom. sing. et pl., 5; acc. sing. et pl., 7; instr. sing., 10; dat. sing., 10; dat. pl., 13; gén. et abl., 14; nom. duel, 20; dat. instr. duel, 23; gén. loc. duel, 23.

Germanique, pl. et duel, 17 ss.

Haguais : Pronoms personnels, 318 ou 322; démonstratifs, 323, 406; possessifs, 326.

Formes expliquées par analogie :

Sanscrit : *me*, 12; *maji*, 10; *majā*, 10; *vajam*, 5; *asmān*, 8; *asmābhis*, 8; *asmāsu*, 12; *asme*, 12; *asmākam*, 14; *avat*, 13; *āvābhjām*, 23; *āvajos*, 24; *ave*, *se*, 12; *avajā*, 10; *jūjam*, 5; *juṣmān*, 8; *juṣmābhis*, 8; *juṣmāsu*, 12; *juṣme*, 12; *juṣmākam*, 14; *juvat*, 15; *juvajos*, 24.

Pâli : *majaṃ*, 5; *mamaṃ*, 11; *taṃ*, 2; *tajï*, *tajā*, 3; *tavaṃ*, 11; *tumhe*, 5.

Zend : *maibyō*, *maibyas*, 11; *mōi*, *mē*, 12; *vaēm*, 5; *ahmaibyā*, 11; *ahmākem*, 14; *thwōi*, *thē*, *twōi*, *tē*, 12; *yushmākem*, 14; *yavākem*, 15; *yūshma*, 4; *yūzhem*, 5; *yūshmaibyā*, 11.

Grec : *ἐμέ*, *ἐμοῦ*, *ἐμοί*, 3; *ἐμίν*(*η*), 14; *ἐμέος*, 16; *ἐμέως*, 16; *ἀμε*–*ήμε*, 4; *ήμέας*, 8; *ήμείων*, *ήμεῖς*, 9; *ἀμμέων*, 10; *ἄμμι*(*ν*), 13; *ἄμμεσι*(*ν*), 14; *νῶε*, 21; *νῶιν*, 14; *τούν*(*η*), 5; *ἐσσίος*, 4; *σοί*, 12; *σεῖο*, 16; *τέος*, 16; *τεοῦς*, 16; *τέω*(*ς*), 16; *ὑμεῖς*, 9; *ὑμέας*, 8;

ὑμείων, 9; *ὑμμι(ν)*, 13; *τίν(η)*, 14; *τεῖν*, 14; *ἐέ*, 7; *εἶο*, 16; *ἑοῦς*, 16; *σφέας*, 8; *σφεῖς*, *σφείων*, 9; *σφισί*, 14; *σφῶιν*, 14; *σφωέ*, 21; *ἐνίων*, 4, 10.

Latin : *nos*, *noster*, *nobis*, 7; *te*, 3; *tibi*, 11; *vos*, *vobis*, 7; *se*, 3; *sibi*, 11.

Gothique : *veis*, 18; *unsis*, 11, 18; *ugkis*, 11, 19; *þus*, *þuk*, 3; *þeina*, 3; *igkvis*, *igkvara*, 19; *izvis*, 18; *sik*, *seina*, 3.

Vieil islandais : *mit*, *mér*, 4; *vér*, 18; *okkar*, 19; *þit*, *þér*, 4; *yk-k(a)r*, *yðr*, 18; *sik*, *sér*, 3; *taer*, *tikkara*, *tikkum*, *tikkur*, 5.

Vieux haut-allemand : *unsih*, *iwih*, 14, 18; *iuch*, 18.

Slave : *my*, 4; *ti*, *si*, *sẽ*, 3.

Vieux prussien : *mes*, 4; *nouson*, *noumans*, 19.

Sémantique. — Voy. 448 s.

Suffixes. — Sanscrit : *-am*, 11; *-stāt*, 12; *-smin*, 13.

Zend : *-byā*, 11.

Grec : *-αζω*, 347; *-αχις*, 11; *-ασλης*, *-ασληρ*, 348; *-ιν*, 14; *-κ-*, 156; *-μενος*, 395; *-ϖη*, 420.

Latin : *-bro*, 435; *-c*, 435; *-co*, 32; *-ēla*, 198; *-idus*, 436; *-ix*, 344; *-issare*, 348; *-ium*, 48; *-mentum*, 45; *-mno*, 395; *-na*, 417; *-ne*, 433; *-ter*, *-ti*, 417; *-us*, 441.

Celtique : *-et*, 26; *-p*, 420; *-ta*, 273, 274.

Français : *-âtre*, 346; *-bot*, 59; *-eç*, *-oç* (infixes), 203; *-icot*, 57; *-ot*, 225.

Normand : *-angue*, 208; *-ou*, 215.

Haguais : *-elé*, 208; *-eine*, 405.

Étrusque : *-na*, 288; *-za*, 290.

Syntaxe. — Haguais, 337. Doublets syntactiques, 445 s.; en latin, 44, 446, 448; en grec moderne, 375, 380, 386.

Verbe. — Grec : aoriste, 156.

Grec moderne : futur composé, 349 ss.; statistique des divers futurs, 353; distribution historique, 354; futurs usuels au moyen âge, 368; subjonctif de l'aoriste employé comme futur, 359; *i* (augment), 368; *θέλω* au moyen âge, 365; passage de *θέλω νά* à *θὲ νά*, 360; *θέλει νά* remplacé par *θὲ νά*, 371; *θὰ νά*, 382; *θάν*, 384; *θά*, 385, 390; *θέ*, 386.

Latin : double conjugaison, 35; impératif en *re*, 188; *parare*, 27; parfait, 184; parfait sans réduplication, 189; *r* du passif, 189; *tis* (2e personne du pluriel), 189, 257.

Irlandais : présent, 237 ss. Gaulois : parfait, 425. Britannique : optatif, 133. Sont comparés à des verbes ou formes verbales de l'irlandais : scr. *as*, 240; (*bhod*)*āmas*, 426; *krī*, 242; *ǵan*, 241; *ǵñā*, 422; *pā*, 240; *bhañǵ*, 242; *bhar*, 241, 248, 250; *bhū*, 253, 426; *çru*, 241; *sthā*, 241; *sjāmi*, 275; gr. (ἔφερ)ε, 271, 282; lat. (*sequo*)*r*, 282; (*sequī*)*mini*, 279.

Haguais, 327, 407; infinitif, 168, 184; auxil., 328.

INDEX DES MOTS.

SANSCRIT.

aṅta, 105.
abhinidhāna, 92.
abhinipāta, 93.
amīvā, 73.
asmākam, 8, 14.
asme, 12.
aḥam, 5.
āropaṇīja, 93.
āvābhjām, 23.
āvām, 20.
edhi, 160.
kati, 6.
tṛṇeḍhi, 42.
tvad, 15.
dās, 156.
dhāman, 340.
dhruva, 94.
nāsikja, 81.
nīḍa, 44.
paçcāt, 434.
bradhna, 421.
bhṛṣṭi, 342.
mama, 14.
jama, 81.
libuǵā, 232.
varṇakrama, 106.
vāṇa, 421.
vām, 20.
vicheda, 91, 102.
çūra, 122.
sakṛt, 415.
sadaspati, 76.
sīdāmi, 44.
sphoṭana, 92.

ZEND.

anaipishuta, 80.
abda, 69.
amayava, 71.
aspén, 79.
Ahurāni, 70.
ahmi, 13.
Erenavāc, 67.
khaē, 6.
khshafnya, 76.
khshaya, 71.
Tishtryēni, 70.
perethuvīra, 79.
fsharma, 78.
beredu, 421.
yavākem, 15.
yūzhem, 6.
yūshma, 4.
vāraghna, 77.
vīra, 78.
Savaṅhavāc, 67.
sūirya, 76.
hadhish, 74.
Hutaosa, 73.
hvīra, 78.

PEHLVI.

mūyak, 71.
shīvan, 71.

PERSAN.

Arnavāz, 69.
āsānī, 79.
kulāgh, 77.
lewend, 39.
wān, 38.
Shahrināz, 69.

GREC.

ἀμέσω, 394.
ἄμμες, 9.
ἄμμεσιν, 14.
ἄμμι(ν), 13, 14.
αὐλός, 421.
βάκτρον, 435.
βάλανος, 395.
βάραγχος, 394.
βραχύς, 450.
γάλα, 395.
γάλως, 395.
γέρανος, 395.
γερδιός, 440.
γνύξ, 341.
δαήρ, 417.
δαπάνη, 395.
δάρυλλος, 394.
Δειπάτυρος, 231.
ἐγώνη, 5.
ἐέ, 7.
εἰνάτερες, 417.
ἐμέθεν, 16.
ἐμέος, 16.
ἐμέως, 16.
ἐνίων, 4, 10.
ἐπάκοε, 22.
ἐρύκω, 156.
ἔσσίος, 4.
ἴκω, 156.
ἡμείων, 9.
Θέμις, 339.
Θυγάτηρ, 394.
ἱκνέομαι, 155.
ἵκτερος, 415.
Κάδμος, 4.
καρκίνος, 396.

Κάσ͡Ϝωρ, 3.
καύαρος, 123.
Κελτός, 128.
κυπάρισσος, 395.
λεκάνη, 395.
λέχριος, 196.
μάταιος, 161.
μόλυβος, 395.
νώ, 21.
νῶε, 21.
νῶϊ, 22.
νωίτερος, 23.
ὀλέκω, 156.
ὀλίγος, 396.
ὀπίσω, 434.
ὀρόγυια, 394.
ϖαλάμη, 394.
ϖαρθένος, 418.
ϖᾶς, 439.
ϖείθω, 419.
ϖέλεθρον, 394.
ϖενθερός, 419.
ϖέρθω, 419.
ϖόρπη, 420.
ϖόσθη, 444.
ϖόσος, 439.
ϖρώτισ͡Ϝος, 22.
ϖυθμήν, 419.
ϖυνθάνομαι, 419.
σκάριφος, 396.
σκότος, 428.
σκώρ, 415.
σπαργάω, 397.
σφέ, 12.
σφριγάω, 397.
τείν, 14.
τεοῦ, 16.
τίν, 14.
τοῖιν, 25.
τοίσδεσσι, 22.
τορόνος, 394.
τούν(η), 5.
τροχός, 426.
ὔμμε, 4.
ὑπερ, 428.
ὕπνος, 395.
φάος, 435.
φερένα, 394.
ὠλένη, 394.

LATIN.

abiegnus, 393.
acetum, 435.
Achivus, 187, 228.
ærumna, 198.
Aleria, 446.
an, 292.
Aniēnis, 447.
annona, 33.
anser, 157.
antid, 434.
antioper, 446.
Apolenei, 447.
arbiter, 417.
argutus, 340.
au, 197.
auceps, 446.
audeo, 194.
aveo, 193.
avidus, 193.
baculum, 435.
barditus, 420.
brevis, 450.
canalis, 438.
canus, 160.
caput, 445.
caries, 160.
cascus, 160.
cauda, 445.
-ce, 449.
cedere, 197.
Ceres, 438.
cesor, 230.
circa, 341.
cocles, 283, 447.
coda, 444.
colus, 160.
cosol, 230.
cupressus, 395.
curulis, 438.
dalivus, 228.
damnum, 395.
debilitare, 441.
deinus, 29.
delirare, 196.
deus, 442.
disertus, 437.
dodrans, 346.
donec, 33.
duntaxat, 35.
elementum, 45.
en, 340.
erga, 341.
erus, 418.
esuries, 432.
facetus, 435.
facies, 435.
factura, 435.
famulus, 418.
farina, 438.
fas, 339.
fastigium, 342.
felix, 344.
femur, 157, 233.
forfex, 420.
friare, 156.
Fulviaster, 348.
furvus, 32.
fuscus, 32.
Gaius, 195.
gaudeo, 195.
glacies, 435.
hæ, hæc, 449.
have, 195.
Hecuba, 446.
hemonem, 447.
hercle, 231.
hiems, 447.
homo, 345, 447.
idem, 12, 437.
igitur, 192.
ilico, 229, 447.
imperium, 27.
imus, 232.
incolumis, 446.
inferi, 420.
inferne, 433.
inquam, 34, 346.
iter, 157.
jecur, 415.
jocus, 32.
judex, 415.
juglans, 44.
Juppiter, 230.

jusum, 32.
lacertus, 158.
lanx, 395.
larignus, 393.
levir, 417.
lex, 196.
liquet, 346.
loqui, 31.
lucu, 434.
lucubrare, 435.
luculentus, 30.
malus, 437.
Mamers, 231.
mamilla, 437.
mancipium, 415.
Marmor (*voc.*), 231.
maturus, 342.
mentiri, 161.
meridionalis, 12.
Metellus, 34.
miseret, 431.
mobilitare, 441.
modus, 441.
molestus, 46.
nasus, 341.
necesse, necessis, necessus, 446.
nemo, 447.
Neriënem, 447.
nesciocubi, 11.
nidus, 44.
ninguli, 19.
nitor, 340.
nobilitare, 441.
noctu, 434.
nocturnus, 434.
nos, 7.
nurus, 418.
obliviscor, 30.
oblucuviasse, 196.
ofella, 437.
omnis, 344.
ordo, ordiri, 440.
pæne, 29, 431, 433.
pænitet, 429.
pater, 418.
penes, 431, 432.
penetro, 431.
penitus, 432.
penum, 432.
penuria, 432.
pergo, 346.
piare, 156.
pietas, 447.
piget, 31, 431.
plumbum, 395.
pœnas (*gén.*), 229.
pondus, 441.
pone, 433.
posui, 437.
post, 434.
proconsul, 28.
proportio, 28.
proprius, 29.
Proserpina, 229, 447.
pudet, 31.
quattuor, 448.
quidem, 437.
recens, 48.
redimio, 157.
remus, 44.
rufus, 420.
sacerdos, 448.
sæculum, 433.
salignus, 393.
satelles, 33.
scæna, 433.
scribo, 396.
sculna, 29, 415, 417.
sedulo, 28.
sembella, 346.
senexter, 19.
sequester, 29, 415, 417.
sido, 44.
sincerus, 436.
socors, 442.
soleo, 437.
solidus, 436.
solitarius, 441.
solemnis, 437.
solvo, 444.
solus, 36.
somnus, 395.
sors, 439.
sortus, 34.
spatium, 47.
st (= *est*), 159.
stlocus, 47, 229.
striare, 156.
suadeo, 418, 438.
sudo, 418.
suesco, 418, 437.
sum, 159.
superare, 433.
tædet, 31, 431.
tendisti, 189.
tippula, 46.
tolero, 46.
totus, 439.
tranquillus, 346.
usucapio, 415.
vafer, 438.
varietas, 447.
varius, 438.
vas, 416.
vecordia, 444.
velatura, 198.
velites, 198.
velle, 43.
velox, 198.
velum, 198.
venum, 43, 44.
ver, 447.
verbena, 43.
verbum, 43.
vermis, 43.
verna, 417.
verres, 43.
verruca, 43.
vertragus, 427.
vespa, 43.
vicus, 43.
vinum, 43.
vis (2e *sg.*), 43.
vituperare, 28.
voluntarius, 441.

OMBRIEN.

furfant, 420.
iuku, 32.
Iupater, 231.
peihaner, 157.
perne, 433.
postne, 433.

FRANÇAIS.

aigrefin, 217.
amaluc, 40.
aufage, 40.
aumaçor, 41.
barboter, 59.
beau-frère, 231.
boursicot, 57.
briser, 420.
charitable, 441.
cottage, 205.
croissir, 205.
dégoter, 206.
frôler, 50.
gant, 38.
gargote, 199.
gousse, 37.
haise, 52.
hivernage, 224.
housse, 37.
levanti, 39.
mare, 215.
margouillis, 49.
marsouin, 217.
morne, 217.
moutard, 38.
ôter, 197.
récopi, 53.
ribaud, 41.
sabot, 59.
salicoque, 57.
serène, 218.
tanguer, 220.
trémois, 224.
turbot, 224.
verbouillet, 227.
véritable, 441.
vice-(président), 21.

NORMAND.

abŏmi, 66.
arguile, 200.
capleuze, 201.
chabuisseau, 203.
chevanne, 204.
chŭlé, 204.
ch'rĕne, 219.
cornebichet, 204.
cotin, 205.
créque, 200.
cressir, 205.
dégané, 50.
déquerqué, 207.
ecaré, 207.
faitelé, 208.
forangue, 208.
froc, 51.
galu, 209.
gamé, 52.
hague, 209.
han, 209.
harin, 55.
haule, 210.
havet, 211.
hou, 212.
londe, 213.
mahon, 214.
malon, 215.
mielle, 56.
milgreu, 56.
no(z), 149.
oluer, 55.
papi, 214.
talpute, 219.
tangon, 220.
terpé, 221.
thuit, 222.
Toret, 212.
trémĕne, 222.
trézangue, 208.
vâlié, 226.
verbled, 226.

LANGUES CELTIQUES.

VIEIL IRLANDAIS.

adfiadam, 427.
adgaur, 249.
adgênsa, 422.
aith-, 423.
aithesc, 425.
aithnenn, 422.
arbe, 244.
asagninaim, 422.
asagnintar, 422.
asrenat, 242.
atrab, 271.
aud-, 423.
audbirt, 423.
autrubert, 423.
bac, 244.
Beltine, 132.
benim, 243.
berthium, 424.
beru, 248.
bile, 131.
bleith, 250.
bôi, 426.
brad, 248.
brissim, 420.
canim, 250.
caur, 122.
cíchnaigistir, 276.
cleith, 250.
clunim, 241, 423.
comrac, 48.
corruui, 80.
crenat, 242.
crinim, 245.
daur, 127.
dinim, 423.
dligi, 268.
doommalg, 161.
fiadnisse, 247.
forâith, 426.
fortiag, 425.
gignid, 241.
glenim, 245.
iarfaigid, 251.
ib, ibid, 240.
ichtar, 231.

idbairt, 423.
itargninim, 422.
leanaim, 245.
membligim, 161.
miastir, 276.
orpe, 244.
sernim, 423.
scâth, 428.
siurnat, 264.
sumpl, 80.
techim, 426.
tiagu, 246.
traig, 426.
trecatim, 161.
tregdhaim, 161.

GALLOIS.

derw, 127.
dywedyd, 426.
gwaredu, 425.

BRETON.

aior, 80.
decmint, 134.
dero, 127.
dinoe, 134.
ercentbidite, 134.
garan, 249.
guohi, 43.
laniou, 161.
nerthi-ti, 134.
tanol, 161.

GAULOIS.

armorica (Britannia), 231.
Atesmerio, 423.
Athubodua, 424.
Belatucadrus, 132.
dervos, 126.
druida, 123.
Drunemeton, 125.
Ossismi, 154.
trigaranus, 249.
vertragus, 427.

LANGUES GERMANIQUES.

bast (*v. h.-all.*), 421.
bein (*all.*), 233.
brestan (*v. h.-all.*), 420.
gaman (*v. h.-all.*), 53.
ga-maúrgjan (*goth.*), 450.
grist (*v. sax.*), 421.
iwih (*v. h.-all.*), 14, 18.
Langobardi, 420.
mik (*goth.*), 17.
morkinn (*v. isl.*), 450.
murg (*v. h.-all.*), 449.
murgfâri (*v. h.-all.*), 449.
nest (*all.*), 44.
parta (*v. h.-all.*), 420.
prod (*v. h.-all.*), 51.
quellian (*v. sax.*), 132.
rost (*v. h.-all.*), 421.
skadus (*goth.*), 428.
skopa (*v. isl.*), 54.
spaúrds (*goth.*), 419.
theóh (*ags.*), 73.
ugkara (*goth.*), 19.
unsara (*goth.*), 18.
unsih (*v. h.-all.*), 14.
veis (*goth.*), 18.
wette (*all.*), 416.

LANGUES SLAVO-LETTES.

Giltinë (*lith.*), 132.
lobŭzati (*v. sl.*), 232.

LANGUES NON ARIENNES.

ARABE.

al-ḥādjdji, 41.
al-mansour, 41.
a'zm al-houqq, 40.
ghouchia, 38.
mouṭâher, 39.

ÉTRUSQUE.

-c (*affixe*), 290.
κεμρς, 286.
-m (*affixe*), 290.
mi (*pronom*), 289 s.
ϖοτερεμ, 288 s.
pruχum, 289.
τουτς, 285 s.

TABLE DES AUTEURS.

Pages.

Arbois de Jubainville (H. d'). Celtica. I. L'irlandais *caur, cur,* génitif *curad* «héros». — II. Recherches sur l'étymologie du mot *druide.* — III. Beltine, Beltaine 121
Un effet de l'accent dans la psalmodie de l'Église latine..... 162
Étude sur le présent du verbe irlandais..... 237
Mélanges celtiques. Deux verbes de la 9e classe en irlandais. *Ate-, atu-; aith-, aud-.* Exemples d'*i* final protégé par un suffixe. A^2 en celtique 422

Baunack (J.). Remarques sur les formes du pronom personnel dans les langues ariennes, en grec et en latin..... 1
Note complémentaire sur le pronom personnel germanique... 17

Bréal (Michel). Étymologies latines..... 27, 429
Étymologies 155, 192, 339
Traces du *F* dans les mots latins d'origine grecque. Un génitif latin en *-as*..... 228
De l'accent grec..... 394

Darmesteter (James). Iranica (troisième série)..... 67
An..... 292

Devic (Marcel). Quelques mots français d'origine orientale..... 37

Egger (É.). Essai d'étymologie du mot *spatium* et de ses dérivés.. 47

Ernault (Émile). La racine de *recens* en celtique..... 48

Fleury (Jean). Essai sur le patois normand de la Hague. Première partie : Grammaire..... 165, 293, 402
Note sur l'accent tonique en russe au point de vue de l'étymologie..... 398

Havet (L.). *Wo, we* en indien préhistorique..... 42
Wo, we en latin..... 43
Elementa..... 44
Molestus, tolero. Tippula..... 46
Sum, s, st..... 159
Caries. Colus..... 160
Μάταιος 161
Ilico..... 229
Iuppiter..... 230
Cocles..... 283
Abiegnus..... 393
Sur des termes de droit de date ario-européenne désignant des personnes..... 415

Pages.
Deus, dea. Socors, soluo 442
Πόσθη, *coda* 444
De *caput* à *bharāmō* 445
Antioper. Hiems, uer 446
Homo, nemo 447
Σημαντικά 448

Henry (Victor). *Bein* = *fēmen* 233

Joret (Charles). Mélanges de phonétique normande 49, 140
Étymologies normandes 199

Kirste (J.). Études sur les Prātiśākhjas 81

Loth (J.). Un suffixe de comparaison en vannetais 26
Sumpl, aior, corruui 80
L'optatif, les temps secondaires dans les dialectes britanniques 133
Ossismi et *Oximi* 154
Gloses bretonnes inédites 161
Britannia in paludibus. Le superlatif latin *imus* 231

Pauli (C.). Sur une inscription étrusque méconnue 284

Psichari (Jean). Essai de phonétique néo-grecque. Futur composé du grec moderne : Θὰ γράψω, Θὰ γράφω 349

Saussure (F. de). Védique *líbuǵā*, paléoslave *lobŭzati* 232
Sūdo 418
Vieux haut-allemand *murg, murgi* 449

Speijer (J.-S.). Observations de grammaire latine 185

Stokes (Whitley). Étymologies grecques 419

ERRATA.

P. 56, l. 4 du bas du texte. Lire : *milgreu*.
P. 69, l. 10. Ajoutez : (cf. véd. *ranya-vâc*, à la voix charmante).
P. 70, l. 6 du bas. Lire : *açrupâtam*.
P. 72, l. 18. Lire : Devant *p, b, f, v*.
P. 75, l. 10. Supprimer le chiffre [1] après : fausse.
P. 80, l. 15. Lire : *âsûdagî*.
P. 144, avant-dernière ligne. Lire : (**poto*).
P. 144, dernière ligne. Lire : (**potam*), au lieu de (**possam*).
P. 232, l. 17. Supprimer : genres de.

191163

P La S

Société de Linguistique de Paris
Mémoires.
t. 5

DATE	NAME OF BORROWER

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DO NOT REMOVE THE CARD FROM THIS POCKET